



<http://www.numelyo.bm-lyon.fr>

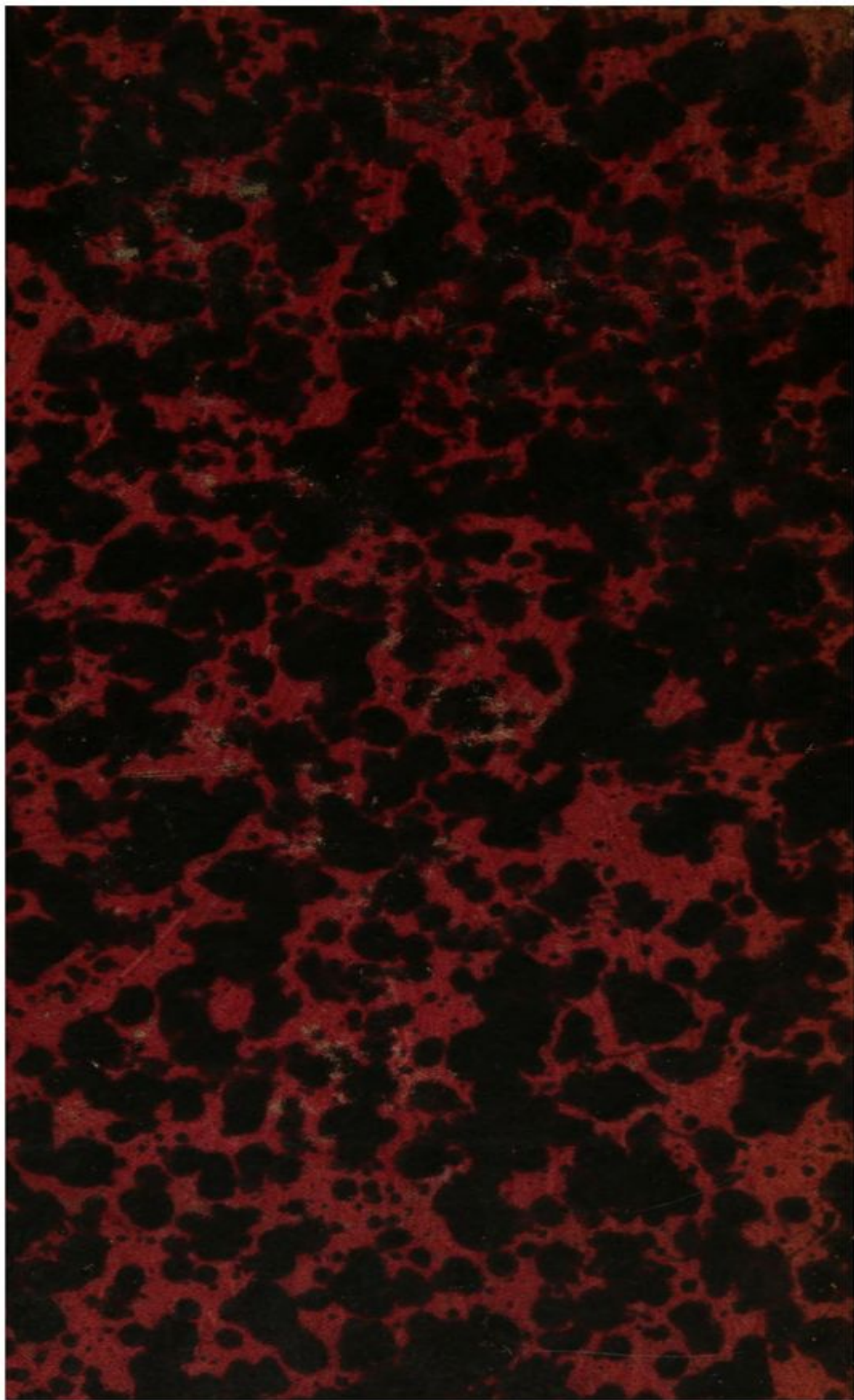
**Sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet, abbé de Sénones et de l'abbé De Vence,...**

**Auteur :Rondet, Laurent-Etienne, 1717-1785 et Carrières, Louis de, 1662-1717**

**Date :1820-1824**

**Cote : SJ E 245/1 T. 15**

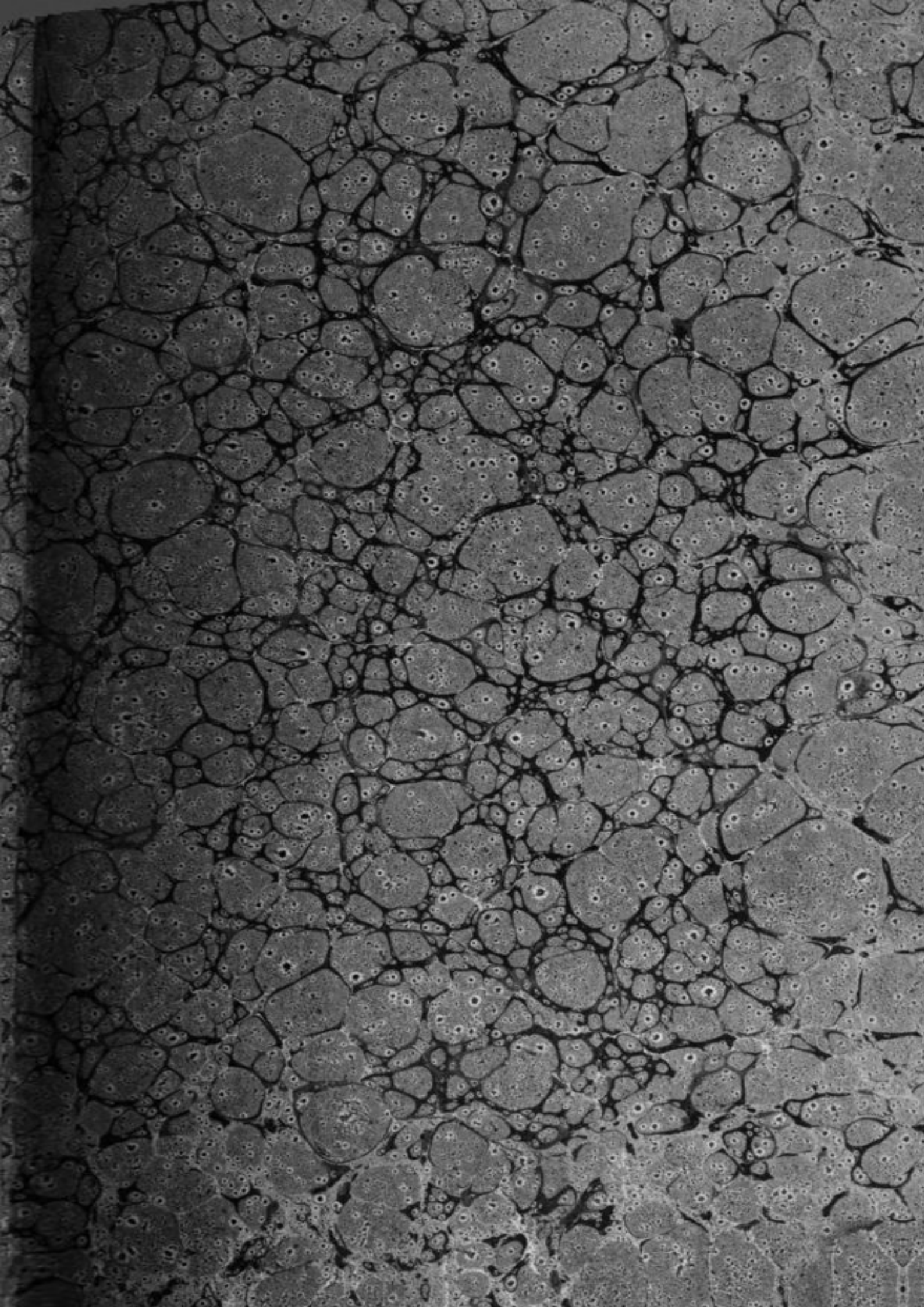
**Permalien : [http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML\\_00GOO0100137001101713639](http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713639)**





**BIBLIOTHECA S. J.**  
Maison Saint-Augustin  
ENGHIEN

E. 245/1







~~Handwritten scribble~~



# **SAINTE BIBLE,**

**EN LATIN ET EN FRANÇAIS.**

**T. XV.**



**SE TROUVE AUSSI :**

*A Lyon, chez PÉRISSE frères.*

---

*A Paris, chez ARTHUS BERTRAND.*

*A Angers, chez FOURIER MAME.*

*A Tours, chez AMAND MAME.*

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT.

# **SAINTE BIBLE,**

1-7

**EN LATIN ET EN FRANÇAIS,**

**AVEC DES NOTES**

**LITTÉRALES, CRITIQUES ET HISTORIQUES,**

**DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,**

**Tirées du Commentaire de dom AUGUSTIN CALMET, abbé de Senones,  
de l'abbé DE VENCE, et des Auteurs les plus célèbres, pour faciliter  
l'intelligence de l'ÉCRITURE SAINTE.**

**OUVRAGE ENRICHÍ DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.**

**QUATRIÈME ÉDITION,**

**REVUE, CORRIGÉE, ET AUGMENTÉE DE DIVERSES NOTES.**

**TOME QUINZIÈME.**

**ÉZÉCHIEL.**



**A PARIS,**

**CHEZ LES LIBRAIRES ÉDITEURS,**

**MÉQUIGNON FILS AÎNÉ, RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10;**

**MÉQUIGNON JUNIOR, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 9.**

—  
1822.







---

## AVERTISSEMENT.

---

JÉRÉMIE avoit prophétisé sur les Babyloniens et les Égyptiens; Ézéchiel prophétise sur ce dernier peuple et sur les Tyriens. On trouvera à la tête de ce prophète les dissertations de D. Calmet sur le retour des dix tribus, et celle sur Gog et Magog.

Notre savant orientaliste avoit justifié et défendu la dissertation de D. Calmet sur Gog et Magog contre l'abbé de Vence dans sa première édition; et dans sa seconde qui précède immédiatement la nôtre, il y avoit ajouté un supplément pour servir de réponse aux nouvelles objections formées contre le sentiment de D. Calmet par le P. Houbigant et par l'abbé Joubert. Fidèles à notre plan, qui est de donner Rondet tout entier, nous avons conservé ces trois parties : pour tout le reste, nous allons laisser parler Rondet lui-même, ainsi qu'il suit

« Nous donnâmes aussi, dit-il, une dissertation sur la  
» coudée hébraïque, pour servir à l'intelligence du texte  
» d'Ézéchiel, chap. XL. et suiv. M. Bellanger, docteur de  
» Sorbonne, qui avoit travaillé particulièrement sur Hé-

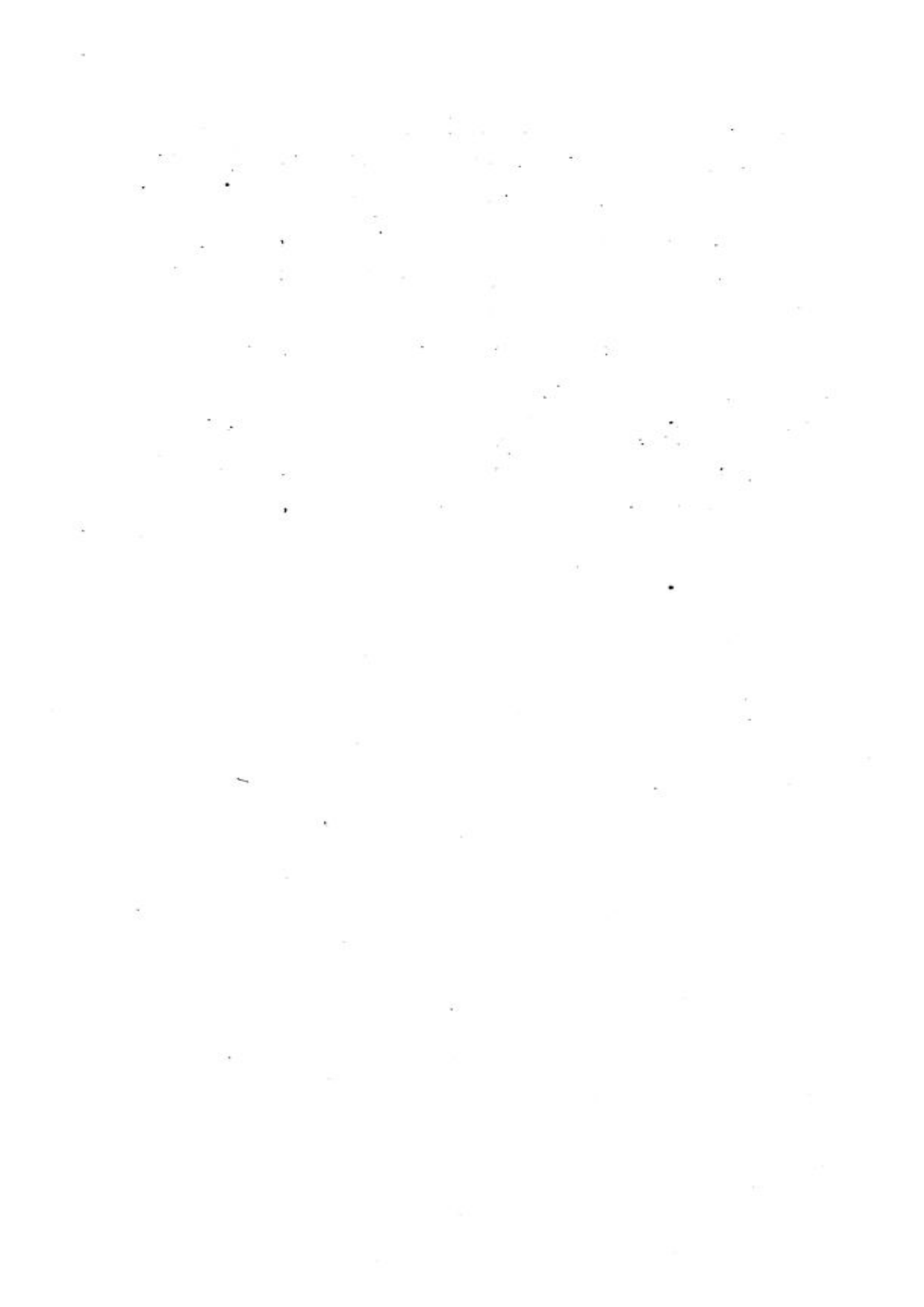
»rodote, avoit attaqué D. Calmet sur ce qu'il fait  
 »dire à cet historien, qu'il y avoit deux sortes de  
 »coudées chez les Babyloniens, et à Ézéchiél, que la  
 »coudée dont il se servoit étoit plus grande d'un palme,  
 »que celle qui étoit usitée à Babylone. Nous examinons  
 »ces deux points; nous reconnoissons qu'Hérodote ne  
 »compare pas deux coudées babyloniennes, mais nous  
 »soutenons qu'il compare une mesure babylonienne  
 »avec une mesure grecque; nous reconnoissons qu'É-  
 »zéchiél ne compare pas la coudée hébraïque avec la  
 »coudée babylonienne, ni même avec aucune autre  
 »coudée, mais qu'il parle seulement d'une canne ou  
 »toise subdivisée en coudées et en palmes. Ceci nous  
 »donne lieu de discuter tout ce qui regarde les mesures  
 »de longueur usitées chez les Hébreux, de montrer  
 »que la coudée hébraïque étoit égale à la coudée égypt-  
 »tienne et à la coudée babylonienne, et de justifier l'é-  
 »valuation de la coudée hébraïque telle qu'elle a été  
 »donnée par D. Calmet. J'y ajoute un supplément aux  
 »notes des chap. XLV et XLVIII d'Ézéchiél, sur les di-  
 »mensions du terrain destiné aux prêtres, aux lévites  
 »et au prince; partie difficile sur laquelle, après avoir  
 »exposé dans les notes le sentiment de D. Calmet, je  
 »propose dans le supplément un autre point de vue. »

Le reste de l'avertissement de Rondet ne roule que  
 sur son travail, tantôt sec et aride dans la brièveté de



ses notes , tantôt plus riche et plus abondant dans ses préfaces et dans ses dissertations ; cependant la fin en est remarquable , et la voici : « Je prépare , dit-il , un » supplément aux notes sur les prophètes ; ce morceau , » entièrement neuf , embrassera le corps entier des prophéties , et renfermera un abrégé du commentaire de » saint Jérôme sur les prophètes. J'acheverai par-là de » montrer combien il est vrai que je suis disciple de saint » Jérôme , et j'espère que le public aura lieu d'être satisfait en me voyant marcher sur les traces de ce saint » docteur , et exposer fidèlement sa méthode et ses principes. »

---



---

# SAINTE BIBLE.

---

## PRÉFACE SUR ÉZÉCHIEL.

---

**ÉZÉCHIEL**, qui est le troisième des quatre grands prophètes, nous apprend qu'il étoit fils de Buzi, de la race sacerdotale (1). Un ancien auteur (2) a prétendu que ce prophète étoit natif d'un lieu nommé *Saréra*, peut-être le même que *Saréda*, ou, selon les Septante, *Sarira*, patrie de Jéroboam, fils de Nabat, de la tribu d'Ephraïm (3), dans laquelle cette ville devoit être située. Il fut emmené captif à Babylone au temps de la transmigration de Jéchonias, roi de Juda; c'est de cette époque qu'il compte les années dans lesquelles il prophétisa. Dès le commencement de son livre, il date sa première vision de la cinquième année depuis la transmigration du roi Joachin ou Jéchonias : *Ipse est annus quintus transmigrationis regis Joachin* (4). Et vers la fin, il date l'une de ses dernières prophéties de la vingt-cinquième année de cette transmigration, et fait entendre qu'il étoit lui-même du nombre de ceux qui avoient été emmenés alors : *In vigesimo-quinto anno transmigrationis nostræ* (5).

Ézéchiél commença donc à prophétiser en la cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias; et il dit que cette cinquième année étoit la trentième depuis une autre époque qu'il n'exprime pas : *Et factum est in trigesimo anno* (6). Les interprètes sont fort partagés sur l'époque de cette trentième année; l'opinion la plus vraisemblable est que cette trentième année a pour époque la fondation de la monarchie des Babyloniens par Nabopolassar, père de Nabuchodonosor. Il paroît que Nabopolassar se fit reconnoître roi de Babylone vers l'année 125 de l'ère de Nabonassar,

I.  
Origine et patrie d'Ézéchiél. Sa captivité. Commencement et durée de sa mission. Objet littéral et immédiat de ses prophéties.

(1) *Ezech.* 1. 3. — (2) *Pseud.-Epiph. Vita prophet.* — (3) *3. Reg.* xi. 26. — (4) *Ezech.* 1. 2. — (5) *Ezech.* xl. 1. *Vide et xxxiii.* 21. — (6) *Ezech.* 1. 1.

625 avant l'ère chrétienne vulgaire ; en sorte que la trentième année depuis le commencement de son règne tomboit en l'année 595 avant l'ère chrétienne vulgaire, et concouroit ainsi avec la cinquième de la transmigration de Jéchonias, qui avoit été emmené à Babylone en 559. La cinquième année de la transmigration de Jéchonias étoit aussi la cinquième du règne de Sédécias. Ainsi Ezéchiel prophétisoit en Chaldée, tandis que Jérémie prophétisoit en Judée. L'historien Josèphe (1) insinue qu'on envoyoit à Jérusalem les prophéties d'Ezéchiel. Saint Jérôme le pense de même (2); et il croit que réciproquement on envoyoit à Babylone les prophéties de Jérémie, afin que la conformité du témoignage de ces deux prophètes contribuât à l'instruction de ceux qui étoient restés dans la Judée, et à la consolation de ceux qui avoient été emmenés captifs en Chaldée. Il paroît que Jérémie mourut peu de temps après la ruine de Jérusalem, c'est-à-dire, dans l'intervalle des cinq années qui suivirent cette révolution. Ezéchiel continua de prophétiser au moins jusqu'en la seizième année depuis la ruine de Jérusalem, vingt-septième depuis la transmigration de Jéchonias; c'est la date d'une de ses prophéties : *In vicesimo et septimo anno* (3). Ainsi Ezéchiel prophétisa au moins pendant vingt-deux ans.

Le principal objet de ses prophéties, considérées selon le sens immédiat et littéral, est de reprocher aux enfans de Juda leurs infidélités; de leur annoncer les vengeances terribles que Dieu alloit exercer sur eux par les armes de Nabuchodonosor, et de leur prédire leur retour dans leur patrie, le rétablissement de Jérusalem et du temple, enfin la réunion des deux maisons d'Israël et de Juda. Il prophétise aussi contre plusieurs nations étrangères; contre les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, les Philistins, les Tyriens, les Sidoniens, les Egyptiens et les Babyloniens. L'accomplissement de ces diverses prophéties contre ces peuples étrangers servoit en même temps et à faire connoître le vrai Dieu aux peuples étrangers qui étoient l'objet de ces prophéties, et à assurer aux enfans d'Israël et de Juda l'accomplissement des prophéties dont ils étoient eux-mêmes l'objet.

II.  
Analyse des  
prophéties

Ezéchiel étoit au milieu des captifs de son peuple, sur le fleuve Chobar, ou Chaboras, en la cinquième année de

(1) *Joseph. Antiq. l. x. c. 10.* — (2) *Hieron. in Ezech. xii. col. 766. nov. edit.* — (3) *Ezech. xxix. 17.*

sa captivité, lorsque les cieus lui ayant été ouverts, il eut une vision mystérieuse. Un tourbillon s'élève du côté du nord; le prophète voit venir une nuée enflammée, au milieu de laquelle il aperçoit quatre animaux à quatre faces, et près de chacun de ces animaux une roue qui avoit aussi quatre faces. Sur la tête de ces animaux étoit un firmament, au-dessus duquel étoit placé un trône, et sur ce trône paroissoit comme un homme qui y étoit assis, tout environné d'éclat. C'étoit l'image du Dieu suprême qui alloit exercer ses jugemens redoutables sur Juda et sur Jérusalem, en amenant contre ce pays et contre cette ville l'armée des Chaldéens, dont le pays étoit regardé comme septentrional à l'égard de la Judée (chap. 1). Au moment de cette vision, le prophète tombe la face contre terre. Le Seigneur lui commande de se relever; il se relève, et le Seigneur lui déclare qu'il l'envoie vers les enfans d'Israël. (Le prophète nomme toujours ainsi les enfans de Juda; le royaume d'Israël ne subsistant plus, il n'y avoit plus d'équivoque dans le nom). Le Seigneur l'exhorte à ne point craindre leurs menaces, à leur porter toutes les paroles qu'il lui ordonne de leur dire, et à ne pas imiter leur indocilité. Alors une main lui présente un livre où étoient écrites des lamentations et des plaintes (chap. 11). Le prophète, par l'ordre de Dieu, mange le livre qui lui étoit présenté. Il reçoit du Seigneur sa mission. Le Seigneur l'avertit de l'endurcissement d'Israël, et lui déclare qu'il lui donne un front d'airain, afin qu'il reprenne sans crainte les enfans d'Israël. Le Seigneur l'envoie vers les captifs de son peuple; il va les trouver, et demeure sept jours avec eux dans l'affliction. Après que les sept jours furent passés, le Seigneur adressant la parole à son prophète (v. 16.), lui déclare qu'il l'établit sentinelle pour la maison d'Israël; et que s'il manque d'avertir le juste et l'impie, il sera responsable de leur perte. Le prophète va dans un champ par l'ordre du Seigneur; il y voit la gloire du Seigneur sous le même symbole, telle qu'il l'avoit déjà vue. Le Seigneur lui ordonne de se renfermer dans sa maison, et d'y demeurer dans le silence, à cause de la malignité de la maison d'Israël. Il veut que lorsqu'il commandera au prophète de leur parler, le prophète exhorte alors les cœurs dociles à l'écouter, et déclare aux cœurs indociles qu'ils seront livrés à eux-mêmes (chapitre 111). Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de tracer sur une brique la ville de Jérusalem, et d'en figurer le siège.

d'Ezéchiel  
selon le sens  
littéral et im-  
médiat.



Il lui commande de se tenir couché d'abord sur le côté gauche, et ensuite sur le côté droit, pendant un certain nombre de jours déterminés, qui représentent le nombre d'années durant lesquelles la patience de Dieu avoit supporté les iniquités des enfans d'Israël et de Juda. Il lui prescrit de se préparer un pain composé de diverses graines, et de le faire cuire sous de la poussière d'excrémens, pour s'en nourrir pendant ce même nombre de jours, prenant avec mesure et le pain et l'eau, et représentant ainsi la misère des enfans d'Israël pendant le dernier siège de Jérusalem, et au milieu de leur captivité (chap. iv). Cette prophétie sera le sujet d'une Dissertation où l'on examinera quel est le nombre de jours dont parle ici le prophète, et ce que ce nombre de jours signifie. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de se raser les poils de la tête et de la barbe, et d'en brûler un tiers au milieu de la ville figurée sur la brique; d'en frapper de l'épée un autre tiers autour de la ville, et de jeter au vent l'autre tiers; de rassembler quelques-uns de ces derniers, et de les lier dans les coins de son manteau; de prendre encore quelques-uns de ceux-ci, et de les jeter au feu, d'où doit sortir une flamme qui se répandra sur toute la maison d'Israël. Le Seigneur se plaint de l'infidélité de Jérusalem, et lui déclare qu'il va exercer sur elle ses jugemens, consumer le tiers de ses enfans au milieu d'elle par la famine et par la peste, en faire passer un autre tiers au fil de l'épée autour de ses murs, disperser de tous côtés le tiers qui sera resté, et la rendre ainsi à la vue de tous les peuples un exemple terrible de sa justice (chap. v). Cette portion que le prophète devoit rassembler et enfermer dans son manteau, pourroit représenter ceux qui se rassemblèrent dans le pays après la ruine de Jérusalem. Ce feu qui en consume encore une partie, pourroit être le symbole de la révolte d'Ismaël, qui tua Godolias et ceux qui étoient avec lui.

Ici commence une nouvelle prophétie, qui paroît être postérieure à ce nombre de jours durant lesquels le prophète dut demeurer couché. Le Seigneur lui ordonne de se tourner du côté de la Judée; et de prophétiser contre elle. Dieu va faire tomber l'épée sur les enfans d'Israël; leurs hauts lieux seront renversés; et eux-mêmes tomberont morts aux pieds de leurs idoles. Le Seigneur s'en réservera quelques-uns d'entre ceux qui auront été dispersés parmi les nations; ils se souviendront du Seigneur, gémiront sur leurs



crimes , reconnoîtront sur eux l'accomplissement des menaces de Dieu. Le Seigneur ordonne à son prophète de témoigner sa douleur à la vue des péchés de son peuple et des maux dont ils seront punis. Les perfides enfans d'Israël périront par l'épée , par la famine et par la peste ; leur terre sera réduite en solitude ; et ils verront l'accomplissement des menaces du Seigneur ( chap. vi ).

Autre discours que l'on peut rapporter à peu près au même temps. Le Seigneur déclare que la ruine de la terre d'Israël est proche. Il va répandre sur elle sa fureur ; il la punira selon ses crimes ; il ne sera point touché de ses maux. Que l'acheteur ne se réjouisse point , et que le vendeur ne s'afflige point , parce que la colère du Seigneur va se répandre sur tout son peuple. Ils périront par l'épée , par la peste et par la famine. Ceux qui échapperont , seront tout tremblans de frayeur dans les antres des montagnes. Les richesses ne seront point une ressource ; elles seront livrées aux ennemis qui pilleront tout , et profaneront le sanctuaire même. Les enfans d'Israël chercheront la paix sans la trouver ; il n'y aura pour eux de consolation ni de la part des prophètes , ni de la part des prêtres , ni de la part des anciens du peuple. Le roi sera dans les larmes ; les princes , dans la tristesse ; tout le peuple , dans la frayeur ( chap. vii ).

Dans la sixième année de la transmigration de Jéchonias , Ezéchiel voit de nouveau la gloire du Seigneur. Il est transporté en esprit à Jérusalem dans le temple. Il y voit une idole qui y avoit été placée ; les anciens d'Israël offrant de l'encens à de vaines images ; des femmes pleurant Adonis ; les prêtres mêmes et les lévites adorant le soleil. Le Seigneur , après lui avoir montré ces choses , lui déclare qu'il va répandre sa fureur sur les enfans d'Israël , et qu'il n'écouterà point leurs cris ( chap. viii ). Le prophète voit six hommes armés qui s'avancent pour exercer les vengeances du Seigneur contre Jérusalem ; et au milieu d'eux un septième vêtu de lin , ayant une écriture pendue sur les reins. Le Seigneur appelle celui-ci , et lui ordonne de mettre un signe sur le front de tous ceux qui gémissent des désordres de Jérusalem ; et en même temps il commande aux six autres d'exterminer tous ceux qui ne seroient pas marqués de ce signe. Cet ordre est exécuté ; le prophète s'afflige devant le Seigneur ; le Seigneur se plaint de l'infidélité des deux maisons d'Israël et de Juda ( chap. ix ). Il commande à l'homme vêtu de lin , d'aller prendre des charbons de feu

au milieu des chérubins qui soutiennent son trône, et de les répandre sur Jérusalem. Cet homme exécute l'ordre du Seigneur. Le prophète voit de nouveau les animaux et les roues qu'il avoit déjà vus près du fleuve Chobar. Le Seigneur, qui étoit descendu de dessus son char, y remonte, et va à la porte orientale du temple (chap. x). Le prophète est transporté en esprit à cette porte. Il y voit vingt-cinq hommes, et au milieu d'eux Jézonias et Pheltias, princes du peuple. Le Seigneur lui fait connoître les pensées de ces hommes, qui disoient : Si cette ville est une chaudière, nous en serons la chair; nous y périrons plutôt que d'en sortir. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de prophétiser contre les princes du peuple, et de déclarer que ce sont ceux qu'ils ont fait mourir qui sont la chair renfermée dans cette chaudière; que pour eux, ce ne sera pas dans Jérusalem qu'ils périront, mais sur les confins d'Israël. Tandis qu'Ezéchiel prophétisoit, Pheltias tombe mort. Ezéchiel affligé se prosterne devant le Seigneur, et lui demande s'il perdra tout Israël. Le Seigneur le rassure, et lui déclare qu'il veille sur ceux qui se sont rendus aux Chaldéens, et qui sont regardés comme rejetés de lui; qu'il sera lui-même leur temple dans le lieu de leur exil; qu'il les rassemblera du milieu des peuples; qu'il leur rendra la terre d'Israël; qu'ils y rentreront, et la purifieront; et qu'il leur donnera un cœur nouveau, en sorte qu'ils marcheront fidèlement dans ses voies; qu'ils seront son peuple, et qu'il sera leur Dieu; mais que pour ceux dont le cœur est livré à l'idolâtrie, il les traitera selon leurs voies. Alors le char du Seigneur s'élève par le milieu de la ville, et va se reposer sur le mont des Oliviers. Le prophète est ramené en esprit en Chaldée. Il raconte aux captifs tout ce qu'il a vu (chap. xi).

On peut rapporter à peu près au même temps les prophéties contenues dans les huit chapitres suivans. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de préparer son bagage comme un homme qui s'en va dans un autre pays, de faire une ouverture à la muraille de sa maison, de transporter ses meubles pendant le jour, de prendre des hommes qui le chargent sur leurs épaules, de se couvrir le visage d'un voile, de sortir ainsi le soir à la vue des enfans d'Israël, et de leur déclarer qu'il leur est donné comme un signe de ce qui doit arriver à eux et à leurs frères; que leurs frères qui sont en Judée, seront emmenés captifs; que le prince qui est au milieu d'eux, prendra la fuite; et qu'après l'avoir

arrêté, on le privera de la vue, et on le menera à Babylone. Il promet qu'en dispersant les enfans d'Israël parmi les nations, il en réservera quelques-uns qui y rendront témoignage à sa justice. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de manger son pain comme un homme qui est dans l'épouvante, et de représenter ainsi les misères de la famine que les enfans d'Israël éprouveront au temps du dernier siège. Il se plaint des enfans d'Israël qui se flattent faussement que les visions des prophètes ne seront pas sitôt accomplies; il déclare qu'ils en verront de leurs yeux l'accomplissement (chap. XII).

Le Seigneur commande à Ezéchiel de prophétiser contre les faux prophètes d'Israël, de leur reprocher leur témérité, de leur annoncer les vengeances qui devoient tomber sur eux, et de leur déclarer combien seroient confondues les vaines promesses par lesquelles ils entretenoient la fausse confiance du peuple. Il lui ordonne de prophétiser contre les fausses prophétesses qui surprenoient les ames des enfans d'Israël, en flattant leurs passions criminelles; il leur fait annoncer ses vengeances (chap. XIII).

Quelques anciens d'Israël viennent consulter Ezéchiel. Le Seigneur lui découvre leur attachement aux idoles; et il les menace de permettre que les faux prophètes les séduisent, et d'exercer ensuite ses vengeances sur les faux prophètes et sur ceux qui les consultent. Il déclare que dans tout autre pays devenu l'objet de ses vengeances, il ne délivrera que les seuls justes, et n'épargnera pas même leurs enfans; mais qu'à l'égard de Jérusalem, il sauvera de sa ruine plusieurs de ses habitans avec leurs fils et leurs filles, qui deviendront dans le lieu de leur captivité les témoins de la souveraine justice de ses jugemens (chap. XIV).

Le Seigneur déclare à son prophète, que comme le bois de la vigne n'est bon qu'à être brûlé, ainsi il va livrer au feu les habitans de Jérusalem; et que leur pays sera désolé, parce qu'ils ont violé sa loi (chap. XV).

Ensuite il ordonne à son prophète, de faire connoître à Jérusalem ses abominations. Le prophète s'adressant à cette ville, lui rappelle la corruption de son origine, l'état misérable d'où le Seigneur l'a tirée, la gloire à laquelle il l'a élevée, l'infidélité à laquelle elle s'est abandonnée, les châtimens exercés sur elle par les armes des Philistins, les nouveaux excès auxquels elle s'est livrée, les vengeances que le Seigneur va exercer sur elle par les armes des Chaldéens.



Il déclare que l'infidélité de Jérusalem surpasse celle de Samarie sa sœur aînée, et celle de Sodome sa sœur putnée. Mais en même temps il ajoute que ces trois sœurs seront toutes trois rétablies, et que le Seigneur renouvellera son alliance pour toujours avec Jérusalem, et lui donnera pour filles Samarie et Sodome (chap. xvi).

Le Seigneur commande au prophète de proposer à son peuple une parabole : Un aigle coupe la tête d'un cèdre du Liban, et l'emporte dans la terre de Chanaan; il plante sur le Liban une vigne qui étend ses branches vers lui. Un autre aigle paroit, vers lequel cette vigne détourne ses branches; et par-là cette vigne mérite d'être arrachée par l'aigle qui l'avoit plantée. Le Seigneur ordonne ensuite au prophète d'expliquer cette parabole. Le premier aigle, c'est le roi de Babylone; la tête du cèdre du Liban, c'est Jéchonias, roi de Juda; la terre de Chanaan, c'est Babylone même. La vigne plantée par l'aigle, c'est Sédécias; le second aigle, c'est le roi d'Égypte; la vigne arrachée, c'est Sédécias emmené captif. Le Seigneur déclare que de cette tête du cèdre emportée par l'aigle, il en prendra une greffe tendre, c'est-à-dire, Zorobabel descendant de Jéchonias, qu'il plantera sur la montagne d'Israël, et qui y deviendra un cèdre; en sorte que comme il a humilié le grand arbre, en abaissant la race de David par la captivité de Jéchonias, il relevera l'arbre bas et foible, en relevant cette même race de David par l'élévation de Zorobabel (chap. xvii).

Le Seigneur se plaint de ce proverbe des enfans d'Israël : Les pères ont mangé les raisins verts, et les dents des enfans en sont agacées. Il déclare que le temps vient où l'on ne pourra plus dire ce proverbe, parce qu'alors chacun portera seul la peine de son péché. Le juste recevra selon sa justice; l'impie recevra selon son impiété. Les iniquités du méchant qui se convertira, seront oubliées; et les justices du juste qui se pervertira, seront aussi oubliées. Les voies du Seigneur sont justes; ce sont celles des enfans d'Israël, qui ne le sont pas. Le Seigneur invite à la pénitence la maison d'Israël (chap. xviii).

Le Seigneur ordonne au prophète de chanter un cantique lugubre sur les princes d'Israël. Dans ce cantique le prophète déplore la captivité de Joachaz et celle de Jéchonias; et ensuite la dernière ruine de Jérusalem sous Sédécias. Dans la première partie de ce cantique, Jérusalem est représentée sous le symbole d'une lionne, et ses deux princes sous

le symbole de deux lionceaux ; dans la seconde partie, elle est représentée sous le symbole d'une vigne (chap. xix).

En la septième année depuis la transmigration de Jéchonias, les anciens d'Israël viennent trouver Ezéchiël pour consulter par lui le Seigneur. Le Seigneur déclare qu'il ne leur repondra point ; il ordonne à son prophète de leur reprocher les iniquités de leurs pères qu'ils ont imitées. Infidélités des Israélites dans l'Égypte, où ils adorent les idoles ; dans le désert, où ils violent la loi qu'ils venoient de recevoir, et sont condamnés à y périr ; leurs enfans qui avoient été conservés, offensent aussi eux-mêmes le Seigneur. Infidélité des Israélites dans la terre promise, jus qu'à la ruine de Samarie ; infidélité des Israélites au temps même où prophétisoit Ezéchiël. Ils veulent se retirer de l'empire du Seigneur ; mais le Seigneur leur déclare qu'il saura les ramener à son obéissance. Il les rassemblera du milieu des peuples, les ramenera dans leur pays, régnera face à face au milieu d'eux, les fera tous entrer dans son alliance, après avoir chassé et abandonné les prévaricateurs. Ils ne lui seront plus infidèles ; mais ils le serviront sur la montagne d'Israël. Ils reconnoîtront leurs iniquités, et les miséricordes du Seigneur sur eux. Le Seigneur ordonne ensuite à son prophète de prophétiser contre la forêt du Midi, c'est-à-dire, contre la Judée, et de lui annoncer qu'elle va être entièrement consumée (chap. xx).

On peut rapporter à la même année les prophéties des trois chapitres suivans. Le Seigneur commande à son prophète de parler ouvertement, et d'expliquer sa dernière prophétie qui annonçoit la désolation entière de la terre d'Israël. Il lui ordonne de gémir devant ses frères, et de leur déclarer que ce qui le fait gémir, c'est la vue de la désolation prochaine. L'épée du Seigneur est préparée contre son peuple, et elle renversera même le sceptre de Juda. Nabuchodonosor, après être sorti de Chaldée, consultera s'il doit marcher contre les Ammonites, ou contre Jérusalem ; et Dieu permettra qu'il se détermine à marcher contre Jérusalem ; la couronne sera ôtée à Sédécias, et ne sera plus portée, jusqu'au temps où Dieu la donnera à celui auquel il la destine, au Messie même. Le prophète annonce ensuite les vengeances qui doivent tomber sur les Ammonites, et enfin celles qui tomberont sur les Babylo niens ( chapitre xxi ).

Le Seigneur ordonne à son prophète de reprocher à Jé-

rusalem ses abominations. Elle hâte elle-même sa ruine par les idoles qu'elle adore, par le sang qu'elle répand, par tous les crimes qui se commettent au milieu d'elle. La maison d'Israël est devenue comme un mauvais métal; le Seigneur rassemblera les enfans d'Israël dans Jérusalem comme dans un fourneau pour les purifier comme par le feu. Jérusalem est devenue semblable à une terre qui n'est ni purifiée ni arrosée. Ses prophètes, ses prêtres, ses princes, son peuple, sont tous corrompus; il ne s'y trouve personne qui arrête la colère du Seigneur (chap. xxii).

Le Seigneur représente l'infidélité et le châtement de Samarie et de Jérusalem sous le symbole de deux femmes nommées Oolla et Ooliba. Ces deux femmes nées d'une même mère, se sont d'abord souillées l'une et l'autre dans l'Égypte. Le Seigneur les a prises pour ses épouses, et elles lui ont donné des enfans. Oolla s'est abandonnée aux Assyriens, sans quitter même ses liaisons avec les Égyptiens; le Seigneur l'a livrée entre les mains des Assyriens, et ils l'on tuée. Ooliba a imité sa sœur Oolla, et l'a même surpassée; elle s'est abandonnée d'abord aux Assyriens, ensuite aux Chaldéens; elle s'est dégoûtée de ceux-ci et s'est livrée aux Égyptiens. Le Seigneur s'est retiré d'elle comme il s'est retiré de sa sœur; il a cessé de les couvrir de sa protection; il déclare qu'il va livrer Jérusalem entre les mains des Chaldéens qui seront les instrumens de sa vengeance contre elle. Elle boira jusqu'à la dernière goutte la coupe de Samarie sa sœur. Elles se sont rendues l'une et l'autre coupables d'adultère et d'homicide; et elles porteront l'une et l'autre les peines des adultères et des homicides (chap. xxiii).

Le dixième jour du dixième mois de la neuvième année depuis la transmigration de Jéchonias (c'étoit le jour même où Nabuchodonosor vint assiéger Jérusalem pour la troisième fois), le Seigneur ordonne à son prophète de marquer la date de ce jour, et de parler en parabole à la maison d'Israël. Jérusalem est représentée sous la figure d'une marmite enrouillée et pleine de viande; cette viande cuite jusqu'aux os est rejetée; cette rouille est exposée au feu comme au dernier moyen capable de la faire disparaître. Le Seigneur annonce ensuite au prophète la perte de ce qu'il avoit de plus cher, c'est-à-dire, de sa femme, et lui défend d'en faire aucun deuil, afin que par-là il marquât l'état où se trouveroit la maison d'Israël, lorsqu'elle se verroit privée de ce qu'elle avoit de plus cher, c'est-à-dire, de son



temple, sans oser en témoigner sa douleur (chap. xxiv).

Ici commence une suite de prophéties qui regardent les nations étrangères. La prophétie suivante peut être rapportée à peu près au même temps que la précédente. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de prophétiser contre les Ammonites et les Moabites qui vont se réjouir des maux de la maison de Juda; et contre les Iduméens et les Philistins qui vont satisfaire sur elle leur vengeance (chap. xxv).

Le premier jour du premier mois de la onzième ou douzième (1) année depuis la transmigration de Jéchonias, le Seigneur déclare que parce que Tyr s'est réjouie de la ruine de Jérusalem, il enverra contre elle Nabuchodonosor qui la détruira. Toutes les îles seront saisies d'effroi au bruit de sa chute. Mais tandis que Tyr sera renversée, le Seigneur fera éclater sa gloire dans la terre d'Israël (chapitre xxvi).

Le Seigneur ordonne à son prophète de chanter un cantique lugubre sur la ruine de Tyr. Le prophète décrit la situation avantageuse de cette ville, sa beauté, sa force, ses richesses, l'étendue de son commerce avec nombre de différens peuples, entre lesquels se trouve même la maison de Juda. Sa ruine doit jeter dans l'étonnement tous les peuples maritimes (chap. xxvii).

Le Seigneur commande à son prophète de prophétiser contre le roi de Tyr. Ce prince s'élevait dans son cœur, et se regardait presque comme un Dieu; mais le Seigneur fera venir contre lui des étrangers qui le feront périr misérablement. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de chanter un cantique lugubre sur la ruine de ce prince. Dans ce cantique, le prophète décrit l'élévation et la ruine du roi de Tyr. Le Seigneur commande ensuite au prophète de prophétiser contre Sidon, dont Tyr étoit la fille, et de lui annoncer sa ruine. En même temps le Seigneur promet de rétablir la maison d'Israël, après qu'il aura exercé ses jugemens sur toutes les nations qui se sont élevées contre elle (chapitre xxviii).

Dans les quatre chapitres suivans vont être rassemblées les prophéties qui regardent l'Égypte, dont quelques-unes sont antérieures à celles qui regardent Tyr. Le onzième jour du dixième mois de la dixième année depuis la trans-

(1) La Vulgate et l'édition rom. de la version des Septante lisent *la onzième année*. Le manuscrit alexandrin de la version des Septante et l'hébreu lisent *la douzième année*.

migration de Jéchonias, le Seigneur ordonne à Ezéchiël de prophétiser contre le roi d'Égypte. Ce prince se repose avec confiance au milieu du fleuve dont il est environné; mais le Seigneur le tirera de ses terres avec son armée, et le fera périr misérablement. Il s'est flatté de pouvoir être l'appui de la maison d'Israël, mais il a été brisé sous elle, et a été cause qu'elle s'est blessée dans sa chute; bientôt le Seigneur va réduire l'Égypte en solitude. Après une désolation de quarante années, elle sera rétablie, mais dans un état très-foible, et en sorte qu'elle ne pourra plus détourner vers elle la confiance de la maison d'Israël. Ici se trouve placée une prophétie qui est de beaucoup postérieure à la précédente, et à celles qui viendront après. Le premier jour du premier mois de la vingt-septième année depuis la transmigraton de Jéchonias (v. 17.), le Seigneur déclare à son prophète que pour récompenser Nabuchodonosor et son armée des travaux qu'ils ont soufferts au siège de Tyr, il leur abandonnera l'Égypte. Le Seigneur annonce qu'il va faire refleurir un rejeton de la maison d'Israël (cela regarde peut-être l'élévation de Jéchonias qui, dix ans après, fut tiré de prison, et élevé en honneur à la cour du roi de Babylone); il ajoute que son prophète parlera alors avec plus de liberté au milieu de son peuple (chap. xxix).

La prophétie suivante n'a point de date; on pourroit la rapporter à la vingt-septième année comme la précédente, ou à la dixième comme celle qui précédoit celle-là. Le Seigneur fait annoncer de nouveau par son prophète la désolation de l'Égypte. Cette désolation jettera l'effroi dans l'Éthiopie. Tous les étrangers qui se trouveront dans l'Égypte, et les Israélites mêmes qui s'y seront réfugiés, seront enveloppés dans sa ruine. Ici se trouve jointe une autre prophétie. Le septième jour du premier mois de la onzième année depuis la transmigraton de Jéchonias (v. 20.), le Seigneur fait annoncer par son prophète que le bras de Pharaon déjà blessé par Nabuchodonosor avant le siège de Jérusalem, sera entièrement brisé par ce prince après la ruine de cette ville (chap. xxx).

Le premier jour du troisième mois de cette même année, le Seigneur adresse encore sa parole à son prophète, et voulant humilier le roi d'Égypte qui s'élevoit de sa grandeur, l'exhorte à considérer la puissance qu'avoient eue les rois d'Assyrie. Cette monarchie beaucoup plus puissante que celle des Égyptiens, avoit été néanmoins détruite;



le Seigneur annonce que la monarchie des Egyptiens aura le même sort (chap. xxxi).

Le premier jour du douzième mois de la douzième année depuis la transmigration de Jéchonias, le prophète, par l'ordre du Seigneur, prononce un cantique lugubre sur la ruine du roi d'Egypte. Le quinzième jour du même mois (v. 17.), le prophète prononce un cantique lugubre sur la ruine de l'Egypte même et de tout son peuple (chapitre xxxii).

Ici recommencent les prophéties qui regardent les enfans d'Israël. La prophétie suivante n'a point de date; elle paroit être antérieure à la ruine de Jérusalem; on peut la rapporter à la neuvième ou dixième année depuis la transmigration de Jéchonias. Le Seigneur ordonne à son prophète, de faire observer aux enfans d'Israël, que quand il y a un homme établi pour sentinelle, s'il est fidèle à donner le signal, celui qui périt, périt par sa faute; le Seigneur ajoute que si celui qui est en sentinelle, manque à donner le signal, celui qui périt, périt à cause de son péché; mais celui qui étoit en sentinelle, est responsable de sa perte. Le Seigneur déclare au prophète qu'il est lui-même la sentinelle de la maison d'Israël. Il ordonne au prophète de déclarer à la maison d'Israël, qu'il ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion. Autre prophétie. Le cinquième du jour dixième mois de la douzième année depuis la transmigration de Jéchonias (v. 21.), un homme sauvé de Jérusalem apporte au prophète la nouvelle de la prise de cette ville. En vain les enfans d'Israël restés dans la Judée après la ruine de Jérusalem, se flattent de se maintenir en possession de cette terre; le Seigneur les exterminera, et réduira le pays en solitude. Les enfans d'Israël viennent écouter le prophète comme on vient entendre un musicien, et ne profitent point de ses avertissemens; ils ne le reconnoîtront pour prophète, que lorsque l'événement aura vérifié ses prédictions (chap. xxxiii).

La prophétie suivante paroit être antérieure à la prise de Jérusalem. Le Seigneur commande à son prophète de prophétiser contre les pasteurs d'Israël. Il leur reproche de ne chercher que leurs intérêts, de négliger leur troupeau, et de l'abandonner en proie aux bêtes de la terre. Il déclare qu'il va venir délivrer son troupeau de leur violence. Il promet de rappeler ses brebis, de les retirer de leur dispersion, de les rassembler dans leur propre terre, et de

les y faire paître dans de gras pâturages. Il déclare ensuite qu'il va juger et punir, non-seulement les pasteurs, mais les brebis, et qu'il délivrera les foibles de l'oppression des forts. Il promet de susciter sur ses brebis le pasteur unique, le Messie même, qu'il désigne sous le nom de David, et qui sera au milieu d'elles comme leur pasteur et leur prince. Il promet de faire une alliance de paix avec ses brebis, et de les combler de ses bénédictions (chap. xxxiv).

La prophétie suivante pourroit être postérieure à la prise de Jérusalem. Le Seigneur ordonne à Ezéchiel de prophétiser contre l'Idumée. Les Iduméens ont répandu le sang des Israélites leurs frères; leur sang sera répandu par les Israélites mêmes. (Il paroît que cela regarde le temps des Machabées.) Il se sont flattés de réunir en leur possession les terres d'Israël et de Juda; mais le Seigneur les exterminera de leur propre terre. Tandis que tous les pays voisins seront rétablis, l'Idumée sera réduite en solitude (chap. xxxv).

Le Seigneur déclare que la terre d'Israël qui a été réduite au pillage, et qui est exposée aux insultes des peuples voisins, sera rétablie dans son premier éclat. Ses habitans y seront ramenés et affermis pour toujours. Autre prophétie. (✓ 16.) Dieu a dispersé les enfans d'Israël en divers pays à cause de leurs péchés; il les rassemblera, non à cause de leurs mérites, mais pour la gloire de son nom. Il leur ôtera leur cœur de pierre, et leur donnera un cœur de chair. A la vue des biens dont Dieu les comblera, toutes les nations qui les environnent le reconnoîtront pour le vrai Dieu (chap. xxxvi).

On peut rapporter au même temps les deux prophéties suivantes. Le Seigneur conduit Ezéchiel en esprit au milieu d'une campagne, où il lui fait voir une multitude d'os secs qui revivent; et il lui donne ce prodige comme un signe du rétablissement des enfans d'Israël. Le prophète, par l'ordre du Seigneur (✓ 16. *et seqq.*), prend deux morceaux de bois, qu'il approche, et qu'il réunit pour marquer la réunion de la maison d'Israël à la maison de Juda. Ces deux peuples ne feront plus qu'un peuple; ils seront rétablis dans leur terre; le Messie même désigné sous le nom de David sera leur roi pour toujours; le sanctuaire du Seigneur sera fixé au milieu d'eux pour toute la suite des siècles (chapitre xxxvii).

Ce qui est dit ici du rétablissement de la maison d'Israël,

et de sa réunion avec la maison de Juda , sera le sujet d'une Dissertation où l'on examinera si les dix tribus sont revenues de leur captivité dans la terre qui avoit été habitée par leurs pères.

On peut encore rapporter vers le même temps la prophétie suivante. Le Seigneur ordonne à son prophète de prophétiser contre Gog, prince de Magog. A peine les enfans d'Israël seront-ils revenus de leur captivité, et rétablis dans leur héritage , que Gog s'avancera contre eux avec une armée nombreuse pour les piller et les ravager. Tout le pays sera dans l'effroi ; mais le Seigneur exterminera Gog et son armée ( chap. xxxviii ).

Le prophète , par l'ordre du Seigneur , continue de prophétiser contre Gog. Le Seigneur fera venir ce prince des climats de l'aquilon , et l'amenera sur les montagnes d'Israël , où il le fera périr avec tous ceux qui l'auront suivi. Les Israélites enleveront les dépouilles de cette armée ; les armes seules de cette armée leur produiront une quantité prodigieuse de bois , dont il brûleront pendant sept années ; ils seront occupés pendant sept mois à enterrer les morts ; et le lieu où on les enterrera , deviendra célèbre. Le Seigneur commande à son prophète d'appeler les oiseaux du ciel et les bêtes de la terre pour manger la chair et boire le sang de ces hommes que sa justice aura exterminés. Le Seigneur fera éclater sa gloire parmi les nations par la défaite des ennemis de son peuple. Il ramenera ce peuple dans sa terre, et répandra sur lui son esprit ( chap. xxxix ). La prophétie contenue dans ces deux chapitres sera le sujet d'une Dissertation.

Le dixième jour du premier mois de la vingt-cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias , quatorzième depuis la ruine de Jérusalem , Ezéchiel est transporté en esprit dans la terre d'Israël , où il voit un édifice magnifique qui est le temple du Seigneur. Un ange , sous la figure d'un homme , lui montre toutes les parties de cet édifice , et lui en fait remarquer toutes les proportions , mesurées avec une canne ou toise qui contenoit six coudées subdivisées en six palmes dont chacun contient la largeur de quatre doigts. Ce qui est dit ici de la coudée sur laquelle sont mesurées toutes les proportions de cet édifice , donnera lieu à une Dissertation sur la coudée hébraïque. Le prophète rapporte la description de toutes les parties de cet édifice. Et d'abord se trouve la description des portes , vestibules et parvis du peuple et des prêtres , et la descrip-



tion du vestibule du temple (chap. XL). Vient ensuite la description du Saint, du sanctuaire, et des chambres contiguës au temple (chap. XLI); ensuite la description et la destination des appartemens qui étoient vis-à-vis le temple dans le parvis des prêtres; et la dimension de toute l'enceinte des parvis qui environnoient le temple (chapitre XLII).

Le prophète voit le Seigneur qui rentre dans son temple. Le Seigneur déclare qu'il y fixe pour toujours sa demeure, et que la maison d'Israël ne profanera plus son nom. Il fait connoître ensuite au prophète les mesures de l'autel des holocaustes, et lui prescrit les cérémonies qui doivent être observées pour la consécration de cet autel (chap. XLIII). La porte orientale du parvis des prêtres, par laquelle le Seigneur étoit rentré dans son temple, demeure fermée sans que personne puisse désormais y passer; seulement le prince a la liberté d'entrer dans le vestibule, et de s'asseoir auprès et en-de-çà de cette porte. Le Seigneur reproche aux enfans d'Israël d'avoir introduit dans son sanctuaire des étrangers incirconcis de cœur et de chair. Il déclare que désormais nul incirconcis de cœur ni de chair n'entrera dans son sanctuaire; et que les prêtres mêmes descendans de Lévi qui se sont abandonnés à l'idolâtrie, seront exclus du ministère sacré, et réduits aux bas offices du temple. Il confirme le sacerdoce aux prêtres de la race de Sadoc, qui lui sont demeurés fidèles. Il prescrit les règles qu'ils observeront dans l'exercice de leur ministère (chapitre XLIV).

Le Seigneur détermine la portion de terre qui doit lui être consacrée pour en former la ville sainte au milieu de laquelle doit être son temple. Il marque la portion de terre qui doit être donnée au prince d'Israël. Il recommande l'exactitude dans les poids et dans les mesures. Il prescrit le tribut qui sera payé au prince; il ordonne les sacrifices qui doivent lui être offerts au commencement de l'année sainte, dans la solennité de Pâque, et à la fête des Tabernacles (chap. XLV). Il établit des règles touchant la porte orientale du parvis des prêtres. Elle sera fermée pendant les six jours de la semaine; et on l'ouvrira le jour du sabbat, et le premier jour de chaque mois (toutefois sans que personne puisse y passer). Il pose aussi des règles touchant l'ordre selon lequel le prince et le peuple doivent entrer dans le temple et en sortir; touchant diverses sortes de

sacrifices , touchant les dons du prince. L'ange montre ensuite au prophète les cuisines du parvis des prêtres et celles du parvis du peuple ( chap. XLVI ).

Le prophète voit des eaux qui sortant de dessous la porte orientale du temple , prennent leur cours au midi , vont toujours croissant , et se déchargent dans la mer Morte. Les eaux de cette mer deviennent saines ; les animaux en sont vivifiés ; les poissons s'y multiplient ; il n'y a que les rivages et les marais de cette mer qui conservent leur saline. Une multitude d'arbres s'élèvent sur les bords de ce torrent ; ils portent de nouveaux fruits tous les mois ; leurs fruits servent pour nourrir les peuples , et leurs feuilles pour les guérir. Le Seigneur détermine ensuite les bornes de la terre d'Israël , et ordonne qu'elle soit également distribuée entre les douze tribus , et que les étrangers qui se trouveront au milieu des enfans d'Israël aient leur partage avec eux ( chap. XLVII ). Le Seigneur décrit l'ordre du partage de la terre d'Israël distribuée en douze tribus ; il fixe la portion qui doit lui être consacrée pour le temple et pour la ville sainte ; il détermine le partage des lévites , et le partage du prince ; il marque le nombre et le nom des portes de la ville , et le nom de la ville même ( chap. XLVIII ). Ainsi finit le livre d'Ezéchiel.

On peut distinguer dans ce livre trois parties principales : La première , qui contient les vingt-quatre premiers chapitres , regarde principalement les vengeances que Dieu devoit exercer sur la maison de Juda par les armes de Nabuchodonosor ; la seconde , qui contient les huit chapitres suivans , renferme une suite de prophéties qui regardent principalement les jugemens que Dieu devoit exercer sur les nations étrangères ; la troisième , qui contient les seize derniers chapitres , regarde principalement les enfans d'Israël ; dans cette dernière partie , le prophète après leur avoir fait d'abord quelques reproches , s'étend principalement sur les promesses de leur rétablissement.

Ainsi Ezéchiel réunit les deux grands objets qui ont principalement occupé Isaïe et Jérémie. Isaïe a été spécialement le prophète des miséricordes du Seigneur ; Jérémie a été le prophète de ses vengeances ; Ezéchiel est en même temps le prophète et de ses vengeances et de ses miséricordes. Le rétablissement des enfans d'Israël et de Juda au temps de Cyrus , c'est principalement ce qu'annonce Isaïe , surtout dans les vingt-sept derniers chapitres de ses

III.  
Parallèle entre les prophéties d'Isaïe , de Jérémie , et d'Ezéchiel. Réflexions sur les prophéties d'Ezéchiel ; mys-

tères et instructions qui y sont renfermés. Ce prophète annonce le règne de J.-C. et l'alliance nouvelle.

prophéties ; la désolation des enfans de Juda au temps de Nabuchodonosor , c'est principalement ce qu'annonce Jérémie ; cette même désolation , ce même rétablissement , c'est ce qu'annonce Ezéchiel , et ses promesses s'étendent même encore beaucoup au delà ; elles regardent bien plus particulièrement le mystère de Jésus-Christ et de son Eglise , également annoncé par Jérémie et par Isaïe ; en sorte que c'est particulièrement sur ce grand objet , que ces trois prophètes se réunissent.

Les promesses que le Seigneur fait à son peuple par la bouche de ces trois prophètes regardent spécialement le règne du Messie , dont Cyrus n'étoit que la figure ; et les menaces que ces trois prophètes adressent aux enfans de Juda rebelles contre le Seigneur et transgresseurs de sa loi , nous montrent ce que le peuple juif avoit à craindre en se révoltant contre Jésus-Christ , et ce que nous avons à craindre nous-mêmes , si nous transgressons les préceptes de l'Evangile.

Deux fois Jérémie annonce (1) que le Seigneur suscitera à David un germe juste , un roi qui régnera avec sagesse , et qui gouvernera avec équité ; et nous avons montré que ce roi n'est autre que le Messie , Jésus-Christ même. Deux fois Ezéchiel annonce ce même roi sous le nom de *David* ; ou plutôt , c'est le Seigneur qui s'exprime lui-même ainsi par la bouche du prophète : *Je sauverai mon troupeau ; il ne sera plus exposé en proie , et je jugerai entre les brebis et les brebis. Je susciterai sur elles pour les paître le pasteur unique , David mon serviteur ; lui-même aura soin de les paître , et il leur tiendra lui-même lieu de pasteur. Et moi qui suis le Seigneur , je serai leur Dieu ; et mon serviteur David sera au milieu d'elles comme leur prince ; c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé* (2). Cette même promesse , le Seigneur la répète : *Je vais prendre les enfans d'Israël du milieu des nations où ils étoient allés ; je les rassemblerai de toutes parts ; je les ramènerai en leur pays , et je n'en ferai plus qu'un seul peuple dans leurs terres et sur les montagnes d'Israël... Mon serviteur David régnera sur eux ; ils n'auront plus sous qu'un seul pasteur ; ils marcheront dans la voie de mes ordonnances , et ils les pratiqueront... Et mon serviteur David sera éternellement leur prince* (3). Jésus-

(1) *Jerem.* xxiii. 5. 6. xxxiii. 15. 16. — (2) *Ezech.* xxxiv. 22. et seqq. xxxviii. 21. et seqq.



Christ lui-même nous fait connoître le sens de cette prophétie, lorsque parlant aux Juifs il dit : *Je suis le bon Pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis; mais le mercenaire, celui qui n'est point pasteur, et à qui les brebis n'appartiennent point... , ne se met point en peine des brebis. Je suis le bon Pasteur; et je connois mes brebis, et mes brebis me connoissent, comme mon Père me connoît, et que je connois mon Père; et je donne ma vie pour mes brebis. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie; il faut aussi que je les amène; elles écouteront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur*(1). Jésus-Christ est donc lui-même ce pasteur unique promis par le Seigneur, né de la race de David selon la chair, figuré en la personne de David, et étant lui-même par excellence le bien-aimé désigné sous le nom de *David*.

Saint Paul nous a fait remarquer, dans le livre de Jérémie, l'alliance nouvelle annoncée de la manière la plus expresse (2); cette même alliance est aussi annoncée dans le livre d'Ezéchiel; et afin que cette prophétie y fût plus marquée et plus claire, le Seigneur a voulu qu'elle fût immédiatement jointe à la promesse de ce pasteur unique. Aussitôt après avoir dit que David son serviteur sera au milieu de ses brebis comme leur prince, il ajoute : *Je ferai avec mes brebis une alliance de paix; j'exterminerai de cette terre les bêtes cruelles; et ceux qui habitent dans le désert dormiront en assurance au milieu des bois. Je les comblerai de bénédictions autour de ma colline; je ferai tomber les pluies en leur temps, et ce seront des pluies de bénédictions. Les arbres des champs porteront leur fruit; la terre donnera son germe, et sera féconde; ils habiteront sans crainte dans leur pays; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai brisé leurs chaînes et rompu leur joug, et que je les aurai arrachés d'entre les mains de ceux qui les dominoient avec empire* (3). Et après avoir dit une seconde fois que David son serviteur sera éternellement leur prince, il ajouta aussi : *Je ferai avec eux une alliance de paix; mon alliance avec eux sera éternelle. Je les établirai sur un ferme fondement; je les multiplierai, et j'établirai pour jamais mon sanctuaire*

(1) Joan. x. 11. et seqq. — (2) Hebr. viii. 8. et seqq. x. 14. et seqq. — (3) Ezéch. xxxiv. 25. et seqq.

au milieu d'eux. Mon tabernacle sera chez eux ; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple ; et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur et le Sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire sera pour jamais au milieu d'eux (1).

Par la bouche de Jérémie, le Seigneur dit : *Voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël après que ce temps-là sera venu, dit le Seigneur : J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leur cœur ; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple ; et chacun d'eux n'enseignera plus son prochain et son frère, en disant : Connoissez le Seigneur, parce que tous me connoîtront, depuis le plus petit d'entre eux jusqu'au plus grand* (2). Par la bouche d'Isaïe, le Seigneur parlant à Jérusalem, lui dit : *L'alliance par laquelle je ferai la paix avec vous, ne sera jamais ébranlée.... Tous vos enfans seront instruits du Seigneur.... Vous serez fondés dans la justice* (3). Par la bouche d'Ezéchiel, le Seigneur s'adressant aux enfans d'Israël, leur dit aussi : *Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés de toutes vos souillures, et je vous purifierai des ordures de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau ; je mettrai au milieu de vous un esprit nouveau ; j'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit au milieu de vous ; je ferai que vous marcherez dans la voie de mes préceptes, que vous garderez mes ordonnances, et que vous les pratiquerez* (4).

## IV.

Suite des réflexions sur les prophéties d'Ezéchiel. Les reproches et les menaces que ce prophète adresse aux enfans de Juda peuvent être appliqués aux Juifs incrédules et aux chrétiens prévarica-

Jérémie et Ezéchiel unissent leurs voix pour annoncer que le Seigneur va exercer ses vengeances sur la maison de Juda ; la terre de Juda sera désolée, Jérusalem sera détruite, le temple même sera renversé, les enfans de Juda seront réduits en captivité, ils seront dispersés parmi les nations. C'est ce qui a d'abord été vérifié au temps de ces prophètes mêmes, lorsque Dieu a exercé ses vengeances sur les enfans de Juda par les armes des Chaldéens ; c'est ce qui a été de nouveau vérifié après la mort de Jésus-Christ, lorsque Dieu a exercé ses vengeances sur les Juifs incrédules par les armes des Romains. Nous avons assez développé ce parallèle en parlant des prophéties de Jérémie ; nous n'y insisterons pas davantage ici.

(1) *Ezech. xxxvii. 26. et seqq.* — (2) *Jerem. xxxi. 33, 34.* — (3) *Isai. liv. 10, 13, 14.* — (4) *Ezech. xxxvi. 25. et seqq.*



Le Seigneur, par la bouche de Jérémie, compare les deux maisons d'Israël et de Juda; il nous les représente comme deux sœurs qui, devenues toutes deux coupables, porteront toutes deux le poids de ses vengeances. Il reproche à la maison de Juda (1) d'avoir imité et même surpassé l'infidélité de la maison d'Israël : *La rebelle Israël paroîtra juste, dit le Seigneur, si on la compare avec la perfide Juda.* Il annonce aux enfans de Juda, que parce qu'ils ont transgressé ses préceptes, et négligé ses avertissemens, il les traitera comme il a traité les enfans d'Israël, qui sont leurs frères : *Je traiterai cette maison où mon nom a été invoqué, dit le Seigneur (2), et dans laquelle vous mettez votre confiance, ce lieu que je vous ai donné à vous et à vos pères, je les traiterai comme j'ai traité Silo; et je vous chasserai loin de ma face, comme j'ai chassé tous vos frères, toute la race d'Ephraïm.* Comme ce parallèle peut beaucoup contribuer à l'intelligence des prophéties de Jérémie, il peut de même contribuer beaucoup à l'intelligence des prophéties d'Ezéchiël; car, par la bouche d'Ezéchiël, le Seigneur compare aussi Samarie et Jérusalem, qu'il représente de même sous le symbole de deux sœurs. *Fils de l'homme, dit le Seigneur en s'adressant à Ezéchiël, une même mère a eu deux filles.... qui se sont prostituées dans leur jeunesse.... (3) L'aînée s'appelle Oolla, c'est-à-dire, tente ou tabernacle, et la plus jeune s'appelle Ooliba, c'est-à-dire, celle au milieu de qui est mon tabernacle. Elles ont été à moi; et elles m'ont enfanté des fils et des filles. Celle qui s'appelle Oolla, est Samarie; et celle qui s'appelle Ooliba, est Jérusalem. Oolla s'est élevée contre moi par sa fornication; et elle a aimé d'un amour furieux ceux qu'elle aimoit; elle a aimé les Assyriens ses voisins.... et elle s'est souillée par le culte des idoles de tous ceux dont elle étoit follement amoureuse. C'est pourquoi je l'ai livrée entre les mains de ceux qu'elle avoit aimés, entre les mains des Assyriens, dont elle avoit été passionnée jusqu'à la fureur.... Sa sœur Ooliba, après l'avoir vu, a porté sa fureur et les désordres de sa passion encore plus loin que sa sœur n'avoit fait.... J'ai vu qu'elle se souilloit ainsi, et que toutes les deux marchent dans la même voie et dans les mêmes dérégle-*

teurs. Remarques de saint Jérôme sur le parallèle des deux sœurs Oolla et Ooliba, et des trois sœurs, Samarie, Jérusalem et Sodome.

(1) Jerem. III. 11. — (2) Jerem. VII. — (3) Ezech. XXIII. 2. et seqq. 14. et 15.

*mens.... C'est pourquoi, ô Ooliba, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais susciter contre vous tous ceux que vous avez aimés, et dont votre ame s'est dégoûtée, et je les assemblerai contre vous de toutes parts.... Je les rendrai les exécuteurs de ma colère contre vous, et ils l'exerceront dans leur fureur.... Vous avez marché dans la voie de votre sœur, et je vous mettrai en la main la coupe dont elle a bu. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous boirez de la coupe de votre sœur, de cette coupe large, profonde, et qui contient beaucoup, et vous deviendrez l'objet des insultes et des railleries des hommes. Vous serez enivrée et remplie de douleur par cette coupe d'affliction et de tristesse, par cette coupe de votre sœur Samarie. Vous la boirez, et vous en sucerez jusqu'à la lie; vous en mangerez même les morceaux rompus, et vous vous déchirez le sein dans votre douleur; car c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu (1).*

Par la bouche du même prophète, le Seigneur compare aussi Jérusalem, non-seulement avec Samarie, mais encore avec Sodome. Ce sont trois sœurs dont le Seigneur compare les infidélités et le châtiment, mais dont il annonce en même temps le rétablissement, en conservant à Jérusalem les prérogatives qui la distinguent entre ses deux sœurs. Ici donc les promesses se trouvent jointes aux reproches et aux menaces; et c'est un trait de lumière qui contribue à répandre le jour sur cette prophétie. Le Seigneur commence par les reproches et les menaces. *Fils de l'homme* (c'est à Ezéchiel (2) qu'il parle), faites connoître à Jérusalem ses abominations, et dites-lui : *Voici ce que dit le Seigneur Dieu à Jérusalem : Votre race et votre origine vient de la terre de Chanaan; votre père étoit Amorrhéen, et votre mère Héthéenne. Lorsque vous êtes venue au monde, au jour de votre naissance, on ne vous a point coupé le conduit par où vous receviez la nourriture dans le sein de votre mère; vous ne fûtes point lavée dans l'eau qui vous auroit été alors si salutaire, ni purifiée avec le sel, ni enveloppée de langes.... Je passai auprès de vous, je vous vis toute souillée dans votre sang, et je vous dis lorsque vous étiez couverte de votre sang : Vivez; vivez, vous dis-je, quoique vous soyez couverte de votre sang.... Je vous ai fait croître comme l'herbe qui est dans les champs.... Vous*

(1) *Ezech. xxiii. 2. et seqq.* — (2) *Ezech. xvi. 2. et seqq.*

êtes venue au temps où les filles pensent à se marier.... J'ai passé auprès de vous, et je vous ai considérée.... J'ai étendu sur vous mon vêtement.... J'ai fait alliance avec vous, dit le Seigneur Dieu; et vous avez été à moi. Je vous ai lavée dans l'eau; je vous ai purifiée du sang qui vous souilloit, et j'ai répandu sur vous une huile de parfum; je vous ai donné des robes en broderie, et une chaussure magnifique.... Je vous ai parée des ornemens les plus précieux.... J'ai mis une couronne éclatante sur votre tête.... Vous vous êtes nourrie de la plus pure farine, de miel et d'huile; vous avez acquis une parfaite beauté, et vous êtes parvenue jusqu'à être reine. Votre nom est devenu célèbre parmi les peuples, à cause de l'éclat de votre visage.... Et après cela vous avez mis votre confiance en votre beauté; vous vous êtes abandonnée à la fornication dans votre gloire.... Vous avez pris de vos riches vêtemens pour en faire les ornemens de vos hauts lieux..... Vous avez pris de mon or et de mon argent que je vous avois donné, et qui servoit à vous parer; et vous en avez formé des images d'hommes auxquelles vous vous êtes prostituée.... Vous leur avez présenté comme une oblation d'agréable odeur, le pain que je vous avois donné, et la plus pure farine, l'huile et le miel dont je vous avois nourrie. Voilà ce que vous avez fait, dit le Seigneur Dieu. Vous avez pris vos fils et vos filles, à qui vous aviez donné la vie, et qui étoient à moi, et vous les avez sacrifiés à ces idoles pour être dévorés par le feu.... Et après toutes ces abominations, vous ne vous êtes point souvenue des jours de votre jeunesse où vous étiez toute nue, pleine de confusion, et toute souillée d'un sang impur. Malheur à vous, à cause de toutes ces méchancetés; malheur à vous, dit le Seigneur Dieu.... Voici ce que dit le Seigneur Dieu.... Je vais assembler contre vous tous ceux que vous avez aimés, et auxquels vous vous êtes prostituée.... Je leur découvrirai votre honte, et toute votre infamie paroîtra devant eux. Je vous jugerai comme on juge les femmes adultères, et qui ont répandu le sang, et je ferai répandre le vôtre dans un transport de fureur et de jalousie.... Tout le monde dira de vous, ce qu'on dit d'ordinaire : Telle mère, telle fille. Vous êtes la fille de votre mère, qui a abandonné son époux et ses enfans; et vous êtes la sœur de vos sœurs, qui ont abandonné leurs époux et leurs enfans.... Votre sœur plus grande, qui habite à votre gauche,



*est Samarie avec ses filles ; votre sœur plus petite que vous, et qui habite à votre droite, est Sodome avec ses filles.... Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que ce qu'a fait Sodome votre sœur avec ses filles, n'est pas si criminel que ce que vous et vos filles avez fait. Voici quelle a été l'iniquité de Sodome votre sœur : C'a été l'orgueil, l'excès des viandes, l'abondance de toutes choses, et l'oisiveté où elle étoit, elle et ses filles. Elles ne tendoient point la main au pauvre et à l'indigent ; elles se sont élevées, et ont commis des abominations devant moi. C'est pourquoi l'ayant vu, je les ai détruites. Samarie aussi n'a pas fait la moitié des crimes que vous avez commis ; mais vous avez surpassé l'une et l'autre par vos excès, et vos sœurs pourroient paroître justes en comparaison de toutes les abominations que vous avez faites. Portez donc vous-même votre confusion.... vous qui avez justifié vos sœurs. Je les rétablirai, en faisant revenir les captifs de Sodome et de ses filles, aussi-bien que les captifs de Samarie et de ses filles ; et je vous rétablirai comme elles, en ramenant vos captifs avec les leurs (1).... Votre sœur Sodome et ses filles retourneront à leur ancien état ; Samarie et ses filles retourneront aussi à leur ancien état ; et vous et vos filles vous retournerez de même à votre premier état.... Je me souviendrai de l'alliance que j'ai faite avec vous dans les jours de votre jeunesse, et je contracterai avec vous une alliance éternelle. Vous vous souviendrez alors de votre vie, et vous serez couverte de confusion, lorsque vous recevrez avec vous vos sœurs aînées avec vos sœurs puînées ; et je vous les donnerai pour être vos filles, mais non par une alliance qui vienne de vous. J'établirai alors mon alliance avec vous, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur ; en sorte que vous repassiez votre vie dans votre souvenir, et que vous en soyez confondue, sans oser seulement ouvrir la bouche dans la confusion que vous en aurez, lors-*

(1) Il faut remarquer que ce que dit ici Ezéchiel, des captifs de Sodome et de ses infidélités, montre assez que selon la lettre il ne parle pas de l'ancienne Sodome qui fut consumée par le feu du ciel, à cause des abominations dont ses habitans s'étoient rendus coupables. Il paroît que cette ville avoit été rétablie, et qu'ensuite ses habitans ayant irrité le Seigneur par de nouveaux crimes, avoient été subjugués et emmenés en captivité, peut-être par Salmanasar, comme le pense D. Calmet, ou au temps d'Asarhaddon, comme le pense G. Sanson. Voyez la *Dissert. de D. Calmet sur Sodome et Gomorrhe*, tom. 1<sup>er</sup> ; et celle de G. Sanson sur les villes de la Pentapole dans le III<sup>e</sup> tome de la Géographie sacrée, mise au jour par Robert.

que je vous deviendrai propice, en vous pardonnant tout ce que vous avez fait contre moi, dit le Seigneur Dieu.

Saint Jérôme expliquant cette prophétie, remarque qu'en général dans les divines Ecritures, le nom de Jérusalem peut être pris en quatre sens différens : *Quatuor autem modis intelligi potest Jerusalem.* « Il peut signifier ou cette » Jérusalem terrestre qui a été brûlée par les Babyloniens » et par les Romains ; ou la Jérusalem céleste, considérée » comme l'assemblée des premiers-nés ; ou l'Eglise de Jésus- » Christ, à laquelle convient particulièrement le nom de » Jérusalem, qui signifie vision de paix ; ou enfin l'ame » de chacun de ceux qui voient et connoissent Dieu par la » foi : *vel hæc quæ Babylonio et Romano igne succensa est ;* » *vel cælestis primitivorum ; vel Ecclesia quæ interpretatur* » *visio pacis ; vel animæ singulorum, quæ fide cernunt* » *Deum* (1). » Ensuite après avoir expliqué de la Jérusalem terrestre tout ce que le Seigneur dit des biens dont il a comblé Jérusalem, il ajoute : « Pour ne pas nous arrêter » ici sur chaque parole, et ne pas causer d'ennui au lecteur » par la grosseur du volume, il suffira de remarquer que » tout ce que nous disons de Jérusalem, nous n'avons qu'à » le rapporter à l'Eglise : *Omne autem quod dicimus de* » *Jerusalem, ne in singulis hæreamus, et librorum mag-* » *nitudo tædium legentibus faciat, referamus ad Ec-* » *clesiam.* Car, ajoute-t-il, si Jérusalem est notre mère, » comme dit l'Apôtre, il en résulte que notre mère étant » l'Eglise, Jérusalem est l'Eglise mère des premiers-nés » qui sont écrits dans le ciel : *Si enim Jerusalem, juxta* » *Apostolum, mater nostra est, mater autem nostra Ecclē-* » *sia est ; consequenter Jerusalem Ecclesia est, mater pri-* » *mitivorum qui descripti sunt in cælis* (2). » Il vient ensuite au parallèle des trois sœurs, et il dit : « Selon le sens » tropologique ou moral, Samarie et Sodome, c'est-à-dire, » les hérétiques et les païens, sont souvent coupables de moindres crimes que ne le sont ceux qui sont regardés comme » citoyens de Jérusalem, comme membres de l'Eglise. *Porro* » *secundum tropologiam, Samaria et Sodoma, id est,* » *hæretici et ethnici, sæpe leviora committunt, quam hi* » *qui putantur Jerusalem, hoc est, ecclesiastici* (3). » Enfin il vient aux promesses faites aux trois sœurs, et après avoir rapporté l'opinion des Juifs et des judaïsans qui, prenant

(1) Hieron. in Ezech. xvi. tome III. col. 783. nov. edit. — (2) Hieron. in Ezech. xvi. tom. III. col. 792. — (3) Ibid. col. 895.

ces promesses dans un sens grossier et charnel , prétendoient qu'elles auroient un accomplissement littéral au temps de l'avènement du Messie , et dans ce règne de mille ans qu'ils attendoient , il ajoute : « Pour nous , laissant au jugement » de Dieu la connoissance parfaite de ces choses , ou plu- » tôt confessant bien clairement qu'après le second avé- » nement de Jésus-Christ notre Sauveur , il n'y aura rien » de bas , rien de terrestre , mais seulement le royaume » céleste qui est promis dans l'Évangile même : *Nos » autem horum perfectam scientiam Dei judicio relin- » quentes , immo liquide confitentes , post secundum ad- » ventum Domini Salvatoris nihil humile , nihil futu- » rum esse terrenum ; sed regna cœlestia quæ primum in » Evangelio promittuntur ;* nous disons que tout cela a été » accompli , et s'accomplit encore tous les jours dans l'état » présent de l'Église : *Hoc dicimus , quod in Ecclesiæ statu » cuncta completa sint , et quotidie compleantur.* Sodome » retourne à son ancien état , lorsque l'ame auparavant » païenne et impie revient à la nature de son origine , et re- » connoît son Créateur : *Sodoma revertitur in antiquum sta- » tum , quando naturæ suæ reddita gentilis prius et impia » anima intelligit Creatorem.* Samarie recouvre son ancien » bonheur , lorsque méprisant et rejetant l'erreur des hérés- » tiques , elle se réunit à la doctrine des vrais chrétiens , et » à leur foi : *Samaria recipit antiquam beatitudinem , » hæreticorum errore contempto , et juncta doctrinæ et » fidei christianæ.* Et lorsqu'elles seront ainsi rétablies dans » leur ancien état , Jérusalem qui est l'Église , ainsi nommée » d'un nom qui signifie vision de paix , sera aussi rétablie » dans son ancien état : *Cumque illæ reversæ fuerint , et » Jerusalem visio pacis , quæ interpretatur Ecclesia , re- » vertetur in pristinum statum (1).* »

Saint Jérôme explique aussi dans le même sens le paral-  
lèle des deux sœurs Oolla et Ooliba : « Quant au sens ana-  
gogique ou spirituel , dit-il , nous avons montré plus au  
long sur la prophétie d'Osée , ce que signifient Joseph ,  
Ephraïm , Samarie et Israël , et comment elles sont oppo-  
sées à la maison de David et à Jérusalem qui signifie l'E-  
glise : *Juxta anagogen , in Osee propheta quid significet » Joseph , Ephraim , Samaria et Israel , et quomodo con- » trariæ sint domui David et Jerusalem , quæ significat*

(1) Hieron. in Ezéch. xvi. t. III. col. 808. et seqq.



» *Ecclesiam, plenius disseruimus* (1). » Il suppose ici ce qu'il a établi dans son commentaire sur Osée, que Samarie représente les hérétiques; et lorsqu'il vient à comparer les infidélités d'Oolla et d'Ooliba, il s'exprime ainsi : « Selon le sens tropologique ou moral, il est difficile de comprendre comment l'Eglise peut surpasser les excès même de l'hérésie : *Porro secundum tropologiam, difficilis intelligentia, quomodo Ecclesia hæreticam vincat libidinem,* » si ce n'est que peut-être nous puissions dire que le serviteur qui connoît la volonté de son maître, et ne la fait pas, sera puni plus sévèrement; et que les crimes que commettent les hérétiques, c'est hors de l'Eglise qu'ils les commettent; et s'ils font naufrage, c'est parce qu'ils sont hors de l'arche; mais ceux qui appartiennent à l'Eglise, ceux qui sont dans l'Eglise, sont bien plus dignes de châtimement, si tandis qu'ils font profession de suivre la vraie foi, ils imitent les vices des nations infidèles, telles que les Assyriens et les Chaldéens, et se laissent attirer par les diverses couleurs sous l'image desquelles le péché s'offre à eux pour les séduire : *Nisi forte possimus hoc dicere, quod servus qui scit voluntatem domini sui, et non facit, vapulabit multis : et quod hæretici foris nefanda committant, et extra arcam Noe naufragio pereant ; ecclesiastici autem si veram fidem sequentes, Assyria atque Chaldæa imitentur vitia, et discolores sequantur imagines peccatorum, majoribus digni sint cruciatibus* (2). » Et en parlant des vengeances du Seigneur sur Oolla et Ooliba, il s'exprime ainsi : « Ces choses peuvent encore s'entendre de ce qui est arrivé après la venue de Jésus-Christ, et on peut dire que des hommes justes d'entre les nations ont alors jugé les Samaritains et les Juifs; la justice même et la vertu de ces hommes fidèles comparée avec les crimes de ces hommes prévaricateurs, suffisoit pour les condamner; c'est par ce parallèle même que ces hommes justes ont condamné et livré en proie ces prévaricateurs à qui le Seigneur avoit dit : Votre demeure restera déserte, etc. : *Possunt hæc et post adventum Christi intelligi, quod viri justi de populis nationum, ipsi Samaritanos et Judæos comparatione sui judicent, et tradant eos ad devorandum, quibus Dominus dixerat : Relinquetur vobis domus vestra deserta,* etc. Et la punition de ceux-ci

(1) *Hier. in Ezech. xxii. tom. iiii. col. 854. et seqq.* — (2) *Ibid. col. 856.*



» doit être, dit ce père, un sujet de crainte pour les gentils,  
 » pour ceux même des gentils qui ont cru en Jésus-Christ;  
 » ils doivent appréhender d'être traités eux-mêmes comme  
 » Samarie et comme Jérusalem, s'ils se rendent coupables  
 » des crimes que Samarie et Jérusalem ont commis : *Quo-*  
*rum pœna gentibus timor est, immo his qui ex gentibus*  
*crediderunt; ne similia patiantur, si ea fecerint, quæ*  
*fecit Samaria et Jerusalem (1).* »

V.  
 Suite des réflexions sur les prophéties d'Ezéchiel, et particulièrement sur le parallèle des deux sœurs Oolla et Ooliba, et des trois sœurs, Samarie, Jérusalem et Sodome.

Cette dernière réflexion nous donne lieu de considérer sous un nouveau point de vue la parabole des deux sœurs Oolla et Ooliba. Samarie, que saint Jérôme regarde principalement comme un symbole qui représente les hérétiques, peut aussi très-bien représenter les Juifs incrédules. Lui-même le reconnoît ailleurs (2); et c'étoit aussi la pensée d'Origène, lorsque expliquant le parallèle des deux maisons d'Israël et de Juda représentées par Jérémie comme deux sœurs, il disoit : » La maison d'Israël, c'est le peuple juif; » la maison de Juda, c'est nous-mêmes (3). » Oresme, fameux docteur de Paris et évêque de Lisieux, le célèbre Gerson, et Clémangis son disciple, vivement frappés des maux dont l'Eglise étoit affligée de leur temps, ont souvent rappelé les reproches et les menaces que les prophètes adressoient aux enfans de Juda, et ont insisté particulièrement sur le parallèle des deux sœurs Oolla et Ooliba, posant pour principe que Samarie est la figure de la Synagogue, et Jérusalem celle de l'Eglise. Leurs expressions sur cela n'ont rien de plus fort que celles de saint Jérôme, qui, dans ses commentaires sur les prophètes, est continuellement occupé à appliquer à l'Eglise ce qui est dit de Jérusalem (4); ou

(1) Hieron. in Ezech. tom. xxii. col. 860. — (2) Hieron. in Osee x. col. 1305. *Dicant montibus, Operite nos, etc. Quod Dominus in ultimo tempore captivitatis Judaicæ dicit esse complendum. Quidquid ergo nunc contra decem tribus, sive contra omnem dicitur Israel, sciamus τριπλικῶς etiam ad totum populum posse transferri: ut quando Romani ceperint Jerusalem, etc. Et alibi.* — (3) Orig. Homil. 4. in Jerem. edit. Huetii, 1679. — (4) Hieron. in Ezech. col. 724. *Vereorque ne ista panis contritio etiam in nostra inveniatur Jerusalem, etc. Et col. 728. Hoc idem et in Ecclesia intelligendum est, etc. Et col. 730. Quod non solum tunc in Jerusalem factum est, sed in nostra fit Jerusalem, etc. Et col. 740. Ceterum et in nostra Judæa... quando multiplicatæ fuerint iniquitates, et refriguerit multorum charitas, omnes manus bonorum operum dissolventur, etc. Et col. 744. Hæc quotidie in Ecclesiis requiruntur, etc. Et col. 748. Quod quidem potest et de nostra Jerusalem, nostroque templo intelligi, etc. Et col. 768. Possumus juxta anagogen habitatores Jerusalem credentes Christo dicere, qui habitant in Ecclesia. Et col. 769. Quidquid autem eo tempore Israelitico populo dicebatur, hoc nunc refertur ad Ecclesiam. Et alibi passim.*

plutôt à appliquer à l'Eglise les promesses faites à Jérusalem, et aux prévaricateurs qui se trouvent dans l'Eglise les reproches et les menaces que les prophètes adressent à Jérusalem; car c'est ainsi qu'il faut entendre les expressions vives de ce saint docteur, lorsque quelquefois expliquant les paroles des prophètes, il s'exprime en ces termes (1): « Tout » ce que nous avons dit de Jérusalem et de la Judée selon » ce qui regarde l'histoire, rapportons-le à l'Eglise de Dieu, » lorsqu'elle offensera Dieu : *Quidquid juxta historiam de » Jerusalem diximus et Judæa, referamus ad Ecclesiam » Dei, cum offenderit Deum*; » c'est-à-dire, comme il l'explique aussitôt : « Lorsqu'au milieu de cette Eglise où » se trouvoit auparavant l'assemblage des vertus et une joie » pure et sainte, se trouvera alors une multitude de péchés, » et une abondance de tristesse : *Ut ubi quondam erat vir- » tutum chorus atque lætitia, ibi peccatorum et mærorum » multitudo versetur.* » Et aussitôt il répète la même expression : « Tout ce qui s'entend historiquement contre » Jérusalem, se rapporte à l'Eglise lorsqu'elle offensera Dieu; » *Quidquid autem, ut supra diximus, in historia intelli- » gitur contra Jerusalem, refertur ad Ecclesiam, cum » offenderit Deum* (2). » Saint Augustin se sert aussi d'une expression semblable, lorsqu'il dit : « Qu'un jour l'assem- » blée des fidèles offensera aussi elle-même le Seigneur : » *Et ista te offensura est* (3); » ce qui ne peut s'entendre que de la multitude des prévaricateurs qui se trouvent quelquefois mêlés sur la terre avec les justes dans le sein de l'Eglise. Par elle-même toujours pure, toujours sainte, cette chaste épouse du Dieu vivant ne prend aucune part aux péchés de ses enfans; au contraire elle en fait le sujet de ses gémissemens et de ses larmes. Lors donc que les pères et les interprètes lui appliquent les reproches mêmes et les menaces des prophètes, c'est parce qu'au milieu d'elle se trouvent des hommes prévaricateurs qui lui appartiennent, et que saint Jérôme appelle par cette raison, *Ecclesiastici viri*, des hommes qui sont de l'Eglise, qui appartiennent à l'Eglise, qui sont membres de l'Eglise; c'est sur ces hommes prévaricateurs, que tombent les reproches et les menaces des prophètes. Et c'est en ce sens qu'on peut considérer les deux sœurs Oolla et Oolibà, ou Samarie et

(1) Hieron. in Jerem. col. 550. et seqq. — (2) Ibid. col. 551. — (3) Aug. Enarr. in ps. VII. n. 7.

Jérusalem, comme étant, l'une la figure de la Synagogue, et l'autre la figure de l'Eglise.

Mais Ezéchiel parle aussi d'une troisième sœur; et cette troisième sœur pourroit représenter l'église grecque. Vicédominus, l'un des théologiens du concile de Trente, compare ainsi ces trois peuples dans un discours qu'il prononça en présence du concile. Il expliquoit l'évangile du xxiv<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, où Jésus-Christ parle des signes qui doivent précéder la ruine de Jérusalem, et son dernier avènement; et remarquant que dans ce texte les signes de la ruine de Jérusalem se trouvent mêlés avec ceux du dernier avènement de Jésus-Christ, de manière qu'il est même difficile de les distinguer, il disoit, en s'adressant aux pères de ce concile: « Ce n'est pas sans mystère, mes pères, qu'il a été permis que cela fût ainsi; c'est afin que par cette sainte confusion de signes différens, nous comprenions qu'il n'en est aucun qui soit si propre à cette première ruine qui est celle des Juifs, que nous ne puissions appliquer à ce qui nous regarde, et à ce qui regarde notre Jérusalem, le même signe ou quelque autre semblable: *Quod quidem, patres, non sine mysterio permissum, ut ex hac sacra signorum confusione, intelligamus nulla esse primo Judæorum excidio sic propria, quin eadem possint, vel similia, rebus nostris nostræque Jerusalem adaptari.* C'est, ajoutet-il, ce qui s'est déjà vérifié dans l'église d'Orient; et il est facile d'étendre les mêmes signes à ce que nous voyons de notre temps: *Quod jam verificatum est in ecclesia Orientali, facileque ex his traduci possunt ad nostra tempora.* Car les événemens des siècles antérieurs étant passés pour nous, nous ne devons plus nous occuper de la Jérusalem des Juifs, ou de celle des Grecs, qu'afin de pouvoir conjecturer et deviner à la vue de ces exemples redoutables, ce qui peut nous arriver aussi à nous qui sommes travaillés d'une semblable maladie: *Nec de Judaica vel Græca Jerusalem nobis ulla habenda est cura, nisi ut earum exemplo et repetitione, divinare et augurare possimus, quæ de nobis consimili morbo laborantibus decerni possunt* (1). » Ce théologien distingue donc trois Jérusalem; celle des Juifs, celle des Grecs et la nôtre; et il pense que ce qui est arrivé à celle des Juifs et à celle

(1) *Conc. Labb. tom. xiv. p. 1447. et seqq.*



des Grecs, est un exemple et un avertissement pour la nôtre, c'est-à-dire, pour nous-mêmes. Voilà aussi précisément à quoi se réduit le parallèle des trois sœurs dont parle Ezéchiel, et dans ce parallèle il est essentiel de remarquer que ces trois sœurs après avoir été châtiées sont rétablies dans leur premier état; et qu'alors Samarie et Sodome sont réunies l'une et l'autre à Jérusalem, de manière que Jérusalem est conservée au premier rang entre les deux autres qui lui sont données pour être ses filles : *Et dabo eas tibi in filias* (1). S'il arrive qu'en effet un jour l'église grecque retourne à son premier état, à l'état duquel elle est déchue, ce sera en se réunissant à l'église romaine dont elle s'est séparée; et de même lorsque la nation juive reviendra à la foi de ses pères selon les promesses, ce sera aussi à l'église romaine qu'elle se réunira : *Et dabo eas tibi in filias*.

Ces trois sœurs étant ainsi bien distinguées, on peut observer que *Samarie* par le schisme dont elle s'est rendue coupable en se séparant d'avec la maison de Juda, peut représenter particulièrement l'église grecque qui s'est rendue coupable d'un schisme semblable en se séparant d'avec l'église romaine au milieu de laquelle est le centre de l'unité catholique. Alors Isaïe nous découvre quels peuvent être ceux qui sont ici représentés par *Sodome* lorsqu'il dit aux enfans d'Israël : *Ecoutez la parole du Seigneur, princes de Sodome, prêtez l'oreille à la loi de notre Dieu, peuple de Gomorrhe* (2). Et dans Jérémie, le Seigneur parlant aux faux prophètes de Jérusalem, dit aussi : *Ils sont tous devenus à mes yeux comme Sodome, et ses habitans sont devant moi semblables à Gomorrhe* (3). Les Juifs, par leur révolte contre le Seigneur, ont donc mérité d'être comparés à Sodome et à Gomorrhe; Isaïe et Jérémie, s'accordent sur ce point; et dès lors les Juifs peuvent être représentés par Sodome dans le parallèle des trois sœurs. Mais soit qu'ils soient représentés par Sodome ou par Samarie, leur réunion future à l'Eglise de Jésus-Christ est également assurée par le témoignage de l'apôtre saint Paul et par les promesses des prophètes.

Cette réunion de la nation juive à l'Eglise de Jésus-Christ, est souvent représentée dans les prophètes sous le symbole de la réunion de la maison d'Israël avec la

VI.  
Suite des  
mystères et  
instructions

(1) *Ezech.* xvi. 61. — (2) *Isai.* i. 10 — (3) *Jerem.* xxiii. 14.

renfermées dans les prophéties d'Ezéchiel. Remarques sur la réunion des deux maisons d'Israël et de Juda, et sur l'irruption de Gog.

maison de Juda ; et c'est une des preuves qui servent à établir et à justifier cette allégorie des deux maisons considérées comme figure des deux peuples. *En ce jour-là, dit Isaïe, le Seigneur étendra une seconde fois sa main pour posséder les restes de son peuple, qui seront échappés à la violence des Assyriens, de l'Égypte... et des îles de la mer. Il levera son étendard parmi les nations ; il réunira ceux d'Israël qui avoient été chassés, et il rassemblera des quatre coins de la terre ceux de Juda qui avoient été dispersés. Alors la jalousie d'Ephraïm sera détruite, et l'inimitié de Juda cessera ; Ephraïm ne sera plus envieux de Juda ; et Juda ne combattra plus contre Ephraïm (1). Il n'y aura plus d'envie ni d'inimitié entre les deux peuples, parce qu'une même foi et un même esprit les réunira. En ces jours-là, dit Jérémie, la maison de Juda et la maison d'Israël avec elle, reviendront l'une et l'autre, et retourneront ensemble de la terre de l'aquilon, où elles étoient dispersées, à la terre que j'ai donnée à vos pères (2). Et ailleurs il dit encore : Il viendra un jour où les gardes crieront sur la montagne d'Ephraïm : Levez-vous, et allons à Sion pour adorer le Seigneur notre Dieu (3). Mais rien n'est plus exprès que ce que dit le Seigneur en parlant à Ezéchiel : Fils de l'homme, prenez un morceau de bois, et écrivez dessus : Pour Juda, et pour les enfans d'Israël qui lui sont unis. Prenez encore un autre morceau de bois, et écrivez dessus : Ce bois est pour Joseph, pour Ephraïm, et pour toute la maison d'Israël qui lui est unie. Approchez ensuite ces deux morceaux de bois l'un de l'autre pour les unir, et ils deviendront en votre main comme un seul morceau de bois. Et lorsque les enfans de votre peuple vous diront :*

(1) *Isai. xi. 11. et seqq.* — (2) *Jerem. liii. 18.* — La Vulgate porte : *In diebus illis ibit domus Juda ad domum Israel, et venient simul, etc.* Ce qui pourroit signifier que la maison de Juda ira trouver la maison d'Israël pour l'inviter à se rapprocher d'elle, et à se réunir à elle. Mais l'hébreu et la version des Septante portent d'une manière moins équivoque : *ילכו בית יהודה על בית ישראל ויבאו יחדו*. Συνελεύσονται ὁ οἶκος Ἰούδα ἐπὶ τὸν οἶκον τοῦ Ἰσραὴλ, καὶ ἔξουσιν ἐπιτοσαυῖδ. *Ibunt domus Juda super domo Israel, et venient simul. Super,* pour *cum*, est un hébraïsme dont on voit un exemple dans l'Exode, xxxv. 22. *Venerunt viri super mulieribus*, c'est-à-dire, *cum mulieribus*, selon que la Vulgate même l'exprime. Le manuscrit alexandrin de la version des Septante porte : Συνελεύσεται ὁ οἶκος Ἰσραὴλ ἐπὶ τὸν Ἰούδα. L'édition d'Alde porte aussi : Συνελεύσονται ὁ οἶκος Ἰσραὴλ ἐπὶ τὸν οἶκον Ἰούδα. Mais la leçon de l'édition romaine, conforme au texte hébreu, paroît être préférable dans le sens que nous venons d'exposer. — (3) *Jerem. xxxi. 6.*

*Ne nous découvrirez-vous point ce que signifie ce que vous faites? Vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre le bois de Joseph qui est dans la main d'Ephraïm, le bois des tribus d'Israël qui lui sont unies, et je le joindrai avec le bois de Juda pour n'en faire plus qu'un de ces deux; et ils seront dans ma main comme un seul bois. Vous tiendrez à la main devant leurs yeux ces morceaux de bois, sur lesquels vous aurez écrit, et vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre les enfans d'Israël du milieu des nations où ils étoient allés; je les rassemblerai de toutes parts, je les ramènerai en leur pays, et je n'en ferai plus qu'un seul peuple dans leur terre et sur les montagnes d'Israël. Il n'y aura plus qu'un seul roi qui les commandera tous; et à l'avenir ils ne seront plus divisés en deux peuples, ni en deux royaumes. Ils ne se souilleront plus à l'avenir par leurs idoles, par leurs abominations et par toutes leurs iniquités; je les sauverai et les retirerai de tous les lieux où ils avoient péché; je les purifierai, et ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu. Mon serviteur David régnera sur eux; ils n'auront plus tous qu'un seul pasteur; ils marcheront dans la voie de mes ordonnances; ils garderont mes commandemens, et ils les pratiqueront. Ils habiteront sur la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob, et où leurs pères ont habité; ils y habiteront eux et leurs enfans, et les enfans de leurs enfans jusqu'à jamais; et mon serviteur David sera éternellement leur prince. Je ferai avec eux une alliance de paix : mon alliance avec eux sera éternelle. Je les établirai sur un ferme fondement; je les multiplierai, et j'établirai pour jamais mon sanctuaire au milieu d'eux. Mon tabernacle sera chez eux; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple; et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur et le Sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire sera pour jamais au milieu d'eux (1).* Déjà nous avons rapporté les dernières paroles de cette prophétie en parlant du premier avènement de Jésus-Christ, et de l'établissement de l'alliance nouvelle; parce qu'en effet cette prophétie a été alors vérifiée en partie. Alors parut celui que le prophète avoit annoncé sous le nom de *David*; alors fut établie cette alliance de paix, cette alliance éternelle dont parle le prophète. Mais lorsque la nation juive sera

(1) *Ezech. xxxvii. 16. et seqq.*



rendue participante de cette alliance, lorsqu'elle reconnoitra pour son prince et pour son pasteur, celui que le prophète a annoncé sous le nom de *David*, alors cette prophétie recevra un nouvel accomplissement; alors se vérifiera pleinement cette réunion dont parle le prophète; Israël sera réuni avec Juda; ils ne seront plus ensemble qu'un seul peuple et un seul royaume; ils auront tous le même prince; ils seront tous participans de la même alliance. Les Juifs réunis alors aux Chrétiens, ne seront plus avec eux qu'un seul peuple; ils reconnoîtront alors comme nous Jésus-Christ pour leur prince et leur pasteur; ils seront alors rétablis dans le royaume de Dieu, dans l'Eglise de Jésus-Christ, qui est elle-même cette terre d'où ils ont été chassés; et ils auront part à cette alliance de paix, à cette alliance éternelle que Dieu a faite avec son Eglise par Jésus-Christ.

Aussitôt après cette admirable prophétie, Ezéchiel continue : *Le Seigneur me parla encore, et me dit : Fils de l'homme, tournez le visage contre Gog, qui est dans la terre de Magog, ... et prophétisez contre lui, en disant : Je viens à toi, Gog : ... je te ferai sortir, toi et toute ton armée ; ... et plusieurs peuples seront avec toi.... Tu viendras dans une terre dont les habitans auront été sauvés de l'épée, tirés d'entre plusieurs peuples, et rassemblés sur les montagnes d'Israël qui étoient depuis long-temps désolées.... Tu y viendras alors, et tu paroîtras comme une tempête et comme un tourbillon, pour couvrir la terre.... Tu ne penseras qu'à t'enrichir des dépouilles, à enlever un grand butin, et à porter ta main cruelle contre ceux qui après avoir été abandonnés, auront été rétablis; contre un peuple qui aura été rassemblé des nations, et qui commencera d'habiter au milieu du monde.... Tu seras dans les derniers jours, et je te ferai venir sur ma terre, afin que les nations me connoissent, lorsqu'à leurs yeux j'aurai fait paroître sur toi ma sainteté, par l'éclat de mes jugemens.... J'appellerai l'épée contre Gog sur toutes mes montagnes, dit le Seigneur..... J'entrerai en jugement avec lui; ... et je répandrai des pluies de feu et de soufre sur Gog, sur son armée, et sur tous les peuples qui seront avec lui. Je ferai voir ma grandeur; je signalerai ma sainteté; je me ferai connoître aux yeux de plusieurs peuples, et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur (1).*

(1) *Ezech. xxxviii. 1. et seqq.*

Le prophète continue d'annoncer les jugemens du Seigneur sur Gog et sur tous ceux qui s'attacheront à lui. Les interprètes sont fort partagés sur le sens de cette prophétie ; on ne sait si elle a eu quelque accomplissement. Il y a quelque apparence qu'elle a eu un premier accomplissement au temps et en la personne de Cambyse, roi de Perse, qui passa sur les terres des Juifs pour aller en Egypte, et qui à son retour périt en Judée. Mais il est resté si peu de vestiges de cet événement, qu'il y a des interprètes qui refusent absolument de reconnoître avant Jésus-Christ aucun accomplissement de cette prophétie d'Ezéchiel. On pourroit peut-être découvrir quelques rapports entre cette prophétie et l'irruption des barbares sur les terres de l'empire romain entièrement délivrées de la puissance des empereurs païens. Mais saint Jean dans son Apocalypse porte nos vues plus loin ; il rappelle assez visiblement cette prophétie, et nous en montre le dernier accomplissement, lorsqu'il marque un temps où *Satan, étant délié, sortira de sa prison pour séduire les nations qui sont aux quatre coins de la terre, Gog et Magog, pour les assembler au combat, en sorte que leur nombre égalera celui du sable de la mer. Je les vis, dit-il, se répandre sur la face de la terre, et environner le camp des saints, et la ville chérie de Dieu. Mais il descendit du ciel un feu envoyé de Dieu qui les dévora ; et le diable qui les séduisoit, fut jeté dans l'étang de feu et de soufre, où la bête et le faux prophète seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles* (1). Et auparavant il avoit dit : *Je vis un ange qui étoit dans le soleil, et qui cria à haute voix, en disant à tous les oiseaux qui voloient par le milieu de l'air : Venez, et assemblez-vous pour être au grand souper de Dieu, pour manger la chair des rois, la chair des officiers de guerre, la chair des puissans, la chair des chevaux et de ceux qui sont dessus, et la chair de toutes sortes d'hommes, libres et esclaves, petits et grands. Et je vis la bête et les rois de la terre, et leurs armées rassemblées pour faire la guerre à celui qui étoit sur le cheval blanc et à son armée. Et la bête fut prise, et avec elle le faux prophète, qui avoit fait des prodiges devant elle, par lesquels il avoit séduit ceux qui avoient le caractère de la bête, et qui avoient adoré son image ; et ces deux furent jetés tout vivans dans l'étang brûlant de feu et*

(1) Apoc. xx. 7. et seqq.

de soufre. Le reste fut tué par l'épée qui sortoit de la bouche de celui qui étoit monté sur le cheval blanc; et tous les oiseaux du ciel se rassasièrent de leur chair (1). Mystères futurs dont le sens ne sera bien développé que par l'événement.

VII.  
Suite des mystères et instructions renfermées dans les prophéties d'Ezéchiel. Remarques sur la description du temple, sur le partage de la terre promise; sur la description de la ville sainte, et sur les eaux qui sortent de la maison du Seigneur.

Il y a encore un grand rapport entre le temple qui fut montré à Ezéchiel (2), et dont un ange lui fit remarquer toutes les proportions, et celui dont parle saint Jean dans son Apocalypse, lorsqu'il dit : *On me donna une canne semblable à une verge, et il me fut dit : Allez-vous-en mesurer le temple de Dieu et l'autel, et ceux qui y adorent; mais laissez le parvis qui est hors du temple, et ne le mesurez point, parce qu'il a été abandonné aux gentils* (3). Nous pouvons dire ici du temple ce qu'un célèbre interprète disoit du tabernacle sur le modèle duquel le temple fut construit : « L'Écriture en compare les différentes parties au monde visible et au monde invisible qui ont été soumis à l'empire de Jésus-Christ. Elle fait regarder cet univers comme *le vestibule* et *le parvis* qui sont hors du temple, et qui sont encore abandonnés aux profanations des infidèles et des impies. La seconde enceinte qui est appelée *le Saint*, répond au ciel des bienheureux, dont l'entrée n'est ouverte qu'aux prêtres-rois, pour y offrir perpétuellement l'encens de leurs prières, et le parfum de leurs louanges sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu. Par *le Saint des saints*, l'Apôtre veut nous faire concevoir le lieu le plus éminent du dernier ciel, où Dieu a peint ses perfections par les couleurs les plus vives, et où il a réuni tous les traits de sa beauté, de sa puissance et de sa gloire. C'est ce sanctuaire dont l'architecte n'est pas un homme mortel, mais Dieu même. C'est là que le Père, le Fils et le Saint-Esprit résident dans toute leur majesté; c'est là que Jésus-Christ dispose de tout avec une pleine autorité; c'est de ce véritable sanctuaire, qu'il est établi le souverain pontife pour toujours par un serment irrévocable; où il n'est pas entré, comme Aaron, une fois l'année, dans l'obscurité d'une fumée d'encens, le voile demeurant toujours fermé, ni portant le sang étranger d'une victime muette, mais le sien propre; où il se présente continuellement pour nous, non devant une

(1) Apoc. xix. 17. et seqq. — (2) Ezech. xl. 3. et seqq. — (3) Apoc. xi. 1. 2.



» arche , ni devant un propitiatoire , mais devant la face de  
 » Dieu ; où il exerce à découvert et sans ombre le ministère  
 » d'un sacerdoce aussi éternel que lui-même , et dont il peut  
 » seul remplir dignement les fonctions , parce qu'il est seul  
 » infiniment agréable à Dieu , qu'il est seul la source de toute  
 » justice , incapable d'aucune souillure , tendre envers les  
 » pécheurs , accessible à leurs prières , subsistant perpétuel-  
 » lement , n'ayant besoin de rien pour lui-même , et étant  
 » toujours exaucé pour les autres (1). »

A la description du temple , Ezéchiel joint le partage de la terre promise (2) ; et nous rapporterons ici les remarques et les réflexions que fait aussi sur cela le même interprète : « Ezéchiel ne se contente pas , dit-il , de prédire que les enfans d'Israël seront tous rappelés à leur ancien héritage ; il fait de plus le partage de la terre promise ; et il y place toutes les tribus , sans en excepter aucune , et sans accorder à l'une aucun privilège au-dessus de l'autre. Il tire des alignemens égaux depuis le Jourdain au levant jusqu'à la Méditerranée au couchant , en commençant par le septentrion , et continuant au midi. Dan est la première tribu dans cet ordre ; Aser , Nephthali , Manassé , Ephraïm , Ruben et Juda la suivent. Entre celle-ci et les autres est placé un grand espace consacré à Dieu , où la ville qui est unique , le temple , l'habitation des prêtres et des lévites , et celle du prince , ont un territoire borné par des mesures marquées. Et après cet espace vient la tribu de Benjamin , qui est suivie de celle de Siméon , d'Issachar , de Zabulon , et de Gad qui termine la terre promise au midi. Ce partage et cet ordre ne furent point suivis , lorsque les Juifs retournèrent de Babylone en leur pays ; et personne n'y pensa. Aussi n'est-ce qu'une figure du retour de toute la nation à l'héritage de la foi et de la justice qu'elle a perdu ; mais une figure admirable quand elle est bien entendue. Le territoire est réduit aux anciennes bornes montrées à Abraham. Il n'y a rien au delà du Jourdain. La religion est placée dans le centre , et non à l'une des extrémités , comme autrefois dans la tribu de Juda. Il n'est plus parlé de Jérusalem , ni par conséquent du temple qui y étoit fixé. Ainsi le culte est changé , et la loi abolie. La cité est unique ; tous y ont le même droit. Ses portes sont placées vers les quatre parties du monde , afin qu'on y

(1) Règles pour l'intelligence des saintes Ecritures, Règle ix. p. 145.

— (2) *Ezech.* XLVII. 13. et seqq.

» entre sans peine. Mais il paroît qu'on en est citoyen sans y  
 » avoir de maison. Rien de cela ne convient à une ville ma-  
 » térielle, ni à un partage sensible du petit pays entre le  
 » Jourdain et la mer, qu'une seule tribu bien réunie seroit  
 » capable de remplir. Mais rien n'étoit plus propre à mar-  
 » quer la conversion générale de tous les Juifs, leur ardeur  
 » égale pour la foi, leur empressement égal pour entrer dans  
 » l'Église, l'accomplissement égal des promesses faites pour  
 » eux à Abraham (1). »

Enfin ce qu'Ezéchiel dit de la ville sainte (2), et de ces  
 eaux qui sortoient de la maison du Seigneur (3), a encore  
 beaucoup de rapport avec ce que saint Jean dit de la Jérusalem  
 céleste, et des eaux qui sortent du trône de Dieu. *Un des sept anges vint vers moi, dit saint Jean, et me dit :  
 Venez, et je vous montrerai l'épouse de l'Agneau. Et il  
 me transporta en esprit sur une grande et haute monta-  
 gne, et il me montra la grande ville, la sainte Jérusa-  
 lem ; qui venant de Dieu descendoit du ciel. Elle étoit en-  
 vironnée de la charité de Dieu ; et l'astre qui l'éclairoit,  
 étoit semblable à une pierre précieuse, à une pierre de  
 jaspe transparente comme du cristal. Elle avoit une mu-  
 raille grande et fort élevée, où il y avoit douze portes et  
 douze anges, un à chaque porte, où il y avoit aussi des  
 noms écrits, qui étoient les noms des douze tribus des en-  
 fans d'Israël. Il y avoit trois portes à l'orient, trois portes  
 au septentrion, trois portes au midi, trois portes à l'occi-  
 dent ; et la muraille avoit douze fondemens où sont les  
 noms des douze apôtres de l'Agneau. Celui qui parloit avec  
 moi, avoit une canne d'or pour mesurer la ville, les portes  
 et les murailles. Or, la ville en son assiette est carrée, et elle  
 est aussi longue que large. Il mesura la ville avec sa canne,  
 et il la trouva de douze mille stades ; et sa longueur, sa  
 largeur et sa hauteur sont égales. Il en mesura aussi la  
 muraille qui étoit de cent quarante-quatre coudées de me-  
 sure d'homme ; tel que paroissoit cet ange. Cette muraille  
 étoit bâtie de jaspe ; et la ville étoit d'un or pur semblable  
 à un verre très-clair ; et les fondemens de la muraille de  
 la ville étoient ornés de toutes sortes de pierres précieuses.  
 Le premier fondement étoit de jaspe, le second de saphir,  
 le troisième de calcédoine, le quatrième d'émeraude, le*

(1) Règles pour l'intelligence des saintes Ecritures, ix. Vérité sur le  
 retour des Juifs, p. 280. et suiv. — (2) *Ezech.* XLV. 1. et seqq. et XLVIII. 8.  
 et seqq. — (3) *Ezech.* XLVII. 12. et seqq.



cinquième de sardonix, le sixième de sardoine, le septième de chrysolite, le huitième de beryl, le neuvième de topaze, le dixième de chrysoprase, le onzième d'hya-cinthe, le douzième d'améthyste. Or, les douze portes étoient douze perles, et chaque porte étoit faite de l'une de ces perles; et la place de la ville étoit d'un or pur comme du verre transparent. Je n'y vis point de temple, parce que le Seigneur Dieu tout-puissant et l'Agneau en est le temple: et cette ville n'a point besoin d'être éclairée par le soleil ou par la lune, parce que c'est la gloire de Dieu qui l'éclaire, et que l'Agneau en est la lampe. Les nations marcheront à l'éclat de sa lumière; et les rois de la terre y porteront leur gloire et leur honneur. Les portes n'en seront point fermées à la fin de chaque jour, parce qu'il n'y aura point là de nuit. On y apportera la gloire et l'honneur des nations. Il n'y entrera rien de souillé, ni aucun de ceux qui commettent l'abomination ou le mensonge, mais ceux-là seulement qui sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau. Ensuite il me montra un fleuve clair d'une eau vive, brillant comme du cristal, qui sort du trône de Dieu et de l'Agneau. Au milieu de la place de la ville, des deux côtés de ce fleuve, étoit l'arbre de vie qui porte douze fruits, c'est-à-dire, qui donne son fruit chaque mois; et les feuilles de cet arbre sont pour guérir les nations. Il n'y aura plus là d'anathème; mais le trône de Dieu et de l'Agneau y sera, et ses serviteurs le serviront. Ils verront son visage, et son nom sera écrit sur leurs fronts. Il n'y aura plus là de nuit; et ils n'auront point besoin de lampe, ni de la lumière du soleil, parce que c'est le Seigneur Dieu qui les éclairera; et ils régneront dans les siècles des siècles (1). Ces dernières paroles sont relatives à la description qu'Isaïe (2) donne de la même ville qui est décrite par Ezéchiel. Le même objet occupe ces trois prophètes; saint Jean est l'interprète d'Ezéchiel, comme il est l'interprète d'Isaïe.

On prétend (3) qu'Ezéchiel fut mis à mort par le prince ou juge de son peuple, qu'il exhortoit fortement à quitter l'idolâtrie; et on ajoute que son corps fut mis dans la même caverne où avoient été enterrés Sem et Arphaxad, sur le bord de l'Euphrate. On montre encore aujourd'hui ce tombeau

## VIII.

Remarques sur la mort d'Ezéchiel, et sur son tombeau. Pythagore a-t-il

(1) Apoc. XXI. 9. et seqq. — (2) Isai. LX. 1. seqq. — (3) Pseudo-Doroth. et Pseudo-Epiph. Vita prophetarum. Auctores Martyrolog. Benjamini Itinerriam.

vu Ezéchiel  
en Chaldée?

à quinze lieues de Bagdad sur l'Euphrate. Benjamin de Tudèle dit qu'il est situé derrière une synagogue de Juifs entre l'Euphrate et le Chaboras. Ce tombeau est sous une fort belle voûte, bâtie, dit-on, par le roi Jéchonias, qui fut tiré de prison, et élevé en honneur par Evilmérôdac, roi de Chaldée. Ce tombeau étoit autrefois en grande vénération et fort visité. Non-seulement les chefs de la captivité s'y rendoient tous les ans avec une nombreuse suite, mais aussi une foule de Perses, de Mèdes et d'autres peuples, y alloient par dévotion. Les Juifs y entretenoient une lampe qui brûloit continuellement devant ce tombeau. Ils se vantent de posséder le livre écrit de la main d'Ezéchiel; ils le conservent dans une bibliothèque au-dessus du tombeau; et on le lit tous les ans dans la synagogue, le jour de l'expiation solennelle. C'est ce que rapportent les Hébreux; mais leur témoignage sur cela est fort suspect.

Saint Clément d'Alexandrie nous apprend (1) que quelques-uns croyoient que Nazarat, assyrien, précepteur de Pythagore, étoit le même qu'Ezéchiel. On prétend que Pythagore voyagea en Chaldée pour y voir les habiles gens qui y étoient; et comme on suppose qu'Ezéchiel y vivoit alors dans une grande réputation, on pense que ce philosophe, curieux d'apprendre, ne manqua pas de se ranger sous sa discipline. C'est ainsi que le croient ceux qui se persuadent que Pythagore a vécu du temps d'Ezéchiel. Ils supposent que c'est en ce pays que ce philosophe grec avoit appris ce qu'il savoit des lois de Moïse (2), et principalement sa *Tétrarchie* (3), ou son Quartenaire, qu'on prétend n'être autre chose que le nom hébreu *Jéhova*, qui est composé de quatre lettres dans cette langue.

Mais saint Clément d'Alexandrie n'est nullement de cet avis; il ne croit pas que Pythagore ait jamais vu Ezéchiel. Et en effet, si ce philosophe ne vint à Babylone qu'après que Cambyse eut fait la conquête de l'Égypte, comme l'enseigne Jamblique dans sa vie; s'il ne vint en Italie qu'au temps où Brutus délivra sa patrie du joug des Tarquins, comme le rapporte Cicéron (4); enfin s'il ne vint au monde que quatre générations après Numa Pompilius, vers la XLVII<sup>e</sup> olympiade, comme le montre Denys d'Halicarnasse (5), l'o-

(1) *Clem. Alex. Strom.* l. 1. — (2) *Vide Hermipp. apud Joseph. lib. contra Appion. et Aristobul. Judæum apud Clem. Alex. l. 1. Strom. et Euseb. Præpar. l. xii. Huet. de Demonstr. Evang. etc.* — (3) *Selden. Syntagm. 2. de Diis Syriis. Godefrid. Vendelin. lib. de Pythagoræ Tetrachy.* — (4) *Cic. Tusc. Quæst. l. iv.* — (5) *Dion. Halic. l. ii. p. 120. et 121.*

pinion qui veut le faire disciple d'Ezéchiel est insoutenable. La XLVII<sup>e</sup> olympiade tombe vers l'an 590 avant l'ère chrétienne vulgaire, c'est-à-dire au temps de la captivité de Babylone, et tandis qu'Ezéchiel prophétisoit en Chaldée; et Cambyse ne conquiert l'Egypte que vers l'an 525, environ cinquante ans après l'époque des dernières prophéties d'Ezéchiel.

Les écrits que nous avons sous le nom de ce prophète, ne lui sont point contestés. Ils ont tous les caractères de vérité et d'authenticité qu'on peut demander. Mais quelques-uns doutent que nous ayons tout ce qu'il a écrit. Josèphe dit (1) qu'il laissa deux livres sur la captivité de Babylone. Nous avons plusieurs prophéties d'Ezéchiel sur cet événement; ou plutôt la plupart de ses prophéties se rapportent directement ou indirectement à ce grand objet; mais le recueil entier de ses prophéties ne forme qu'un seul livre. L'auteur de la Synopse, attribuée à saint Athanase, semble avoir cru que ce prophète avoit écrit deux volumes, et que l'un de ces volumes étoit perdu; et un auteur plus moderne (2), aussi connu par la témérité que par la singularité de ses opinions, a prétendu montrer par Ezéchiel même, que ce que nous avons de ce prophète n'étoit qu'un débris d'un plus grand ouvrage. Il remarque que le livre de ce prophète commence par ces mots : *Et il arriva en la trentième année*; et il en conclut que quelque chose a dû précéder cette conjonction *Et*; et que le prophète a dû marquer auparavant l'époque de cette trentième année qu'il laisse indéterminée. Il prétend aussi que l'expression du texte hébreu au § 3. de ce premier chapitre, signifie que le Seigneur avoit souvent fait entendre sa parole à Ezéchiel, et ne marque point que ce fût alors pour la première fois.

Mais sans prétendre soutenir qu'Ezéchiel n'ait écrit que ce que nous avons sous son nom, on peut au moins soutenir qu'il est sans preuve qu'il y ait eu quelque chose de plus que ce que nous avons. 1<sup>o</sup> Le recueil des prophéties d'Ezéchiel, tel que nous l'avons, pouvoit être partagé en deux parties au temps de l'historien Josèphe. Les neuf derniers chapitres qui regardent la description du temple et de la ville sainte, et le partage des tribus, peuvent avoir formé un livre distingué des trente-neuf premiers chapitres, qui regardent plus particulièrement la captivité de Baby-

## IX.

Remarques sur les écrits d'Ezéchiel. Sont-ils entiers? En quoi ils blessent la délicatesse des Juifs. Caractère du style de ce prophète.

(1) *Jos. Ant. l. x. c. 6.* — (2) *Auctor. Tractat. Theologicopolis.*



lone. 2° L'auteur de la Synopse ayant mal compris ce que dit sur cela l'historien Josèphe, en a témérairement conclu qu'il y avoit eu un volume d'Ezéchiël différent de celui que nous avons; et par une suite de cette fausse conséquence, il a avancé que ce livre étoit perdu. 3° La conjonction *Et*, placée à la tête du livre d'Ezéchiël, est un hébraïsme qui ne suppose rien d'antécédent. Il y a plusieurs livres dans l'Écriture qui commencent ainsi; tels sont les livres de Josué, des Juges, de Ruth, le premier livre des Rois, le livre d'Esdras, le livre d'Esther, le livre de Baruch et le livre de Jonas. 4° La trentième année dont parle Ezéchiël, avoit sans doute une époque fort connue de ceux pour qui il écrivoit; et voilà pourquoi il ne la détermine point. Nous avons fait remarquer que cette époque paroît être la fondation de la nouvelle monarchie des Babyloniens par Nabopolassar, père de Nabuchodonosor: ainsi rien n'étoit plus connu en Chaldée; et Ezéchiël écrivant dans ce pays, n'étoit pas obligé de marquer cette époque. 5° Enfin ni l'auteur de la paraphrase chaldaïque, ni les Septante, ni saint Jérôme, auteur de la Vulgate, ni les autres interprètes, n'ont vu dans le  $\nu$  3. du 1<sup>er</sup> chapitre que le Seigneur ait souvent fait entendre sa parole à Ezéchiël, mais seulement qu'il lui fit entendre sa parole en cette trentième année dont il est parlé dans le  $\nu$  2.; et il paroît bien que c'étoit la première fois, puisque la suite du texte montre que ce fut alors que ce prophète reçut du Seigneur sa mission. Ainsi le livre d'Ezéchiël, tel que nous l'avons, est bien entier; et rien ne prouve qu'il ait jamais existé aucun autre ouvrage de ce prophète.

Les Juifs reconnoissent avec nous comme canonique le livre d'Ezéchiël, tel que nous l'avons; mais ils prétendent que le sanhédrin délibéra long-temps si l'on admettroit ce livre dans le canon des saintes Écritures. Ce qui les embarrasse, c'est d'abord l'extrême obscurité du commencement et de la fin de ce livre; c'est-à-dire, la description de ce char mystérieux sur lequel le Seigneur apparut à Ezéchiël près du fleuve Chobar, et la description du temple qui fut montré à ce prophète, la description de la ville sainte, et le partage des tribus. La Synagogue croyoit devoir interdire aux jeunes gens la lecture de ces endroits obscurs; elle ne l'accordoit qu'à ceux qui avoient atteint l'âge de trente ans. Les Juifs souffrent aussi avec peine qu'Ezéchiël ait déclaré que le fils ne porteroit plus l'ini-



quité de son père (1), tandis que Moïse dit que le Seigneur venge l'iniquité des pères sur les enfans jusqu'à la troisième et quatrième génération (2). Ils remarquent qu'il y a quelque innovation dans ce que ce prophète dit des sacrifices qu'on doit offrir au retour de la captivité (3). Il y a aussi quelque légère différence entre les dimensions du temple qui lui fut montré, et celles du temple de Salomon; par exemple, en ce qui regarde l'autel des holocaustes, et la largeur des chambres qui tenoient aux côtés du temple.

Mais Dieu ne peut-il pas modifier, changer et abroger ses lois cérémonielles quand il lui plaît? N'est-il pas le maître d'arrêter les effets de sa colère, et de faire miséricorde à qui il veut? Si Ezéchiel avoit enseigné la superstition ou l'erreur; s'il avoit autorisé le libertinage, le crime, l'idolâtrie, ce seroient des raisons d'exclure ses écrits du canon des Ecritures. Mais y a-t-il rien de plus pur que sa morale, rien de plus fort que les reproches qu'il fait aux prévaricateurs, rien de plus clair que ses prophéties touchant la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor, la captivité des Juifs sous le joug des Chaldéens, l'affranchissement et la délivrance de ce même peuple sous le règne de Cyrus, le rétablissement de Jérusalem sous le règne de ce prince et de ses successeurs, la venue du Messie, l'établissement de l'alliance nouvelle? Ainsi rien de plus frivole que les scrupules des Juifs sur les écrits de ce prophète.

Quelques-uns pensent que ce qui a rendu pendant plusieurs siècles le texte d'Ezéchiel presque inintelligible, c'est l'ignorance où l'on a été long-temps à l'égard des mathématiques et de l'architecture. Ezéchiel passe pour le plus savant des prophètes. Grotius (4) le compare à Homère, à cause de la beauté de son génie, de sa vaste érudition, de ses belles sentences, de ses riches comparaisons, de ses grandes connoissances, surtout en ce qui regarde l'architecture.

Il faut voir avec quelle dignité il s'exprime, lorsqu'il parle de la part du Seigneur aux rois de Tyr, d'Égypte et de Babylone; avec quelle force il reproche aux princes de Juda et aux Israélites leur idolâtrie et leur impénitence; avec quelle véhémence il s'élève contre tous les désordres

(1) *Ezech.* xviii. 2. 20. — (2) *Exod.* xxxiv. 7. *Deut.* v. 9. — (3) *Ezech.* xlvi. 4. *cum Num.* xxviii. 9. et *Ezech.* xlvi. 6. *cum Num.* xxviii. 11. — (4) *Grotius, præf. Comm. in Ezech.*

de son peuple. On remarque dans ce prophète un usage plus fréquent des similitudes, des métaphores et des figures; peut-être parce qu'il vivoit et écrivoit en Chaldée où ce style étoit plus familier (1). Saint Jérôme trouve que son style n'a pas autant d'élégance qu'il pourroit en avoir; que cependant il n'a pas trop de simplicité; mais qu'il tient un certain milieu entre ces deux extrémités : *Sermo ejus nec satis disertus, nec admodum rusticus est; ex utroque medie temperatus* (2). D'autres croient que la gravité et la force étoient son véritable caractère : *Gravitas et vis sunt propria* (3).

(1) Basnage, Hist. des Juifs, c. 16. art. 2. — (2) Hieron. præf. in Ezech. — (3) Fleuri not. Ms. in Ezech.

---

## DISSERTATION

SUR

### LES TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX ANS

DONT IL EST PARLÉ DANS LA PROPHÉTIE DU CHAPITRE IV  
D'ÉZÉCHIEL.

---

I.  
Analyse du  
texte qui  
donne lieu à  
cette Dissertation. Variété de leçon touchant les 390 ans dont parle Ezéchiel. Ce nombre comprend 350 ans d'infidélité de la mai-

LE prophète Ezéchiel ayant été emmené captif en Chaldée, lorsque Jéchonias, roi de Juda, y fut transféré par Nabuchodonosor, roi de Babylone, le Seigneur lui apparut lorsqu'il étoit près du fleuve Chobar ou Chaboras, dans la cinquantième année de sa captivité (1). Ce fut alors qu'il eut cette vision mystérieuse rapportée au commencement du livre de ses prophéties; et le Seigneur lui ayant ordonné d'aller trouver ceux d'entre les captifs qui demeuroient près de ce fleuve; il demeura sept jours au milieu d'eux (2). Après que les sept jours furent passés, le Seigneur lui adressa sa parole (3), et lui ordonna d'aller s'enfermer

(1) Ezech. 1. 2. 3. — (2) Ezech. III. 15. — (3) Ezech. III. 16. et seqq. —

dans sa maison, de prendre une brique (1), et d'y représenter le siège de Jérusalem; de porter les iniquités de la maison d'Israël, en se tenant couché sur le côté gauche pendant un certain nombre de jours relatif à un certain nombre d'années de l'iniquité de la maison d'Israël; et de porter de même les iniquités de la maison de Juda, en se tenant couché sur le côté droit pendant un autre nombre de jours relatif à un certain nombre d'années de l'iniquité de la maison de Juda.

son d'Israël,  
et 40 ans d'in-  
fidélité de la  
maison de  
Juda.

Les exemplaires hébreux, grecs et latins, s'accordent sur le nombre de jours donnés au prophète pour porter les iniquités de la maison de Juda; ce nombre est de *quarante jours*. Mais il y a diversité sur le nombre de jours donné au prophète pour porter les iniquités de la maison d'Israël; dans l'hébreu et dans la Vulgate, ce nombre est de *trois cent quatre-vingt-dix jours*; dans les exemplaires grecs, Origène remarquoit que quelques exemplaires lisoient *cent cinquante jours*; d'autres *cent quatre-vingt-dix*, et d'autres *trois cent quatre-vingt-dix* (2). On trouve encore aujourd'hui dans l'édition romaine de la version des Septante, *cent cinquante* et *cent quatre-vingt-dix*; l'un se trouve au  $\text{v}$  4., et l'autre au  $\text{v}$  5. du chap. iv d'Ezéchiel (3); et Théodoret lisoit ainsi. Mais ni l'un ni l'autre de ces deux nombres ne peuvent être justifiés par aucun calcul; et dès lors il est évident que ces deux leçons sont fausses. Le nombre *trois cent quatre-vingt-dix*, considéré seul, sembleroit pouvoir être justifié par le calcul des années de l'infidélité de la maison d'Israël, depuis l'érection des veaux d'or, au temps de Jéroboam, jusqu'à l'expédition de Nabuzardan, général des troupes de Nabuchodonosor, envoyé par ce prince pour enlever les derniers restes des Juifs, environ quatre ans après la ruine de Jérusalem. Jéroboam ayant fait placer deux veaux d'or (4), l'un à Béthel, l'autre à Dan, établit un jour solennel au quinzième jour du huitième mois, pour répondre au jour solennel qui se célébroit en Juda au même jour du septième mois. Ussérius (5) suppose que cette fête se célébra pour la première fois au mois d'octobre de l'an 975 avant l'ère chrétienne vulgaire, c'est-à-dire environ cinq mois après le schisme, qu'il place au mois de mai de la

(1) *Ezech. iv. 1. et seqq.* — (2) Voyez les variantes rassemblées par Lambert Bos dans son édition de la version des Septante. — (3) *Ezech. iv. 4. πενήχοντα και έναίδον· 5. εννενηχοντα και έναίδον.* — (4) *3. Reg. xii. 26. et seqq.* — (5) *Usser. ad ann. mundi 30.*

même année. C'est de la première célébration de cette fête qu'il compte les trois cent quatre-vingt-dix années d'infidélité de la maison d'Israël; en sorte qu'elles se terminent au mois d'octobre de l'an 585 (1), c'est-à-dire vers le temps où Nabuzardan fut envoyé pour enlever les Juifs qui étoient restés dans la Judée, et les transporter à Babylone, en la vingt-troisième année du règne de Nabuchodonosor (2), 584 avant l'ère chrétienne vulgaire.

Mais si au nombre *trois cent quatre-vingt-dix* on ajoute le nombre *quarante* qui est celui des jours pendant lesquels le prophète devoit porter l'iniquité de la maison de Juda, alors il est difficile ou même impossible, d'accorder ces deux nombres; car si le prophète demeura couché pendant *trois cent quatre-vingt-dix jours* sur le côté gauche, et pendant *quarante jours* sur le côté droit, il en résulte qu'il demeura couché pendant quatre cent trente jours. Or, par le témoignage d'Ezéchiél même, il paroît que le nombre des jours durant lesquels ce prophète demeura couché, ne va pas jusqu'à quatre cent trente. C'est ce qu'Ussérius avoit lui-même remarqué. En effet, la célèbre vision qu'eut Ezéchiél avant l'ordre qui lui fut donné de demeurer ainsi couché, est datée du *cinquième jour du quatrième mois de la cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias* (3); *sept jours* se passèrent, après lesquels (4) le prophète reçut l'ordre de demeurer couché d'abord sur le côté gauche, ensuite sur le côté droit. Ainsi il paroît que cet ordre lui fut donné vers le douzième ou treizième jour du quatrième mois de la cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias; et le prophète lui-même nous apprend (5) qu'*au cinquième jour du sixième mois de la sixième année* depuis la transmigration de Jéchonias, il étoit assis dans sa maison avec les anciens de Juda, lorsqu'il eut une nouvelle vision: *In anno sexto, in sexto mense, in quinta mensis, ego sedebam in domo mea*. Or, selon le calcul des années solaires, il n'y eut, entre ces deux termes, que quatre cent dix-huit jours au plus; et, selon le calcul des années lunaires, il n'y eut même qu'environ quatre cent sept jours. Le cinquième jour du sixième mois de la sixième année depuis la transmigration de Jéchonias, ne fut donc que le quatre cent septième

(1) *Usser. ad ann. mundi 3420.* — (2) *Jerem. l. II. 30.* — (3) *Ezech. I. 1. 2.* — (4) *Ezech. III. 15. 16. et seqq.* — (5) *Ezech. VIII. 1.*



ou quatre cent dix-huitième depuis l'ordre qui fut donné au prophète de demeurer couché. Le prophète ne demeura donc pas couché pendant quatre cent trente jours, puisqu'il nous dit qu'en ce jour-là il étoit assis dans sa maison : *Ego sedebam in domo mea.*

Il est vrai que si la cinquième année, depuis la transmission de Jéchonias, eût été une de ces années qu'on nomme *embolimiennes*, c'est-à-dire où l'on intercaloit un treizième mois, par lequel on suppléoit à ce qui manquoit aux années lunaires pour les égaler aux années solaires, alors il y auroit eu entre les deux termes environ quatre cent trente-six ou quatre cent trente-sept jours; ainsi le prophète auroit pu demeurer couché pendant quatre cent trente jours. Mais quand cette année même auroit été *embolimienne*, la suite du discours donne assez à entendre que le prophète ne demeura couché que pendant trois cent quatre-vingt-dix jours. Car le Seigneur lui dit : *Vous vous ferez des pains pour autant de jours que vous demeurerez couché sur le côté : vous les mangerez pendant trois cent quatre-vingt-dix jours : FACIES TIBI PANES NUMERO DIERUM QUIBUS DORMIES SUPER LATUS TUUM : TRECENTIS ET NONAGINTA DIEBUS COMEDES ILLUD* (1). Le prophète dut préparer de ces pains pour en manger pendant autant de jours qu'il demeureroit couché; il ne dut en manger que pendant trois cent quatre-vingt-dix jours; il ne demeura donc couché que pendant trois cent quatre-vingt-dix jours; c'est-à-dire qu'il demeura couché sur le côté gauche pendant *trois cent cinquante jours*; et sur le côté droit pendant *quarante jours*; ce qui forme ensemble le nombre de *trois cent quatre-vingt-dix jours*, pendant lesquels le prophète demeura couché sur le côté. Ussérius le suppose ainsi (2); et il y a lieu de conjecturer qu'originellement on lisoit ainsi dans le texte même. De là sera venue cette leçon de quelques exemplaires grecs, où Origène lisoit *cent cinquante jours*, comme nous le lisons encore dans l'édition romaine. Ainsi au  $\chi$  5. on aura lu *trois cent cinquante* pour le nombre de jours durant lesquels le prophète devoit porter l'iniquité de la maison d'Israël, en demeurant couché sur le côté gauche; au  $\chi$  6. se trouve *quarante* pour le nombre des jours durant lesquels le prophète devoit porter l'iniquité de la maison de Juda, en demeurant couché sur le côté droit;

(1) *Ezech.* iv. 9. — (2) *Usser. ad ann. mundi 3420.*

ces deux nombres ensemble forment les *trois cent quatre-vingt-dix* jours dont il est parlé au  $\text{v. 9.}$ , et durant lesquels le prophète devait demeurer couché sur le côté. Ce dernier nombre aura été confondu avec le premier; et comme on lisoit *trois cent quatre-vingt-dix* dans le  $\text{v. 9.}$ , on aura regardé le nombre *trois cent cinquante* dans le  $\text{v. 5.}$ , comme une faute que l'on aura prétendu corriger en y substituant le nombre *trois cent quatre-vingt-dix*. Je ne parle point ici du  $\text{v. 4.}$ , parce que le nombre exprimé dans le  $\text{v. 4.}$  de la version grecque ne se trouve point exprimé dans l'hébreu.

II.  
Détermination des 350 ans de l'infidélité de la maison d'Israël, et des 40 ans d'infidélité de la maison de Juda, selon le calcul d'Ussérius.

Les *trois cent cinquante jours* pendant lesquels le prophète devoit porter l'iniquité de la maison d'Israël, doivent répondre à trois cent cinquante années d'infidélité de cette maison : *C'est un jour que je vous donne pour une année, un jour pour une année*, dit le Seigneur : *DIEM PRO ANNO, DIEM, INQUAM, PRO ANNO, DEDI TIBI* (1). Voici de quelle manière Ussérius compte ce nombre d'années. Lorsque Jéroboam établit cette fête solennelle qui fut l'époque de l'infidélité d'Israël, il sacrifia sur un autel qu'il avoit fait dresser à Béthel; et en même temps un prophète envoyé par le Seigneur, s'écria : *Autel, autel, voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra dans la maison de David un fils qui sera appelé Josias; et il immolera sur toi les prêtres des hauts lieux, qui t'encensent maintenant, et brûlera sur toi les os des hommes* (2). Cette prophétie fut accomplie par Josias en la dix-huitième année de son règne (3); en sorte que, selon la remarque d'Ussérius (4), cet autel fut détruit par Josias précisément trois cent cinquante ans après qu'il eut été élevé par Jéroboam. Selon la chronologie d'Ussérius, cet autel fut élevé par Jéroboam vers le mois d'octobre de l'an 975 avant l'ère chrétienne vulgaire; les trois cent cinquante années furent révolues au mois d'octobre 625, et l'autel fut détruit dans l'année suivante, c'est-à-dire avant le mois de septembre 624.

Aux trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël succèdent, selon Ussérius, les *quarante années* d'infidélité de la maison de Juda; ce chronologiste les compte de la même année 624, en sorte qu'elles vont se terminer à l'époque dont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire, vers

(1) *Ezech. iv. 6.* — (2) *3. Reg. xiiii. 1. et seqq.* — (3) *4. Reg. xxii. 3. et seqq. xxiii. 15. et seqq.* — (4) *Usser. ad ann. mundi 5380.*

l'année 584 (1), quatre ans après la prise de Jérusalem, lorsque Nabuzardan vint enlever les derniers restes des Juifs pour les conduire à Babylone. Ainsi, selon Ussérius, ces quarante années d'infidélité ont pour époque l'année même où l'alliance fut renouvelée avec le Seigneur. Et en effet, selon le témoignage même du Seigneur par la bouche de Jérémie, la perfide Juda ne revint au Seigneur que d'une manière feinte, et non de tout son cœur : *Non est reversa ad me prævaticatrix Juda in toto corde suo, sed in mendacio, ait Dominus* (2). Nous voyons aussi que l'historien sacré, après avoir dit que jamais aucune pâque ne fut célébrée avec plus de solennité que celle qui se fit après ce renouvellement, en cette même année dix-huitième de Josias, nous voyons qu'il ajoute : *Cependant l'extrême colère et la fureur du Seigneur, qui s'étoit allumée contre Juda, ne fut point apaisée pour lors : VERUMTAMEN NON EST AVERSUS DOMINUS AB IRA FURORIS SUI MAGNI, QUO IRATUS EST FUROR EJUS CONTRA JUDAM* (3).

Ussérius place donc le commencement des *quarante années* de l'infidélité de Juda en 624, et le commencement des *trois cent cinquante années* de l'infidélité d'Israël en 975, environ cinq mois après le schisme. Mais par le témoignage de l'Écriture, il paroît que cette infidélité ne commença que trois ans après le schisme; car il est dit (4) qu'après la division des deux royaumes, tous ceux qui, dans toutes les tribus d'Israël, s'étoient appliqués de tout leur cœur à chercher le Seigneur Dieu d'Israël, vinrent à Jérusalem pour immoler leurs victimes en la présence du Seigneur Dieu de leurs pères; qu'ils fortifièrent ainsi le royaume de Juda, et soutinrent Roboam, fils de Salomon, *durant trois ans*; mais qu'ils ne marchèrent dans les voies de David et de Salomon que *pendant trois ans*; d'où il résulte qu'après ces trois ans, ils ne vinrent plus à Jérusalem pour immoler leurs victimes au Seigneur, mais qu'ils suivirent la voie de Jéroboam, qui fit pécher Israël. Il paroît donc qu'après la division des deux royaumes, il se trouvoit dans les dix tribus, des Israélites qui, demeurant fidèles au Seigneur, venoient lui rendre leurs hommages à Jérusalem; et il est fort vraisemblable que ce fut ce qui donna lieu à ce qui est rapporté ailleurs (5), que Jéroboam disoit en son cœur : *Si*

III.  
Objections  
contre le calcul  
d'Ussérius, touchant l'époque  
des trois cent cinquante ans  
d'infidélité de la maison  
d'Israël. Détermination  
plus précise  
de cette époque.

(1) *Usser ad ann. mundi 5420.* — (2) *Jerem. III. 10.* — (3) *4. Reg. XXIII. 26.* — (4) *2. Par. XI. 16. 17.* — (5) *3. Reg. XII. 26. et seqq.*



ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur, le cœur de ce peuple retournera vers Roboam, roi de Juda, son seigneur; ils me tueront, et retourneront à lui. Et après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or, et il dit au peuple : *N'allez plus à Jérusalem; Israël, voici vos dieux qui vous ont tiré de l'Égypte.* Il les mit, l'un à Béthel, et l'autre à Dan; ce qui devint un sujet de péché : *Et factum est verbum hoc in peccatum;* car ce peuple alloit jusqu'à Dan pour adorer ce veau. Ainsi après le schisme ou la division des deux royaumes, les Israélites fidèles des dix tribus continuèrent, pendant trois ans, d'aller offrir leurs sacrifices à Jérusalem. Jéroboam, pour empêcher les Israélites d'aller ainsi à Jérusalem, fit élever les veaux d'or; ce fut une occasion de chute, et un sujet de péché pour la multitude des Israélites; ils cessèrent alors d'aller à Jérusalem; ils se livrèrent à l'idolâtrie; et cela arriva trois ans après le schisme; voilà, ce semble, l'époque précise de l'infidélité de la maison d'Israël : *Et factum est verbum hoc in peccatum.* Il est aisé de concilier cette époque avec les autres que l'Écriture nous fournit. Ussérius place le schisme au mois de mai de l'an 975; mais le schisme a pu éclater dès le mois de mai de l'an 976. Il place l'érection des veaux d'or au mois d'octobre de l'an 975; mais cet événement peut bien n'être arrivé qu'au mois d'octobre de l'an 974. Alors l'époque de l'infidélité d'Israël se trouvera précisément dans la troisième année depuis le schisme.

## IV.

Epoque du schisme des dix tribus. Epoque de l'érection des veaux d'or, par Jéroboam, fils de Nabat, roi d'Israël.

Ussérius remarque (1) que les Juifs observent un jeûne en mémoire du schisme des dix tribus; et que ce jeûne se trouve placé au vingt-troisième jour du troisième mois de l'année sainte. Ce troisième mois répond à la lune de mai; et voilà sur quoi Ussérius se fonde pour placer l'époque de ce schisme au mois de mai. Mais il suppose que ce schisme n'a éclaté qu'en 975; et nous allons montrer qu'il a pu éclater dès l'an 976. Il est prouvé que ce schisme a éclaté très-peu de temps après la mort de Salomon; car l'Écriture ne donne que dix-sept ans de règne à Roboam (2), fils et successeur de Salomon; et en même temps elle dit qu'Abiam, fils de Roboam, lui succéda en la dix-huitième année du règne de Jéroboam (3); il falloit donc que Jéroboam eût commencé de régner presque en même temps que Roboam;

(1) *Ussér. ad ann. mundi 5029. et in Chronol. Sacra, parte II.* — (2) 3. *Reg. XIV. 21.* — (3) 3. *Reg. XV. 1.*



le schisme ou la division des deux royaumes a donc suivi de très-près la mort de Salomon ; et l'époque de la mort de Salomon se trouve déterminée par la durée de son règne. L'Écriture dit que la durée du règne de Salomon fut de quarante ans (1) ; mais il n'est pas nécessaire que ces quarante années soient entières ; car , par exemple , l'Écriture dit (2) que Nadab , fils de Jéroboam , succéda à son père , en la seconde année d'Asa , roi de Juda , et qu'il régna deux ans ; et cependant aussitôt elle nous dit (3) que Baasa tua Nadab , et régna en sa place , en la troisième année d'Asa. Ainsi lorsque l'Écriture donne à Nadab deux ans de règne , ce n'est pas qu'il ait régné deux années entières , puisqu'on voit que dès l'année suivante il fut tué ; mais c'est qu'il ne fut tué que dans la seconde année de son règne ; de même lorsque l'Écriture donne à Salomon quarante ans de règne , il ne s'ensuit pas qu'il ait régné quarante ans entiers ; mais il suffit que sa mort se rencontre dans la quarantième année de son règne. Or , il est constant que Salomon étoit dans la quarantième année de son règne dès l'an 976 ; car on voit (4) que l'an 480 depuis la sortie d'Égypte , au second jour du second mois , lorsque le temple fut fondé , Salomon étoit dans la quatrième année de son règne. Or , selon la chronologie d'Ussérius , le second jour du second mois de la quatre cent quatre-vingtième année depuis la sortie d'Égypte , répond au second jour de la lune d'avril de l'an 1012. Si vous en retranchez trente-six ans , il s'ensuivra que le second jour de la lune d'avril de l'an 976 étoit dans la quarantième année du règne de Salomon. Or , l'époque du schisme ne se prend que du vingt-troisième jour de la lune de mai. On peut donc supposer que Salomon sera mort dans la quarantième année de son règne dans les premiers mois de l'an quatre-vingt-dix-septième , et que le schisme aura éclaté au vingt-troisième jour de la lune de mai de cette même année.

Cela étant supposé , l'époque de l'infidélité d'Israël placée par Ussérius au mois d'octobre de l'année 975 , peut être placée au mois d'octobre de l'année 974. Nous avons fait remarquer que , selon Ussérius même , l'époque de cette infidélité doit se prendre de la première célébration de la fête instituée par Jéroboam , et qui devoit être célé-

(1) 3. Reg. xi. 42. — (2) 3. Reg. xv. 25. — (3) *Ibid.* v. 28. — (4) 3. Reg. vi. 1. et 2. Par. iii. 2. *In mense secundo. Hebr. addit in secundo , scilicet die.*

brée au quinzième jour du huitième mois , c'est-à-dire , au quinzième jour de la lune d'octobre. Nous avons montré que, selon le texte sacré , cette fête ne dut être instituée que trois ans après le schisme; mais il n'est pas nécessaire que les trois années fussent révolues; il suffit que ce fût dans la troisième année ; or l'époque du schisme se trouvant placée au vingt-troisième jour de la lune de mai de l'an 976 , le quinzième jour de la lune d'octobre de l'an 974, se trouvera dans la troisième année depuis le schisme. Cette fête aura donc pu être célébrée pour la première fois au quinzième jour de la lune d'octobre de l'an 974. On pourra donc placer là l'époque des trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël. La trois cent cinquantième année aura donc été révolue au quinzième jour de la lune d'octobre de l'an 624. Et si , comme le prétend Ussérius , l'autel de Béthel fut détruit dans cette même année , et même avant le mois de septembre, ce sera précisément dans la trois cent cinquantième année de l'infidélité. Mais nous allons montrer que vraisemblablement cet autel ne fut détruit qu'après la trois cent cinquantième année révolue , c'est-à-dire , postérieurement au mois d'octobre de l'an 624.

## V.

Epoque du renouvellement de l'alliance et de la destruction de l'autel de Béthel en la dix-huitième année du règne de Josias, roi de Juda.

En effet , selon Ussérius même (1) , la célèbre pâque de la dix-huitième année du règne de Josias doit être celle de l'an 623. Or, la suite du récit de l'historien sacré (2) donne assez à entendre que Josias ne détruisit l'autel de Béthel qu'après qu'il eut renouvelé l'alliance avec le Seigneur , en présence et au nom de tous les enfans de Juda assemblés à Jérusalem par ses ordres, en la même année dix-huitième de son règne , et que l'alliance ne fut renouvelée que dans l'intervalle qui s'écoula entre la fête des Tabernacles, qui se célébroit au quinzième jour de la lune de septembre, et la fête de Pâque qui se célébroit au quinzième jour de la lune de mars ; car 1° si l'alliance eût été renouvelée avant la fête des Tabernacles , il semble que cette solennité auroit été célébrée avec un éclat singulier , comme on voit que le fut la fête de Pâque de cette année; or, l'Écriture ne nous dit rien de la fête des Tabernacles ; elle ne nous parle que de la fête de Pâque. 2° Comme le renouvellement de l'alliance fut bientôt suivi de la destruction de l'autel de Béthel , de même la destruction de l'autel de Béthel fut bientôt suivie de la célébration de la pâque. L'Écriture nous dit (3)

(1) *Usser. ad ann. mundi 3381.* — (2) *4. Reg. xxiii. 1. et seqq.* — (3) *4. Reg. xxiii. 20. et seqq.*

qu'après que Josias eut détruit l'autel de Béthel, et tous les temples des hauts lieux qui étoient dans les villes de Samarie, il revint à Jérusalem; et qu'ensuite il dit au peuple : *Célébrons la pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu, de la manière qui est écrite dans ce livre d'alliance*; c'est-à-dire, dans ce livre qui avoit été trouvé dans le temple, et dont on avoit fait lecture au jour du renouvellement de l'alliance; en sorte que cette expression même de Josias prouve encore que le renouvellement de l'alliance étoit tout récent, lorsqu'il ordonna aux Israélites de célébrer la pâque : *Reversusque est Jerusalem : et præcepit omni populo, dicens : Facite phase Domino Deo vestro, secundum quod scriptum est in libro fæderis hujus*; ou plutôt, *in libro fæderis isto*; car tel est le sens de l'hébreu. L'alliance fut donc renouvelée, et l'autel de Béthel détruit peu de temps avant la pâque de la dix-huitième année du règne de Josias. Or la pâque de la dix-huitième année du règne de Josias, est celle de l'an 625, comme Ussérius le reconnoît, et comme nous le prouverons dans la suite.

Ceci contribue encore à prouver que l'époque de l'infidélité de la maison d'Israël, doit être placée, non en octobre 975, mais en octobre 974; car si cette époque se trouvoit placée en octobre 975, comme le prétend Ussérius, il y auroit eu trois cent cinquante-un ans d'infidélité entièrement révolus avant la destruction de l'autel de Béthel, vers le commencement de 625. Or, le Seigneur ne compte que trois cent cinquante ans d'infidélité; donc cette infidélité ne commença qu'en octobre 974, dans la troisième année depuis le schisme. Ainsi les trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël ont pour époque la consécration sacrilège de l'autel de Béthel, trois ans après le schisme, et se terminent à la destruction de ce même autel, trois cent cinquante ans après sa consécration. Passons maintenant aux quarante années d'infidélité de la maison de Juda.

Ussérius place le commencement des *quarante années* d'infidélité de la maison de Juda en 624, en supposant que ce fut en 624 que l'alliance fut renouvelée par Josias; et il met la fin de ces quarante années en 584, vers le temps où Nabuzardan vint enlever les derniers restes des Juifs. Mais il y a sur cela plusieurs difficultés. 1° Nous venons de montrer que vraisemblablement l'alliance ne fut renouvelée qu'en 625, c'est-à-dire, vers la pâque de cette année. Cette pâque

**VI.**  
Objection  
contre le calcul d'Ussérius touchant l'époque des quarante ans d'infidélité de la maison de Juda. Détermination plus précise de cette époque.



fut célébrée avec une telle ardeur et une telle magnificence, que, selon le témoignage de l'Écriture (1), jamais pâque ne fut célébrée comme celle-là. Il y a donc lieu de croire que ce ne fut qu'après cette solennité que l'alliance qui venoit d'être renouvelée, fut de nouveau violée par les infractions du peuple. Ainsi l'époque de l'infidélité de la maison de Juda, si on la prend de cette infraction, ne pourra être placée qu'après la pâque de l'an 623. Il en résultera qu'à peine la quarantième année pouvoit-elle être commencée, lorsque Nabuzardan vint enlever des Juifs en 584; car le texte sacré nous apprend (2) que cela arriva en la vingt-troisième année du règne de Nabuchodonosor; et nous pourrions ici montrer par le calcul même d'Ussérius, que la vingt-troisième année du règne de Nabuchodonosor devoit expirer entre le dixième jour de la lune de juillet, et le dixième jour de la lune d'août de l'an 584. En un mot cette dernière expédition de Nabuzardan ne peut être reculée au delà des cinq mois qui suivirent la pâque de 584; et ce n'est aussi que dans ces cinq mois que peut être placé, même pour le plus tôt, le commencement de la quarantième année d'infidélité prise de l'infraction de l'alliance après la pâque de 623.

Mais, 2<sup>e</sup> des deux époques entre lesquelles Ussérius renferme ces quarante années, l'une est sans preuve, l'autre est peu convenable pour être le terme de ces quarante années. On ne trouve rien qui prouve que si peu de temps après le renouvellement de l'alliance, les Juifs soient tombés dans une infraction qui puisse être l'époque de ces quarante années d'infidélité; et à peine l'Écriture parle-t-elle de la dernière expédition de Nabuzardan. Les grands coups de la colère du Seigneur étoient frappés, et déjà depuis quatre années tout étoit détruit; la Judée étoit ravagée, Jérusalem renversée, le temple brûlé. L'expédition de Nabuzardan en la vingt-troisième année du règne de Nabuchodonosor, n'est qu'une suite du grand coup qui fut porté sur la maison de Juda, en la dix-neuvième année du règne de ce prince (3), lorsque Jérusalem fut prise et ruinée. Ainsi le calcul d'Ussérius donne à ces quarante années pour époque, une infraction qui est sans preuve, et pour terme, une expédition peu considérable, et qui n'ajoutoit presque rien au grand coup qui avoit été frappé en 588.

Quelques interprètes prétendent avec plus de vraisem-

(1) 4. Reg. xxiii. 22. 23. — (2) Jerem. lii. 50. — (3) Jerem. liii. 12.



blance que les quarante années d'infidélité de la maison de Juda, ont pour époque la mission même de Jérémie en la treizième année de Josias, et pour terme la ruine de Jérusalem, en la onzième année de Sédécias, dix-neuvième de Nabuchodonosor. En effet, voici ce que nous lisons au chap. xxv. de Jérémie : *Parole qui fut adressée à Jérémie touchant tout le peuple de Juda, EN LA QUATRIÈME ANNÉE DE JOAKIM, fils de Josias, roi de Juda, laquelle est la première année de Nabuchodonosor, roi de Babylone; le prophète Jérémie annonça cette parole à tout le peuple de Juda, et à tous les habitans de Jérusalem, en disant : DEPUIS LA TREIZIÈME ANNÉE DE JOSIAS, FILS D'AMON, ROI DE JUDA, JUSQU'A CE JOUR, VOICI LA VINGT-TROISIÈME ANNÉE; et le Seigneur m'ayant fait entendre sa parole, je vous l'ai annoncée; je me suis empressé de vous parler, ET VOUS NE M'AVEZ POINT ÉCOUTÉ; le Seigneur vous a envoyé tous les prophètes ses serviteurs; il s'est empressé de vous les envoyer, ET VOUS NE L'AVEZ POINT ÉCOUTÉ; vous n'avez point prêté vos oreilles pour l'entendre, lorsqu'il vous disoit : Que chacun revienne de sa mauvaise voie, et du dérèglement de ses pensées, et vous habiterez de siècle en siècle dans la terre que le Seigneur vous a donnée, à vous et à vos pères; ne vous attachez point à des dieux étrangers pour les servir et les adorer; n'irritez point ma colère par les œuvres de vos mains pour votre malheur. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur des armées : PARCE QUE VOUS N'AVEZ POINT ÉCOUTÉ MES PAROLES, je vais prendre et envoyer tous les peuples de l'aquilon avec Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur, dit le Seigneur, et je les ferai venir contre cette terre, contre ses habitans et contre toutes les nations qui l'entourent; je les tuerai, je les rendrai un objet d'étonnement, et un objet d'insulte, et je réduirai leur pays en d'éternelles solitudes. Je ferai cesser parmi eux les cris de joie et les sons d'allégresse, la voix de l'époux et la voix de l'épouse, le bruit de la meule, et la lumière de la lampe; et toute cette terre sera changée en solitude, et elle deviendra un sujet d'étonnement; et toutes ces nations seront assujetties au roi de Babylone pendant soixante-dix ans (1).*

Le Seigneur annoncé les grands coups dont il va frapper la maison de Juda, et dont le dernier sera celui qui renversera Jérusalem et le temple; mais quelle sera la cause

(1) *Jerem. xxv. 1. et seqq.*

de ses justes et terribles vengeances ? C'est l'indocilité et l'impénitence des enfans de Juda : *Parce que vous n'avez point écouté mes paroles*, dit le Seigneur, *PRO EO QUOD NON AUDISTIS VERBA MEA*, je vais prendre et envoyer contre vous tous les peuples de l'aquilon avec Nabuchodonosor. Depuis quand les enfans de Juda sont-ils coupables de cette indocilité, qui est aux yeux de Dieu leur plus grand crime ? Depuis la treizième année de Josias ; en sorte que dans la quatrième année de Joakim, Jérémie compte déjà la vingt-troisième année, commencée depuis que les enfans de Juda sont devenus coupables de cette indocilité. *Depuis la treizième année de Josias jusqu'à ce jour, voici la vingt-troisième année* : *ISTE TERTIUS ET VIGESIMUS ANNUS* : et le Seigneur m'ayant fait entendre sa parole, je vous l'ai annoncée ; je me suis empressé de vous parler, et vous ne m'avez point écouté : *ET NON AUDISTIS*. L'indocilité a la même époque que l'avertissement qui a été donné ; Jérémie a parlé, et on ne l'a point écouté : *E non audistis*. Cette indocilité, cette impénitence a déjà duré vingt-deux années entières, et déjà la vingt-troisième est commencée ; à ces vingt-deux années entières, joignez les huit dernières de Joakim, et les onze de Sédécias, et vous trouverez que Jérusalem a été détruite et le temple brûlé dans la quarante-unième année depuis la mission de Jérémie, c'est-à-dire, précisément après quarante années entières d'une indocilité persévérante, qui a mis le comble aux infidélités de ce peuple, et a attiré sur lui les terribles vengeances de l'Etre-Suprême dont il a méprisé la voix : *Pro eo quod non audistis verba mea*. Mais essayons de déterminer d'une manière plus particulière l'époque de la mission de Jérémie et celle de la ruine de Jérusalem ; cela contribuera en même temps et à confirmer le calcul que nous venons de proposer, et à éclaircir quelques difficultés qui regardent les textes de Jérémie et de Daniel.

## VII.

Epoque de la mission de Jérémie. Conciliation des textes de Jérémie et de Daniel.

D'abord il faut remarquer que dans nos traductions vulgaires, le texte de Jérémie que je viens de citer est ainsi rendu : *Depuis la treizième année de Josias.... jusqu'à ce jour, il s'est passé vingt-trois ans* : et il est vrai que la version des Septante s'exprime de même (1) ; mais l'hébreu porte bien, comme l'exprime la Vulgate : *ISTE TERTIUS ET VIGESIMUS ANNUS* : *Voici la vingt-troisième année* (2). C'est

(1) *Jerem. xxv. 5. Eïxouti kai tréa éτη.* — (2) *זה שלש ועשרים שנה*

la même construction que celle dont se sert le prophète Zacharie, lorsque long-temps après et dans une occasion toute différente, il disoit : *ISTE SEPTUAGESIMUS ANNUS EST : Voici la soixante-dixième année* (1). Là les Septante, la Vulgate et nos traductions vulgaires s'accordent; et leur accord sur ce texte doit servir à déterminer le sens de l'expression de Jérémie; c'est la même construction, c'est le même sens : *ISTE TERTIUS ET VIGESIMUS ANNUS EST : Voici la vingt-troisième année*. Il paroît donc que les vingt-trois ans de la mission de Jérémie n'étoient pas révolus; mais que la vingt-troisième année étoit commencée, lorsque ce prophète annonçoit l'arrivée prochaine de Nabuchodonosor en la quatrième année de Joakim. En effet Jérémie n'ayant commencé de prophétiser que dans la treizième année de Josias, et Josias n'ayant régné que trente-un ans (2), la mort de ce prince dut tomber dans la dix-neuvième année de la mission de Jérémie. Joachaz qui succéda à Josias, ne demeura sur le trône que pendant trois mois (3); à peine la dix-neuvième année de la mission de Jérémie pouvoit-elle être finie, lorsque Joachaz eut pour successeur Joakim, dont la première année concourt ainsi avec la vingtième de la mission de Jérémie; en sorte que la vingt-troisième année de la mission de Jérémie n'aura pu commencer que vers la fin de la troisième de Joakim, ou même dans la quatrième année de ce prince. Et selon le témoignage de Daniel, il paroît que Joakim n'étoit encore qu'au commencement de sa quatrième année, lorsque Jérémie annonçoit la prochaine arrivée de Nabuchodonosor.

Le livre de Daniel commence par ces mots : *En la troisième année du règne de Joakim, roi de Juda, Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint devant Jérusalem, et l'assiégea* (4). Ce texte paroît d'abord contraire à celui de Jérémie, qui nous dit que ce ne fut que *dans la quatrième année* (5) de Joakim qu'il annonça de la part du Seigneur la venue de Nabuchodonosor. Et ailleurs le même prophète nous dit aussi que ce fut *en la quatrième année* (6) de Joakim que Nabuchodonosor défit l'armée de Pharaon à Charcamis près de l'Euphrate. Mais il est aisé de concilier ces textes, en disant que Nabuchodonosor partit de Baby-

(1) *Zach.* 1. 12. *זֶה שְׁבַעִים שָׁנָה* LXX. Τοῦτο ἑβδομηχοστὸν ἔτος. Vulg. *Iste jam septuagesimus annus est.* — (2) *4. Reg.* xxii. 1. et 2. *Par.* xxxiv. 1. — (3) *4. Reg.* xxiii. 31. et 2. *Par.* xxxvi. 2. — (4) *Dan.* 1. 1. — (5) *Jerem.* xxv. 1. — (6) *Jerem.* xlvi. 2.



lone vers la fin de la *troisième année* de Joakim ; qu'il battit les Egyptiens à Charcamis au commencement de la *quatrième année* de ce prince ; et qu'ensuite il vint assiéger Jérusalem , selon ce que Jérémie avoit annoncé peu de temps auparavant , et au commencement de cette même *année quatrième* de Joakim. Ce fut donc aussi au commencement de la vingt-troisième année de l'avertissement que Dieu donna à son peuple par la bouche de Jérémie : *Iste tertius et vigesimus annus est.*

Jérémie ayant été chargé d'annoncer à tout le peuple de Juda la prochaine arrivée de Nabuchodonosor en la quatrième année de Joakim , il est fort vraisemblable que cette annonce dut être faite dans l'une des trois fêtes solennelles où tous les Juifs étoient obligés de se rendre à Jérusalem , et que ce fut dans celle qui se trouva la plus proche du temps où Nabuchodonosor devoit entrer dans la Judée. Or, les interprètes remarquent que le jeûne qui fut publié au neuvième mois dans la cinquième année de Joakim (1), ne peut guère avoir été publié qu'en mémoire de la prise de Jérusalem , dont Nabuchodonosor s'étoit rendu maître en l'année précédente ; d'où il résulte que Jérusalem fut prise par Nabuchodonosor au neuvième mois , c'est-à-dire, dans la lune de novembre de l'an 607. Il y a donc lieu de croire que l'annonce de la prochaine arrivée de Nabuchodonosor fut faite à la fête des Tabernacles , qui se célébroit au quinzième jour du septième mois, c'est-à-dire, au quinzième jour de la lune de septembre de cette même année. La vingt-troisième année de la mission de Jérémie étoit commencée, c'est-à-dire, qu'il y avoit déjà vingt-deux ans entiers que Jérémie prophétisoit ; il avoit donc commencé à prophétiser avant le quinzième jour de la lune de septembre de l'an 629 , ou peut-être en ce jour-là même. Et en effet si la pâque de l'an 625 est celle de la dix-huitième année du règne de Josias, il en résulte que la pâque de l'an 629 étoit celle de la douzième année de Josias. Donc Josias n'entra dans la treizième année de son règne, qu'entre la fête de Pâque et la fête des Tabernacles de l'an 629. Donc Jérémie ne commença de prophétiser qu'entre la lune de mars et la lune de septembre de l'an 629. Donc il entroit dans la vingt-troisième année de sa mission, lorsqu'il annonça la prochaine arrivée de Nabuchodonosor , au commencement de la qua-

(1) *Jerem.* xxxvi. 9.



trième année de Joakim , vers le quinzième jour de la lune de septembre : *Iste tertius et vigesimus annus est*. Et peut-être cette vingt-troisième année commençoit-elle précisément en ce jour-là même ; car il est fort vraisemblable que lorsque Jérémie commença d'adresser sa voix aux enfans de Juda , ce fut aussi au jour d'un grand concours de peuple. Or, entre la fête de pâque et la fête des Tabernacles , il n'y avoit de grand concours à Jérusalem qu'à la fête de la Pentecôte ; mais nous ferons voir que le commencement de la treizième année de Josias paroît être postérieure à cette fête : donc ce fut aussi après cette fête que Jérémie commença de prophétiser ; et si ce fut au jour d'un grand concours , ce ne peut être qu'à celui de la fête des Tabernacles de l'an 629 ; en sorte que l'annonce faite à pareil jour de l'an 607, sera précisément au jour où commençoit la vingt-troisième année de sa mission : *Iste tertius et vigesimus annus est*.

Jérémie ayant commencé de prophétiser vers la fête des Tabernacles de l'an 629 , la quarantième année de sa mission a dû être révolue vers la fête des Tabernacles de l'an 589 ; et ce fut dans l'année suivante que Jérusalem fut prise au neuvième jour du quatrième mois (1), c'est-à-dire , au neuvième jour de la lune de juin , et le temple brûlé au dixième jour du mois suivant (2). Et le texte sacré nous fait remarquer que Nabuchodonosor étoit dans la dix-neuvième année de son règne, lorsque le temple fut brûlé (3).

Ceci nous donne lieu d'entrer, avec Ussérius (4), dans un calcul qui va servir à déterminer encore d'une manière plus précise les époques des règnes de Sédécias , de Jéchonias, de Joakim , de Joachaz et de Josias ; et de là résultera aussi la confirmation de l'époque de la mission de Jérémie, et du calcul des quarante années d'infidélité comptées depuis cette époque. Jérémie nous dit que le Seigneur lui parla depuis la treizième année du règne de Josias, jusqu'à la fin de la onzième année du règne de Sédécias (5). Et en effet, il est remarqué que Nabuchodonosor étoit dans la huitième année de son règne, lorsque Jéchonias se rendit à lui (6) ; et qu'il étoit dans la dix-neuvième année de son règne, lorsque le temple fut brûlé, un mois après la prise de Sédécias (7) : il s'étoit donc passé onze ans entre ces

## VIII.

Epoque de la ruine de Jérusalem et du temple par Nabuchodonosor. Confirmation de l'époque de la mission de Jérémie par les époques des règnes de Sédécias, de Jéchonias, de Joakim, de Joachaz et de Josias.

Epoque du commencement du règne de Sédécias.

(1) 4. Reg. xxv. 3. et seqq. Jerem. l.ii. 6. et seqq. — (2) 4. Reg. xxv. 8. et seqq. Jerem. l.ii. 12. — (3) Ibid. — (4) Usser. Chronol. sacra. — (5) Jerem. 1. 2. 3. — (6) 4. Reg. xxiv. 12. — (7) 4. Reg. xxv. 8.

deux événemens ; et ce sont précisément les onze années du règne de Sédécias successeur de Jéchonias. Or , Sédécias tomba entre les mains des Chaldéens , lorsque Jérusalem fut prise au neuvième jour du quatrième mois (1) ; et il étoit encore alors dans la onzième année de son règne. Les onze années du règne de ce prince finissent donc vers le dixième jour de la lune de juin de l'an 588. Ce prince doit donc être monté sur le trône au plus tôt vers le dixième jour de la lune de juin de l'an 599 ; et nous allons montrer que la déposition et la captivité de Jéchonias doivent être placées environ cinq jours auparavant.

Epoque de  
la transmi-  
gration de  
Jéchonias.

En effet , nous avons fait remarquer que la première vision d'Ezéchiél est datée du cinquième jour du quatrième mois de la cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias (2) ; qu'après cette vision, il alla trouver ceux qui étoient captifs comme lui, et demeura sept jours avec eux (3) ; qu'ensuite le Seigneur lui ordonna de demeurer couché pendant trois cent cinquante jours sur le côté gauche, et pendant quarante sur le côté droit, c'est-à-dire, en tout pendant trois cent quatre-vingt-dix jours (4) ; et qu'au cinquième jour du sixième mois de la sixième année depuis la transmigration de Jéchonias, il étoit assis dans sa maison (5). De là il résulte que le sixième mois de la sixième année depuis la transmigration de Jéchonias, n'étoit pas celui qui suivoit le quatrième de la cinquième année ; car entre ces deux termes il n'y a que deux mois, et par conséquent on n'y trouveroit pas les trois cent quatre-vingt-dix jours durant lesquels le prophète dut demeurer couché. Il faut donc que ce sixième mois soit celui de l'année suivante, en sorte qu'entre ces deux termes, il y aura quatorze mois ; et dans cet intervalle on trouvera aisément les trois cent quatre-vingt-dix jours durant lesquels le prophète demeura couché. Or, le commencement de Sédécias successeur de Jéchonias se trouvant vers le dixième jour du quatrième mois, c'est-à-dire, de la lune de juin, de l'an 599, la cinquième année de son règne ne fut révolue que vers le dixième jour de la lune de juin de l'an 594. Ainsi le cinquième jour du sixième mois de la sixième année depuis la transmigration de Jéchonias doit être le cinquième jour de la lune d'août de l'an 594. Si de là nous remontons de quatorze mois pour avoir

(1) 4. Reg. xxv. 3. et seqq. Jerem. xxxix. 2. et seqq. 'LII. 6. et seqq. —  
(2) Ezech. i. 1. 2. — (3) Ezech. iii. 15. — (4) Ezech. iv. 9. — (5) Ezech.  
viii. 1.

le cinquième jour du quatrième mois de la cinquième année depuis la transmigration de Jéchonias, nous nous trouverons au cinquième jour de la lune de juin de l'an 595. Et voilà l'époque précise de la première vision d'Ezéchiel : *In quarto ( mense ) in quinta ( die ) mensis , ipse est annus quintus transmigrationis regis Joachin.* De là il suit que la captivité ou transmigration de Jéchonias ne peut pas être différée au delà du cinquième jour de la lune de juin de l'an 599 ; car si on la diffère seulement jusqu'au sixième jour, il s'ensuivra que le cinquième jour de la lune de juin de l'an 595 sera dans la quatrième année, au lieu qu'il doit être dans la cinquième : on ne peut pas non plus la supposer de beaucoup antérieure au cinquième jour ; car on vient de voir que Sédécias n'a dû être mis sur le trône qu'au dixième jour pour le plus tôt. Or, l'Écriture ne marque point qu'il y ait eu un long intervalle entre la déposition de Jéchonias et l'installation de Sédécias. On peut donc supposer que Jéchonias aura été mis dans les fers vers le cinquième jour de la lune de juin de l'an 599 ; en sorte qu'il y aura un interrègne d'environ cinq jours entre la déposition de Jéchonias, et le commencement du règne de Sédécias.

L'Écriture nous dit (1) que Jéchonias avoit régné trois mois et dix jours, lorsqu'il se rendit à Nabuchodonosor ; il étoit donc monté sur le trône vers le vingt-cinquième jour du douzième mois, c'est-à-dire, vers le vingt-cinquième jour de la lune de février de la même année 599 ; ce fut donc aussi vers ce temps-là que mourut Joakim, son père, auquel il succéda ; et Nabuchodonosor étoit alors dans la huitième année de son règne (2).

Cette circonstance donne lieu de conclure que les onze années du règne de Joakim ne furent pas entières ; car comme Nabuchodonosor étoit dans la première année de son règne dès la fin de la troisième année de Joakim, s'il falloit donner encore huit années entières à Joakim, Nabuchodonosor se trouveroit dans la neuvième année de son règne à la fin de la onzième de Joakim. Il faut donc prendre sur les onze années de Joakim les trois mois et dix jours du règne de Jéchonias. Le commencement de Joakim ne peut donc pas être placé entre le vingt-cinquième jour du douzième mois et le cinquième jour du quatrième mois ; car en ce cas sa onzième année auroit expiré dans les trois mois du règne de Jéchonias, et Nabuchodonosor se seroit

Epoque de la fin et du commencement du règne de Joakim.

(1) 2. Par. xxxvi. 9. — (2) 4. Reg. xxiv. 12.



encore trouvé alors dans sa neuvième année. Ainsi le commencement de Joakim ne peut être placé qu'entre le cinquième jour du quatrième mois et le vingt-cinquième jour du douzième mois, c'est-à-dire, entre le cinquième jour de la lune de juin et le vingt-cinquième jour de la lune de février. Or, nous avons fait remarquer que ce prince étoit entré depuis peu dans la quatrième année de son règne, lorsque Jérémie annonça la prochaine arrivée de Nabuchodonosor, vers le quinzième jour de la lune de septembre de l'an 607. Donc le commencement de son règne doit se trouver placé entre le cinquième jour de la lune de juin et le quinzième jour de la lune de septembre de l'an 610.

D'ailleurs l'Écriture nous apprend que la dixième année de Sédécias concouroit avec la dix-huitième de Nabuchodonosor (1). Donc la onzième de Sédécias concouroit avec la dix-neuvième de Nabuchodonosor. Mais la onzième de Sédécias finissoit vers le dixième jour du quatrième mois; et l'Écriture nous apprend qu'un mois après, c'est-à-dire, au dixième jour du cinquième mois, Nabuchodonosor étoit encore dans sa dix-neuvième année (2); d'où il suit que le commencement de Nabuchodonosor ne peut être antérieur au dixième jour du cinquième mois. Or, le commencement de la quatrième année de Joakim est postérieur au commencement de la première de Nabuchodonosor; donc le commencement de Joakim ne peut être antérieur au dixième jour du cinquième mois, ni postérieur au quinzième jour du septième mois. Donc le commencement du règne de Joakim doit être placé entre le dixième jour de la lune de juillet et le quinzième jour de la lune de septembre de l'an 610. Pour prendre un milieu qui nous approche davantage du terme, on peut placer le commencement de Joakim vers le douzième jour de la lune d'août.

Époque de la fin et du commencement du règne de Josias.

Joakim succéda à Joachaz qui ne régna que trois mois : Joachaz fut donc mis sur le trône vers le douzième jour de la lune de mai de l'an 610; c'est donc aussi vers ce temps que doit être placée la mort de Josias, à qui succéda Joachaz. Josias avoit régné trente-un ans; il étoit donc monté sur le trône après la Pentecôte de l'an 641. La treizième année de son règne commençoit donc après la Pentecôte de l'an 629. Ce fut donc vers la fête des Tabernacles de cette même année, ou au jour même de cette fête, que Jérémie commença de prophétiser. La pâque de la dix-huitième

(1) *Jerem.* xxxii. 1. — (2) *Jerem.* li. 12.



année de Josias étoit donc celle de l'an 625. Jérémie entroit donc dans la vingt-troisième année de sa mission, lorsqu'il annonça la prochaine arrivée de Nabuchodonosor, vers la fête des Tabernacles, ou au jour même de cette fête dans l'année 607. La quarantième année de sa mission fut donc révolue à pareil jour de l'an 589, c'est-à-dire, au quinzième jour de la lune de septembre; et neuf mois après, c'est-à-dire, au neuvième jour de la lune de juin de l'an 588, Jérusalem fut prise par Nabuchodonosor, et le temple brûlé au dixième jour du mois suivant, précisément après les quarante années révolues depuis l'époque de la mission de Jérémie. Les quarante années d'infidélité de la maison de Juda sont donc celles de l'indocilité et de l'impénitence des enfans de Juda depuis le commencement de la mission de Jérémie jusqu'à l'entière ruine de Jérusalem et du temple par Nabuchodonosor. De même on peut dire que les trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël sont celles de l'indocilité et de l'impénitence des enfans d'Israël depuis les reproches que leur fit le prophète du Seigneur au temps de l'érection de l'autel de Béthel, jusqu'à la destruction de ce même autel par Josias.

Peut être nous objectera-t-on que dans ce calcul les quarante années de l'infidélité de Juda ne succèdent pas aux trois cent cinquante années de l'infidélité d'Israël, puisqu'alors les trois cent cinquante années de l'infidélité d'Israël se terminent vers la pâque de l'an 625, et que les quarante années de l'infidélité de Juda commencent vers la fête des Tabernacles de l'an 629, c'est à dire environ cinq ans et demi avant l'expiration des années d'infidélité d'Israël. Quelques-uns, pour prévenir cette objection, ont prétendu faire remonter de ce même intervalle le nombre des années d'infidélité d'Israël, en sorte qu'ils en placent l'époque vers la fin de l'an 979, c'est-à-dire vers la trente-septième année du règne de Salomon. Ils supposent que l'infidélité de la maison d'Israël prit sa source dans l'idolâtrie même de ce prince; et ils croient cela suffisant pour établir là l'époque des années d'infidélité de la maison d'Israël. Mais 1° on ignore l'époque de l'idolâtrie de Salomon; et c'est une supposition sans preuve, que de la fixer vers la fin de l'an 979. 2° Il est sans vraisemblance que l'infidélité particulière de la maison d'Israël ait pour époque une infidélité qui ne lui étoit point personnelle, et qui fut commise dans un temps où la maison d'Israël n'étoit pas même

**IX.**  
Réfutation  
du système  
de ceux qui  
supposent  
trois cent  
quatre-vingt-  
dix années  
d'infidélité  
de la maison  
d'Israël, les  
font remon-  
ter jusqu'au  
temps de Sa-  
lomon.

encore distinguée de la maison de Juda. 3° Ceux qui ont eu recours à cette époque, n'ont été déterminés à cela que parce qu'ils supposoient que le prophète comptoit trois cent quatre-vingt-dix années d'infidélité de la maison d'Israël; car reconnoissant que les quarante années d'infidélité de la maison de Juda devoient se terminer vers le temps de la ruine de Jérusalem en 588, ils en ont conclu que les trois cent quatre-vingt-dix années qu'ils croyoient être comptées pour la maison d'Israël, devoient aussi remonter de cette époque; et qu'ainsi elles devoient commencer vers 978 ou 979. Mais 4° nous avons fait voir que le prophète ne compte que trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël, et rien n'oblige de dire qu'elles doivent être immédiatement suivies des quarante années d'infidélité de la maison de Juda. 5° Les quarante années d'infidélité de la maison de Juda étant bien terminées à la ruine de Jérusalem, et ayant bien pour époque la mission de Jérémie, s'il falloit que les trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël fussent antérieures, nous ne trouverions plus aucun événement qui pût en être le terme; et l'époque qu'on leur attribue dans l'idolâtrie de Salomon, est sans fondement et sans vraisemblance. 6° Comme il est sans vraisemblance que les trois cent cinquante années d'infidélité de la maison d'Israël remontent jusqu'au temps de Salomon, il est aussi sans vraisemblance que les quarante années d'infidélité de la maison de Juda soient prolongées jusqu'à la dernière expédition de Nabuzardan, quatre ans après la ruine de Jérusalem. Il faut donc reconnoître que les quarante années de l'infidélité de Juda ne succèdent point aux trois cent cinquante années de l'infidélité d'Israël. Les trois cent cinquante années de l'infidélité de la maison d'Israël commencent à l'érection de l'autel de Béthel au mois d'octobre de l'an 974, et se terminent à la destruction de ce même autel, vers le mois de mars de l'an 625. Les quarante années d'infidélité de la maison de Juda commencent en même temps que la mission de Jérémie, vers le mois de septembre de l'an 629, et se terminent à la ruine de Jérusalem, vers le mois de juin de l'an 588.

**X.**  
Le prophète  
représente le  
Seigneur  
supportant  
avec patience  
l'indocili-

Lors donc que le Seigneur ordonne à Ezéchiel de porter *pendant trois cent cinquante jours* l'iniquité de la maison d'Israël, *et pendant quarante jours* l'iniquité de la maison de Juda, il veut montrer la longue patience avec laquelle il a supporté l'indocilité des enfans d'Israël pendant

les trois cent cinquante années durant lesquelles a subsisté l'autel sacrilège qu'ils avoient élevé à Béthel, et sur lequel ils avoient offert des sacrifices impies à leurs vaines idoles; il veut montrer la longue patience avec laquelle il supportoit encore actuellement l'indocilité des enfans de Juda qui méprisoient sa voix depuis la treizième année du règne de Josias, et sur lesquels il ne devoit faire éclater les derniers coups de sa justice qu'à la fin de la onzième année du règne de Sédécias, après les avoir ainsi attendus avec bonté pendant quarante années sans qu'ils fussent revenus sincèrement à lui. Ainsi les trois cent cinquante jours étoient relatifs à une suite d'années qui étoit révolue; et les quarante jours étoient relatifs à une suite d'années qui ne l'étoit pas encore. Ces quarante jours étoient prophétiques; et ils annonçoient que le Seigneur, après avoir attendu pendant quarante ans les enfans de Juda, exerceroit sur eux ses dernières vengeances. Ils annonçoient que comme après trois cent cinquante années d'indocilité de la part des enfans d'Israël, l'autel sacrilège de Béthel avoit été détruit par le saint roi Josias, de même après quarante années d'indocilité de la part des enfans de Juda, leurs hauts lieux seroient renversés, et le temple même du Seigneur, qu'ils avoient profané, seroit détruit par l'impie Nabuchodonosor, suscité pour être sur eux l'exécuteur des vengeances du Seigneur. L'ordre fut donné au prophète vers le douzième, ou treizième jour du quatrième mois de la cinquième année depuis la transmigraton de Jéchonias, c'est-à-dire vers le douzième, ou treizième jour de la lune de juin de l'an 595; c'étoit dans la trente-quatrième année de la mission de Jérémie; et sept ans après, au 9 juin de l'an 588, Jérusalem devoit être prise pour la dernière fois par Nabuchodonosor, après les quarante années révolues depuis la mission de Jérémie, et figurées par les quarante jours durant lesquels le prophète devoit porter l'iniquité de la maison de Juda.

Mais ce n'est pas là l'unique signification des trois cent quatre-vingt-dix jours durant lesquels le prophète devoit demeurer couché, d'abord sur le côté gauche, et ensuite sur le côté droit. Le Seigneur nous découvre une autre signification de ce symbole, par les expressions dont il se sert en donnant au prophète l'ordre de demeurer ainsi couché. Il commence (1) par lui ordonner de prendre une

(1) *Ezech. iv. 1. et seqq.*

té des deux  
maisons d'Is-  
raël et de Ju-  
da.

XI.  
Le prophète  
représente  
l'inflexibilité  
du Seigneur  
à l'égard des  
Juifs au  
temps du  
dernier siège



de Jérusalem par Nabuchodonosor. Durée de ce dernier siège représentée par les trois cent quatre-vingt-dix jours dont parle ce prophète.

brique , de la mettre devant lui ; de tracer dessus le plan de la ville de Jérusalem , d'y figurer un siège formé contre cette ville , de prendre aussi une poêle de fer , de la mettre comme un mur de fer entre lui et la ville ; de la regarder d'un visage ferme , et de représenter ainsi le siège de cette ville aux yeux des enfans d'Israël : *Et erit in obsidionem, et circumdabis eam* ( hebr. *et obsidebis eam* ) : *signum est domui Israel*. Cette poêle qui devoit être comme un mur de fer entre le prophète et la ville , représentoit les péchés mêmes de ce peuple , qui avoient mis comme un mur de fer entre ce peuple et Dieu , en obligeant le Seigneur de demeurer inflexible à l'égard des enfans de Juda au temps du dernier siège qu'ils devoient bientôt éprouver de la part de Nabuchodonosor. Le Seigneur continuant de parler au prophète lui ordonne de demeurer couché pendant trois cent cinquante jours sur le côté gauche , et de porter ainsi l'iniquité de la maison d'Israël ; puis de se tenir couché pendant quarante jours sur le côté droit , et de porter ainsi l'iniquité de la maison de Juda ; après quoi il ajoute : *Vous tournerez le visage vers le siège de Jérusalem , et votre bras sera étendu , et vous prophétiserez contre elle. Je vais vous environner de chaînes , et vous ne vous tournerez point d'un côté sur l'autre , c'est-à-dire , vous demeurerez persévéramment sur le côté gauche , et ensuite sur le côté droit , jusqu'à ce que soient accomplis les jours durant lesquels vous assiégerez cette ville* : *ET NON TE CONVERTES A LATERE TUO IN LATUS ALIUD , DONEC COMPLEAS DIES OBSIDIONIS TUÆ*. Le Seigneur continue : *Prenez aussi du froment , de l'orge , des fèves , des lentilles , du millet et de la vesce ; mettez-les dans un vaisseau , et faites-vous-en des pains pour autant de jours que vous dormirez sur le côté ; vous les mangerez pendant trois cent quatre-vingt-dix jours* : *ET FACIES TIBI PANES NUMERO DIERUM QUIBUS DORMIES SUPER LATUS TUUM ; TRECENTIS ET NONAGINTA DIEBUS COMEDES ILLUD*. Les jours du siège sont ceux durant lesquels le prophète devoit demeurer couché sur le côté : *Non te convertes a latere tuo in latus aliud , donec compleas dies obsidionis tuæ*. Or, les jours durant lesquels le prophète devoit demeurer couché sur le côté , forment ensemble le nombre de trois cent quatre-vingt-dix : *Et facies tibi panes numero quibus dormies super latus tuum* : *TRECENTIS ET NONAGINTA DIEBUS comedes illud*. Les jours du siège sont donc au nombre de trois cent quatre-vingt-dix.



Ussérius est donc bien fondé à supposer (1) que le dernier siège de Jérusalem par Nabuchodonosor dura trois cent quatre-vingt-dix jours. Or, l'Écriture nous apprend (2) que Jérusalem fut prise pour la dernière fois par Nabuchodonosor au neuvième jour du quatrième mois, c'est-à-dire, au neuvième jour de la lune de juin, à la fin de la onzième année de Sédécias, c'est-à-dire, en 588. Si de là nous remontons de trois cent quatre-vingt-dix jours qui renferment un peu plus de treize mois lunaires, nous trouverons que ce dernier siège a dû commencer vers le troisième jour du troisième mois, c'est-à-dire, vers le troisième jour de la lune de mai de l'an 589; si ce n'est que cette année eût été embolimienne, alors le siège n'auroit commencé que vers le troisième jour de la lune de juin de cette même année.

Il est vrai que l'Écriture nous dit (3) que Nabuchodonosor mit le siège pour la troisième fois devant cette ville dès le dixième jour du dixième mois, c'est-à-dire, dès le dixième jour de la lune de décembre, en la neuvième année du règne de Sédécias, c'est-à-dire, en 591 (4). Mais elle nous dit aussi que (5) l'armée de Pharaon étant sortie de l'Égypte, les Chaldéens qui assiégeoient Jérusalem, se retirèrent de devant la ville, lorsqu'ils apprirent cette nouvelle; et le Seigneur dit à Jérémie : *Vous direz ceci au roi de Juda : L'armée de Pharaon va retourner dans l'Égypte, d'où elle est venue; et les Chaldéens reviendront; ils combattront de nouveau contre cette ville; ils la prendront, et ils la brûleront.* Peu de temps après, le Seigneur ajoute par la bouche du même prophète : *Je livrerai Sédécias, roi de Juda, et ses princes en la puissance des armées du roi de Babylone qui se sont retirées. Je les ramènerai devant cette ville; ils la prendront, et ils la brûleront* (6). Et ailleurs on voit (7) qu'au dixième mois, c'est-à-dire, au mois lunaire de décembre, en la dixième année de la captivité de Jéchonias, qui étoit aussi la dixième du règne de Sédécias, c'est-à-dire, en 590, Ezéchiel prophétise contre l'Égypte qui avoit été pour la maison d'Israël un appui aussi foible qu'un roseau qui se

(1) *Usser ad ann. mundi* 3415. — (2) *Jerem.* l. II. 6. — (3) *Jerem.* l. II. 4. — (4) D. Calmet se méprend lorsqu'il ne compte que dix-neuf mois, ou cinq cent soixante-dix jours, entre le commencement du siège et la prise de la ville. (Dissertation sur le retour des dix tribus.) Il y eut trente-un mois. — (5) *Jerem.* xxxvii. 4. et seqq. — (6) *Jerem.* xxxiv. 13. 20 et seqq. — (7) *Ezech.* xxix. 1. 6. 7.

brise sous la main de celui qui le prend pour s'appuyer : *Pro eo quod fuisti baculus arundineus domui Israel : quando apprehenderunt te manu , confractus es ; et in-nitentibus eis super te , comminutus es.* Ce qui donne lieu de supposer que les Chaldéens ayant marché contre les Egyptiens , les défirent vers le temps où Ezéchiel prononça cette prophétie , c'est-à-dire , vers le mois lunaire de décembre de l'an 590. Les Chaldéens ayant défait les Egyptiens , revinrent devant Jérusalem. Et en effet Jérémie nous apprend (1) que les Chaldéens étoient devant cette ville en la dixième année de Sédécias, roi de Juda. Or, il paroît que la dixième année de Sédécias expiroit vers le neuvième ou dixième jour de la lune de juin de l'an 589. Les Chaldéens étoient donc revenus devant Jérusalem avant le neuvième ou dixième jour de la lune de juin de l'an 589. Les trois cent quatre-vingt-dix jours de siège marqués par Ezéchiel ont donc pu commencer dès le troisième jour de ce mois , si l'année fut embolimienne ; ou dès le troisième jour du mois précédent , si ce fut une année commune.

Ainsi lorsque Nabuchodonosor vint pour la troisième fois en Judée , il mit le siège devant Jérusalem au dixième jour de la lune de décembre de l'an 591 , en la neuvième année du règne de Sédécias. Lorsqu'il assiégeoit Jérusalem , il apprit que les Egyptiens venoient au secours de cette ville ; alors il se retira pour marcher contre eux , et les défait vers le mois lunaire de décembre de l'an 590 , en la dixième année du règne de Sédécias. Après les avoir défaits , il revint devant Jérusalem , et y mit de nouveau le siège vers le troisième jour de la lune de mai ou de la lune de juin de l'an 589 , Sédécias étant encore dans sa dixième année ; et ce dernier siège dura trois cent quatre-vingt dix jours , c'est-à-dire , jusqu'à ce que la ville fut prise au neuvième jour de la lune de juin de l'an 588 , à la fin de la onzième année de Sédécias.

## XII.

Le prophète représente les Juifs, soit comme assiégés dans Jérusalem par Nabuchodonosor, soit comme captifs et disper-

Enfin le Seigneur ordonne au prophète (2) de se préparer des pains pour autant de jours qu'il demeurera couché sur le côté , c'est-à-dire , pour trois cent quatre-vingt-dix jours ; et il veut que chacun de ces pains ne soit que du poids de vingt sicles , c'est-à-dire , d'environ neuf onces ; il veut que le prophète ne boive chaque jour qu'une petite mesure d'eau , qui soit la sixième partie d'un hin , c'est-à-dire , environ un demi-setier ; et il lui prescrit de cuire ce pain , non

(1) *Jerem. xxxii. 1. 2.* — (2) *Ezech. iv. 9. et seqq.*

sous la cendre, mais sous de l'ordure sortie du corps d'un homme, ou au moins sous de la fiente de bœuf. Voilà la nourriture que le Seigneur prescrit à son prophète; et en cela ce prophète représentoit son propre peuple. Car *les enfans d'Israël, dit le Seigneur, mangeront ainsi leur pain tout souillé parmi les nations vers lesquelles je les chasserai.* Et plus loin le Seigneur ajoute : *Je vais briser dans Jérusalem la force du pain; ils mangeront le pain au poids et dans la frayeur; et ils boiront l'eau par mesure, et dans une grande affliction d'esprit; en sorte que n'ayant plus ni pain ni eau, ils tomberont sur les bras les uns des autres, et sécheront de faim dans leur iniquité.* Le Seigneur veut que le prophète prenne son pain au poids, et son eau par mesure, pendant les trois cent quatre-vingt-dix jours durant lesquels il devoit demeurer couché, pour montrer l'état de misère et de disette où les enfans de Juda se trouveroient réduits pendant le dernier siège qu'ils devoient soutenir de la part de Nabuchodonosor. Le Seigneur veut aussi que ce pain soit cuit sous de l'ordure d'homme ou de la fiente de bœuf au lieu de cendre, pour montrer que les enfans de Juda seroient réduits à vivre au milieu des nations, et à manger ainsi un pain souillé au milieu des peuples parmi lesquels le Seigneur les auroit dispersés.

Le prophète représentoit donc en même temps la patience du Seigneur, qui pendant long-temps avoit supporté l'iniquité de la maison d'Israël, et qui continuoit encore de supporter l'iniquité de la maison de Juda; il représentoit l'inflexibilité du Seigneur à l'égard des enfans de Juda au temps du dernier siège qu'ils devoient éprouver dans Jérusalem de la part de Nabuchodonosor; il représentoit l'état de disette que les Juifs auroient à souffrir dans Jérusalem au temps de ce dernier siège; enfin il représentoit l'état de misère auquel ils devoient être réduits parmi les nations infidèles au milieu desquelles ils devoient être transférés par Nabuchodonosor. Mais, sous ce dernier rapport, en vain chercheroit-on l'application de ce double nombre de trois cent cinquante jours pour la maison d'Israël, et de quarante pour la maison de Juda. Le texte sacré ne marque point que ces nombres soient symboliques à cet égard; et aucun calcul ne peut en vérifier l'application. Il est vrai qu'Israël et Juda furent condamnés à porter la peine de leur iniquité pendant une certaine suite d'années; mais cette suite d'années avoit pour terme le commencement du

sés parmi les nations infidèles au milieu desquelles ils furent transférés par Nabuchodonosor.

## XIII.

Réfutation du système de ceux qui prétendent que les trois cent quatre-vingt-dix ans dont parle Ezéchiël, expriment la durée du châtimeut que Dieu exerça sur les deux maisons d'Israël et de Juda.



règne de Cyrus à la tête de ce vaste empire formé de la réunion des Babyloniens, des Mèdes et des Perses, règne qui étoit annoncé comme époque de la réconciliation d'Israël et de Juda avec le Seigneur leur Dieu. Or, si nous comptons le nombre d'années durant lesquelles la maison d'Israël porta la peine de son iniquité depuis la première captivité où une partie de ses enfans fut réduite par Théglathphalasar, vers l'an 748 ou 740, jusqu'à la délivrance accordée par Cyrus, vers l'an 536, nous n'y trouverons qu'environ deux cent quatre ou deux cent douze ans.

Si de cette première captivité sous Théglathphalasar en 748 ou 740, nous comptons trois cent cinquante ans, nous sommes conduits en 398 ou 390; et nous n'y trouvons aucune époque qui puisse être le terme de ces trois cent cinquante années. De même si nous comptons trois cent quatre-vingt-dix ans, nous nous trouvons conduits en 358 ou 350; et loin d'y trouver l'époque d'une délivrance, nous y trouvons l'époque d'une nouvelle captivité sous Artaxerxès Ochus, roi de Perse, qui ayant fait, vers l'an 350, une irruption en Egypte, y prit beaucoup de Juifs qu'il emmena captifs.

Si nous remontons jusqu'au temps où Phul, roi d'Assyrie, rendit Israël tributaire, vers l'an 771, de là jusqu'à la délivrance accordée par Cyrus vers l'an 536, nous n'avons encore qu'environ deux cent trente cinq ans. Si de cette même époque d'Israël rendu tributaire vers l'an 771, nous comptons trois cent cinquante ou trois cent quatre-vingt-dix ans, nous sommes conduits vers 421 ou 381; et nous n'y trouvons aucune époque.

Si nous descendons jusqu'à la ruine de Samarie par Salmanasar vers l'an 721, de là jusqu'à la délivrance accordée par Cyrus vers l'an 536, nous ne trouvons qu'environ cent quatre-vingt-cinq ans. Si de cette même époque de Samarie ruinée vers l'an 721, nous comptons trois cent cinquante ans, nous sommes conduits en 371 où nous ne trouvons aucune époque. Si nous comptons trois cent quatre-vingt-dix ans, nous sommes conduits en 331; et au mois d'octobre de l'année suivante se trouve la défaite de Darius Codoman par Alexandre-le-Grand. C'est ce qui a donné lieu à D. Calmet de prétendre (1) qu'on pouvoit mettre en cette année la fin de la captivité des dix tribus.

(1) Dissertation sur le retour des dix tribus, à la tête du comm. sur Ezéchiel, ou dans le n<sup>o</sup> tome du Recueil des Dissert.



parce qu'en effet, selon le témoignage de l'historien Josèphe (1), Alexandre se montra favorable aux Juifs. Mais 1° on ne peut pas prouver qu'Alexandre ait fait spécialement pour les Israélites des dix tribus qui composaient la maison d'Israël, ni même en général pour tous les Juifs, plus que n'avoient fait avant lui Cyrus, Darius fils d'Hystaspès, et Artaxerxès Longuemain. 2° S'il leur a accordé quelque délivrance, s'il a fait en leur faveur quelque décret, on ne peut pas prouver que ce soit en 551 ni en 550, c'est-à-dire, au terme précis des trois cent quatre-vingt-dix ans. 3° En plaçant vers ce temps le terme des années que le Seigneur compte à l'égard de la maison d'Israël, D. Calmet suppose que le nombre de ces années est de trois cent quatre-vingt-dix; et il paroît, comme nous l'avons montré, que le nombre de ces années comptées par le Seigneur n'est que de trois cent cinquante. 4° Quand on pourroit montrer que la maison d'Israël auroit porté la peine de son iniquité jusqu'au terme précis de trois cent cinquante ou trois cent quatre-vingt-dix années, on ne pourroit pas montrer que la maison de Juda n'eût porté la peine de son iniquité que pendant l'intervalle de quarante années.

Le Seigneur avoit lui-même annoncé deux fois par la bouche de Jérémie (2), que la maison de Juda seroit assujettie au roi de Babylone, et le pays réduit en un désert affreux pendant soixante-dix ans. Et en effet si nous comptons depuis la première captivité des enfans de Juda sous Nabuchodonosor vers le mois de novembre de l'an 607, jusqu'à la délivrance qui leur fut accordée par Cyrus, ou à la fin de 537, ou au commencement de 536, nous y trouvons précisément les soixante-dix années durant lesquelles les enfans de Juda devoient être captifs chez les Chaldéens (3). Si nous comptons depuis la ruine du temple au mois de juillet de l'an 588 jusqu'à l'édit donné par Darius, fils d'Hystaspès, vers l'an 519, pour le rétablissement de ce même temple, nous y trouvons encore environ soixante-dix années, durant lesquelles le temple demeura détruit (4). Si nous cherchons à nous rapprocher davantage du nombre de quarante, et que nous comptons depuis la vingt-troisième année de Nabuchodonosor, lorsque Nabu-

(1) *Joseph. Ant. lib. xi. cap. ult. et contra Appion. lib. 1. p. 1048.* —

(2) *Jerem. xxv. 11. et xxxix. 10.* — (3) *2. Par. xxxvi. 22. Esdr. 1. 1. Dan. ix. 1. 2.* — (4) C'est à cela que se rapporte l'expression du prophète Zacharie, 1. 12. *Iste jam septuagesimus annus est.*

zardan vint enlever les derniers restes des Juifs en 584, de là jusqu'à la délivrance accordée par Cyrus vers l'an 536, nous trouvons encore quarante-huit ans. Quand nous ne compterions que jusqu'à la mort de Baltassar dernier roi de Babylone, c'est-à-dire, jusqu'au règne de Darius le Mède sur le trône de Babylone, nous n'y trouverons point encore le nombre de quarante années marquées par Ezéchiel. D. Calmet se méprend visiblement, lorsqu'il suppose (1) que depuis la prise de Jérusalem sous Sédécias jusqu'au règne de Darius le Mède à Babylone, il y a environ quarante ans. En effet deux opinions partagent les chronologistes sur Darius le Mède. Les uns prétendent qu'il est le même que Nabonnid qui régna dix-sept ans sur les Babyloniens; et ceux-là mettent le commencement du règne de ce prince en 555. D. Calmet adopte cette opinion, et met le commencement du règne de Darius le Mède en 555 ou 556 (2). Or, si l'on compte de l'an 588, où Jérusalem fut prise sous Sédécias, jusqu'en 555 ou 556, on ne trouvera que trente-deux ou trente-trois ans. Les autres soutiennent avec plus de vraisemblance que Darius le Mède est le même que Cyaxare, fils d'Astyage, et oncle de Cyrus, qui succéda à Nabonnid en 558, lorsque Babylone fut prise par Cyrus. Or, si l'on compte de l'an 588 jusqu'en 558, on y trouvera cinquante ans. Il est vrai que dans quelques endroits, D. Calmet semble mettre la prise de Babylone par Cyrus en 548 (3); et ce seroit précisément quarante ans après la ruine de Jérusalem. Mais c'est certainement une faute d'impression, ou une méprise de copiste; car D. Calmet sait bien que Babylone ne fut prise par Cyrus qu'en 558 (4), c'est-à-dire, cinquante ans après la ruine de Jérusalem, quarante-six ans après l'expédition de Nabuzardan; il n'y a pas de difficulté sur cela. Ainsi soit que l'on prenne Darius le Mède pour Nabonnid, ou pour Cyaxare, le commencement de son règne ne se trouve que trente-trois ans ou cinquante ans après la prise de Jérusalem; et il est impossible de trouver là les quarante années marquées par Ezéchiel. Ces quarante années n'ont donc aucun rapport avec le nombre d'années durant les-

(1) Dissertation citée ci-devant. — (2) Il le met en 555 dans sa table chronologique sur l'hist. de Daniel, à la tête de son comm. sur ce prophète; et en 556 dans sa table chronologique générale, au commencement du Recueil de ses Dissertations. — (3) Dans les deux tables que je viens de citer. — (4) D. Calmet le reconnoît expressément dans son comment. sur Esdras, 1. 1.

quelles la maison de Juda devoit porter la peine de son iniquité; en vain donc chercheroit-on une suite de trois cent cinquante ou trois cent quatre-vingt-dix années durant lesquelles la maison d'Israël auroit de même porté la peine de son iniquité.

Le P. Houbigant témoigne assez avoir vu la difficulté de ce texte; mais il n'entreprend pas d'en donner l'éclaircissement. Il incline beaucoup à croire que *l'iniquité* est ici prise pour *la peine de l'iniquité*; et que *les jours* dont parle le prophète sont beaucoup moins *les jours de la patience de Dieu* à l'égard d'Israël et de Juda, que *les jours de sa colère* sur ces deux maisons; mais il n'essaie point d'en donner la preuve par le calcul des années. Il reproche à Grotius d'avoir pris ici à la lettre *l'iniquité*, pour l'impunité même dont ces deux peuples s'étoient rendus coupables; et d'avoir pris les *jours* ici marqués pour ceux de *la patience divine*; et il ne dit pas un mot de la méprise fort singulière qui est ici échappée à ce fameux critique. Grotius supposant avec assez de fondement que *l'iniquité* doit être ici prise à la lettre pour l'iniquité même, et que *les jours* dont parle le prophète sont les *jours de la patience de Dieu*, comme cela est très-probable, entreprend de le prouver par le calcul; et il y échoue de la manière la plus singulière. Il suppose qu'il y a trois cent quatre-vingt-dix ans depuis la chute de Salomon jusqu'au transport des dix tribus par Salmanasar: *Tot anni sunt a lapsu Salomonis ad deportationem decem tribuum per Salmanasarem*. Le P. Houbigant rapporte lui-même cette phrase, et ne relève pas cette étrange méprise, bien relevée dans la Synopse en ces termes: *Quod mirum viro eruditissimo excidisse, cum apud chronologos certissimum sit nequidem trecentos annos inter illa intercessisse*. C'est qu'en effet depuis la chute de Salomon placée, si l'on veut, vers l'an 979, jusqu'à la ruine de Samarie par Salmanasar vers l'an 724, il n'y a que deux cent cinquante-cinq ans; ce qui est bien loin de trois cent quatre-vingt-dix. Mais de ce que Grotius s'est mépris étonnamment dans son calcul, il ne s'ensuit pas qu'il se soit mépris dans le sens qu'il donne à l'iniquité dont parle le prophète, et aux jours dont il marque le nombre. Le P. Houbigant persistant néanmoins à supposer qu'il s'agit ici de *la peine même de l'iniquité, et des jours de la colère de Dieu* sur son peuple, nous renvoie à saint Jérôme pour apprendre de lui comment on peut les compter:

## XIV.

Remarques sur le sentiment de Grotius et sur celui du P. Houbigant, touchant ces trois cent quatre-vingt-dix ans marqués par Ezéchiel. Méprise fort singulière de Grotius, bien relevée dans la Synopse.



*Vide, si juvat, apud Hieronymum quomodo anni, et Israel 390 et Juda 40, computari possint.* Consultons donc saint Jérôme. J'ai montré en plus d'une occasion combien j'estime les commentaires de ce saint docteur; et assurément je serois ici très-disposé à le suivre, si son sentiment étoit bien fondé. Mais quelque estime que j'aie pour ses travaux, si dans ses calculs il vient à se méprendre, je ne m'engage point à soutenir les conséquences qu'il en tirera.

## XV.

Remarques sur le sentiment de saint Jérôme touchant les trois cent quatre-vingt-dix ans marqués par Ezéchiel pour la maison d'Israël, et touchant les quarante années marquées pour la maison de Juda.

Ce saint docteur suppose donc que *l'iniquité* est prise ici pour *la peine de l'iniquité*; et que *les jours* dont il est ici parlé sont *des jours de colère*. Mais par cette supposition, il se jette dans des défilés dont l'issue ne lui est pas avantageuse. Il entre dans le détail de tous les règnes qui se sont écoulés durant l'intervalle qu'il se propose de remplir; et voici ce qui en résulte. Il compte d'abord depuis la première captivité qu'Israël eut à subir au temps de Thégla-thalasar sous le règne de Phacée, jusqu'à la désolation du temple, en la onzième année de Sédécias, *cent soixante-quatre ans*; ensuite *soixante-dix ans* de la désolation du temple depuis la onzième année de Sédécias jusqu'à la seconde de Darius fils d'Hystaspes, roi de Perse, sous lequel le temple fut rebâti; ce qui fait *deux cent trente-quatre ans*. Après quoi il suppose qu'Artaxerxès Mnémon est le même que l'*Assuérus* du livre d'Esther, sous lequel le peuple juif fut délivré du danger dont il avoit été menacé, et remis en liberté; il compte depuis la seconde année de Darius fils d'Hystaspes jusqu'à la quarantième et dernière année du règne d'Artaxerxès Mnémon, *cent cinquante-cinq ans et quatre mois*; et joignant cette somme à la précédente, il trouve *trois cent quatre-vingt-neuf ans et quatre mois*, pour Israël. Ensuite il vient à Juda, il compte *quarante ans* depuis la translation de Jéchonias jusqu'à la première année du règne de Cyrus en Perse, trente ans après la désolation du temple.

Mais lui-même s'aperçoit de l'un des défauts de son calcul pour les années d'Israël, lorsque ensuite il propose de les faire remonter jusqu'au temps où Phul vint dans la terre d'Israël sous Manahem, roi d'Israël, afin d'en faire tomber la fin, dans la vingt-huitième année du règne d'Artaxerxès Mnémon qu'il croit être le même que cet *Assuérus* du livre d'Esther. Cette seconde hypothèse lui paroît plus croyable, *quod et credibilius est*: Car, ajoute-t-il lui-même,



ce ne fut pas après que son règne fut fini, mais ce fut sous son règne même, qu'Israël secoua le joug d'une si dure servitude : *Neque enim finito imperio Assueri, sed adhuc regnante eo, Israel jugum gravissimæ servitutis abjecit.* Mais cette réflexion même si juste et si vraie, en fait naître une autre qui ne le sera pas moins ; c'est que cette délivrance ne fut point différée jusqu'à la vingt-huitième année du règne de ce prince, elle éclata dès la treizième ; et dès lors il n'est plus possible d'y terminer les trois cent quatre-vingt-dix ans de châtimens exercés sur Israël. D'ailleurs il est au moins fort douteux que l'*Assuérus* du livre d'Esther puisse être Artaxerxès Mnémon ; plusieurs prétendent que c'est Darius fils d'Hystaspes ; d'autres avec encore plus de fondement soutiennent que c'est Artaxerxès Longuemain ; et suivant les calculs de nos plus habiles chronologistes, à remonter même jusqu'au temps de Manahem et de Phul vers l'an 771 avant l'ère chrét. vulg., de là jusqu'à la treizième année de Darius fils d'Hystaspes vers l'an 509, il n'y a que deux cent soixante-deux ans. Poussons jusqu'à la treizième d'Artaxerxès Longuemain vers l'an 461, il n'y a encore que trois cent dix ans ; allons même jusqu'à la treizième d'Artaxerxès Mnémon, vers l'an 391, il n'y aura encore que trois cent quatre-vingts ans. Ainsi aucune de ces trois époques ne peut remplir les trois cent quatre-vingt-dix ans dont parle Ezéchiel pour la maison d'Israël. Quant aux quarante de la maison de Juda, à les compter même de la ruine du temple, en l'année 588 avant l'ère chrét. vulg., on n'en trouvera point la fin en 548. La première année de Cyrus à laquelle saint Jérôme s'attache, se prend de trois époques différentes. Si c'est de son règne en Perse, auquel on donne trente ans, la première année tombe vers 559 ; il n'y avoit guère que trente ans que Jérusalem étoit ruinée. Si c'est de son règne sur les Babylo-niens, auquel on donne neuf ans, la première année ne tombe qu'en 538 ; il y avoit cinquante ans que le temple étoit ruiné ; et d'ailleurs aucune de ces deux époques ne fut celle de la délivrance des Juifs. La première année de Cyrus jointe à la délivrance des Juifs, est celle de son règne à la tête du nouvel empire formé de la réunion des Mèdes et des Babylo-niens avec les Perses ; ce règne ne dura que sept ans, et sa première année tombe en l'année 556 avant l'ère chrét. vulg., cinquante-deuxième depuis la ruine de Jérusalem, soixante-dixième depuis le commen-

cement de la captivité des Juifs au temps de Joakim. Ainsi il n'est pas possible de vérifier dans le châtement de Juda, ni dans le châtement d'Israël le nombre d'années marqué par Ezéchiel. Il faut donc revenir au sens naturel du texte, en prenant *l'iniquité* pour l'iniquité même, et *les jours* marqués par le prophète pour *ceux de la patience divine*.

## XVI.

Remarque importante de saint Jérôme sur le sens spirituel de cette prophétie. Quel le pourroit être sous ce point de vue la signification des trois cent quatre-vingt-dix années de la maison d'Israël et les quarante années de la maison de Juda ?

Mais saint Jérôme porte ses vues plus loin, et ne se borne pas au seul sens que présente la lettre; partout il est attentif à étudier les sens profonds et mystérieux qui peuvent être cachés sous le voile du sens littéral. Il reconnoit que Jérusalem et Juda peuvent souvent représenter, dans les prophètes, le peuple chrétien, l'Eglise même de Jésus-Christ, de manière que les reproches et les menaces des prophètes contre les enfans de Juda et contre les habitans de Jérusalem peuvent tomber sur les chrétiens prévaricateurs; et c'est précisément où il vient en terminant son commentaire sur cette prophétie même; car voici ce que dit le Seigneur dans le dernier verset de ce chapitre iv : *Fils de l'homme, je vais briser dans Jérusalem la force du pain. Ils mangeront le pain au poids et dans la sollicitude, et ils boiront l'eau par mesure et dans l'affliction, en sorte que manquant de pain et d'eau, ils tomberont sur les bras les uns des autres, et ils se dessècheront dans leurs iniquités.* Voici ce que dit sur cela saint Jérôme : « Je crains, *Vereor*, je crains que ce brisement du » pain n'arrive dans notre *Jérusalem*, dans laquelle se trouve » *la vision de la paix.* (C'est ce que signifie en hébreu le » nom de *Jérusalem*). *Vereor ne ista panis contritio etiam » in nostra inveniatur Jerusalem, in qua visio pacis cer- » nitur.* Le Seigneur brise cet aliment lorsqu'il entre en » colère contre nous, et qu'il nous juge indignes de son » pain : *Quem conterit Dominus quando irascitur, et in- » dignos nos suo judicat pane.* Et encore plaise à sa misé- » ricordé que nous ayons notre nourriture au poids et dans » la sollicitude, et que le petit doigt de Lazare arrose notre » langue brûlée par une excessive sécheresse : *Atque utinam » saltem in pondere eum, et sollicitudine mereamur acci- » pere, et arentem linguam nimia siccitate, extremus La- » zari digitus irroret.* Quand le pain et l'eau de l'Eglise vien- » dront à manquer, les hommes tomberont les uns sur les » autres : *Deficiente autem pane et aqua Ecclesiæ, cor- » ruet vir contra fratrem suum.* La discorde sera partout, » les Chrétiens divisant la tunique de Jésus-Christ, que les

» soldats même dans la passion du Sauveur n'osèrent déchirer, et nous nous dessécherons dans nos iniquités, parce que nous n'aurons pas la justice qui vient de Dieu : *Et ubique discordia est, scindentibus nobis Christi tunicam, quam nec milites in passione Salvatoris scindere ausi sunt; et contabescentibus in iniquitatibus nostris, dum Dei justitiam non habemus* (1). »

Sous ce point de vue *la maison de Juda* représentant le peuple chrétien, *la maison d'Israël* pourroit, comme on l'a vu dans la préface sur ce livre, représenter particulièrement le peuple juif; et peut-être que les nombres d'années marqués par Ezéchiel auroient une application particulière à la longue patience de Dieu à l'égard de ces deux peuples. L'infidélité des Juifs depuis Jésus-Christ a sans doute duré beaucoup au delà de trois cent quatre-vingt-dix ans; mais si ces années, dans le sens mystérieux de la prophétie, représentoient les années sabbatiques, on trouveroit que trois cent quatre-vingt-dix sabbatiques produisent plus de vingt-sept siècles, et qu'à remonter jusqu'au schisme des dix tribus vers l'an 976 avant Jésus-Christ, les trois cent quatre-vingt-dix sabbatiques, depuis cette triste époque, embrassent près de dix siècles avant Jésus-Christ, et plus de dix-sept siècles depuis Jésus-Christ, en sorte qu'elles nous amènent jusqu'à nos jours, au milieu desquels Dieu semble commencer à faire éclater les signes de sa colère sur *la maison de Juda*, c'est-à-dire sur nous-mêmes par les tremblemens de terre et autres fléaux dont sa justice nous afflige, et surtout par les rapides progrès de l'incrédulité, dont saint Paul nous découvre le danger lorsqu'il nous dit : « Les Juifs qui étoient les branches naturelles de l'olivier ont été retranchés à cause de leur incrédulité : *Propter incredulitatem fracti sunt*; pour vous, c'est par la foi que vous demeurez ferme; *tu autem fides*; ne vous élevez point; mais craignez : *Noti altum sapere; sed time*; car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas aussi : *Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit; ne forte nec tibi parcat* (2). » Dans la prophétie d'Ezéchiel on a vu que les quarante années de la patience de Dieu à l'égard des infidélités de la maison de Juda, concourent avec les quarante dernières des trois cent quatre-vingt-dix qui regardent la maison d'Israël. Si donc dans le sens mys-

(1) Hieron. in Ezech. IV. tom. III. col. 724. — (2) Rom. XI. v. 20. et 21.



térieux de la prophétie, ces années sont prises pour des années sabbatiques à compter depuis le schisme des dix tribus jusqu'à nos jours, pour les trois cent quatre-vingt-dix qui regardent la maison d'Israël, il en résultera que les quarante qui regardent la maison de Juda, pourroient former un intervalle de quarante sabbatiques, c'est-à-dire d'environ trois cents ans qui remonteroient de nos jours jusque vers le milieu du quinzième siècle; et n'est-ce pas précisément depuis ce temps que l'on a vu successivement se répandre dans l'Occident le scandale de la prétendue réforme, et tant d'autres iniquités qui depuis le milieu du quinzième siècle ont allumé contre nous la colère de Dieu? Craignons donc avec saint Jérôme que la prophétie d'Ezéchiel ne reçoive sur nous un nouvel accomplissement, et que ce brisement du pain dont parle le prophète n'arrive dans notre Jérusalem même: *Vereor ne ista panis contritio etiam in nostra inveniatur Jerusalem*. Craignons-le, et prévenons la juste colère de Dieu, en revenant à lui de tout notre cœur, afin de pouvoir trouver un asile sous les ailes de sa miséricorde dans les jours où il fera éclater ses vengeances.

XVII.  
Récapitulation et conclusion.

Les trois cent cinquante jours durant lesquels le prophète fut obligé de porter l'iniquité de la maison d'Israël, en demeurant couché sur le côté gauche, marquoient, selon le sens immédiat et littéral de la prophétie, les trois cent cinquante années pendant lesquelles le Seigneur avoit déjà supporté l'iniquité de la maison d'Israël, depuis l'érection de l'autel de Béthel jusqu'à la destruction de ce même autel. Les quarante jours durant lesquels le prophète fut obligé de porter l'iniquité de la maison de Juda en demeurant couché sur le côté droit, marquoient les quarante années qui avoient succédé aux trois cent cinquante premières, et jusqu'au terme desquelles le Seigneur vouloit bien encore continuer de supporter avec l'iniquité de la maison d'Israël, celle dont la maison même de Juda s'étoit rendue coupable à compter depuis la mission de Jérémie jusqu'à la ruine de Jérusalem. Les trois cent quatre-vingt-dix jours durant lesquels le prophète devoit demeurer couché, soit sur le côté gauche, soit sur le côté droit, et représenter en même temps le siège de Jérusalem; ces trois cent quatre-vingt-dix jours considérés ensemble et sous ce rapport, marquoient les trois cent quatre-vingt-dix jours du dernier siège de Jérusalem par Nabuchodonosor. Cette poêle de fer qu'il devoit



tenir entre lui et la ville pendant ces trois cent quatre-vingt-dix jours, représentoit les péchés des enfans de Juda, qui devoient rendre le Seigneur inflexible à leur égard au temps de ce dernier siège. Le peu de pain et le peu d'eau dont le prophète devoit user pendant chacun de ces trois cent quatre-vingt-dix jours, signifioient la disette et la misère où les Juifs seroient réduits pendant ce siège. Enfin le pain dont le prophète pouvoit user, devoit être cuit sous de l'ordure d'homme, ou de la fiente de bœuf, pour marquer que les Juifs seroient obligés de vivre au milieu des nations, et d'y manger ainsi un pain souillé. Voilà, selon la lettre, le sens de la prophétie d'Ezéchiel, qui a donné lieu à cette Dissertation. Saint Jérôme nous découvre le sens profond et mystérieux qui peut se trouver couvert sous ce voile.

---

## DISSERTATION

SUR

### LE RETOUR DES DIX TRIBUS.

---

Les dix tribus, après la mort de Salomon, s'étant séparées de la maison de David, et ayant abandonné le culte du Seigneur, se virent bientôt à leur tour rejetées du Seigneur, et livrées à leurs ennemis. Les rois d'Israël vivement pressés par ceux de Damas, furent obligés de recourir aux rois d'Assyrie, pour les défendre. Ces défenseurs se rendirent maîtres de ceux qui les avoient appelés à leur secours, et les transportèrent en différentes provinces, au delà de l'Euphrate. Théglathphalasar (1) enleva d'abord les tribus de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé, qui étoient au delà du Jourdain, avec toute la tribu de Nephthali, qui habitoit la haute Galilée. Salmanasar vint ensuite, et emmena le reste des tribus du royaume de Samarie (2).

I.  
Abrégé de  
l'histoire des  
dix tribus de-  
puis leur sé-  
paration.

(1) 4. Reg. xv. 29. — (2) 4. Reg. xvii. 6. et xviii. 10. 11.

Depuis cette fameuse translation, l'Écriture tout occupée de la tribu et du royaume de Juda d'où le Messie devoit naître, a comme abandonné l'histoire des dix tribus, en sorte qu'on ne sait plus ce qu'elles sont devenues. Nous les avons inutilement cherchées (1) dans toutes les provinces d'Orient, surtout dans celles où les livres des Rois nous apprennent qu'on les transporta. Nous avons trouvé partout des Juifs et des Israélites, sans rencontrer ce que nous désirions, je veux dire, les dix tribus distinguées entre elles, et composant une espèce de peuple et de république. Il n'y a que leur propre pays où nous ne soyons pas allés les rechercher; et c'est là où nous espérons enfin en découvrir au moins quelques vestiges.

II.  
Motifs de  
ceux qui con-  
testent le re-  
tour des dix  
tribus.

Je sais que le préjugé ne nous est pas favorable. La plupart des pères et des interprètes nous paroissent opposés. On ne lit nulle part expressément que les dix tribus soient revenues dans leur pays. Osée reçoit ordre de nommer *Sans-Miséricorde*, une fille qui lui naquit, et qui désignoit la maison d'Israël: *Nommez-la Sans-Miséricorde*, dit le Seigneur, *parce que je ne ferai plus de miséricorde à la maison d'Israël; mais je les oublierai d'un profond oubli* (2).

Josèphe (3), qui avoit vu sa nation dans l'état le plus florissant où elle eût été depuis la captivité, assure que les Israélites des dix tribus ne revinrent jamais de leur exil, et que de son temps on les connoissoit encore dans les provinces d'au delà de l'Euphrate, où ils étoient en si grand nombre, qu'on ne pouvoit les compter. Saint Jérôme (4), écrivant sur l'endroit d'Osée que nous avons cité, déclare nettement que les dix tribus d'Israël ne revinrent jamais de leur captivité, et qu'encore de son temps, elles étoient soumises aux

(1) Voyez la *Dissertation sur le pays où les dix tribus furent emmenées*, tom. vi. — (2) *Osee*, 1. 6. *Non addam ultra misereri domui Israel; sed oblivione obliviscar eorum*. D. Calmet traduisoit ces derniers mots ainsi: *Je les abandonnerai dans un éternel oubli*. C'est trop accorder à ses adversaires. Il est vrai que nos traductions vulgaires s'expriment dans le même sens: *Je les oublierai et les effacerai de ma mémoire pour jamais*; et D. Calmet a lui-même adopté cette traduction dans celle qui est jointe à son commentaire. Mais le texte ne dit point cela; il ne dit point, *Obliviscar in perpetuum*, ce qui marqueroit un oubli éternel; mais il dit simplement, *Oblivione obliviscar*; ce qui ne marque qu'un profond oubli. Ce profond oubli s'accorde aisément avec les promesses; mais les promesses ne s'accorderoient pas avec un oubli éternel. — (3) *Joseph. Antiq. lib. xi. cap. 5*. Αί δὲ δέκα φυλαὶ πέραν εἰσὶν Εὐφράτου ἕως δεῦρο μυριάδες ἄπειροι, καὶ ἀριθμῶ γνωσθῆναι μὴ δύναμεναι. — (4) *Hieron. in Osee*, 1. 6. col. 1242. nov. edit. *Et in Ezech. xxxvii. col. 962*.

rois de Perse : *Usque hodie Persarum regibus serviunt, et nunquam est eorum soluta captivitas.* Ce qui est suivi par la plupart de nos commentateurs (1).

Mais nous opposons à ces autorités un grand nombre de passages des prophètes, qui marquent expressément le retour futur des dix tribus. Le même Osée, qui dit (2) que le Seigneur ne fera plus de miséricorde aux dix tribus, et qu'il oubliera d'un profond oubli Ephraïm, rapporte ensuite ce que Dieu lui déclare (3), qu'il n'exécutera point sa colère dans toute sa rigueur contre Ephraïm : *Ils s'envoleront comme un oiseau du milieu de l'Égypte, et comme une colombe du pays des Assyriens; et je les rétablirai dans leurs maisons*, dit le Seigneur. On peut lire le verset 14. du chap. xiii., et le chap. xiv., v. 2. et suivans du même prophète, qui regardent ce retour de la captivité. Le Seigneur prédit aussi d'une manière très-expresse ce retour, lorsqu'il dit par la bouche d'Amos : *Je rappellerai mon peuple d'Israël de sa captivité; ils rétabliront leurs villes ruinées; ils y habiteront de nouveau.... Je les planterai sur leur terre, et je ne les en arracherai plus*, dit le Seigneur votre Dieu (4). Abdias (5) menace les Iduméens du règne des Israélites; et il dit qu'alors *la maison de Jacob sera comme le feu; celle de Joseph, comme la flamme; et celle d'Esau, comme la paille; que celle-ci sera dévorée par le feu qui sortira de Jacob; que l'armée des captifs des enfans d'Israël possédera tout le pays des Chananéens jusqu'à Sarepta.*

Isaïe (6), décrivant l'état heureux qui suivra la captivité de Babylone, dit qu'alors le Seigneur levera l'étendard; et rassemblera les restes de son peuple de tous les pays où ils étoient dispersés; *qu'il rassemblera des quatre coins de la terre ceux d'Israël qui avoient été chassés, et ceux de Juda qui avoient été dispersés; que la haine d'Ephraïm et l'inimitié de Juda périront; qu'Ephraïm n'aura plus de jalousie contre Juda, et que Juda ne combattra plus contre Ephraïm*; c'est à-dire, en un mot, qu'Israël et Juda, de retour de leur exil, ne feront qu'un peuple, et vivront dans une aussi parfaite intelligence, que lorsqu'au sortir de l'Égypte, ils ne formoient qu'un peuple.

C'est aussi ce que le Seigneur voulut marquer à Ezéchiel,

III.  
Promesses  
du retour des  
dix tribus.

(1) *Vide Sanct. in Osee. Vat. alios.* — (2) *Osee, i. 6.* — (3) *Osee, xi. 9. 10. 11.* — (4) *Amos, ix. 14. 15.* — (5) *Abdias, v. 18. 20.* — (6) *Isai. xi. 12. 13.*

en lui disant de prendre deux morceaux de bois (1), d'écrire sur l'un : *Pour Juda, et pour les enfans d'Israël ses alliés*; et sur l'autre : *Pour Joseph, pour Ephraïm, et pour toute la maison d'Israël qui lui est unie*; de joindre ensemble ces deux bois, en sorte qu'ils n'en fissent qu'un, pour montrer la réunion future des dix tribus avec celle de Juda : *Faciam eas in lignum unum, et erunt unum in manu Domini*. Le même prophète (2) promet à Samarie son rétablissement, de même qu'à Jérusalem : *Samaria et filia ejus revertentur ad antiquitatem suam, et tu (Jerusalem), et filia tua, revertemini ad antiquitatem vestram*. Ailleurs (3) il dit qu'après la défaite et la mort de Gog, il rappellera les captifs de Jacob, et qu'il aura compassion de toute la maison d'Israël. Enfin, pour marquer d'une manière plus positive (4) le retour de toutes les tribus, il fait de nouveaux partages dans tout le pays de Chanaan, et assigne aux douze tribus à chacune sa portion, comme avoit fait Josué après la conquête de la terre promise.

Isaïe (5) ne peut pas être plus exprès qu'il ne l'est pour ce retour : *En ce temps-là (il parle du temps qui suivra la perte du dernier ennemi de son peuple, c'est-à-dire, de Cambyse), vous serez rassemblés un à un, enfans d'Israël; on sonnera de la trompette, et alors ceux qui étoient perdus dans la terre des Assyriens, et ceux qui étoient bannis dans l'Egypte, reviendront à Jérusalem, et y adoreront le Seigneur sur sa montagne sainte*.

Jérémie (6) s'exprime sur ce retour d'Ephraïm dans des termes presque tout pareils à ceux que nous venons de voir : *Réjouissez-vous, Jacob, jetez des cris perçans, et dites : Le Seigneur a sauvé son peuple, les restes d'Israël. Je vais les rassembler des pays d'aquilon, je les ramènerai des extrémités de la terre.... Je les ramènerai au travers des torrens des eaux par le droit chemin; ils y marcheront sans faire de faux pas, parce que je suis le père d'Israël, et qu'Ephraïm est mon premier-né. Et ailleurs : La maison de Juda et la maison d'Israël avec elle, reviendront l'une et l'autre, et retourneront ensemble de la terre d'aquilon, dans le pays que j'ai donné à leurs pères (7)*.

(1) *Ezech. xxxvii. 16. 19.* — (2) *Ezech. xvi. 55.* — (3) *Ezech. xxxix. 25.* — (4) *Ezech. xlviii. 1. et seqq.* — (5) *Isai. xxvii. 12. 13.* — (6) *Jerem. xxxi. 7. 8. 9. Salva, Domine, populum tuum (juxta lxx. et chald. Salvavit Dominus populum suum), reliquias Israël. Vide et § 16. 17. 19. 20.* — (7) *Jerem. iii. 18. Ibit domus Juda ad domum Israël (hebr. Ibunt de-*



Ce qui fut accompli à la lettre, lorsque Esdras ayant obtenu du roi Artaxerxès (1) la permission de retourner en Judée, ramassa autant de Juifs, d'Israélites, et de prêtres qu'il put, ayant même envoyé jusqu'aux montagnes Caspiennes pour en faire une plus grosse troupe.

Le même Jérémie (2) dit que le temps viendra où l'on ne dira plus, *vive le Seigneur qui a tiré les enfans d'Israël de l'Égypte*, mais, *Vive le Seigneur qui a tiré les enfans d'Israël de la terre d'aquilon, et de tous les pays où il les avoit dispersés*. Et ailleurs : Le temps viendra où Rabbath, capitale des Ammonites, sera réduite en un monceau de ruines, et où les enfans d'Israël se rendront maîtres de ces peuples qui ont usurpé leur pays (3). Enfin, il promet que les enfans d'Israël et de Juda reviendront ensemble, et répandront ensemble des larmes de joie, en retournant au Seigneur Dieu de leurs pères ; qu'Israël demeurera dans ses anciennes habitations, dans Basan, dans le Carmel, dans les montagnes d'Ephraïm, et dans Galaad ; qu'alors on cherchera l'iniquité d'Israël et le péché de Juda ; et qu'on ne les trouvera plus, parce que le Seigneur leur aura tout pardonné (4).

Le Seigneur, parlant par la bouche de Zacharie, décrit de la manière la plus pompeuse le retour de Juda et d'Ephraïm, et le rétablissement de Jérusalem : (5) *Juda sera comme un arc bandé, et Ephraïm comme un carquois plein de flèches* (6). *J'affermirai la maison de Juda, et je sauverai celle de Joseph ; je les appellerai, parce que j'aurai compassion d'eux, et ils seront comme ils étoient avant que je les eusse rejetés... Je les ramènerai, parce que je les ai rachetés ; et je les multiplierai comme ils l'étoient autrefois, etc.*

Tobie (7) qu'on peut regarder comme un prophète suscité de Dieu dans la captivité d'Israël, assure que tous les captifs retourneront, et seront comblés des bénédictions du Seigneur : *Quoniam omnes benedicentur, et congregabuntur ad Dominum*. Et au chapitre suivant (8), il dit à

*mus Juda cum domo Israel), et venient simul, etc.* Voyez la note sur ce texte dans la préface qui est à la tête de ce livre. — (1) 1. Esdr. vii. 28. *Et ego confortatus manu Domini Dei mei quæ erat in me. congregavi de Israel principes qui ascenderent mecum. Et ibid. v. 7. Et ascenderunt de filiis Israel, et de filiis sacerdotum, et de filiis levitarum, etc. Et cap. viii. 17. Et misi ad Eddo, qui est primus in Chasphiæ loco... ut adducerent nobis ministros domus Dei nostri, etc.* — (2) Jerem. xvi. 14. — (3) Jerom. xlix. 2. — (4) Idem, cap. i. 4. 19. 20. — (5) Zach. ix. 13. — (6) Idem, x. 6. 8. — (7) Tobie, xiii. l. 17. — (8) Idem, xiv. 6.

son fils le jeune Tobie : *La parole du Seigneur n'est point tombée par terre, nos frères qui ont été dispersés de la terre d'Israël, y retourneront.* Azarias, fils d'Oded, prophète du Seigneur, parlant à Asa, roi de Juda, et à toute son armée, leur dit : *Il se passera plusieurs jours dans Israël sans vrai Dieu, et sans prêtre capable d'enseigner, et sans loi. Mais lorsqu'ils retourneront au Seigneur dans leur affliction, ils le retrouveront* (1).

Michée (2), après avoir prédit la captivité des dix tribus, leur annonce leur retour en ces termes : *O Jacob, je vous rassemblerai tout entier ; je réunirai les restes d'Israël. Je ramènerai mon peuple tout ensemble, comme un troupeau dans la bergerie. La foule des hommes y sera si grande, qu'elle y causera un grand bruit. Celui qui doit leur ouvrir le chemin, marchera devant eux ; ils forceront les obstacles ; ils passeront, et ils sortiront par la porte ; le roi passera devant eux, et le Seigneur sera à leur tête.*

IV.  
Vestiges de  
l'exécution  
littérale de  
ces promes-  
ses.

Il seroit donc difficile de trouver dans l'ancien testament aucun événement plus circonstancié, si l'on excepte la venue du Messie, et son règne ; après ce grand objet auquel tous les autres se rapportent, il n'en n'est point qui soit exprimé d'une manière plus marquée que le retour des dix tribus. Mais ce n'est pas assez d'avoir rapporté les prophéties qui promettent ce retour, si l'on n'en fait voir l'exécution littérale et historique. On pourroit nous dire que ces prédictions n'étoient que conditionnelles ; et que les dix tribus, par leurs crimes, mirent des obstacles invincibles à leur parfait accomplissement ; qu'il n'y eut qu'un petit nombre de parfaits Israélites de ces tribus, qui jouirent des promesses qui leur avoient été faites par les prophètes, parce que les autres s'en rendirent indignes ; qu'enfin l'effet de ces prédictions ne se verra à la lettre, et dans toute sa plénitude, qu'à la fin des siècles, lorsqu'après que les nations seront entrées dans l'Eglise, Dieu y introduira Israël, tirera le rideau qui leur couvre la vérité, et levera le bandeau qui leur ferme les yeux. Nous n'avons garde de nier qu'Israël ne doive un jour retourner à Dieu, et reconnoître celui qu'il a percé ; mais nous soutenons que l'on vit une figure de cet événement dans le retour réel, et dans la délivrance

(1) 2. Par. xv. 1. et seqq. — (2) Mich. ii. 12. *Divident* (hebr. *dirumpent*), et *transibunt portam*, et *ingredientur* (hebr. *egredientur*) *per eam*.

effective des dix tribus, avant la venue de Jésus-Christ; c'est ce que nous allons montrer.

Nous ne parlons point ici de ce nombre d'Israélites qui, après le schisme de Jéroboam, se détachèrent de son parti, et s'attachèrent à Roboam, roi de Juda, et aux deux tribus qui étoient demeurées fidèles au Seigneur (1); on convient qu'ils s'incorporèrent dans ces tribus; qu'ils eurent part à leur bonne et à leur mauvaise fortune; et qu'ayant été emmenés captifs avec elles, ils furent aussi remis en liberté dans le même temps par Cyrus. On sait aussi que depuis la destruction du royaume de Samarie, il y en eut plusieurs qui revinrent à Juda (2), et d'autres qui demeurèrent dans leur pays, confondus avec les Cuthéens et les autres peuples qu'on y avoit envoyés d'au delà de l'Euphrate (3).

Mais nous reconnoissons que cela ne suffit point pour remplir les expressions des prophètes; et que quand il seroit vrai qu'un petit nombre d'Ephraïm, de Manassé, d'Aser, et des autres tribus se seroit joint à Juda et à Benjamin au retour de Babylone, les prédictions que nous avons rapportées, resteroient encore à accomplir dans leur sens littéral, et qu'on ne pourroit en espérer la parfaite exécution, qu'à la fin du monde, à l'entière conversion des Juifs. Nous prétendons quelque chose de plus; et nous voulons faire voir que la plus grande partie des douze tribus habita la terre promise depuis la captivité de Babylone.

Les livres d'Esdras et des Paralipomènes, et ceux des Machabées, qui sont les seuls monumens canoniques que nous puissions consulter sur le temps qui a suivi la captivité de Babylone, nous fournissent d'assez bonnes preuves de ce que nous avançons. Dans les Paralipomènes (4) il est parlé de ceux d'Ephraïm et de Manassé, qui, au retour de la captivité, s'établirent à Jérusalem avec ceux de Juda et ceux de Benjamin. Esdras, dans le dénombrement de ceux qui revinrent avec Zorobabel, en met qui revinrent d'Elam (5) et de Megbis (6), qui sont des villes ou des provinces de Perse. On connoît le pays d'Elam; le nom de Mégabyse est connu dans l'histoire des Perses. Il y en a d'autres qui revinrent de Thelméla (7), de Thelharsa, que nous croyons être vers la Cappadoce; d'autres d'Aden et

(1) *Vide* 2. *Paral.* xi. 13. 14. 15. 16. 17. et xv. 9. — (2) 2. *Par.* xxx. 5. 11. *Vide* et xxxiv. 6. — (3) 4. *Reg.* xvii. 24. — (4) 1. *Par.* ix. 3. 4. — (5) 1. *Esdr.* ii. 7. 31. — (6) *Ibid.* v. 30. — (7) *Ibid.* v. 59.



d'*Emer*, peut-être de la province d'Eden et de l'Arménie. Esdras envoya aux Israélites qui demeuroient vers les monts Caspiens, pour les inviter à revenir avec eux (1). Tous ces lieux n'étoient pas de ceux où les tribus de Juda et de Benjamin avoient été conduites; mais ils sont compris dans les provinces où l'on relégua ceux des dix tribus, comme on peut le voir en confrontant Esdras avec le quatrième livre des Rois (2).

Lorsqu'on fit la revue de ceux qui étoient retournés de captivité, on n'exigea pas qu'ils montrassent qu'ils venoient de Juda ou de Benjamin, mais seulement qu'ils étoient de la race d'Israël : *Utrum ex Israel essent* (3). Enfin, Esdras conclut son dénombrement par ces mots : *Or, tout Israël demeura dans ses propres villes* (4). Et lorsqu'on célébra la dédicace du temple, après le retour de la captivité, on immola douze boucs, comme hosties de propitiation, pour toute la maison d'Israël, suivant le nombre des tribus (5); et lorsque Esdras arriva de Babylone, on immola de même douze veaux en holocaustes, pour toutes les tribus.

Pourquoi ces douze boucs et ces douze veaux, si toutes les douze tribus n'étoient pas dans le pays, et s'il y en avoit dix entières au delà de l'Euphrate? Les lévites confessoient les péchés des dix tribus sous Néhémias (6). Sous les Machabées, tout le pays étoit plein de Juifs et d'Israélites; la Galilée, la Phénicie, la Judée, les montagnes de Galaad (7). Judas Machabée et ses frères accoururent à leur secours, et les garantirent de l'oppression de leurs ennemis. Lorsqu'on voulut faire la fameuse version des Septante, on choisit six hommes de chaque tribu, qui furent envoyés en Égypte pour y travailler (8). Dans saint Matthieu (9), il est parlé des tribus de Zabulon et de Nephthali, qui virent la lumière que le Sauveur leur porta par sa prédication (10). Et saint Paul dans le discours qu'il prononça devant Agrippa, déclare qu'il est accusé pour l'espérance de la promesse dont les douze tribus d'Israël espèrent obtenir l'effet, et pour laquelle elles servent Dieu jour et nuit.

Mais en quel temps arriva le retour des dix tribus? On croit communément, que la permission que Cyrus ac-

(1) 1. Esdr. viii. 17. — (2) 4. Reg. xvii. 6. — (3) 1. Esdr. ii. 59. — (4) 1. Esdr. ii. 70. *Universusque Israel in civitatibus suis.* — (5) Esdr. vi. 16. 17. et viii. 35. — (6) 2. Esdr. ix. 5. 38. — (7) Voyez 1. Mach. v. 9. 15. etc. — (8) *Vide Aristææ Hist. et Joseph. Antiq. l. xii. cap. 2. pag. 589. et seqq.* — (9) Matt. iv. 15. 16. — (10) Act. xxvi. 7.



corda à la tribu de Juda, de retourner dans la Palestine, étoit bornée à elle seule; et que ce fut pour elle une prérogative singulière, et un effet miraculeux de la protection de Dieu sur son peuple. Nous reconnoissons volontiers cette protection et cette providence toujours attentive au salut des Juifs; mais nous sommes persuadés que Cyrus accorda en même temps, ou presque en même temps, à tous les captifs faits par Nabuchodonosor, de retourner dans leur pays. Les Moabites, les Ammonites, les Egyptiens, les Phéniciens et les autres qui avoient été transportés par ce prince dans les terres étrangères, eurent comme les Juifs, la liberté de revenir dans leurs pays, Nous en avons donné des preuves ailleurs (1).

Ainsi, dans le même temps que les tribus de Juda et de Benjamin arrivèrent de Babylone dans la Judée, il put y venir aussi des Israélites des autres tribus, dont l'Écriture ne nous a pas conservé le détail. La chronique des Samaritains avance (2) que l'an trente-cinq du pontificat d'Abdélus, les Israélites revinrent de la captivité, avec la permission du roi Saurédus. Ils étoient au nombre de trois cent mille, avec leurs familles, sous la conduite d'Adus, fils de Simon. Ce nombre paroît grossi beaucoup au delà de la vérité, et le récit pourroit bien n'être pas très-fidèle. Saurédus est apparemment *Assaradon*, ou peut-être *Darius*. Mais passons cette autorité, et ne lui donnons qu'autant de croyance qu'elle en mérite. Comme les tribus de Juda, de Benjamin et de Lévi, ne revinrent que par pelotons et à différentes reprises, et qu'il en resta encore beaucoup dans la Chaldée, même après le règne de Darius, fils d'Hystaspes, et d'Artaxerxès Longuemain, qui avoient été si favorables à la nation; ainsi les dix tribus ne revinrent qu'à divers intervalles, et d'une manière assez imperceptible, en sorte que l'histoire n'en aura marqué exactement ni le temps, ni le détail.

L'historien Josèphe remarque (3) qu'Alexandre-le-Grand, ayant entrepris de rétablir le temple de Bélus, qui étoit à Babylone, employa à cet ouvrage ses soldats, et un grand nombre de peuples. Les Juifs furent les seuls qui ne purent

(1) Voyez l'histoire des peuples voisins des Juifs, tom. XII. — (2) *Chronic. Samarit. sub anno 5905.* — (3) *Josèph. lib. 1. contra Appion. pag. 1048. 1049.* Εὗς αὐτοῖς συγγόντα τὸν βασιλέα δοῦναι τὴν ἄδειαν τῶν γὰρ μὲν εἰς τὴν χώραν, φησὶ, πρὸς αὐτοὺς ἀπικνουμένων, καὶ νεῶς, καὶ βωμοὺς καὶ λαοκινασάτων, ἅπαντα ταῦτα κατέσκαπτον.

V.  
En quel  
temps peut-  
on placer le  
retour des  
dix tribus?

se résoudre à y mettre la main , ne leur étant permis , ni d'adorer les idoles , ni de contribuer à leur culte. Le prince , irrité , leur fit souffrir bien des mauvais traitemens. Enfin , leur étant devenu plus favorable , il les laissa en repos , et leur permit même de s'en retourner dans leur pays où , étant arrivés , ils démolirent les temples et les autels qu'ils y trouvèrent. Le même auteur (1) raconte qu'après la prise de Tyr , Alexandre étant venu à Jérusalem , combla de faveurs toute la nation juive , et leur promit , en particulier , d'accorder aux Hébreux qui habitoient à Babylone et dans la Médie , la liberté de vivre selon leurs lois. C'est ce qu'il exécuta sans doute , lorsqu'il se fut rendu maître de ces pays après sa victoire sur Darius. Et on ne peut point limiter cette faveur aux seuls Juifs , puisqu'il la promet , tant à ceux qui demeuroient à Babylone , qu'à ceux qui avoient été transportés en Médie , qui ne sont autres que les Israélites des dix tribus (2).

Depuis Alexandre-le-Grand , la Judée se peupla de plus en plus , non seulement par des Israélites et des Juifs qui revenoient d'au delà de l'Euphrate , mais aussi par ceux qui s'y rendoient des autres parties du monde , où ils avoient été dispersés , et d'où le Seigneur avoit promis par ses prophètes de les faire revenir. Josèphe nous apprend (3) que Ptolémée Philadelphe , roi d'Egypte , ayant fait traduire d'hébreu en grec la loi des Juifs , racheta vingt mille Hébreux qui étoient captifs en Egypte , et les renvoya en liberté dans la Judée. Il ne se contenta pas de délivrer de la servitude ceux qui avoient été pris dans les dernières guerres des rois d'Egypte contre la Syrie , il y comprit tous ceux qui avoient été vendus auparavant , ou faits captifs , de quelque manière que ce fût.

Enfin , quoique le sentiment que nous avons tâché d'appuyer dans cette Dissertation , paroisse assez singulier , et assez éloigné de l'opinion du commun des commentateurs , il a pourtant d'illustres défenseurs et parmi les pères , et parmi les interprètes. Théodoret (4) a marqué en plus d'une occasion , qu'il étoit persuadé du retour d'une grande partie des dix tribus , avec celles de Juda et de Benjamin , et

VI.  
Défenseurs  
de l'opinion  
qu'on vient  
d'établir.

(1) *Idem. Antiq. lib. xi. cap. ult.* Παραχαλισάντων δὲ αὐτῶν ἵνα καὶ τοὺς ἐν Βαβυλῶνι καὶ Μηδίᾳ Ἰουδαίους τοῖς ἰδίοις ἐπιτρέψῃ νόμοις χρῆσασθαι , ἀσμένως ὑπέσχετο ποιῆσαιν ἅπασιν ἀξιοῦσι. — (2) 4. *Reg. xviii. 6. xviii. 11. Collocavit eos in civitatibus Medorum.* — (3) *Joseph. Antiq. lib. xii. cap. 2.* — (4) *Theodoret. in Ezech. iv. 6. et in Jerem. l. 4.*

que depuis la captivité, les dix tribus confondues avec Juda, n'avoient plus fait qu'un même peuple. Sanctius, Cornélius à Lapede (1), Grotius (2) et divers autres s'approchent beaucoup de cette opinion. Saint Cyrille d'Alexandrie la tient expressément en plus d'un endroit (3), aussi-bien que Théodoret et Théophylacte sur le chapitre troisième d'Osée.

(1) *Sanc. et Cornel. in Jerem. III. 18. et XXXI. 9. in Ezech. IV. 6. et in Osee I. 11. Zach. VIII. — (2) Grot. in Ezech. cap. XVI. 53. — (3) Cyrill. Alex. in Osee, I. 11. et in eundem cap. XI. et in Prologo Zachariæ.*

---

## DISSERTATION SUR GOG ET MAGOG

DONT IL EST PARLÉ DANS EZÉCHIEL, CHAPITRES XXXVIII ET XXXIX.

Les interprètes sont fort partagés sur la prophétie d'Ezéchiël touchant Gog et Magog. Les uns prétendent que cette prophétie a eu, sinon son accomplissement entier, au moins un premier accomplissement avant Jésus-Christ. Les autres soutiennent qu'elle n'a eu son accomplissement que depuis Jésus-Christ, ou plutôt qu'elle ne sera pleinement accomplie qu'à la fin des siècles. D. Calmet se range du côté de ceux qui prétendent qu'elle a eu au moins un premier accomplissement avant Jésus-Christ; mais peu satisfait du système de ceux qui soutiennent cette première opinion, il propose un système nouveau. Ceux qui avant lui croyoient trouver dans les siècles qui ont précédé Jésus-Christ un premier accomplissement de la prophétie d'Ezéchiël contre Gog, prétendoient que sous le nom de *Gog*, le prophète désignoit Antiochus Epiphane. D. Calmet réfute cette opinion, et prétend que sous le nom de *Gog* le prophète désigne Cambyse. M. l'abbé de Vence combat ces deux opinions, et se range du côté de ceux qui ren-

Diversité de sentimens sur la prophétie d'Ezéchiël touchant Gog et Magog. Opinion de D. Calmet combattue par M. l'abbé de Vence. Division de cette Dissertation.

voient à la fin des siècles l'accomplissement de la prophétie d'Ezéchiel contre Gog.

Nous conviendrons volontiers avec M. l'abbé de Vence que le rapport qui se trouve entre les prophéties d'Ezéchiel et de saint Jean touchant Gog et Magog, donne assez lieu de croire que ces deux prophéties ont le même objet; et que comme il paroît que celle de saint Jean ne doit avoir son accomplissement qu'à la fin des siècles, ce ne sera aussi qu'à la fin des siècles, que celle d'Ezéchiel sera pleinement vérifiée. Mais est-il absolument faux que la prophétie d'Ezéchiel ait eu un premier accomplissement avant Jésus-Christ? est-il absolument faux que Gog puisse désigner Cambyse? Pour mettre le lecteur mieux en état de juger de cette double question, nous réunirons ici, 1° la Dissertation même de D. Calmet; 2° la réfutation de cette Dissertation par M. l'abbé de Vence; 3° quelques réflexions sur ces deux pièces.

Le sentiment de D. Calmet a encore été depuis attaqué par le pieux auteur de *l'explication des principales prophéties de Jérémie, d'Ezéchiel et de Daniel* (M. l'abbé Joubert), et par le savant père Houbigant dans ses notes sur le texte hébreu de cette prophétie. M. Joubert ne se contente pas de dire qu'il est certain que cette prophétie regarde un temps futur à notre égard; il prétend que les efforts des interprètes pour en découvrir l'accomplissement dans les siècles passés, sont parfaitement inutiles. Il entreprend de montrer contre D. Calmet que cette prophétie ne se rapporte point au temps de Cambyse, et contre Grœtius qu'elle ne peut convenir au temps d'Antiochus Epiphane. Il va plus loin encore; non-seulement il prétend que cette prophétie regarde le temps du retour futur des Juifs à Jésus-Christ; mais il avance que sous ce point de vue même, elle a pour objet des événemens différens de ceux dont parle saint Jean au chap. xx de l'Apocalypse, où reparoissent les noms de *Gog* et *Magog*. Le père Houbigant soutient contre D. Calmet que Cambyse n'est point l'objet de cette prophétie; mais il suppose vers ce temps-là, c'est-à-dire, avant le rétablissement des murs de Jérusalem, une irruption des Scythes, désignée par celle de Gog, prince de Magog; et du reste il prétend que les promesses qui terminent cette prophétie regardent le retour futur des Juifs, non-seulement à Jésus-Christ et à son Eglise, mais dans leur propre terre; et il ne parle point de



la prophétie de saint Jean. M. l'abbé Joubert et le père Houbigant se joignent donc à M. l'abbé de Vence pour soutenir contre D. Calmet que Cambyse n'est point l'objet de cette prophétie. Je respecte leurs lumières ; mais je prie les lecteurs d'écouter les preuves de D. Calmet ; de peser les objections de M. l'abbé de Vence , et d'examiner les réflexions que j'y ajouterai. En répondant à M. l'abbé de Vence , je répondrai aux deux savans hommes qui se sont joints à lui contre D. Calmet.

## PREMIÈRE PARTIE.

Dissertation de D. Calmet sur la prophétie d'Ezéchiel contre Gog et Magog.

LES noms de *Gog* et *Magog* sont connus non-seulement dans les Ecritures de l'Ancien-Testament, mais encore dans celles du Nouveau. Ezéchiel dans ses prophéties, et saint Jean dans l'Apocalypse (1) en ont parlé, mais d'une manière si obscure, que la plupart des interprètes ont été contraints d'avouer que c'étoit une énigme jusqu'ici inexplicable. Pour essayer d'en trouver le dénouement, ils ont formé différens systèmes. Les uns ont cru que sous l'idée des guerres de Gog et de Magog, étoient enveloppées, ou les persécutions d'Antiochus Epiphane contre les Juifs, ou celles des persécuteurs païens contre l'Eglise chrétienne, ou les irruptions des Goths et des autres barbares dans l'empire romain, ou les ravages des Turcs dans l'Asie et dans l'Europe, ou enfin les dernières persécutions que l'Antechrist doit susciter contre l'Eglise. Sans manquer de respect pour les défenseurs de ces différens sentimens, nous croyons pouvoir avancer qu'il n'y en a pas un qui ne souffre de très-grandes difficultés, et que ceux mêmes qui paroissent les mieux fondés, renferment des incompatibilités inaliénables avec les paroles du prophète.

Les Juifs, et ceux des Chrétiens qui défèrent à leurs explications, soutiennent que Gog signifie les diverses nations des Scythes qui habitent au delà du mont Caucase et des

I.  
Obscurité des prophéties touchant Gog et Magog. Différens systèmes qu'on a formés pour essayer d'en trouver le dénouement.

II.  
Objections contre tous ces différens

(1) *Apocalyps.* xi. 7.

systemes,  
quant à la  
prophétie  
d'Ezéchiel.

Palus Méotides, et s'étendent le long de la mer Caspienne jusqu'aux Indes, et qui doivent venir après le règne de mille ans déclarer la guerre aux saints à l'instigation du démon, et accompagnées d'un grand nombre d'autres peuples (1). Ce sentiment quant à sa première partie, n'a rien dont nous ne puissions convenir avec les anciens qui ont pris Gog pour les Scythes. C'est ce qui a paru jusqu'ici de plus vraisemblable. Joseph (2), Théodoret (3), saint Eucher, Bède, et divers autres interprètes écrivant sur la Genèse (4), n'ont pas cru devoir placer Gog ailleurs que dans la Scythie, ou la Grande-Tartarie. Mais à l'égard de ce règne prétendu de mille ans, après lesquels on nous menace des guerres de Gog et de Magog, c'est un conte abandonné aux Juifs et aux anciens millénaires; et on ne sait personne aujourd'hui qui ose s'intéresser à sa défense.

Ceux qui ont pris l'Antechrist pour Gog (5), et qui attendent l'exécution de la prophétie d'Ezéchiel, et de celle de saint Jean, à la fin du monde, ont sur les autres cet avantage, qu'on ne peut réfuter leur opinion, en montrant l'incompatibilité des prophéties avec les événemens; puisque le détail de ces événemens est à notre égard dans une entière obscurité; aussi ne nous payent-ils d'autre raison, sinon que jusqu'ici on n'a encore rien vu qui ait exactement rempli l'idée du prophète; d'où ils concluent qu'il faut en remettre l'exécution à la fin du monde.

Mais le parti qui veut que Gog, dans Ezéchiel, marque Antiochus Epiphane, ou les Romains, ou les Goths, ou les Turcs, ne se contentera pas de cette preuve; il prétendra montrer l'accomplissement littéral de la prédiction, ou avant ou après Jésus-Christ, mais avant le règne de l'Antechrist; quoiqu'il ne nie pas que les violences de ces peuples contre les Juifs, ou contre l'Eglise, ne représentent très-fidèlement celles que l'Antechrist doit exercer un jour contre les fidèles, et que saint Jean semble avoir eues en vue dans l'Apocalypse.

Les Romains (6) ont exercé leurs persécutions contre la Synagogue et contre l'Eglise, mais avec un succès fort dif-

(1) Hieron. in Ezech. xxxviii. 1. col. 965. nov. edit. *Judæi, et nostri judaizantes putant Gog gentes esse Scythicas immanes et innumerabiles.... et has post mille annorum regnum esse a diabolo commovendas, quæ veniant in terram Israel, ut pugnent contra sanctos, multis secum gentibus congregatis.* — (2) Joseph. *Antiq. l. 1. c. 6.* — (3) Theodoret. *hic.* — (4) Voyez le commentaire sur la Genèse, x. 2. — (5) *Vide Liran. Burg. Maldon. Vatab. Clari. hic. Riberam in Apocalyps. xx. n. 36. etc.* — (6) *Vide Euseb. Demonst. Evangel. lib. 1x.*

férent; les Juifs ont été tellement atterrés et abattus, qu'ils n'ont jamais pu se relever de leur chute; l'Eglise chrétienne au contraire, soutenue d'une vertu supérieure et divine, est devenue enfin la maîtresse de ses persécuteurs, et la mère de ses ennemis. Les Goths (1) et les autres peuples du Nord ont répandu autrefois la terreur dans l'Eglise, et la consternation dans l'empire romain. Mais quand il s'agit de suivre pied à pied les termes de la prophétie dont nous parlons, et d'en faire l'application littérale aux maux qu'ont causés ces peuples, et à ceux qu'il ont soufferts dans différens endroits de l'Europe et de l'Asie, on se trouve embarrassé, et il faut recourir à des expédiens violens, pour se tirer des difficultés qui se rencontrent dans cette interprétation.

Le système qui paroît le mieux suivi et le plus soutenable, est celui qui explique la prophétie d'Ezéchiel des persécutions d'Antiochus Epiphanes (2); mais j'y remarque quatre grandes difficultés: 1° Que Gog fut frappé et mourut dans les montagnes de Judée (3); 2° qu'il fut enterré à l'orient de la mer (4), et dans les terres d'Israël (5); 3° que son armée après sa mort fut entièrement défaite, et que ses soldats tournèrent leurs armes contre eux-mêmes (6); 4° enfin, que les Israélites ramassèrent leurs dépouilles, et brûlèrent leurs armes pendant plusieurs années (7). On peut y ajouter une cinquième raison d'incompatibilité, qui est que Gog ne fit que menacer, et former le dessein de piller et de ravager la terre d'Israël (8), sans pouvoir en venir à l'exécution.

Antiochus au contraire pilla le temple, et commit dans le pays les plus étranges cruautés. On sait par l'histoire, que ce prince mourut à Tabes dans la Perse, et au delà de l'Euphrate (9). Après sa mort, Philippe, son frère de lait, à qui il avoit confié la tutelle de son fils Eupator, et le gouvernement du royaume (10), s'étant mis à la tête de ses troupes, revint dans la Syrie pour se mettre en possession de la régence, que Lysias avoit usurpée à son exclusion (11). La mort d'Antiochus Epiphanes n'apporta que peu ou point de changement à la mauvaise situation où étoient les affaires des Juifs; puisque Eupator son fils, et Lysias son gouver-

(1) *Ambr. l. II. de fid. Isidor. l. XIV. c. 2. orig.* — (2) *Sanct. Perer. Cornel. Polan. Hulsi.* — (3) *Ezech. XXXVIII. 21. 22. et XXXIX. 4. 5.* — (4) *Ezech. XXXIX. 11.* — (5) *Ibid. 14. 15. 16.* — (6) *Ezech. XXXVIII. 21. 22.* — (7) *Ezech. XXXIX. 9. 10.* — (8) *Ibid. XXXVIII. 11. 12. 13.* — (9) *Polyb. lib. 31. in excerptis Vales. Έν Τάβαις τῆς Περσίδος ἐξέλιπε τὸν Βίον.* — (10) 1. *Mach. VI. 14. 15.* — (11) 1. *Mach. VI. 55. 56.*



neur, continuèrent de les opprimer, et de leur faire la guerre. L'armée d'Antiochus Épiphane ne souffrit aucun échec à sa mort, et les Israélites ne profitèrent jamais de ses dépouilles.

Je sais que tout ce qui est dit des avantages que les Israélites devoient retirer de la défaite de Gog, on prétend l'expliquer des victoires que Judas Machabée et ses frères remportèrent en diverses occasions sur les armées du roi de Syrie; mais Ezéchiel détermine l'événement dont il parle à une seule action, dans laquelle Gog étoit en personne, et où il périt, lui et son armée, sans qu'il paroisse contre lui aucun chef, ni aucune armée de la part des Israélites. Sa défaite fut un coup extraordinaire du ciel, sans que la main des hommes s'en soit mêlée. Dieu permit que cette grande armée, composée de tant de peuples divers, se détruisit elle-même dans le désordre d'une fuite, et d'une consternation inopinée. Or, rien de pareil ne se remarque dans la mort d'Antiochus. Ce prince fut apparemment enterré à Antioche, et dans le tombeau de ses pères; car Philippe qu'il avoit nommé avant sa mort régent du royaume, fit embaumer son corps, et le transporta avec lui, comme le rapporte l'auteur du second livre des Machabées (1).

## III.

Nouveau système touchant le sens littéral de la prophétie d'Ezéchiel. Le prince qu'Ezéchiel désigne sous le nom de Gog paroît être Cambyse. Les principaux caractères du prince désigné sous le nom de Gog conviennent à Cambyse.

Mais ce n'est point assez d'avoir montré le foible des systèmes ordinaires, il faut essayer d'en former un qui soit historique, qui contente, et qui remplisse l'idée que le prophète nous a donnée de la guerre et de la défaite de Gog. Nous cherchons un prince puissant, qui vienne du côté du Nord (2) avec une armée nombreuse; qui ait dans son armée tous ces différens peuples, Magog, Ros, Mosoch, Thubal (3), les Perses, les Cuschim, Phut (4), Gomer, Thogorma, Séba, Dédan et Tharsis (5); un prince violent, et ennemi de la nation juive; disposé à piller et à ravager leur pays, simplement pour contenter son avarice, et l'avidité des peuples ses alliés (6), un prince prédit par les prophètes (7), frappé et mis à mort dans les montagnes du pays d'Israël (8), enterré à l'orient de la mer Méditerranée.

(1) 2. Mach. ix. 29. — (2) Ezech. xxxviii. 15. *Venies de loco tuo a lateribus aquilonis tu, et populi multi tecum.* — (3) Ibid. v. 2. *Pone faciem tuam contra Gog, terram Magog, principem capitis* (hebr. Ros), Mosoch et Thubal. — (4) Ibid. v. 5. *Persæ, Æthiopes et Libyes* (hebr. Paras, Chus et Phut), cum eis. — (5) Ibid. v. 6. 13. — (6) Ibid. 9. 10. 11. 12. — (7) Ibid. v. 17. *Tu ille es, de quo locutus sum in diebus antiquis, in manu servorum meorum prophetarum Israel.* — (8) Ibid. xxxix. 2. 3. 4.



née (1), dont l'armée est ruinée et désolée par le feu du ciel, dont les soldats sont enterrés dans la Judée (2), dont le tombeau est connu dans tout le pays (3); les Israélites enrichis de leurs dépouilles sont occupés à ramasser leurs os, et à brûler leurs armes pendant un long temps (4). Voilà bien des caractères qui peuvent rendre l'action dont il s'agit, fort reconnoissable dans l'histoire.

L'événement n'est point enseveli dans une antiquité si reculée, qu'on ne puisse aller le déterrer. Il n'a pu arriver avant le retour de la captivité, puisque Ézéchiel en parle comme d'une chose future et postérieure à ce retour: *Vous viendrez contre une terre qui est échappée du glaive, et contre un peuple qui est de retour depuis peu du milieu des peuples, où il avoit été dispersé. Il est revenu depuis peu dans les montagnes d'Israël, qui étoient désertes depuis si long-temps* (5). Il n'est point arrivé non plus depuis les Machabées; l'histoire des Juifs depuis ce temps nous est tellement connue, qu'il seroit comme impossible qu'un pareil événement y fût oublié, ou que, s'il en étoit fait mention, il n'y fût pas remarqué par tous ceux qui en feroient la lecture.

Je ne vois donc que le temps qui s'écoula depuis le retour de la captivité, jusqu'au temps des Machabées, où l'on puisse placer ce qui est prédit par Ézéchiel. Cet intervalle est assez obscur dans l'histoire des Juifs; les auteurs sacrés ne nous en ont appris que très-peu de choses; et les historiens profanes ont négligé une nation qui ne faisoit nulle figure dans le monde, et qu'on ne regardoit que comme une petite poignée de gens sans nom, soumis aux rois de Perse: *Dum Assyrios penes, Medosque et Persas, Oriens fuit, despectissima pars servientium*, dit Tacite (6). Il n'y a que Cambyse à qui conviennent tous les caractères que le prophète a donnés au prince que nous recherchons.

Cambyse étoit un prince violent, cruel et emporté, au delà de ce qu'on peut en dire. L'histoire ne parle que de ses exécutions barbares et cruelles (7). Son impiété, ses extravagances, son avarice sont connues par cent traits divers, répandus dans les écrits des anciens, La nation

(1) *Ibid.* v. 11. — (2) *Ibid.* v. 11. 12. 14. 15. — (3) *Ibid.* v. 11. 15. 16. — (4) *Ibid.* v. 9. 10. et seqq. — (5) *Ezech.* xxxviii. 8. 9. 11. 14. — (6) *Tacit. Hist. lib. v.* — (7) Voyez Hérodote, et Diodore de Sicile, et les annales d'Ussérius sous les années du monde 3479, 3480, 3481.

juive qui avoit été mise en liberté par Cyrus son père, éprouva les effets de sa mauvaise volonté, par la révocation qu'il fit de la permission qui leur avoit été accordée de bâtir le temple du Seigneur. Il avoit écouté contre eux leurs plus grands ennemis qui n'avoient rien épargné pour les noircir dans son esprit (1). Il marcha contre l'Égypte avec une armée formidable; tous les peuples dont on a fait le dénombrement, étoient ses sujets, et par conséquent ses soldats; ils le suivirent à la guerre, suivant la coutume de ce temps-là, auquel tous les sujets d'un prince, dès qu'ils étoient en état de porter les armes, marchaient avec lui dans ses expéditions. Il sortit de l'Égypte, vint dans la Judée, et mourut à Ecbatane dans les montagnes du Carmel, d'une blessure qu'il s'étoit faite en montant à cheval (2). On peut voir dans notre commentaire le détail de son histoire, accommodé aux expressions du prophète; nous nous contentons ici d'exposer en gros ce qui peut faire reconnoître Cambyse pour Gog, prince de Magog.

## IV.

Autres remarques qui peuvent servir à prouver que le prince désigné sous le nom de Gog dans la prophétie d'Ezéchiel est Cambyse.

1° La place même que la prophétie contre Gog occupe dans la suite des prophéties d'Ezéchiel.

Ezéchiel a assez suivi l'ordre des temps dans sa prophétie; il a en quelque manière rangé la succession des événemens, en prédisant d'abord la prise de Jérusalem, puis la captivité de Babylone, ensuite la désolation de Tyr, de l'Égypte, et des peuples voisins des Juifs. Après cela il parle de la destruction de la monarchie des Chaldéens, du retour de la captivité des Juifs (3). Lorsque le peuple commence à jouir du repos dans son pays (4), et avant qu'il s'y soit bien rétabli, et que ses villes soient murées, Gog, accompagné de toutes ses troupes, vient les troubler, et les menace d'une ruine entière; mais la main de Dieu terrasse ce fier ennemi; il est frappé dans les montagnes d'Israël (5); il y périt, lui et toute son armée. Après ce terrible événement qui effraya toute la terre, le Seigneur promet de donner une liberté parfaite à Jacob, de le ramener entièrement dans son pays, et de le combler de toutes ses bénédictions (6). Ce fut alors que Dieu fit voir à Ezéchiel le modèle du temple qu'on devoit rebâtir, et qu'on rebâtit en effet dès que les troubles qui suivirent la mort de Cambyse, furent pacifiés (7). Darius, fils d'Hystaspes, ayant accordé aux Juifs, non seulement la confirmation de leurs anciens privilèges, mais aussi

(1) Voyez 1. *Esdr.* iv. 6. — (2) *Herodot.* lib. iii. — (3) *Ezech.* xxxvi. xxxvii. — (4) *Ibid.* xxxviii. 8. 9. 11. 14. — (5) *Ibid.* xxxix. 2. 3. 4. 11. 12. 14. 15. — (6) *Ibid.* xxxix. 26. et suiv. — (7) Voyez les chap. xl. xli. xlii. et les suiv.

une augmentation de nouvelles graces, surtout en faveur de leur temple (1).

Mais, dira-t-on, Cambyse n'étoit pas scythe; il étoit perse. Il n'y a nulle analogie entre son nom et celui de *Gog* et de *Magog*. Il ne paroît pas même par l'histoire qu'il ait été maître de la Scythie. Quelques historiens soutiennent que le grand Cyrus son père mourut dans la guerre contre les Scythes (2). Il est certain que Darius, fils d'Hystaspes, son successeur, voulut attaquer et assujettir ces peuples, et qu'il ne put y parvenir (3). Par quelle raison Ezéchiel pouvoit-il donc donner à Cambyse le nom de *Gog*?

2° Pourquoi Cambyse est désigné sous le nom de *Gog*. Caractère de ce prince.

La réponse est facile. Les pères (4) et les interprètes conviennent tous, ou presque tous, que le nom de *Gog*, en cet endroit, n'est pas le nom propre d'un homme, soit qu'on l'explique des Scythes, ou d'Antiochus Epiphane, ou des Romains, ou des Goths, ou des Turcs, ou de l'Antechrist. Le nom de *Gog* se met comme un nom emprunté, comme ces noms qu'on donne aux personnages de théâtre, et comme tant de dénominations mystérieuses et énigmatiques dans les livres sacrés, dans les prophètes, et généralement dans le style des Orientaux. C'est ainsi que Samarie et Jérusalem sont appelées *Oolla* et *Ooliba* (5); le temple, *le Liban* (6); la ville et l'autel, *Ariel*, ou *le Lion de Dieu* (7); le roi d'Egypte, *grand Crocodile* (8); le roi de Tyr, *Chérubim* (9); Babylone, *Chanaan* (10); les Israélites, *Chananéens* (11). Daniel nous parle des quatre grandes monarchies, sous l'emblème d'une statue de quatre métaux, sous l'idée de quatre bêtes; d'Alexandre-le-Grand, sous la figure d'un bouc; du dernier Darius, sous l'idée d'un belier; du roi Antiochus Epiphane, sous le nom de *roi impudique*. Jésus-Christ, dans l'Evangile, désigne Hérodote sous le nom de *Renard*. Saint Pierre (12) parle de Rome sous le nom de *Babylone*. Saint Paul (13) donne à Néron le nom de *Lion*. Saint Jean, dans l'Apocalypse, marque les persécuteurs de l'Eglise sous le nom de *Gog* et de *Magog*. Pourquoi Ezéchiel, à qui ce style énigmatique étoit encore

(1) 1. Esdr. vi. 1. et seqq. — (2) Vide Just. lib. 1. Herodot. lib. 1. cap. 204. Valer. Maxim. lib. ix. c. 10. — (3) Herodot. l. iv. c. 83. 85. 86. et seqq. — (4) Vide, si placet, Aug. l. xx. de Civit. c. 11. Primas. in Apocalyps. c. 20. Haymonem, Bedam, Aubert. alios plures in Apocalyps. et in hunc locum. — (5) Ezech. xxiii. 4. — (6) Ezech. xvii. 3. et Hab. ii. 17. Zach. xi. 1. — (7) Isai. xxix. 1. 27. et Ezech. xliii. 15. 16. — (8) Ezech. xxix. 3. — (9) Idem, xxviii. 14. — (10) Ezech. xvii. 4. — (11) Ezech. xvi. 3. Osce, xii. 7. Dan. xiii. 56. — (12) 1. Petr. v. 13. — (13) 2. Timoth. iv. 17.



plus familier qu'aux autres prophètes, n'aura-t-il pu désigner Cambyse sous le nom de *Scythe*? Et pouvoit-il le désigner par un terme qui exprimât mieux ses qualités, et qui fût plus propre à le faire reconnoître?

Les Scythes étoient très-connus dans tout l'Orient; ils y avoient fait diverses irruptions (1), et causé des maux infinis. Leur barbarie, leur cruauté, leur violence étoient passées en proverbe (2). Ils avoient laissé partout des marques de leur violence, par le ravage des provinces et le pillage des temples les plus saints. Ces irruptions des Scythes étoient fameuses; et les Hébreux, non plus que les autres peuples de l'Asie, n'avoient pas été exempts des effets de leur cruauté. Ils avoient vu piller le temple d'Ascalon par ces peuples vagabonds (3) qui, attirés par la beauté du pays, avoient même établi une colonie de leurs gens à Bethsan dans la Judée.

Cambyse représentoit parfaitement dans ses monstrueuses qualités le génie et le caractère des Scythes. Il exerça dans l'Égypte des cruautés inouïes; il ne se contenta pas de persécuter les vivans; il alla chercher les morts jusque dans leurs tombeaux. Il en fit tirer Amasis, roi d'Égypte, son ennemi, pour le traiter de la manière du monde la plus insultante (4). Il fit cruellement mourir sa sœur, qu'il avoit épousée contre les lois; et son frère Smerdis, parce qu'il étoit plus vaillant que lui. Il s'en prit même aux dieux des Égyptiens; il brûla et pilla leurs temples: il tua de sa main le dieu Apis (5). Ses amis, ses conseillers, ses parens ne trouvoient point de sûreté avec lui. Il les faisoit mourir sans raison, et sans forme de procès, comme un fou et un furieux. Ezéchiel pouvoit-il désigner un tel prince par un titre qui lui convînt mieux que celui de *Gog* et de *Scythe*? Les Scythes étoient la terreur de l'Orient; Cambyse en étoit l'horreur; il étoit l'abomination du genre humain.

Un autre caractère qui nous désigne Cambyse sous le nom de *Gog*, est la grande puissance de *Gog*, la vaste étendue de ses états, le grand nombre de ses soldats, sa venue du côté du septentrion. L'Écriture désigne ordinairement les rois de Chaldée et de Perse, qui marchent contre Jérusalem, contre Babylone, contre Tyr, par une

5° Etendue des états de *Gog*; nombre de ses soldats; sa venue du côté de l'aquilon

(1) Voyez Hérodote, l. 1. c. 103. l. iv. c. 12. vii. 10. — (2) Vide 2. Mach. iv. 47. et Coloss. iii. 11. — (3) Herodot. l. 1. c. 105. — (4) Herodot. l. iii. c. 16. Herodot. in excerpt. Vales. pag. 249. — (5) Vide Herodot. a capite 24. ad 28.



tempête, un tourbillon, un feu, un torrent, une épée, qui vient du côté du septentrion (1). C'est de là que sont venus les Théglathphalasar, les Salmanasar, les Sennachérib, les Nabuchodonosor, les Cambyse. Celui-ci n'est pas le seul ni le dernier qui soit venu de ce côté-là depuis Ezéchiel, mais c'est le seul des rois d'au delà de l'Euphrate, qui ait été ennemi et persécuteur des Israélites, et qui soit mort dans les terres d'Israël.

Les peuples qui composent l'armée de Gog, désignent visiblement un monarque d'Orient, qui dominoit sur la Perse, sur la Mésopotamie, sur l'Arabie, ou le pays de Chus et de Saba, sur l'Arménie et les provinces voisines, sur les Cimmériens, et sur une partie des Scythes; un prince qui avoit pour alliés Saba, Dédan, et Tharsis, et qui avoit même dans son armée des Grecs, ou des habitans des îles (2). *Magog* marque la Scythie; mais comme la Scythie, chez les anciens, est d'une très-grande étendue, nous croyons qu'il faut la restreindre ici aux Scythes qui demeuroient sur l'isthme qui est entre la mer Caspienne et le Pont-Euxin, et aux autres qui habitoient en-de-çà et dans les provinces soumises à Cambyse; ou bien que ces peuples étoient dans l'armée de ce prince comme troupes étrangères et à sa solde; car il est certain que sa domination ne s'étendoit pas au delà de l'isthme dont nous avons parlé, et que les vastes pays de Scythie n'étoient pas soumis à son empire.

*Ros*, *Thubal* et *Mosoch*, dont nous avons parlé au long (3) dans le commentaire sur le chapitre dixième de la Genèse, et que nous avons placés entre l'Arménie, la Colchide, et la Cappadoce, étoient des peuples fameux du temps d'Ezéchiel; il les met au nombre de ceux qui trafiquoient à Tyr; ils y amenoient des esclaves, et des vases d'airain (4); ils étoient tous à cheval, couverts de leurs cuirasses et de leurs boucliers, et armés de leurs épées (5).

*Paras*, *Chus* et *Phut*, autres nations qui suivoient Cambyse, sont les Perses, les Arabes, nommés *Chus-*

(1) *Isai.* xiv. 31. xli. 25. *Jerem.* i. 13. 14. xv. 12. *Ezech.* xxvi. 7. etc.—  
 (2) *Ezech.* xxxix. 6. — (3) (Le commentaire sur le chap. x de la Genèse forme la *Dissertation sur le partage des descendans de Noé*, placée dans le premier volume.) — (4) *Ezech.* xxvii. 13. — (5) *Ezech.* xxxviii. 4. *Vestitus loriceis universos, multitudinem magnam hastam (hebr. scutum) et clypeum arripientium et gladium.*

4° Peuples  
qui compo-  
sent l'armée  
de Gog.

*chim*, ou les Scythes de dessus l'Araxe, et descendus de Chus père de Nemrod; et enfin, un peuple d'Égypte nommé *Phut*, sur les frontières de la Thébàide ou d'Éthiopie. Lorsque Cambyse vint en Judée, il sortoit de l'Égypte, où il avoit grossi son armée des divers peuples de ce pays-là, qu'il avoit assujettis.

*Gomer*, *Thogorma*, et les autres nations septentrionales de la même armée, demeuroient, à ce que nous croyons, vers les Palus Méotides. Ces peuples, ou comme sujets de Cambyse, ou comme troupes auxiliaires, étoient venus avec lui. Ils étoient alors célèbres par leur valeur et par leur commerce. Nous les voyons avec les autres marchands aux foires de Tyr (1). Nous ne faisons qu'effleurer cette matière, et montrer seulement qu'il n'y a rien dans tout le récit du prophète, qui ne convienne parfaitement et à la lettre, au temps et au règne de Cambyse. Nous nous sommes plus étendus dans le commentaire sur les chapitres xxxviii et xxxix d'Ezéchiel.

*Saba*, *Dédan* et *Tharsis*, étoient les alliés de ce prince; ils suivoient son armée comme volontaires. *Saba* et *Dédan* sont des peuples d'Arabie; et les historiens (2) nous apprennent que ce furent les Arabes qui facilitèrent à Cambyse l'entrée dans l'Égypte, en fournissant à son armée de l'eau dans les déserts arides et stériles, qui sont entre la Palestine et ce pays, et qui le rendent presque inaccessible de ce côté-là. Les Ciliciens désignés par *Tharsis*, étoient apparemment sur la flotte de Cambyse avec les Phéniciens et les habitans des îles dont parle Ezéchiel. Hérodote marque expressément cette flotte; et ceux de Tharse étoient depuis long-temps en grande réputation pour la navigation et pour le commerce.

L'entreprise de Cambyse contre la Judée n'est distinctement marquée ni dans les anciens historiens profanes, ni dans les livres historiques de l'Écriture; mais Hérodote parle au long de son expédition contre l'Égypte, au retour de laquelle il mourut, selon le même historien (3), à Ecbatane de Syrie, qui n'est autre qu'Ecbatane du mont Carmel, dont parle Pline (4). Esdras nous apprend que les ennemis des Juifs réussirent dans les accusations qu'ils lui présentèrent contre les Juifs, pour les empêcher de

5<sup>e</sup> Vestiges  
de l'expédition  
de Cam-  
byse.

(1) *Ezech.* xxvii. 14. — (2) *Herodot.* lib. iii. c. 4. et 7. 9. 88. — (3) *Herodot.* l. iii. cap. 64. — (4) *Plin.* l. v. c. 19. *Stephan.* in *Ἐχβάτανα*. Ἔστι καὶ Συρίας πόλις. *Et in Ἀββάτανα*. Πολυχνιον Συρίας.

continuer le bâtiment du temple (1) ; et Ezéchiël cite les prophéties qui avoient annoncé les mauvaises dispositions où ce prince devoit être contre Israël, et les maux dont il l'affligeroit (2). Il ne pouvoit guère en arriver de plus grand à ce misérable peuple, revenu depuis peu d'une longue captivité, que de l'abandonner au milieu de ses plus grands ennemis, sans secours et sans protection ; de révoquer ses privilèges, de lui ôter la liberté de rétablir son temple, et de relever les murailles de ses villes, pour le défendre au moins contre les voleurs ; c'est ce que fit Cambyse contre les Juifs, comme l'Écriture nous l'enseigne.

Quant à sa dernière entreprise contre eux, ni Esdras, ni Néhémias, ne l'ont marquée dans leurs écrits, ou du moins nous ne la remarquons pas dans ce qui nous en reste. Mais c'est qu'elle n'eut pas son exécution réelle (3), et que Dieu prévint la mauvaise volonté de ce prince, par la mort qu'il lui envoya, et par la perte de son armée. Et combien y a-t-il de grands événemens arrivés dans la Judée, dont nous n'avons de connoissance que par des prophéties semblables à celles d'Ezéchiël ?

Si donc on trouve dans Cambyse tous les caractères qui conviennent à Gog ; si la prophétie peut lui être appliquée sans violence, dans toutes ses parties, sans rien avancer de contraire à l'histoire ; si cette hypothèse est la plus claire, la mieux suivie, et la plus conforme aux circonstances des temps, des lieux, et des personnes ; si tous les autres systèmes proposés jusqu'ici, renferment des difficultés beaucoup plus grandes ; si ceux mêmes qui sont les plus plausibles, pèchent dans des parties essentielles ; nous croyons qu'on ne peut rejeter celui-ci, et que nous avons pleinement satisfait à l'engagement où nous étions entrés, de montrer que Cambyse est désigné par Gog dans la prophétie d'Ezéchiël. La suite du commentaire, où l'on développe chaque partie de la prédiction, et où l'on en fait l'application à l'histoire de ce prince, est encore un juste supplément des preuves que nous n'avons touchées ici qu'en passant.

Théodoret (4) raconte une ancienne tradition des Juifs, qui disoit qu'après le retour de la captivité de Babylone, leurs ennemis avoient fait venir contre eux une armée

6° Récapitulation des principales preuves de ce système

7° Ancienne tradition des Juifs favorable à ce système.

(1) 1. *Esdr.* iv. 5. 6. — (2) *Ezech.* xxxviii. 17. — (3) *Ezech.* xxxviii. 10-11. 12. 21. 22. — (4) *Theodoret in Ezech.* xxxviii. et in *Joel*, ii. ad finem, et *Judith*, iv.



nombreuse pour les chasser de Jérusalem ; mais que par un effet miraculeux de la puissance de Dieu, ces ennemis furent entièrement défaits, sans que les Hébreux s'en mêlassent. La division se mit parmi eux ; ils tirèrent l'épée les uns contre les autres, et toute cette formidable armée périt, sans qu'il en restât un seul ; et bien loin que leur venue fût dommageable aux Juifs, elle ne servit qu'à les enrichir, et à les rendre redoutables à leurs voisins. Cette tradition, toute vague et toute confuse qu'elle est, ne laisse pas de nous découvrir quelques rayons de la vérité du fait, au travers des nuages dont elle se trouve enveloppée.

V.  
Concordance de diverses prophéties qui paroissent avoir le même objet que celle d'Ezéchiel contre Gog.

Ezéchiel nous avertit que ce qu'il annonce de la guerre de Gog contre Israël, avoit été prédit auparavant par les anciens prophètes : *Tu es donc, ô Gog, dit le Seigneur, celui dont j'ai parlé anciennement par la bouche de mes serviteurs, les prophètes, qui ont prophétisé de leur temps, que je te ferois venir sur leur terre* (1) ? En effet, les prophètes Joël, Michée et Isaïe, qui ont vécu avant Ezéchiel ; et Zacharie qui a vécu depuis lui, et après la captivité, et l'auteur du psaume cxvii, parlent assez clairement de la défaite de cet ennemi d'Israël. On pourroit peut-être leur joindre le prophète Amos. Voici ce que dit le Seigneur par la bouche de Joël : *Je ferai paroître des prodiges dans le ciel et sur la terre, du sang, du feu, des tourbillons de fumée. Le soleil sera couvert de ténèbres, et la lune paroitra toute de sang, avant le grand et terrible jour du Seigneur* (2). Il dit que le Seigneur (3) rassemblera toutes les nations dans la vallée de Josaphat, dans la vallée du Jugement, dans la vallée du carnage (4). Il veut marquer apparemment la vallée de Jezraël, ou d'Esdremon, à l'orient du Carmel, où l'armée de Cambyse étoit campée, et où elle fut défaite. Le prophète ajoute que là le Seigneur entrera en jugement avec eux touchant Israël son peuple et son héritage, qui a été dispersé parmi les nations, et touchant sa terre que ses ennemis ont divisée entre eux. Ils ont enlevé son or et son argent et tout ce qu'il avoit de plus précieux, pour le mettre dans leurs temples (5). Ce qui insinue ce qui se passa à Jérusalem, lorsque Nabuchodonosor, ou ses généraux, ayant pris la ville, pillèrent le temple, et en transportèrent les richesses à Babylone, et

(1) *Ezech.* xxxviii. 17. — (2) *Joel*, ii. 30. 31. et iii. 15. 16. — (3) *Joel*, iii. 2. — (4) *Joel*, iii. 14. — (5) *Joel*, iii. 2. 3. 5. 6.



les mirent dans le temple de Bel (1). Le Seigneur rassemblera donc tous les peuples en jugement dans la vallée de Josaphat. *C'est là qu'il fera périr les braves; c'est là que la faucille sera mise dans la moisson, et que le raisin sera foulé, en sorte que le pressoir regorge de vin* (2). Enfin, *c'est le lieu du carnage de ces peuples, dont la malice est montée à son comble.* Après cela le Seigneur promet de combler de ses faveurs les enfans d'Israël, de demeurer avec eux sur sa montagne sainte, de répandre sa bénédiction sur tout le pays, et de ne permettre plus que désormais Jérusalem soit profanée, ni que les étrangers y mettent le pied. Tout cela revient admirablement à ce que nous dit Ezéchiel de ce qui suivit la défaite de Gog. Il est vrai que Joël n'exprime pas le nom de ce prince dans sa prophétie; mais les Septante autrefois lisoient Gog au chapitre VII de la prophétie d'Amos, v. 1. (3): *Voilà le bruchus, ou la sauterelle, qui vient fondre sur le roi Gog, ou, Voici une sauterelle sur le roi Gog.*

Michée est encore un autre témoin, qui a parlé du même événement d'une manière bien précise. Après avoir annoncé la captivité de Juda, il décrit le bonheur qui doit suivre le retour de Babylone: *Alors, dit-il, il viendra contre Jérusalem plusieurs peuples, qui diront: Qu'elle soit lapidée, et que nos yeux se repaissent de son malheur; mais ils ne connoîtront pas quelles sont les pensées du Seigneur, ni que son dessein étoit de les rassembler comme on amasse la paille dans l'aire. Levez-vous, fille de Sion, et foulez la paille; car je vous donnerai une corne aussi dure que le fer, et des ongles comme l'airain. Vous briserez ce grand nombre de peuples, et vous immolerez au Seigneur ce qu'ils ont ravi aux autres* (4). Qu'on parcoure tous les temps qui se sont écoulés depuis le retour de la captivité jusqu'à la dernière ruine de Jérusalem par les Romains, on n'en trouvera aucun que celui de Cambyse, auquel on puisse appliquer ce que dit Michée.

Le chapitre XLI. d'Isaïe v. 15. et 16. est tout semblable à ce que nous venons de voir de Michée: *Je vous ai établi,*

(1) 4. Reg. xxv. 13. Dan. 1. 2, v. 2. 3. — (2) Joel, iii. 11. 13. 14. —

(3) Amos, vii. 1. *Ecce serotinus post tonsionem regis.* Hebr. קנה לקש אחר גוג המלך. Ἰδοὺ βροῦχος εἰς Γὼγ ὁ βασιλεύς. Ed. Compl. Εἰς Γὼγ σὸν βασιλεία. Ils ont lu dans l'hébreu: קנה לק אחר גוג המלך. — (4) Michas, iv. 11. 12. 13.

ô Israël, comme un chariot à triturer, tout neuf, et armé de pointes ; vous triturerez les montagnes, et vous les briserez ; vous réduirez les collines en poussière ; vous les jetterez en l'air, et le vent les emportera. Alors vous vous réjouirez dans le Seigneur, et vous serez rempli d'allégresse dans le Saint d'Israël. Le même Isaïe, après avoir prédit la ruine de Babylone causée par les Perses et les Mèdes (1), dit que le Seigneur a juré avec serment d'exterminer l'Assyrien sur les montagnes de Judée, de le fouler aux pieds, et de briser le joug dont il accabloit son peuple. Dans un autre endroit (2), il parle de la punition terrible du roi de Babylone, désigné sous le nom de serpent Léviathan : *Le Seigneur viendra avec sa grande et forte et d'ore épée, et il en frappera Léviathan, ce grand serpent, ce serpent à divers replis.* Israël sera délivré, et chantera au Seigneur des cantiques d'actions de grâces. Tout le pays qui est entre l'Euphrate et le Nil, sera ravagé ; et alors les Israélites reviendront de l'Assyrie et de l'Égypte. Le psaume cxvii paroît un cantique d'actions de grâces, composé relativement à cette défaite ; au moins c'est le sentiment d'Origène (3), de Théodoret (4), et de Bède-le-Vénéral (5).

Zacharie (6) invite les Hébreux qui étoient encore à Babylone, et qui n'étoient pas revenus avec Esdras et Zorobabel, à revenir ; et il leur promet que Dieu levera la main contre ceux qui les ont opprimés, et que leurs ennemis qui les ont pillés, seront à leur tour exposés au pillage, et deviendront la proie de ceux qu'ils ont eux-mêmes ci-devant ravagés. Et il dit ailleurs : *Jérusalem demeurera en paix ; et voici la plaie dont le Seigneur frappera toutes les nations qui ont attaqué Jérusalem. Chacun d'eux séchera sur ses pieds, et ses yeux sécheront dans sa tête ; et sa langue séchera dans sa bouche. En ce jour-là il y aura parmi eux un grand tumulte causé par le Seigneur. L'homme attaquera son compagnon, et chacun portera la main sur celui qui est auprès de lui* (7). Ces dernières paroles montrent ce que nous avons dit, que l'armée de Cambyse, après la mort de ce prince, tourna ses armes contre elle-même, et se défit sans que les Hébreux s'en mêlassent (8).

(1) *Isai.* xiv. 24. 25. — (2) *Isai.* xxvii. 1. 2. 12. 13. — (3) *Origenes in catena Corder.* — (4) *Theodoret. in psalm. cxvii.* — (5) *Beda in eundem psalmum.* — (6) *Zach.* ii. 7. 8. 9. — (7) *Ibid.* xiv. 11. 12. 13. — (8) Dans les premières éditions de cette Dissertation, on trouve un paragraphe dans lequel D. Calmet prétend tirer avantage de l'opinion de ceux qui

Ézéchiél n'est donc pas le seul qui ait annoncé l'événement qui fait l'objet littéral et immédiat de sa prophétie contre Gog. Cet événement paroit être celui dont la tradition des Juifs avoit conservé le souvenir, selon le témoignage de Théodoret. Et les caractères de Cambyse nous portent à croire que ce prince est celui qu'Ézéchiél désigne sous le nom de Gog.

pensent que Cambyse est le Nabuchodonosor du livre de Judith. Mais dans la *Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith*, nous avons fait remarquer que D. Calmet a lui-même solidement réfuté cette opinion dans sa préface sur le livre de Judith. C'est pourquoi nous avons cru devoir supprimer ici ce paragraphe comme entièrement inutile. (*Note de la précédente édition.*)

## SECONDE PARTIE.

Réfutation de la Dissertation de D. Calmet par M. l'abbé de Vence.

(Pour mieux juger du système de D. Calmet, M. l'abbé de Vence commence par se rappeler tout ce qu'Hérodote nous apprend de l'histoire de Cambyse (1); il en forme un précis que nous n'insérerons point ici, parce qu'on peut se ressouvenir de ce que nous en avons dit en parlant de l'empire des Perses, dans l'abrégé que nous avons donné de l'histoire profane, pour servir d'introduction à la lecture des prophètes. C'est après avoir donné ce précis de l'histoire de Cambyse, que M. de Vence ajoute les réflexions suivantes sur l'opinion de D. Calmet).

Pour ce qui regarde les provinces sur lesquelles Cambyse régna, on ne peut tirer de là aucune preuve pour dire que c'est Gog, parce que plusieurs de ses successeurs ont eu les mêmes provinces; et il y en a eu qui ont encore étendu leur domination sur un plus grand nombre. L'Assuérus dont il est parlé dans le livre d'Esther, avoit sous son empire cent vingt-sept provinces (2); il est certain que Cambyse n'en avoit pas un si grand nombre. Ajoutons à cela que *Magog* marque, selon la plupart des anciens, la grande

I.  
Réfutation  
de la preuve  
prise de l'é-  
tendue des  
états de Cam-  
byse.

(1) Ce précis commence à la page 465 du iv<sup>e</sup> tome des Dissertations de M. de Vence, et continue jusqu'à la troisième page du tome v, où commence la réfutation que nous insérons ici. — (2) *Esther*. 1. 1.



province de la Scythie, dont il ne paroît pas que Cambyse ait jamais été le souverain.

## II.

Réfutation de la preuve prise du caractère violent et cruel de ce prince.

On dit, en second lieu, que Cambyse représentoit parfaitement Gog par son caractère violent, cruel et emporté. Nous avons fait voir en effet par quelques traits de son histoire, que ce prince étoit venu à un tel excès de folie, qu'il fit mourir les personnes pour lesquelles il auroit dû avoir le plus d'égards et de considération. Mais il n'est pas nécessaire de trouver tant de marques de cruauté dans le prince désigné par Gog; le prophète n'en fait pas un portrait si terrible ni si hideux: il n'en donne de l'horreur, que parce qu'il se déclara contre la nation sainte protégée par le Seigneur, qui confondit tous ses desseins. D'ailleurs il y a bien eu d'autres princes sur le trône de Perse et sur le trône de Syrie, qui se sont rendus exécrables par leur cruauté.

## III.

Réfutation de la preuve prise du grand nombre de troupes qui marchèrent à la suite de ce prince dans son expédition contre l'Egypte.

On dit, en troisième lieu, que Cambyse mena une prodigieuse armée en Egypte; ce qui convient fort, dit-on, à un prince qui est désigné par le nom de *Gog*, qui devoit être à la tête d'une grande multitude, *multitudinem magnam* (1); comme si tous les rois de Perse n'avoient pas été en état de rassembler ainsi des armées prodigieuses pour le nombre, comme on peut le voir dans le dernier qui fut vaincu par Alexandre. Il s'agiroit de prouver que cette grande armée avoit été rassemblée pour être conduite dans la Terre-Sainte; et on nous parle de l'Egypte. Il n'y auroit qu'à dire que Xerxès, un des successeurs de Cambyse, fit rassembler une armée prodigieuse, et la plus nombreuse qu'on ait jamais vue; et qu'ainsi il est le Gog dont il est parlé dans Ezéchiël, ou du moins qu'il lui ressemble, en ce qu'il mit sur pied une armée prodigieuse; car il y en a qui la font monter jusqu'à cinq millions d'hommes de guerre. On se moqueroit avec justice de cette comparaison. Xerxès avoit rassemblé une si prodigieuse armée pour faire la guerre aux Grecs; Cambyse, pour la faire au roi d'Egypte; et dans le prophète, il s'agit d'un chef qui doit faire la guerre au peuple de Dieu.

## IV.

Réfutation de la preuve prise de la place qu'oc-

Mais il semble, dira-t-on, en quatrième lieu, que le prophète Ezéchiël a suivi l'ordre des temps et des événemens dans sa prophétie; il les range de suite, en prédisant d'abord la prise de Jérusalem, après cela la désolation de dif-

(1) *Ezéch. xxxviii. 6*



férens pays, comme de l'Égypte, de Tyr, du pays des Moabites, de la terre des Ammonites; ensuite il parle de la destruction de la monarchie des Chaldéens, du retour de la captivité et du rétablissement des Juifs; mais à peine ont-ils un peu commencé de se rétablir dans leur pays, que voilà un ennemi cruel et puissant qui vient fondre sur la Terre-Sainte, et qui semble devoir tout engloutir; c'est Cambyse qui vient dans l'intention de tout ravager, et que Dieu arrête tout d'un coup. Voilà l'événement qui doit suivre le retour et le rétablissement des Juifs, qui n'étoit que commencé. Car cet ennemi disoit : *Je viendrai dans un pays sans muraille et sans défense, vers des gens qui sont en paix, et qui se croient dans une pleine assurance* (1). Tout ce raisonnement auroit beaucoup de vraisemblance, si l'on pouvoit prouver qu'effectivement Cambyse ait eu seulement la pensée de faire la guerre aux Juifs; mais c'est une chose à laquelle il n'y a pas la moindre apparence. Qu'on lise tout ce qu'Hérodote nous a rapporté de ce prince, on le verra tellement occupé dans d'autres différentes expéditions, qu'il n'y a pas la moindre place pour celle-ci. Ajoutons encore, qu'Esdras et Néhémias nous ont décrit dans un grand détail toutes les difficultés qu'eurent les Juifs pour se rétablir dans Jérusalem et dans la Judée; les moindres choses en apparence y sont rapportées, soit que ces difficultés soient venues de la part des rois de Perse ou de celle des gouverneurs des provinces ou des Samaritains; et ils n'auroient pas fait mention de la plus grande des oppositions et de la plus éclatante des punitions dont Dieu se soit servi pour humilier un ennemi superbe qui vouloit accabler son peuple? Voilà ce qu'on ne fera jamais croire à des personnes raisonnables.

Mais il faut bien, dira-t-on, que Cambyse soit venu dans la Palestine, puisqu'Hérodote rapporte que voulant monter à cheval, il se blessa par hasard avec son épée qui étoit sortie du fourreau; et que se voyant blessé à mort, il demanda le nom de la ville où il se trouvoit, et que les assistans lui ayant répondu que cet endroit s'appeloit *Ecbatane*, il connut par-là qu'il y mourroit, parce que selon l'oracle, il devoit finir ses jours à un endroit nommé *Ecbatane*; ce qui devoit s'entendre, ajoute Hérodote, non d'Ecbatane dans la Médie, mais d'une autre ville de même

cupe la prophétie contre Gog dans la suite des prophéties d'Ezéchiel.

## V.

Réfutation de la preuve prise de la situation d'Ecbatane, où mourut Cambyse, selon Hérodote.

(1) *Ezech. xxxviii. 11.*

nom dans la Syrie; or, ce qu'Hérodote appelle *Syrie*, est la Palestine, qui en étoit voisine, et en faisoit même partie. Pline nous apprend (1) qu'à la montagne du Carmel, il y avoit une petite ville nommée Ecbatane: *Promontorium Carmelum, et in monte oppidum eodem nomine, quondam Ecbatana dictum*. Le géographe Etienne de Bysance met cette ville d'Ecbatane dans la Syrie: *Est etiam oppidum Syriæ, Ecbatana*. Hesychius place dans la Phénicie le mont Carmel, c'est-à-dire dans la partie de la Phénicie qui appartenoit à la Syrie. Tout cela s'accorde parfaitement avec Hérodote. On trouve aujourd'hui le mont Carmel dans la Galilée, entre Ptolémaïs qui est de la Galilée supérieure, et Dora qui étoit dans la tribu d'Issachar. Saint Jérôme dit positivement (2) que le mont Carmel est dans la Galilée: *Carmelus est mons in Galilæa, nemoribus consitus*. Tacite place (3) le mont Carmel entre la Judée et la Syrie: *Est Judæam inter Syriamque Carmelus*. De tout cela on conclut que Cambyse est venu dans la Judée; que c'étoit apparemment pour y exécuter cette résolution très-criminelle dont parle le prophète Ezéchiel (4), pour attaquer un peuple nouvellement rassemblé sur les montagnes d'Israël, dans un pays qui étoit sans muraille et sans défense, contre des gens qui étant en paix, se croyoient dans une pleine assurance dans des villes où il n'y avoit ni barres, ni portes, pour s'enrichir des dépouilles et se charger du butin; c'est ce que devoit faire Gog, selon la prophétie. Mais il n'y a qu'à examiner la marche de Cambyse, pour reconnoître tout d'un coup que cela ne peut lui convenir. Lorsqu'il arriva à Ecbatane, il ne venoit point de l'aquilon, ou des parties septentrionales par rapport à la Judée; il venoit de l'Égypte qui est au midi. Ce n'étoit point son dessein de venir fondre sur la Judée; il ne faisoit que passer, dans la résolution de s'opposer aux entreprises de Smerdis qui s'étoit révolté contre lui et qui étoit monté sur le trône dans la ville de Suse en Perse. Si en sortant de l'Égypte, il avoit eu dessein de faire une irruption contre la Judée, il n'auroit pas dû s'avancer jusqu'à Ecbatane sur le mont Carmel, qui est presque l'extrémité de la Judée opposée à l'autre partie qui est la plus proche de l'Égypte. Il ne faisoit que passer pour se rendre en diligence à Suse; est-il croyable qu'occupé et frappé de

(1) *Plin. l. v. c. 16.* — (2) *Hieron. in Isai. x.* — (3) *Tac. Hist. l. 11. c. 78.*  
 — (4) *Ezech. xxxviii. 8. et seqq.*

L'entreprise téméraire de Smerdis, il eût voulu s'arrêter dans une petite ville pour exécuter le dessein de ravager et de piller la Judée ?

Ceux qui soutiennent ce sentiment, avouent que les historiens ne nous apprennent rien du dessein qu'avoit Cambyse de faire main basse sur toute la Judée, et de dépouiller les Israélites du peu qu'ils avoient commencé de ramasser depuis leur retour de la captivité. Ce dessein, dit-on, ne fut pas connu des hommes ; mais Dieu qui sonde les cœurs, vit la mauvaise disposition de ce prince, et en arrêta l'exécution par un effet de sa souveraine puissance. C'est donc dans les secrets de Dieu, qu'il faut pénétrer pour éclaircir un fait ancien de plus de deux mille ans, et dont le dénouement a été inconnu jusqu'à nos jours. Il ne faut pas tant s'abandonner aux conjectures ; ou du moins quand on le fait, il faut tâcher d'avancer quelque chose qui soit mieux suivi.

On peut encore ajouter à ce que nous venons de dire, que la défaite de Gog décrite dans Ezéchiel, ne convient point du tout à ce qui se passa à la mort de Cambyse. Dieu dit dans Ezéchiel, qu'il exercera ses jugemens sur Gog par la peste, par le sang, par les pluies violentes et les grosses pierres ; qu'il répandra des pluies de feu et de soufre sur Gog et sur son armée, et sur tous les peuples qui seront avec lui. La punition de Gog doit être si éclatante, que le Seigneur manifestera en le châtiant sa toute-puissance et sa sainteté. Dieu doit envoyer le feu sur Magog et sur ceux qui habitent en assurance ; et par-là *les nations sauront*, dit-il, *que c'est moi qui suis le Seigneur, le Saint d'Israël* (1). Les habitans des villes de la Judée en sortiront pour brûler et réduire en cendres les armes, les boucliers, les lances, les arcs, les flèches, les bâtons, les piques dont se servoient les soldats de l'armée de Gog, et ils les consumeront par le feu durant sept ans ; la maison d'Israël sera sept mois à ensevelir les morts pour purger la terre. Sont-ce là des menaces terribles ? Oui sans doute ; et qui pourroit se persuader qu'on les vit accomplies dans ce qui arriva à Cambyse, lorsqu'il étoit à Ecbatane ? Ce prince voulut monter à cheval ; son épée étant sortie du fourreau, il se trouva blessé à la cuisse ; le mal s'augmenta ; il en mourut au bout de vingt jours. Est-ce là un événement qui réponde

VI.  
Argument  
tiré du silence  
des historiens.

VII.  
Argument  
tiré de la dissemblance  
qui se trouve  
entre la prophétie d'Ezéchiel touchant la défaite de Gog,  
et ce que raconte Hérodote touchant la mort de Cambyse.

(1) *Ezech. xxxviii. 22. 23. xxxix. 6. 7.*



à la terreur des menaces du Seigneur ? Croit-on en être quitte en disant (1), pour résoudre la difficulté dont on a apparemment senti tout le poids, que nous ne trouvons rien dans l'histoire qui puisse servir à justifier l'exécution de cette partie de la prédiction ? C'est un aveu de l'impuissance où l'on se trouve. Mais est-ce une bonne excuse, que d'ajouter en même temps, qu'il n'y a point de prophéties dont on puisse faire voir que les moindres circonstances soient arrivées à la lettre ? S'agit-il ici de quelques légères circonstances omises par les écrivains de l'histoire ? Il est question d'une des plus importantes circonstances. D'ailleurs c'est qu'il ne suffit pas de dire que nous ne trouvons rien dans l'histoire qui puisse justifier l'exécution de cette partie de la prophétie ; il faut dire que ce que nous trouvons dans l'histoire, est tout-à-fait contraire à cette partie de la prédiction, et presque à toutes les autres, si on veut l'entendre de Cambyse (2).

Il faut reconnoître dans les chapitres xxxviii et xxxix d'Ezéchiel, une prophétie dont on n'a pu jusqu'à présent trouver le dénouement dans les événemens de l'histoire, et conclure qu'il faut respecter l'obscurité qui se trouve dans cette prophétie, et en attendre l'accomplissement, qui ne sera qu'à la fin des siècles, lorsque l'Antechrist viendra. C'est le sentiment de saint Augustin (3), qui a été suivi par un très-grand nombre d'interprètes et de théologiens, et qui paroît fondé sur ce qu'il semble qu'on doit expliquer cette prophétie d'Ezéchiel, par ce que nous trouvons dans l'Apocalypse ; puisque dans ces deux endroits il s'agit de Gog et de Magog, qui sont regardés par les deux prophètes comme les ennemis déclarés du peuple saint et des vrais fidèles.

(1) Comm. de D. Calmet sur Ezéchiel, xxxviii. 22. — (2) M. l'abbé de Vence ajoute encore ici quelques réflexions sur ce que D. Calmet prétendoit s'autoriser de l'opinion de ceux qui pensent que Cambyse est le Nabuchodonosor du livre de Judith. Les réflexions de M. de Vence sur ce point sont fort judicieuses ; mais comme nous avons supprimé cette partie de la Dissertation de D. Calmet, il étoit inutile d'en rapporter ici la réfutation. M. de Vence entreprend ensuite de réfuter l'opinion de ceux qui prétendent que sous le nom de Gog pourroit être désigné Antiochus Epiphane ; ce que dit sur cela D. Calmet peut suffire. Enfin M. de Vence termine sa Dissertation par la réflexion suivante, qui se trouve à la page 15 du tome v. — (3) *Aug. de Civ. Dei*, l. xx. c. 11.



## TROISIÈME PARTIE.

Réflexions sur les deux parties précédentes.

Nous conviendrons volontiers du rapport qui se trouve entre cette prophétie d'Ezéchiel et celle de saint Jean; et nous reconnoissons qu'il faut attendre l'accomplissement parfait de cette prophétie dont on n'a pu jusqu'à présent trouver le dénoûment entier dans l'histoire des siècles passés. Nous reconnoissons avec M. de Vence et avec D. Calmet qu'Antiochus Epiphanes ne peut être le prince désigné sous le nom de *Gog*; mais les motifs que M. l'abbé de Vence allègue pour prouver contre D. Calmet que ce prince désigné sous le nom de *Gog* ne peut être Cambyse, ne nous paraissent pas décisifs. Nous avouons qu'il n'y a de même rien de décisif dans les preuves sur lesquelles D. Calmet prétend établir son système. Mais, enfin, il nous semble que si l'on veut examiner avec quelque attention la question dont il s'agit, on trouvera que les preuves qui appuient le sentiment de D. Calmet sont plus fortes que celles qui appuient le sentiment de M. de Vence; et que s'il n'est pas certain que *Gog* soit Cambyse, au moins y a-t-il plus de vraisemblance dans l'affirmative que dans la négative.

Dire que jamais on ne vit sous le règne de Cambyse l'entière exécution de toutes les parties de la prophétie qui regarde *Gog*, ce n'est pas prouver que cette prophétie n'ait aucun rapport au règne de Cambyse. Jamais on ne vit sous le règne de Cyrus l'exécution de toutes les promesses magnifiques que les prophètes avoient faites aux Israélites, en leur annonçant de la part du Seigneur la délivrance qui devoit leur être accordée par ce prince; cependant il n'en est pas moins certain que cette délivrance étoit au moins l'objet littéral et immédiat d'une partie de ces promesses, et que ces promesses reçurent alors un premier accomplissement, à la vérité très-imparfait, mais qui n'en étoit pas moins réel, et qui renfermoit même un gage de l'accomplissement plus entier et plus parfait que ces promesses devoient avoir

I.  
Il est possible que la prophétie d'Ezéchiel contre *Gog* ait eu un premier accomplissement.

un jour sous le règne du Messie dont Cyrus étoit la figure. De même, quoiqu'on ne puisse pas montrer que les menaces du prophète contre Gog et Magog aient toutes été accomplies sur Cambyse et sur son armée, il est cependant fort possible que Cambyse et son armée soient au moins en partie l'objet littéral et immédiat de la prophétie d'Ezéchiel contre Gog, et que cette prophétie ait eu un premier accomplissement sous le règne de ce prince, et en la personne même de ce prince.

## II.

Il est vraisemblable que la prophétie d'Ezéchiel a eu un premier accomplissement.

Il est même très vraisemblable que cette prophétie a eu ainsi un premier accomplissement. Il est peu de prophéties dont le langage mystérieux et figuré n'ait ainsi rapport à un premier accomplissement qui est la figure et le gage du second. Les promesses qui regardent le règne de Cyrus ne devoient être pleinement accomplies que sous le règne du Messie; cependant elles devoient avoir un premier accomplissement sous le règne de Cyrus. Plusieurs pensent que les prophéties de Daniel qui paroissent avoir pour objet le règne de l'impie Antiochus, recevront un jour un nouvel accomplissement sous le règne de l'Antechrist dont Antiochus étoit la figure; mais cela n'empêche pas qu'elles n'aient eu un accomplissement très-réel sous le règne d'Antiochus. Il y a de même dans la prophétie d'Ezéchiel contre Gog un détail de circonstances qui paroissent supposer un premier accomplissement qui ait pu être en même temps le gage et la figure d'un accomplissement plus entier.

## III.

Ce premier accomplissement ne peut être arrivé qu'entre le règne de Cyrus et le règne d'Artaxerxès Longuemain.

Or, il n'est aucun temps auquel on puisse mieux rapporter ce premier accomplissement que sous le règne de Cambyse; car non-seulement ce premier accomplissement ne peut être arrivé depuis les Machabées, comme le remarque D. Calmet, mais il ne peut pas même être arrivé depuis Artaxerxès Longuemain; en sorte qu'il ne se trouve pas seulement renfermé dans l'intervalle des trois cent soixante années qui se sont écoulées depuis la délivrance des Juifs par Cyrus en 536 jusqu'au commencement du règne d'Antiochus Epiphane en 175, mais il se trouve même renfermé dans les quatre-vingts années qui se sont écoulées depuis la délivrance procurée aux Juifs par Cyrus, jusqu'à la vingtième année d'Artaxerxès Longuemain, en laquelle les murs de Jérusalem furent relevés par Néhémias. Car le prophète marque expressément (1) que les

(1) *Ezech.* xxxviii. 11. 12.

ennemis dont il parle viendront non-seulement sur un peuple rassemblé depuis peu du milieu des nations, *Super populum qui est congregatus ex gentibus*, mais encore sur une terre qui sera sans muraille : *Ad terram absque muro*. Ces deux caractères désignent évidemment les temps qui se sont écoulés depuis la première année de Cyrus en 536, jusqu'à la vingtième année d'Artaxerxès Longuemain en 454. Si donc la prophétie d'Ezéchiel a eu un premier accomplissement, il faut que ce soit dans cet intervalle.

Et dans cet intervalle ce ne peut être que sous le règne de Cambyse. Non-seulement ce que les historiens nous rapportent des autres princes qui régnèrent entre Cyrus et Artaxerxès Longuemain ne nous donne aucun lieu de reconnoître en eux les caractères du prince désigné sous le nom de *Gog*; mais de plus ce qu'ils nous rapportent de Cambyse, nous donne lieu de reconnoître en lui ce prince désigné sous le nom de *Gog*. Le prince dont parle le prophète devoit mériter le nom de *Gog*, *prince de Magog*, c'est-à-dire, qu'il devoit être scythe, sinon par la naissance, au moins par la conformité de mœurs; il devoit dominer sur plusieurs peuples, et particulièrement sur les Perses; il devoit marcher à la tête d'une armée nombreuse; il devoit entrer dans la Judée; il devoit y périr; la vengeance divine devoit éclater sur lui et sur son armée. Cambyse par son caractère violent et cruel a justement mérité d'être regardé comme un prince digne de commander aux Scythes; les Perses tenoient le premier rang entre les différens peuples auxquels il commandoit; ce prince se mit à la tête d'une armée nombreuse: il vint dans la Judée; il y périt; la vengeance divine éclata sur lui et sur son armée.

M. l'abbé de Vence conteste ces différens rapports; mais sur quel fondement, et que leur oppose-t-il? Cambyse étoit cruel; d'autres l'ont été autant que lui. Mais il n'est pas nécessaire que cette cruauté soit un caractère qui ne convienne qu'à Cambyse; il suffit que ce caractère se trouve dans ce prince. Cambyse étoit cruel; il n'est pas dit que le prince désigné sous le nom de *Gog* le dût être. Mais Ezéchiel désigne ce prince sous le nom de *Gog*, *prince de Magog*. Le nom de *Magog* marque les Scythes; et voilà ce qui donne lieu de conclure que le prince désigné sous ce nom, devoit être un prince digne des Scythes par sa cruauté. D'ailleurs le dessein de venir attaquer des gens sans défense, et de les dépouiller de tout ce qu'ils pouvoient

IV.  
Dans cet intervalle, ce premier accomplissement ne peut être arrivé que sous le règne de Cambyse.

V.  
Le prince désigné sous le nom de *Gog* devoit mériter le nom de prince de *Magog* ou roi des Scythes; Cambyse méritoit ce nom par sa cruauté.



avoir, suffit pour caractériser une ame cruelle. Le prince désigné sous le nom de *Gog* devoit donc être un prince violent et cruel; et de l'aveu même de M. de Vence, ce caractère se trouve dans Cambyse.

## VI.

Le prince désigné sous le nom de *Gog* prince de *Magog* devoit dominer sur plusieurs peuples, entre lesquels les Perses devoient même tenir le premier rang; c'est le caractère de Cambyse.

Le prince désigné sous le nom de *Gog* devoit dominer sur plusieurs peuples, et particulièrement sur les Perses; il est même remarquable que les Perses sont les premiers nommés au nombre de ceux qui devoient marcher à la suite de ce prince : *Persæ, Æthiopes et Libyes cum eis*. Je pourrois ici insister particulièrement sur cela; mais j'y reviendrai. J'observe seulement que les Perses devoient aussi sans doute tenir le premier rang dans l'armée de Cambyse; et il est inutile de répéter ici ce que D. Calmet dit des autres peuples. Qu'oppose sur cela M. de Vence? Plusieurs des successeurs de Cambyse ont eu les mêmes provinces que lui. Mais il suffit que Cambyse ait eu ces provinces. Il y en a eu qui ont encore étendu leur domination sur un plus grand nombre. Que nous importe? Il suffit que l'on puisse trouver dans l'armée de Cambyse les peuples qui devoient se trouver dans l'armée de *Gog*. *Magog* marque la grande province de Scythie; et il ne paroît pas que Cambyse en ait jamais été le souverain. Mais au moins il est certain que Cambyse par sa cruauté méritoit d'être appelé *prince de Magog*, c'est-à-dire, roi digne des Scythes. Lorsque le même prophète désigne les Israélites sous le nom de *race de Chanaan* (1), faudra-t-il dire qu'en effet les Israélites descendoient de Chanaan? Non sans doute; mais par leur infidélité ils étoient dignes d'être comptés au nombre des impies Chananéens; voilà ce que le prophète vouloit dire. De même lorsqu'il désigne *Gog* sous le nom de *prince de Magog*, il ne faut pas en conclure que ce prince sera à la lettre un roi de Scythie; mais il suffit que le prince désigné sous ce nom soit par sa cruauté digne de commander aux Scythes; et c'étoit le caractère de Cambyse.

## VII.

Le prince désigné sous le nom de *Gog* devoit marcher à la tête d'une armée nombreuse;

Le prince désigné sous le nom de *Gog* devoit marcher à la tête d'une nombreuse armée : *multitudinem magnam*. Cambyse étoit à la tête d'une armée nombreuse, lorsque, selon le témoignage d'Hérodote, il vint attaquer l'Égypte. A cela qu'oppose M. de Vence? Tous les rois de Perse ont été en état de rassembler ainsi des armées prodigieuses

(1) *Ezech. xvi. 3.*



pour le nombre. Mais s'agit-il donc ici de caractères qui ne doivent appartenir qu'à un seul prince ? Que d'autres princes aient été cruels ; que d'autres princes aient commandé à beaucoup de peuples entre lesquels les Perses aient tenu le premier rang ; que d'autres princes aient pu rassembler des armées nombreuses ; que nous importe ? Il s'agit de savoir si ces trois caractères se trouvent réunis dans Cambyse ; et c'est ce que M. de Vence ne peut pas contester.

c'est le caractère de Cambyse.

Mais , reprend M. de Vence , c'étoit vers la terre d'Israël que devoit marcher l'armée nombreuse de Gog ; et c'est contre l'Egypte que marche l'armée nombreuse de Cambyse. Poussons plus loin le parallèle. C'étoit sur les terres d'Israël que devoit périr l'armée nombreuse de Gog , et c'est dans les déserts de Libye , c'est dans la haute Egypte , que périt la plus grande partie de l'armée nombreuse de Cambyse. C'est pour avoir osé attaquer le peuple du Seigneur , que Gog et son armée devoient périr ; et c'est pour avoir voulu piller et détruire le temple de Jupiter Ammon que Cambyse voit périr son armée ; c'est pour avoir lui-même porté un coup mortel dans la cuisse du dieu Apis , qu'il meurt frappé d'un coup de son épée dans la cuisse. Voilà en effet ce qu'Hérodote rapporte , sans doute sur le témoignage des Egyptiens. Mais souvenons-nous ici de quelle étrange manière Hérodote , sur le témoignage des mêmes peuples , défigure l'histoire de Sennachérib. Si nous en croyons Hérodote , Sennachérib s'étant avancé vers l'Egypte , les officiers et les soldats égyptiens refusèrent de marcher contre lui , parce qu'ils n'avoient que du mépris pour Séthon qui régnoit alors en Egypte. Ce prince livré à la superstition , s'étoit fait consacrer prêtre de Vulcain , et il en exerçoit les fonctions. Se voyant alors abandonné de ses troupes , il eut recours à son dieu , qui lui dit de marcher hardiment contre les ennemis avec le peu de gens qu'il pourroit ramasser. Un petit nombre de marchands , d'ouvriers , et de gens de la lie du peuple , se joignit à lui. Avec cette poignée de soldats , il s'avança jusqu'à Peluse , où Sennachérib avoit établi son camp. La nuit suivante , une multitude effroyable de rats se répandit dans le camp des Assyriens , et y ayant rongé toutes les cordes de leurs arcs , et toutes les courroies de leurs boucliers , les mit hors d'état de se défendre. Ainsi désarmés , ils furent obligés de prendre la fuite ; et ils se retirèrent après avoir perdu une

## VIII.

Le prince désigné sous le nom de Gog devoit venir dans la Judée ; Cambyse y est venu.

grande partie de leurs troupes. Séthon de retour chez lui, se fit ériger une statue dans le temple de Vulcain, où tenant à sa main droite un rat, il disoit dans une inscription : *Qu'en me voyant on apprenne à respecter les dieux.* A ces traits, qui pourroit reconnoître l'étonnante défaite d'un prince qui perd en une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes frappés de mort par un ange exterminateur, non pour avoir attaqué le prêtre de Vulcain, mais pour avoir insulté au vrai Dieu, en se promettant de se rendre maître de la ville sainte, au milieu de laquelle le vrai Dieu étoit adoré? Ou plutôt à ces traits, qui pourroit ne pas reconnoître les vestiges de cet événement mémorable dont les Egyptiens avoient altéré et déguisé les circonstances, pour les tourner en leur faveur? Après cela qui pourra nous assurer que les Egyptiens n'ont pas de même altéré et déguisé les faits pour tourner en leur faveur ce qu'ils racontotent de la mort de Cambyse et de la perte de son armée? C'étoit sur la terre d'Israël que Gog devoit venir; et Hérodote en nous décrivant l'expédition de Cambyse, ne nous parle que de l'Égypte. C'étoit de même sur la terre d'Israël que Sennachérib étoit d'abord venu porter la désolation; et Hérodote en nous décrivant l'expédition de Sennachérib, ne nous parle que de l'Égypte. Sennachérib, après avoir porté la désolation sur la terre d'Israël non-seulement s'avança contre l'Égypte, comme le dit Hérodote; mais il y entra, il ravagea ce royaume, il y fit une multitude de captifs; et ce fut à son retour que son armée fut exterminée, lorsqu'il formoit le dessein de venir attaquer Jérusalem. Ainsi il est très-possible que Cambyse, après avoir subjugué l'Égypte, soit revenu sur la terre d'Israël dans le dessein de piller ce peuple qui étoit récemment revenu de sa dispersion, et qui habitoit un pays sans murs et sans défense. Il avoit déjà passé par ce pays pour aller en Égypte; et il y passa certainement en revenant, puisqu'il y mourut. Il est donc certain que Cambyse est venu sur la terre d'Israël; et c'est l'un des caractères du prince désigné sous le nom de *Gog*.

## IX.

Le prince désigné sous le nom de *Gog* devoit périr dans la Judée; Cambyse y est mort.

Le prince désigné sous le nom de *Gog* devoit périr dans la Judée: Cambyse y est mort. A cela que répond M. de Vence? *Gog* devoit venir de l'aquilon ou des parties septentrionales par rapport à la Judée; lorsque Cambyse arriva à Ecbatane où il mourut, il venoit de l'Égypte qui est au midi. Mais lorsqu'il vint en Égypte, d'où venoit-il, sinon

de l'aquilon, sinon des parties septentrionales, par rapport à la Judée? C'étoit là qu'il régnoit; c'étoit de là qu'il étoit parti, c'étoit de là qu'il étoit venu. M. de Vence ajoute ensuite avec confiance que ce n'étoit point le dessein de Cambyse de venir fondre sur la Judée. M. de Vence a-t-il donc pénétré tous les desseins de ce prince, en a-t-il eu connoissance? Cambyse ne faisoit que passer, dans la résolution de s'opposer aux entreprises de Smerdis qui s'étoit révolté contre lui. A la vérité Hérodote nous dit que ce fut en Egypte qu'il reçut la nouvelle de la révolte de Smerdis; mais on vient de voir quel fond on peut faire sur le rapport d'Hérodote; et qui nous assurera que ce ne fut pas dans la Judée que Cambyse reçut cette nouvelle? Pourquoi n'auroit-il pas pu arriver à Cambyse, ce qui arriva avant lui à Sennachérib, et après lui à Antiochus Epiphanes? Sennachérib avoit formé le dessein de se rendre maître de Jérusalem; mais que dit le Seigneur par la bouche d'Isaïe (1)? *Je vais lui envoyer un autre esprit et d'autres pensées; il apprendra une nouvelle, et il retournera dans son pays: AUDIET NUNTIIUM, ET REVERTETUR AD TERRAM SUAM.* Sennachérib apprend que Tharaca s'avance contre lui; il se met en marche pour aller au-devant de Tharaca; son armée est frappée par l'ange exterminateur; il est obligé de retourner précipitamment en Assyrie. De même Antiochus avoit formé le dessein d'exterminer la nation juive; mais que dit le Seigneur par la bouche de Daniel? *Il sera troublé par des nouvelles qui lui viendront de l'Orient et du Septentrion: FAMA TURBABIT EUM AB ORIENTE ET AB AQUILONE* (2). Antiochus apprend que ces provinces se soulevoient contre lui; il va les réduire; et lorsqu'il revenoit, la main de Dieu le frappe, il périt misérablement. De même il est très-possible que Cambyse sortant de l'Egypte eût formé le dessein de venir fondre sur la Judée; occupé de ce projet, il apprend la révolte de Smerdis; il se met en marche pour s'y opposer; arrivé à Ecbatane près le mont Carmel, la main de Dieu le frappe, et il y périt.

La vengeance divine devoit éclater sur Gog et sur son armée; elle éclate sur Cambyse et sur son armée. C'est encore ce que M. de Vence conteste. Selon lui, la défaite de Gog, décrite dans Ezéchiel, ne convient point du tout à ce qui se passa à la mort de Cambyse. Mais M. de Vence a-t-il assisté à la mort de Cambyse? Il devoit donc dire: La

**X.**  
La vengeance divine devoit éclater sur Gog et sur son armée; elle éclate sur

(1) *Isai. xxxvii. 7.* — (2) *Dan. xi. 44.*



Cambyse et  
sur son ar-  
mée.

défaite de Gog, décrite dans Ezéchiël, ne convient point du tout à ce qu'Hérodote rapporte de la mort de Cambyse ; ce prince, voulant monter à cheval, son épée sort de son fourreau ; il se trouve blessé à la cuisse ; le mal s'augmente ; il en meurt au bout de vingt jours ; est-ce là un événement qui réponde à la terreur des menaces du Seigneur ? A cela nous n'opposerons qu'une seule réflexion. La défaite de Sennachérib, plusieurs fois annoncée par Isaïe dans les termes les plus forts, et rapportée en termes exprès par les historiens sacrés, ne convient point du tout à ce qu'Hérodote rapporte de la défaite de ce prince ; une multitude de rats se répand dans le camp des Assyriens, et y ayant rongé toutes les cordes de leurs arcs, et toutes les courroies de leurs boucliers, les met hors d'état de se défendre ; ainsi désarmés, ils sont obligés de prendre la fuite ; est-ce là un événement qui réponde à la terreur des menaces du Seigneur ? Les historiens sacrés nous apprennent que l'armée de Sennachérib fut défaite par la main d'un ange exterminateur, qui fit périr en une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes ; et Hérodote vient nous dire gravement que ce sont des rats qui ont mis cette armée en déroute. Il est donc évident que la dissemblance qui se trouve entre le récit d'Hérodote et les prophéties d'Isaïe, touchant la défaite de Sennachérib, ne vient que de ce que les Egyptiens avoient altéré les circonstances de cette défaite ; et après cela qui nous assurera que la dissemblance qui se trouve entre le récit d'Hérodote, touchant la mort de Cambyse, et la prophétie d'Ezéchiël, touchant la ruine de Gog, ne vient pas de ce que les Egyptiens auront de même altéré les circonstances de la mort de Cambyse ? Il est au moins très-remarquable que, selon le rapport même des Egyptiens et d'Hérodote, la défaite de Sennachérib, et la mort de Cambyse, sont des effets de la vengeance divine. Selon le rapport des Egyptiens et d'Hérodote, Sennachérib attaquoit le prêtre de Vulcain ; Vulcain vient au secours de son prêtre ; et il envoie dans le camp de Sennachérib cette multitude de rats qui met en déroute l'armée de ce prince ; Cambyse a osé porter sa main contre le dieu Apis ; il a frappé d'un coup d'épée la cuisse du veau que les Egyptiens respectoient sous ce nom ; il reçoit lui-même dans la cuisse un coup de sa propre épée, et il meurt de sa blessure. Revenons à la vérité des faits déguisés sous ces fables. Sennachérib a insulté au vrai Dieu ; le vrai Dieu fait éclater



sur lui sa justice ; il extermine la plus grande partie de ses troupes. M. de Vence pourra-t-il nous assurer qu'il n'en soit pas de même de Cambyse ? Ce prince est venu dans la Judée ; il y est mort ; et il est mort par un effet de la vengeance divine ; mais qui nous assurera que ce soit pour avoir donné un coup d'épée dans la cuisse d'un veau ? Qui nous assurera que sa mort a été causée par un coup d'épée dans sa propre cuisse ?

La vengeance divine devoit éclater sur Gog ; et elle a éclaté sur Cambyse ; elle devoit aussi éclater sur l'armée de Gog ; et elle a aussi éclaté sur l'armée de Cambyse. Si nous en croyons Hérodote , Cambyse , étant en Egypte , forma le dessein d'attaquer les Ethiopiens et les Ammoniens ; on appeloit *Ammoniens* les peuples qui habitoient dans la Libye , autour du temple de Jupiter Ammon. Cambyse se mit en marche avec une ardeur précipitée ; et étant arrivé à Thèbes dans la haute Egypte , il détacha cinquante mille hommes contre les Ammoniens , avec ordre de ravager leur pays , et de détruire le temple de Jupiter Ammon. Mais après plusieurs journées de marche dans le désert , un vent violent étant venu à souffler du côté du midi , entraîna une si grande quantité de sable sur cette armée , qu'elle en fut toute couverte , et y demeura ensevelie. Cambyse continuoit sa marche contre les Ethiopiens ; les provisions lui manquèrent ; une cruelle famine se fit bientôt sentir à toute l'armée ; Cambyse , ne voulant pas renoncer à son entreprise , s'avance toujours ; un pays entièrement stérile n'offre plus à cette armée ni herbes , ni racines ; les soldats sont réduits à manger leurs bêtes de charge ; enfin ils en viennent à cette affreuse extrémité de se manger les uns les autres , celui que le sort faisoit venir le dixième servant de nourriture à ses compagnons. Alors Cambyse commençant d'être effrayé de cet état , et de craindre pour lui-même , donne ordre qu'on retourne ; il ramène à Thèbes son armée , dont il avoit perdu la plus grande partie. Quelque temps après , il quitte l'Egypte ; il entre en Syrie , c'est-à-dire , dans la Judée ; il vient à Ecbatane , et il y meurt. Voilà ce que rapporte Hérodote , sans nous dire ce que devint alors son armée. Mais après ce qu'Hérodote nous dit des rats qui mirent en déroute l'armée de Sennachérib , qui pourra nous assurer que des deux corps d'armée , à la tête desquels marchoit Cambyse , l'un ait été enseveli dans les sables des déserts de Libye ? que ce soit en marchant vers le temple ;

de Jupiter Ammon pour le détruire , que ce corps d'armée fut ainsi exterminé ? que ce soit dans les déserts de la haute Egypte , que ce soit par la famine , que l'autre corps d'armée fut détruit , et qu'il ne restoit plus à Cambyse , que les débris de cette armée lorsqu'il entra en Judée , lorsqu'il vint à Ecbatane , et qu'enfin , lui seul périt à Ecbatane ? Ou plutôt n'y a-t-il pas lieu de soupçonner que comme ce qu'Hérodote nous raconte des effets de la vengeance divine sur l'armée de Sennachérib est un vestige de ce que la vengeance du Seigneur exécuta sur l'armée de ce prince , de même ce qu'Hérodote nous raconte des effets de la vengeance divine sur Cambyse et sur son armée , est un vestige de ce que la vengeance du Seigneur exécuta sur Cambyse et sur son armée , non dans les déserts de Libye , ni dans ceux de la haute Egypte , mais dans les terres d'Israël ; non pour avoir voulu piller et renverser le temple de Jupiter Ammon , ni pour avoir porté un coup mortel dans la cuisse du dieu Apis , mais pour avoir porté ses armes contre le peuple du seul et unique vrai Dieu , pour avoir voulu piller les enfans d'Israël , et leur enlever les vases sacrés qui leur avoient été rendus par Cyrus son père ?

XI.  
Réponse à l'objection prise du silence des historiens sacrés et profanes. On n'en peut rien conclure contre la vérité du fait dont il s'agit.

Après cela M. de Vence nous opposera-t-il encore le silence des historiens ? N'est-ce donc pas par le témoignage même du père des historiens que nous prouvons la cruauté de Cambyse , l'étendue de sa puissance , le nombre prodigieux de ses troupes , son entrée dans la Judée , sa mort à Ecbatane , les marques de la vengeance divine sur lui et sur son armée ? D'ailleurs si Hérodote ne dit pas que Cambyse eut dessein de piller les enfans d'Israël , a-t-il dit que Sennachérib eut dessein d'attaquer Jérusalem ? S'il est difficile de reconnoître dans ce qu'Hérodote raconte de Cambyse l'accomplissement de la prophétie d'Ezéchiël contre Gog , est-il plus facile de reconnoître dans ce qu'Hérodote raconte de l'expédition de Sennachérib ce qui en est annoncé par Isaïe , ce qui en est rapporté par les historiens sacrés ?

Mais au moins , dira M. de Vence , les historiens sacrés parlent de l'expédition de Sennachérib ; et ils ne disent rien de celle de Cambyse. Esdras et Néhémias nous ont décrit dans un grand détail toutes les difficultés qu'eurent les Juifs pour se rétablir dans Jérusalem et dans la Judée ; les moindres choses en apparence y sont rapportées , soit que ces difficultés soient venues de la part des rois de Perse ,

ou de celle des gouverneurs des provinces ou des Samaritains ; comment n'auroient-ils pas fait mention de la plus grande des oppositions, et de la plus éclatante des punitions dont Dieu se soit servi pour humilier un ennemi superbe qui vouloit accabler son peuple ? Mais ont-ils fait mention de l'histoire d'Esther, en ont-ils dit un seul mot ? Et cependant selon M. de Vence, l'Assuérus du livre d'Esther est Artaxerxès Longuemain, celui-là même dont Esdras et Néhémias nous ont tant parlé. L'histoire d'Esther étoit un incident qui n'entroit point dans le plan d'Esdras, pour quoi n'en seroit-il pas de même de l'expédition de Cambyse ? D'ailleurs la défaite de Cambyse étoit un événement très-humiliant pour les Perses ; seroit-il fort étonnant que par cette raison-là même Esdras protégé par le roi de Perse se fût abstenu de parler de cet événement dans un livre qu'il écrivoit en quelque sorte sous les yeux des Perses ? Les saints pères ont remarqué dans Jérémie et dans saint Paul une attention semblable à ne pas offenser la puissance des Babyloniens et des Romains sous les yeux desquels ils écrivoient. Jérémie prophétisant contre le roi de Babylone, affecte de ne le pas nommer, mais de le désigner sous le nom énigmatique de *roi de Sésach* (1), afin de ne pas irriter ce prince. Et plusieurs pères croient que saint Paul, sous les expressions obscures dont il se sert pour marquer ce qui retardoit la venue de l'Antechrist (2), vouloit marquer la ruine de l'empire romain, dont il n'osoit parler ouvertement, dans la crainte d'irriter cette puissance. Sur quoi on peut voir ce que dit saint Jérôme (3). Ainsi Esdras a bien pu ne point parler de l'expédition de Cambyse, puisqu'il ne parle point de l'histoire d'Esther ; et il l'a même

(1) *Jerem. xxv. 26.* — (2) *2, Thess. ii. 6. 7.* — (3) *Hieron. in Jerem. xxv. tom. iii. pag. 650. nov. edit. Arbitrorque a sancto propheta prudenter fuisse celatum (nomen regis Babylonis), ne aperte eorum contra se insaniam commoveret, qui obsidebant Jerusalem, jamjamque ejus potituri erant. Quod et Apostolum contra imperium romanum fecisse legimus, scribentem de Antichristo: Non meministis quod cum apud vos essem adhuc, hæc dicebam vobis? Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore: subauditur Antichristus. Jam enim mysterium iniquitatis operatur: tantum qui tenet modo, teneat, donec de medio fiat; et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destructus illuminatione adventus sui. Eum qui tenet, romanum imperium ostendit. Nisi enim hoc destructum fuerit, sublaturumque de medio, juxta prophetiam Danielis, Antichristus ante non veniet. Quod si aperte dicere voluisset, stulte persecutorum adversum Christianos, et tunc nascentem Ecclesiam rabiem concitasset.* On peut voir ce que dit sur cela M. de la Chétardie dans son Explication de l'Apocalypse, en parlant du iv<sup>e</sup> âge de l'Eglise.



dû, pour ne pas offenser les Perses. Le silence d'Esdras ne prouve donc rien contre l'expédition de Cambyse, puisqu'il ne prouve rien contre l'histoire d'Esther. Le silence d'Hérodote ne prouve pas plus; au contraire cet historien en dit assez pour donner lieu de reconnoître dans la personne de Cambyse les caractères du prince désigné par le prophète sous le nom de *Gog*. Ainsi non-seulement il n'est pas hors de vraisemblance que Cambyse soit *Gog*; mais il est même fort vraisemblable que Cambyse est *Gog*. Ainsi non-seulement il est très-possible que la prophétie d'Ezéchiel ait eu un premier accomplissement en la personne de Cambyse; mais il est même fort vraisemblable qu'elle a eu en effet ce premier accomplissement. Ainsi l'opinion de D. Calmet est plus forte en preuves, que celle de M. de Vence.

## XII.

Réponses  
aux objec-  
tions de M.  
l'abbé Joubert  
contre  
le sentiment  
de D. Calmet.  
Ce sentiment  
n'est point  
destitué de  
fondement.  
Il est appuyé  
sur le témoi-  
gnage d'Hé-  
rodote, qui  
tout impar-  
fait qu'il peut  
être, offre  
au moins plu-  
sieurs vesti-  
ges du fait.

Il me semble qu'en répondant aux objections de M. l'abbé de Vence, j'ai répondu équivalement à celles de M. l'abbé Joubert et du P. Houbigant. M. Joubert prétend que l'opinion de D. Calmet n'a aucun fondement. Le lecteur est maintenant en état d'en juger. Je pourrais même encore ajouter que quand il n'y auroit que le dénombrement des peuples qui doivent marcher à la suite de *Gog*, il pourroit suffire pour montrer que cette prophétie a dû avoir un premier accomplissement dans lequel on a dû voir un prince à la tête d'une armée composée de ces différens peuples; car il est peu vraisemblable que tous ces noms ne soient que des énigmes; et il seroit difficile aujourd'hui de trouver sur la terre tous les peuples désignés par ces noms. Quand on prétendroit que les *Perses*, les *Russes* et les *Moscovites* y sont désignés par leurs propres noms, il faudroit encore nous montrer aujourd'hui sur la terre *Thubal*, *Chus*, *Phut*, *Gomer*, *Thogorma*, *Saba*, *Dédan*, et les *marchands de Tharse*; il est peu croyable que tous ces noms n'aient pas été vérifiés à la lettre dans un premier sens.

M. Joubert insiste beaucoup sur le silence des historiens à l'égard de ce premier sens; mais on vient de voir que ce silence ne prouve rien; il est assez étonnant que l'on nous oppose des témoins muets, et que l'on prétende tirer de leur silence même la plus forte preuve, tandis qu'au fond elle est peut-être la plus foible. D'ailleurs nous avons montré que ce silence n'est pas aussi profond qu'on le suppose, puisque c'est du témoignage



même du père des historiens, que nous tirons les indices de ce premier accomplissement.

M. Joubert nous objecte qu'il ne s'agit pas ici d'une expédition contre l'Égypte; qu'il faut en montrer une contre la Judée. Nous avons répondu à cela que Cambyse n'a pas pu descendre en Égypte sans passer par la Judée, et qu'en revenant de l'Égypte, il a nécessairement encore repassé par la Judée, où il est mort.

M. Joubert nous réplique que Cambyse mourut en Syrie, et à Ecbatane selon Hérodote, au lieu que Gog doit périr dans la Judée. Nous avons répondu avec D. Calmet, qu'*Ecbatane de Syrie* dont parle Hérodote, n'est autre qu'*Ecbatane du mont Carmel* dont parle Pline: *Promontorium Carmelum, et in monte oppidum eodem nomine quondam Ecbatana dictum*. On a vu que Tacite place le mont Carmel entre la Judée et la Syrie: *Est Judæam inter Syriamque Carmelus*. On a vu qu'Étienne de Byzance parlant de cette ville nommée *Ecbatane*, la place dans la Syrie. *Est etiam oppidum Syriæ Ecbatana*. Ainsi les uns l'attribuoient à la Syrie, et les autres à la Judée, parce qu'elle étoit située entre les deux provinces, et qu'au moins de ce côté la Judée se confondoit avec la Syrie. Donc Cambyse étant mort à Ecbatane de Syrie, est bien mort au mont Carmel en Judée.

M. Joubert insiste sur ce que l'armée de Cambyse a dû y périr avec lui, au lieu que selon Hérodote cette armée périt dans les déserts de la Libye et de la haute Égypte. Nous avons répondu qu'Hérodote met ainsi dans l'Égypte la défaite de l'armée de Sennachérib, quoique cette armée ait été défaite en Judée. Après cela faut-il être étonné que cet historien place dans les déserts de la Libye et de la haute Égypte, la défaite d'une armée qui a dû périr avec son chef dans la Judée? Il demeure du moins attesté par Hérodote, que Cambyse et son armée ont péri, et que Cambyse est mort dans une ville qu'Hérodote attribue à la Syrie, mais qui réellement tenoit à une montagne située dans la Judée.

Le père Houbigant veut bien que la prophétie ait eu vers ces temps-là un accomplissement littéral; mais il ne veut pas que le chef de l'entreprise fût Cambyse, parce qu'il est nommé *Gog*, et qu'il est représenté comme *chef des Scythes*. Nous avons répondu avec D. Calmet, que

XIII.  
Réponses  
aux objec-  
tions du P.  
Houbigant  
contre le sen-  
timent de D.  
Calmet.

Cambyse a pu être désigné sous le nom de Gog prince de Magog. Les Perses dont il étoit roi tiennent le premier rang dans les troupes de Gog.

ce nom de *Gog* est un nom énigmatique dans Ezéchiel comme dans l'Apocalypse ; et que ce prince est représenté comme chef des Scythes , parce qu'il en avoit la cruauté, de même que les Juifs sont appelés *enfans d'un père amorrhéen et d'une mère héthéenne* , parce qu'ils imitoient les mœurs de ces peuples. Le père Houbigant réplique que quand les Juis sont appelés *Amorrhéens* , le discours leur est adressé , et qu'ainsi l'allégorie est claire. Nous répondons que ce qui étoit obscur dans la prophétie , est devenu clair par l'événement ; et que tel est le caractère ordinaire des prophéties obscures avant l'événement ; c'est par l'événement qu'elles deviennent claires.

Le père Houbigant ajoute que lorsque saint Jean désigne les ennemis des Chrétiens sous les noms de *Gog* et *Magog* , il renvoie ses lecteurs à Ezéchiel qui avoit ainsi appelé les ennemis du peuple de Dieu ; mais qu'avant Ezéchiel il n'y avoit eu aucun *Gog* ni *Magog* qui eût persécuté les Israélites , et que les comparaisons ne peuvent se tirer des choses inconnues. Nous répondons qu'Ezéchiel auroit pu faire allusion au nom de quelque Scythe fameux , comme la suite va donner lieu de le soupçonner ; mais que quand même cela ne seroit point , son procédé ne laisseroit pas d'être encore semblable à celui de saint Jean ; il fait ce que saint Jean a fait ; en ce qu'il désigne les ennemis d'Israël par des noms mystérieux , comme saint Jean désigne par des noms mystérieux les ennemis du peuple chrétien.

Le père Houbigant suppose qu'au temps d'Ezéchiel la cruauté des Scythes n'étoit point encore assez connue, pour que ce prophète ait pu caractériser Cambyse par sa cruauté, en l'annonçant comme un chef digne des Scythes. Pourrions-nous donc avoir oublié les ravages que les Scythes venoient de faire dans l'Asie , où ils avoient détrôné Cyaxare , roi des Mèdes , et avoient tenu son royaume dans une dure oppression pendant vingt-huit ans ? Cette domination cruelle avoit commencé au temps de Manassé , et n'avoit fini que sous le règne de Josias ; la mémoire en étoit donc toute récente sous le règne de ses enfans , et Ezéchiel ne pouvoit mieux caractériser la cruauté de l'ennemi qu'il annonçoit , qu'en le comparant au chef de ces Scythes qui venoient de causer tant de maux ; et que sait-on si le chef de ces Scythes n'avoit point lui-même porté le nom de *Gog* , et si le prophète ne faisoit point allusion

à ce nom en annonçant à son peuple un Gog digne des Scythes par sa cruauté ?

Le père Houbigant prétend que le texte même d'Ezéchiel prouve assez que Cambyse n'en est point l'objet. Il croit en trouver une première preuve dès le  $\chi$  2. du chapitre xxxviii, où ce *Gog* est appelé selon l'hébreu, *prince de Ros, de Mosoch et de Thubal*. Il suppose que si c'étoit un roi de Perse, il auroit été appelé prince de Perse, *dux Persidis*. Nous répondons que comme on vient de le voir, cette expression peut se prendre ici dans un sens énigmatique qui désigne, non les peuples que ce prince gouvernera, mais les peuples qu'il sera digne de gouverner; c'est un chef de Scythes, c'est-à-dire un prince digne des Scythes. Nous ajouterons que *les Perses* qui ne sont point ici nommés, le sont au  $\chi$  5. et qu'ils y paroissent même au premier rang; ce qui montrait assez que ce prince seroit un roi de Perse.

Le père Houbigant réplique que les Perses y sont nommés avec les troupes auxiliaires, comme étant eux-mêmes du nombre de ces troupes; d'où il prétend tirer contre nous une seconde preuve, en disant que puisqu'ils sont au rang des troupes auxiliaires, le prince qui les commande, n'est pas un roi de Perse, mais un chef de Scythes auquel les Perses se sont joints. Nous répondons que les Perses sont les premiers nommés, comme formant eux-mêmes le corps de l'armée, et que les auxiliaires sont ceux qui viennent ensuite : *Persæ, Æthiopes et Libyes cum eis*. On objectera peut-être que dans l'hébreu tous ces noms sont au singulier : *Persa, Æthiops et Libs cum eis*; d'où l'on conclura que *cum eis* ne peut pas se rapporter au nom singulier *Persa*; qu'ainsi le Perse ne forme pas le corps de l'armée, mais qu'il vient lui-même s'y joindre comme auxiliaire ainsi que les deux autres. Je réponds que si le prophète avoit voulu dire cela, il auroit vraisemblablement ajouté une conjonction, en disant, *Persa et Æthiops et Libs cum eis*; mais qu'ici l'hébreu est bien conforme à la Vulgate qui ne met point cette conjonction : *Persa, Æthiops et Libs cum eis*; ou selon la Vulgate : *Persæ, Æthiopes et Libyes cum eis*; ce qui nous offre les Perses comme formant eux-mêmes le corps de l'armée, auquel les deux autres viennent se joindre. On répliquera que la conjonction est exprimée dans la version des Septante : *Persæ et Æthiopes et Libyes cum eis*. Nous répondons que



l'hébreu et la Vulgate s'y opposent, et nous autorisent à dire que c'est une faute de copiste dans la version des Septante. Le nom singulier *Persa* est un nom collectif, qui vaut si bien un pluriel, que la version des Septante et la Vulgate l'expriment par le pluriel *Persæ*. Le prophète a donc pu y rapporter l'expression *cum eis*. Cette construction du singulier collectif avec le pluriel des verbes et des pronoms se trouve plusieurs fois dans cette prophétie même au chapitre suivant, *ŷ* 12 : *Et sepelient eos domus Israel.* *ŷ* 15. selon l'hébreu : *Et sepelient omnis populus terræ.* *ŷ* 22. selon la Vulgate même : *Et scient domus Israel, quia ego Dominus Deus eorum.* *ŷ* 25. selon l'hébreu : *Et scient gentes quoniam in iniquitate sua captivi ducti sunt domus Israel;* et la Vulgate même ajoute : *eo quod dereliquerint me, et absconderim faciem meam ab eis, et tradiderim eos in manus hostium, et ceciderint in gladio universi,* ou selon l'hébreu, *totalitas eorum.* Voilà donc dans l'hébreu de ces deux versets, trois verbes pluriels et trois pronoms pluriels, qui se rapportent au nominatif singulier collectif *domus Israel.* Tel est le style des Hébreux; le prophète a donc pu rapporter au nom singulier collectif *Persa*, le pronom pluriel *cum eis*. L'expression pouvoit être obscure et équivoque avant l'événement; mais l'événement en dissipe l'équivoque et l'obscurité. Les Perses sont ici nommés les premiers, parce qu'ils forment le corps de l'armée d'un prince qui est lui-même roi des Perses.

## XIV.

Suite des réponses aux objections du P. Houbigant. Faut-il lire dans l'hébreu *Avertam te*, ou comme l'exprime la Vulgate, *Circumducam te*? Cambyse a pu former des préparatifs contre la Judée, comme contre l'Égypte. La jonction des Perses a-

Le père Houbigant croit trouver une troisième preuve dans le texte hébreu au *ŷ* 4., *Ezcch. xxxviii.*, où nous lisons dans la Vulgate, *circumagam te*; le P. Houbigant nous oppose l'expression de l'hébreu, qui signifie proprement *avertam te*, ou comme l'exprime *retro avertam te*; ce qui ne peut convenir, dit-il, à Cambyse, qui venoit de l'Égypte. Car alors il ne falloit pas le repousser vers l'Égypte, mais plutôt le presser de poursuivre sa route ou sa fuite vers la Perse. Nous répondons que la différence qui se trouve ici entre l'hébreu et la Vulgate, vient évidemment de ce que dans l'hébreu il est fort aisé de confondre le mot *usubbtî*, qui signifie *avertam te*, avec celui qui signifie *circumducam te*, *usubbetî*; la différence ne consiste que dans le *shin* qui se confond avec le *samec*. Rien n'est si commun dans l'hébreu que de prendre l'un pour l'autre; il n'y a que la construction du texte, la pensée même du pro-



phète, qui puisse déterminer quelle est la meilleure de ces deux leçons. La même expression et presque la même phrase, reviennent au chapitre xxxix. v. 2., et là le P. Houbigant même convient qu'il ignore pourquoi cette expression *avertam te* seroit appliquée à Gog, qu'il suppose ici être parti de l'aquilon, c'est-à-dire du nord de la Scythie. Ainsi, soit qu'avec D. Calmet on l'entende de Cambyse, soit qu'avec le P. Houbigant on l'entende d'un prince des Scythes, cette expression de l'hébreu, *avertam te*, souffre également difficulté, au lieu que l'expression de la Vulgate *circumducam te*, n'en souffre aucune, et convient au contraire parfaitement aux deux textes, mieux encore même à celui du chapitre xxxix où il est évident qu'il ne s'agit nullement de repousser ce prince, mais au contraire de l'amener sur les terres d'Israël; d'où il résulte que la leçon présente de l'hébreu, *avertam te*, est une pure faute de copiste contre laquelle le texte même réclame, et que la vraie leçon est celle de la Vulgate : *circumducam te*.

vec les Ethiopiens et les Libyens, caractérise précisément l'expédition de Cambyse. Elle montre un prince qui est venu de la Perse en Egypte et dans la Judée.

Le P. Houbigant croit encore trouver une quatrième preuve dans ces expressions du chapitre xxxviii. v. 7. : *Præpara et instrue te*, ou comme il l'exprime : *Age, fac tuos apparatus*. Cambyse, dit-il, n'avoit point fait de préparatifs contre la Judée, et il n'y entra qu'après avoir perdu son armée dans l'Egypte; donc ces préparatifs ne conviennent point à Cambyse. Nous répondons que Cambyse n'avoit pu entrer dans l'Egypte qu'en passant par la Judée, et que ses préparatifs ont pu être contre la Judée, comme contre l'Egypte; que c'est Hérodote qui, sur le témoignage des Egyptiens, nous dit que son armée avoit péri chez eux, comme il nous dit que chez eux avoit péri l'armée de Sennachérib. L'un n'est pas plus certain que l'autre; il est visible que les Egyptiens vouloient attribuer à leurs dieux les victoires et les triomphes du Dieu d'Israël. Ainsi ces préparatifs dont parle Ezéchiel n'ont rien qui ne puisse parfaitement convenir à Cambyse.

Du même coup nous repoussons la cinquième preuve que le P. Houbigant prétend tirer du v. 9. où le Seigneur dit à Gog : *Vous viendrez comme une tempête, et comme une nuée pour couvrir la terre*. Les restes d'une armée détruite, dit le P. Houbigant, ne ressemblent ni à une tempête, ni même à une nuée qui couvre la terre. Nous répondons qu'on ne peut se prévaloir du témoignage d'Hérodote qui, sur le rapport des Egyptiens, mettoit cette dé-

faite dans les déserts de la Lybie et la haute Egypte. Cette armée, loin d'être revenue affoiblie, a pu revenir augmentée même des peuples qu'elle avoit attirés à sa suite, et qui peuvent être marqués dans ces paroles mêmes : *Persæ, Æthiopes et Libyes cum eis*. D. Calmet ayant remarqué que ces deux derniers peuples sont nommés dans l'hébreu, *Cusch* et *Phut*, a cherché *Cusch* dans la Scythie. Mais il est convenu que *Phut* marque un peuple voisin de l'Egypte, tel que les Libyens, et *Cusch* désigne ordinairement les Ethiopiens. Ainsi sans avoir besoin de les chercher ailleurs, on peut dire que c'est de l'Egypte même que Cambyse, roi des *Perses*, attira à sa suite les *Ethiopiens* et les *Libyens*, et qu'il les emmena avec lui sur les terres d'Israël; ce verset caractérise l'expédition de Cambyse de la manière la plus précise.

Le P. Houbigant croit néanmoins trouver encore une sixième preuve dans ces mots du  $\chi$  15., *venies de loco tuo a lateribus aquilonis*. Cela ne peut, dit-il, convenir à Cambyse qui, lorsqu'il entra en Judée, ne venoit point de son pays, mais de l'Egypte; car son pays n'étoit autre que le royaume de Perse. Mais d'où venoit-il lorsqu'il entra en Judée pour pénétrer dans l'Egypte? n'étoit-ce pas précisément *de son lieu*, de la Perse même, d'où il s'avança vers la Judée, où il entra *par le nord*; il pénétra jusque dans l'Egypte sans avoir rien à craindre de la Judée, et il revint de l'Egypte dans la Judée pour y exécuter ses desseins contre les enfans d'Israël.

Le P. Houbigant qui suppose une irruption des Scythes avant le retour des Juifs, ou peu de temps après leur retour sans que l'on en trouve dans l'histoire aucun vestige, ne peut ici nous contester l'irruption de Cambyse, qui est au moins attestée par le témoignage formel d'Hérodote sur l'invasion de ce prince dans l'Egypte où il n'a pu entrer, et d'où il n'a pu sortir, sans passer par la Judée, dans laquelle il est mort. Les textes que le P. Houbigant nous oppose, ne contredisent point cette interprétation; bien au contraire ils la fortifient. Les preuves de D. Calmet sont plus fortes que les objections de M. l'abbé de Vence, de M. l'abbé Joubert et du P. Houbigant. La prophétie d'Ezéchiel contre Gog, désigne un prince cruel qui doit venir de la Perse dans l'Egypte, et de l'Egypte dans la Judée, où il doit périr; tel est précisément le caractère de Cambyse.

Au reste il est assez vraisemblable que ce premier accomplissement ne suffit point pour remplir toute l'étendue des expressions du prophète. Les prophéties mêmes qui regardent le retour des Juifs dans la Judée au temps de Cyrus, n'eurent point alors un entier accomplissement; la magnificence des promesses s'étendoit plus loin. Elles reçurent un second accomplissement plus parfait au temps du premier avènement de Jésus-Christ, dont Cyrus avoit été la figure; et elles n'auront leur entier et parfait accomplissement qu'à la fin des siècles, au temps du second avènement de Jésus-Christ, et dans l'éternité bienheureuse. Il pourroit bien en être de même de la prophétie d'Ezéchiel contre Gog: elle pourroit bien avoir reçu un second accomplissement depuis le premier avènement de Jésus-Christ; et tout au moins le témoignage formel de saint Jean nous assure que son dernier accomplissement est réservé pour la fin des siècles. L'état des enfans d'Israël échappés à l'épée de l'ennemi, et vivant tranquilles dans leur terre, ressemble assez à l'état où se trouvèrent les Chrétiens lorsque délivrés des persécutions qu'ils avoient souffertes pendant trois siècles sous les empereurs païens, ils se virent en paix sous les empereurs chrétiens, et plus particulièrement encore après que l'empereur Théodose eut achevé d'éteindre les troubles de l'arianisme, qui avoient agité l'Eglise pendant presque tout le quatrième siècle. On commençoit à jouir d'une paix plus parfaite, lorsque après la mort de ce prince, et dès le commencement du cinquième siècle, l'empire d'Occident se vit inondé par des barbares, dont les uns étoient ariens et les autres païens; tous ainsi ennemis de l'Eglise. Cette invasion subite, qui eut des suites si fâcheuses, ressemble beaucoup à celle de Gog; et il n'est pas étonnant que plusieurs aient cru y reconnoître un accomplissement de cette prophétie. Dès le temps même de l'empereur Gratien qui associa Théodose à l'empire, saint Ambroise, qui dès lors voyoit naître cet orage, en parle dans le second de ses cinq livres sur la foi. Il y promet à Gratien la victoire sur les Goths, dont il dit que les guerres ont été prédites par le prophète Ezéchiel sous le nom de *Gog* (1); et il espère la victoire des Romains sur les Goths d'après la promesse que Dieu fait aux Israélites de leur abandonner Gog et ses dépouilles. Saint Jérôme venant à l'explication

## XV.

La prophétie d'Ezéchiel contre Gog a pu recevoir depuis Jésus-Christ un second accomplissement. Saint Ambroise pensoit que Gog pouvoit représenter les Goths. Il y a en effet quelques rapports entre ces deux invasions, surtout si l'on y ajoute celle des Lombards qui ont achevé ce que les Goths avoient commencé.

(1) *Ambros. lib. II. de Fide, c. 16.*



de cette prophétie, rappelle cette pensée de saint Ambroise dont il rapporte ces mots : *Gog iste Gothus est*. Si en même temps il ajoute qu'il laisse à ceux qui pensent ainsi, le soin d'appliquer la prophétie à cet événement, c'est peut-être parce qu'en effet lui-même alors ne voyoit encore que les premiers commencemens de cette grande révolution. D. Calmet, qui d'ailleurs n'est pas fort disposé à suivre cette idée, ne laisse pas de reconnoître qu'en effet les Goths et les autres peuples du Nord ont autrefois répandu la terreur dans l'Eglise et la consternation dans l'empire romain ; on a vu cette parole de D. Calmet dans la première partie de cette Dissertation. Il va plus loin dans son commentaire sur la Genèse, à l'occasion de *Magog* ; il compare la prophétie d'Ezéchiël avec celle de saint Jean, et il ajoute : « Les Goths et autres peuples septentrionaux se répandirent dans l'empire romain, lui firent la guerre, et le désolèrent. Ils attaquèrent Rome qui est la ville sainte ; ils affligèrent les saints qui sont les fidèles. Tout ce grand fracas se dissipa ; ces peuples, ou se ruinèrent petit à petit, ou entrèrent dans l'Eglise en recevant le baptême ; et leurs efforts contre les fidèles ne servirent qu'à affermir les justes dans la foi. » Ce que les Goths avoient commencé, les Lombards l'achevèrent en établissant dans l'Italie une nouvelle monarchie qui causa de grands maux aux Romains ; et si l'on considère tous les maux que les Romains éprouvèrent de la part de ces peuples féroces, on sera peut-être étonné de l'étendue des rapports qui se trouvent entre l'entreprise de Gog contre les enfans d'Israël, et celle de tous ces peuples barbares contre le peuple chrétien. Gog et son armée devoient venir du Nord, et c'est du Nord que vinrent tous ces peuples.

**XVI.**  
Invasion de Rhadagaise à la tête des Goths dans l'Italie, et menaçant Rome. Sa défaite miraculeuse. Témoignage de saint Augustin sur ce fait.

Dès l'an 400, les Goths que saint Ambroise croyoit apercevoir dans l'armée de Gog, *Gog iste Gothus est*, commencèrent d'entrer dans l'Italie sous la conduite d'Alaric et de Rhadagaise ; ils assiégèrent Aquilée et firent de grands ravages aux environs, selon le témoignage de saint Jérôme (1). Ils ne passèrent pas alors plus avant ; mais en 405 Rhadagaise revint avec une armée très-nombreuse. Orose et Marcellin lui donnèrent plus de deux cent mille hommes ; Zosime fait monter l'armée de Rhadagaise jusqu'à quatre cent mille hommes. Rhadagaise étoit un païen, scythe de nation ; et

(1) *Hier. in Ruf. l. iii. c. 6.*



son dessein, cette fois, étoit de se jeter sur Rome. Les païens effrayés, s'assembloient en murmurant et disant que cet ennemi avoit pour lui les dieux, et que la ville alloit périr, parce qu'elle les avoit abandonnés. Ils faisoient de grandes plaintes, et demandoient le rétablissement des sacrifices. Toute la ville frémissait de blasphèmes contre le nom de Jésus-Christ. Les Chrétiens mettoient en lui leur confiance, et attendoient son secours. Il suscita d'autres barbares pour délivrer Rome. Des troupes de Huns et de Goths vinrent au secours des troupes romaines conduites par Stilicon. L'armée nombreuse de Rhadagaise fut dissipée miraculeusement, et périt misérablement dans les montagnes de l'Apennin. Rhadagaise même fut pris et tué; et les Chrétiens regardèrent cette victoire comme un effet de la protection de Dieu. On peut voir de quelle manière saint Augustin parle de cet événement dans son grand ouvrage de la Cité de Dieu, où il va jusqu'à dire que plus de cent mille hommes de cette armée périrent en un seul jour sans qu'il y eût du côté des Romains un seul homme blessé. *Cum Rhadagaisus rex Gothorum agmine ingenti et immani jam in Urbis vicinia constitutus, romanis cervicibus immineret, uno die tanta celeritate sic victus est, ut ne uno quidem non dicam extincto, sed vulnerato Romanorum, multo amplius quam centum millium prosterneretur exercitus, atque ipsi cum filiis mox captus pœna debita necaretur* (1).

Alaric vint ensuite, à la tête d'une autre armée de Goths: ceux-ci étoient ariens. Alaric assiégea Rome trois fois, la prit en 410, et l'abandonna au pillage, ordonnant néanmoins que l'on épargnât l'église de Saint-Pierre du Vatican, où beaucoup de Romains se sauvèrent; Dieu faisant ainsi éclater sa miséricorde au milieu même des plus redoutables effets de sa colère. Le pillage dura trois jours; après quoi Alaric passa dans la Campanie, et après avoir ravagé toute cette région, il mourut l'année suivante à Cosence.

Quarante-cinq ans après, en 455, Genséric, roi des Vandales d'Afrique, attiré par l'impératrice Eudoxie, veuve de l'empereur Valentinien III, vint avec son armée tomber sur Rome qu'il trouva sans défense. Ces barbares étoient ariens; saint Léon alla au-devant de Genséric, et obtint

## XVII.

Rome prise successive-ment par Alaric, roi des Goths, par Genséric, roi des Vandales, par Odoacre, roi ds Hérules, par Théodoric, roi des Ostrogoths, par Totila roi des mêmes peuples.

(1) *Aug. de Civ. Dei, tit. v. cap. 23.*

par ses prières qu'il se contentât du pillage, et s'abstînt des incendies, des meurtres et des supplices. Rome fut pillée pendant quatorze jours. Les Vandales enlevèrent des richesses immenses, et emmenèrent plusieurs milliers de captifs. Genséric retourné dans l'Afrique continua de porter de là, la désolation en Espagne, en Italie, en Sicile, et jusque dans les provinces de l'empire d'Orient.

Les divisions qui s'élèvent entre les Romains achèvent de ruiner leur empire; l'un des partis appelle en Italie Odoacre, roi des Hérules, qui étoit en Pannonie. Il vient, se rend maître de Rome l'an 476, et dépose le jeune Augustule, qui fut ainsi le dernier empereur. Odoacre prit le titre de roi d'Italie; le reste de l'Occident étoit assujéti à divers rois barbares; l'Afrique aux Vandales, l'Espagne et une grande partie de la Gaule aux Goths, le reste de la Gaule aux Bourguignons et aux Francs, partie de la Grande-Bretagne aux Anglais-Saxons. Les Francs et les Anglais étoient encore idolâtres; tous les autres étoient ariens; et l'église d'Occident se voyoit couverte et inondée de tous ces peuples.

Treize ans après, Théodoric, roi des Ostrogoths ou Goths orientaux établis en Pannonie, entre en Italie pour faire la guerre à Odoacre. Après l'avoir défait en trois batailles, il devient maître de l'Italie, où il commença de régner en 493 et tua de sa main Odoacre, malgré le serment qu'il lui avoit fait de lui conserver la vie. *Gog iste Gothus est.* Le prince goth et arien étendit sa domination de manière que ses états embrassoient en 510 non-seulement l'Italie entière avec la Sicile, mais la Dalmatie, la Norique, les deux Rhéties, la Pannonie et la Provence. Il favorisa d'abord les catholiques; mais sur la fin de son règne il devint cruel; et il mourut le 30 août 526, jour qu'il avoit destiné pour chasser des églises tous les prêtres catholiques. Il eut plusieurs successeurs, et cette monarchie dura soixante ans.

Rome fut reprise sur les Goths en 536 par Bélisaire, capitaine des Romains; mais bientôt après, obligé de marcher contre les Perses, il fut contraint d'en confier la garde aux troupes qu'il y laissoit. Alors Totila, roi des Goths, profitant de l'absence de ce capitaine, battit l'armée romaine, se rendit maître de Naples, et vint fondre sur Rome, qu'il prit en 546. Il défendit aux Goths de tuer personne; mais il permit le pillage. Les murailles de Rome furent abattues, et la ville réduite en solitude pendant plus de quarante jours, en sorte

qu'il n'y demeura que des bêtes. Totila s'étant retiré après ce pillage, Bélisaire revint à Rome et commença d'en relever les murailles; mais Totila reprit Rome en 549. Il avoit résolu de la garder; mais l'an 552 il fut défait, et perdit la vie à la suite d'une grande bataille contre Narsès autre capitaine romain. Téias fut élu roi par les Goths échappés de la bataille où périt Totila; mais après plusieurs actions de bravoure, il périt l'année suivante. Ce fut le dernier roi des Goths, dont la domination fut éteinte avec lui. Les Goths firent encore quelques efforts pour se relever; mais vaincus par le général Narsès, les uns quittèrent l'Italie, et les autres se soumirent aux Romains.

Narsès, qui étoit resté chargé du gouvernement de Rome et de l'Italie, meurt en 567, et dès l'année suivante, les Lombards dont les uns étoient païens et les autres ariens, viennent y fonder une nouvelle monarchie, et continuer les maux que les Goths avoient causés dans cette région. Alboin, roi des Lombards, sort de la Pannonie le lendemain de Pâques de l'an 568, à la tête d'une armée composée de Lombards, Gépides, Bulgares, et autres peuples barbares, entre en Italie par la Vénétie, dont il prend presque toutes les villes; de là passe en Ligurie, s'empare de Milan l'année suivante, fait rapidement la conquête du reste du pays, et ne trouve que *Ticinum* depuis appelée Pavie, qui lui résiste. Cette place ne se rendit qu'après un siège de trois ans, pendant lequel Alboin subjuga l'Emilie en partie, la Toscane, l'Ombrie et le duché de Bénévent. Alboin étoit devenu odieux à son épouse par l'excès de sa cruauté, elle le fit assassiner. A sa mort, toutes ses conquêtes se trouvèrent partagées en différens duchés, qu'il avoit distribués aux officiers qui l'avoient le mieux servi. Cleph élu pour lui succéder, imita sa cruauté, et périt d'une mort semblable, laissant un fils en bas âge. Trente deux des principaux prirent soin de gouverner la nation; leur gouvernement dura dix ans, et pendant cet intervalle l'Italie eut beaucoup à souffrir des ravages des Lombards. L'empereur Maurice commença d'appeler les Français au secours de l'Italie. Ils se joignirent aux Grecs contre les Lombards; mais leurs efforts ne réussirent pas alors; le temps de la délivrance n'étoit pas encore venu. Antharis, fils de Cleph, parvenu à l'âge de majorité, étoit alors sur le trône; mais il mourut de poison à Pavie sa capitale. Théodélinde sa veuve qui étoit catholique, épouse Agilulphe, lui procure la cou-

**XVIII.**  
Invasion des Lombards en Italie. Etablissement de leur monarchie par Alboin. Maux causés aux Romains par les Lombards. Témoignage de saint Grégoire-le-Grand sur ces maux.



ronne, dans l'espérance de le ramener de l'hérésie arienne. Mais à peine est-il proclamé roi, que dès l'année suivante 592, il sort de Pavie avec une armée puissante, et s'avance jusqu'à Rome. Il faut entendre saint Grégoire gémir en tant d'endroits de ses ouvrages sur les maux que les Lombards causoient dans l'Italie; il faut remarquer ce qu'il en dit dans son commentaire sur Ezéchiël à l'occasion de cette nouvelle entreprise d'Agilulphe: « Qu'y a-t-il encore dans le monde qui puisse nous plaire? Nous ne voyons que tristesse, nous n'entendons que gémissemens. Les villes sont détruites, les forteresses ruinées; la terre est réduite en solitude, et ces petits restes du genre humain sont continuellement battus des fléaux de Dieu. Nous voyons les uns entraînés en captivité, les autres mutilés, les autres tués. Rome même autrefois la maîtresse du monde, nous voyons où elle est réduite; accablée de douleurs, abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, pleine de ruines. Où est le sénat? où est le peuple? Que dis-je? des hommes! les édifices mêmes se détruisent, les murailles tombent; où sont ceux qui se réjouissent de sa gloire, où est leur pompe et leur orgueil (1)? » Théodélinde obtint la conversion de son époux. Agilulphe rentrant dans le sein de l'Eglise, fraya le chemin à sa nation; mais elle n'y entra que lentement, et elle eut encore dans la suite d'autres rois ariens. Liutprand, quoique catholique, causa aussi lui-même beaucoup d'inquiétude aux Romains; ce fut de son temps que le pape Grégoire III, voyant qu'il ne pouvoit plus espérer de secours des Grecs, s'adressa à Charles Martel en lui offrant le consulat de Rome, pour l'engager à lui donner du secours contre les Lombards. Astolphe, l'un des successeurs de Liutprand, acheva d'éteindre en 752 par la prise de Ravenne, l'exarchat, c'est à-dire, le dernier reste de la puissance des Romains en Italie; et poussant sa conquête, il attaqua le duché de Rome que Liutprand avoit lui-même donné à l'église romaine. Le pape Etienne II réclame le secours de Pépin-le-Bref qui venoit d'être reconnu roi de France; Etienne vint lui-même en France pour demander avec les plus vives instances au roi, qu'il vint le délivrer lui et les Romains de la puissance des Lombards; et dans l'assemblée de Quierzi en 754, Pépin fit une donation au pape Etienne et à l'église

(1) *Grég. lib. 2. in Ezéch. hom. 6.*



romaine de plusieurs villes et territoires d'Italie usurpés par les Lombards.

Astolphe fit avancer ses troupes ; et le premier jour de janvier 755 , elles parurent devant Rome , qu'il tint assiégée trois mois , ravageant par le fer et par le feu tous les dehors , et donnant des assauts tous les jours. Il fit même fouiller en plusieurs cimetières, et enlever des corps saints. Étienne renouvela ses instances auprès du roi de France ; Pépin marcha contre les Lombards avec toutes ses troupes, et s'avança jusqu'à Pavie, dont il pressa tellement le siège qu'Astolphe promit de rendre les places qu'il avoit enlevées, et spécialement Ravenne. Le roi donna ensuite toutes ces places à saint Pom, à l'église romaine et à tous les papes à perpétuité ; cette donation fut déposée dans les archives de cette église, et elle est regardée comme le premier fondement de la seigneurie temporelle de l'église romaine. Astolphe mourut d'une chute de cheval l'année suivante.

Didier son successeur se brouilla avec le pape Adrien, et menaça Rome. Adrien eut recours à Charlemagne qui avoit succédé à Pépin son père. Charlemagne vint assiéger Pavie ; et après avoir été à Rome où il ratifia la donation de son père, il revint presser le siège de manière que Didier fut obligé de se rendre, et l'Italie fut enfin délivrée de la domination des Lombards en 774, c'est-à-dire, deux cent six ans après l'établissement de cette monarchie par Alboin. Charlemagne prit alors le titre de roi des Francs et des Lombards, et depuis ce temps il s'appliqua pendant tout son règne à réparer les maux qu'avoient faits les barbares depuis leur invasion sur les provinces de l'empire.

Revenons maintenant aux traits de ressemblance qui se trouvent entre l'invasion de Gog et Magog sur les terres d'Israël, et l'invasion des Goths et des Lombards sur les terres de l'empire d'Occident, et spécialement sur l'Italie. Je répète que l'accomplissement littéral ne peut avoir eu lieu qu'avant Jésus-Christ ; il ne s'agit donc ici que d'un sens allégorique qui puisse être fondé sur des traits de ressemblance, et sans préjudice d'un sens ultérieur, qui à certains égards, pourroit être réservé pour la fin des siècles. Je supplie mes lecteurs de bien distinguer ces trois sortes d'accomplissement, qui conviennent à un grand nombre de prophéties ; le premier avant Jésus-Christ ; le second depuis Jésus-Christ ; le troisième à la fin des siècles. Si l'on prend bien cette idée, il me semble que l'on trouvera ici, comme

## XIX.

Pépin, roi de France, commence de délivrer l'Italie de la domination des Lombards. Charlemagne achève d'éteindre leur monarchie, et travaille à réparer les maux causés par les barbares.

## XX.

Parallèle des trois sens dont la prophétie contre Gog est susceptible ; avant Jésus-Christ, au temps de Cambyse ; depuis Jésus-Christ, au temps des maux causés par les Goths et par les Lombards ; à

la fin des siècles au temps de l'Antechrist.

dans les autres prophéties, certains traits qui conviennent au premier sens, d'autres qui ont une application plus juste et mieux marquée dans le second; et d'autres qui ne seront pleinement vérifiés que dans le troisième.

Les noms de *Gog et Magog*, de *Ros*, de *Mosoch* et de *Thubal*, de *Perses*, d'*Ethiopiens* et de *Libyens*, et les autres pris dans leur sens propre et littéral ne peuvent convenir qu'au premier sens, dans lequel nous croyons avoir montré qu'ils regardent particulièrement l'expédition de Cambyse; et tous ces noms deviennent énigmatiques dans le second sens ainsi que dans le troisième, de manière néanmoins que ces énigmes peuvent être fondées sur certains rapports qui se trouvent entre les trois divers accomplissemens. Je ne m'arrêterai qu'aux principaux traits.

**XXI.**

Remarque sur le chapitre xxxviii. v. 2. et 3. relativement à ces trois points de vue.

Chap. xxxviii. 2. : *Ponefaciem tuam contra Gog, terram Magog*. Observez que presque toute la prophétie est tournée contre *Gog*, et que le nom de *Magog* n'y paroît que deux fois, ici et au chapitre xxxix. v. 6. : *Immittam ignem in Magog*. Observez que les menaces tombent sur la personne même de *Gog*, et sur la terre de *Magog*, *contra Gog, terram Magog*; l'hébreu et la Vulgate s'expriment ainsi; les Septante n'en diffèrent que par la conjonction qu'ils y ajoutent, *contra Gog et terram Magog*. *Gog* dans les trois sens désigne manifestement le chef de l'entreprise; la *terre de Magog* est sans doute celle où il règne, et où Dieu fera éclater le feu de sa colère et de ses vengeances : *Immittam ignem in Magog*. Mais dans le style mystérieux des prophètes un seul homme peut en représenter plusieurs : le *roi de Babylone*, c'est Nabuchodonosor et ses successeurs jusqu'à Baltassar inclusivement. Dans le premier sens, nous pensons avec D. Calmet, que c'est Cambyse; dans le dernier sens nous croyons, comme on le croit communément, que ce sera l'Antechrist; et voilà à cet égard un avantage de ces deux sens; *Gog* y représente un seul homme. Dans le second sens, nous disons avec saint Ambroise, *Gog iste Gothus est*; saint Ambroise le disoit avant l'accomplissement; et l'accomplissement a montré que dans ce second sens ce *Gog*, cet homme qui sembloit être unique, en représente plusieurs. Ce *Gog*, c'est alors Rhadagaise et Alaric, rois des Goths, *Gog iste Gothus est*; c'est Genséric, roi des Vandales, et Odoacre, roi des Hérules; c'est Théodoric et Totila, rois des Goths; *Gog iste Gothus est*; c'est Alboin, roi des Lombards. *La terre de*

*Magog*, dans le premier sens, ce pourroit être énigmatiquement la Perse, où régnoit Cambyse, et où Dieu répandit le feu de sa colère, lorsqu'il y amena l'armée d'Alexandre qui détruisit cet empire. Dans le dernier sens, ce sera vraisemblablement toute l'étendue des états de l'Antechrist qui, selon la prédiction de saint Jean, régnera sur toute la terre, sur laquelle au dernier jour Dieu fera tomber le feu de sa colère qui consumera tous ses ennemis. Dans le second sens, ce pourroit être le royaume des Goths en Italie, et le royaume des Lombards; non-seulement le feu de la justice du Seigneur est tombé sur tous ceux d'entre eux qui sont morts dans l'impiété, dans l'idolâtrie, dans l'hérésie; mais encore le feu de la guerre a mis fin à ces deux royaumes qui s'étoient succédés.

Chap. xxxviii. 2. et 3. : *Gog principem capitibus Mosoch et Thubal*, selon la Vulgate; l'hébreu peut signifier *principem Ros, Mosoch et Thubal*. Ce prince sera donc chef de deux ou trois nations principales; et leurs noms paroissent être ici énigmatiques dans ces trois sens. Dans le premier sens, il faut remarquer que les rois de Perse portoient le titre de *rois des Mèdes et des Perses*; c'est ce que l'on voit dans les prophéties de Daniel; voilà donc les deux principaux peuples sur qui régnoit Cambyse; s'il en faut un troisième, ce sont les *Babyloniens*, dont l'empire fut subjugué par les Mèdes et les Perses, en sorte que les trois peuples furent soumis à Cyrus et à ses successeurs. Dans le second sens, ces trois peuples peuvent représenter les *Goths*, qui portèrent les premiers coups aux Romains; les *Vandales*, qui leur portèrent un second coup; les *Hérules*, qui achevèrent d'éteindre l'empire d'Occident. Alors les Lombards, qui y ont fondé une nouvelle monarchie, sont représentés par *Magog*. Dans les derniers temps, l'Antechrist étendant son empire sur tous les peuples, dominera sur les quatre parties du monde, représentées alors sous ces quatre noms, *Magog, Ros, Mosoch et Thubal*.

¶ 4 et 5. *Educam te et omnem exercitum tuum..... Persæ, Ethiopes et Libyes cum eis*. Nous avons montré que ces expressions paroissent convenir parfaitement au premier sens. C'est un prince qui marche à la tête des Perses, et qui descend avec eux dans l'Égypte, où les Ethiopiens et les Libyens se joignent à lui, et avec eux il revient sur les terres d'Israël; tel paroît être en effet le caractère de Cambyse. Dans les deux autres sens, tout cela

XXII.  
Remarques  
sur les ¶ 4. 5.  
6. du même  
chapitre  
xxxviii.



est énigmatique. Les *Perses* qui ont renversé l'empire des Babyloniens, peuvent très-bien représenter les barbares qui ont renversé l'empire des Romains dans l'Occident. Les Perses descendent dans l'*Egypte* où l'on a vu régner Joseph, et qui sous ce point de vue représente encore l'empire romain au milieu duquel Jésus-Christ exerçoit alors son règne dans la personne des princes chrétiens. Ces peuples étant ainsi descendus dans l'*Egypte*, les *Ethiopiens* et les *Lybiens* se joignent à eux; les barbares en entrant dans l'empire romain, y trouvent des païens et des ariens, deux partis puissans également disposés à se joindre à eux, et qui s'y joignirent en effet pour persécuter ceux qui demeuroient attachés à la foi catholique. Vers la fin des temps lorsque l'Antechrist paroîtra, il s'efforcera de réunir ainsi trois partis puissans, les Juifs incrédules, les nations infidèles et les chrétiens apostats.

Chap. xxxviii. § 6. (*Educam*).... *latera aquilonis, et totum robur ejus, populique multi tecum*. Au lieu de *totum robur*, l'hébreu pourroit signifier *omnes alas*, ou *omnia agmina*; mais ce qui est important ici, c'est que ces troupes puissantes et nombreuses viennent de l'aquilon: *latera aquilonis*. Dans le premier sens, on nous oppose que Cambyse étoit parti de l'orient, et que quand il rentra dans la Judée, il venoit du midi; nous répondons que quand il entra dans la Judée en venant de l'orient, il y entra par l'aquilon, de même que Nabuchodonosor, dont il avoit été également dit qu'il viendroit de l'aquilon, quoique ce fût de l'orient qu'il dût partir pour entrer dans la Judée par l'aquilon. Mais toute difficulté disparoît dans le second sens; car on convient que tous ces peuples barbares qui inondèrent l'empire romain, descendoient du Nord. De même dans les derniers temps il pourroit bien arriver qu'une partie des forces de l'Antechrist descendît du Nord. Au jour même où j'écris ceci, je trouve dans le *Journal des Savans* du mois de septembre 1771 l'annonce de deux morceaux qui regardent le peuple du Nord; ces morceaux sont traduits du suédois et insérés dans le volume 76 de l'*Histoire générale des Voyages*; l'un est la description historique de la Laponie Suédoise, et l'autre un voyage dans la Northlande occidentale, et dans la province lapone d'Aschle ou d'Angermanlande; sur quoi voici ce que dit le Journal, en parlant de ce dernier morceau: « Cet ouvrage traduit également du suédois est entièrement neuf pour les Fran-



» çais , et sa traduction en a été consacrée à l'*Histoire des*  
 » *Voyages*. Cela étendra nos connoissances sur un pays qui  
 » est stérile et désert , mais assez voisin de nos états policés  
 » pour mériter l'attention de l'Europe. Si jamais il arrivoit  
 » une invasion dans nos pays , elle viendrait sans doute de  
 » ces régions que nous méprisons aujourd'hui. Les peuples  
 » les plus pauvres n'attendent qu'une forte secousse , une  
 » porte ouverte en Europe pour y fondre de toutes parts ; et  
 » peut-être les Northlandais joueroient-ils un rôle dans  
 » cette grande révolution (1).

Chap. xxxviii. § 8. *In novissimo annorum venies ad terram que reversa est a gladio , et congregata est de populis multis , ad montes Israel , qui fuerunt deserti jugiter. Hæc de populis educta est , et habitabunt in ea confidenter universi.* Dans le premier sens , ces expressions désignent assez la terre d'Israël , et l'état où elle se trouvoit au temps de Cambyse ; les Juifs qui y étoient revenus avoient échappé à l'épée des Babyloniens , et s'étoient rassemblés du milieu des différens peuples parmi lesquels ils avoient été dispersés. On nous objecte que ce n'étoit pas encore là le dernier temps , et qu'ils ne jouissoient pas encore d'une pleine tranquillité , parce que les ennemis qui les environnoient les tenoient dans l'inquiétude , et ne leur permettoient ni de relever leurs murailles , ni même de rebâtir leur temple. Le second sens paroît nous offrir un accomplissement plus conforme aux expressions du texte ; car dans le langage des apôtres , tout le temps qui s'écoule depuis le premier avènement de Jésus-Christ jusqu'à son dernier avènement , est le dernier âge du monde , le dernier temps , la dernière heure : *Novissima hora est* , dit saint Jean (2). Cette terre échappée au glaive , c'est l'Eglise de Jésus-Christ , enfin délivrée des persécuteurs , échappée au glaive des païens , depuis le règne de Constantin , et même encore au glaive des ariens , depuis le règne de Théodose. Cette terre étoit rassemblée de différens peuples , puisque l'Eglise étoit alors composée d'une multitude de fidèles appelés à la foi d'entre un grand nombre de nations. Cette terre n'est autre chose que les montagnes d'Israël même , c'est-à-dire , les différens peuples qui , en se soumettant à l'Evangile , sont devenus enfans d'Abraham par l'es-

XXIII.  
Remarques  
sur les § 8.  
11. 12. du  
même chap.  
xxxviii.

(1) Journal des Sav. , sept. 1771 , page 1890 de l'édition in-12. — (2) 1. Joan. ii. 18.

prit de la foi, et ont mérité d'être eux-mêmes désignés sous le nom d'*Israël*. Ces montagnes étoient auparavant désertes, ou, selon l'hébreu, *désolées*, ravagées, lorsque le démon y régnoit par l'infidélité des peuples qui y habitoient, et du milieu desquels Jésus-Christ a su séparer et se former par sa grace un peuple fidèle. On commençoit à y jouir de la paix rendue par Théodose, lorsqu'on se vit tout à coup assailli par cette prodigieuse multitude de barbares qui vinrent tout ravager. Mais le troisième accomplissement est réservé pour un temps qui sera plus littéralement encore le dernier temps. Saint Jean nous montre assez clairement que le souffle des quatre vents sera suspendu jusqu'à ce que ceux qui ont été choisis des douze tribus d'*Israël* soient marqués du sceau de Dieu; c'est-à-dire, que la grande persécution de l'Antechrist n'éclatera qu'après que les Juifs auront été convertis, et avec eux une multitude innombrable d'hommes de toute nation. Cette abondante moisson consolera l'Eglise en réparant les maux qu'elle avoit auparavant soufferts. Tous ces néophytes seront comme des hommes échappés au glaive de l'ennemi, et habitant avec confiance sur ces montagnes d'*Israël*, c'est-à-dire, dans l'Eglise même de Jésus-Christ; et c'est alors que l'Antechrist suscitera subitement contre elle la dernière et la plus vive des persécutions dans tout l'univers.

Chap. xxxviii. v. 11. et 12. *Dices : Ascendam ad terram absque muro... vectes et portæ non sunt eis : ut diripiās spolia et invadas prædam.* Dans le premier sens, Cambyse voyoit en effet les Juifs dans la terre d'*Israël* sans murs et sans portes, puisque les portes et les murs de Jérusalem ne furent rétablis que sous Artaxerxès Longuemain; et à cet égard la prophétie ne peut avoir un accomplissement plus littéral. Mais on nous objecte que les Juifs ne pouvoient être alors fort riches, et qu'ainsi Cambyse ne pouvoit pas en espérer un butin bien capable d'attirer ses desirs. Le second sens va mieux remplir cette partie de la prophétie. Il est bien remarquable que tous ces barbares qui inondèrent l'empire romain, ne cherchoient qu'à s'enrichir de ses dépouilles. Alaric déclaroit qu'il entendoit sans cesse une voix qui lui disoit : Va piller Rome; lorsqu'il y fut arrivé, il ne pensa qu'à l'abandonner au pillage; et ce pillage dura trois jours. Genséric n'y vint que dans l'espérance du pillage; il consentit de ne tuer personne pourvu qu'on lui permit de piller la ville; et le pillage dura quatorze jours.

Totila défendit de tuer les Romains ; mais il permit de piller , et acheva de dépouiller cette ville de tout ce qui pouvoit lui rester de ses anciennes richesses. Jamais peut-être on ne vit d'ennemis plus avides de pillage que tous ces barbares ; et ils se flattoient de réussir dans leur entreprise , parce qu'ils voyoient les Romains sans murs et sans portes , c'est-à-dire , sans défense. A la mort de l'empereur Théodose , l'empire fut divisé entre ses deux fils ; et depuis ce moment , l'empire d'Occident tomba dans une foiblesse qui le mit hors d'état de résister à l'invasion de ces peuples attirés par l'appât des richesses de l'empire. Ainsi dans le premier sens on trouve à la lettre , des villes sans murs et sans portes ; mais on n'y trouve pas assez de richesses. Dans le second sens on trouve des richesses immenses , mais les villes ne sont dénuées de portes et de murs , qu'en ce qu'elles manquent des forces nécessaires pour se défendre. Dans le dernier sens à la fin des siècles , on trouvera des hommes très-riches des biens spirituels , mais vraisemblablement très-dénués des biens de la terre dont ils n'auront aucune estime ; on y trouvera des hommes pleins de confiance dans la protection de Dieu , mais qui paroîtront être sans portes et sans murs , c'est-à-dire , sans aucune défense aux yeux des hommes. Tels furent les apôtres et leurs premiers disciples , tels seront les fidèles des derniers temps ; et les richesses que l'ennemi du salut tentera de leur enlever ne seront pas celles de la terre , mais leurs amés mêmes qui sont la proie qu'il recherche.

¶ 19. et 20. : *In die illa erit commotio magna super terram Israel... et subvertentur montes , et cadent sepes , et omnis murus corruet in terram.* Dans le premier sens , l'arrivée de Cambyse sur les terres d'Israël dut sans doute y causer un grand ébranlement. Peut-être que le trouble fut encore augmenté par quelque tremblement de terre , qui ébranla les montagnes , et fit tomber les murailles. Ou plutôt ce sont ici des énigmes qui s'expliquent facilement dans le second sens. Lorsque les barbares inondèrent l'empire romain , ils y causèrent un ébranlement terrible ; toutes les provinces de l'empire d'Occident éprouvèrent des secousses aussi violentes que celles qui renversent les montagnes ; tout ce qui pouvoit encore rester de ressources capables de défendre les peuples s'écroula , tout plia devant ces barbares ; l'Italie , les Gaules , l'Espagne , l'Afrique , la Grande-Bretagne même , tout fut subjugué. A la fin

**XXIV.**  
Remarques  
sur les v. 19.  
et 20. 21. et  
22. du même  
chapitre  
xxxviii.



des temps la persécution cruelle suscitée par l'Antechrist contre l'Eglise répandue sur toute la terre, y causera un très-grand ébranlement. Cette persécution fera sans doute beaucoup de martyrs, mais aussi beaucoup d'apostats. Les uns s'élèveront par leur foi, et passeront de la terre au ciel; et les autres cédant aux menaces et aux tourmens, se laisseront abattre et seront précipités dans l'enfer. Mais que deviendra l'ennemi d'Israël et son armée? Le voici.

Chap. xxxviii. v. 21. et 22. : *Et convocabo adversus eum in cunctis montibus meis gladium.... ignem et sulphur pluam super eum et super exercitum ejus.* Dans le premier sens, nous avons vu que Cambyse et son armée périrent; et que si Hérodote met en Egypte la ruine de cette armée, du moins il met à Ecbatane de Syrie, c'est-à-dire, au mont Carmel en Judée, la mort de Cambyse; les paroles du prophète nous donnent lieu de présumer que son armée y périt avec lui. Le glaive qui le frappa ne fut pas seulement celui dont sa cuisse fut percée, mais ce fut le jugement que Dieu exerça sur lui; de même il n'est pas nécessaire que Dieu ait fait tomber sur son armée une pluie de feu et de soufre; quand il ne l'auroit pas fait, ses justes vengeances étoient elles-mêmes une pluie de soufre et de feu sur la tête de ses ennemis. Et c'est ainsi que la prophétie se trouve accomplie dans le second sens. Le glaive du Seigneur est le coup dont il frappe Rhadagaise, Alaric, Genséric, tous ces chefs des barbares qui moururent ou dans l'idolâtrie ou dans l'hérésie. Les justes vengeances du Seigneur sont de même le soufre et le feu qui tombèrent sur tous ceux d'entre ces peuples qui ne se soumirent point à l'Evangile de Jésus-Christ, et qui par leur infidélité méritèrent d'être précipités avec leurs chefs dans l'étang brûlant de feu et de soufre. De même à la fin des siècles, saint Jean nous déclare expressément que le glaive qui frappera les ennemis de Jésus-Christ est celui qui sort de la bouche de Jésus-Christ même : *Et de ore ejus procedit gladius ex utraque parte acutus, ut in ipso percutiat gentes* (1). Ce glaive, c'est sa parole, c'est son jugement, c'est l'anathème qu'il prononcera contre cette armée nombreuse et contre son chef. Il le tuera, comme dit saint Paul, par le souffle de sa bouche, *quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui* (2), mais cependant de manière qu'il le précipitera tout

(1) *Apoc.* xix. 15. — (2) *2. Thess.* ii. 8.



vivant avec son faux prophète dans l'étang ardent de feu et de soufre, et les autres seront tués par l'épée qui sort de sa bouche : *Et ceteri occisi sunt in gladio... qui procedit de ore ipsius* (1); il fera tomber sur eux le feu du ciel qui les dévorera : *Et descendit ignis a Deo de cælo, et devoravit eos* (2).

Chap. xxxix. 4. : *Super montes Israel cades tu, et omnia agmina tua.... Feris, avibus omnique volatili, et bestiis terræ dedi te ad devorandum.* Dans le premier sens Cambyse étant mort à Ecbatane de Syrie, qui n'est autre que la ville d'Ecbatane du mont Carmel, mourut ainsi sur l'une des montagnes d'Israël; et il y a lieu de présumer que ce fut aussi sur la montagne d'Israël, que périrent ses troupes dont les Egyptiens mettoient la ruine dans leurs contrées, pour attribuer à leurs dieux l'honneur de cette victoire. Mais dans le second sens, ce fut bien en effet sur les montagnes d'Israël, c'est-à-dire, dans les terres de l'empire soumises aux empereurs chrétiens, que périt Rhadagaise et son armée par une défaite miraculeuse qui sans doute dut laisser sur la terre un grand nombre de cadavres dont les bêtes féroces et les oiseaux carnassiers purent faire leur proie. Mais d'ailleurs cette image sensible représente le malheureux état des âmes qui mourant dans leur péché deviennent la proie éternelle des démons; et tel fut le malheureux sort de tant de barbares idolâtres ou hérétiques, qui périrent sur les terres de l'empire, où ils étoient venus pour porter la désolation, et fixer leur demeure. C'est aussi sous cette image que saint Jean nous représente la fin malheureuse des derniers ennemis de Jésus-Christ, c'est-à-dire, de tous ceux qui à la fin des siècles auront suivi le parti de l'Antechrist : *Et omnes aves saturatæ sunt carnibus eorum* (3).

¶ 6. *Et immittam ignem in Magog, et in his qui habitant in insulis confidenter.* Dans le premier sens, la terre de Magog doit représenter énigmatiquement celle où Cambyse régnoit, c'est-à-dire, la Perse même; Dieu y envoya le feu de la guerre lorsqu'il y envoya les Grecs qui subjuguèrent cet empire; ce feu se répandit jusque sur les îles qui en dépendoient, et qui toutes furent obligées de subir le joug du vainqueur. Dans le second sens, on a vu que Magog peut représenter particulièrement les Lombards.

XXV.  
Remarques  
sur le chapitre  
xxxix. ¶  
4. 6. 7.

(1) Apoc. xix. 21. — (2) Apoc. xx. 9. — (3) Apoc. xix. 21.

Dieu envoya donc le feu sur la terre de Magog, lorsque Pépin et Charlemagne portèrent le feu de la guerre dans les états des Lombards, et ruinèrent leur monarchie. Les îles, dans le style des Hébreux, désigne toutes les régions qui sont séparées d'eux par la grande mer, c'est-à-dire, par la Méditerranée; ce sont les provinces d'Occident, telles que l'Italie, l'Allemagne, les Gaules et l'Espagne. Ainsi Charlemagne après avoir soumis les Lombards, porta le feu de la guerre dans les îles, soit lorsqu'il entreprit de poursuivre et d'achever la conquête de toutes les terres occupées par les Saxons, soit lorsqu'il porta ses armes dans l'Espagne où il fit quelques conquêtes. La guerre des Saxons dura plus de trente ans, et finit par la destruction de leur puissance; tout fut obligé de céder aux armes victorieuses de Charlemagne suscité de Dieu pour mettre fin aux maux causés par les barbares. Dans les derniers temps, le feu se répandra sur la terre de Magog, et sur ceux qui habitent dans les îles, lorsque le feu descendra du ciel au dernier jour pour consumer tous les ennemis de Dieu, répandus sur la terre et dans les îles, partout où s'étendra la puissance de l'Antechrist et l'impiété de son règne.

C'est uniquement à ce dernier temps qu'il faut rapporter l'entier accomplissement de ce que le Seigneur dit ensuite : *ŷ 7. Ezech. xxxix. Et non polluem nomen sanctum meum amplius*: Et je ne laisserai plus profaner mon saint nom. Dieu réprime par l'éclat de ses vengeances la profanation de son nom, toutes les fois qu'il frappe les impies et qu'il brise leur puissance; mais il ne fera entièrement cesser ces profanations, que par le dernier anathème dont il frappera le corps entier des méchants au dernier jour. Ainsi voilà un de ces traits qui ne conviennent proprement qu'au dernier des trois accomplissemens. Il n'en est pas de même de ceux qui vont suivre.

**XXVI.**  
Remarques  
sur les *ŷ 9.* et  
*11.* du même  
chap. *xxxix.*

Chap. *xxxix. ŷ 9. Et egredientur habitatores de civitatibus Israel, et succendent et comburent arma... et succendent ea igni septem annis.* La ruine de l'Antechrist et de son armée est réservée pour la dernière extrémité des temps; et saint Jérôme étudiant ce qui en est dit dans la prophétie de Daniel, croit y apercevoir qu'il n'y aura que quarante-cinq jours d'intervalle entre la ruine de l'Antechrist, et le dernier avènement de Jésus-Christ précédé du feu vengeur, qui fera périr toute la multitude des méchants et les précipitera pour l'éternité dans les enfers, tandis que

les élus iront jouir de la vie éternelle et bienheureuse avec Jésus-Christ. Il est donc impossible de placer là les sept années dont parle Ezéchiel, si on les prend pour un temps limité, puisque alors il n'y aura plus de temps; il ne restera que l'éternité seule. Cette parole paroît donc regarder l'un des deux premiers accomplissemens, ou peut-être l'un et l'autre, en différens sens. Dans le premier sens, cette parole pourroit se rapporter à la défaite de Cambyse et de son armée. Ceux d'entre les Israélites qui se trouvèrent aux environs du lieu où cette armée nombreuse dut être défaite, purent se servir de tout le bois qui se trouvoit dans les débris de cette armée, et le consumer par le feu de manière que cela ait duré sept ans. On peut remarquer que les sept années comptées depuis la mort de Cambyse, viennent se terminer à la sixième de Darius, fils d'Hystaspes, en laquelle on célébra la dédicace du temple du Seigneur, rebâti par les Juifs, sous la protection de ce prince. Ce fut pour eux une époque célèbre. Dieu permit peut être que les débris de l'armée de Cambyse subsistassent jusque là, et fussent jusque là brulés par les Israélites. Dans ce second sens, on peut considérer que dans le style mystérieux des livres saints, les méchans sont comparés à un bois sec et inutile que l'on jette au feu; qu'ainsi le feu qui consumoit ce bois représentoit celui qui dans l'enfer tourmente les méchans sans les consumer. Il arriva donc que ce bois destiné au feu, demeura sept ans sur les montagnes d'Israël, et pendant ces sept années, on pouvoit chaque jour prendre de ce bois pour le jeter au feu. Les Goths et les Lombards, engagés dans les funestes égaremens du paganisme ou de l'hérésie, et persévérant jusqu'à la fin dans ces malheureuses dispositions, étoient ce bois sec et inutile qui resta pendant sept années répandu sur les montagnes d'Israël, et qui de là étoit jeté par la justice divine dans le feu de l'enfer. Ces sept années peuvent se prendre de la défaite même de l'armée de Rhadagaise l'an 405; car les Hébreux distinguoient trois sortes d'années: l'année commune composée de douze mois; l'année sabbatique qui revenoit tous les sept ans, et l'année jubilaire qui étoit la cinquantième. Sept années sabbatiques ne donnent que quarante-neuf ans; mais sept années jubilaires en donnent trois cent cinquante. Comptez-les depuis la défaite de Rhadagaise en 405, ces trois cent cinquante années vous conduiront en 755; et vous venez de voir que ce fut précisément en cette année que Pépin, roi de France,



commença de délivrer l'Italie de la puissance des Lombards, et transféra à l'église romaine les villes qu'il avoit enfin affranchies de cette dure domination. Alors on vit naître l'aurore du jour heureux où les sept années mystérieuses étoient révolues. Rome et l'Italie alloient être entièrement délivrées des bois arides destinés au feu.

Chap. xxxix. § 11. *Et erit in die illa, dabo Gog locum nominatum sepulchrum in Israel: vallem viatorum ad orientem maris, quæ obstupescere faciet prætereuntes: et sepelient ibi Gog et omnem multitudinem ejus, et vocabitur vallis multitudinis Gog*, en hébreu *Hamon-Gog*. Voilà encore un trait qui vraisemblablement ne peut convenir à la défaite de l'Antechrist et de son armée; leur sépulcre ne sera point sur la terre, mais dans l'enfer; et il seroit difficile de dire comment l'enfer pourroit être représenté par la vallée des voyageurs à l'orient de la mer. Ces expressions caractérisent assez visiblement un lieu qui ne peut se trouver que sur la terre. Selon la lettre et dans le premier sens, ce lieu paroît être celui que l'historien Josèphe appelle *la vallée du Carmel*, située au pied du mont Carmel, près de cette ville d'Ecbatane, où Cambyse mourut selon Hérodote. C'étoit la *vallée des voyageurs*, ou selon l'expression de l'hébreu *la vallée des passans*, c'est-à-dire de ceux qui passoient de la Syrie dans la Judée, ou qui venoient de l'Assyrie et de la Chaldée pour aller en Egypte, et pour passer de l'Egypte dans la Syrie, dans la Chaldée, dans la Perse. Cette vallée étoit à l'orient de la mer, c'est-à-dire de la mer Méditerranée. Si le nom de *Hamon-Gog* ou *vallis Hamon-Gog*, ne lui en est pas resté, c'est que dans le style des Hébreux, il suffit qu'elle ait mérité ce nom, sans que ce nom soit passé dans l'usage commun. Mais ce qui peut manquer en ce point à l'accomplissement de la prophétie dans le premier sens, va se trouver pleinement accompli dans le second, puisque la province où les Lombards en succédant aux Goths avoient établi leur puissance, et où leur puissance a été éteinte par Charlemagne, a bien réellement conservé le nom de *Lombardie*, qu'elle porte encore aujourd'hui plus de mille ans après leur défaite. On pourroit même ajouter que les autres caractères marqués ici par le prophète, peuvent du moins à certains égards lui convenir. Cette province située au pied des Alpes, est à leur égard une *vallée*, c'est la *vallée des voyageurs* ou *des passans*, parce que c'est par elle qu'il faut passer de



quelque côté que l'on vienne par terre pour entrer dans l'Italie, pour aller à Rome; et elle est du moins en partie à l'orient de la mer, c'est-à-dire, de la Méditerranée même, du côté qui s'avance vers Rome.

Chap. xxxix. § 12. *Et sepelient eos domus Israel, ut mundent terram septem mensibus.* Voilà encore un trait qui ne peut convenir à la défaite de l'Antechrist et de son armée. Un seul et même jour ensevelira les méchans dans l'enfer, et purifiera la terre en terminant la durée des siècles, pour y faire succéder l'éternité seule. Dans le premier sens, ces *sept mois* pourroient s'entendre des sept mois qui suivirent la défaite de Cambyse et de son armée, et durant lesquels les Israélites purent s'occuper du soin d'ensevelir ces cadavres pour purifier la terre d'Israël. Mais dans le second sens, et relativement à l'extinction de la puissance des Lombards, qui avoient été engagés dans le paganisme et dans l'arianisme, ces *sept mois* pourroient être comparables aux septante semaines de Daniel, dans lesquelles les jours se prennent pour des années, et déjà nous avons vu que dans Ezéchiël même au chapitre iv les jours sont pris ainsi pour des années. Ces *sept mois* pourroient donc marquer sept périodes de trente années qui donneroient environ deux cent dix ans, c'est-à-dire environ deux siècles; et c'est qu'en effet on enterra avec les Lombards les derniers restes du paganisme et de l'arianisme. En même temps Charlemagne et ses successeurs prirent soin de purifier leurs états, soit par les conciles qu'ils assemblèrent, soit par les missionnaires qu'ils envoyèrent, soit même par les conquêtes qu'ils firent sur les peuples infidèles, de manière que l'idolâtrie fut entièrement bannie de leurs états, et l'hérésie, entièrement éteinte, en sorte que dans les deux siècles qui suivirent, on ne vit plus leurs états troublés par l'hérésie; les erreurs de Félix et d'Elipand ayant été étouffées dès leur naissance par les soins de Charlemagne; tant ce prince fut attentif à purifier la terre.

§ 13. *Sepeliet autem eum omnis populus terræ, et erit eis nominata dies in qua glorificatus sum, ait Dominus Deus.* Si dans le premier sens, le jour de la défaite de Cambyse et de son armée, n'a pas eu cet éclat capable d'en transmettre la mémoire à la postérité, on peut dire que dans le second sens la prophétie trouve un accomplissement plus parfait, puisque le règne de l'empereur Charlemagne est devenu l'une des plus éclatantes époques, tant

XXVII.  
Remarques  
sur les § 12.  
13. 14. du  
même chapitre  
xxxix.

dans l'histoire des empires que dans l'histoire de l'Eglise même ; la ruine de la monarchie des Lombards est regardée encore aujourd'hui à Rome et dans toute l'Europe , comme un des principaux événemens de son règne , et lui-même en a perpétué la mémoire en prenant dès lors le titre de *roi des Francs et des Lombards* ; en sorte que dans notre histoire il y a peu de jours aussi célèbres que celui où Dieu fit ainsi éclater sa gloire en suscitant ce prince pour achever de délivrer son Eglise de la main de ceux qui l'avoient si longtemps affligée.

Chap. xxxix. § 14. *Et viros jugiter constituent lustrantes terram , qui sepeliunt et requirunt eos qui remanserunt super faciem terræ , ut emundent terram : post menses autem septem quærere incipient.* Ce mot *incipient* qui peut ici faire quelque difficulté , n'est pas dans l'hébreu , ni dans la version des Septante. L'hébreu dit simplement *quærent* , et la version des Septante *et quærent* ; sur quoi il faut observer que la conjonction *autem* ne se trouve ni dans cette version ni dans l'hébreu , de manière que le sens du grec joint ce que la Vulgate sépare : *ut emundent terram post menses septem , et quærent.* L'hébreu pourroit aussi signifier *ut emundent terram post menses septem (quibus) quærent* ; ces deux sens s'accordent et paroissent assez convenir. Il paroit que la recherche dut commencer après la défaite , en sorte qu'après sept mois de recherches la terre fut trouvée pure. Cela peut avoir eu son accomplissement littéral dans le premier sens ; cela se trouve aussi accompli dans le second sens , en prenant les sept mois pour sept périodes de trente années formant deux siècles et plus. En effet par les soins que l'on prit d'éteindre dans tout l'empire d'Occident les derniers restes du paganisme et de l'hérésie , depuis la ruine des Lombards , il arriva qu'à la fin de ces sept mois mystérieux , à la fin de ces deux siècles , la terre fut trouvée pure ; il n'y avoit plus ni paganisme ni hérésie dans l'empire d'Occident à la fin du dixième siècle.

XXVIII.  
Remarques  
sur les § 15.  
16. 17. du  
même chapitre.

§ 15. *Et circuibunt per agrantes terram , cumque viderint os hominis , statuent juxta illud titulum , donec sepeliunt illud pollinctores in valle multitudinis Gog.* Tout cela peut avoir eu son accomplissement littéral dans le premier sens après la défaite de Cambyse ; et tout cela pouvoit représenter relativement au second sens ce qui s'est fait principalement au temps de Charlemagne et par ses soins pour purifier la terre , lorsqu'au milieu de ses con-

quêtes sur les Saxons, il leur envoyoit des missionnaires pour éteindre parmi eux le paganisme, et établissoit au milieu d'eux des évêques pour affermir leur conversion, et achever de les purifier de la corruption et de l'infection de l'idolâtrie. Ceux qui persévéroient dans leur infidélité étoient ensevelis dans la vallée d'*Hamon-Gog*, en tombant dans la même condamnation que les autres infidèles Goths ou Lombards.

Chap. xxxix. § 16. *Nomen autem civitatis Amona* (ou selon l'hébreu, *Hamonah*), *et mundabunt terram*. Ce mot *Hamonah* est celui qui entre dans *Hamon-Gog*; il a le même sens; la multitude, c'est-à-dire la multitude de Gog, le peuple nombreux de Gog. Si ce nom n'est point resté au lieu où l'armée de Cambyse a été exterminée, c'est que, comme on vient de l'observer, dans le langage commun des Hébreux, il suffisoit que ce lieu méritât de porter ce nom sans qu'il le portât en effet. D'ailleurs on pourroit peut-être dire qu'encore ici le second sens nous offre ce que nous ne trouvons pas dans le premier; car non-seulement la province qui fut occupée par les Lombards, et où leur puissance a été détruite, a retenu d'eux jusqu'à présent le nom de *Lombardie*; mais la ville même qui étoit le siège de leur puissance a conservé le nom qui lui vient de leur domination; cette ville chez les Romains étoit nommée *Ticinum*; et lorsqu'Alboin, roi des Lombards, s'en empara, c'étoit encore *Ticinensis civitas*. Ce fut sous leur domination qu'elle commença d'être appelée *Papia*, d'où nous avons fait en français *Pavie*; en sorte que quand Charlemagne la reprit sur eux, c'étoit *Papiensis civitas*, et ce nom lui est resté. Ce nom signifie donc par son origine *la ville des Lombards*, et en ce sens il semble vérifier la prophétie qui annonçoit que la ville où périroit l'armée de Gog, conserveroit un nom qui rappellerait le souvenir de cette armée. On peut observer que tous ces traits n'offrent rien qui puisse facilement s'appliquer au troisième sens, qui regarde la ruine de l'Antechrist et de l'universalité des méchans aux derniers jours. Mais la suite va nous y ramener par degrés.

§ 17. *Tu ergo, fili hominis, hæc dicit Dominus Deus: Dic omni volucris et universis avibus, cunctisque bestiis agri: Convenite, properate, concurrите undique ad victimam meam, quam ego immolo vobis, victimam grandem super montes Israel, ut comedatis carnem, et bibatis*



*sanguinem*. Dans le premier sens, le Seigneur appelle tous les oiseaux carnassiers et toutes les bêtes féroces pour leur livrer les cadavres de ses ennemis, c'est-à-dire, de l'armée de Cambyse défaite sur les montagnes d'Israël. Dans le second sens, il invite de même les bêtes féroces et les oiseaux carnassiers à venir se jeter sur les cadavres de ses ennemis, c'est-à-dire, des Goths qui avoient suivi Rhadagaise et de tous les autres Goths, Lombards ou autres, qui périrent dans les combats qu'ils eurent à soutenir sur les terres qu'ils avoient usurpées dans les provinces de l'empire romain. Ou plutôt ceci ressemble parfaitement à ce que saint Jean nous dit en nous conduisant au troisième sens, qui regarde la ruine de l'Antechrist et de son armée : « Je vis » un ange debout dans le soleil, et il crioit très-haut en disant à tous les oiseaux qui voloient par le milieu du ciel : » Venez, et assemblez-vous pour le grand souper de Dieu, » afin que vous mangiez les chairs des rois, les chairs de leurs officiers, les chairs de leurs vaillans hommes; les » chairs des chevaux et de ceux qui sont assis dessus; les » chairs de tous les hommes libres ou esclaves, petits et » grands.... et ils furent tous tués par l'épée de celui qui est » assis sur le cheval, par l'épée qui sort de sa bouche; et » tous les oiseaux se rassasièrent de leurs chairs (1). » Vive image dont l'unique objet est de nous peindre le malheur affreux de tous les méchans, qui alors seront livrés en proie aux démons, également représentés par les oiseaux carnassiers et par les bêtes féroces. Voilà ce qu'ont éprouvé déjà tous les ennemis de l'Eglise qui sont morts dans leur péché; ils ont été livrés en proie aux démons pour toute l'éternité; voilà ce qui est réservé à l'universalité des méchans à la fin des siècles.

## XXIX.

Remarques  
sur les v̄ 21.  
et 22. 23. et  
24. du même  
chapitre  
xxxix.

Chap. xxxix. v̄ 21. et 22. *Et ponam gloriam meam in gentibus : et videbunt omnes gentes judicium meum quod fecerim, et manum meam quam posuerim super eos. Et scient domus Israel, quia ego Dominus Deus eorum a die illa et deinceps.* Dans le premier sens, Dieu a fait éclater sa gloire au milieu des nations, en exterminant l'armée nombreuse de Cambyse qui venoit pour piller son peuple; et le coup dont il a frappé les ennemis d'Israël est devenu pour ce peuple une nouvelle preuve de l'existence de son Dieu et du soin qu'il prend de la race d'Israël qu'il a choisie. De même, dans le second sens, Dieu en frappant l'ar-

( ) Apoc. xix. 17. et seqq.



mée de Rhadagaise, en éteignant successivement la puissance des Goths et des Lombards, qui avoient causé tant de maux à son peuple, a fait éclater sa gloire sur la terre aux yeux des nations, et a donné à son Eglise de nouvelles preuves de son existence et du soin qu'il prend de veiller sur elle. De même à la fin des siècles, au dernier jour de ce monde, Jésus-Christ en exterminant tous les méchans qui auront souillé la terre, fera éclater sa gloire aux yeux de toutes les nations, et prouvera à la maison d'Israël selon la chair, au peuple juif converti, qu'il est véritablement l'Etre-Suprême égal à Dieu son Père, qu'il est lui-même leur Dieu, comme son Père et avec son Père; et ils en demeureront convaincus depuis ce jour-là jusque dans toute l'éternité.

Ÿ 25. et 24. *Et scient gentes quoniam in iniquitate sua capta sit domus Israel : eo quod dereliquerint me , et absconderim faciem meam ab eis ; et tradiderim eos in manus hostium , et ceciderint in gladio universi : juxta immunditiam eorum et scelus feci eis , et abscondi faciem meam ab illis.* Dans le premier sens, Dieu a fait voir que quand il a laissé les Babyloniens prévaloir sur son peuple, c'étoit parce que ce peuple étoit coupable; mais que son peuple ayant commencé de revenir à lui, il ne souffriroit pas que les Perses pussent nuire à ce peuple. Dans le second sens, Dieu a montré que lorsqu'il a permis que les Romains prévalussent sur les Juifs, et que les barbares troublassent le repos du peuple chrétien, c'étoit parce que les Juifs s'étoient rendus coupables d'un crime énorme en crucifiant son propre Fils; et que les Chrétiens mêmes dégénéroient de leur première ferveur; mais qu'il ne permettroit pas que la puissance des barbares ni aucune autre prévalût jamais sur son Eglise. Dans le troisième sens, à la fin des siècles, Dieu prouvera que s'il a caché si long-temps son visage à la maison d'Israël selon la chair, au peuple juif, c'est parce que ce peuple s'étoit rendu coupable de l'iniquité de ses pères en imitant leur haine contre Jésus-Christ; mais que dès qu'ils reviennent à lui et se réunissent à son Eglise, il ne veut plus que leurs ennemis puissent prévaloir sur eux.

Chap. xxxix. Ÿ. 25 et 26. *Propterea hæc dicit Dominus Deus : Nunc reducam captivitatem Jacob , et miserebor omnis domus Israel ; et assumam zelum pro nomine sancto meo . Et portabunt confusionem suam , et omnem prævaricationem qua prævaricati sunt in me , cum habi-*

## XXX.

Remarques  
sur les Ÿ 25.  
et 26. 28. et  
29. du même  
chap. xxxix.

*taverint in terra sua confidenter, neminem formidantes.* Dans le premier sens, Dieu promet de continuer l'œuvre qu'il a commencée en faveur de son peuple, dès le règne de Cyrus; il continuera de ramener sur les terres d'Israël ceux qui en avoient été emmenés captifs. Leur captivité avoit entièrement cessé depuis Cyrus; mais tous n'avoient pas profité de leur liberté pour revenir dans leur patrie; il y en avoit encore un grand nombre dispersé parmi les nations; Dieu promet qu'il en ramenera; et en effet sous Artaxerxès, Dieu suscita Esdras qui en ramena; il fit éclater sa miséricorde, non pas encore sur l'universalité de la maison d'Israël, mais sur un certain nombre d'Israélites de différentes tribus. Il s'arma de zèle pour son nom en plusieurs occasions, et principalement au temps d'Antiochus; les justes qui se trouvoient parmi eux, s'humilioient devant lui en considérant les iniquités de leurs pères et de leurs frères; ces sentimens de componction devinrent encore plus vifs dans ceux qui crurent en Jésus-Christ; et en même temps leur foi les remplissoit d'une confiance qui les mettoit au-dessus de toute crainte humaine, comme on le vit dans la personne des apôtres et de leurs disciples; mais alors la terre où ils se glorifioient d'habiter avec tant de confiance, n'étoit pas la Palestine dont Jésus-Christ avoit annoncé la désolation; c'étoit l'Eglise même de Jésus-Christ, dans laquelle il les avoit introduits, et où il avoit établi leur demeure. Dans le second sens, Dieu promet de continuer de délivrer son Eglise de la main de tous ceux qui oseront s'élever contre elle; il promet de continuer de répandre sa miséricorde sur tous ceux qui par la foi seront dignes d'être réputés enfans d'Israël. Il annonce que les vrais fidèles s'humilieront devant lui à la vue des iniquités de leurs pères et de leurs frères, ou même de leurs propres péchés qui ont attiré les fléaux dont ils ont été affligés. Il annonce qu'à la vue des signes éclatans de sa protection sur son Eglise qui est la terre où il les a introduits, ils ramèneront leur confiance dans son divin secours, et demeureront convaincus qu'ils n'ont rien à craindre des hommes lorsqu'ils demeurent fidèles à leur Dieu. Dans le troisième sens, qui regarde les derniers temps, Dieu annonce qu'il va mettre fin à la captivité sous laquelle est tombée la maison de Jacob, la maison du Supplantateur, la gentilité chrétienne, qui se trouvera alors opprimée sous cette puis-

sance antichrétienne dont la domination s'étendra sur toute la terre. Il annonce qu'il va répandre sa miséricorde sur toute la maison d'Israël, sur tout le peuple juif, en ramenant ce peuple à la foi, et lui ouvrant par la foi les portes de l'heureuse éternité où il va le faire passer. Il annonce qu'il va s'armer de zèle pour son saint nom avec un éclat qui surpassera tout ce qu'il en a fait paroître dans les siècles précédens. Il annonce que tous ceux qui reviendront à lui soit d'entre les Juifs, soit d'entre les gentils, s'humilieront devant lui à la vue des péchés dont ils se reconnoîtront coupables; et que tous alors remplis de la foi la plus vive, habiteront dans son Eglise pleins d'une confiance qui les rendra supérieurs à toutes les menaces et à toute la fureur de l'Antechrist et de ses suppôts, les disposera à soutenir toute la violence de la persécution qu'ils auront à souffrir, et dans laquelle ils remporteront la palme du martyre.

Chap. xxxix. v. 28. et 29. *Et scient quia ego Dominus Deus eorum, eo quod transtulerim eos in nationes, et congregaverim eos super terram suam, et non dereliquerim quemquam ex eis ibi. Et non abscondam ultra faciem meam ab eis, eo quod effuderim spiritum meum super omnem domum Israel, ait Dominus Deus.* Ici les promesses deviennent si étendues et si magnifiques, qu'il n'est plus possible de les appliquer aux deux premiers accomplissemens de la prophétie; le dernier seul peut y convenir, le dernier seul en remplira toute l'étendue. Alors tout Israël auparavant dispersé parmi les nations dans les jours de la colère du Seigneur, se trouvera rassemblé dans sa propre terre, dans sa propre patrie, sans qu'il en reste un seul parmi les nations. Alors Jésus-Christ séparera pour toujours ses élus d'avec le monde réprouvé; il les introduira dans le royaume de son Père, dans la terre des vivans, dans la Jérusalem céleste. Alors il ne leur cachera plus sa face; ils vivront avec lui et contempleront éternellement sa gloire, parce qu'il aura répandu son esprit sur toute la maison d'Israël, sur tous ceux qu'il a choisis pour être éternellement avec lui l'Israël de Dieu son Père. Voilà jusqu'où s'étendent les promesses des prophètes, et il est impossible de les entendre si l'on ne pénètre jusque-là.

La prophétie d'Ezéchiel contre Gog paroît donc être susceptible de trois sens, qui sont tellement liés ensemble, que certains traits conviennent mieux au premier ou au



second, tandis que d'autres ne peuvent convenir qu'au troisième.

## XXXI.

Réponse à l'objection de M. l'abbé Joubert prise du texte de l'Apocalypse sur Gog. Est-il vrai que ce Gog soit totalement différent de celui dont parle Ezéchiel ? La paix promise dans cette prophétie est celle de l'éternité.

Mais ici s'élèvent quelques objections qu'il faut prévenir. M. l'abbé Joubert, comme on l'a vu, ne veut admettre dans les siècles passés aucun accomplissement de la prophétie d'Ezéchiel contre Gog; non-seulement il ne veut pas accorder à D. Calmet que Gog puisse être Cambyse, mais il refuse même de recevoir cette parole de saint Ambroise : *Gog iste Gothus est*. Il tient pour certain que ces prophéties regardent uniquement un temps futur; et ce temps futur, il le place précisément à la conversion future des Juifs; mais ce qui est peut-être assez singulier, il distingue ce temps-là de celui dont parle saint Jean dans l'Apocalypse; en sorte qu'il s'arrête tout exprès en finissant pour avertir ses lecteurs de ne pas confondre la prophétie de saint Jean avec celle d'Ezéchiel, même en rapportant l'une et l'autre à un temps encore actuellement futur. « La preuve, dit-il (1), qu'elles regardent des événemens différens, c'est que celle de l'Apocalypse, chap. » xx. § 7. 8. 9., est immédiatement unie au jugement dernier, qui la suit de très-près, comme on voit aux versets 11. » et suivans, au lieu que dans Ezéchiel l'attaque de Gog et » son entière défaite donnent lieu à une très-longue paix, » ce qui présente l'idée d'un renouvellement causé dans le » monde, et détaché de la fin des temps par un certain » cours des siècles. » A cela je n'ai qu'un mot à répondre; c'est que la paix promise ici par le Seigneur est *la paix de l'éternité*; je crois qu'il seroit assez difficile de nous prouver que cela n'est pas : *Non abscondam ultra faciem meam ab eis*. Une promesse aussi expresse ne peut souffrir ni exception ni bornes. Je supplie mes lecteurs d'en peser eux-mêmes la force, et je m'en rapporte à leur jugement.

XXXII.  
Réponse à l'objection du P. Houbigant prise de la promesse qui se trouve au chapitre xxxix. § 28. Et non derelinquimus quemquam

Le P. Houbigant nous accorde que la prophétie d'Ezéchiel a pu ou même dû recevoir avant Jésus-Christ un premier accomplissement. Il ne veut pas que ce soit au temps de l'expédition de Cambyse marquée par Hérodote; il veut que ce soit dans une expédition de Scythes dont on ne trouve aucun vestige quelconque; mais enfin il admet un premier accomplissement; on diroit presque qu'il n'en suppose pas même d'autre, car dans ses notes sur le chapitre xxxviii, il n'insinue point qu'il puisse y en avoir un

(1) Explic. des proph. tom. iv. p. 293.



autre. Ce n'est qu'à la fin du chapitre xxxix que frappé de cette promesse du  $\chi$  28. : *Et non dereliquerim quemquam ex eis ibi*, il y joint celle du  $\chi$  29. : *Et non abscondam ultra faciem meam ab eis, eo quod effuderim spiritum meum super omnem domum Israel*. Il fait remarquer que ces deux promesses réunies ne peuvent trouver leur accomplissement que dans le rappel futur des Juifs ; mais il en conclut que ce rappel consistera non-seulement à les remplir de l'esprit de Dieu, mais à les rassembler tous dans leur propre terre, en sorte qu'il n'en restera pas un seul parmi les nations étrangères ; tel est selon ses propres expressions le retour ici promis : *Reditum in quo nullus Judæus sit apud exterarum gentes relinquendus*. A cela je n'ai qu'un mot à répondre ; ou plutôt ce ne sera pas moi qui le répondrai, ce sera saint Jérôme : c'est que voilà précisément ce que pensent les Juifs charnels et nos judaïsans : *Omnia autem usque ad eum locum in quo succedit templi ædificatio, hi quos supra diximus Judæos, et nostros judaizantes ad ultimum tempus referunt ; quod carnibus Gog, cunctique ejus exercitus, quasi pinguiissimis hostiis volucres bestiæque saturandæ sint : et restituantur Israel in pristinum statum, et nequam ultra a gentibus expugnetur, sed effundat spiritum suum super eos Deus, ut habitent in terra sua : non omnes gentes, sed proprie domus Israel* (1). Je me suis assez expliqué sur cela dans la Dissertation sur les prophètes à la tête du livre d'Isaïe. Je suppose que mes lecteurs en conservent le souvenir. Je leur laisse à examiner devant Dieu s'il leur sera plus avantageux de suivre les erreurs des Juifs et des judaïsans, que les sages principes de saint Jérôme.

On pourroit encore nous objecter que saint Jérôme n'applique point cette prophétie à Cambyse, ni aux Goths, ni à l'Antechrist ; qu'il ne dit pas un seul mot de Cambyse ; qu'il parle des Goths, en disant que tel a été le sentiment de saint Ambroise, mais en ajoutant qu'il laisse à ceux qui tiennent ce sentiment le soin de montrer comment tout ce qui est écrit dans cette prophétie peut s'appliquer à cet objet. On dira qu'il parle aussi de l'interprétation prise de l'Apocalypse, mais qu'après avoir blâmé les conséquences que les judaïsans et les millénaires en tirent, il y reconnoît un mystère qu'il n'ose approfondir,

*ex eis ibi.*  
Est-il vrai que les Juifs au temps de leur future conversion seront tous ramenés dans leur propre pays ?  
Réponse de saint Jérôme à cette question.

**XXXIII.**  
Réponses aux objections prises de ce que saint Jérôme ne reconnoît dans Gog ni Cambyse, ni les Goths, ni même l'Antechrist.

(1) *Hier. in Ezech. xxxix. tom. iii. col. 973.*

et croit apercevoir une différence essentielle, en ce que dans Ezéchiel *Gog est le prince de la terre de Magog*, au lieu que dans l'Apocalypse *Gog et Magog* lui paroissent être *des nations qui s'élèvent des quatre coins de la terre*. A cela nous répondons que saint Jérôme dès le commencement du livre où il entreprend d'expliquer cette prophétie, et avant de parler du sentiment de saint Ambroise touchant les Goths, commence par avouer que cette prophétie est très-difficile; *Prophetia difficillima* (1); il faut avouer qu'elle l'est en effet; et ce sont sans doute ces difficultés qui l'ont empêché d'adopter aucun des trois sens que nous avons proposés. Difficulté du côté des temps qui ont précédé Jésus-Christ: Parce que les historiens sacrés ne font mention d'aucun événement qui ressemble à l'invasion de Gog, saint Jérôme suppose qu'on ne peut trouver de ce côté-là rien qui puisse expliquer la prophétie. A cela nous répondons que la prophétie peut avoir eu quelque accomplissement dans ces temps-là, quoique l'Écriture n'en parle pas; nous disons qu'Hérodote en montre assez pour donner lieu d'en présumer plus qu'il n'en dit. Difficulté du côté du temps où saint Jérôme vivoit: Il paroît qu'il écrivit ce commentaire peu de temps après la prise de Rome par Alaric, roi des Goths; ainsi il ne voyoit encore que le commencement des révolutions qui pouvoient contribuer à expliquer la prophétie sous ce point de vue. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait désespéré de pouvoir y réussir. Difficulté du côté de l'Apocalypse: L'abus que les judaïsans et les millénaires faisoient de ce divin livre avoit augmenté les nuages qui couvrent cette partie; on craignoit de se briser contre un écueil où plusieurs avoient échoué. On voyoit assez que le sens littéral conduisoit à des erreurs dangereuses; on en concluait que dans cette partie comme dans tout le reste du livre, il y avoit du mystère; c'est l'expression de saint Jérôme sur ce point même: *Totum volumen Joannis, quod revelationis titulo prænotatur, esse mysticum* (2); on n'osoit approfondir ce mystère; et il faut observer qu'en effet les temps n'étoient pas encore assez avancés pour que l'on pût y réussir; car les prophéties communément avant leur accomplissement sont couvertes d'une obscurité que

(1) *Hier. in proœmio libri xi. in Ezech.* — (2) *Hieron. in Ezech. xxxviii. tom. iii. col. 965.*

les événemens seuls peuvent dissiper. On avoit vu les persécutions des païens pendant les trois premiers siècles, et les troubles de l'arianisme dans le quatrième. A peine commençoit-on à voir dans les premières années du cinquième la naissance des maux que les barbares devoient causer à l'empire et à l'Eglise. Il n'auroit pu pénétrer plus avant sans un instinct prophétique tel que celui qui sembloit être dans saint Ambroise lorsque dès la fin du quatrième siècle il disoit : *Gog iste Gothus est.*

Reprenons donc et disons : Ces trois sens ont leurs difficultés sans doute ; et ces difficultés étoient bien capables d'arrêter saint Jérôme, mais elles n'étoient pas insurmontables ; la suite des temps a répandu dans cette obscurité quelques rayons de lumière dont saint Jérôme eût peut-être lui-même profité, s'il eût vécu plus long-temps, s'il eût travaillé dans les siècles plus voisins du nôtre. Théodoret qui lui survécut, avoit appris des Juifs une tradition qui a beaucoup de rapport à l'expédition de Cambyse ; vraisemblablement saint Jérôme l'ignoroit, et du moins il ne la contredit pas. S'il eût vu toutes les suites de l'invasion des Goths et des Lombards, il eût peut-être lui-même reconnu la justesse des rapports qu'il ne pouvoit de son temps apercevoir entre la prophétie d'Ezéchiël et ces révolutions qui à peine venoient de naître. Enfin s'il eût vécu jusqu'au delà des mille ans comptés non-seulement depuis la naissance de Jésus-Christ ou depuis son ascension, mais depuis le triomphe de l'Eglise sous Constantin, il auroit peut-être au moins commencé de comprendre le mystère de ces mille ans dont parle saint Jean et qui étoient dans les premiers temps un écueil, sur lequel les uns venoient se heurter ou se briser, et dont les autres n'osoient approcher.

D'ailleurs quel parti prend saint Jérôme ? Croyant ne pouvoir réussir ni du côté du sens littéral, ni du côté du sens allégorique, il tourne son attention du côté du sens moral. Il pense que Gog et Magog peuvent ici représenter les hérétiques, et voici comment il prétend le prouver (1) : *Gog græco sermone δόμα, latino tectum dicitur : porro MAGOG interpretatur de tecto. Omnis igitur superbia et falsi nominis scientia, quæ erigit se contra notitiam veritatis, his nominibus demonstratur... Tectumque interpretabimur hæreticorum principes; et de*

## XXXIV.

Réponse à l'objection prise de ce que saint Jérôme pense que Gog et Magog représentent les hérésiarques et leurs sectateurs.

(1) Hier. in Ezéch. xxxviii, tom. III, col. 965.



lecto , *eos qui illorum suscepere doctrinas*. Si nos lecteurs espèrent trouver sous ce point de vue un développement plus satisfaisant qu'aucun des trois autres que je leur ai présentés , je consens volontiers qu'ils s'y attachent. Je ne fais même en cela que suivre l'exemple de saint Jérôme , qui déclare que , laissant au jugement du lecteur les divers sens qu'il n'adopte pas , il va tâcher , non pas tant de condamner les autres , que de poser et établir une explication qui ne s'écarte point de la doctrine de l'Eglise : *Quæ nos omnia lectoris arbitrio concedentes , non tam aliena damnare , quam ecclesiasticam explicationem affirmare conabimur*.

---

## DISSERTATION

SUR

# LA COUDÉE HÉBRAÏQUE,

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DU TEXTE D'ÉZÉCHIEL , XL.  
5. ET SUIV.

I.  
Exposition  
du texte qui  
donne lieu à  
cette Dissertation. Ezé-  
chiel parle-t-  
il de deux  
coudées, ou  
d'une seule ?  
Y a-t-il quel-  
que rapport  
entre la me-  
sure dont  
parle Ezé-  
chiel dans la  
description  
du temple,  
et celle dont  
parle Héro-  
dote dans la  
description  
des murs de

QUATORZE ans après la ruine de la ville de Jérusalem par Nabuchodonosor , et dans la vingt-cinquième année de notre transmigration depuis la prise de Jéchonias , dit Ezéchiél , au commencement de l'année , c'est-à-dire le dixième jour du premier mois , la main du Seigneur fut sur moi , et il me mena dans ce pays. Il me mena , dis-je , en une vision divine au pays d'Israël , et il me mit sur une montagne très-haute , sur laquelle étoit comme le bâtiment d'une ville située du côté du midi. Il me fit avancer vers ce bâtiment ; et je rencontrai d'abord un homme dont le visage brilloit comme de l'airain. Il tenoit d'une main un cordeau de lin , et de l'autre une canne pour mesurer , et se tenoit devant la porte. Cet homme me parla , et me dit : Fils de l'homme , ouvrez bien les yeux pour voir , et les oreilles pour entendre ; et gravez dans votre cœur tout ce que je vais vous montrer , parce que vous n'avez été amené ici qu'afin que je vous le fasse



voir ; annoncez à la maison d'Israël tout ce que vous aurez vu..... Cet homme tenoit à la main une canne pour mesurer , et elle avoit six coudées en coudée et palme (1). C'est à la lettre l'expression du prophète selon l'hébreu : *Et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum in cubito et palmo*. Plus loin le même prophète , après avoir décrit les proportions du temple mesuré avec cette canne , vient aux proportions de l'autel , et dit : *Voici les mesures de l'autel en coudées de coudée et palme* (2). L'hébreu peut se traduire : *Istæ autem mensuræ altaris in cubitis cubiti, cubito et palmo* : ou, *in cubitis; cubitus (autem) cubitus et palmus*. La version des Septante porte simplement : *In cubito cubiti et palmi*. Il s'agit ici de savoir ce que le prophète entend par *coudées de coudée et palme*. On convient assez , et il est constant que le palme étoit une des parties de la coudée ; mais on demande si le prophète parle d'une coudée particulière qui fût d'un palme plus grande qu'une autre , ou s'il parle simplement d'une coudée subdivisée en palmes.

Les rabbins l'expliquent dans le premier sens ; et il paroît que saint Jérôme , auteur de la Vulgate , l'a aussi entendu dans le même sens , puisqu'il traduit ainsi au chap. XL. § 5. : *Et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum et palmo*. C'est-à-dire : *Et cet homme tenoit à la main une canne pour mesurer , qui avoit six coudées et un palme*. L'expression est équivoque ; et elle pourroit signifier que le palme surpassoit les six coudées ensemble , et non chacune des six coudées. Mais il s'exprime plus clairement au chap. XLIII. § 13. où il traduit : *Istæ autem mensuræ altaris in cubito verissimo , qui habebat cubitum et palmum*. C'est-à-dire : *Voici les mesures de l'autel en le mesurant avec la coudée à bonne mesure ( à la lettre la coudée très-véritable ) , qui avoit une coudée et un palme*. Il n'y a point ici d'équivoque ; et il n'est pas étonnant qu'un témoignage si clair , joint à la tradition des rabbins , ait entraîné le suffrage de la plupart des interprètes , qui adoptant l'opinion de saint Jérôme et des rabbins , ont prétendu que la coudée dont parle Ezéchiel , étoit une coudée particulière qui avoit un palme de plus sur sa longueur : *In cubito verissimo , qui habebat cubitum et palmum*.

Mais on a été plus loin , et on a voulu déterminer quelles

Babylone ?  
Objet de cette  
Dissertation.

(1) *Ezech. XL. 1. et seqq.* — (2) *Ezech. XLIII. 13.*

étoient les deux coudées que l'on croyoit être ici comparées par Ezéchiél. Les uns ont prétendu qu'Ezéchiél comparoit ici la coudée hébraïque à la coudée babylonienne, qu'ils ont supposée être d'un palme moins grande que la coudée hébraïque. D'autres ont cru qu'Ezéchiél comparoit ici deux coudées hébraïques, l'une d'un palme plus grande que l'autre. Enfin, d'autres ont pensé qu'il comparoit deux coudées babyloniennes. De ces trois sentimens, D. Calmet paroît suivre tantôt le premier et tantôt le dernier.

Il paroît suivre le premier, lorsque dans son commentaire sur Ezéchiél, chap. XL. § 3., il dit : La canne ou la toise étoit, comme Ezéchiél le dit ci-après § 5., de six coudées et d'un palme, c'est-à-dire de six coudées hébraïques, dont chacune est plus grande d'un palme que la coudée babylonienne. Et sur le § 13. du ch. XLIII. il dit encore : « La coudée dont l'ange se servoit pour mesurer l'autel, étoit la même dont il s'étoit servi pour mesurer tout le temple. Elle avoit un palme de plus que la coudée babylonienne. »

Dans son commentaire sur la Genèse, chap. VI. § 15., il dit aussi : « Ezéchiél qui écrivoit dans les états des Babyloniens, et qui se trouva transporté en esprit à Jérusalem pour y voir mesurer le temple, avertit que la coudée dont l'ange se servoit pour les dimensions du temple, étoit différente de celle du pays où il écrivoit, et qu'elle étoit plus grande que celle de Babylone d'un palme. » Mais ensuite il ajoute : « Hérodote dit qu'il y avoit deux sortes de coudées chez les Babyloniens ; la coudée du roi plus grande de trois doigts que la médiocre. C'est apparemment de cette coudée du roi dont se servoit Ezéchiél, et qu'il dit être plus grande d'un palme que la coudée commune. » Ici D. Calmet semble supposer qu'Ezéchiél compare deux coudées babyloniennes ; et il l'insinue encore lorsque dans sa Dissertation sur l'arche de Noé (1) il s'exprime ainsi : « Hérodote dit qu'il y avoit deux sortes de coudées chez les Babyloniens ; que la coudée du roi étoit plus grande de trois doigts que l'ordinaire. Ezéchiél qui écrivoit en ce pays-là, avertit que la coudée dont il se servoit étoit plus grande que l'ordinaire d'un palme. »

Ce dernier traité a été relevé par l'auteur de quelques

(1) Cette Dissertation est placée à la tête de la Genèse, tom. 1<sup>er</sup>.

Remarques critiques qui ont été insérées dans un ouvrage périodique (1). Cet auteur anonyme se caractérise lui-même dans ses remarques ; et on y reconnoît un homme savant , qui a beaucoup de zèle pour Hérodote , et qui souhaite fort que le public puisse enfin voir paroître une traduction nouvelle des livres de cet ancien historien (2). Ce critique conteste ce que D. Calmet fait dire ici à Hérodote, qu'il y avoit deux sortes de coudées chez les Babyloniens ; et à Ezéchiel, que la coudée dont il se servoit étoit plus grande que l'ordinaire d'un palme. Il soutient que les coudées dont parle Hérodote , ne sont point des coudées babyloniennes , mais des coudées grecques ; et qu'Ezéchiel parle , non d'une coudée particulière qui fût d'un palme plus grande que l'ordinaire , mais simplement d'une coudée divisée en palmes.

Il s'agit donc d'examiner ici , 1° quelles sont les coudées dont parle Hérodote dans la description des murs de Babylone ; 2° quelle est celle dont parle Ezéchiel dans la description du temple du Seigneur.

Hérodote , après avoir dit que les murs de Babylone avoient cinquante coudées royales d'épaisseur , et deux cents de hauteur , ajoute aussitôt : Ὅδε βασιλῆϊος πῆχυς τοῦ μετρίου ἐστὶ πῆχυνος μείζων τρισὶ δακτύλοισι (3). Au moins on le lit ainsi aujourd'hui. Laurent Valle lisoit de même ; et c'est ce qui lui a donné lieu de traduire : *Est autem cubitus regius quam mediocris tribus digitis major*. D. Calmet l'entendoit ainsi ; et c'est ce qui lui a fait avancer cette proposition contestée : *Hérodote dit qu'il y avoit deux sortes de coudées chez les Babyloniens ; que LA COUDÉE DU ROI ÉTOIT PLUS GRANDE DE TROIS DOIGTS QUE L'ORDINAIRE , OU QUE LA MÉDIOCRE*. Car c'est l'expression même dont il se sert dans son commentaire sur la Genèse.

Voilà donc , ce semble , deux coudées bien marquées dans Hérodote ; mais ces deux coudées sont-elles toutes les deux babyloniennes ? D. Calmet le prétend ; l'auteur des Remarques critiques le nie ; d'autres soutiennent que l'une est babylonienne , et que l'autre est grecque.

Ceux qui tiennent ce dernier sentiment , s'autorisent de ce que dans plusieurs éditions de la version d'Hérodote on lit : *Est autem cubitus regius QUAM IS QUO PRO MENSURA UTIMUR tribus digitis major*. L'auteur des Remarques cri-

(1) Mercure de nov. 1748 , p. 92 et suiv. — (2) C'étoit M. Bellenger , docteur de Sorbonne , qui mourut à Paris le 12 avril 1749. — (3) *Herodot. l. 1. c. 178.*

11.  
La coudée royale dont parle Hérodote , est la coudée babylonienne qu'il compare avec la coudée grecque. Examen du texte d'Hérodote sur ces deux coudées ; restitution de ce texte.



tiques avoue qu'on lit ainsi dans l'édition de Paul Etienne, en 1618; dans celle d'Angleterre ou de Thomas Gale, en 1679; dans celle de Gronovius, en 1715, qui sont les trois dernières éditions d'Hérodote. Il conjecture qu'Henri Etienne est le premier auteur de cette correction; et il prétend que c'est ce que le fameux traducteur du Ryer a voulu exprimer en traduisant ainsi : *La coudée de roi est de trois pouces plus grande QUE CELLE DONT ON SE SERT ORDINAIREMENT POUR MESURER.* Il s'élève beaucoup contre cette interprétation et contre cette correction. Il suppose que l'une et l'autre viennent de ce que l'on a mal entendu l'expression μέτριος πῆχυς. Il se donne bien la peine d'observer que le mot grec μέτριος signifie, *qui a sa juste valeur, modéré, médiocre, modique, qui n'excède point*; et qu'il se prend dans un sens passif, *qui est mesuré*, et non dans un sens actif, *qui mesure, ou qui sert à mesurer.* Il ajoute qu'il faut supposer qu'Hérodote suit la bonne logique, au moins la logique naturelle; et que le bon sens ne permet pas de dire : *La coudée royale est de trois doigts plus grande QUE CELLE DONT ON SE SERT POUR MESURER*; parce que ce seroit distinguer ces deux coudées par une propriété qui est commune à l'une et à l'autre.

Ce reproche peut tomber sur du Ryer, qui en effet a traduit infidèlement le texte d'Hérodote, soit qu'il ait eu en vue l'expression grecque μέτριος, ou l'expression latine, *is quo pro mensura utimur.* Il semble que ce traducteur ait voulu concilier ces deux expressions, comme si l'une étoit la version de l'autre. Mais il est à remarquer que la version latine ne dit point *is quo pro mensura UTUNTUR*, comme l'exprime du Ryer, mais *is quo pro mensura UTIMUR.* Le P. Lami a conjecturé avec beaucoup de vraisemblance (1), que celui qui a traduit par *is quo pro mensura utimur*, ne lisoit point μετρίου, mais ἡμετέρου; ce qui lui paroît être la vraie leçon, selon laquelle Hérodote aura dit : *La coudée royale est de trois doigts plus grande que la nôtre, ou, ce qui est la même chose, plus grande que celle dont nous nous servons.* « En effet, ajoute-t-il, il est » plus vraisemblable qu'Hérodote ait comparé la coudée » royale babylonienne avec une coudée connue, c'est-à-dire, » avec la coudée grecque. Il écrivoit pour les Grecs qui au- » roient pu ignorer quelle différence il y auroit eu chez les

(1) Lami, de Tabernaculo, l. 1. c. 7. sect. 1. col. 86



» Babyloniens entre la coudée royale et une autre médiocre  
 » ou moindre, s'il ne les en eût avertis; ce qu'il ne fait point.  
 » Hérodote parle donc de la coudée usitée à Babylone; il  
 » l'appelle coudée royale, parce que c'étoit la coudée pu-  
 » blique; et il dit que cette coudée babylonienne étoit de  
 » trois doigts plus grande que la coudée grecque. Pline ne  
 » nous permet pas de douter que ce ne soit là la pensée d'Hé-  
 » rodote, lorsque dans le chapitre xxvi de son vi<sup>e</sup> livre, dé-  
 » crivant Babylone, ou plutôt copiant ce qu'en dit Hérodote,  
 » il dit : *Ses murs avoient deux cents pieds de haut, et*  
 » *cinquante de large; et chaque pied avoit trois doigts de*  
 » *plus que le nôtre* : IN SINGULOS PEDES TERNIS DIGITIS MEN-  
 » SURA AMPLIORE QUAM NOSTRA. Pline, par défaut de mé-  
 » moire, ou par méprise de sa part ou de la part de ses  
 » copistes, met ici des *pieds* pour des *coudées*; car Héro-  
 » dote dit διηκοσίων πηχέων, *deux cents coudées*. Mais il est  
 » certain que Pline compare une mesure babylonienne avec  
 » une mesure latine, et qu'il reconnoît que celle-ci est moindre  
 » de trois doigts. Il est vrai qu'ici même il se trompe encore,  
 » et se montre peu exact dans la comparaison des mesures;  
 » car Hérodote avoit en vue la coudée grecque, qui est plus  
 » grande que la coudée latine. La coudée grecque avoit vingt-  
 » quatre doigts; ainsi la coudée babylonienne en avoit vingt-  
 » sept, et étoit plus grande d'un huitième. » Ainsi s'exprime  
 le P. Lami. Il paroît donc que Pline lisoit dans Hérodote ce  
 qu'il a exprimé par ces mots : *In singulos pedes ternis di-*  
*gitis mensura ampliore quam nostra*. Ce qui répond fort  
 naturellement à l'expression grecque : Ὁδὲ βασιλείῃος πῆχυς  
 τοῦ ἡμετέρου ἐστὶ πῆχεως μείζων τρισὶ δακτύλοισι; c'est-à-dire, *Est*  
*autem cubitus regius quam noster* (ou *quam is quo pro*  
*mensura utimur*), *tribus digitis major*. Il paroît que Pline  
 comprenoit que la coudée royale dont parle Hérodote, étoit  
 une coudée babylonienne, comparée à celle des Grecs, que  
 Pline supposoit être la même que celle des Latins. En effet  
 l'auteur même des Remarques critiques convient que c'est  
 d'après Hérodote, que Pline donne la hauteur et l'épaisseur  
 des murs de Babylone; et il avoue que le P. Hardouin, dans  
 une note sur ce texte de Pline, reconnoît que Pline parle  
 d'une mesure babylonienne, comparée à une mesure latine.  
 Il est vrai qu'aussitôt il ajoute qu'il ne peut adhérer à cette  
 opinion, et que la raison dont on prétend l'appuyer lui pa-  
 roît nulle. Il ne peut se persuader que, de ce qu'Hérodote  
 parle de coudée royale, en donnant la mesure des murs de

Babylone , on puisse en conclure que cette coudée royale est une coudée babylonienne. Il est étonnant qu'une raison si naturelle lui paroisse nulle. Ce qui lui paroît si incroyable , est fondé sur l'usage commun, qui varie nos expressions selon les différens pays dont nous avons à parler. Si nous avions à décrire les proportions du temple de Salomon , nous ne les décririons pas par pieds, qui est notre mesure propre, mais par coudées , qui est celle des Hébreux ; et il n'y a personne qui ne comprît que la coudée dont nous parlerions alors seroit la coudée hébraïque. Il en est de même d'Hérodote ; il est tout naturel de penser que cet historien ayant voulu décrire les proportions des murs de Babylone , a employé la mesure usitée chez les Babyloniens ; et qu'ainsi la coudée royale dont il parle est une coudée babylonienne. Pline l'entendoit ainsi ; et ce paroît bien être le sens le plus vraisemblable.

L'auteur des Remarques objecte qu'Hérodote emploie ailleurs la même mesure , en parlant d'un seigneur perse auquel il donne cinq coudées de roi moins quatre doigts (1) ; et sur cela il demande si , de ce qu'Hérodote mesure la taille de ce Perse par coudées de roi , on doit en conclure que cette coudée soit une mesure de Perse différente de la coudée grecque. Cela pourroit être. Rien n'empêche qu'il n'y eût à Babylone et en Perse une coudée royale ; et il est fort vraisemblable qu'Hérodote décrivant les proportions des murs de Babylone se serve de la mesure usitée à Babylone , et que marquant la taille d'un Perse , il se serve de la mesure usitée chez les Perses. Il n'a pas même pu s'exprimer autrement sans faire auparavant un calcul et une comparaison qui ne sont point usités. Quand on parle d'un pays ou d'une nation , on ne s'arrête guère à réduire les mesures de ce pays à celles du pays où l'on est , encore moins à y substituer celles du pays où l'on est ; mais on emploie les termes mêmes qui désignent les mesures propres au pays et à la nation dont on parle. C'est l'usage de tous les temps.

Ainsi jusqu'à ce qu'on ait prouvé qu'Hérodote s'est écarté de cet usage , nous persisterons à croire que la coudée royale dont parle Hérodote en décrivant les proportions des murs de Babylone , est une coudée babylonienne ; et nous ne reconnoissons pour coudée grecque , que celle à laquelle Hérodote compare cette coudée royale : Ὀδὲ βασι-

(1) *Herod. l. vii. c. 117.*

ληϊος πηχυς τοῦ ἡμετέρου ἐστὶ πηχεως μείζων τρισὶ δακτύλοισι : EST AUTEM CUBITUS REGIUS, QUAM IS QUO PROMENSURA UTIMUR, TRIBUS DIGITIS MAJOR. Telle est, selon le P. Lami, la vraie leçon et le vrai sens du texte d'Hérodote; et cette opinion du P. Lami nous paroît fort vraisemblable. Examinons maintenant quelle est la coudée dont parle Ezéchiel.

L'auteur des Remarques critiques soutient qu'Ezéchiel ne distingue point deux sortes de coudées, mais qu'il marque seulement que la canne ou toise dont se servoit l'ange étoit subdivisée en coudées et en palmes. Et ici il est d'accord avec le P. Lami qui a aussi soutenu le même sentiment. Mais avant d'entrer en matière, il est nécessaire de faire connoître les différentes mesures de longueur dont il est parlé dans les livres saints.

La plus petite mesure dont les livres saints fassent mention est *le doigt* nommé en hébreu *esbah* (1). On trouve cette mesure dans le chap. LII. de Jérémie, § 21., où il est dit que chacune des deux colonnes d'airain, qui étoient devant la porte du temple, étoit épaisse de quatre doigts, et creuse au dedans : *Porro grossitudo* (ou plutôt, *crassitudo*) *ejus quatuor digitorum, et intrinsecus cava erat.* Il est à remarquer que les Hébreux ont un mot propre pour signifier le premier doigt, c'est-à-dire, *le pouce*; il le nomme *bohen* (2). Ce nom n'est jamais employé pour mesure : ainsi *le doigt* que les Hébreux emploient pour mesure n'est pas le pouce.

Les quatre doigts réunis forment la largeur de la paume de la main, nommée en hébreu, *tophach* (3); et c'est encore une mesure très-usitée chez les Hébreux; c'est ce que nous appelons *le palme*. Les Septante l'expriment toujours par *καλαιστή*, mesure grecque qui contenoit aussi la largeur de quatre doigts. Dans l'Exode, chap. xxv. § 25., il est dit qu'il y aura autour de la table des pains de proposition, et sur cette table, une couronne de la hauteur d'un *tophach*. Les Septante l'expliquent selon leur coutume par *καλαιστή*; et l'auteur de la Vulgate l'explique en disant qu'elle sera haute de quatre doigts : *altam quatuor digitis.* Au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, chap. iv. § 5., il est dit que l'épaisseur du grand bassin qu'on appeloit la mer d'airain avoit un *tophach*; les Septante l'expliquent par *καλαιστή*, et l'auteur de la Vulgate par *mensuram palmi*. L'épaisseur

III.  
Exposition  
des différen-  
tes mesures  
des Hébreux.  
Sentiment  
du père Lami  
sur la coudée  
d'Ezéchiel.

1. Le doigt.

2. Le palme.

(1) עֲבָה. — (2) *Exod.* xxix. 20. — (3) תֹּפַח.



du même bassin se trouve aussi marquée au III<sup>e</sup> livre des Rois, chap. VII. § 26. ; l'hébreu l'exprime par *tophach*, et les Septante par *καλαιστή*; l'auteur de la Vulgate l'exprime par *triumpunciarium*. Les trois onces étoient la quatrième partie du pied romain qui se divisoit en douze onces, et contenoit seize doigts; ainsi les trois onces sont égales à quatre doigts qui font le palme. Au reste il faut remarquer que la largeur de quatre doigts peut être un peu moindre que celle du palme; et c'est peut-être pour cela que dans le chap. LII de Jérémie, où il est parlé des colonnes d'airain, il n'est pas dit que leur épaisseur fut d'un palme, mais seulement que leur épaisseur étoit de quatre doigts. Nous aurons lieu de déterminer plus précisément dans la suite la largeur du palme, lorsque nous examinerons celle de la coudée.

3. La demi-coudée.

Les trois palmés formoient la mesure appelée chez les Grecs *σπιθαμή*, et chez les Hébreux *zereth* (1) qui est la demi-coudée. Cette évaluation du *zereth* se trouve marquée dans le chap. XLIII d'Ezéchiel, où il est dit au § 13. que l'autel des holocaustes montré à ce prophète étoit environné d'un rebord de la hauteur d'un *zereth*; et au § 17. il est dit que ce rebord étoit de la hauteur d'une demi-coudée. Les Septante expriment toujours le *zereth* par *σπιθαμή*; l'auteur de la Vulgate le rend par *palmas*; ce qui a donné lieu aux interprètes de distinguer dans le texte sacré deux sortes de palmes: le petit palme, ou palme proprement dit, qui est le *tophach* des Hébreux, en grec *καλαιστή*, et qui ne contenoit que quatre doigts; et le grand palme, qui est le *zereth* des Hébreux, en grec *σπιθαμή*, et qui contenoit trois palmes proprement dits, ou douze doigts; et formoit la demi-coudée.

4. La coudée.

La coudée appelée en hébreu, *amma* (2), et en grec, *πῆχυς*, contenoit ainsi deux *zereth*, ou demi-coudées; ou six *tophach*, ou palmes proprement dits, ou vingt-quatre *esbah*, ou doigts. La coudée est la plus ancienne mesure qui soit connue. Elle étoit usitée même avant le déluge; puisque c'est par elle que Dieu détermine à Noé toutes les proportions de l'arche (3). C'est aussi par elle qu'il détermine à Moïse dans le désert toutes les proportions du tabernacle (4). Par elle furent réglées toutes les proportions

(1) *לרז*. — (2) *אמה*. — (3) *Gen. vi. 15. et seqq.* — (4) *Exod. xxv. 10. et seqq.*



du temple qui fut bâti par Salomon (1). Par elle enfin sont mesurées toutes les proportions du temple qui fut montré en esprit à Ezéchiel (2). Les rabbins prétendent qu'il y avoit chez les Hébreux deux sortes de coudées : la *coudée sacrée* qui contenoit six *tophach* ou palmes proprement dits, et la *coudée commune* qui n'en contenoit que cinq. Cappel et quelques autres interprètes ont même prétendu que la coudée sacrée étoit double de la coudée commune. D. Calmet abandonne entièrement l'opinion de Cappel (3); mais il ne s'éloigne pas de reconnoître deux sortes de coudées; il regarde seulement comme fort douteux qu'elles aient été en usage avant la captivité de Babylone. Il reconnoît que Moïse parle toujours de la coudée sans aucune distinction; et s'il incline à admettre deux sortes de coudées depuis la captivité, c'est parce qu'il croit trouver cette distinction dans le texte d'Ezéchiel. Mais le P. Lami soutient (4) que cette distinction de deux coudées n'a aucun fondement dans les livres sacrés. Il remarque que l'historien Josèphe n'en fait aucune mention. Il prétend que c'est une pure invention des rabbins. Il pense que comme, selon l'expression de Salomon, *le double poids et la double mesure sont en abomination devant le Seigneur* (5), le Seigneur auroit eu aussi en abomination cette double coudée.

Il paroît que la coudée du temps de Salomon étoit la même que celle du temps de Moïse; l'Écriture n'y met aucune différence; et de là le P. Lami conclut que « la coudée du temps de Moïse étoit encore la même au temps d'Ezéchiel : Car, ajoute-t-il, les mêmes dimensions qui se trouvent dans le temple de Salomon se retrouvent dans le temple décrit par Ezéchiel. Ou plutôt c'est le temple même de Salomon que l'ange mesure, comme étant le modèle sur lequel devoit être élevé le nouveau temple; et la coudée dont il se sert est la même. » Ici le P. Lami s'objecte le texte de notre Vulgate, au chap. XLIII v. 15. d'Ezéchiel : *Istæ autem mensuræ altaris in cubito verissimo; qui habebat cubitum et palmum.* Il remarque que l'hébreu peut se traduire à la lettre : *Istæ sunt mensuræ altaris in cubitis; cubitus, cubitus et tophach.* Et il ajoute : « C'est pour expliquer ce texte, que les rabbins ont inventé leur double

(1) 3. Reg. vi. 2. et seqq. — (2) Ezech. xl. 5. et seqq. — (3) Comm. sur la Genèse, vi. 15., et Dissert. sur l'arche de Noé, placée dans le tome 1<sup>er</sup> de cette Bible. — (4) Lami, de Tabernaculo, lib. 1. c. 8. sect. 1. p. 96. — (5) Prov. xx. 10.

» coudée. L'interprétation la plus commune et la plus ordinaire  
 » de ce texte, *Vulgaris interpretatio Ezechielis*, suppose que  
 » la coudée babylonienne étoit plus petite que la coudée  
 » hébraïque, de la longueur d'un *tophach* ou d'un palme,  
 » c'est-à-dire de quatre doigts. Or, le prophète parloit aux  
 » Israélites dans un temps où, captifs chez les Babyloniens,  
 » et assujettis aux lois de ces peuples, ils étoient obligés  
 » de se servir des mêmes mesures qu'eux; ainsi, disent les  
 » interprètes, il a été nécessaire que le prophète déclarât  
 » que l'autel dont il décrivait la structure, devoit être me-  
 » suré avec la coudée dont Salomon s'étoit servi pour cons-  
 » truire le temple, et dont Zorobabel devoit se servir  
 » pour rétablir cet édifice. Le prophète déclaroit donc,  
 » selon eux; que pour déterminer les dimensions de l'autel  
 » il falloit employer la coudée sacrée qui surpassoit d'un  
 » *tophach* ou de quatre doigts la coudée babylonienne. Cela  
 » paroît assez vraisemblable, dit le P. Lami; mais cepen-  
 » dant il ne s'ensuit pas que cela soit vrai : *Hæc quidem veri-*  
 » *similia sunt; sed non ideo vera.* Car, ajoute-t-il, on ne  
 » peut démontrer en aucune manière que la coudée baby-  
 » lonienne ait été de quatre doigts plus petite que la coudée  
 » hébraïque : *Etenim nulla re demonstrari potest cubitum*  
 » *babylonium fuisse ( quatuor digitis ) minorem hebræo.*  
 » Et Ezéchiel lui-même ne donne aucunement à entendre  
 » qu'il ait voulu comparer ces deux coudées : *Nec ipse*  
 » *Ezechiel ullo modo innuit comparationem a se institui*  
 » *inter utrumque cubitum.* Nous discuterons ailleurs ce  
 » passage d'Ezéchiel (1), continue le P. Lami; ici nous  
 » pouvons dire seulement qu'on peut expliquer le texte d'E-  
 » zéchiel, en disant que ce prophète a voulu marquer qu'il  
 » n'emploiroit point pour les dimensions de l'autel la canne  
 » dont ils'étoit servi jusque-là, mais seulement la coudée et le  
 » palme : *Et istæ mensuræ altaris in cubitis, cubitus,*  
 » *cubitus et palmus.* Les Grecs traduisent : *Καὶ ταῦτα τὰ*  
 » *μέτρα τοῦ θυσιαστηρίου ἐν πήχει τοῦ πήχειος καὶ παλαιστῆς :* *Et istæ*  
 » *mensuræ altaris in cubito cubiti et palmi.* A la lettre;  
 » *Ce sont là les mesures de l'autel, en coudée de coudée et*  
 » *palme,* c'est-à-dire, en mesure de coudée divisée en  
 » palmes : *Id est, in mensura cubiti qui in palmos di-*  
 » *viditur.* »

» Enfin la canne, nommée en hébreu, *kanch* (2), en

(1) *In lib. v. et vi.* Nous en parlerons dans le paragraphe suivant. —

(2) קנח.

grec, κάλαμος, et en latin, *calamus*, contenoit six coudées. Ici revient le texte du chapitre XL. d'Ezéchiel, § 5., ou l'hébreu porte à la lettre : *Et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum, in cubito et palmo*. Les Septante traduisent : Καὶ ἐν τῇ χειρὶ τοῦ ἀνδρὸς κάλαμος, τὸ μέτρον πήχων ἕξ, ἐν πήχει τοῦ πήχειως καὶ παλαιστῆς : *Et in manu viri calamus, mensura cubitorum sex, in cubito cubiti et palmi*. La Vulgate : *Et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum et palmo*. Villalpand prétend que ce palme ne doit être pris que sur la longueur entière de la canne qui, selon lui, excédoit seulement de quatre doigts ou d'un palme les six coudées babyloniennes. D'autres donnent à chaque coudée un palme, ou quatre doigts, qui est, selon eux, l'excédant de la coudée hébraïque sur la coudée babylonienne.

Mais, selon la remarque du P. Lami, « le prophète ne nous avertit d'aucune différence entre la mesure de l'ange et les mesures babyloniennes : *Propheta non admonet ullius discriminis inter mensuram angeli et mensuras babylonias*. Il déclare seulement que cet ange qui étoit revêtu de la forme d'un architecte avoit en main une canne qui contenoit six coudées, dont chacune contenoit six palmes : *Declarat tantummodo hunc qui formam architecti induerat, habuisse in manu calamum qui constabat sex cubitis, sicut cubiti sex palmis*. » Ainsi s'exprime le P. Lami dans son grand ouvrage de *Tabernaculo*, livre 1<sup>er</sup>, chap. VIII, section 1<sup>re</sup>, où il traite spécialement des mesures hébraïques.

Mais il est étonnant de voir qu'un homme si savant, et qui a donné une application si singulière à cet ouvrage, vienne ensuite à chanceler, et à abandonner enfin une opinion qu'il avoit d'abord si bien établie. En effet, je passe aux livres V et VI, auxquels lui-même nous renvoie, en promettant d'y discuter avec plus d'étendue le texte d'Ezéchiel; et je trouve un homme qui s'oubliait lui-même, n'ose plus affirmer ce qu'il avoit d'abord avancé, et enfin se contredit, et revient à l'opinion qu'il avoit lui-même détruite.

Je passe d'abord au livre V pour y trouver l'explication de ces mots du chap XL d'Ezéchiel, § 5. : *Et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum et palmo*. Le P. Lami commence (1) par rapporter l'opinion de Villalpand, qui

(1) *Lib. v. c. 7. sect. 4. col. 825.*

5. La canne ou toise.

#### IV.

Contradictions où tombe le P. Lami en parlant de la coudée d'Ezéchiel. Examen de deux textes d'Ezéchiel touchant cette coudée; comparaison des exemplaires hébreux, grecs et latins.

1. Examen du texte d'Ezéchiel, XL. 5.



prétend que cet ange avoit en main une canne qui contenoit six coudées et un palme, et il ajoute : « L'opinion » commune est que ce palme étoit ajouté, non à la totalité » des six coudées, mais à chacune des six coudées. Le » texte hébreu peut se traduire : *Et in manu viri calamus* » *mensuræ sex cubitorum, in cubito et tophach...* Chez » les Hébreux le *tophach*, de l'aveu de tous les interprètes, » est une mesure de quatre doigts. Le nom de *tophach* » peut être ici supposé au génitif ou à l'ablatif. » Je ne sais ce que veut dire ici le P. Lami ; car selon la construction de l'hébreu il paroît bien certain que la coudée et le *tophach* doivent être pris l'un et l'autre au même cas : *in cubito et tophach*, c'est-à-dire, *in cubito et palmo*. Il continue : « Les Grecs l'ont pris au génitif en » traduisant : Καλάμος τὸ μέτρον πήχων ἕξ ἐν πήχει καὶ παλαιστῆς : » *Mensura calami sex cubitorum in cubito et palmi* ; » paroles qui n'ont aucun sens, à moins qu'on n'y sous-entende *mensura*, c'est-à-dire, *in cubito et mensura palmi*. » Mais une telle ellipse est-elle bien commune, est-elle bien naturelle ? J'aimerois mieux penser que les Septante avoient dit ici comme au chap. XLIII. § 13. : ἐν πήχει τοῦ πήχεως καὶ παλαιστῆς : *In cubito cubiti et palmi* ; ce que le P. Lami a lui-même si bien expliqué dans son paragraphe des mesures hébraïques : *Id est, in mensura cubiti qui in palmos dividitur*. Il est vrai que l'hébreu porte simplement *in cubito et palmo* qui peut être pris au même sens ; et on pourroit aussi soupçonner que les Septante auroient traduit : ἐν πήχει καὶ παλαιστῆς : *in cubito et palmo*. Mais il me semble qu'il est encore plus naturel de croire que les textes des chap. XL et XLIII étoient originellement semblables, et qu'on lisoit dans l'un et dans l'autre, *in cubito cubiti et palmi*. Le P. Lami continue : « Maimonides dit que les Hébreux se sont servis de deux » coudées : l'une qui ne contenoit que cinq *tophach*, » ou vingt doigts, l'autre qui contenoit six *tophach*, » ou vingt-quatre doigts. . . . Si cette distinction étoit » observée au temps du prophète, il convenoit qu'il aver- » tit de quelles coudées l'ange se servoit, et qu'il marquât » si c'étoit de la petite coudée qui n'avoit que vingt doigts, » ou de la grande à laquelle il falloit ajouter un *tophach*, » c'est-à-dire quatre doigts : *Quæ distinctio duplicis cubiti si observaretur sua ætate, decebat prophetam admonere quibus cubitis angelus uteretur.* » Est-ce une



objection ou une interprétation ? Si c'est une objection , il l'oubliera ; si c'est une interprétation , il va l'abandonner , et ensuite il y reviendra. « Enfin , continue-t-il , » quand l'ange commence de mesurer l'autel , le prophète » s'exprime encore ainsi au chap. XLIII. § 13. : *Istæ autem » mensuræ altaris in cubito verissimo qui habebat cubi- » tum et palmum.* L'hébreu porte : *In cubitis, cubitus » et palmus.* » Cela n'est pas exact , mais nous y revien- » drons. Il continue : « Le sens de cette expression est , à » ce qu'il me semble , *ut mihi videtur* , que les mesures » de l'autel sont déterminées là par coudées et par palmes : » *Mensuras altaris ibi desiniri cubito et palmo* ; d'où je » conclurois , ajoute-t-il , *unde deducerem* , qu'Ezéchiél » veut dire que la mesure ou canne employée par l'ange » étoit composée de six parties , c'est-à-dire de six coudées ; » et que de même chaque coudée avoit aussi six parties , » c'est-à-dire six *tophach* ou palmes : *Ab Ezechiele signi- » ficari adhibitam ab angelo mensuram, nempe cala- » mum; cujus partes essent sex cubiti; sicut sex partes » cubiti erant sex tophach sive palmi.* » Jusqu'ici le P. Lami est d'accord avec lui-même , seulement il parle moins affirmativement ; il me semble , dit-il , *ut mihi vi- » detur* ; je conclurois , *deducerem*. Il ne parloit pas ainsi dans son premier livre « Tous conviennent , ajoute-t-il , » que la coudée , *cubitum* , (il faut lire , *calamum* , la canne , ) » dont l'ange se servoit avoit six coudées dont chacune » contenoit six *tophach*. De savoir si la coudée commune » ne contenoit que cinq *tophach* , c'est une question dont » il ne s'agit point ici ; nous avons vu dans le premier livre » que cette diversité de mesures doit être regardée comme » fictive : *In libro primo vidimus diversas illas mensuras » reputari debere fictitias.* » Il se souvient encore ici de son premier livre , il va bientôt l'oublier ; et il oubliera même ce qu'il dit ici. « Le prophète , ajoute-t-il , fait mention de » coudées et de *tophach* , parce que ce sont les parties selon » lesquelles la canne étoit divisée : *Ideo propheta men- » tionem facit cubitorum et tophach, quia erant partes » in quas dividebatur calamus.* »

Enfin , je viens au livre VI , où il donne l'explication du texte du chap. XLIII. , § 13. : *Istæ autem mensuræ altaris in cubito verissimo, qui habebat cubitum et palmam* (1) ,

2. Examen du texte d'Ezéchiél, XLIII. 13.

(1) Lib. VI. c. 3. sect. 4. col. 940.

et je lis ces mots : « Nous avons vu dans le premier livre que  
 » la vraie coudée des Hébreux , c'est-à-dire , celle dont il se  
 » servoient anciennement , consistoit en six *tophach* ou pal-  
 » mes : *Vidimus in libro primo cubitum Hebræorum ve-*  
 » *rum , quo scilicet antiquitus utebantur , constitisse sex*  
 » *tophach sive palmis*. Mais au temps où ils étoient captifs  
 » à Babylone , comme ils ne pouvoient employer d'autres  
 » mesures que les mesures babyloniennes , qui étoient plus  
 » courtes d'un palme , c'est-à-dire , qui n'avoient que cinq  
 » palmes , au lieu que celles des Hébreux en avoient six :  
 » *Tempore autem quo degebant captivi Babylone , cum*  
 » *non alias mensuras adhibere possent , quam babylonias ,*  
 » *quæ uno palmo deficiebant , sive quinque tantum pal-*  
 » *mos habebant , non ut hebrææ sex palmos* ; c'est pour  
 » cela que quelquefois le prophète prend soin de distinguer  
 » la coudée dont il se servoit , c'est-à-dire , la vraie coudée  
 » hébraïque , plus grande que la coudée babylonienne :  
 » *Ideo interdum satagit propheta distinguere cubitum quo*  
 » *uteretur , nempe qui erat vere hebræus , major babylonio*.  
 » De même lorsqu'il parloit de la canne , il avertissoit qu'elle  
 » consistoit en six coudées , pourvu qu'à chaque coudée on  
 » ajoutât un palme , afin que la canne fût véritablement égale  
 » à six coudées hébraïques : *Ita cum de calamo loquebatur ,*  
 » *præmonuerat hunc constitisse sex cubitis , modo his sin-*  
 » *gulis adderetur palmus ; ut calamus vere æqualis esset*  
 » *sex cubitis hebræis*. » Ainsi s'exprime en cet endroit le  
 P. Lami , et il s'en tient à cette interprétation , c'est à-dire ,  
 qu'il revient ici à l'opinion qu'il avoit lui-même combattue ,  
 à cette opinion dont il disoit lui-même dans son 1<sup>er</sup> livre :  
 « Elle paroît vraisemblable , mais il ne s'ensuit pas qu'elle  
 » soit vraie : *Hæc quidem verisimilia sunt , sed non ideo*  
 » *vera* (1). » Il oublie que dans le même endroit , il a lui-  
 même dit « qu'on ne peut démontrer en aucune manière  
 » que la coudée babylonienne ait été de quatre doigts plus  
 » petite que la coudée hébraïque : *Etenim nulla re de-*  
 » *monstrari potest cubitum babylonium fuisse (quatuor*  
 » *digitis) minorem hebræo*. » A quoi il a lui-même ajouté  
 » qu'Ezéchiel même ne donne aucunement à entendre qu'il  
 » ait voulu comparer ces deux coudées : *Nec ipse Ezechiel*  
 » *ullo modo innuit comparationem a se institui inter*  
 » *utrumque cubitum*. » Il oublie qu'il a lui-même remarqué

(1) *Lib. 1. col. 96.*

que les Septante traduisent : « Καὶ ταῦτα τὰ μέτρα τοῦ θυ-  
 » σιαστηρίου ἐν πῆχει τοῦ πῆχειως καὶ παλαιστῆς : *Et istæ mensuræ*  
 » *altaris in cubito cubiti et palmi*; » et qu'il a lui-même  
 dit que « cela peut signifier que ces dimensions sont me-  
 » surées avec une coudée divisée en palmes : *Id est, in*  
 » *mensura cubiti qui in palmos dividitur.* » Il oublie qu'il  
 a lui-même remarqué (1) que « le prophète n'avertit d'au-  
 » cune différence entre la mesure de l'ange et les mesures  
 » babyloniennes : *Propheta non admonet ullius discrimi-*  
 » *nis inter mensuram angeli et mensuras babylonias.* »  
 A quoi il a aussi ajouté que « le prophète déclare seule-  
 » ment que l'ange avoit en main une canne qui contenoit  
 » six coudées, dont chacune contenoit six palmes : *Declarat*  
 » *tantummodo hunc qui formam architecti induerat ha-*  
 » *buisse in manu calamum, qui constabat sex cubitis,*  
 » *sicut cubiti sex palmis.* » Il oublie que dans le livre v, il a  
 lui-même dit (2) que « le sens du texte du chap. XLIII lui  
 » paroissoit être que les mesures de l'autel alloient être déter-  
 » minées par coudées et par palmes : *Sensus, ut mihi vide-*  
 » *tur, hujus locutionis est, mensuras altaris ibi definiri*  
 » *cubito et palmo;* » et qu'il a lui-même ajouté, « qu'il en  
 » concluroit volontiers qu'Ezéchiël a voulu dire que la canne  
 » employée par l'ange étoit composée de six coudées, et que  
 » chaque coudée avoit six palmes : *Unde deduceram ab*  
 » *Ezechiele significari adhibitam ab angelo mensuram,*  
 » *nempe calamum, cujus partes essent sex cubiti; sicut*  
 » *sex partes cubiti erant sex tophach sive palmi.* » Il ou-  
 blie qu'au même endroit il a lui-même encore remarqué  
 que « la diversité de mesures chez les Hébreux doit être  
 » regardée comme fictive : *Vidimus diversas illas mensu-*  
 » *ras reputari debere fictitias.* » Enfin, il oublie qu'il a lui-  
 même dit que « si le prophète fait mention de coudées et  
 » de palmes, c'est parce que ce sont les parties selon les-  
 » quelles la canne étoit divisée : *Ideo propheta mentionem*  
 » *facit cubitorum et tophach, quia erant partes in quas*  
 » *dividebatur calamus.* » Ou du moins s'il ne l'oublie pas,  
 pourquoi donc laisse-t-il subsister tout ce qu'il a dit, pour-  
 quoi ne le détruit-il pas, pourquoi ne l'efface-t-il pas ?

Mais revenons au texte du chap. XLIII. v 13. ; nous avons  
 déjà fait remarquer que le P. Lami ne rend pas exactement  
 l'hébreu, lorsqu'il dit qu'on y trouve : *In cubitis, cubitus*

(1) *Lib. v. col. 97.* — (2) *Ibid. col. 825.*



*et palmus*. En effet lui-même dans son premier livre, traduit : *In cubitis, cubitus, (et) cubitus et palmus*. Il faut avouer que cette leçon est fort obscure. Le P. Lami y ajoute ici une conjonction *et* qui n'y est pas ; mais quand on supprimeroit cette conjonction, la phrase n'en seroit pas plus claire. Il paroît que saint Jérôme lisoit les mêmes termes dans un autre sens. Son interprétation suppose qu'il construisoit ainsi les termes de l'hébreu : *In cubitis cubiti, cubito et palmò* ; c'est sans doute ce qui lui a donné lieu de traduire : *In cubito verissimo, qui habebat cubitum et palmum*. La version des Septante porte simplement : Ἐν πῆχει τοῦ πῆχεως καὶ παλαιστῆς : *In cubito cubiti et palmi* ; mais on n'y trouve que deux fois le mot *cubitus*, au lieu qu'on le trouve trois fois dans l'hébreu. Je penserois que les Septante ont bien pris le sens de l'hébreu, mais qu'il y avoit originairement dans l'hébreu au lieu du troisième *cubitus*, un mot qui a pu se confondre avec le mot *cubitus*, et d'où sera venu ce troisième *cubitus*. Je soupçonnerois que dans l'hébreu au lieu de כַּאמֹת אַמָּה וְטַפַּח, *In cubitis cubiti, cubiti et tophach*, on auroit lu כַּאמֹת אַמָּה וְזֵרֶת, *In cubitis cubiti et zereth et tophach* ; c'est-à-dire, *en coudées de coudée, demi-coudée et palme* ; c'est-à-dire que les dimensions de l'autel furent mesurées avec une coudée subdivisée en demi-coudées et en palmes. En effet, la demi-coudée nommée en hébreu, *zereth*, se trouve employée dans les dimensions de l'autel ; et elle est nommée dans ce verset même. Et peut-être qu'on auroit aussi lu originairement dans la version des Septante : Ἐν πῆχει τοῦ πῆχεως καὶ σπιθαμῆς καὶ παλαιστῆς : *In cubito cubiti et semicubiti et palmi*. Car enfin, ou le troisième *cubitus* de l'hébreu a été ajouté dans l'hébreu, ou il manque dans la version des Septante ; il est plus vraisemblable qu'il y ait eu une omission dans la version des Septante, qu'une interpolation dans l'hébreu. Mais ce mot dans l'hébreu jette sur ce texte une obscurité qui ne se trouve point dans la version des Septante. Quelques traits de ressemblance entre אַמָּה et זֵרֶת ont pu faire confondre ces deux mots. En lisant : *In cubito cubiti et semicubiti et palmi*, le sens s'éclaircit. Le P. Lami convient que l'expression des Septante, *In cubito cubiti et palmi*, peut signifier simplement une coudée divisée en palmes : *Id est, in mensura cubiti, qui in palmos dividitur*. De même l'expression, *In cubito cubiti et semicubiti et palmi*, signifiera une coudée divisée



en demi-coudées et en palmes. La coudée dont l'ange se servoit devoit être divisée en demi-coudées et en palmes puisqu'il s'en servit pour mesurer des espaces dont il détermine les dimensions en coudées, demi-coudées et palmes; c'étoit donc une coudée qui consistoit en coudée, demi-coudée et palme : *In cubito cubiti et semicubiti et palmi*. Le prophète ne dit rien de plus; et le P. Lami a eu raison de dire que le prophète ne donne aucunement à entendre qu'il ait voulu comparer deux mesures différentes; la coudée dont il parle est la coudée hébraïque, et rien ne marque qu'il ait voulu la comparer avec la coudée babylonienne: *Nec ipse Ezechiel ullo modo innuit comparationem a se institui inter utrumque cubitum*.

Mais d'ailleurs, comme le remarque aussi le P. Lami, on ne peut démontrer en aucune manière que la coudée babylonienne ait été de quatre doigts plus petite que la coudée hébraïque : *Nulla re demonstrari potest cubitum babylonium fuisse (quatuor digitis) minorem hebræo*. Au contraire, il paroît que la coudée babylonienne étoit égale à la coudée hébraïque, ou qu'au moins elle en différoit peu; c'est ce que le P. Lami explique lui-même dans son premier livre, et c'est aussi ce que nous allons expliquer d'après lui.

Le P. Lami pense (1) qu'on peut juger de la coudée hébraïque par la taille ordinaire des hommes : *Quæ fuerit (mensura) propria cubito hebræo colligitur ex ordinaria hominis statura*. Il remarque que Moïse même voulant exprimer par coudées la taille gigantesque d'Og, roi de Basan, dit que le lit de ce prince avoit neuf coudées de long, et quatre de large en coudée d'hommes : *In cubito viri* (2); c'est l'expression de l'hébreu, que notre Vulgate rend par, *Ad mensuram cubiti virilis manus*; c'est-à-dire en coudée proportionnée à la taille ordinaire des hommes : *In cubito viri*. Or, selon la remarque de Vitruve (3), la coudée prise sur la taille de l'homme, c'est-à-dire, depuis l'extrémité du coude jusqu'à l'extrémité des doigts, est la quatrième partie de la taille de l'homme; et selon la remarque de Varron (4), la plus haute taille de l'homme peut être estimée environ sept pieds romains. Le pied romain contenoit, selon le P. Lami, environ onze

V.  
Evaluation et comparaison de la coudée hébraïque, de la coudée égyptienne et de la coudée babylonienne, selon les principes du père Lami.

1° Evaluation de la coudée hébraïque, par celle de la taille ordinaire des hommes.

(1) *Lib. 1. cap. 9. sect. 1. col. 112.* — (2) *Deut. III. 11.* — (3) *Vitruv. l. III. c. 1.* — (4) *Varr. in Agellii libro III. c. 10.*

pouces du pied parisien. Ainsi la plus haute taille de l'homme pourra être estimée environ 77 ou 80 pouces; cette taille qui peut être aujourd'hui regardée comme la plus haute, pouvoit être la taille la plus ordinaire des patriarches, au moins au temps du déluge où commence à paroître la coudée; ainsi la coudée hébraïque dont l'antiquité remonte jusque là, pourra être estimée d'environ vingt pouces : *Nos ergo cubitum hebræum facimus viginti pollicum, ut statura ( patriarcharum ) solita fuerit sex pedum et octo pollicum ( id est, simul octoginta pollicum )* (1).

2<sup>e</sup> Evaluation de la coudée hébraïque, par celle de la coudée égyptienne.

C'est ce que le P. Lami entreprend de confirmer, en montrant que la coudée égyptienne étoit à peu près de cette longueur. « En effet, dit-il (2), plusieurs choses contribuent à nous persuader que la coudée dont Moïse parle tant de fois, n'étoit autre que la coudée égyptienne. Toutes les fois que Moïse emploie le nom de cette mesure, il ne marque aucune différence entre la coudée hébraïque, et celle dont se servoient les Egyptiens. Les enfans de Jacob étoient en petit nombre lorsqu'ils vinrent en Egypte, et il n'y a pas lieu de croire qu'ils aient introduit alors dans l'Egypte une nouvelle mesure; au contraire il est beaucoup plus vraisemblable qu'ils adoptèrent alors la mesure usitée dans l'Egypte. Si les Hébreux se fussent servis d'une coudée différente de celle des Egyptiens, il auroit été convenable que Moïse eût au moins averti de cette différence. Mais ce ne sont pas tant les Egyptiens, que Noé même, qui doit être regardé comme l'auteur de la coudée usitée chez les Egyptiens et chez les Hébreux; car il avoit dû s'en servir pour la construction de l'arche (dont les dimensions sont déterminées par cette mesure). Or, lorsque Moïse récemment sorti de l'Egypte, décrit la construction de l'arche, il n'avertit point que la coudée dont il parle en cette occasion fût plus grande ou plus petite que celle des Egyptiens, qui étoit si connue des Israélites, puisqu'ils avoient construit tant d'édifices dans ce pays. De là nous concluons que la coudée hébraïque étoit la même que la coudée égyptienne ( et que l'une et l'autre étoient la même que celle dont Noé s'étoit servi. ) On peut encore prouver par Hérodote que la coudée hébraïque étoit la même que la coudée égyptienne; car

(1) Lami, ubi supr. col. 114. — (2) Ibid. sect. 2. col. 115.

» il dit (1) que la coudée égyptienne étoit égale à celle des  
 » Samiens. Or, selon Bochart, les Samiens étoient une co-  
 » lonie de Phéniciens; leur coudée pouvoit donc être celle  
 » des Hébreux mêmes; et ainsi celle des Hébreux sera égale  
 » à celle des Egyptiens. » Mais la preuve qui se tire du té-  
 » moignage de Moïse, est sans doute beaucoup plus forte; et  
 » elle seule peut suffire.

Deux savans Anglais, Jean Greaves (2) et Richard Comberland (3), ont montré que le soin que les Egyptiens ont eu de conserver leur coudée, l'intérêt qu'ils avoient à sa conservation, l'usage qu'ils en faisoient chaque année pour mesurer les accroissemens du Nil, enfin les anciens monumens qui en conservent la mesure, donnent lieu de croire que la coudée usitée encore aujourd'hui dans l'Egypte, est la même que celle qui y étoit usitée dès les premiers temps. Ils rapportent que dans le Caire qui est près du lieu où étoit l'ancienne Memphis, se trouve encore aujourd'hui un *Nilomètre*, c'est-à-dire, une colonne destinée à mesurer les accroissemens du Nil, et qui est divisée en coudées. Greaves a pris exactement sur cette colonne la mesure de la coudée égyptienne; et par le calcul qu'il a fait, il se trouve que cette coudée nommée *derach* peut être déterminée à vingt pouces quarante-quatre quatre-vingt-neuvièmes, c'est-à-dire, environ vingt pouces et demi du pied de Paris. Le P. Lami négligeant cette fraction dans l'application qu'il fait de cette mesure à la coudée hébraïque, en conclut qu'on peut au moins fixer la coudée hébraïque à vingt pouces: *Neglectis lineis statui cubitum hebræum præcise viginti pollicum* (4). Et il prétend justifier cette déduction en comparant la coudée hébraïque avec la coudée babylonienne.

Ici nous allons voir encore le P. Lami soutenir lui-même l'opinion qu'il a depuis abandonnée, ou au moins oubliée dans son vi livre. « Il est vraisemblable, dit-il (5), que la  
 » coudée hébraïque n'étoit pas différente de la coudée ba-  
 » bylonienne: *Hebræum (cubitum) babylonio non fuisse*  
 » *disparem verisimile est.* L'arche de Noé fut construite  
 » dans la Babylonie, où Noé habita lui-même avec ses en-  
 » fans pendant trois cents ans. Là fut construite aussi la tour  
 » de Babel, et les autres édifices que les enfans de Noé y  
 » élevèrent pour en faire leur demeure; et sans doute ils

5° Evaluation de la coudée hébraïque, par celle de la coudée babylonienne.

(1) *Herodot. lib. ii. c. 168.* — (2) *Græv. de pede romano.* — (3) *Comberl. de cubito hebr.* — (4) *Lami ubi supra. col. 115.* — (5) *Ibid.*



» y employèrent la coudée dont s'étoit servi leur père. Ainsi  
 » la coudée babylonienne est la même que celle de Noé,  
 » et par conséquent la même que celle des Hébreux : *Ba-*  
*» bylonius ergo cubitus idem est ac noachiticus, et*  
*» idcirco ac hebræus.* » Or Hérodote dit que la coudée ba-  
 bylonienne étoit de trois doigts plus grande que la coudée  
 grecque (1). La coudée grecque avoit vingt-quatre doigts ;  
 la coudée babylonienne étoit donc plus grande d'un huiti-  
 ème. Le P. Lami donne à la coudée grecque dix-sept  
 pouces deux lignes et un quart ; et il en conclut que la cou-  
 dée babylonienne contenoit environ dix-neuf pouces quatre  
 lignes et cinq trente-deuxièmes (2). Ensuite il se détermine  
 à 20 pouces pour la coudée hébraïque ; parce que c'est  
 à peu près le milieu entre l'évaluation de la coudée  
 égyptienne et l'évaluation de la coudée babylonienne.  
 « En prenant ce milieu , nous évitons , autant qu'il  
 » est possible , dit le P. Lami , les deux excès ; et nous  
 » avons ainsi une évaluation plus assurée : *Egitur placuit*  
*» cubitum hebræum statuere viginti pollicum :... ita quasi*  
*» media via incedimus , ut quantum licet , utrinque decli-*  
*» nemus ab errore* (3). » Ainsi s'exprime le P. Lami dans son  
 1<sup>er</sup> livre.

Il paroît donc que si la coudée babylonienne différoit de  
 la coudée hébraïque , ce n'étoit tout au plus que de quel-  
 ques lignes. Il est donc sans vraisemblance qu'Ezéchiel ait  
 prétendu comparer la coudée hébraïque avec la coudée  
 babylonienne. Le P. Lami a donc eu raison de rejeter cette  
 opinion , lorsqu'il parle des mesures hébraïques dans son  
 1<sup>er</sup> livre ; et c'est sans fondement qu'il revient à cette même  
 opinion dans son vi<sup>e</sup> livre. Ezéchiel ne dit rien qui établisse  
 cette comparaison ; et cette comparaison est même en quel-  
 que sorte impossible , puisque s'il y avoit quelque différence  
 entre ces deux coudées , cette différence ne pouvoit être  
 des quatre doigts qui constituent le palme : *Etenim nulla*  
*re demonstrari potest cubitum Babylonium fuisse ( qua-*  
*tuor digitis ) minorem hebræo. Nec ipse Ezechiel ullo*  
*modo innuit comparationem a se institui inter utrumque*  
*cubitum.*

(1) Le P. Lami en rappelant ici ce passage d'Hérodote , confirme ce  
 qu'il a déjà dit ( col. 88. ) pour en établir la vraie leçon. — (2) Le P. Lami  
 l'évalue d'abord à dix-neuf pouces quatre lignes un trente-deuxième ( col.  
 86 ) ; et ensuite à dix-neuf pouces six lignes ( col. 116. ) ; il me semble que  
 le huitième ajouté à la coudée grecque ne donne que dix-neuf pouces  
 quatre lignes et cinq trente-deuxièmes. — (3) *Ibid.* col. 116.



M. d'Anville, dans sa Dissertation sur l'étendue de l'ancienne Jérusalem et de son temple, et sur les mesures hébraïques de longueur, confirme encore par de nouvelles preuves l'évaluation de la coudée hébraïque, non-seulement à vingt pouces, mais précisément à vingt pouces et demi, conformément au *derah* des Egyptiens. Ce savant géographe a pris pour fondement de son calcul et de sa Dissertation, un plan actuel de Jérusalem, qui a été publié dans la Relation du voyage de M. Deshaies au Levant, où il fut envoyé par Louis XIII en 1621, pour traiter de différentes affaires auprès du grand-seigneur; et c'est aux soins mêmes de cet ambassadeur que d'Anville attribue le dessein de ce plan. Cet habile géographe, après avoir déterminé la position des quartiers de l'ancienne Jérusalem, l'enceinte de cette ville, et la mesure actuelle de cette enceinte, examine ensuite les mesures que plusieurs écrivains de l'antiquité nous ont laissées du circuit de cette ville. Eusèbe nous apprend (1) d'après un arpenteur syrien, que la mesure de l'enceinte de Jérusalem est de vingt-sept stades. D'un autre côté Josèphe (2) compte trente-trois stades dans le même pourtour de la ville. M. d'Anville examine d'abord ces deux mesures.

Quant aux vingt-sept stades marqués par Eusèbe, ce géographe explique (3) cette détermination par la plus grande portée du stade, qui est celle du stade le plus connu, et que l'on nomme olympique. Son étendue se définit à quatre-vingt-quatorze toises deux pieds huit pouces, en vertu des six cents pieds grecs dont il est composé, et de l'évaluation du pied grec à onze pouces quatre lignes; c'est ce que M. d'Anville a établi dans son Traité des mesures itinéraires. Les vingt-sept stades reviennent donc à deux mille cinq cent cinquante toises. Or la trace de l'ancienne enceinte de Jérusalem, dans le plus grand espace qu'elle puisse embrasser, paroît consumer environ deux mille six cents toises de l'échelle prise sur le plan de M. Deshaies. Mais par la mesure de Maundrelle qui ne donne que mille neuf cent soixante au lieu de deux mille dans le circuit actuel de Jérusalem, ou un cinquantième de moins, l'enceinte dont il s'agit se réduit précisément aux deux mille cinq cent cinquante toises, qui sont le produit des vingt-sept stades marqués par Eusèbe.

M. d'Anville vient ensuite aux trente-trois stades expri-

(1) *Euseb. Præp. evang.* l. ix. c. 56. — (2) *Jos. de Bello*, l. vi. c. 6. — (3) *Dissert. sur l'anc. Jérus.* pag. 51.

VI.  
Egalité de la coudée hébraïque et de la coudée égyptienne démontrée par M. d'Anville.

Première preuve tirée de la mesure de l'enceinte de Jérusalem.

més par Josèphe (1) ; et il pense que ceux-ci doivent être comptés sur le pied d'un stade plus court d'un cinquième que le stade olympique, et dont il a parlé dans son *Traité des mesures itinéraires*. Il remarque ici que la mesure que Diodore de Sicile et Pline ont donnée de la longueur du grand Cirque de Rome, ne convient qu'à ce stade évalué sur le pied de soixante-quinze toises trois pieds quatre pouces. Le nombre de trente-trois stades de cette mesure produit deux mille quatre cent quatre-vingt-treize toises deux pieds ; ce qui revient à peu près aux deux mille cinq cent cinquante toises produites par les vingt-sept stades d'Eusèbe. La différence n'est que d'environ cinquante-sept toises. Une fraction du stade, ou si l'on veut, une toise de plus sur l'évaluation de stade, ne laisseroient à la rigueur aucune diversité dans le produit de ces deux calculs.

Or M. d'Anville remarque que cette évaluation du stade de Josèphe se trouve confirmée par l'évaluation de la coudée hébraïque à vingt pouces et demi (2). Les Juifs ont eu une mesure d'espace, à laquelle ils ont adapté le terme de *mil*. Quoiqu'on ne puisse douter que cette dénomination ne soit empruntée des Romains, cela n'empêche pas que chez les Juifs le mille n'ait sa définition distincte et particulière, laquelle est donnée sur le pied de deux mille coudées ; ce qui est confirmé par OEcuménius, qui rapporte sur le témoignage d'Origène que le mille étant égal à l'étendue du chemin que les Juifs se permettoient au jour du sabbat, étoit de deux mille coudées. Et plusieurs endroits de la Gémare indiqués par Reland (3) nous apprennent que les Juifs compensent la mesure du mille par sept stades et demi. Or la coudée hébraïque étant évaluée à vingt pouces et demi, les deux mille coudées qui forment le *mil* donneront cinq cent soixante-neuf toises deux pieds huit pouces ; et si l'on divise cette évaluation par sept stades et demi, on trouvera que le stade employé par les Juifs revient à environ soixante-quinze toises cinq pieds huit pouces, et ne peut être censé différent de celui qu'on vient de faire servir au calcul des stades de Josèphe.

Mais M. d'Anville va encore plus loin (4), et il prétend vérifier par Josèphe même l'évaluation de ce stade à soixante-quinze ou soixante-seize toises. Josèphe dit (5) que la mon-

(1) Pag. 32. — (2) Pag. 33 et 57. — (3) *Reland. Palæstina, tom. 1, p. 400.* — (4) Pag. 54. — (5) *Jos. Antiq. l. xx. c. 6.*

tagne des Oliviers est éloignée de Jérusalem de cinq stades. Or, en mesurant sur le plan de M. Deshaies, qui s'étend jusqu'au sommet de cette montagne, la trace de deux voies qui en descendent, et cette mesure étant continuée jusqu'à l'angle le plus voisin du temple, on trouve trois cent quatre-vingts toises qui, divisées par cinq stades, donnent précisément soixante-seize toises pour chaque stade. On peut ici observer que dans le même historien la même distance se trouve ailleurs déterminée à six stades (1). Saint Jean Chrysostôme et Théophylacte (2) semblent même avoir lu sept. Et dans le livre des Actes des apôtres (3), il est dit que le mont des Oliviers étoit éloigné de Jérusalem de l'espace de chemin qu'on peut faire le jour du sabbat : *Sabbati habens iter*. Or on vient de voir que cette étendue de chemin étoit de deux mille coudées. Sur quoi il faut remarquer que le stade grec étant de six cents pieds, qui équivalent à quatre cents coudées grecques, cinq stades grecs équivalent à deux mille coudées grecques. Il pourroit donc être arrivé que Josèphe confondant la coudée grecque avec la coudée hébraïque, auroit évalué à cinq stades les deux mille coudées qui formoient le chemin qu'on pouvoit faire au jour du sabbat. Dans la suite on verra que saint Epiphane évaluoit à six stades le chemin du sabbat ; et on vient de voir que les Juifs l'évaluent à sept stades et demi. Quant à la distance mesurée par M. d'Anville, si elle est plus courte, c'est sans doute parce que M. d'Anville la termine à l'angle le plus voisin du temple. Il est aisé de concevoir qu'en la prolongeant jusque dans la ville, on trouvera la distance exprimée par saint Luc, et qui est aussi sans doute celle que Josèphe a voulu marquer.

M. d'Anville, après avoir mesuré l'enceinte de Jérusalem, compare la mesure de l'étendue du temple avec la mesure du terrain compris dans l'enceinte de la mosquée qui en occupe l'emplacement (4) ; et il se sert encore de cette comparaison pour confirmer l'évaluation de la coudée hébraïque à vingt pouces et demi. La longueur du terrain de la mosquée, à en juger par le plan de M. Deshaies, contient environ deux cent quinze toises ; la largeur, environ cent soixante-douze. On convient généralement que la mesure qu'Ézéchiel donne à chacun des côtés du temple

Seconde  
preuve tirée  
de la mesure  
de l'enceinte  
du temple.

(1) *Jos. de Bello*, l. vi, c. 6. vel. l. v, c. 8. — (2) *Chryst. et Theophyl. in Acta*, l. 12. — (3) *Act.* l. 12. — (4) *Dissert. sur l'anc. Jérus.* pag. 42 et suiv.



est de cinq cents coudées (1), quoique dans l'hébreu et dans la Vulgate on lise des verges ou cannes, *calamos*, pour des coudées, *cubitos*. La méprise est évidente, parce que la verge ou canne contenoit six coudées, en sorte que cinq cents verges ou cannes donneroient trois mille coudées; et jamais le temple n'a pu avoir cette étendue. D'ailleurs on trouve un vestige de l'ancienne leçon dans la version grecque des Septante, où on lit que le côté du midi avoit *cinq cents coudées* (2) *mesurées avec la verge ou canne*; et à l'égard des trois autres côtés, il est seulement dit dans cette version qu'ils avoient *cinq cents... mesurées avec la verge*, expression qui suppose évidemment le nom de *coudées*, qui seul peut convenir dans cet endroit. On voit aussi un vestige de l'ancienne leçon dans l'hébreu même, où il est dit que du côté de l'Orient il y avoit *cinq coudées* (3) *de verges ou cannes*. Les massorettes prétendent qu'il faut lire *cinq cents verges ou cannes*, comme l'hébreu le lit à l'égard des trois autres côtés. Mais il est évident qu'il faut lire à l'égard des quatre côtés *cinq cents coudées de verges ou cannes*. La ressemblance qui se trouve en hébreu entre le mot qui signifie *cent* (4) et celui qui signifie *coudée* (5), est ce qui a donné lieu à l'omission du dernier. La divine Providence a voulu que la Vulgate même rendit témoignage à l'ancienne leçon, en disant (6) que l'enceinte du temple avoit *cinq cents coudées de longueur, et cinq cents coudées de largeur*. Saint Jérôme s'excuse d'avoir mis là le mot de *coudées*; il regarde cela comme une inadvertance de sa part; et il pense qu'il auroit dû mettre le nom de *verges* comme dans les autres versets; mais on peut dire que c'est une heureuse inadvertance qui ne fait qu'exprimer le vrai sens du texte. Le temple devoit donc avoir cinq cents coudées en carré. Or la coudée étant évaluée à vingt pouces et demi, les cinq cents coudées donneront dix mille deux cent cinquante pouces, qui fournissent huit cent cinquante-quatre pieds ou cent quarante-deux toises deux pieds.

Cette mesure du temple est inférieure à l'espace du terrain de la mosquée; mais le P. Lami, dans la distribution des parties du temple, distinguant et séparant le parvis des gentils d'avec celui des Israélites, a jugé que ce parvis des

(1) *Ezech. XLII. 16. et seqq.* — (2) *Ezech. XLII. 17. πήχεις πεντακοσίους.*  
 — (3) *Ezech. XLII. 16. חמש אמות.* — (4) *מאת.* — (5) *אמות.* —  
 (6) *Ezech. XLII. 20. Longitudinem quingentorum cubitorum et latitudinem quingentorum cubitorum.*



gentils étoit extérieur au lieu dont Ezéchiel donne la mesure ; cette opinion fournit l'emploi convenable du terrain qui se trouve surabondant. Josèphe qui attribue au temple une triple enceinte , désigne indubitablement par-là trois espaces différens ; de manière qu'outre le parvis des prêtres et le parvis des Israélites , desquels on ne peut disputer , il faut encore admettre un troisième espace tel qu'il se manifeste ici. Le P. Lami appliquant la mesure des cinq cents coudées à l'enceinte du parvis des Israélites , et pratiquant un parvis extérieur avec une sorte de combinaison dans les proportions des parties du temple , se trouve conduit par-là à attribuer environ deux mille six cent vingt coudées hébraïques au pourtour de son ichnographie du temple. Ce nombre de coudées évaluées à vingt pouces et demi revient à sept cent quarante-cinq toises cinq pieds dix pouces. Or la longueur du terrain de la mosquée de Jérusalem , déduite du plan de M. Deshaies , étant d'environ deux cent quinze toises , et la largeur d'environ cent soixante-douze , ces espaces multipliés par deux donneront environ sept cent soixante-quatorze toises pour l'enceinte du terrain ; sur quoi on peut rabattre un cinquième ou quinze à seize toises pour mettre l'échelle du plan au niveau de ce qui a paru plus convenable dans la mesure totale de l'enceinte de Jérusalem , et il restera environ sept cent cinquante-sept ou sept cent cinquante-neuf toises , ce qui approche beaucoup des sept cent quarante-cinq ou sept cent quarante-six toises données par le calcul du P. Lami. Ainsi la mesure du terrain de la mosquée de Jérusalem confirme la conjecture du père Lami sur la mesure du terrain du temple et de ses parvis ; et l'accord de ces deux mesures contribue à vérifier l'évaluation de la coudée hébraïque à vingt pouces et demi.

Mais M. d'Anville propose encore un autre moyen de déterminer la mesure de la coudée hébraïque (1) ; c'est l'évaluation de l'*Iter sabbaticum* , qui est l'étendue du chemin que les Juifs se permettoient le jour du sabbat. Les Juifs conviennent que cette étendue étoit estimée sur le pied de deux mille coudées. L'auteur de la paraphrase chaldaïque s'en explique positivement à l'occasion du  $\text{v}^{\text{e}}$  6 du chap. 1<sup>er</sup> du livre de Ruth. Nous avons vu qu'OEcuménus confirme cette mesure , lorsque , sur le témoignage

Troisième  
preuve tirée  
de la mesure  
de l'*Iter sab-  
baticum*.

(1) Dissert. sur l'anc. Jérus. , pag. 55 et suiv.

d'Origène, il dit que le mille étant égal au chemin sabbatique, comprend deux mille coudées. Or le Traité des mesures judaïques composé par saint Epiphane nous apprend que l'espace du chemin sabbatique revient à la mesure de six stades. Nous avons déjà vu cette étendue estimée par les Juifs sept stades et demi, en prenant le stade évalué à soixante-quinze ou soixante-seize toises; saint Epiphane ne compte dans la même étendue que six stades, en se servant du stade ordinaire évalué à quatre-vingt-quatorze toises deux pieds huit pouces. En effet, sur cette évaluation les six stades donnent cinq cent soixante-six toises quatre pieds. En décomposant ce calcul en pieds, on trouve trois mille quatre cents pieds, qui renferment quarante mille huit cents pouces; et en divisant cette somme de pouces en deux mille coudées, chacune de ces coudées se trouve être de vingt pouces et deux cinquièmes, ce qui approche beaucoup de l'évaluation prise du *derah* qui nous donne vingt pouces et demi.

Quatrième  
preuve tirée  
de la mesure  
du mille et  
de la *parseh*.

A cela M. d'Anville joint l'évaluation du mille qui contenoit le même espace de deux mille coudées, et qui étoit estimé par les Juifs sept stades et demi; nous en avons parlé. Ce géographe passe ensuite (1) à une autre évaluation qui confirme encore les deux précédentes : c'est celle de la *parseh*, qui est chez les Juifs une espèce de lieue composée de quatre milles. On trouvera dans Reland (2) un endroit du Talmud qui donne positivement la définition du mille judaïque à deux mille coudées, et la composition de la *parseh*, de quatre milles. Les deux mille coudées évaluées à vingt pouces et demi font cinq cent soixante-neuf toises deux pieds huit pouces : ainsi les quatre milles qui forment la *parseh* contiendront deux mille deux cent soixante-dix-sept toises quatre pieds huit pouces. Cette évaluation nous ramène à celle de la parasange, mesure persane, qui vraisemblablement n'est autre que la *parseh* des Juifs. M. d'Anville a fait voir dans son Traité des mesures itinéraires que le stade évalué à soixante-quinze toises trois pieds quatre pouces, convenoit précisément à la mesure des marches de Xénophon; et qu'en conséquence de l'évaluation faite par Xénophon du nombre des stades en parasanges, il paroissoit constant que trente stades répondoient à une parasange. Cette compensation se trouve conforme

(1) Dissert. sur l'anc. Jérus. pag. 58 et suiv. — (2) Reland. p. 397.

à la définition précise qu'Hérodote, Hésychius et Suidas ont donnée de la parasange. Or le stade étant évalué à soixante-quinze toises trois pieds quatre pouces, les trente stades donneront deux mille deux cent soixante-six toises quatre pieds; c'est-à-dire, onze toises et huit pouces moins que la *parseh*; de manière que deux pieds et deux pouces ajoutés à la définition du stade qui sert à composer la parasange, mettroient le calcul presque au pair en donnant deux mille deux cent soixante-dix-sept toises trois pieds. Si même on préfère la supputation qui résulte de la comparaison que saint Epiphane a faite du mille judaïque ou chemin sabbatique avec six stades ordinaires, savoir, cinq cent soixante-six toises quatre pieds, on trouvera que la *parseh* contiendra précisément deux mille deux cent soixante-six toises quatre pieds, qui sont le produit des trente stades de la parasange. D'ailleurs la *parseh* renferme en elle-même la composition des trente stades de la parasange, puisque le mille judaïque, qui est la quatrième partie de la *parseh*, est estimé par les Juifs sept stades et demi. Les noms de *parseh* et de *parasange* ont aussi assez d'affinité pour concourir avec l'identité de mesure. Dans la langue syriaque, *paras* signifie étendre, et *parseh* étendue, et il est d'autant plus naturel que ce terme paraisse emprunté de cette langue, qu'elle étoit devenue propre aux Juifs dans les temps qui ont suivi la captivité. Il y a aussi lieu de croire que ce n'est que depuis la captivité, que les Juifs ont fait usage de cette mesure qui ne se trouve point marquée dans les livres saints.

« Mais remarquez, dit ici M. d'Anville (1), quel en-  
 » chainement de convenances. La définition de la para-  
 » sange a son existence indépendamment de ce qui cons-  
 » titue la *parseh*; car cette parasange dépend d'un stade  
 » particulier, qui se produit par des moyens tout-à-fait  
 » étrangers à ce qui paroît concerner ou intéresser la pa-  
 » rasange même, comme on peut s'en éclaircir par le Traité  
 » des mesures itinéraires. D'un autre côté la *parseh* sort  
 » d'éléments absolument différens, et prend ici son prin-  
 » cipe de ce que la coudée égyptienne paroît une mesure  
 » de la plus haute antiquité, et dont il semble vrai-  
 » semblable que le peuple hébreu a adopté l'usage.  
 » Sur ces présomptions (car jusque-là il n'y a, ce semble,

(1) Dissert. sur l'anc. Jérus. pag. 65 et suiv.



» rien de plus ) , l'application de cette coudée à la *parseh*  
 » trouve une vérification plus précise qu'on n'auroit osé  
 » l'espérer , dans ce qui se doit conclure de la mesure que  
 » saint Epiphane donne de la quatrième partie de la *parseh*.  
 » Toutes ces voies différentes dont aucune n'a de vue sur  
 » l'autre , conduisent néanmoins aux mêmes conséquences,  
 » et se réunissent dans des points communs. On ne pourroit  
 » se procurer plus d'accord par des moyens concertés. Que  
 » doit-il en résulter ? Une garantie mutuelle , si l'on peut  
 » employer cette expression , de toutes les parties et cir-  
 » constances qui entrent dans la combinaison. Et l'un des  
 » principaux avantages de cette discussion , c'est la connois-  
 » sance positive de la coudée hébraïque. Il est bien vrai  
 » que le P. Lami , ainsi que quelques autres savans , avoient  
 » déjà proposé la mesure du *derah* pour cette coudée ,  
 » mais sans en démontrer positivement la propriété , ou la  
 » vérifier par des applications de la nature de celles qui  
 » viennent d'être produites. Il semble même que la précision  
 » de cette mesure ait en quelque manière échappé au  
 » P. Lami , puisque nonobstant sa conjecture sur le *derah* ,  
 » il conclut la coudée hébraïque à vingt pouces. »

M. d'Anville assure donc par ses calculs l'évaluation de la coudée hébraïque à vingt pouces et demi ; et par-là il prouve que la coudée hébraïque étoit égale à la coudée égyptienne ; voyons maintenant si nous ne pourrions point parvenir à connoître avec une semblable précision la proportion de la coudée hébraïque avec la coudée babylonienne.

**VII.**  
 Nouvelles remarques qui peuvent servir à prouver l'égalité de la coudée hébraïque et de la coudée babylonienne. Le texte de Plin sur la proportion des mesures babyloniennes doit servir à corriger le texte d'Hérodote. La connoissance des mesures

Le P. Lami évaluant le pied grec à onze pouces cinq lignes et demie , évalue la coudée grecque à dix-sept pouces deux lignes et un quart , parce que la coudée grecque contient vingt-quatre doigts qui équivalent au pied et demi. Et il en conclut la coudée babylonienne à dix-neuf pouces quatre lignes et cinq trente-deuxièmes ; ou plutôt il a voulu dire un trente-deuxième ; et cette évaluation est fondée sur ce que selon la leçon présente d'Hérodote , la coudée babylonienne surpassoit de trois doigts la coudée grecque ; d'où le P. Lami conclut qu'il faut prendre un huitième de la coudée grecque pour avoir l'excédant de la coudée babylonienne. Dans cette hypothèse , la coudée hébraïque déterminée à vingt pouces et demi se trouvera plus grande que la coudée babylonienne d'environ quatorze lignes , c'est-à-dire , d'environ un ou deux doigts. Cela ne fait pas



encore le palme d'Ezéchiël, qui étoit de quatre doigts; ainsi on ne peut pas dire que le palme d'Ezéchiël soit l'excédant de la coudée hébraïque sur la coudée babylonienne.

On ne peut pas même le conclure de l'évaluation que M. d'Anville donne au pied grec. M. d'Anville, dans son *Traité des mesures itinéraires*, détermine, comme nous l'avons dit, le pied grec à onze pouces quatre lignes; il en résulte que la coudée grecque ne devoit avoir que dix-sept pouces; si l'on y ajoute un huitième, on n'aura que dix-neuf pouces une ligne et demie pour la coudée babylonienne, qui aura ainsi seize lignes et demie moins que la coudée hébraïque; et la différence ne sera encore que de deux doigts, c'est-à-dire, de la moitié d'un palme.

Mais il est à remarquer que les trois doigts dont parle Hérodote, en marquant l'excédant de la mesure babylonienne sur la mesure grecque, sont précisément l'excédant du pied babylonien sur le pied grec, en supposant la coudée babylonienne égale à la coudée hébraïque. En effet, la coudée babylonienne composée de vingt-quatre doigts étant évaluée à vingt pouces et demi comme la coudée hébraïque, il en résultera que le pied babylonien composé de seize doigts, sera de treize pouces huit lignes, et le doigt sera de dix lignes et un quart. Le pied grec est évalué par M. d'Anville à onze pouces quatre lignes; l'excédant du pied babylonien sera donc de deux pouces quatre lignes, c'est-à-dire, près de trois doigts babyloniens, qui dans cette évaluation contiendront deux pouces six lignes et trois quarts. Il pourroit donc être arrivé qu'Hérodote voulant marquer l'excédant de la mesure babylonienne sur la mesure grecque, auroit confondu l'excédant du pied avec l'excédant de la coudée. En donnant à la coudée babylonienne vingt pouces et demi, l'excédant du pied babylonien sur le pied grec sera de trois doigts, l'excédant de la coudée sera de quatre doigts.

Ou plutôt ce n'est point Hérodote qui s'est trompé; mais la méprise que le P. Lami a imputée à Pline ou à ses copistes, c'est aux copistes d'Hérodote qu'il faut l'imputer. Pline dit: *Les murs de Babylone avoient deux cents pieds de haut et cinquante de large; chaque pied étant de trois doigts plus grand que le nôtre*: MURIS DUCENTOS PEDES ALTIS, QUINQUAGENOS LATIS, *in SINGULOS PEDES TERNIS DIGITIS MENSURA AMPLIORE QUAM NOSTRA*. Voilà précisément ce qui se trouve vérifié par l'évaluation de la coudée babylonienne

babyloniennes sert à éclaircir le texte d'Ezéchiël.

à vingt pouces et demi ; car le pied romain ne diffère du pied grec que d'un vingt-cinquième, selon le calcul même de M. d'Anville. Ainsi le pied grec étant évalué à onze pouces quatre lignes, le pied romain est évalué à dix pouces dix lignes et trois cinquièmes. Or la coudée babylonienne étant évaluée à vingt pouces et demi, le pied babylonien sera de treize pouces huit lignes ; ainsi il aura deux pouces quatre lignes plus que le pied grec, et deux pouces neuf lignes et deux cinquièmes plus que le pied romain ; les trois doigts babyloniens contiendront deux pouces six lignes et trois quarts ; ainsi le pied babylonien excédera le pied grec d'un peu moins de trois doigts ; et le pied romain d'un peu plus de trois doigts ; voilà sans doute ce que Plin e a voulu dire : *In singulos pedes ternis digitis mensura ampliore quam nostra*. Et il y a bien lieu de croire que c'est aussi ce qu'il lisoit dans Hérodote. Il est aisé que dans les anciens manuscrits on ait confondu ΠΟΥΣ, et son génitif ionique ΠΟΔΕΟΣ, qui signifie *pied*, avec ΠΗΧΥΣ, ΠΗΧΕΩΣ, qui signifie *coudée*. Il faut remarquer que le dialecte ionien est précisément celui d'Hérodote. Il y a donc lieu de croire qu'Hérodote, après avoir donné les proportions des murs de Babylone, non en *coudées*, comme on le lit aujourd'hui dans son texte, mais en *pieds*, comme on le lit dans Plin e, ajoutoit : Ὅδε βασιλῆϊος ποῦς τοῦ ἡμετέρου ἐστὶ πόδεος μείζων τρισὶ δακτύλοισι ; c'est-à-dire, *est autem pes regius quam is quo pro mensura utimur tribus digitis major*. Voilà précisément ce que dit Plin e : *In singulos pedes ternis digitis mensura ampliore quam nostra*. Voilà ce qui se trouve vérifié par l'évaluation de la coudée babylonienne à vingt pouces et demi ; et cette vérification confirme la conjecture du P. Lami, qui regarde comme vraisemblable que la coudée hébraïque n'étoit pas différente de la coudée babylonienne : *Hebræum (cubitum) babylonio non fuisse disparem verisimile est*. Si la coudée dont se servit Noé pour la construction de l'arche a bien pu passer jusque dans l'Egypte où elle fut portée par Cham et par son fils Mesraïm, il est encore plus vraisemblable qu'elle se soit conservée à Babylone où elle dut servir à la construction de la tour de Babel, avant la dispersion des enfans de Noé. Et si la coudée babylonienne est la même que celle de Noé, elle sera aussi la même que celle des Hébreux : *Babylonius ergo cubitus idem est ac, noachiticus, et idcirco ac hebræus*. Comme la grandeur de la

coudée égyptienne qui surpasse de trois pouces et demi la coudée grecque, est une preuve de l'antiquité de cette coudée usitée dans l'Égypte; de même la grandeur du pied babylonien, qui surpasse de trois doigts le pied grec et le pied romain, est une preuve de l'antiquité de ce pied usité chez les Babyloniens. Ou plutôt le pied égyptien surpasse d'environ trois doigts le pied grec et le pied latin; donc il est le même que le pied babylonien qui surpasse de même de trois doigts le pied grec et le pied romain. La coudée égyptienne est donc la même que la coudée babylonienne. Or la coudée égyptienne est la même que la coudée hébraïque; la coudée hébraïque est donc la même que la coudée babylonienne. La coudée hébraïque est la même que celle de Noé, puisque Moïse n'y marque aucune différence; la coudée de Noé est donc celle des Egyptiens; elle est donc celle des Babyloniens. Les Egyptiens, les Babyloniens et les Hébreux n'ont donc qu'une seule et même mesure : *Babylonius ergo cubitus idem est ac noachiticus, et ideirco ac hebræus.*

Ezéchiél n'a donc pas prétendu comparer la coudée hébraïque avec la coudée babylonienne, puisque la coudée babylonienne doit être la même que la coudée hébraïque. D'ailleurs le pied babylonien surpassant de trois doigts le pied grec, la coudée babylonienne doit surpasser de quatre doigts la coudée grecque; si donc la coudée d'Ezéchiél doit encore surpasser de quatre doigts la coudée babylonienne, elle auroit une mesure énorme. La coudée babylonienne ayant vingt pouces et demi, il faudroit alors donner à la coudée d'Ezéchiél vingt-trois pouces onze lignes, c'est-à-dire, près de deux pieds; cela est sans vraisemblance. M. d'Anville a fort bien remarqué qu'une circonstance (1) hors de toute équivoque dans l'emploi du *derah*, est qu'on ne peut donner plus d'étendue à ce qui prend le nom de coudée. Il est donc sans vraisemblance que la coudée d'Ezéchiél surpasse d'un palme la coudée babylonienne, qui doit être égale au *derah*.

Ici, M. d'Anville nous objectera peut-être qu'à la vérité Ezéchiél ne compare point la coudée hébraïque avec la coudée babylonienne, mais qu'il compare ensemble deux coudées hébraïques, dont l'une étoit d'un palme plus petite que celle qui étoit égale au *derah*. M. d'Anville, en parlant

VIII.  
Dernière  
question :  
Les Hébreux  
avoient-ils  
deux sortes  
de coudées?

(1) Dissert. sur l'anc. Jérusalem, p. 49.



Réponses  
aux objec-  
tions que M.  
d'Anville for-  
me en faveur  
de cette dis-  
tinction.

de la mesure de l'étendue du temple, avance (1) qu'Ezé-  
chiel doit nous porter à supposer la mesure de la coudée  
qui servit à cet édifice, plutôt forte que foible; il suppose  
qu'Ezéchiél disoit aux Juifs captifs à Babylone, que dans  
la construction d'un nouveau temple, et dans le rétablis-  
ment de l'autel, il faudroit qu'ils employassent la coudée  
sur une mesure plus forte d'un travers de main ou d'un  
palme, que la coudée; et il prétend s'appuyer de la version  
grecque, dont il rapporte l'expression : *εν πήχει του πήχειος*  
*και παλαιστῆς*, et qu'il traduit, *in cubito cubiti et palmi*. Il  
y revient encore en parlant de la coudée hébraïque (2);  
et après avoir établi l'égalité de cette coudée avec la coudée  
égyptienne, il observe qu'en conséquence de la mesure qui  
est propre à cette coudée, le *tophach* ou palme revient à  
trois pouces cinq lignes, et il ajoute que « cette mesure  
» particulière a l'avantage de paroître prise dans la nature;  
» car, continue-t-il, étant censée relative à la largeur qu'ont  
» les quatre doigts d'une main fermée, comme Pollux s'en  
» explique, l'étude des proportions entre les parties du corps  
» peut faire voir que cette mesure conviendra à une stature  
» d'environ cinq pieds huit pouces français; et cette hau-  
» teur de stature, qui fait le juste équivalent de six pieds  
» grecs, passe plutôt la taille commune des hommes, qu'elle  
» ne s'y confond. Mais si le palme, qui fait la sixième partie  
» de la coudée hébraïque, prend cette convenance avec une  
» belle et haute stature, et qu'on ne sauroit passer sensible-  
» ment sans donner dans le gigantesque, il s'ensuivra que  
» la mesure de cette coudée ne peut, en tant que coudée,  
» participer à la même convenance. Le P. Lami, en fixant  
» la coudée hébraïque à vingt pouces, en a conclu la hau-  
» teur des patriarches à quatre-vingts pouces, ou six pieds  
» huit pouces; ce qui est conforme en proportion à ce prin-  
» cipe de Varron : *Pes altitudinis corporis sextæ, cubitus*  
» *quartæ*. Sur cette proportion, la mesure prise du *derah*  
» produiroit sept pieds moins deux pouces. Si une telle hau-  
» teur de taille devient admissible au moyen d'une distinc-  
» tion particulière entre la race des premiers hommes et  
» l'état actuel de la nature, toujours est-il bien constant que  
» la mesure de la coudée en question excède les bornes que  
» les hommes ont reconnues depuis long-temps dans leur  
» stature ordinaire. De manière que relativement à la hau-

(1) Diss. sur l'anc. Jér. 48. — (2) Pag. 65 et suiv.

» teur de taille à laquelle la mesure du palme paroît s'assor-  
 » tir en particulier, ou cinq pieds et environ huit pouces,  
 » la coudée proportionnelle n'iroit qu'à environ dix-sept  
 » pouces. » Mais ce palme de trois pouces cinq lignes est le  
 palme même qui subdivise le *derah*; seroit-il donc vrai-  
 semblable que cette coudée égyptienne ne fût pas propor-  
 tionnelle au palme qui la subdivise? Au reste il ne faut pas  
 prétendre que dans une mesure telle que la coudée, il y ait  
 autant d'exactitude de proportion entre elle et les parties  
 qui la composent, qu'il peut y en avoir entre les parties du  
 corps humain auxquelles elles sont comparées. La coudée  
 est subdivisée en palmes, et le palme est subdivisé en doigts;  
 mais il ne faut pas en conclure que les doigts qui subdivisent  
 le palme aient avec le palme une proportion aussi exacte  
 que celle de nos doigts avec le palme naturel qui en résulte  
 dans notre taille; ni que le palme qui subdivise la coudée,  
 ait avec la coudée une proportion aussi exacte que celle  
 du palme naturel avec la coudée naturelle. Les hommes  
 ayant pris pour mesure la coudée naturelle, ont voulu en-  
 suite subdiviser cette mesure; et ayant remarqué qu'elle  
 contenoit environ six fois le palme naturel, ils ont divisé la  
 coudée en six palmes. Mais il ne s'ensuit pas que chacun de  
 ces six palmes exprimât géométriquement la largeur du  
 palme naturel proportionnel à la coudée qu'ils avoient prise  
 pour mesure.

M. d'Anville continue: « Les rabbins paroissent persua-  
 » dés que l'on distinguoit la coudée commune de la coudée  
 » légale et sacrée, dont l'étalon étoit déposé dans le sanc-  
 » tuaire. Et cette coudée différoit de l'autre par la suppres-  
 » sion d'un *tophach*. Ainsi se réduisant à cinq *tiphuchim*  
 » (pluriel de *tophach*) ou à vingt doigts, et perdant la va-  
 » leur de trois pouces et cinq lignes, la longueur revenoit  
 » à dix-sept pouces et une ligne. » Mais, comme le remarque  
 le P. Lami, cette distinction n'a aucun fondement dans le  
 texte sacré: *Distinctio duplicis cubiti nullum habet fun-  
 damentum in sacro codice*. Josèphe n'en fait mention nulle  
 part: *Josephus nullibi eam adstruit*; et il y a lieu de penser  
 que les rabbins ne l'ont imaginée que pour expliquer l'ex-  
 pression obscure de l'hébreu du chap. XLIII d'Ezéchiel:  
*Istæ sunt mensuræ altaris in cubitis: cubitus, cubitus et  
 palmus*. C'est encore la remarque du P. Lami: *Ad expli-  
 candum huncce locum commenti sunt rabbini duplicem  
 cubitum*. Enfin, selon la pensée du même auteur, le Sei-

gneur, ayant en abomination le double poids et la double mesure, auroit eu de même sans doute en abomination la double coudée : *Non magis, ut puto, duplex cubitus fuisset Deo acceptus.*

A cela, M. d'Anville nous répond que, « quoique le » P. Lami ait combattu la tradition judaïque sur cette cou- » dée commune, toutefois la grande analogie de proportion » qui s'y rencontre, lui peut servir d'appui. » Mais cette ana- logie ne prouve rien, parce que le palme qui subdivise la coudée ne doit pas être regardé comme l'expression géo- métrique du palme naturel. La coudée n'est pas la multi- plication du palme; mais le palme est la division de la coudée.

M. d'Anville continue : « Le témoignage des rabbins » trouve même une confirmation positive dans la comparai- » son que Josèphe a faite de la coudée chez les Juifs, avec » la coudée attique; car cette coudée se déduisant de la » proportion qui lui est naturelle avec le pied grec.... revient » à.... dix-sept pouces. » Mais le P. Lami a fort bien remar- qué que Josèphe ne distingue nulle part deux sortes de coudées chez les Juifs : *Josephus nullibi eam (distinctio- nem) adstruit.* Lors donc que Josèphe parle de la coudée d'usage chez les Juifs, il parle de celle-là même que M. d'Anville a si bien déterminée à vingt pouces et demi; et lorsqu'il la compare à la coudée attique, il veut seule- ment marquer que la coudée des Juifs est une mesure di- visée en vingt-quatre doigts, comme la coudée attique, sans prétendre déterminer par la coudée attique l'exacte pro- portion de la coudée des Juifs.

Ici, M. d'Anville appelle à son secours le texte d'Ezéchiel. « Rappelons-nous, dit-il, ce qui a été ci-dessus rapporté » d'Ezéchiel...., lorsqu'il prescrit aux Juifs de Babylone » d'employer dans la réédification du temple une coudée » plus forte d'un travers de main que l'ordinaire. Ce travers » de main n'étant autre chose que le palme mineur ou *to-* » *phach*, n'est-ce pas là cette distinction formelle de plus » ou de moins entre deux coudées, dont la plus foible de » mesure paroit même prévaloir par l'usage? » Mais nous avons fait remarquer que l'expression même dont M. d'An- ville prétend s'autoriser, *In cubito cubiti et palmi*, peut simplement signifier la mesure d'une coudée subdivisée en palmes : *Id est, in mensura cubiti qui in palmos divi- ditur.* D'ailleurs M. d'Anville va lui-même nous fournir



une nouvelle preuve contre l'usage qu'il prétend faire de ce texte.

« En tombant d'accord, dit-il, que la coudée inférieure » étoit admise durant le second temple, on pourroit par » délicatesse, et pour ne porter aucune atteinte au précepte » divin, qui ne souffre qu'un seul poids, qu'une seule me- » sure, vouloir rejeter la coudée en question pour les temps » qui ont précédé la captivité. » Mais si la coudée inférieure a été admise durant le second temple, elle se trouvera encore en concurrence avec la grande coudée, puisque le second temple même a dû être construit avec la grande coudée. La construction du second temple aura-t-elle été le terme de l'usage de cette coudée, et ne sera-ce que depuis la construction de cet édifice, qu'on aura commencé à se servir de la coudée inférieure? Mais pourquoi quitter alors la coudée qui auroit servi à la construction de cet édifice, pour en prendre une toute différente? D'ailleurs M. d'Anville semble prétendre que l'expression d'Ezéchiél suppose l'usage actuel de deux coudées, *dont la plus foible de mesure paroît, dit-il, prévaloir par l'usage.* Quand cette foible coudée a-t-elle ainsi prévalu par l'usage? Est-ce depuis le retour de la captivité? l'usage actuel de la grande coudée pour la construction du second temple s'y oppose. Est-ce pendant la captivité? mais d'où seroit venue cette coudée foible de mesure? la coudée babylonienne étoit aussi forte que celle des Hébreux. Est-ce avant la captivité? Mais si pour ne porter aucune atteinte au précepte divin, qui ne souffre qu'un poids et qu'une mesure, il faut abandonner à la grande coudée *les temps qui ont précédé la captivité*, il faudra donc aussi exclure de ces temps-là l'usage de la coudée inférieure. D'ailleurs quel intérêt et quel motif auroient porté les Juifs à abandonner alors une coudée dont ils usent eux et leurs pères depuis une si haute antiquité, et qui étoit même en quelque sorte consacrée chez eux par la religion, puisque c'étoit par elle qu'avoient été réglées toutes les dimensions du tabernacle dressé par Moïse, et du temple construit par Salomon?

Mais M. d'Anville, après avoir paru consentir que l'on réservât pour la grande coudée les temps qui ont précédé la captivité, revient sur ses pas. « En cela toutefois, dit-il, » on ne seroit point autorisé absolument par le silence de » l'Écriture, puisque dans le Deutéronome (chap. III. v. II.) » la mesure du lit d'Og, roi de Basan, est donnée en cou-

» dées prises de la proportion naturelle de l'homme : *In cubito viri*; ou selon la Vulgate, *ad mensuram cubiti virilis manus.* Mais cette expression ne prouve point l'usage d'une coudée inférieure à la grande coudée. Moïse marquant par coudées la mesure du lit de ce géant, ajoute ce mot seulement pour montrer qu'il parle non de coudées proportionnées à la taille de ce géant, mais de coudées proportionnées à la taille ordinaire des hommes : *In cubito viri*. C'est aussi la remarque du P. Lami : *De Og loquens Moyses, addit : IN CUBITO VIRI.... Nempe lectus ille ferreus Og longus erat novem cubitis, qualis et quantus est cujusque viri, non gigantis, cubitus.*

A cela M. d'Anville nous répondra peut-être que la coudée de vingt pouces et demi suppose aussi elle-même une taille gigantesque; et qu'ainsi ce n'est point celle que Moïse désigne par l'expression : *In cubito viri*. Mais ce qui nous paroît aujourd'hui une taille gigantesque, pouvoit ne l'être pas au temps de Moïse. Nous avons déjà fait remarquer que Varron fait monter la plus haute taille de l'homme à sept pieds romains ; *Modum summum adolescendi corporis humani septem pedes* (1). Et quand Varron parle ainsi, il n'entend pas parler de taille gigantesque, puisque les tailles gigantesques vont encore au delà; il veut donc parler de la taille la plus haute à laquelle les hommes peuvent ordinairement parvenir, ou au moins à laquelle ils pouvoient ordinairement parvenir de son temps. Or, selon M. d'Anville, le pied romain contient dix pouces dix lignes et trois cinquièmes; les sept pieds romains donneront donc six pieds quatre pouces deux lignes et un cinquième. Après cela sera-t-il étonnant qu'au temps de Moïse les hommes pussent parvenir à la hauteur de six pieds dix pouces, qui est la taille proportionnelle à la coudée de vingt pouces et demi? Cette hauteur ne doit pas paroître extraordinaire dans un temps où les géans étoient encore si communs, que l'on voyoit même des peuples entiers distingués par leur haute stature : *Populus quem aspeximus, proceræ staturæ est* (2). Rien n'oblige donc à croire que la coudée dont parle Moïse en cet endroit fût différente de la coudée déterminée à vingt pouces et demi. Si Moïse la désigne sous le nom de *coudée d'homme*, c'est parce qu'elle étoit proportionnée à la taille ordinaire des hommes de ce temps-là, ou si l'on veut, à

(1) *Varr. apud Agell. l. III. c. 10.* — (2) *Num. XIII. 33.*

la plus haute stature à laquelle les hommes pussent alors parvenir sans être du nombre des géans. Voilà ce que Moïse appelle coudée d'homme : *In cubito viri.*

Enfin M. d'Anville conclut par cette réflexion : « Bien » qu'un nombre infini des mesures qui enchérissent sur leurs » principes naturels, par exemple, tout ce que nous appe- » lons  *pied* , sans entrer dans un plus grand détail, autorise » suffisamment la dénomination de  *coudée* , dans une mesure » aussi forte que celle qui paroît propre à la coudée égypt- » tienne et hébraïque, toutefois la considération de ces » principes devient souvent essentielle dans la discussion des » mesures ; et il ne faut point la perdre de vue. C'est à elle » que j'ai dû la découverte du pied naturel dont la mesure » et l'emploi ont trouvé leur discussion dans le traité des » mesures itinéraires que j'ai donné. » Je conviendrai que la considération de ces principes peut être utile, et même nécessaire ; et c'est la considération de ces principes qui me porte à regarder la grandeur de la coudée égyptienne, de la coudée hébraïque et de la coudée babylonienne, comme une preuve de l'antiquité de ces trois coudées. Je ne doute point que ces trois coudées n'aient pour principe la coudée naturelle prise dans la taille ordinaire des hommes ; mais j'en conclus que l'origine de ces coudées remonte à un temps où la taille ordinaire des hommes étoit proportionnelle à l'étendue de ces coudées. Ce ne sont point ces coudées qui ont enchéri sur leur principe naturel ; c'est le principe naturel de ces coudées qui a lui-même dégénéré ; ce ne sont point ces coudées qui se sont étendues ; c'est la taille des hommes qui a diminué de la proportion qu'elle avoit au temps où ces coudées ont pris naissance, c'est-à-dire avant le déluge, puisque ces coudées remontent au moins au temps où l'on construisit l'arche, dont les dimensions furent déterminées par la même coudée qui fut depuis celle des Babyloniens, celle des Egyptiens, celle des Hébreux.

Ainsi la considération du principe naturel de ces trois coudées peut bien servir à faire reconnoître leur antiquité ; mais la considération du palme naturel ne prouvera jamais l'existence d'une coudée géométriquement proportionnelle à la nature du palme qui divise ces coudées, parce que ce n'est point le palme qui est le principe de la coudée ; mais c'est la coudée qui est le principe du palme. En vain donc M. d'Anville prétend-il établir par une analogie de propor-



tions l'existence d'une coudée de cinq palmes ; en vain prétend-il réclamer en sa faveur le témoignage des rabbins , de l'historien Josèphe et d'Ezéchiél même. L'analogie des proportions ne prouve point l'existence d'une coudée où puisse se trouver cette analogie , parce que la détermination de la coudée est indépendante de cette analogie. La distinction de deux sortes de coudées est avancée sans preuve par les rabbins ; l'historien Josèphe n'en fait aucune mention ; Ezéchiél ne compare point deux coudées différentes ; mais s'il fait mention de coudées et de palmes , en parlant de la canne avec laquelle l'ange mesura le temple et l'autel , c'est uniquement pour marquer les différentes parties selon lesquelles cette canne étoit divisée : *Ideo propheta mentionem facit cubitorum et tophach, quia erant partes in quas dividebatur calamus.*

**IX.**  
Conclusion  
et récapitulation  
abrégée.  
Evaluation  
des mesures  
de longueur  
usitées chez  
les Hébreux.

Nous reconnoissons donc avec l'auteur des Remarques critiques qu'Ezéchiél ne parle point d'une coudée particulière qui fût d'un palme plus grande que l'ordinaire , mais simplement d'une coudée divisée en palmes. En cela nous conviendrons avec cet auteur ; mais nous ne pouvons convenir avec lui en ce qui regarde les mesures babyloniennes. Nous soutenons que les Babyloniens avoient leurs mesures particulières ; que ces mesures babyloniennes sont marquées par Hérodote et par Pline ; que c'est par le texte de Pline qu'il faut juger du texte d'Hérodote ; que de la comparaison de ces deux textes il résulte que le pied babylonien surpassoit de trois doigts le pied grec et le pied latin ; enfin que de cette détermination du pied babylonien , il résulte que la coudée babylonienne étoit égale à la coudée égyptienne qui étoit la même que la coudée hébraïque. Après avoir établi l'identité de ces trois coudées , nous en concluons l'évaluation précise de la coudée hébraïque à vingt pouces et demi , ou , pour plus grande précision , à vingt pouces quarante-quatre quatre vingt-neuvièmes. C'est l'évaluation que D. Calmet même en donne d'après le calcul de M. le Pelletier de Rouen , fondé sur l'évaluation de la coudée égyptienne par Gréaves. Suivant cette évaluation , on aura pour les différentes mesures de longueur usitées chez les Hébreux les évaluations suivantes qui ont déjà été placées dans le 1<sup>er</sup> volume , et que nous rappellerons ici

sommairement en y substituant l'évaluation des fractions de pouces que nous exprimerons par ligne.

La canne ou toise hébraïque

contenoit . . . . . 10 pieds 3 pouces.

La coudée. . . . . 1 pied 8 pouces 6 lignes.

La demi-coudée, nommée *zereth*. . . . . 10 pouces 3 lignes.

Le palme, nommé *tophach*. . . . . 3 pouces 5 lignes.

Le doigt. . . . . 10 lignes.

# ÉZÉCHIEL.

## CHAPITRE PREMIER.

Première vision d'Ezéchiel. Au milieu d'un nuage enflammé paroissent quatre animaux; près d'eux quatre roues, au-dessus d'eux un firmament, sur lequel est un trône, et un homme assis sur ce trône et tout environné d'éclat.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
595.  
Infr. III. 23.  
x. 20. XLIII. 3.

1. **EN** la trentième année depuis que, le livre de la loi ayant été retrouvé, Josias et tout le peuple renouvelèrent solennellement l'alliance qu'Israël avoit faite autrefois avec Dieu, " le cinquième jour du quatrième mois de l'année commencée au mois de mars, " moi Ezéchiel, étant à Babylone au milieu des captifs de ma nation, près du fleuve de l'Euphrate appelé Chobar, à cause de la rapidité de ses eaux, " les cieux me furent ouverts; et j'eus des visions admirables, qui me vinrent de la part de Dieu, de la manière qui suit.

2. Le cinquième jour de ce même mois, dans l'année qui fut la cinquième depuis que le roi Joachin fut transféré à Babylone,

1. **ET** factum est in trigesimo anno, in quarto, in quinta mensis, cum essem in medio captivorum juxta fluvium Chobar, aperti sunt cœli, et vidi visiones Dei.

2. In quinta mensis, ipse est annus quintus transmigrations regis Joachin,

¶ 1. Ou plutôt cette trentième année paroît être comptée depuis la fondation de la nouvelle monarchie des Babyloniens par Nabopolassar, père de Nabuchodonosor. Voyez ce qui en est dit dans la préface. Peut-être aussi qu'au lieu de trentième, il faudroit lire treizième; car c'étoit la treizième des 70 années de captivité annoncées par Jérémie, et la treizième du règne de Nabuchodonosor. On a pu confondre en hébreu. בשלש עשרה שנה, in tertio decimo anno, avec בשלשים שנה, in trigesimo anno.

*Ibid.* C'est-à-dire, de l'année sainte, différente de l'année civile, qui commençoit au mois de septembre. Les prophètes comptent ordinairement selon l'année sainte.

*Ibid.* Plusieurs l'expliquent ainsi; mais D. Calmet croit que le fleuve Chobar pourroit être le fleuve Chaboras qui vient se décharger dans l'Euphrate un peu au-dessus de Thapsaque.



3. Factum est verbum Domini ad Ezechielem filium Buzi sacerdotem in terra Chaldæorum secus flumen Chobar : et facta est super eum ibi manus Domini.

4. Et vidi, et ecce ventus turbinis veniebat ab aquilone : et nubes magna, et ignis involvens, et splendor in circuitu ejus quasi species electri, id est, de medio ignis.

5. Et in medio ejus similitudo quatuor a-

3. Le Seigneur adressa sa parole à Ezéchiel prêtre, fils de Buzi, lorsqu'il étoit dans le pays des Chaldéens, près du fleuve de Chobar, où il avoit été transféré avec les autres Juifs ; et étant dans ce lieu, la main du Seigneur agit sur lui, pour le remplir de l'esprit de prophétie, et lui découvrir les merveilles de Dieu. "

4. Voici donc la vision qui me fut d'abord présentée. Je vis un tourbillon de vent qui venoit du côté de l'aquilon, " et une grosse nuée, et un feu qui l'environnoit, " et une lumière qui éclatoit tout autour ; et au milieu, c'est-à-dire au milieu du feu, il y avoit une espèce de métal très-brillant. "

5. Et au milieu de ce même feu, on voyoit la ressemblance de quatre

‡ 3. Cette variété de personnes dans le texte, c'est-à-dire de la première du ‡ 1. à la troisième du ‡ 3., et de cette troisième à la première du ‡ suivant, donne lieu au P. Houbigant de soupçonner que les copistes ont dérangé l'ordre de ces trois premiers versets, où l'on peut encore remarquer la répétition de ces mots, *in quinta mensis*, au ‡ 1. et au ‡ 2. De plus au commencement du verset 3. où la Vulgate dit *Factum est*, ce qui est le sens du mot hébreu *וַיִּהְיֶה*, ce mot dans l'hébreu est répété, *וַיִּהְיֶה וַיִּהְיֶה*. Les rabbins supposent que cela signifie *Essendo fuit*, pour affirmer mieux ; le P. Houbigant pense que cette répétition des mêmes lettres n'est qu'une pure faute de copistes ; il soupçonne aussi que la trentième année se rapporte à l'âge du prophète, en sorte que la leçon primitive auroit pu être selon la pensée du P. Houbigant ainsi (‡ 3.) : *factum est verbum Domini ad Ezechielem... et facta est super eum ibi manus Domini.* (‡ 1.) : *Et erat in trigesimo anno :* (‡ 2.) *ipse est annus quintus transmigrationis regis Joachin* (‡ 1.) *in quarto, in quinta mensis... et vidi visiones Dei.* (‡ 4.) : *Et vidi et ecce*, etc. Il semble peu vraisemblable que le texte ait souffert autant de transpositions : s'il y en a quelqu'une c'est vraisemblablement dans cette unique phrase du ‡ 1. : *cum essem in medio captivorum... et vidi visiones Dei.* Il paroît que la place de cela est entre les ‡ 3. et 4.

‡ 4. Ce tourbillon qui venoit de l'aquilon pouvoit marquer la colère du Seigneur qui devoit éclater sur Jérusalem, lorsque Nabuchodonosor sortant de la Chaldée, viendrait par le nord dans la Judée, pour désoler ce pays et renverser cette ville.

*Ibid.* Autr. un cercle du feu.

*Ibid.* A la lettre : de *l'electrum* : métal composé de quatre parties d'or et d'un cinquième d'argent. Quelques-uns prétendent que le mot hébreu doit s'entendre de *l'aurichalcum*, qui étoit un mélange d'or et d'airain. C'est le sentiment de Bochart, qui se fonde sur l'étymologie du terme hébreu, qui lui paroît être formé de deux mots chaldéens, dont l'un signifie l'or, et l'autre l'airain.

animaux qui étoient de cette sorte; " on y voyoit d'abord la ressemblance d'un homme.

6. Chacun d'eux avoit quatre faces et quatre ailes.

7. Leurs pieds étoient droits; la plante de leurs pieds étoit comme la plante du pied d'un veau; et il sortoit d'eux des étincelles de feu, comme il en sort de l'airain le plus luisant et le mieux poli. "

8. Il y avoit des mains d'hommes sous leurs ailes aux quatre côtés; " et ils avoient chacun quatre faces et quatre ailes. "

9. Les ailes de l'un étoient jointes aux ailes de l'autre; " et ils ne retournoient point lorsqu'ils marchaient; mais chacun d'eux alloit devant soi, " sans s'arrêter, ni se détourner un moment.

10. Pour ce qui est de la forme qui y paroissoit, ils avoient tous quatre une face d'homme par-devant; tous quatre à droite, une face de lion; tous quatre à gauche, une face de bœuf; et tous quatre der-

nimalium : et hic aspectus eorum, similitudo hominis in eis.

6. Quatuor facies uni, et quatuor pennæ uni.

7. Pedes eorum, pedes recti : et planta pedis eorum, quasi planta pedis vituli : et scintillæ, quasi aspectus æris candentis.

8. Et manus hominis sub pennis eorum in quatuor partibus : et facies et pennas per quatuor partes habebant.

9. Junctæque erant pennæ eorum alterius ad alterum : non revertentur cum incederent, sed unumquodque ante faciem suam gradiebatur.

10. Similitudo autem vultus eorum : facies hominis, et facies leonis a dextris ipsorum quatuor, facies autem bovis a sinistris

‡ 5. Cette ressemblance d'animaux représentoit des chérubins. *Infr.* x. 15. et 20.

‡ 7. C'est le sens de l'hébreu : de l'airain poli.

‡ 8. Il semble que leurs mains étoient séparées de leurs ailes. (*Infr.* x. 7.) Ou leurs ailes n'étoient autre chose que leurs bras ailés avec une main à l'extrémité; ce qui paroît plus probable. On lit irrégulièrement dans l'hébreu, וידן, pour וידים, *Et manus*; les rabbins en conviennent. On lit ici dans l'hébreu, *in quatuor quadrilateribus eorum*, רבעיהם, peut-être pour צלעיהם, *lateribus eorum*.

*Ibid.* Hébr. litt. et telles étoient leurs faces, telles étoient aussi leurs ailes, à eux quatre : comme chacun des quatre avoit quatre faces, chacun des quatre avoit aussi quatre ailes.

‡ 9. Hébr. autr. Ils se joignoient l'un à l'autre par leurs ailes.

*Ibid.* Autr. et ils ne se retournoient point lorsqu'ils marchaient; mais chacun d'eux alloit devant sa face, c'est-à-dire, toujours devant l'une de ses quatre faces sans avoir besoin de se retourner pour aller ou venir.

ipsorum quatuor, et facies aquilæ desuper ipsorum quatuor.

11. Facies eorum, et pennæ eorum extentæ desuper : duæ pennæ singulorum jungebantur, et duæ tegebant corpora eorum :

12. Et unumquodque eorum coram facie sua ambulabat : ubi erat impetus spiritus, illuc gradiebantur, nec revertebantur cum ambularent.

13. Et similitudo animalium, aspectus eorum quasi carbonum ignis ardentium, et quasi aspectus lampadarum. Hæc erat visio discurrens in medio animalium, splendor ignis, et de igne fulgur egrediens.

14. Et animalia

rière, ou au-dessus, "une face d'aigle.

11. Leurs faces et leurs ailes s'étendoient en haut; "ils se tenoient l'un l'autre par deux de leurs ailes, pour marquer par-là l'union qui étoit entre eux; et ils couvroient leurs corps " avec les deux autres, par respect pour la majesté de Dieu.

12. Chacun d'eux marchoit devant soi; "ils alloient où les emportoit l'impétuosité de l'esprit; " et ils ne retournoient point sur leurs pas, " lorsqu'ils marchaient; mais ils suivoient toujours les mouvemens de l'esprit qui les poussoit.

13. Et les animaux paroissoient, à les voir, comme des charbons de feu brûlans, et comme des lampes ardentes; on voyoit courir au milieu des animaux des flammes de feu " et des éclairs qui sortoient du feu qui paroissoit au milieu d'eux.

14. Et les animaux alloient et re-

‡ 10. Ce mot, *desuper*, n'est ni dans l'hébreu, ni dans les Septante, ni dans la nouvelle édition de saint Jérôme. L'hébreu pourroit se traduire : ils avoient tous quatre une face d'homme devant, et tous quatre une face de lion, à droite; et ils avoient à gauche tous quatre une face de bœuf, et tous quatre une face d'aigle derrière.

‡ 11. Le mot *Facies eorum*, ou selon l'hébreu, *Et facies eorum*, ופניהם, paroît être venu ici par une méprise de copiste : on a pu aisément le confondre avec ורכנפיהם, et *alæ eorum* : et au lieu de *extentæ*, l'hébreu dit *separatæ*. Le sens seroit donc : Leurs ailes étoient séparées par en haut.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu irrégulièrement, גריתיהנה, pour *corpora eorum*.

‡ 12. Litt. devant sa face, c'est-à-dire, toujours devant l'une de ses faces.

*Ibid.* Ou du vent qui avoit amené cette nuée et ce feu. *Supr.* ‡ 4. Le mot hébreu est le même qu'au ‡ 4. et signifie également l'esprit ou le vent.

*Ibid.* Antr. ils ne se retournoient point, etc. Voyez au ‡ 9.

‡ 13. On lit dans l'hébreu, et *splendor*, et on n'y trouve pas *visio*, en sorte qu'alors le sens pourroit être : Les animaux paroissoient, à les voir, comme des charbons de feu brûlans; et on voyoit courir au milieu des animaux, comme des lampes ardentes et des flammes de feu, et des éclairs qui sortoient du feu.

venoient " avec rapidité, comme des éclairs qui brillent dans l'air.

15. Lorsque je regardois ces animaux, je vis paroître près de chacun d'eux une roue qui étoit sur la terre, et qui avoit quatre faces; ainsi il y avoit quatre roues pour les quatre animaux. "

16. A voir les roues et la manière dont elles étoient faites, elles paroissent semblables à l'eau de la mer, ayant la même couleur; " elles se ressembloient toutes quatre; et elles paroissent dans leur forme et leur mouvement, comme si une roue étoit au milieu d'une autre roue.

17. Leurs quatre parties alloient toutes en même temps; " et elles ne retournoient point lorsqu'elles marchent, qu'elles n'eussent achevé leur course. "

18. Les roues avoient aussi une étendue, une hauteur " et une forme qui étoit étonnante et horrible " à voir; et tout le corps des quatre roues étoit plein d'yeux tout autour, marque de leur vigilance et de leur circonspection. "

ψ 14. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, רצוא ושוב, pour רצו ושוב, *currebant et redibant*, couraient et revenaient.

ψ 15. On lit dans l'hébreu, *ad quatuor facies ejus*, peut-être pour *et quatuor facies ejus*; bien rendu dans la Vulgate par *habens quatuor facies*; c'est-à-dire, ל, *ad*, pour ו, *et*. Voyez au chap. x. ψ 9.

ψ 16. Hébr. autr. elles paroissent semblables à la pierre de Tharse, ou chrysolite, pierre précieuse dont la couleur tire sur le vert gai de la mer. *Infr.* x. 9.

ψ 17. Autr. Elles marchent également de chacun de leurs quatre côtés. *Infr.* x. 11. On lit encore ici dans l'hébreu: *per quatuor quadrilatera earum*, רבעיהן, peut-être pour צלעיהן, *latera earum*.

*Ibid.* Autr. et elles ne se retournoient point lorsqu'elles marchent, étant portées de différens côtés sans changer de situation.

ψ 18. On lit dans l'hébreu: *Et dorsa earum et altitudo eis*, וגבה להם, peut-être pour מנבלים, *sibi invicem cohærentia*, comme la Vulgate l'exprime dans l'Exode, xxviii. 14.; et leurs cercles étoient attachés l'un à l'autre, c'est-à-dire les deux cercles qui formoient leurs quatre faces.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu *et timor*, ויראה, *eis*, les Septante ont lu וראיה, *et aspexi eas*; et je les regardois.

*Ibid.* Quelques-uns traduisent l'hébreu: et tout le corps des quatre roues étoit plein de diverses couleurs tout autour.

ibant et revertebantur, in similitudinem fulguris coruscantis.

15. Cumque aspicerem animalia, apparuit rota una super terram juxta animalia, habens quatuor facies.

16. Et aspectus rotarum, et opus earum, quasi visio maris: et una similitudo ipsarum quatuor: et aspectus earum et opera, quasi sit rota in medio rotæ.

17. Per quatuor partes earum euntes ibant, et non revertebantur cum ambularent.

18. Statura quoque erat rotis, et altitudo, et horribilis aspectus: et totum corpus oculis plenum in circuitu ipsarum quatuor.



19. Cumque ambularent animalia, ambulabant pariter et rotæ juxta ea : et cum elevarentur animalia de terra, elevabantur simul et rotæ.

20. Quocumque ibat spiritus, illuc eunte spiritu, et rotæ pariter elevabantur; sequentes eum : spiritus enim vitæ erat in rotis.

21. Cum euntibus ibant, et cum stantibus stabant : et cum elevatis a terra, pariter elevabantur et rotæ, sequentes ea : quia spiritus vitæ erat in rotis.

22. Et similitudo super capita animalium firmamenti, quasi aspectus crystalli horribilis, et extenti super capita eorum desuper.

23. Sub firmamento autem pennæ eorum rectæ alterius ad alterum : unumquodque duabus alis velabat corpus suum, et alterum similiter velabatur.

24. Et audiebam so-

19. Lorsque les animaux marchent, les roues marchent aussi auprès d'eux; et lorsque les animaux s'élevoient de terre, les roues s'élevoient aussi.

20. Partout où alloit l'esprit, et où l'esprit s'élevoit, les roues s'élevoient aussi et le suivoient, parce que l'esprit de vie étoit dans les roues.

21. Lorsque les animaux alloient, les roues alloient aussi; lorsqu'ils demeuroient, elles demeuroient; lorsqu'ils s'élevoient de terre, elles s'élevoient aussi avec eux, et les suivoient; parce que l'esprit de vie qui étoit dans les animaux étoit aussi dans les roues."

22. Au-dessus de la tête des animaux, on voyoit un firmament, qui paroissoit comme un cristal étincelant et terrible à voir, qui étoit étendu sur leurs têtes.

23. Sous ce firmament, ils tenoient droites leurs ailes, les unes vis-à-vis celles de l'autre; l'un couvroit son corps de deux de ses ailes, et l'autre le couvroit de même, respectant tous également la majesté de Dieu.

24. Le bruit que je leur entendois

Ÿ 20. et 21. Quelques-uns traduisent l'hébreu : parce que l'esprit de l'animal étoit dans les roues; le souffle qui emportoit les animaux, emportoit avec eux les roues. Dans le Ÿ 20. l'hébreu porte à la lettre : *Ad quod erat illuc spiritus ad eundem, ibant illuc spiritus ad eundem*; la répétition de ces mots *spiritus ad eundem* paroît être l'effet de quelque méprise de copiste, qui obscurcit cette phrase fort claire sans ces deux mots; car plus loin au lieu du pronom *eum*, l'hébreu dit au pluriel *ea* en le rapportant à *animalia*; et voici alors le sens de l'hébreu : Les animaux alloient partout où alloit l'esprit qui les dirigeoit, et les roues s'élevoient en les suivant.

Ÿ 23. Autr. les unes vers celles de l'autre, se joignant ensemble de leurs ailes. Supr. Ÿ 9.

faire de leurs ailes, étoit comme le bruit des *plus* grandes eaux, et comme la voix que Dieu fait entendre du haut du ciel, *lorsqu'il fait éclater son tonnerre*; ils faisoient un bruit lorsqu'ils marchaient, comme le bruit d'une grande multitude *d'homme*, et comme le bruit de toute une armée; et quand ils s'arrêtoient, ils baissoient leurs ailes;

25. Car quand ils entendoient retenir la voix *de Dieu, qui éclatoit* du firmament, qui étoit au-dessus de leurs têtes, ils s'arrêtoient *par respect*, et baissoient leurs ailes. "

26. Et dans " ce firmament qui étoit au-dessus de leurs têtes, on voyoit comme un trône qui ressembloit au saphir; et il paroïsoit comme un homme assis sur ce trône.

27. Et je vis comme un métal très-brillant " et semblable au feu, tant au dedans qu'autour de lui; depuis les reins jusqu'en haut, et des reins jusqu'en bas, je vis comme un feu qui jetoit sa lumière tout autour,

28. Et comme l'arc qui paroît *au ciel* dans une nuée en un jour de pluie; c'est à quoi ressembloit la lu-

num alarum, quasi sonum aquarum multarum, quasi sonum sublimis Dei : cum ambularent quasi sonus erat multitudinis. ut sonus castrorum : cumque starent, demittebantur pennæ eorum.

25. Nam cum fieret vox super firmamentum quod erat super caput eorum, stabant, et submittebant alas suas.

26. Et super firmamentum, quod erat imminens capiti eorum, quasi aspectus lapidis sapphiri similitudo throni : et super similitudinem throni similitudo quasi aspectus hominis desuper.

27. Et vidi quasi speciem electri, velut aspectum ignis, intrinsicus ejus per circuitum : a lumbis ejus et desuper, et a lumbis ejus usque deorsum, vidi quasi speciem ignis splendentis in circuitu.

28. Velut aspectum arcus cum fuerit in nube in die pluriæ : hic

✧ 24. et 25. Hébr. litt. ils relâchoient leurs ailes, ils cessoient d'agiter leurs ailes. L'hébreu ne dit pas *Nam cum fieret*, mais simplement *Et fiebat*: On entendoit une voix sur le firmament qui étoit au-dessus de leurs têtes. Après quoi l'hébreu répète : *cumque starent, demittebant alas suas*. Cette répétition des mêmes paroles à la fin de ces deux versets, n'est peut-être encore qu'une faute de copiste; elle ne se trouve pas dans le grec.

✧ 26. Litt. sur ce firmament.

✧ 27. Litt. comme de l'*electrum*. Voyez au ✧ 4.

erat aspectus splendoris per gyrum.

mière qui brilloit tout autour du trône, et de celui qui y étoit assis."

‡ 27. et 28. Ou plutôt et selon l'hébreu : Et je vis comme un métal très-brillant au milieu duquel paroissoit comme un feu, et ce métal l'environnoit tout autour depuis ses reins jusqu'en haut ; et je vis comme un feu qui jetoit sa lumière tout autour de lui depuis ses reins jusqu'en bas. Et comme l'arc qui paroît dans une nuée en un jour de pluie ; telle étoit la lumière qui brilloit tout autour de celui qui étoit assis sur le trône ; et cette lumière enveloppoit tout cet éclat de métal et de feu dont il étoit environné. Peut-être qu'au lieu de בית ליה, que l'on suppose signifier, intrinsecus ejus, il faudroit lire comme à la fin du verset, וַיִּבְרַח לִי, et splendor ei, ou splendentis : Et je vis comme un métal très-brillant, et comme un feu qui jetoit sa lumière tout autour de lui depuis ses reins, etc. On le trouve également ainsi au ‡ 4.

## CHAPITRE II.

Mission d'Ezéchiel. Infidélité des enfans d'Israël. Le Seigneur exhorte son prophète à ne point craindre leurs menaces, et à ne pas imiter leur indocilité. Une main lui présente un livre rempli de plaintes lugubres.

1. HÆC visio similitudinis gloriæ Domini. Et vidi, et cecidi in faciem meam, et audivi vocem loquentis, et dixit ad me : Fili hominis, sta super pedes tuos, et loquar tecum.

2. Et ingressus est in me spiritus postquam locutus est mihi, et statuit me supra pedes meos : et audivi loquentem ad me,

3. Et dicentem : Fili hominis, mitto ego te ad filios Israel, ad gen-

1. TELLE fut cette image de la gloire du Seigneur, qui me fut représentée. Ayant donc vu ces choses, et en étant tout effrayé, je tombai le visage en terre, et j'entendis une voix qui me parla, " et me dit : Fils de l'homme, levez-vous sur vos pieds, et je parlerai avec vous.

2. Et l'esprit m'ayant parlé de la sorte, entra en moi, et m'affermît sur mes pieds ; et je l'entendis qui me parloit, "

3. Et me disoit : Fils de l'homme, je vous envoie aux enfans d'Israël, " vers un peuple apostat qui s'est re-

‡ 1. La première partie de ce verset termine le chapitre précédent dans l'hébreu.

‡ 2. Ou plutôt et selon l'hébreu : Et celui dont j'entendois la voix, m'ayant parlé de la sorte, l'esprit du Seigneur entra en moi, et m'affermît sur mes pieds, et j'entendis cette même voix qui me parla, et me dit, etc.

‡ 3. C'est-à-dire, aux enfans de Juda, qui étoient eux-mêmes enfans d'Israël par leur origine. Comme le royaume d'Israël ne subsistoit plus,

tiré de moi ; " ils ont violé jusqu'à ce jour, eux et leurs pères, l'alliance que j'avois faite avec eux. "

4. Ceux vers qui je vous envoie sont des enfans qui ont un front dur et sans pudeur, un cœur indomptable, et sans repentir ; vous leur direz donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu ;

5. Pour voir s'ils écouteront enfin eux-mêmes ce que vous leur annoncerez de ma part, et s'ils cesseront de pécher ; " car c'est un peuple qui m'irrite sans cesse ; mais s'ils ne se corrigent pas, ils sauront au moins qu'un prophète a été au milieu d'eux, pour les reprendre de leurs crimes, et pour leur enseigner les voies du salut.

6. Vous donc, fils de l'homme, ne les craignez point ; n'appréhendez point leurs discours, ni leurs menaces, parce que ceux qui sont avec vous, sont des incrédules et des rebelles " qui n'auront aucun pouvoir sur vous, et que vous habitez

tes apostatrices, quæ recesserunt a me : ipsi et patres eorum prævaricati sunt pactum meum usque ad diem hanc.

4. Et filii dura facie et indomabili corde sunt, ad quos ego mitto te, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus :

5. Si forte vel ipsi audiant, et si forte quiescant, quoniam domus exasperans est : et scient quia propheta fuerit in medio eorum.

6. Tu ergo, fili hominis, ne timeas eos, neque sermones eorum metuas : quoniam increduli et subversores sunt tecum, et cum scorpionibus habitas.

il n'y avoit plus d'équivoque dans l'expression ; en sorte que dans ce livre, les enfans de Juda sont presque toujours désignés sous le nom générique d'enfans d'Israël.

*Ibid.* Hébr. autr. vers un peuple rebelle qui s'est révolté contre moi. On lit dans l'hébreu, גוים חסוררים, *gentes rebelles ou apostatrices*, peut-être pour *gentem rebellium* ou *apostatarum* ; car toute la suite prouve que, selon la lettre, il ne s'agit ici que de la seule nation des Juifs. Mais la maison de Juda dans le style mystérieux des prophètes, représente particulièrement la gentilité chrétienne ; et les Juifs prévaricateurs et rebelles sont l'image des gentils ingrats et prévaricateurs.

*Ibid.* Hébr. litt. ils ont prévariqué contre moi, eux et leurs pères (autr. eux comme leurs pères), jusqu'à ce jour.

ψ 5. Hébr. autr. pour voir s'ils écouteront ce que vous leur annoncerez, ou s'ils le laisseront et le négligeront.

ψ 6. Hébr. litt. des rebelles et des épines. Peut-être qu'au lieu de סרבים, *rebelles*, il faudroit lire חרלים, *cardui*, qui paroîtroit mieux convenir avec l'expression *et spinæ*, des chardons et des épines ; deux images qui s'accordent encore avec les scorpions marqués dans la phrase suivante.



Verba eorum ne timeas, et vultus eorum ne formides, quia domus exasperans est.

7. Loqueris ergo verba mea ad eos, si forte audiant, et quiescant : quoniam irritatores sunt.

8. Tu autem, fili hominis, audi quæcumque loquor ad te, et noli esse exasperans, sicut domus exasperatrix est : aperi os tuum, et comede quæcumque ego do tibi.

9. Et vidi, et ecce manus missa ad me, in qua erat involutus liber : et expandit illum coram me, qui erat scriptus intus et foris : et scriptæ erant in eo lamentationes, et carmen et væ.

† 7. Voyez la note sur le † 5.

† 9. Voyez la *Dissertation sur la forme des livres anciens*, à la tête du livre des Proverbes, tom. xi.

*Ibid.* Hébr. autr. des lamentations ; des gémissemens, et des cris de malheur.

au milieu d'une race d'hommes méchans comme des scorpions, auxquels je ne vous abandonnerai point. Ne craignez donc point leurs paroles injurieuses, et que leurs visages furieux ne vous fassent point de peur, parce que c'est un peuple qui m'irrite sans cesse, et que j'empêcherai qu'ils ne vous fassent aucun mal.

7. Vous leur rapporterez donc les paroles que je vous ordonne de leur dire, pour voir s'ils écouteront, et s'ils cesseront de m'offenser, comme ils font tous les jours ; car c'est un peuple qui m'irrite sans cesse.

8. Mais vous, fils de l'homme, écoutez tout ce que je vous dis, et ne m'irritez pas vous-même comme fait ce peuple, en refusant de m'obéir ; ouvrez la bouche, et mangez ce que je vous donne.

9. Alors j'eus cette vision ; tout d'un coup une main s'avança vers moi, laquelle tenoit un livre roulé ; elle étendit devant moi ce livre, qui étoit écrit dedans et dehors, et on y avoit écrit des plaintes lugubres, des cantiques et des malédictions."

## CHAPITRE III.

Ezéchiël mange le volume qui lui est présenté. Le Seigneur lui donne une fermeté inflexible. Il est transporté au milieu des captifs de son peuple. Dieu l'établit sentinelle pour la maison d'Israël. Il voit de nouveau la gloire du Seigneur.

1. ENSUITE *le Seigneur* me dit : Fils de l'homme, mangez tout ce que vous trouverez *dans votre bouche* ; mangez ce livre *que je vous donne* ; et allez parler aux enfans " d'Israël, et leur annoncer toutes les vérités dont vous serez rempli.

2. En même temps, j'ouvris la bouche, et il me fit manger ce livre ;

3. Et il me dit : Fils de l'homme, votre ventre se nourrira de ce livre que je vous donne, et vos entrailles en seront remplies. Je mangeai donc ce livre ; et il devint doux à ma bouche comme le miel.

Apoc. x. 9.  
10.

4. Et *le Seigneur* me dit : Fils de l'homme, allez trouver la maison d'Israël, et vous leur annoncerez mes paroles ;

5. Car c'est à la maison d'Israël que je vous envoie, et non pas à un peuple dont le langage ne vous soit pas intelligible, et dont la langue vous soit inconnue. "

6. Je ne vous envoie pas vers des hommes de diverses nations, dont le langage vous seroit inintelligible, et

1. Et dixit, ad me : Fili hominis, quodcumque inveneris, comedere : comedere volumen istud, et vadens loquere ad filios Israel.

2. Et aperui os meum, et cibavit me volumine illo :

3. Et dixit ad me : Fili hominis, venter tuus comedet, et viscera tua complebuntur volumine isto, quod ego do tibi. Et comedi illud : et factum est in ore meo sicut mel dulce.

4. Et dixit ad me : Fili hominis, vade ad domum Israel, et loqueris verba mea ad eos.

5. Non enim ad populum profundi sermonis et ignotæ linguæ tu mitteris, ad domum Israel :

6. Neque ad populos multos profundi sermonis, et ignotæ lin-

✧ 1. Hébr. litt. à la maison d'Israël.

✧ 5. Hébr. litt. et non pas à un peuple d'un langage profond et difficile à entendre, et d'une langue pesante et difficile à prononcer.

guæ, quorum non possis audire sermones : et si ad illos mittereris, ipsi audirent te.

7. Domus autem Israel nolunt audire te, quia nolunt audire me : omnis quippe domus Israel attrita fronte est, et duro corde.

8. Ecce dedi faciem tuam valentiorum faciebus eorum, et frontem tuam duriorum frontibus eorum.

9. Ut adamantem et ut silicem dedi faciem tuam : ne timeas eos, neque metuas a facie eorum, quia domus exasperans est.

10. Et dixit ad me : Fili hominis, omnes sermones meos, quos ego loquor ad te, assume in corde tuo, et auribus tuis audi.

11. Et vade, ingredere ad transmigracionem, ad filios populi tui, et loqueris ad eos, et dices eis : Hæc dicit Dominus Deus : si for-

la langue inconnue ; " en sorte que vous ne puissiez pas les entendre ; et quand je vous enverrois vers des peuples de cette sorte, ils vous écouteroient. "

7. Mais ceux de la maison d'Israël, *vers lesquels je vous envoie*, ne veulent pas vous entendre, parce qu'ils ne veulent pas m'écouter *moi-même*, ni profiter des avis que je leur donne ; car toute la maison d'Israël a un front d'airain " et un cœur endurci.

8. Mais j'ai rendu votre visage plus ferme que leur visage, et votre front plus dur que leur front.

9. Je vous ai donné un front de pierre et de diamant ; " ne les craignez donc point, " et n'ayez point peur devant eux ; *mais reprenez-les avec hardiesse et avec force*, parce que c'est une maison qui ne cesse de m'irriter.

10. Le Seigneur me dit encore : Fils de l'homme, mettez dans votre cœur toutes les paroles que je vous dis, et écoutez-les attentivement.

11. Allez ensuite trouver ceux qui ont été emmenés captifs, les enfans de votre peuple ; parlez-leur, et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu ; *pour voir s'ils écouteront, et s'ils cesseront de pécher.* "

ψ 6. Voyez la note précédente.

*Ibid.* Il y a dans l'hébreu après la conjonction *si*, une négation *non*, qui est assez évidemment une faute de copiste. On a pu confondre la préposition לְ, *ad*, qui suit avec la négation אֵין, *non*.

ψ 7. C'est le sens de l'hébreu, qui signifie à la lettre, un front dur.

ψ 9. Hébr. autr. J'ai rendu votre front comme le diamant, qui est plus dur que le rocher.

*Ibid.* Hébr. litt. Vous ne les craindrez point, et vous n'aurez point, etc.

ψ 11. Hébr. autr. *pour voir s'ils écouteront ce que vous leur annoncerez, ou s'ils le laisseront et le négligeront.*

12. Alors l'Esprit du Seigneur se saisit de moi, et j'entendis derrière moi une voix qui disoit avec un grand bruit : Bénie soit la gloire du Seigneur, du lieu où il réside.

13. J'entendis aussi le bruit des animaux qui frappaient leurs ailes l'une contre l'autre, et le bruit des roues qui suivoient les animaux, et le bruit comme d'une grande secousse. "

14. L'Esprit aussi m'éleva, et m'emporta avec lui; " et je m'en allai plein d'amertume à la vue des maux qui devoient fondre sur mon peuple; et mon esprit étoit rempli d'indignation contre la dureté du cœur de ce peuple; mais la main du Seigneur étoit avec moi, et me fortifioit.

15. Je vins donc trouver les captifs près d'un lieu appelé *Thel-abib*, qui signifie tas de blés nouvellement coupés; " et je me joignis à ceux qui demeuroient près du fleuve de Chobar; je m'assis où ils étoient assis; et je demurai là sept jours au milieu d'eux, en versant des larmes. "

te audiant, et quiescant.

12. Et assumpsit me Spiritus, et audivi post me vocem commotionis magnæ : Benedicta gloria Domini de loco suo :

13. Et vocem aliarum animalium percussientium alteram ad alteram, et vocem rotarum sequentium animalia, et vocem commotionis magnæ.

14. Spiritus quoque levavit me, et assumpsit me, et abii amarus in indignatione spiritus mei : manus enim Domini erat mecum, confortans me.

15. Et veni ad transmigrationem, ad acervum novarum frugum, ad eos qui habitabant juxta flumen Chobar, et sedi ubi illi sedebant : et mansi ibi septem diebus moriens in medio eorum.

ψ 13. Autr. comme d'un grand tremblement.

ψ 14. C'est-à-dire, l'Esprit-Saint qui m'animoit, me transporta à travers les airs, et me conduisit jusqu'au lieu où étoient les captifs. Ou, je me sentis transporté d'une ardeur intérieure qui me fit en quelque sorte voler jusqu'au lieu où Dieu me commandoit d'aller.

ψ 15. La plupart prennent l'expression de l'hébreu, *Thel-Abib*, pour le nom d'une ville ou d'un canton de la Mésopotamie aux environs du fleuve Chaboras nommé ici *Chobar*.

*Ibid.* Ou simplement : dans l'affliction, dans la désolation. L'hébreu pourroit signifier *et ubi illi sedebant*, et *sedi ibi*, etc. C'est-à-dire, qu'on y lit **שם...שבת**, et *quo illi sedebant ibi*; au lieu de quoi les rabbins supposent qu'il faudroit lire **שבת**, et *sedi, illi sedebant ibi, et sedi ibi*; la construction paroît beaucoup moins naturelle, et cette leçon fait naître une répétition peu vraisemblable du mot **שבת**, et *sedi*. La leçon primitive auroit peut-être été : *et quo illi sedebant ibi* (c'est-à-dire, *et ubi illi sedebant*), et *ego sedi ibi* : et là où ils demeuroient, j'y demurai sept



16. Cum autem pertransissent septem dies, factum est verbum Domini ad me, dicens :

17. Fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel : et audies de ore meo verbum, et annuntiabis eis ex me.

18. Si dicente me ad impium : Morte morieris, non annuntia-veris ei, neque locutus fueris ut avertatur a via sua impia, et vivat, ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

19. Si autem tu annuntiaveris impio, et ille non fuerit conversus ab impietate sua, et a via sua impia, ipse quidem in iniquitate sua morietur, tu autem animam tuam liberasti.

20. Sed et si conversus justus a justitia sua fuerit, et fecerit iniquitatem, ponam offendiculum coram eo, ipse morietur, quia non annuntiasti ei : in peccato suo morie-

16. Après que les sept jours furent passés, le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit :

17. Fils de l'homme, je vous ai donné pour sentinelle à la maison d'Israël, afin que vous veilliez sur eux, et que vous les avertissiez de tous les maux dont ils sont menacés ; vous écouterez donc la parole de ma bouche, et vous leur annoncerez ce que vous aurez appris de moi. Infr. XXXIII.

18. Si, lorsque je vous ordonnerai de dire à l'impie : " Vous serez puni de mort, vous ne lui annoncez pas ce que je vous dis, et si vous ne lui parlez pas, afin qu'il se détourne de la voie de son impiété, et qu'il vive," l'impie mourra dans son iniquité ; mais je vous redemanderai son sang, comme étant coupable de sa perte par votre injuste silence.

19. Si au contraire vous annoncez la vérité à l'impie, et qu'il ne se corrige point de son impiété, et qu'il ne quitte point sa voie impie, il mourra dans son iniquité ; mais pour vous, l'ayant averti, vous aurez délivré votre ame.

20. Si le juste abandonne sa justice, et qu'il commette l'iniquité sans que vous le repreniez, je mettrai devant lui une pierre d'achoppement, je l'abandonnerai à sa propre malignité, parce qu'il m'a abandonné le premier ; et il mourra dans son iniquité, parce que vous

jours avec eux ; c'est-à-dire, וָאָנִי אָשַׁב, et ego sedi, au lieu de אָשַׁב, et sedi.

† 18. Litt. Si lorsque je dirai à l'impie.

Ibid. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, לַחַיִּיתוֹ, pour לַחַיִּיתוּ, ad vivificandum eum.

ne l'aurez pas averti ; " il mourra dans son péché, et la mémoire de toutes les actions de justice qu'il avoit faites, sera effacée ; mais je vous redemanderai son sang.

21. Si au contraire vous avertissez le juste, afin qu'il ne pèche point, " et qu'en effet il ne tombe point dans le péché, il vivra de la vraie vie ; parce que vous l'aurez averti ; et vous aurez ainsi délivré votre ame du compte que je vous aurai demandé de la sienne.

22. Alors la vertu du Seigneur se saisit de moi, " et il me dit : Levez-vous, sortez à la campagne, et là je parlerai avec vous.

23. Je me levai donc, et je sortis à la campagne ; et tout d'un coup je vis paroître en ce lieu la gloire du Seigneur, comme celle que j'avois vue près du fleuve de Chobar ; " en même temps je tombai le visage contre terre, saisi de crainte et de respect.

24. Et l'Esprit du Seigneur entra en moi, me fit tenir sur mes pieds, me parla, et me dit : " Allez vous enfermer au milieu de votre maison ; il

tur, et non erunt in memoria justitiæ ejus, quas fecit : sanguinem vero ejus de manu tua requiram.

21. Si autem tu annuntiaveris justo ut non peccet justus, et ille non peccaverit, vivens vivet, quia annuntiasti ei, et tu animam tuam liberasti.

22. Et facta est super me manus Domini, et dixit ad me : Surgens egredere in campum, et ibi loquar tecum.

23. Et surgens egressus sum in campum : et ecce ibi gloria Domini stabat, quasi gloria quam vidi juxta fluvium Chobar : et cecidi in faciem meam.

24. Et ingressus est in me Spiritus, et statuit me super pedes meos : et locutus est

Supr. 2. 3.

¶ 20. Hébr. autr. Si le juste abandonne sa justice, et qu'il commette l'iniquité, lorsque je mettrai devant lui une pierre d'achoppement, et que je l'éprouverai en permettant qu'il soit exposé à la tentation ; et s'il meurt parce que vous ne l'aurez point averti, il mourra dans son péché, etc. Autr. je mettrai alors devant lui une pierre d'achoppement, en traversant ses démarches par l'adversité, et il mourra, parce que vous ne l'avez point averti, etc. L'hébreu met la conjonction et devant ponam, et il paroît qu'elle manque devant ipse morietur.

¶ 21. On lit dans l'hébreu, הוודרתו, monueris cum, pour הוודרתו, monueris ; le pronom est inutile ; et le mot justus, après peccet, forme un pléonasme qui n'est pas dans le grec, où ce mot est placé plus avantageusement après la répétition du mot נטת exprimé dans la Vulgate par peccaverit, c'est-à-dire, justus vivens vivet, etc.

¶ 22. Autrement et selon l'hébreu : Alors la main, la puissance du Seigneur agit sur moi en ce lieu-là, et il me dit, etc. Supr. 1. 5.

¶ 23. Voyez au chap. 1. ¶ 4. et suivant.

¶ 24. Autrement et selon l'hébreu : Et l'Esprit du Seigneur entra en moi, et me fit tenir sur mes pieds ; et le Seigneur me parla, et me dit, etc.

mihi, et dixit ad me : Ingredere, et include-re in medio domus tuæ.

25. Et tu, fili hominis, ecce data sunt super te vincula, et ligabunt te in eis : et non egredieris de medio eorum.

26. Et linguam tuam adhærere faciam palato tuo, et eris mutus, nec quasi vir objurgans : quia domus exasperans est.

27. Cum autem locutus fuero tibi, aperiam os tuum, et dice-  
oes ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Qui audit, audiat, et qui quiescit, quiescat : quia domus exasperans est.

*est à craindre que vous ne parliez inutilement à ces cœurs endurcis.*

25. *En effet, fils de l'homme, voilà qu'ils vous ont préparé des chaînes; ils vous en lieront; ils vous mettront en prison, et vous n'en sortirez point.*

26. *Aussi, pour les punir, je ferai que votre langue s'attachera à votre palais, que vous demeurerez muet, et que vous serez à leur égard comme un homme qui ne reprend personne, " parce que la maison d'Israël ne cesse de m'irriter, non-obstant tous les avis que je lui fais donner.*

27. *Mais lorsque je vous aurai parlé dans le secret de votre maison, et que je vous aurai découvert tous les maux dont je dois accabler ce peuple, je vous ouvrirai la bouche, " et vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Que celui qui écoute, écoute avec fruit; mais que celui qui se repose, et qui méprise mes menaces, se repose tant qu'il voudra; " je l'abandonne à sa malignité, parce que la maison d'Israël m'irrite sans cesse, et se rend de plus en plus indigne des soins que je prends de la corriger.*

† 25. Hébr. autr. et ils vous en lieront si vous vous élevez contre eux; mais vous demeurerez renfermé dans votre maison, et vous ne sortirez point pour paroltre au milieu d'eux. Je ferai, etc.

† 26. A la lettre et selon l'hébreu : et que vous ne serez point à leur égard comme un homme qui reprend.

† 27. Hébr. autr. Mais lorsque je vous parlerai, et que je vous ouvrirai la bouche, vous leur direz, etc.

*Ibid.* Hébr. autr. Que celui qui écoute la parole du Seigneur, l'écoute avec attention; que celui qui la laisse et la néglige, la laisse et la néglige, s'il veut. Supr. † 11. et 11. † 5. et 7.

## CHAPITRE IV.

Dieu ordonne à Ezéchiel de représenter sur une brique le siège de Jérusalem ; de porter pendant un certain nombre de jours l'infidélité d'Israël, et l'infidélité de Juda ; de manger et de boire par mesure, et de se nourrir d'un pain souillé, pour figurer la misère extrême de son peuple.

1. Vous donc, fils de l'homme, prenez une brique de terre molle, et non cuite ; mettez-la devant vous, et tracez dessus " la ville de Jérusalem.

2. Figurez aussi un siège formé contre elle, des forts " bâtis, des levées de terre, une armée qui l'environne, et des machines de guerre " placées autour de ses murs pour les abattre.

3. Prenez aussi une poêle " de fer, et vous la mettrez comme un mur de fer entre vous et la ville, pour vous mettre à couvert de ses traits ; et ensuite regardez - la d'un visage ferme et plein de colère, comme un ennemi qui l'assiège ; car c'est ainsi qu'elle sera assiégée par ses ennemis ; et vous l'assiégerez vous-même de la sorte, pour le leur faire comprendre ; car tout ce que je

1. Et tu, fili hominis, sume tibi laterem, et pones eum coram te : et describes in eo civitatem Jerusalem.

2. Et ordinabis adversus eam obsidionem, et edificabis munitiones, et comportabis aggerem, et habis contra eam castra, et pones arietes in gyro.

3. Et tu, sume tibi sartaginem ferream, et pones eam in murum ferreum inter te, et inter civitatem : et obfirmabis faciem tuam ad eam, et erit in obsidionem, et circumdabis eam : signum est domui Israel.

† 1. Plusieurs le supposent ainsi à cause des dessins que le prophète devoit tracer dessus ; au reste sur une brique cuite, il pouvoit tracer avec un burin ou avec de la craie.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu irrégulièrement, תרפת, pour תרפת, et describes.

† 2. Le mot hébreu se peut entendre d'un mur qui environnoit et enfermoit la ville.

*Ibid.* Litt. des beliers. Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, tom. vi.

† 3. D. Calmet pense que le mot hébreu signifie proprement une plaque de fer sur laquelle on cuisoit le pain.

*Ibid.* Ou plutôt, pour montrer qu'il y a entre eux et moi un mur de fer, et que leurs péchés m'ont rendu inexorable pour eux.



*vous ordonne de faire est un signe pour la maison d'Israël, qui marque ce qui doit lui arriver de la part de ses ennemis, qui l'assiégeront et la prendront très-certainement.*

4. Et tu dormiras super latus tuum sinistrum, et pones iniquitates domus Israel super eo, numero dierum quibus dormies super illud, et assumes iniquitatem eorum.

5. Ego autem dedi tibi annos iniquitatis eorum, numero dierum, trecentos et nonaginta dies : et portabis iniquitatem domus Israel.

6. Et cum compleveris hæc, dormies super latus tuum dextrum secundo, et assumes iniquitatem domus Juda quadraginta diebus : diem pro anno : diem, inquam, pro anno, dedi tibi.

4. Vous dormirez " aussi sur le côté gauche, et vous mettrez les iniquités de la maison d'Israël sur ce côté-là, " pour autant de jours que vous dormirez dessus ; et vous prendrez sur vous " leurs iniquités.

5. Je vous ai donné trois cent quatre-vingt-dix jours " à dormir sur le côté gauche, pour représenter les années de leurs iniquités ; et ainsi vous porterez l'iniquité de la maison d'Israël autant de jours qu'il y a d'années que je la supporte moi-même ;

6. Et lorsque vous aurez accompli ceci, vous dormirez une seconde fois sur votre côté droit ; et vous prendrez sur vous " l'iniquité de la maison de Juda pendant quarante jours ; c'est un jour de pénitence que je vous donne pour chaque année de leur désobéissance ; un jour, dis-je, pour chaque année. "

Num. xiv. 54.

¶ 4. Ou selon l'hébreu : Vous vous coucherez ; et ainsi dans la suite. *Ibid.* Peut-être qu'au lieu de וְעָלְיָהּ, *super eo*, il faudroit lire, *super te* : vous les prendrez sur vous, et vous les porterez.

*Ibid.* Hébr. litt. vous porterez, comme la Vulgate l'exprime au ¶ suiv. L'hébreu n'y met pas la conjonction *et* ; alors le verbe se joint à ce qui précède : pendant le nombre de jours où vous serez couché sur ce côté, vous porterez leur iniquité.

¶ 5. Ou plutôt : trois cent cinquante jours. Ces trois cent cinquante jours, avec les quarante marqués au ¶ suiv. forment ensemble les trois cent quatre-vingt-dix marqués au ¶ 9. Ces 350 jours répondent à 350 années d'infidélité de la maison d'Israël, qui peuvent se compter depuis l'érection de l'autel de Béthel par Jéroboam vers l'an 973 avant l'ère chrétienne vulgaire, jusqu'à sa destruction par Josias vers l'an 623. *Infr.*

¶ 9. Voyez la *Dissertation sur les 390 ans*, à la tête de ce livre.

¶ 6. Hébr. litt. et vous porterez, comme au ¶ précédent.

*Ibid.* Ces 40 années d'infidélité de la maison de Juda, sont celles de l'indocilité et de l'impénitence des enfans de Juda, lesquelles peuvent se compter depuis le commencement de la mission de Jérémie vers l'an 629 avant l'ère chr. vulg. jusqu'à la ruine de Jérusalem par Nabuchodo-

7. Or, durant tout ce temps-là vous tournerez le visage vers la tuile sur laquelle vous aurez formé le siège de Jérusalem, et votre bras sera étendu comme celui d'un homme prêt à combattre; et vous prophétiserez contre elle par cette situation.

8. Vous voyez comme je vous ai environné de chaînes tout autour, afin que vous ne puissiez vous remuer; et ainsi vous ne vous retournerez point d'un côté sur l'autre, jusqu'à ce que les jours du siège que vous formerez soient accomplis, pour marquer que durant tout ce temps les habitans n'auront aucun soulagement. "

9. Prenez aussi du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet, et de la vesce; " mettez-les dans un vaisseau, et faites-vous-en des pains pour autant de jours que vous dormirez sur le côté; vous les mangerez pendant trois cent quatre-vingt-dix jours. "

10. Ce que vous mangerez chaque jour sera du poids de vingt sicles, qui font environ " neuf onces; et vous en mangerez d'un temps à un autre, c'est-à-dire, une seule fois par jour. "

nosor en 588, c'est-à-dire, précisément dans l'année qui suivit l'expiration de ces 40 années. Voyez la *Dissertation* citée.

¶ 8. On voit ici que les 390 jours pendant lesquels le prophète devoit demeurer couché sur le côté, représentoient non-seulement la durée de l'infidélité des deux maisons d'Israël et de Juda, mais encore celle du dernier siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, dans les années 589 et 588 avant l'ère chr. vulg.

¶ 9. Quelques-uns croient que le mot hébreu peut s'entendre de l'épautre.

*Ibid.* On voit ici que le prophète ne devoit demeurer couché sur le côté que durant 390 jours, c'est-à-dire, 350 jours sur le côté gauche, et 40 jours sur le côté droit.

¶ 10. D. Calmet compte dix onces.

*Ibid.* Autr. et vous le mangerez ainsi d'un temps à l'autre; c'est-à-dire,

7. Et ad obsidionem Jerusalem convertes faciem tuam, et brachium tuum erit extentum: et propheta-bis adversus eam.

8. Ecce circumdedi te vinculis: et non te convertes a latere tuo in latus aliud, donec compleas dies obsidionis tuæ.

9. Et tu sume tibi frumentum, et hordeum, et fabam, et lentem, et milium, et viciam: et mittes ea in vas unum, et facies tibi panes numero dierum quibus dormies super latus tuum: trecentis et nonaginta diebus comedes illud.

10. Cibus autem tuus quo vesceris, erit in pondere viginti stateres in die: a tempore usque ad tempus comedes illud.

11. Et aquam in mensura bibes, sextam partem hin : a tempore usque ad tempus bibes illud.

12. Et quasi subcinericium hordeaceum comedes illud : et stercore, quod egreditur de homine, operies illud in oculis eorum.

13. Et dixit Dominus : Sic comedent filii Israel panem suum pollutum inter gentes ad quas ejiciam eos.

14. Et dixi : A, a, a, Domine Deus, ecce anima mea non est polluta : et morticinum, et laceratum a bestiis non comedi ab infantia mea usque nunc, et non est ingressa in os meum omnis caro immunda.

15. Et dixit ad me : Ecce, dedi tibi fimum bouum pro stercoribus humanis : et facies panem tuum in eo.

16. Et dixit ad me : Fili hominis, ecce ego

11. Vous boirez aussi de l'eau par mesure, la sixième partie d'un hin, *c'est-à-dire, un demi-setier au plus ;* et vous la boirez, *de même d'un temps à un autre.* "

12. Ce que vous mangerez, sera comme un pain d'orge cuit sous la cendre : *mais au lieu de cendre, vous le couvrirez devant eux de l'ordure qui sort de l'homme, que vous aurez fait dessécher au soleil ; et vous vous en servirez pour le faire cuire,* " marquant ainsi ce qui doit leur arriver ;

13. Car les enfans d'Israël, dit le Seigneur, mangeront ainsi leur pain tout souillé parmi les nations vers lesquelles je les chasserai.

14. *Jusqu'à là je m'étois soumis à tout ce qu'il avoit plu au Seigneur de m'ordonner ; mais alors je dis : Ah ! ah ! ah !* " Seigneur Dieu ! mon ame n'a point encore été souillée ; et depuis mon enfance jusqu'à maintenant, jamais bête morte d'elle-même, ou déchirée par d'autres bêtes, ni aucune chair impure, n'est entrée dans ma bouche ; *comment donc pourrois-je manger un pain cuit avec ce qu'il y a de plus impur ?*

15. Le Seigneur me répondit : Allez, je vous donne de la fiente de bœuf, au lieu de ce qui sort du corps de l'homme ; et vous ferez cuire votre pain dans la cendre que vous ferez de cette fiente.

16. Ensuite il me dit : Fils de l'homme, je vous ordonne tout ceci,

*Osee, ix. 4.*

depuis le commencement jusqu'à la fin de ces trois cent quatre-vingt-dix jours.

† 11. D. Calmet compte trois demi-setiers et un peu plus.

*Ibid.* Autr. d'un temps à l'autre. *Supr.* † 10.

† 12. C'est le sens de l'hébreu, qui porte à la lettre : vous les ferez cuire devant eux *comme* sous la cendre avec de l'ordure qui sort de l'homme.

† 14. Ces trois interjections n'en font qu'une dans l'hébreu.

Infr. v. 26.  
xiv. 13.

*pour figurer la misère où je vais réduire les habitans de Jérusalem; car je vais briser dans Jérusalem la force que l'homme tire du pain, en le privant de cette nourriture; ils mangeront le pain au poids et dans la frayeur, et ils boiront l'eau par mesure et dans une grande affliction d'esprit; "*

17. En sorte que n'ayant plus ni pain, ni eau, ils tomberont en défaillance sur les bras les uns des autres, et sécheront de faim dans les maux qu'ils souffriront à cause de leur iniquité.

ψ 16. Autr. et dans l'inquiétude.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu : dans la désolation.

ψ 17. Hébr. autr. ils se regarderont avec étonnement les uns les autres.

conteram baculum panis in Jerusalem : et comedent panem in pondere et in sollicitudine ; et aquam in mensura et in angustia bibent :

17. Ut deficientibus pane et aqua, corruat unusquisque ad fratrem suum, et contabescant in iniquitatibus suis.

## CHAPITRE V.

Dieu ordonne à Ezéchiel de se raser les poils de la tête et de la barbe, et de les détruire en différentes manières, pour figurer les divers châtimens qu'il devoit exercer sur son peuple. Jérusalem deviendra un exemple terrible de la sévérité de sa justice.

1. Et vous, fils de l'homme, prenez un rasoir tranchant ; faites-le passer sur votre tête et sur votre barbe, pour en raser tous les poils ; et prenez un poids et une balance pour les partager également.

2. Vous en mettrez un tiers au feu, et vous le brûlerez au milieu de la ville que vous aurez figurée sur une brique, à mesure que les jours du

1. Et tu, fili hominis, sume tibi gladium acutum, radentem pilos : et assumes eum, et duces per caput tuum, et per barbam tuam : et assumes tibi stateram ponderis, et divides eos.

2. Tertiam partem igni combures in medio civitatis, juxta completionem dierum

ψ 1. Hébr. litt. Prenez une épée tranchante ; prenez aussi un ciseau de tondeurs ; faites-le passer sur votre tête et sur votre barbe, pour en raser tous les poils, etc. Le ciseau ou le rasoir étoit destiné à couper le poil, et l'épée à le frapper, selon qu'il est marqué au ψ suiv.



obsidionis : et assumes tertiam partem, et concides gladio in circuitu ejus : tertiam vero aliam disperges in ventum, et gladium nudabo post eos.

3. Et sumes inde parvum numerum : et ligabis eos in summitate pallii tui.

4. Et ex eis rursum tolles, et projicies eos in medio ignis, et combures eos igni : et ex eo egredietur ignis in omnem domum Israël.

5. Hæc dicit Dominus Deus : Ista est Jerusalem : in medio gentium posui eam, et in circuitu ejus terras.

siège s'accompliront ; " vous en prendrez un autre tiers, et vous le couperez " avec l'épée autour de la même ville ; vous jetterez au vent les poils du tiers qui restera ; et je les poursuivrai l'épée nue. "

3. Et vous prendrez de cette troisième partie un petit nombre, que vous lierez au bord " de votre manteau, *comme pour les conserver avec soin.*

4. Vous tirerez encore quelques-uns de ceux-ci, et vous les jetterez au milieu du feu, et les y brûlerez, d'où " il sortira une flamme qui se répandra sur toute la maison d'Israël. "

5. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est là *l'image des maux que je ferai souffrir à cette Jérusalem que j'ai établie au milieu des nations, et qui est environnée de leurs terres.* "

¶ 2. C'est-à-dire, à mesure que s'accompliront les 390 jours pendant lesquels vous représenterez le siège de cette ville.

*Ibid.* Hébr. litt. vous le frapperiez. La conjonction *et* est omise dans l'hébreu.

*Ibid.* Ce verset est expliqué par le ¶ 12.

¶ 3. Hébr. autr. dans les ailes, *dans les pans de votre manteau.* On explique ce verset de ceux qui se rassembleront dans le pays après la prise de Jérusalem. On pourroit aussi l'entendre de ceux mêmes que Dieu prit soin de conserver dans leur dispersion. Voyez la note sur le verset suivant.

¶ 4. Vulg. litt. *ex eo*, en le rapportant à *igni* qui précède ; mais dans l'hébreu le mot qui signifie *ignis* est féminin ; ce qui donne lieu de soupçonner qu'au lieu de *ex eo*, il faudroit lire *ex eis*, comme au commencement du ¶. ; ou *ex eis*, comme les Septante semblent l'avoir lu.

*Ibid.* Quelques-uns entendent ceci des nouveaux maux qui tomberont sur les Juifs après le soulèvement d'Israël qui tra Godolias. *Jerem. xii. 2. et seqq.* Plusieurs l'entendent de la persécution d'Antiochus Epiphane contre les Juifs, laquelle fut suscitée à l'occasion des troubles qui s'élevèrent entre eux. Au ¶ 12. on voit qu'en effet le tiers d'où ceux-ci furent tirés, sont ceux qui furent dispersés parmi les nations ; d'où il suit que ceci regarde plus particulièrement ceux qui étoient revenus de leur dispersion depuis Cyrus.

¶ 5. Hébr. autr. Cette Jérusalem que vous voyez, je l'ai établie au milieu des nations, et elle est environnée de leurs terres. Mais elle a méprisé, etc.

6. Elle a méprisé mes ordonnances, jusqu'à se rendre plus impie que les nations, et elle a violé mes préceptes plus que toutes celles qui sont autour d'elle ; car *dans cette ville* ils ont foulé aux pieds mes ordonnances, et ils n'ont point marché dans *la voie de mes préceptes*.

7. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : *Habitans de Jérusalem*, parce que vous avez surpassé *en impiété* les nations qui sont autour de vous, que vous n'avez point marché dans *la voie de mes préceptes*, que vous n'avez point observé mes ordonnances, et que vous n'avez pas même agi comme les peuples qui vous environnent, *ayant été plus injustes et plus méchans qu'eux*,

8. Je viens à vous maintenant, dit le Seigneur Dieu, et j'exercerai moi-même mes jugemens au milieu de vous, à la vue des nations ;

9. Et je ferai parmi vous des choses que je n'ai *jamais* faites, et que je ne ferai point dans la suite *des siècles*, pour punir toutes vos abominations ;

10. Car les pères mangeront leurs enfans au milieu de vous, et les enfans mangeront leurs pères ; j'exercerai chez vous mes jugemens, et je disperserai de tous côtés tous ceux qui seront restés de vous.

11. Je jure par moi-même, dit le

6. Et contempsit judicia mea, ut plus esset impia quam gentes : et præcepta mea, ultra quam terræ quæ in circuitu ejus sunt : judicia enim mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt.

7. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Quia superastis gentes, quæ in circuitu vestro sunt, et in præceptis meis non ambulastis, et judicia mea non fecistis, et juxta judicia gentium quæ in circuitu vestro sunt, non estis operati :

8. Ideo hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, et ipse ego faciam in medio tui judicia in oculis gentium,

9. Et faciam in te quod non feci, et quibus similia ultra non faciam, propter omnes abominationes tuas.

10. Ideo patres comedent filios in medio tui, et filii comedent patres suos : et faciam in te judicia, et ventilabo universas reliquias tuas in omnem ventum.

11. Idcirco vivo

† 7. On lit dans l'hébreu, *Propter multiplicare vos*, חַמְסַנְכֶם, *præ gentibus* ; on suppose qu'il faut sous-entendre *peccata* ; peut-être faudroit-il lire *Propter infringere vos*, חַמְסַנְכֶם, *præ gentibus* : parce que vous avez commis plus d'infractions et d'infidélités que les nations, etc.

ego, dicit Dominus Deus : Nisi pro eo quod sanctum meum violasti in omnibus offensionibus tuis, et in cunctis abominationibus tuis : ego quoque confringam, et non parcet oculus meus, et non miserebor.

12. Tertia pars tui peste morietur, et fame consumetur in medio tui : et tertia pars tui in gladio cadet in circuitu tuo : tertiam vero partem tuam in omnem ventum dispergam, et gladium evaginabo post eos.

13. Et complebo furorem meum, et requiescere faciam indignationem meam in eis, et consolabor : et scient quia ego Dominus locutus sum in zelo meo, cum implevero indignationem meam in eis.

14. Et dabo te in desertum et in opprobrium gentibus, quæ in circuitu tuo sunt, in conspectu omnis prætereuntis.

15. Et eris opprobrium et blasphemia, exemplum et stupor in gentibus quæ in circuitu tuo sunt, cum fecero in te judicia in furore, et in indigna-

Seigneur Dieu, que, comme vous avez violé mon sanctuaire par tous vos crimes et par toutes vos abominations, je vous réduirai aussi en poudre; " que mon œil vous verra alors sans être fléchi, et que je ne serai point touché de compassion de vos maux.

12. Le tiers d'entre vous mourra de peste, et sera consumé par la faim au milieu de vous; l'autre tiers sera passé au fil de l'épée autour de vos murs; et je disperserai de tous côtés le tiers qui sera resté, et je le poursuivrai l'épée nue dans tous les pays où ils se seront retirés.

13. Je contenterai ma fureur, je satisferai mon indignation dans leurs maux, et je me consolerais des injures que j'ai reçues de cette nation infidèle par la vengeance que j'en tirerai; et ils sauront enfin que c'est moi qui suis le Seigneur, qui ai parlé dans ma colère, lorsque mon indignation se sera satisfaite dans leurs maux;

14. Car je vous réduirai en un désert, je vous rendrai l'objet des insultes des nations qui sont autour de vous; j'exposerai à la vue de tous les passans votre iniquité et les maux qu'elle vous a attirés;

15. Et vous deviendrez, à l'égard des peuples qui vous environnent, un sujet de mépris et de malédiction, et un exemple terrible et étonnant de la sévérité de ma justice, lorsque j'aurai exercé mes jugemens au milieu de vous, dans ma fureur,

† 11. Litt. je vous briserai. On lit dans l'hébreu, אֲנַרְע, *diminuum* : je vous diminuerais; je vous réduirai à un petit nombre. C'est ce que le † suivant va expliquer.

dans mon indignation, et dans toute l'effusion de ma colère.

16. *Vous reconnoîtrez alors que c'est moi qui suis le Seigneur, qui vous ai parlé " par la bouche de mes prophètes; vous le reconnoîtrez, dis-je, lorsque je lancerai les flèches perçantes de la famine " qui seront mortelles, et que je les lancerai pour vous perdre; lorsque j'enverrai de toutes parts la famine pour vous accabler, et que je briserai parmi vous la force du pain, comme je vous en ai menacé;*

17. *Lorsque je ferai venir tout ensemble la famine et les bêtes les plus cruelles, " pour vous exterminer entièrement; que la peste, le carnage et l'effusion du sang régneront parmi vous, et que je vous ferai passer au fil de l'épée. Alors vous reconnoîtrez que " c'est moi qui suis le Seigneur, qui vous ai parlé par la bouche de mes prophètes, et qui ne vous ai rien dit qui ne dût vous arriver.*

ψ 16. L'hébreu joint ces mots au verset précédent : *Car c'est moi qui suis le Seigneur, qui ai parlé par la bouche de mes prophètes. Vous deviendrez, dis-je, un exemple terrible, lorsque, etc.*

*Ibid.* Cette expression, *sagittas famis*, est peu commune; et d'ailleurs la suite du même verset va parler encore de la famine; cela donne lieu de soupçonner que ce seroit peut-être plutôt, *sagittas pestis*. On a pu confondre פֶּסֶט, *pestis*, avec פָּמִי, *famis*, avec פָּמִי, *pestis*; on trouve l'un et l'autre dans le verset suivant.

ψ 17. Cela pourroit s'entendre des Chaldéens mêmes comparés à des bêtes féroces qui devoient désoler la Judée.

*Ibid.* Ou simplement : *car c'est moi, etc.*

tione, et in increpationibus iræ.

16. Ego Dominus locutus sum : quando misero sagittas famis pessimas in eos, quæ erunt mortiferæ, et quas mittam ut disperdam vos : et famem congregabo super vos, et conteram in vobis baculum panis.

17. Et immittam in vos famem, et bestias pessimas usque ad internecionem : et pestilentia et sanguis transibunt per te, et gladium inducam super te : ego Dominus locutus sum.

## CHAPITRE VI.

Prédiction de la ruine des villes et des hauts lieux d'Israël, et du carnage de ce peuple. Restes que le Seigneur se réservera. Désolation d'Israël par l'épée, la famine et la peste; ce pays réduit en solitude.

1. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :



2. Fili hominis, pone faciem tuam ad montes Israel, et prophetabis ad eos,

3. Et dices : Montes Israel, audite verbum Domini Dei : Hæc dicit Dominus Deus montibus, et collibus, rupibus, et vallibus : Ecce ego inducam super vos gladium, et disperdam excelsa vestra : ●

4. Et demoliar aras vestras, et confringentur simulachra vestra : et dejiciam interfectos vestros ante idola vestra.

5. Et dabo eadavera filiorum Israel ante faciem simulachrorum vestrorum : et dispergam ossa vestra circum aras vestras,

6. In omnibus habitationibus vestris. Urbes desertæ erunt, et excelsa demolientur et dissipabuntur : et

2. Fils de l'homme, tournez le visage vers les montagnes d'Israël, qui sont pleines d'idoles ; prophétisez ce qui doit leur arriver ;

3. Et dites-leur : Montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu. Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux montagnes, aux collines, aux rochers, "aux vallées du royaume d'Israël : " Je vais faire tomber l'épée sur vous ; je détruirai vos hauts lieux.

4. J'abattrai vos autels, je briserai vos statues, et je ferai tomber devant vos idoles ceux qui seront tués au milieu de vous.

5. J'étendrai les corps morts des enfans d'Israël devant vos statues, " et je répandrai vos os " autour de vos autels.

6. Les villes seront désertes dans tout le pays où vous habitez, " les hauts lieux seront détruits et renversés ; vos autels tomberont et seront brisés ; vos idoles ne seront plus

Inf. XXXVI. 1.

‡ 3. Hébr. litt. aux lits des torrens.

*Ibid.* Cela ne doit pas s'entendre d'Israël distingué de Juda, mais de Juda même, nommé indifféremment *Juda* ou *Israël*, depuis la destruction du royaume des dix tribus. En adressant ici la parole aux montagnes et aux vallées, Dieu parle au peuple même qui habite ces vallées, et ces montagnes ; aux grands et aux petits, qui sont eux-mêmes représentés par ces montagnes et ces vallées.

‡ 5. Hébr. devant leurs idoles. C'est-à-dire que dans l'hébreu c'est le même mot qu'à la fin du ‡ précédent, mais avec le pronom de la troisième personne.

*Ibid.* Peut-être que de même ici au lieu de **וְ**, *vestrorum*, il faudroit **וְ**, *eorum*, leurs os.

‡ 6. Les exemplaires de la Vulgate joignent communément au ‡ précédent ces quatre mots, *in omnibus habitationibus vestris*, en ne les en séparant que par une virgule, et mettant le point après *vestris* ; mais les bibles hébraïques joignent ces quatre mots avec ce qui suit.

adorées ; vos temples seront abattus, et tous vos ouvrages périront."

7. Il se fera un carnage d'hommes au milieu de vous ; et vous saurez alors que c'est moi qui suis le Seigneur, et que vos idoles ne sont rien.

8. Néanmoins je ne vous détruirai pas entièrement ; je m'en réserverai parmi vous " quelques-uns qui auront échappé à l'épée des nations ; et je les rétablirai dans leur pays, lorsque je vous aurai dispersés parmi les peuples.

9. Et ceux d'entre vous qui auront été délivrés de la mort, " se souviendront de moi parmi les nations où ils auront été emmenés captifs ; parce que je briserai " leur cœur, qui étoit tombé dans la fornication, en se retirant de moi, et j'éclairerai leurs yeux, qui s'étoient corrompus par la fornication à laquelle ils s'étoient abandonnés, en se prostituant aux idoles ; et ainsi touchés de leurs égaremens, ils se déplairont à eux-mêmes, à cause des maux qu'ils auront faits dans toutes les abominations et les idolâtries où ils sont tombés.

10. Et ils sauront alors que c'est moi qui suis le Seigneur, et que ma parole n'a pas été vaine, lorsque je

interibunt aræ vestræ, et confringentur : et cessabunt idola vestra, et conterentur delubra vestra, et delebuntur opera vestra.

7. Et cadet interfectus in medio vestri : et scietis quia ego sum Dominus.

8. Et relinquam in vobis eos qui fugerint gladium in gentibus, cum dispersero vos in terris.

9. Et recordabuntur mei liberati vestri in gentibus, ad quas captivi ducti sunt : quia contrivi cor eorum fornicans et recedens a me : et oculos eorum fornicantes post idola sua : et displicebunt sibimet super malis quæ fecerunt in universis abominatibus suis.

10. Et scient, quia ego Dominus non frustra locutus sum, ut

‡ 6. Hébr. autr. Dans tout le pays où vous habitez les villes seront désolées, et les hauts lieux seront détruits ; en sorte que vos autels seront renversés et périront ; vos idoles seront brisées et cesseront ; vos statues seront retranchées, et vos ouvrages seront effacés et exterminés.

‡ 8. Hébr. autr. Je ferai qu'il en restera d'entre vous qui auront échappé, etc. On y lit בְּהִיֹת, cum sint, pour לְהִיֹת, ut sint. C'est-à-dire, à la lettre : Et remanere faciam : ut sint vobis evasores gladii.

‡ 9. Hébr. qui auront échappé à l'épée.

Ibid. On lit dans l'hébreu, נִשְׁבַּרְתִּי, contritus sum, pour שִׁבַרְתִּי, contrivi.

facierem eis malum hoc.

11. Hæc dicit Dominus Deus : Percute manum tuam, et alide pedem tuum, et dic : Heu, ad omnes abominationes malorum domus Israel, quia gladio, fame, et peste ruituri sunt.

12. Qui longe est, peste morietur : qui autem prope, gladio corruet : et qui relictus fuerit et obsessus, fame morietur : et complebo indignationem meam in eis.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum fuerint interfecti vestri in medio idolorum vestrorum, in circuitu ararum vestrarum, in omni colle excelso, et in cunctis summitatibus montium, et subtus omne lignum nemorosum, et subtus universam quercum frondosam, locum ubi accenderunt thura redolentia universis idolis suis.

14. Et extendam manum meam super eos : et faciam terram desolatam, et destitutam a deserto Debla-

leur ai prédit que je leur ferois ces maux.

11. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Frappez de la main et battez du pied, dans l'excès de la douleur et de l'étonnement où vous serez à la vue des péchés de ce peuple ; et des maux dont ils seront punis, et dites : " Malheur sur tous les crimes, et sur toutes les abominations de ceux qui composent la maison d'Israël, parce qu'ils périront par l'épée, par la famine, et par la peste.

12. Celui qui est loin de l'ennemi, mourra de la peste ; celui qui en est près, tombera par l'épée ; celui qui sera resté dans la ville, et qui y sera assiégé, mourra de faim ; et mon indignation se satisfera dans leur supplice.

13. Et vous saurez que je suis le Seigneur, lorsque vos corps morts et tout sanglans seront étendus au milieu de vos idoles, autour de vos autels, sur toutes vos collines élevées, et sur toutes vos hautes montagnes, sous tous vos arbres chargés de feuillages, sous tous vos chênes touffus, et dans tous les lieux où l'on sentoit auparavant l'odeur des encens que vous brûliez en l'honneur de vos idoles.

14. J'étendrai ma main sur eux ; et je rendrai la terre qu'ils habitent toute désolée et abandonnée, depuis le désert de Déblatha jusque dans tous les lieux où ils habitoient ; " et

† 11. Antr. et dites : Hélas ! gémissiez sur tous les crimes, etc.

† 14. Hébr. autr. depuis le désert qui est au midi de la Judée, jusqu'à Réblatha qui est au nord dans le territoire d'Emath en Syrie. Ce fut là que Sédécias fut amené devant Nabuchodonosor après la prise de Jérusalem. Jerem. xxxix. 5. et 6. C'est-à-dire, qu'on peut avoir confondu Réblatha avec Deblatha.

alors ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, et que c'est en vain qu'ils avoient mis leur confiance dans leurs idoles.

tha, in omnibus habitationibus eorum; et scient quia ego Dominus.

## CHAPITRE VII.

La ruine de la terre d'Israël est proche. Dieu répandra sur elle sa fureur sans être touché de ses maux. Ils périront par l'épée, par la peste, et par la famine. Leurs richesses ne les sauveront point. Le sanctuaire même sera profané. Ils seront accablés de maux et privés de toute consolation.

1. LE Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

2. Et vous, fils de l'homme, dites : " Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu de la terre d'Israël : La fin de cette terre vient, " elle vient cette fin, et elle est près de fondre sur les quatre " coins de la terre d'Israël.

3. Peuple ingrat et infidèle, votre fin est arrivée; je vais maintenant répandre ma fureur sur vous; je vous jugerai selon vos voies corrompues; et je ferai retomber sur vous " toutes vos abominations.

4. Mon œil vous verra sans être fléchi, et je ne serai point touché de compassion à la vue de vos maux; je mettrai sur vous le poids de vos crimes, vos abominations seront au milieu de vous, " et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Et tu, fili hominis, hæc dicit Dominus Deus terræ Israel: Finis venit, venit finis super quatuor plagas terræ.

3. Nunc finis super te, et immittam furorem meum in te: et judicabo te juxta vias tuas, et ponam contra te omnes abominationes tuas.

4. Et non parces oculus meus super te, et non miserebor: sed vias tuas ponam super te, et abominationes tuæ in medio tui erunt: et scietis quia ego Dominus.

‡ 2. Le mot *dic* se trouve exprimé dans la version des Septante, et dans la version syriaque.

*Ibid.* La répétition du mot *venit* n'est pas dans l'hébreu; mais on la trouve dans la version des Septante et dans les autres. La même expression va revenir au ‡ 6.

*Ibid.* On lit irrégulièrement dans l'hébreu ארבעת, pour ארבע, *quatuor*; les rabbins en conviennent.

‡ 3. C'est le sens de l'hébreu.

‡ 4. C'est-à-dire, vous porterez la juste peine de vos abominations.



5. Hæc dicit Dominus Deus : Afflictio una, afflictio ecce venit.

6. Finis venit, venit finis, evigilavit adversum te : ecce venit.

7. Venit contritio super te, qui habitas in terra : venit tempus, prope est dies occisionis, et non gloria montium.

8. Nunc de propinquo effundam iram meam super te, et complebo furorem meum in te : et iudicabo te juxta vias tuas, et imponam tibi omnia scelera tua :

9. Et non parceret oculus meus, nec miserabor, sed vias tuas imponam tibi, et abominations tuæ in medio tui erunt : et scie-

5. Voici ce que dit encore le Seigneur Dieu : Une affliction vient fondre sur vous, peuple infidèle ; et aussitôt il en vient une autre, sans que vous ayez de relâche dans vos maux ;"

6. Car la fin vient, la fin est proche ; elle s'avance " contre vous ; la voilà qui vient. "

7. Vous qui habitez sur la terre d'Israël, une ruine entière vient vous accabler. " Le temps de la vengeance est venu ; le jour du Seigneur est proche ; le jour du carnage des hommes, et non de la gloire et de la joie que vous faisiez éclater sur le haut des montagnes où vous sacrifiez à vos idoles. "

8. Jusqu'ici je vous ai comme menacés de loin ; mais maintenant je répandrai de près ma colère sur vous ; ma fureur se satisfera en vous ; je vous jugerai selon l'iniquité de vos voies, et je vous chargerai de tout le poids de vos crimes.

9. Mon œil vous verra sans être fléchi ; je ne serai point touché de compassion de vos maux ; mais je mettrai sur vous le poids de vos actions criminelles ; les peines dues à vos abominations seront au milieu de

Peut-être qu'au lieu de בְּתוֹכְךָ, in medio tui, il faudroit lire, בְּחִיקְךָ, in sinu tuo ; c'est l'expression ordinaire des Hébreux en ce sens. Infr.

‡ 9. Au lieu de אַחַת, una, le chaldéen suppose אַחַר, post, en ce sens : Malum post malum : Malheur sur malheur ; le voici qui vient.

‡ 6. Litt. elle s'est éveillée.

Ibid. On lit irrégulièrement dans l'hébreu, בָּאָה, pour בָּא, venit.

‡ 7. Hébr. autr. l'aurore de ce jour terrible vient ; le temps de la vengeance arrive ; le jour du Seigneur est proche.

Ibid. Hébr. litt. le jour du tumulte et des armes, et non de ces cris de joie qui retentissent sur les montagnes. On y lit הַיּוֹם הַזֶּה, que l'on suppose signifier celeusmatis montium, peut-être pour הַיּוֹם הַזֶּה, celeusmatum, le jour du tumulte, et non des cris de joie.

vous; " et vous saurez que c'est moi qui vous frappe, moi qui suis le Seigneur.

10. Le jour auquel ces choses s'accompliront, vient; le jour auquel ces maux vous arriveront, m'est déjà présent; la ruine que je vous annonce, va tomber sur vous; " la verge qui doit vous frapper, a fleuri; l'orgueil de celui qui doit vous perdre, a poussé ses rejetons.

11. L'iniquité ou la fureur " de vos ennemis s'est élevée sur vos princes, qui étoient parmi vous comme la verge de l'impiété; et il ne restera rien d'eux, ni du peuple qu'ils gouvernent, ni de tout leur bruit, et de tout leur éclat; " ils n'auront point de repos, et on ne leur laissera pas même la triste consolation de pleurer leurs morts. "

12. Le temps de votre ruine est venu; le jour de votre désolation est proche: que celui qui achète, ne se réjouisse point, et que celui qui vend, ne s'afflige point; parce que la colère du Seigneur accablé tout le peuple, " et les réduira tous à une égale misère.

13. Celui qui vend, ne rentrera point en possession de ce qu'il vend; car ceci arrivera pendant la vie même de ceux qui vivent présentement, et cette désolation les fera périr. Ainsi ils ne verront point le

tis quia ego sum Dominus percutiens.

10. Ecce dies, ecce venit: egressa est contritio, floruit virga, germinavit superbia:

11. Iniquitas surrexit in virga impietatis: non ex eis, et non ex populo, neque ex sonitu eorum: et non erit requies in eis.

12. Venit tempus, appropinquavit dies: qui emit, non lætetur, et qui vendit, non lugeat: quia ira super omnem populum ejus.

13. Quia qui vendit, ad id quod vendidit, non revertetur, et adhuc in viventibus vita eorum: visio enim ad omnem mul-

‡ 9. On lit encore ici dans l'hébreu, בתוכך, in medio tui, peut-être pour בחיקיך, in sinu tuo.

‡ 10. Hébr. autr. l'aurore de ce jour terrible commence de paroître.

‡ 11. Hébr. litt. la violence.

Ibid. Hébr. Il n'y en aura point d'entre eux, c'est-à-dire, de ces impies; il n'y en aura point ni de leur multitude, ni de leurs grands, qui échappe à ma vengeance. La phrase hébraïque paroît avoir perdu un mot qui réponde au sens ici exprimé; ou du moins elle le laisse à sous-entendre.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu: et il n'y aura point de lamentation ni de deuil sur eux.

‡ 12. Hébr. litt. toute sa multitude; c'est-à-dire, sur tout le peuple cette terre.

titudinem ejus non regredietur; et vir in iniquitate vitæ suæ non confortabitur.

14. Canite tuba, præparentur omnes, et non est qui vadat ad prælium: ira enim mea super universum populum ejus.

15. Gladius foris, et pestis et fames intrinsecus: qui in agro est, gladio morietur, et qui in civitate, pestilentia et fame devorabuntur.

16. Et salvabuntur qui fugerint ex eis: et erunt in montibus quasi columbæ con-

temps du jubilé, où chacun rentre dans ses biens aliénés." Or, les visions prophétiques que je fais aujourd'hui, et qui regardent tout le peuple, ne seront point vaines; elles s'accompliront infailiblement; et alors tout homme reconnoitra qu'au lieu de trouver de l'appui dans le dérèglement de sa vie, il y trouvera sa perte."

14. Ils crieront: Sonnez de la trompette; que tous se préparent à une vigoureuse défense; et cependant il ne se trouvera personne qui aille au combat, parce que ma colère est sur tout le peuple, et que je leur ôterai à tous le courage et la vigueur.

15. Ainsi l'épée tuera tout au dehors, et la peste et la famine feront tout périr au dedans; celui qui est aux champs, mourra par l'épée; et celui qui est dans la ville, sera dévoré par la peste et par la famine.

16. Ceux d'entre eux qui s'enfuiront, seront délivrés de ces maux; mais ils seront sur les montagnes comme les colombes des vallées,"

‡ 13. Autr. Car celui qui vend ne pourra rentrer en possession de ce qu'il vend, quand même il seroit encore au nombre des vivans; parce qu'étant réduit en captivité, il ne pourra jouir du privilège de l'année du jubilé. On lit dans l'hébreu, חַיִּתָּם, *vita eorum*, peut-être pour *vita ejus*; ou חַיִּתָּם, *fuertis*: quand vous seriez encore au nombre des vivans.

*Ibid.* L'hébreu pourroit se lire comme au verset précédent et au verset suivant: car la colère du Seigneur tombera sur toute la multitude, et elle ne se retirera point qu'elle n'ait exécuté les jugemens du Seigneur. C'est-à-dire, qu'au lieu de חַוּוֹ, *visio*, il faudroit peut-être lire חַוּוֹן, *furor* ou *ira*.

*Ibid.* Autrement et selon l'hébreu: et l'homme qui vit dans l'iniquité, ne se fortifiera point et ne se soutiendra point. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, בְּעוֹנוֹ חַיִּתָּו, *in iniquitate sua vitæ suæ*, pour בְּעוֹן חַיִּתָּו, *in iniquitate vitæ suæ*.

‡ 14. On lit dans l'hébreu, וַחֲכִין, et *præparare*, pour וַחֲכִינוּ, et *præparamini*, ou וַיַּעֲנוּ, et *præparentur*.

*Ibid.* Hébr. litt. sur toute sa multitude, c'est-à-dire, sur tout le peuple de cette terre.

‡ 16. Hébr. autr. Quelques-uns d'entre eux s'échapperont, et seront sur les montagnes, etc.

*Ibid.* Peut-être qu'au lieu de כִּי־וְנִי חַגְמֵי־וֹת, *sicut columbæ convallium*,

tous tremblans de crainte à la vue de leurs péchés, et des maux qu'ils leur auront attirés. "

17. Alors toutes les mains seront affoiblies, et tous les genoux seront sans force. "

18. Ils se revêtiront de cilices, et ils seront saisis de frayeur; tous les visages seront couverts de confusion, et toutes les têtes deviendront chauves, parce qu'ils s'arracheront les cheveux dans l'excès de leur douleur. "

19. Leur argent sera jeté dehors, et leur or sera à leur égard comme du fumier; car leur argent leur deviendra inutile, et leur or ne pourra les délivrer au jour de la fureur du Seigneur; ils ne leur serviront point pour se rassasier, et pour remplir leur estomac, parce que leur iniquité s'en est fait un sujet de chute, en s'en faisant des idoles;

20. Car ils se sont servis de l'ornement de leurs colliers " pour repaître leur orgueil, et ils en ont fait les images de leurs abominations et de leurs idoles; c'est pourquoi je

vallium omnes trepidi, unusquisque in iniquitate sua.

17. Omnes manus dissolventur, et omnia genua fluent aquis.

18. Et accingent se ciliciis, et operiet eos formido, et in omni facie confusio, et in universis capitibus eorum calvitium.

19. Argentum eorum foras projicietur, et aurum eorum in sterquilinum erit. Argentum eorum, et aurum eorum non valebit liberare eos in die furoris Domini. Animam suam non saturabunt, et ventres eorum non implebuntur: quia scandalum iniquitatis eorum factum est.

20. Et ornamentum monilium suorum in superbiam posuerunt, et imagines abominationum suarum et si-

il-faudroit lire כיונים הגיות, sicut columbæ gementes, comme des colombes gémissantes. On le lit ainsi dans quelques exemplaires grecs.

‡ 16. On lit dans l'hébreu, כלם הומות, ce que l'on suppose signifier, omnes illi strepentes; mais avec discordance du masculin au féminin; les mêmes lettres pourraient signifier consumet eos mors: la mort les conquerra chacun dans leur iniquité.

‡ 19. Litt. et l'eau coulera de tous les genoux: La frayeur dont on sera saisi fera qu'on ne pourra retenir son urine. Infr. xxi. 7.

‡ 18. Ou parce qu'ils se les couperont; ce qui étoit une des marques ordipaires de deuil dans les disgrâces publiques ou particulières.

‡ 20. Hébr. autr. de la beauté de leurs ornemens, des ornemens et de richesses même du temple. On lit dans l'hébreu, עדי, ornatus ejus; pour עדי, ornatus eorum; et ensuite שמהו, posuit cum, pour שמהו, posuerunt eum.

Isai. xv. 2.  
Jer. xlviii. 57.

Prov. xi 4.  
Soph. i. 28.  
Eccli. v. 10.



mulachrorum fecerunt ex eo : propter hoc dedi eis illud in immunditiam :

21. Et dabo illud in manus alienorum ad diripiendum, et impiis terræ in prædam, et contaminabunt illud.

22. Et avertam faciem meam ab eis, et violabunt arcanum meum : et introibunt in illud emissarii, et contaminabunt illud.

23. Fac conclusionem : quoniam terra plena est judicio sanguinum, et civitas plena iniquitate.

24. Et adducam pessimos de gentibus, et possidebunt domos eorum : et quiescere faciam superbiam potentium, et possidebunt sanctuaria eorum.

25. Angustia superveniente, requirunt pacem, et non erit.

26. Conturbatio

mettrai leur or et leur argent au rang des choses impures.

21. Je l'abandonnerai au pillage entre les mains des étrangers ; il deviendra la proie des *hommes les plus* impies de la terre ; et ils en useront comme d'une chose souillée.

22. Je détournerai d'eux mon visage ; et *j'abandonnerai mon peuple à cause d'eux ; ainsi leurs ennemis* violeront le secret de mon sanctuaire, sans que je les en empêche ; des brigands y entreront, et le profaneront, sans que je m'y oppose ; et je veux que cela arrive dans peu.

23. *Ezéchiel, achevez donc de prononcer la condamnation de ce peuple ; et vous, instrumens de ma colère, hâtez-vous de l'exécuter ; préparez-leur des chaînes " pour les emmener en captivité, parce que la terre qu'ils habitent, est pleine du sang des innocens qu'ils ont répandu, et que la ville où ils demeurent, est remplie d'iniquité. "*

24. *C'est pourquoi je ferai venir contre eux les plus méchans d'entre les nations ; ils s'empareront de leurs maisons, et ils les en chasseront ; ainsi je ferai cesser l'orgueil des puissans qui sont parmi eux, et qui oppriment les autres, et leurs ennemis posséderont leurs sanctuaires, et les profaneront. "*

25. Les maux " fondant tout d'un coup sur eux, ils chercheront la paix, et ils ne la trouveront point.

26. Ils verront venir épouvante sur

‡ 23. C'est le sens de l'hébreu : Faites des chaînes ; ou à la lettre : Faites la chaîne ; enchaînez-les, enveloppez-les tous dans une même coudumtion.

*Ibid.* Hébr. de violence.

‡ 24. C'est le sens de l'hébreu : et leurs sanctuaires seront profanés.

‡ 25. Hébr. litt. le retranchement.

épouvante, " et les bruits *affligeans* se succéderont l'un à l'autre, *sans qu'il y ait de relâche*; ils chercheront quelque vision *favorable* d'un prophète, *et elle leur sera refusée*; la loi périra dans la bouche des prêtres, et le conseil *cessera de se trouver* dans les *paroles des anciens*.

27. Le roi sera dans les larmes, le prince sera couvert de tristesse, et les mains du peuple trembleront de frayeur; *car* je les traiterai selon leurs œuvres; " je les jugerai selon qu'ils auront jugé les autres; " et ils sauront *enfin* que c'est moi qui suis le Seigneur.

וְהָיָה כִּי יִשְׁמַע הַמֶּלֶךְ וְהַנְּסִיךְ וְהָעָם וְיִשְׁמְרוּ אֶת יְמֵיהֶם וְיִשְׁמְרוּ אֶת יְמֵיהֶם

super conturbationem veniet, et auditus super auditum: et quærent visionem de propheta, et lex peribit a sacerdote, et consilium a senioribus.

27. Rex lugebit, et princeps induetur mœrore, et manus populi terræ conturbabuntur. Secundum viam eorum faciam eis, et secundum iudicia eorum iudicabo eos: et scient quia ego Dominus.

Ÿ 26. Hébr. Malheur sur malheur.

Ÿ 27. Autr. selon leur voie, *selon leur conduite*. On lit dans l'hébreu, מִדְּרַכְּם, *a via eorum*, pour כְּדִרְכְּכֶם, *secundum viam eorum*.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, וּבְמִשְׁפָּטֵיהֶם, *et in iudiciis eorum*, pour וּכְמִשְׁפָּטֵיהֶם, *et secundum iudicia eorum*.

## CHAPITRE VIII.

Ezéchiël est transporté en esprit à Jérusalem dans le temple. Il y voit les abominations qui s'y commettent. Le Seigneur lui annonce les vengeances qu'il va exercer.

Avant Père  
chr. vulg.  
594.

1. Le cinquième jour du sixième mois de la sixième année de la captivité du roi Joachin, comme j'étois assis dans ma maison, et que les anciens de Juda étoient assis avec moi au même lieu, la main du Seigneur Dieu tomba tout d'un coup sur moi. Je fus rempli de son Esprit;

2. Et j'eus cette vision: Quelqu'un me parut comme un feu ardent; "

1. Et factum est in anno sexto, in sexto mense, in quinta mensis, ego sedebam in domo mea, et senes Juda sedebant coram me, et cecidit ibi super me manus Domini Dei.

2. Et vidi, et ecce similitudo quasi as-

Ÿ 2. Au lieu de אֵשׁ, *ignis*, les Septante ont lu אִישׁ, *vir*: Je vis une figure comme d'un homme; la suite le suppose, puisque le prophète parle des reins de cet homme.

pectus ignis : ab aspectu lumborum ejus, et deorsum, ignis : et a lumbis ejus, et sursum, quasi aspectus splendoris, ut visio electri.

3. Et emissa similitudo manus apprehendit me in cincinno capitis mei : et elevavit me Spiritus inter terram et cœlum, et adduxit me in Jerusalem in visione Dei, juxta ostium interius, quod respiciebat ad aquilonem, ubi erat statutum idolum zeli ad provocandam æmulationem.

4. Et ecce ibi gloria Dei Israel, secundum visionem quam videram in campo.

5. Et dixit ad me : Fili hominis, leva oculos tuos ad viam aquilonis. Et levavi oculos meos ad viam aquilonis : et ecce ab aquilone portæ altaris, idolum zeli in ipso introitu.

6. Et dixit ad me :

depuis les reins jusqu'en bas, ce n'étoit qu'une flamme; et depuis les reins jusqu'en haut, il paroissoit un airain mêlé d'or, "étincelant de lumière.

3. Je vis en même temps comme une main qui vint me prendre par les cheveux de ma tête; et l'Esprit du Seigneur m'éleva ainsi entre le ciel et la terre, et m'amena à Jérusalem, non dans mon corps, mais dans une vision que j'eus en esprit de la part de Dieu, et il me mit près de la porte intérieure qui regardoit du côté de l'aquilon, où l'on avoit placé l'idole de Baal, comme pour insulter au Seigneur, et le piquer de jalousie. "

4. Je vis paroître en ce même lieu la gloire du Dieu d'Israël, selon la vision que j'avois eue dans le champ où cette gloire m'avoit été découverte. "

5. Et il me dit : Fils de l'homme, levez les yeux du côté de l'aquilon. Et ayant levé les yeux de ce côté-là, je vis du côté de l'aquilon de la porte de l'autel cette idole de jalousie qui étoit à l'entrée de cette porte. "

6. Il me dit ensuite : Fils de l'hom-

¶ 2. A la lettre : de l'electrum ; selon d'autres, de l'aurichalcum. Supr. 1. 4. et 27.

¶ 3. Litt. l'idole de jalousie pour piquer de jalousie le Seigneur. La plupart croient que c'étoit l'idole de Baal qui avoit été dressée dans le temple par Manassé, 4. Reg. XXI. 7. et 2. Par. XXXIII. 7., et qui ayant été détruite par Josias, 2. Par. XXXIV. 4., avoit apparemment été rétablie par ses successeurs. D. Calmet croit que c'étoit l'idole d'Adonis dont il est parlé au ¶ 4. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, זלזלזלזל, pour זלזלזל, zelum faciens, ou æmulationem provocans.

¶ 4. Voyez au chap. 1. ¶ 4. et suiv.

¶ 5. Hébr. autr. je vis du côté de l'aquilon, près de la porte, l'autel de cette idole, etc.

me, voyez-vous ce que font ceux-ci? " Voyez-vous les grandes abominations que la maison d'Israël fait en ce lieu, pour m'obliger à me retirer de mon sanctuaire? Et quand vous vous retournerez d'un autre côté, vous verrez des abominations encore plus grandes.

7. Et m'ayant conduit à l'entrée du parvis des lévites, " je vis qu'il y avoit un trou à la muraille;

8. Et il me dit : Fils de l'homme, percez la muraille; et ayant percé la muraille, l'ouverture que j'y fis, parut aussi grande que celle d'une porte.

9. Et il me dit : Entrez, et voyez les effroyables abominations que ces gens font en ce lieu.

10. J'entrai donc; et en même temps je vis des images de toutes sortes de reptiles et d'animaux, et l'abomination de la maison d'Israël; et toutes ses idoles étoient peintes sur la muraille tout autour du temple; "

11. Et soixante-dix des anciens de la maison d'Israël, composant le conseil souverain de ce peuple, " étoient debout devant ces peintures; et Jézonias, fils de Saphan, " étoit au

Fili hominis, putasne vides tu quid isti faciunt, abominationes magnas quas domus Israel facit hic, ut procul recedam a sanctuario meo? et adhuc conversus videbis abominationes majores.

7. Et introduxit me ad ostium atrii: et vidi, et ecce foramen unum in pariete.

8. Et dixit ad me: Fili hominis, fode parietem. Et cum fodissem parietem, apparuit ostium unum.

9. Et dixit ad me: Ingredere, et vide abominationes pessimas quas isti faciunt hic.

10. Et ingressus vidi, et ecce omnis similitudo reptilium et animalium, abominatio, et universa idola domus Israel depicta erant in pariete in circuitu per totum.

11. Et septuaginta viri de senioribus domus Israel, et Jezionias filius Saphan stabat in medio eorum, stan-

¶ 6. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, **מיה**, pour **מיה מיה**, quid isti; les rabbins en conviennent.

¶ 7. Ou plutôt, du parvis du peuple, nommé simplement le parvis, et distingué ainsi du parvis des prêtres et des lévites nommé au ¶ 16. le parvis intérieur.

¶ 10. Ou plutôt: tout autour de cette salle située à l'entrée du parvis, et dont la muraille avoit été percée.

¶ 11. On croit que ces soixante-dix anciens étoient les soixante-dix sénateurs du grand sénat des Juifs appelé le sanhédrin. Voyez la Dissertation sur la police des Hébreux, à la tête du livre des Nombres, tom. III.

*Ibid.* On connoît sous le règne de Josias, Saphan, scribe ou secrétaire de ce prince. 4. Reg. xxii. 3. et seqq. Jezionias, fils de Saphan, paroît être ici le chef de ces soixante-dix hommes,



tium ante picturas : et unusquisque habebat thuribulum in manu sua : et vapor nebulæ de thure consurgebat.

12. Et dixit ad me : Certe vides, fili hominis, quæ seniores domus Israel faciunt in tenebris, unusquisque in abscondito cubiculi sui : dicunt enim : Non videt Dominus nos, dereliquit Dominus terram.

13. Et dixit ad me : Adhuc conversus videbis abominationes majores, quas isti faciunt.

14. Et introduxit me per ostium portæ domus Domini, quod respiciebat ad aquilonem : et ecce ibi mulieres sedebant plangentes Adonidem.

15. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis : adhuc conversus videbis abominationes majores his.

16. Et introduxit me in atrium domus Domini interius : et ecce in ostio templi Domini inter vestibulum et altare, quasi viginti-

milieu d'eux. Chacun d'eux avoit un encensoir à la main, et la fumée de l'encens qui en sortoit, s'élevoit en haut.

12. Et il me dit : Certes vous voyez, " fils de l'homme, ce que les anciens de la maison d'Israël font dans les ténèbres, ce que chacun d'eux fait dans le secret de sa chambre, *sans aucune crainte* ; car ils disent : Le Seigneur ne nous voit point ; le Seigneur a abandonné la terre ; *il s'est retiré dans le ciel, et ne voit point ce qui se passe ici-bas.*

13. Alors il me dit : Si vous vous tournez d'un autre côté, vous verrez des abominations encore plus grandes *que celles que font ceux-ci* ;

14. Et m'ayant mené à l'entrée " de la porte de la maison du Seigneur, qui regarde du côté du septentrion, je vis des femmes qui étoient assises en ce lieu, et qui pleuroient *la mort d'Adonis* ; "

15. Et il me dit : Certes vous voyez, " fils de l'homme, ce qu'elles font ; et si vous allez encore d'un autre côté, vous verrez des abominations encore plus grandes ;

16. Et m'ayant fait entrer dans le parvis intérieur de la maison du Seigneur, *qui est le parvis des prêtres*, je vis devant la porte du temple du Seigneur, entre le vestibule et l'autel, environ vingt-cinq hommes " qui

† 12. Hébr. litt. Voyez-vous, fils de l'homme, etc.

† 14. C'est le sens de l'hébreu.

*Ibid.* L'hébreu lit, *Thammuz*, que l'on croit être le même qu'Osiris époux d'Isis, qui fut nommé *Adonis* par les Phéniciens et les Syriens, et qui n'est guère connu des Grecs que sous ce dernier nom. Le culte de ce dieu consistoit principalement à pleurer sa mort ; et ce deuil étoit célébré particulièrement par les femmes. Voyez la *Dissertation sur Béalphégor*, à la tête du Lévitique, tom. III.

† 15. Hébr. litt. Voyez-vous, fils de l'homme, etc.

† 16. Ces vingt-cinq hommes étoient apparemment autant de prêtres

tournoient le dos au temple du Seigneur, et dont le visage regardoit l'orient; et ils adoroient le soleil levant; "

17. Et il me dit : Certes vous voyez, " fils de l'homme, ce qu'ils font; est-ce peu à la maison de Juda d'avoir fait les abominations qu'ils ont faites en ce lieu, d'avoir rempli la terre d'iniquité, " et d'avoir comme entrepris d'irriter mon indignation contre eux ? Et vous voyez encore comme ils m'insultent, et comme ils approchent de leurs narines, par un culte superstitieux, un rameau d'olivier " qu'ils ont fait toucher à leurs idoles.

18. C'est pour cela aussi que je les traiterai dans ma fureur; mon œil les verra humiliés, sans être fléchi; je ne serai point touché de compassion de leurs maux; et lorsqu'ils orieront vers moi à haute voix, je ne les écouterai point.

quinque viri, dorsa habentes contra templum Domini, et facies ad orientem : et adorabant ad ortum solis.

17. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis : numquid leve est hoc domui Juda, ut facerent abominaciones istas, quas fecerunt hic : quia repletas terram iniquitate, conversi sunt ad irritandum me ? et ecce applicant ramum ad nares suas.

18. Ergo et ego faciam in furore : non parces oculus meus, nec miserebor : et cum clamaverint ad aures meas voce magna, non exaudiam eos.

et de lévites qui étoient alors de service. Il y avoit toujours dans le temple douze prêtres, et douze lévites qui servoient par semaine; et le grand-prêtre faisoit le vingt-cinquième.

† 16. Hébr. litt. et prosternés du côté de l'orient ils adoroient le soleil.

† 17. Hébr. litt. Voyez-vous, fils de l'homme, etc.

Ibid. Hébr. autr. de violence.

Ibid. D'autres croient que c'étoient des branches de laurier, arbre consacré au soleil.

## CHAPITRE IX.

Sept hommes paroissent; l'un est envoyé marquer d'un signe tous ceux qui gémissent des désordres de Jérusalem; les six autres ont ordre d'exterminer tous ceux qui ne seront pas marqués de ce signe. Exécution de cet ordre.

1. IL cria ensuite devant moi avec une voix forte, et me dit : Ceux qui doivent visiter la ville de Jérusalem,

1. Et clamavit in acribus meis voce magna, dicens : Appro-

pinquaverunt visitationes urbis, et unusquisque vas interfectionis habet in manu sua.

2. Et ecce sex viri veniebant de via portæ superioris, quæ respicit ad aquilonem, et uniuscujusque vas interitus in manu ejus: vir quoque unus in medio eorum vestitus erat lineis, et atramentarium scriptoris ad renes ejus: et ingressi sunt, et steterunt juxta altare æreum.

3. Et gloria Domini Israel assumpta est de cherub quæ erat super eum ad limen domus: et vocavit virum qui indutus erat lineis, et atramentarium scriptoris habebat in lumbis suis.

4. Et dixit Dominus ad eum: Transi per mediam civitatem in

salem, sont proches; " et chacun d'eux tient en sa main un instrument de mort pour en exterminer tous les méchans.

2. En même temps, je vis venir six hommes du côté de la porte supérieure " qui regarde vers le septentrion, " ayant chacun à la main un instrument de mort; il y en avoit aussi un septième au milieu d'eux, qui étoit revêtu d'une robe de fin lin, et qui avoit une écriture " sur les reins; et étant entrés dans le temple, ils se tinrent près de l'autel d'airain;

3. Et la gloire du Dieu d'Israël s'éleva de dessus le chérubin où elle étoit, " et vint à l'entrée " de la maison du Seigneur, et elle appela celui qui étoit vêtu d'une robe de fin lin, et qui avoit une écriture pendue sur les reins;

4. Et le Seigneur lui dit: Passez au travers de la ville, au milieu de Jérusalem, et marquez un " thau

✧ 1. Le mot *unusquisque*, qui suit, donne lieu de présumer que l'expression *visitationes*, qui est bien celle de l'hébreu, se prend ici pour *visitatores*, de même qu'en latin *custodiæ* se prend pour *custodes*, et en français même *la garde*, pour *les gardes*. Dans le style des Hébreux, la *visite* marque la récompense et le châtement; ici donc sont annoncés ceux que Dieu envoie contre Jérusalem pour la punir.

✧ 2. La porte supérieure est celle par laquelle on entroit dans le parvis des prêtres où étoit alors en esprit le prophète; la porte du parvis du peuple étoit moins haute par sa situation.

*Ibid.* Ces six hommes viennent par la porte septentrionale, parce qu'ils représentent l'armée des Chaldéens qui devoit venir de ce côté-là en s'avançant contre Jérusalem.

*Ibid.* Quelques-uns croient que le mot hébreu peut signifier des tablettes sur lesquelles on écrivoit.

✧ 3. C'est-à-dire, de dessus son trône soutenu par les chérubins, selon cette vision, où le prophète vit la gloire du Seigneur. *Supr.* viii. 4. et i. 22. 26.

*Ibid.* Litt. sur le seuil de la porte.

✧ 4. Le *thau* est la dernière lettre de l'alphabet des Hébreux, et l'on prétend qu'il avoit anciennement la figure d'une croix; de là vient qu'il en

*Exod. xii. 7.* sur le front des hommes qui gémissent, et qui sont dans la douleur de voir toutes les abominations qui se font au milieu d'elle.  
*Apo. vii. 3.*

5. *Et quant aux six autres hommes, j'entendis qu'il leur disoit: Suivez-le, et passez au travers de la ville; et frappez de mort tout ce que vous rencontrerez; que votre œil ne se laisse point fléchir, et ne soyez touchés d'aucune compassion.*

6. *Tuez tout, sans qu'aucun échappe, vieillards, jeunes hommes, vierges, femmes et enfans; mais ne tuez aucun de ceux sur le front desquels vous verrez le thau écrit; et commencez cette exécution par ceux qui servent dans mon sanctuaire, qui sont les plus coupables.* Ils commencèrent donc le carnage par les prêtres, et par les plus anciens qui étoient devant la maison du Seigneur;

7. *Et il leur dit: Profanez sans crainte la maison que je m'étois consacrée, et remplissez le parvis de corps tout sanglans, et sortez ensuite. Ils exécutèrent cet ordre rigoureux; et étant sortis du temple, après y avoir tout exterminé, ils allèrent tuer tous ceux qui étoient dans la ville;*

medio Jerusalem : et signa thau super frontes virorum gementium, et dolentium super cunctis abominationibus quæ fiunt in medio ejus.

5. Et illis dixit, audiente me : Transite per civitatem sequentes eum, et percutite : non parcat oculus vester, neque misereamini.

6. Senem, adolescentulum et virginem, parvulum et mulieres, interficite usque ad internecionem : omnem autem, super quem videritis thau, ne occidatis : et a sanctuario meo incipite. Cœperunt ergo a viris senioribus, qui erant ante faciem domus.

7. Et dixit ad eos : Contaminate domum, et implete atria interfectis : egredimini. Et egressi sunt, et percutiebant eos qui erant in civitate.

est ici regardé comme le symbole. Dans la langue sainte ce même mot signifie un signe; et c'est ainsi que les Septante l'ont entendu ici : Marquez un signe sur le front, etc.

‡ 5. On lit dans l'hébreu, לע, super, pour אל, ne; et ensuite עיניכם, oculi vestri, pour oculus vester; les rabbins en conviennent.

‡ 6. Hébr. litt. n'approchez, ne touchez.

Ibid. Hébr. autr. le signe. Supr. ‡ 4.

Ibid. Hébr. autr. par ceux qui me sont consacrés, par les prêtres et les lévites. Voyez la note suivante.

Ibid. C'est-à-dire, par ces vingt-cinq hommes qui tournoient le dos au sanctuaire. Supr. viii. 16.



8. Et cæde completa, remansi ego : ruique super faciæ meam, et clamans aio : Heu, heu, heu, Domine Deus : ergone disperdes omnes reliquias Israel, effundens furorem tuum super Jerusalem ?

9. Et dixit ad me : Iniquitas domus Israel et Juda magna est nimis valde, et repleta est terra sanguinibus, et civitas repleta est aversione : dixerunt enim : Dereliquit Dominus terram, et Dominus non videt.

10. Igitur et meus non parcat oculus, neque miserebor : viam eorum super caput eorum reddam.

11. Et ecce vir qui erat indutus lineis, qui habebat atramentarium in dorso suo, respondit verbum, dicens : Feci sicut præcepisti mihi.

8. Et après qu'ils eurent fait tout ce carnage, " je restai " là ; et m'étant jeté le visage contre terre, je dis en criant : Hélas ! hélas ! " hélas ! Seigneur Dieu ! perdrez-vous donc ainsi tout ce qui reste d'Israël, en répandant votre fureur sur toute la ville de Jérusalem ?

9. Et il me dit : L'iniquité de la maison d'Israël et de la maison de Juda est dans le dernier excès ; la terre est toute couverte du sang des innocens qu'ils ont répandu sans miséricorde ; la ville est remplie des gens qui m'ont quitté pour suivre les idoles, parce qu'ils ont dit : Le Seigneur a abandonné la terre ; le Seigneur ne nous voit point.

10. C'est pourquoi mon œil ne se laissera point fléchir ; je ne serai point touché de compassion ; et je ferai tomber sur leurs têtes sans miséricorde les maux qu'ils méritent.

11. Alors celui qui étoit vêtu d'une robe de fin lin, et qui avoit une écriture pendue sur les reins, dit ces mots : J'ai fait ce que vous m'avez commandé ; j'ai marqué tous ceux qui gémissent des crimes de ce peuple, et des abominations de cette ville.

¶ 8. Hébr. autr. Et pendant qu'ils faisoient tout ce carnage, etc.  
Ibid. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, וַיִּשְׁמַע, pour וַיִּשְׁמַע,  
et remansi.

Ibid. Ces trois interjections n'en font qu'une dans l'hébreu.

---

 CHAPITRE X.

L'un des sept hommes est envoyé prendre des charbons de feu pour les répandre sur Jérusalem. Nouvelle description du char mystérieux. Le Seigneur qui étoit descendu de ce char y remonte.

1. J'EUS encore une vision. " Il parut dans le firmament qui étoit sur la tête des chérubins, comme une pierre de saphir, qui avoit la figure d'un trône sur lequel le Seigneur étoit assis ; "

2. Et il dit à l'homme vêtu d'une robe de lin : Allez au milieu des roues qui sont sous les chérubins ; prenez plein vos deux mains " des charbons de feu qui sont entre les chérubins ; et répandez-les sur la ville de Jérusalem ; et il s'y en alla devant moi.

3. Les chérubins étoient au côté droit de la maison du Seigneur, lorsqu'il y entra ; " et une nuée remplit le parvis intérieur " du temple.

4. En même temps, la gloire du Seigneur s'éleva de dessus les chérubins, et vint à l'entrée de la maison du Seigneur, comme pour en

1. Et vidi, et ecce in firmamento, quod erat super caput cherubim, quasi lapis saphirus, quasi species similitudinis solii, apparuit super ea.

2. Et dixit ad virum qui indutus erat lineis, et ait : Ingredere in medio rotarum, quæ sunt subtus cherubim, et imple manum tuam prunis ignis, quæ sunt inter cherubim, et effunde super civitatem. Ingressusque est in conspectu meo.

3. Cherubim autem stabant a dextris domus, cum ingrederetur vir : et nubes implevit atrium interius.

4. Et elevata est gloria Domini desuper cherub ad limen domus : et repleta est

† 1. Ou simplement : Je vis ensuite au-dessus du firmament qui étoit, etc. C'est une suite de la vision précédente.

*Ibid.* Ou plutôt, alors le Seigneur n'étoit point assis sur ce trône ; mais il en étoit descendu pour se placer sur le seuil de la porte du temple (*Supr.* ix. 3.) ; il étoit alors en ce même endroit, et il en sortit ensuite pour remonter sur son trône. (*Infr.* † 18.)

† 2. C'est le sens de l'hébreu.

† 3. C'est-à-dire, lorsque cet homme s'en alla au milieu des roues qui étoient sous ces chérubins. On lit dans l'hébreu, כְּבֹרָא, pour כְּבֹרָא, cum ingrederetur.

*Ibid.* C'est-à-dire, le parvis des prêtres.

domus nube, et atrium repletum est splendore gloriæ Domini.

5. Et sonitus alarum cherubim audiebatur usque ad atrium exterius, quasi vox Dei omnipotentis loquentis.

6. Cumque præcepisset viro qui indutus erat lineis, dicens : Sume ignem de medio rotarum, quæ sunt inter cherubim : ingressus ille stetit juxta rotam.

7. Et extendit cherub manum de medio cherubim, ad ignem qui erat inter cherubim : et sumpsit, et *cherubim* in manus ejus qui indutus erat lineis : qui accipiens egressus est.

8. Et apparuit in cherubim similitudo manus hominis subtus pennas eorum.

9. Et vidi, et ecce quatuor rotæ juxta cherubim : rota una juxta cherub unum, et rota alia juxta cherub unum : species autem rotarum erat quasi visio lapidis chrysolithi.

¶ 4. Ou plutôt : Or, la gloire du Seigneur s'étoit élevée de dessus les chérubins, et elle étoit venue sur le seuil de la porte de la maison du Seigneur (voyez la note sur le ¶ 1.), comme pour marquer qu'il étoit résolu d'abandonner son temple; et la maison, etc.

¶ 5. C'est-à-dire, jusqu'au parvis du peuple.

¶ 9. Hébr. litt. comme une pierre de Tharse. Voyez la note sur le chap. 1. ¶ 16.

*sortir et marquer qu'il l'abandonnoit;* et la maison fut couverte de la nuée, et le parvis fut rempli de l'éclat de la gloire du Seigneur.

5. Le bruit des ailes des chérubins retentissoit jusqu'au parvis extérieur, et paroissoit comme la voix du Dieu tout-puissant qui parloit, et qui faisoit entendre le bruit de son tonnerre.

6. Le Seigneur ayant donc fait ce commandement à celui qui étoit vêtu d'une robe de lin, et lui ayant dit : Prenez du feu du milieu des roues qui sont entre les chérubins, il y alla, et se tint près d'une des roues.

7. Alors un des chérubins étendit sa main du milieu des chérubins, vers le feu qui étoit entre les chérubins; et en ayant pris, il le mit dans la main de celui qui étoit vêtu d'une robe de lin, lequel l'ayant reçu, s'en revint pour brûler la ville.

8. Et ainsi il parut dans les chérubins comme une main d'homme qui étoit sous leurs ailes, et dont ils se servoient pour exécuter les ordres de Dieu.

9. Voici encore ce que je vis : Il me parut quatre roues près des chérubins. Il y avoit une roue près d'un chérubin, et une autre roue près d'un autre chérubin; les roues paroissoient, à les voir, comme une pierre de chrysolite;

10. Et toutes les quatre paroisoient semblables, comme si une roue étoit au milieu d'une autre.

11. Lorsqu'elles marchaient, elles marchaient *de celui* des quatre côtés qu'il plaisoit à l'Esprit, et elles ne retournoient point en marchant, qu'elles n'eussent achevé leur course; mais quand celle qui étoit la première, alloit d'un côté, les autres suivoient aussitôt sans tourner ailleurs, *marquant ainsi l'union parfaite qui étoit entre elles.*

12. Le corps des quatre roues, leur cou, leurs mains, leurs ailes, *c'est-à-dire, leurs moyeux, leurs rais, leurs jantes*, et leurs cercles étoient pleins d'yeux tout autour.

13. Et il appela ces roues devant

10. Et aspectus earum similitudo una quatuor : quasi sit rota in medio rotæ.

11. Cumque ambularent, in quatuor partes gradiebantur : et non revertebantur ambulantes, sed ad locum, ad quem ire declinabat quæ prima erat, sequebantur et ceteræ, nec convertentur.

12. Et omne corpus earum, et colla, et manus, et pennæ, et circuli, plena erant oculis in circuitu quatuor rotarum.

13. Et rotas istas

¶ 11. On trouve encore ici dans l'hébreu le mot que l'on a déjà vu au chap. 1. ¶ 8. et 17., *in quatuor quadrilatera eorum*, רבעייהם.

*Ibid.* Antr. et elles ne se retournoient point lorsqu'elles marchaient, étant également portées de différens côtés sans changer de situation.

*Ibid.* Antr. et elles ne se retournoient point en marchant; ce char étoit toujours prêt à marcher à droite ou à gauche, devant ou derrière, sans être obligé de se retourner. L'hébreu pourroit signifier : Mais quand le premier des chérubins alloit d'un côté, les autres le suivoient aussitôt, et ils ne se retournoient point en marchant.

¶ 12. Le mot *erant* n'est pas dans l'hébreu, qui peut signifier *circuli pleni oculis* ou *rotæ plenæ oculis*; car c'est précisément le même mot que la Vulgate exprime ici par *circuli* et par *rotæ*. Dans la première description au chapitre 1<sup>er</sup>, on a vu qu'il n'y avoit que les roues qui fussent ainsi pleines d'yeux; et l'on voit ici qu'il est assez difficile d'appliquer aux roues ce qui est dit des mains et des ailes, au lieu que cela se rapporte bien plus naturellement aux animaux qui, comme on vient de le voir, avoient des ailes et des mains, et auprès d'eux des roues. Le pronom que la Vulgate exprime par *earum* en le rapportant aux roues, peut également, selon l'hébreu, se traduire par *eorum* en le rapportant aux animaux. Il paroît donc que le sens de l'hébreu pourroit être : Tout leur corps, leur dos, leurs mains, leurs ailes, et leurs roues pleines d'yeux tout autour, étoient pareillement à eux quatre : ils étoient entièrement semblables. Le mot אופנייהם, *rotæ eorum*, qui termine ce ¶ dans l'hébreu, est vraisemblablement une répétition de copiste, ou peut-être une variante du mot והאופנים, *et rotæ*, qui précède, au lieu duquel on a pu lire *et rotæ eorum*. Le mot בשר, que la Vulgate exprime par *corpus*, signifie proprement *caro*; peut-être faudroit-il lire תאר, *forma*. Ce verset est fort difficile à expliquer, et paroît avoir souffert de la main des copistes.



vocavit volubiles, audiente me:

14. Quatuor autem facies habebat unum : facies una, facies cherub : et facies secunda, facies hominis : et in tertio facies leonis, et in quarto facies aquilæ.

15. Et elevata sunt cherubim : ipsum est animal, quod videram juxta fluvium Chobar.

16. Cumque ambularent cherubim, ibant pariter et rotæ juxta ea : et cum elevarent cherubim alas suas ut exaltarentur de terra, non residebant rotæ, sed et ipsæ juxta erant.

17. Stantibus illis, stabant, et cum elevatis elevabantur : spiritus enim vitæ erat in eis.

18. Et egressa est gloria Domini a limine templi : et stetit super cherubim.

moi les roues légères, à cause de leur extrême rapidité."

14. Chacun de ces animaux avoit quatre faces ; la première étoit celle d'un chérubin, ou d'un bœuf ; la seconde, celle d'un homme ; la troisième, celle d'un lion ; et la quatrième, celle d'un aigle.

15. Et les chérubins s'élevèrent en haut ; " c'étoient les mêmes animaux que j'avois vus près du fleuve de Chobar.

16. Lorsque les chérubins marchaient, les roues marchaient aussi auprès d'eux ; et lorsque les chérubins étendoient leurs ailes pour s'élever de terre, les roues n'y demeuroient point, mais elles se trouvoient aussi auprès d'eux.

17. Elles demeuroient quand ils demeuroient, et elles s'élevoient quand ils s'élevoient, parce que l'esprit de vie étoit en elles, et leur faisoit suivre en tout les mouvemens des chérubins."

18. La gloire du Seigneur sortit ensuite de l'entrée " du temple, et se plaça sur les chérubins.

‡ 13. Hébr. autr. et il cria devant moi à ces roues : Roulez. On lit dans l'hébreu, להאופנים, rotis, peut-être pour rotæ autem, nomīnatif absolu, dont le rapport est ensuite marqué par le pronom להם, eis. On y lit aussi au singulier הגלגל, qui peut s'exprimer par circulus, peut-être pour התגלגלו, volvite vos, ou volvamini.

‡ 14. Voyez au chap. 1. ‡ 10. En comparant ces deux textes, on en conclut que la figure des chérubins avoit apparemment beaucoup de ressemblance avec celle du bœuf. On remarque aussi que le mot hébreu cherub, selon son étymologie, désigne le bœuf, ce mot étant dérivé de charab, qui en syriaque signifie labourer. L'hébreu dit facies unius, facies cherub, peut-être pour facies cherub unius, facies bovis, שור, comme on le lit au chap. 1. ‡ 10.

‡ 15. Ces mots paroītroient mieux convenir à la fin du verset.

‡ 17. Voyez au chap. 1. ‡ 21.

‡ 18. Hébr. litt. de dessus le seuil de la porte. Supr. ‡ 4.

19. Et les chérubins étendant leurs ailes en haut, s'élevèrent de terre devant moi; et lorsqu'ils partirent, les roues les suivirent aussi; et *les chérubins s'arrêtèrent* " à l'entrée de la porte de la maison du Seigneur du côté de l'orient, *pour marquer que Dieu vouloit l'abandonner*; et la gloire du Dieu d'Israël étoit sur eux.

20. C'étoient les mêmes animaux que j'avois vus au-dessous du Dieu d'Israël, près du fleuve de Chobar, et je reconnus que c'étoient des chérubins, *selon ce que j'avois ouï dire de ceux qui étoient sur le propitiatoire.*

21. Chacun *d'eux* avoit quatre visages et quatre ailes; et il paroissoit comme une main d'homme sous leurs ailes.

22. Les faces qui m'y parurent, leur regard, et cette impétuosité avec laquelle chacun marchoit devant soi, étoient les mêmes que j'avois vus près du fleuve de Chobar. "

19. Et elevantia cherubim alas suas, exaltata sunt a terra coram me: et illis egredientibus, rotæ quoque subsecutæ sunt: et stetit in introitu portæ domus Domini orientalis: et gloria Dei Israel erat super ea.

20. Ipsum est animal, quod vidi subter Deum Israel juxta fluvium Chobar: et intellexi quia cherubim essent.

21. Quatuor vultus uni, et quatuor alæ uni: et similitudo manus hominis sub alis eorum.

22. Et similitudo vultuum eorum, ipsi vultus quos videram juxta fluvium Chobar, et intuitus eorum, et impetus singulorum ante faciem suam ingredi.

ψ 19. On lit dans l'hébreu, וַיִּעַמְדוּ, *et stetit*, pour *et steterunt*.

ψ 22. Hébr. autr. Leurs faces avoient la même ressemblance que celles dont j'avois vu la figure près du fleuve de Chobar; et avec eux étoient des roues; en sorte que chacune de ces faces marchoit devant soi. C'est-à-dire, qu'on y lit וְאוֹתָם, *et cum eis*, après quoi semble manquer le mot רוֹתָם, *rotæ*.

## CHAPITRE XI.

Prophétie contre ceux qui méprisoient les menaces des prophètes. Mort de l'un d'entre eux. Promesses en faveur des Israélites captifs et dispersés. Le char du Seigneur sort de la ville, et s'arrête sur la montagne des Oliviers.

1. Et elevavit me Spiritus, et introduxit me ad portam domus Domini orientalem, quæ respicit ad solis ortum : et ecce in introitu portæ viginti-quinque viri : et vidi in medio eorum Jezoniam filium Azur, et Pheltiam filium Banaïæ, principes populi.

2. Dixitque ad me : Fili hominis, hi sunt viri qui cogitant iniquitatem, et tractant consilium pessimum in urbe ista,

3. Dicentes : Nonne dudum ædificatæ sunt domus? hæc est lebes, nos autem carnes.

1. L'ESPRIT ensuite m'éleva en haut, et me mena à la porte orientale de la maison du Seigneur, qui regarde le soleil levant; je vis alors à l'entrée de la porte vingt-cinq hommes; j'aperçus au milieu d'eux Jézonias, fils d'Azur, et Pheltias, fils de Banaïas, princes du peuple de Juda.

2. Et l'Esprit " me dit : Fils de l'homme, ce sont là ceux qui ont des pensées d'iniquité, et qui forment de pernicious dessein en cette ville,

3. En disant : Nos maisons ne sont-elles pas bâties depuis long-temps, et n'ont-elles pas subsisté malgré toutes les menaces qu'on nous a faites? Elles subsisteront encore de même, et nous les habiterons jusqu'à la fin de notre vie; car cette ville, selon Jérémie, " est comme la chaudière qui est sur le feu; et

Jerem. i. 13.

† 2. Ou selon l'hébreu : le Seigneur me dit.

† 3. Hébr. autr. Nos maisons ne sont pas bâties depuis peu; et si cette ville est une chaudière, comme le dit Jérémie (Jerem. i. 13.), nous serons la chair : nous y périrons plutôt que d'en sortir. Quelques-uns traduisent : Il n'est pas temps de bâtir des maisons; cette ville est une chaudière, et nous en sommes la chair. On suppose que c'est une raillerie par laquelle ces impies insultoient aux prophètes. On lit dans l'hébreu : Non in proximo (est) ædificare domos, peut-être qu'il faudroit lire מבתים גלו, migrare e domibus.

nous sommes la chair qu'on a mise dedans. En effet, nous y demeurerons malgré tous les efforts de nos ennemis ; et nous n'en sortirons point que nous ne soyons morts, comme l'on ne tire point la chair de la marmite qu'elle ne soit cuite. Voilà comme raisonnent ces impies.

4. C'est pourquoi prophétisez sur leur sujet, fils de l'homme ; prophétisez ce qui doit leur arriver.

5. En même temps l'Esprit de Dieu me saisit, et me dit : " Parlez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur : C'est ainsi que vous avez raisonné en vous-même, maison d'Israël, et je t'ai entendu ; car je connois même les pensées de votre cœur, aussi-bien que les œuvres de vos mains.

6. Vous avez tué un grand nombre de personnes dans cette ville, et vous avez rempli ses rues de corps morts.

7. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ceux que vous avez tués, que vous avez étendus morts au milieu de la ville, ceux-là sont la chair, et la ville est la chaudière où ils ont été consumés : mais pour vous, je vous ferai sortir du milieu de cette ville, et vous n'y mourrez point.

8. Vous craignez l'épée, et je ferai tomber sur vous l'épée, dit le Seigneur Dieu.

9. Je vous chasserai du milieu de cette ville ; je vous livrerai entre les mains des ennemis que j'armerai contre vous ; et j'exercerai sur vous mes jugemens.

† 5. Hébr. autr. et le Seigneur me dit.

† 6. On lit dans l'hébreu, וּמְלֵאֲתֵיכֶם, pour וּמְלֵאֲתֵיכֶם, et implestis ; les rabbins en conviennent.

† 7. On lit dans l'hébreu, וְהוֹצֵאתִיכֶם, educat, pour educam.

† 9. Hébr. litt. je vous ferai sortir.

4. Idcirco vaticinare de eis, vaticinare, fili hominis.

5. Et irruit in me Spiritus Domini, et dixit ad me : Loquere : Hæc dicit Dominus : Sic locuti estis, domus Israel, et cogitationes cordis vestri ego novi.

6. Plurimos occidistis in urbe hac, et implestis vias ejus interfectis.

7. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Interfecti vestri, quos posuistis in medio ejus, hi sunt carnes, et hæc est lebes : et educam vos de medio ejus.

8. Gladium metuistis, et gladium inducam super vos, ait Dominus Deus.

9. Et ejiciam vos de medio ejus, daboque vos in manu hostium, et faciam in vobis judicia.



10. Gladio cadetis : in finibus Israel iudicabo vos , et scietis quia ego Dominus.

11. Hæc non erit vobis in lebetem , et vos non eritis in medio ejus in carnes : in finibus Israel iudicabo vos.

12. Et scietis quia ego Dominus : quia in præceptis meis non ambulastis , et judicia mea non fecistis , sed juxta judicia gentium quæ in circuitu vestro sunt , estis operati.

13. Et factum est , cum prophetarem , Pheltias filius Banaïæ mortuus est : et cecidi in faciem meam clamans vocè magna , et dixi : Heu , heu , heu , Domine Deus : consummationem tu facis reliquiarum Israel ?

14. Et factum est verbum Domini ad me , dicens :

15. Fili hominis , fratres tui , fratres tui , viri propinqui tui , et omnis domus Israel ,

10. Vous périrez par l'épée , mais non dans Jérusalem ; car je vous jugerai dans Réblatha au pays d'Emath , " sur les confins d'Israël ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur , lorsque vous verrez s'accomplir en vous tout ce que je vous ai prédit ;

11. Car cette ville ne sera point une chaudière à votre égard , et vous ne serez point comme la chair au milieu d'elle , qui y demeure jusqu'à ce qu'elle soit cuite ; mais je vous jugerai , et je vous ferai périr dans les confins d'Israël.

12. Et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur , lorsque je vous punirai ainsi , parce que vous n'avez point marché dans la voie de mes préceptes , et que vous n'avez point observé mes ordonnances , mais que vous vous êtes conduits selon les coutumes des nations qui vous environnent. "

13. Comme je prophétisois de cette sorte , Pheltias , fils de Banaïas , mourut tout d'un coup ; alors je tombai le visage contre terre , et je criai à haute voix , en disant : Hélas ! hélas ! hélas ! " Seigneur Dieu ! vous achevez donc de perdre ce qui reste d'Israël ?

14. Et le Seigneur m'adressa sa parole , et me dit :

15. Non , fils de l'homme ; car vos frères , vos frères , dis-je , vos proches , et toute la maison d'Israël , en un mot tous ceux " qui , pour

† 10. Voyez dans Jérémie , xxxix. 5. 6. lxx. 9. 10.

† 12. L'édition romaine des Septante lit ici comme au chap. v. † 7. qui porte : et que vous n'avez pas même agi comme les nations qui vous environnent , les ayant surpassées en impiété.

† 13. Ces trois interjections n'en font qu'une dans l'hébreu.

† 15. Le mot fratres tui , תַּיִן , n'est pas répété dans la version des

*obéir à mes ordres, se sont rendus aux Chaldéens, et à qui les habitants de Jérusalem ont dit, en leur insultant : Allez-vous-en bien loin du lieu où habite le Seigneur, vous qu'il a rejetés ; mais pour nous, nous y resterons ; car c'est à nous que la terre a été donnée pour la posséder : tous ceux-là, dis-je, qui ont souffert ces insultes seront sauvés, et je veux bien que tout le monde le sache.*

16. C'est pourquoi " voici ce que dit le Seigneur Dieu : Quoique je les aie envoyés si loin parmi les nations, et que je les aie dispersés en divers pays, je ne laisserai pas de sanctifier leur petit nombre dans les pays où ils sont allés. "

17. Dites-leur donc *pour les consoler* : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vous rassemblerai " du milieu des peuples ; je vous réunirai des pays où vous avez été dispersés ; et je vous donnerai encore la terre d'Israël.

18. *Oui, je la donnerai à ceux qui auront fait ma volonté.* Ils y

universi quibus dixerunt habitatores Jerusalem : Longe recedite a Domino : nobis data est terra in possessionem.

16. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia longe feci eos in gentibus, et quia dispersi eos in terris : ero eis in sanctificationem modicam in terris ad quas venerunt.

17. Propterea loquere : Hæc dicit Dominus Deus : Congregabo vos de populis, et adunabo de terris in quibus dispersi estis, daboque vobis humum Israel.

18. Et ingredientur illuc, et auferent om-

Septante. On lit dans l'hébreu, *virī redemptionis tuæ*, נִאֲלָתְךָ ; les Septante ont lu נִוֹלָתְךָ, *captivitatis tuæ* : ceux qui ont été faits captifs avec vous. On lit aussi dans l'hébreu, כֻּלָּהּ, *totalitas ejus*, pour *totalitas eorum*, bien rendu dans la Vulgate par *universi*.

ψ 16. On lit dans l'hébreu : *Propterea dic*. Peut-être qu'au lieu de לִכְן, *Propterea*, il faudroit lire לְהֵם, *eis* : dites-leur ; car la phrase du ψ précédent demeure suspendue, et c'est celle-ci qui sert à l'achever.

*Ibid.* Hébr. autr. Parce que je les ai envoyés si loin parmi les nations, etc., je serai moi-même leur sanctuaire pour un peu de temps dans les pays où ils sont allés ; ils ne pourront plus m'adorer à Jérusalem dans mon temple ; mais je serai moi-même leur temple dans le lieu de leur exil, et pendant la durée de leur exil.

ψ 17. Hébr. litt. *Et congregabo vos* : Je vous rassemblerai aussi. C'est la suite de la promesse commencée au ψ précéd. Les pronoms de ce verset sont en secondes personnes, אַתְּכֶם, *vos* ; לָכֶם, *vobis* ; les Septante les ont lus en troisièmes, אֲתֶם, *eos*, לְהֵם, *eis* ; et au lieu de נִפְצוּתֶם, *dispersi estis*, ils ont lu הִפְצוּתֶם, *dispersi eos*. Voyez la même variété au ψ 19. Les ψ 18. et 20. sont en tierce personne.

nes offensiones, cunctasque abominationes ejus de illa.

19. Et dabo eis cor unum, et spiritum novum tribuam in visceribus eorum: et auferam cor lapideum de carne eorum, et dabo eis cor carneum:

20. Ut in præceptis meis ambulent, et judicia mea custodiant, faciantque ea: et sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum.

21. Quorum cor post offendicula et abominationes suas ambulat, horum viam in capite suo ponam, dicit Dominus Deus.

22. Et elevaverunt cherubim alas suas, et rotæ cum eis: et gloria Dei Israel erat super ea.

23. Et ascendit gloria Domini de medio civitatis, stetitque super montem, qui est ad orientem urbis.

entreront *de nouveau*, et ils ôteront du milieu d'elle tout ce qui lui a été un sujet de chute, et toutes ses abominations *et ses idoles*;"

19. Et je leur donnerai un même cœur, et je répandrai dans leurs entrailles " un esprit nouveau; j'ôterai de leur chair le cœur de pierre *qui y est*, et je leur donnerai un cœur de chair;

20. Afin qu'ils marchent *avec docilité* dans *la voie* de mes préceptes, qu'ils gardent ce que je leur ai ordonné, et qu'ils le fassent; qu'ils soient mon peuple, et que je sois leur Dieu.

21. *Mais* pour ceux dont le cœur *idolâtre* s'abandonne à ce qui leur est un sujet de chute, et à leurs abominations, " je ferai retomber leurs crimes sur leurs têtes, dit le Seigneur Dieu.

22. Alors les chérubins élevèrent leurs ailes en haut, les roues s'élevèrent avec eux, et la gloire du Dieu d'Israël étoit sur les chérubins;

23. Et la gloire du Seigneur monta du milieu de la ville, et alla s'arrêter sur la montagne qui est à l'orient de la ville, " *pour montrer qu'il l'abandonnoit et qu'il la livroit à ses ennemis.*

Infr. xxxvi.  
26.

Jerem. xxxi.  
33.

† 18. Hébr. autr. toutes les choses détestables et abominables qui s'y trouvent, c'est-à-dire, les idoles et tous les autres vestiges de ce culte impie.

† 19. On lit dans l'hébreu, בקרבכם, in intimo vestrum, pour in intimo eorum, le pronom en tierce personne, comme on le lit dans les Septante et dans la Vulgate.

† 21. Hébr. autr. à des choses détestables et abominables. On lit dans l'hébreu à la lettre: Et ad cor detestationes suas et abominationes suas cor eorum vadens. Il est assez visible que la répétition du mot cor est une faute de copiste. Vraisemblablement au lieu de ואל ל לב, et ad cor, il faudroit lire ואל ל לב, et qui ad; hébraïsme dont le sens seroit: et quorum ad detestationes suas et abominationes suas cor eorum vadit; ce qui rentre dans le sens de la Vulgate.

† 23. C'est-à-dire, sur le mont des Oliviers.

24. Après cela, l'Esprit m'éleva en haut, et me ramena en vision par *la vertu de l'Esprit de Dieu*, en Chaldée, vers le peuple qui étoit captif; et la vision que j'avois eue s'étant évanouie de mon esprit, *et ayant disparu*,

25. Je dis au peuple captif tout ce que le Seigneur m'avoit fait voir.

24. Et Spiritus levavit me, adduxitque in Chaldæam ad transmigrationem, in visione, in Spiritu Dei: et sublata est a me visio quam videram.

25. Et locutus sum ad transmigrationem omnia verba Domini, quæ ostenderat mihi.

---

## CHAPITRE XII.

Ezéchiël prédit par différens signes la captivité des habitans de Jérusalem et celle de leur roi. Il annonce l'extrémité où ils seront réduits pendant le siège. Reproches du Seigneur contre ceux qui se flattoient que les menaces des prophètes ne seroient pas sitôt accomplies.

1. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

2. Fils de l'homme, vous demeurez au milieu d'un peuple qui ne cesse de m'irriter, au milieu de ceux qui ont des yeux pour voir, et ne voient point; qui ont des oreilles pour entendre, et n'entendent point; parce que c'est un peuple qui m'irrite *sans cesse, et qui s'endurcit dans sa propre malice.*

3. Vous donc, fils de l'homme, préparez pour vous ce que peut avoir une personne qui quitte son pays pour aller ailleurs; vous ferez transporter " vos meubles devant eux en plein jour, et vous passerez vous-même d'un lieu à un autre, devant leurs yeux, pour voir s'ils y feront attention; *ce qui pourroit bien ne pas arriver*; car c'est un peuple

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, in medio domus exasperantis tu habitas : qui oculos habent ad videndum, et non vident : et aures ad audiendum, et non audiunt : quia domus exasperans est.

3. Tu ergo, fili hominis, fac tibi vasa transmigrationis, et transmigrabis per diem coram eis : transmigrabis autem de loco tuo ad locum alterum, in conspectu eorum, si forte aspiciant : quia domus exasperans est.

ψ 3. Autr. vous transporterez.



4. Et efferes foras vasa tua quasi vasa transmigrantis per diem in conspectu eorum : tu autem egredieris vespere coram eis, sicut egreditur migrans.

5. Ante oculos eorum perfode tibi parietem : et egredieris per eum.

6. In conspectu eorum in humeris portaberis, in caligine effereris : faciem tuam velabis, et non videbis terram : quia portentum dedi te domui Israel.

7. Feci ergo sicut præceperat mihi Dominus : vasa mea protuli quasi vasa transmigrantis per diem : et vespere perfodi mihi parietem manu : et in caligine egressus sum, in humeris portatus in conspectu eorum.

8. Et factus est sermo Domini mane ad me, dicens :

9. Fili hominis, numquid non dix-

qui ne cesse de m'irriter, et qui s'aveugle lui-même sur ce qui pourroit le toucher.

4. Vous transporterez donc hors de chez vous à leurs yeux pendant le jour tous vos meubles, comme un homme qui déloge ; et vous en sortirez vous-même le soir devant eux, comme un homme qui sort de chez lui pour aller demeurer ailleurs ;

5. Et pour leur rendre encore cette figure plus sensible, percez devant leurs yeux la muraille de votre maison, et sortez-en " par l'ouverture que vous aurez faite ;

6. Et ensuite vous aurez des hommes qui vous porteront sur leurs épaules devant eux ; on vous emportera ainsi dans l'obscurité ; " vous vous mettrez un voile sur le visage, et vous ne verrez point la terre ; car je vous ai choisi pour être dans toutes vos actions un prodige à la maison d'Israël, et un signe de tout ce qui doit lui arriver.

7. Je fis donc ce que le Seigneur m'avoit commandé ; je transportai mes meubles en plein jour, comme un homme qui déloge pour aller ailleurs ; le soir je fis de ma propre main un trou à la muraille de ma maison, et je sortis par cette ouverture dans l'obscurité, des hommes me portant sur leurs épaules devant tout le peuple.

8. Le matin, le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit :

9. Fils de l'homme, le peuple d'Israël, ce peuple qui m'irrite sans

† 5. Hébr. autr. et on vous en fera sortir. Le même mot hébreu אָרָצָה, diversement prononcé peut signifier l'actif et egredieris, ou le passif, et educeris. Le † suiv. explique celui-ci.

† 6. Le même mot hébreu אָרָצָה, peut également signifier portabis ou portaberis. On y lit אָרָצָה, egredieris, pour אָרָצָה, educeris, ou effroris.

cesse, ne vous a-t-il pas dit : Qu'est-ce donc que vous faites ?

10. *S'ils vous font encore cette question, dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce que je viens de faire, est la figure du poids de misère" qui tombera sur le chef, c'est-à-dire, sur le roi qui est dans Jérusalem, " et sur toute la maison d'Israël qui est au milieu d'eux. "*

11. *Dites-leur encore : Je suis le prodige qui vous prédit leurs maux ; " ils souffriront tout ce qui est représenté par ce que j'ai fait ; ils passeront ainsi d'un pays à un autre, et seront emmenés captifs dans une terre étrangère.*

12. *Le chef, ou le prince qui est au milieu d'eux, sera emporté sur les épaules de ses soldats ; il sortira de Jérusalem dans l'obscurité de la nuit ; ils perceront la muraille pour le faire sortir de la ville ; mais toutes ces précautions seront inutiles ; il tombera entre les mains de ses ennemis, qui lui arracheront les yeux, " de sorte que son visage sera pour toujours couvert d'un*

runt ad te domus Israel, domus exasperans : Quid tu facis ?

10. Dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Super ducem, onus istud, qui est in Jerusalem, et super omnem domum Israel, quæ est in medio eorum.

11. Dic : Ego portentum vestrum : quomodo feci, sic fiet illis : in transmigracionem, et in captivitatem ibunt.

12. Et dux qui est in medio eorum, in humeris portabitur, in caligine egredietur : parietem perfodiet, ut educant eum : facies ejus operietur, ut non videat oculo terram.

¶ 10. Litt. cette charge, c'est-à-dire, cette prophétie menaçante, cette prédiction de maux, tombera, etc.

*Ibid.* La préposition *super*, manque dans l'hébreu ; le chaldéen l'exprime. L'expression *qui est*, manque aussi, ou du moins reste sous-entendue ; et vraisemblablement on a pu lire : *Onus illud super ducem (qui est) in Jerusalem, et super, etc.* Ce second *super* manque également, ou du moins est sous-entendu, après le premier qui peut embrasser les deux membres.

*Ibid.* L'hébreu emploie ici une phrase que l'on ne peut rendre littéralement en latin ; mais qui est telle que le pronom pluriel *ipsi*, donne lieu de traduire *qui sunt in medio eorum* : si on lisoit *ipse*, le sens seroit *quorum in medio est*, c'est-à-dire, sur le prince qui est dans Jérusalem, et sur toute la maison d'Israël, au milieu de laquelle il est. C'est bien le sens que suppose le ¶ 12. où la Vulgate même dit : *Et dux qui est in medio eorum.*

¶ 11. Litt. Je suis votre prodige : je suis pour vous un signe de ce qui doit arriver à vous ou à vos frères. *Supr.* ¶ 6.

¶ 12. Voyez dans Jérémie, xxxix. 7. où la Vulgate dit qu'on lui arracha les yeux : *oculos eruit* ; le texte hébreu peut signifier simplement qu'on les lui creva : *cæcavit.*

voile de ténèbres, afin que son œil ne voie rien sur la terre ;”

13. Et extendam rete meum super eum, et capiatur in sagena mea : et adducam eum in Babylonem in terram Chaldæorum : et ipsam non videbit, ibique morietur.

14. Et omnes qui circa eum sunt, præsidium ejus, et agmina ejus, dispergam in omnem ventum : et gladium evaginabo post eos.

15. Et scient quia ego Dominus, quando dispersero illos in gentibus, et disseminavero eos in terris.

16. Et relinquam ex eis viros paucos, a gladio, et fame et pestilentia : ut enarrent omnia scelera eorum in gentibus, ad quas ingredientur : et scient quia ego Dominus.

13. Car je jetterai mon rets sur lui, et il sera pris dans mon filet ; je l'emmènerai à Babylone dans la terre des Chaldéens ; cependant *comme on lui aura arraché les yeux*, il ne la verra point, et il y mourra.

14. Je disperserai de tous côtés tous ceux qui sont autour de lui ; tous ceux qui le gardent ” et qui composent ses troupes ; et je les poursuivrai l'épée nue.

15. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, quand je les aurai répandus en divers pays, et que je les aurai dispersés parmi les peuples, *comme je les en ai menacés, en punition de leurs crimes qu'ils reconnoîtront alors ;*

16. Car je me réserverai d'entre eux un petit nombre d'hommes qui échapperont à l'épée, à la famine et à la peste, afin qu'ils publient tous leurs crimes parmi les nations où ils auront été envoyés, et qu'elles sachent que c'est moi qui suis le Seigneur, *et que je n'ai pas abandonné mon peuple par foiblesse, mais par justice, et pour le punir de ses péchés. ”*

‡ 13. On lit dans l'hébreu, פקדו, operiet, pour operientur, en le rapportant au mot facies qui dans l'hébreu est au pluriel. On y lit ensuite, Ut non videat ad oculum, et ipse terram. Les Septante ont lu, ut non appareat ad oculum, et ipse terram non videat. L'expression ארץ לא peut également signifier non appareat, et non videat ; et il paroît qu'en effet elle a pu être ici employée dans les deux sens : afin qu'aucun œil ne le voie, et que lui-même ne voie pas la terre.

‡ 14. On lit dans l'hébreu, עזרע, auxilium ; les rabbins supposent qu'il faut lire auxilium ejus.

‡ 16. Autr. Et ils sauront, ces hommes qui auront échappé à l'épée, à la famine et à la peste, ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

Infr. xvii.  
20.

17. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

18. Fils de l'homme, mangez votre pain dans l'épouvante; buvez votre eau à la hâte, et dans la tristesse; "

19. Et vous direz à ce peuple : Voici ce que le Seigneur Dieu dit à ceux qui habitent dans Jérusalem, dans le pays d'Israël : Ils mangeront *de même pendant le siège de cette ville* leur pain dans la frayeur, " et ils boiront leur eau dans l'affliction; et cette terre autrefois si peuplée deviendra toute désolée, " à cause de l'iniquité " de tous ceux qui y habitent, *lesquels seront emmenés captifs*;

20. De sorte que ces villes qui sont maintenant habitées, deviendront une solitude; la terre sera déserte; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, *et que je dispense les biens et les maux selon les règles infailibles de ma sagesse et de ma justice.*

21. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

22. Fils de l'homme, quel est ce proverbe qu'ils font courir dans Israël, en disant : Les maux qu'on nous prédit, sont différés pour long temps, " et toutes les visions *des prophètes* s'en iront en fumée? "

17. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, panem tuum in conturbatione comede : sed et aquam tuam in festinatione et mœrore bibe.

19. Et dices ad populum terræ : Hæc dicit Dominus Deus ad eos qui habitant in Jerusalem in terra Israel : Panem suum in sollicitudine comedent, et aquam suam in desolatione bibent : ut desoletur terra a multitudine sua, propter iniquitatem omnium qui habitant in ea.

20. Et civitates quæ nunc habitantur, desolatæ erunt, terraque deserta : et scietis quia ego Dominus.

21. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

22. Fili hominis, quod est proverbium istud vobis in terra Israel, dicentium : In longum differentur dies, et peribit omnis visio ?

‡ 18. Hébr. autr. dans l'inquiétude.

‡ 19. Autr. dans l'inquiétude.

*Ibid.* Hébr. autr. et cette terre privée de tout ce qu'elle contient, hommes, animaux, arbres et herbes, demeurera désolée.

*Ibid.* Hébr. autr. des violences, des infractions.

‡ 22. Litt. les jours malheureux dont on nous menace seront différés.

*Ibid.* L'hébreu pourroit se lire de même qu'au verset suivant : et les vi-



23. Ideo dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Quiescere faciam proverbium istud, neque vulgo dicetur ultra in Israel : et loquere ad eos, quod appropinquaverint dies, et sermo omnis visionis.

24. Non enim erit ultra omnis visio casa, neque divinatio ambigua in medio filiorum Israel.

25. Quia ego Dominus loquar : et quodcumque locutus fuero verbum, fiet, et non prolongabitur amplius : sed in diebus vestris, domus exasperans, loquar verbum, et faciam illud, dicit Dominus Deus.

26. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

27. Fili hominis, ecce domus Israel, dicentium : Visio quam hic videt, in dies multos : et in tempora longa iste prophetat.

28. Propterea dic ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Non prolongabitur ultra omnis sermo meus : verbum quod locutus fuero, complebitur, dicit Dominus Deus.

23. Dites - leur donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je ferai cesser ce proverbe ; on ne le dira plus à l'avenir dans Israël Assurez-leur que les jours *malheureux que je prédis*, sont proches, et que les visions *menaçantes des prophètes seront bientôt accomplies*.

24. Les visions à l'avenir ne seront point *regardées comme vaines*; et les prédictions ne seront point *traitées d'incertaines ou d'ambiguës* au milieu des enfans d'Israël;

25. Car je parlerai moi-même qui suis le Seigneur ; et toutes les paroles que j'aurai prononcées seront accomplies sans retarder davantage ; " et pendant vos jours mêmes, peuple qui ne cessez de m'irriter, dit le Seigneur Dieu, je parlerai, et j'exécuterai ce que j'aurai dit.

26. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

27. Fils de l'homme, la maison d'Israël a coutume de dire : Les visions de celui-ci sont bien éloignées; et il prophétise pour les temps futurs.

28. Dites-leur donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Mes paroles à l'avenir ne seront point différées ; *mais* tout ce que j'ai dit s'accomplira, dit le Seigneur Dieu, *et vous le verrez de vos yeux*.

sions *menaçantes* des prophètes ne s'accompliront pas sitôt. C'est-à-dire, qu'au lieu de וְאֵיךָ, et *peribit*, on auroit pu lire comme au  $\psi$  suiv. וְדַבַּר, et *sermo*, ce qui changeroit le nominatif suivant, *omnis visio*, en génitif, *omnis visionis*. L'hébreu peut également signifier l'un et l'autre.

$\psi$  25. La conjonction *et* est transposée dans l'hébreu, qui la met avant *fiet*.

## CHAPITRE XIII.

Reproches et menaces du Seigneur contre les faux prophètes et les fausses prophétesses.

1. LE SEIGNEUR me parla encore en ces termes, et me dit :

2. Fils de l'homme, adressez vos prophéties aux prophètes d'Israël, qui se mêlent de prophétiser *sans que je les aie envoyés*; et vous direz à ces gens qui prophétisent de leur tête : " Ecoutez la parole du Seigneur.

3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur aux prophètes insensés qui suivent leur propre esprit, *qui veulent prédire les choses futures*, et qui ne voient rien de ce que je dois faire.

4. Vos prophètes, ô Israël, au lieu de vous secourir dans les jours de votre affliction, ont été comme des renards dans les déserts, " *qui ne pensent qu'à fuir et à se cacher*.

5. En effet, vous n'êtes point montés contre l'ennemi, " *prophètes lâches et insensés*, et vous ne vous êtes point opposés comme un mur pour " *la défense de la maison d'Israël*, pour tenir ferme dans le combat, au jour de la colère du Seigneur; *mais ils sont lâches, timides et menteurs*.

6. Ils n'ont que des visions vaines, et ils ne prophétisent " que le men-

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, vaticinare ad prophetas Israel, qui prophetant: et dices prophetantibus de corde suo : Audite verbum Domini :

3. Hæc dicit Dominus Deus : Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum, et nihil vident.

4. Quasi vulpes in desertis, prophetæ tui, Israel, erant.

5. Non ascendistis ex adverso, neque opposuistis murum pro domo Israel, ut staretis in prælio in die Domini.

6. Vident vana, et divinant mendacium,

Jerem. xxiii.

<sup>1.</sup>  
Infr. xiv. 9.  
xxiv. 2.

ψ 2. Litt. de leur propre cœur.

ψ 4. Hébr. litt. dans des lieux ruinés.

ψ 5. Hébr. autr. à la brèche.

Ibid. On lit dans l'hébreu, <sup>לע</sup>, super.

ψ 6. On lit dans l'hébreu, <sup>ססקי</sup>, et divinat, ou comme le supposent les rabbins, et divinationem, pour et divinant.

dicentes : Ait Dominus, cum Dominus non miserit eos : et perseveraverunt confirmare sermonem.

7. Numquid non visionem cassam vidistis, et divinationem mendacem locuti estis ? et dicitis : Ait Dominus, cum ego non sim locutus.

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia locuti estis vana, et vidistis mendacium, ideo ecce ego ad vos, dicit Dominus Deus.

9. Et erit manus mea super prophetas, qui vident vana, et divinant mendacium : in consilio populi mei non erunt, et in scriptura domus Israel non scribentur, nec in terram Israel ingredientur : et scietis quia ego Dominus Deus :

10. Eo quod deceperint populum meum, dicentes : Pax, et non est pax : et ipse edificabat parietem, illi

songe, en disant : Le Seigneur a dit ceci ; quoique le Seigneur ne les ait point envoyés ; et ils persistent à assurer ce qu'ils ont dit une fois. "

7. Les visions que vous avez eues, ne sont-elles pas vaines, et les prophéties que vous publiez, ne sont-elles pas pleines de mensonge ? et après cela, vous dites : " C'est le Seigneur qui a parlé, quoique ce ne soit point moi qui aie parlé.

8. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez publié des choses vaines, et que vous avez eu des visions de mensonge, je viens à vous, dit le Seigneur Dieu.

9. Ma main s'appesantira sur les prophètes qui ont des visions vaines, qui prophétisent le mensonge. Ils ne se trouveront point dans l'assemblée " de mon peuple bien-aimé ; ils ne seront point écrits dans le livre de la maison d'Israël ; ils n'entreront point dans la terre d'Israël ; " et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu, lorsque vous verrez l'accomplissement de ce que je prédis aujourd'hui, contre ces faux prophètes, et que je les aurai accablés de malice, comme ils le méritent,

10. Parce qu'ils ont séduit mon peuple, en lui annonçant la paix, lorsqu'il n'y avoit point de paix ; et que lorsque mon peuple bâtissoit une muraille, ils l'ont enduite avec

¶ 6. Hébr. autr. et ils se tourmentent pour vérifier ce qu'ils ont dit, pour montrer la vérité de leurs prophéties.

¶ 7. On lit dans l'hébreu ; וְדַבַּרְתֶּם, et dicentes, pour dicentes : lorsque vous dites.

¶ 9. Hébr. litt. dans le conseil secret de mon peuple. On lit ici dans la Vulgate consilio pour concilio.

Ibid. C'est-à-dire, et après avoir été emmenés en captivité, ils n'en reviendront point, et ne rentreront point dans la terre d'Israël.

de la boue seule, sans y mêler de la paille, " *c'est-à-dire, qu'ils ont flatté les vaines espérances de mon peuple par des promesses qui n'avoient rien de solide.*

11. Dites à ceux qui enduisent la muraille sans y rien mêler, " qu'elle tombera, parce qu'il viendra une forte pluie *qui la renversera*, que je ferai tomber de grosses pierres " qui l'accableront, et souffler un vent impétueux qui la jettera par terre. "

12. Et quand on verra que la muraille sera tombée, ne vous dira-t-on pas alors : Où est l'enduit dont vous l'avez enduite ? *Que sont devenues les belles promesses que vous avez faites à ce peuple, et par lesquelles vous l'avez endurci contre les menaces du Seigneur ?*

13. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je ferai éclater des tourbillons et des tempêtes dans mon indignation ; les torrens de pluie se déborderont dans ma fureur, et de grosses pierres tomberont dans ma colère pour renverser tout ce qui se rencontrera.

14. Et je détruirai la muraille que vous avez enduite sans rien mêler avec la boue ; " je l'égaliserai à la terre, et on verra paroître ses fondemens ; elle tombera, et celui qui l'avoit enduite sera enveloppé "

autem liniebant eum luto absque paleis.

11. Dic ad eos qui liniunt absque temperatura, quod casurus sit : erit enim imber inundans, et dabo lapides prægrandes desuper irruentes, et ventum procellæ dissipantem.

12. Siquidem ecce cecidit paries : numquid non dicetur vobis : Ubi est litura, quam linistis ?

13. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Et erumpere faciam spiritum tempestatum in indignatione mea, et imber inundans in furore meo erit : et lapides grandes in ira in consumptionem.

14. Et destruam parietem, quem linistis absque temperamento : et adæquabo eum terræ, et revelabitur fundamentum ejus : et

ψ 10. Hébr. autr. ils l'ont enduite avec un mauvais mortier.

ψ 11. Hébr. autr. qui enduisent la muraille avec un mauvais mortier.

Ibid. Voyez la *Dissertation sur la pluie de pierres*, à la tête du livre de Josué, tom. iv.

Ibid. On lit dans l'hébreu, et dabo, lapides grandis cadent, et ventus turbinum irrumperet. Peut-être qu'au lieu de ונתנה, et dabo, il faudroit lire ונתנה, et cum eo, en le rapportant au mot imber qui précède, en ce sens : il viendra une forte pluie ; avec elle des pierres de grêle tomberont, et un vent impétueux éclatera.

ψ 14. Hébr. autr. que vous avez enduite avec un mauvais mortier.

Ibid. Hébr. et vous qui l'avez enduite, vous serez enveloppés dans sa ruine.



cadet, et consumetur in medio ejus : et scietis quia ego sum Dominus.

15. Et complebo indignationem meam in pariete, et in his qui liniunt eum absque temperamento, dicamque vobis : Non est paries, et non sunt qui liniunt eum.

16. Prophetæ Israel, qui prophetant ad Jerusalem, et vident eivisionem pacis : et non est pax, ait Dominus Deus.

17. Et tu, fili hominis, pone faciem tuam contra filias populi tui, quæ prophetant de corde suo : et vaticinare super eas.

18. Et dicit : Hæc dicit Dominus Deus : Væ quæ consuunt pulvillos sub omni cubito manus, et faciunt cervicalia sub capite universæ ætatis ad capiendas animas : et cum caperent animas populi mei, vivificant animas eorum.

dans sa ruine ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

15. Mon indignation se satisfera " dans la ruine de la muraille, et dans la perte de ceux qui l'enduisent sans y mêler ce qui l'auroit affermie ; " je vous dirai alors : La muraille n'est plus ; et ceux qui l'avoient enduite, ne sont plus.

16. *Ils ne sont plus*, ces prophètes d'Israël, qui se méloient de prophétiser à Jérusalem, et qui avoient pour elle des visions de paix, lorsqu'il n'y avoit point de paix à espérer pour elle, dit le Seigneur Dieu.

17. Et vous, fils de l'homme, tournez le visage contre les filles de votre peuple, qui se mêlent de prophétiser de leur tête et de leur propre cœur ; et prophétisez contre elles.

18. Et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur à celles qui préparent des coussinets pour les mettre sous tous les coudes, et qui font des oreillers pour en appuyer la tête des personnes de tout âge, afin de surprendre ainsi les âmes, en les flattant dans leurs passions criminelles ; et qui, lorsqu'elles ont surpris les âmes de mon peuple, et qu'elles leur ont donné la mort en les portant au péché, les assurent que leurs âmes sont pleines de vie. "

¶ 15. Litt. je satisferai mon indignation.

*Ibid.* Hébr. autr. qui l'enduisent avec un mauvais mortier.

¶ 18. L'hébreu pourroit se prendre dans un autre sens fondé : 1° sur ce qu'on n'y lit point *sub omni cubito manus*, mais *super omni axilla manus* ; 2° sur ce qu'on n'y lit point *sub capite universæ ætatis*, mais *super capite omnis staturæ* ; 3° sur ce qu'au lieu de *ad capiendas*, et *cum caperent*, l'hébreu signifie plus littéralement *ad venandas. et cum venarentur*. La métaphore est prise ici de la chasse. De tout cela il suit que les mots qui ont été pris ici pour des coussinets et des oreillers ; pourroient signifier des rubans et des bandelottes que les magiciennes attachoient entre leurs

19. Elles ont détruit la vérité de ma parole dans l'esprit de mon peuple " pour un peu d'orge, et pour un morceau de pain; et elles l'ont malheureusement trompé, en menaçant de la mort les âmes qui ne devoient point mourir, et promettant la vie à celles qui ne devoient point vivre, et séduisant ainsi par leurs mensonges la crédulité de mon peuple; car elles l'ont assuré, contre ma parole, que ceux qui se rendroient aux Chaldéens, périroient, et que ceux que resteroient à Jérusalem pour la défendre, seroient sauvés.

20. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vos coussinets par lesquels vous surprenez les âmes, comme des oiseaux qu'on prend dans leur vol; je romprai vos coussinets entre vos bras; je découvrirai vos mensonges et vos artifices; et je laisserai aller les âmes que vous avez prises, ces âmes qui devoient voler, et que vous retenez captives.

21. Je romprai vos oreillers, je délivrerai mon peuple de votre puissance; et ils ne seront plus à l'avenir exposés en proie entre vos mains;

19. Et violabant me ad populum meum propter pugillum hordei, et fragmen panis, ut interficerent animas quæ non moriuntur, et vivificarent animas quæ non vivunt, mentientes populo meo credenti mendaciis.

20. Propter hoc hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad pulvillos vestros quibus vos capitis animas volantes, et dirumpam eos de brachiis vestris : et dimittam animas quas vos capitis, animas ad volandum.

21. Et dirumpam cervicalia vestra, et ilberabo populum meum de manu ves-

do gts et au haut de leurs épaules pour se parer, et séduire les âmes par leurs attraits. Sous ce point de vue, l'hébreu pourroit signifier : Malheur à celles qui cousent des rubans pour les attacher à toutes les séparations de leurs doigts, et qui préparent des bandelettes pour les placer au haut de leur taille, afin de prendre les âmes comme dans les filets des chasseurs, et qui en prenant ainsi les âmes de mon peuple, se procurent la vie de leurs propres âmes, en s'attirant les bienfaits des princes et du peuple. On lit dans l'hébreu, ידי, manuam mearum, peut-être pour manus suæ; plus loin קומה, staturæ, pour staturæ suæ; et à la fin, לכנה, vobis, pour sibi.

¶ 19. Hébr. litt. elles m'ont profané envers mon peuple, prophétisant fausement en mon nom.

¶ 20. et 21. Selon ce qui vient d'être dit sur le ¶ 18., l'hébreu pourroit ici signifier : Je vais enlever vos rubans dont vous vous serviez pour prendre les âmes comme dans des filets, je les arracherai de vos bras; et je mettrai en liberté les âmes que vous aviez prises dans vos filets. Je déchirerai vos bandelettes, et je délivrerai d'entre vos mains mon peuple; et ils ne seront plus exposés à devenir la proie de vos mains. On lit dans l'hébreu deux fois לפרחות, que l'on suppose signifier ad volatus, peut-être

tra, neque erunt ultra in manibus vestris ad prædandum : et scietis quia ego Dominus.

22. Pro eo quod mœrere fecistis cor justi mendaciter, quem ego non contristavi : et confortastis manus impii, ut non revertetur a via sua mala, et viveret :

23. Propterea vana non videbitis, et divinationes non divinabitis amplius, et eruam populum meum de manu vestra : et scietis quia ego Dominus.

et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, *lorsque je vous aurai rendu tout le mal que vous avez fait ;*

22. Car vous avez affligé le cœur du juste sur de fausses suppositions, lorsque je ne l'avois point attristé moi-même ; et vous avez fortifié les mains de l'impie, pour l'empêcher de revenir de sa voie mauvaise et corrompue, et de trouver la vie, *en faisant ma volonté.*

23. C'est pourquoi vous n'aurez plus vos fausses visions à l'avenir, et vous ne débiterez plus vos divinations *fantastiques*, parce que je délivrerai mon peuple d'entre vos mains ; et vous saurez *par votre propre expérience* que c'est moi qui suis le Seigneur, *lorsque je vous aurai traités comme vous le méritez.*

pour לפחות, *ad laqueos*, ou לחרמות, *ad retia* ; ce dernier mot se trouve joint avec le verbe צוד, *venari*, dans le prophète Michée, vii. 2. On lit aussi dans l'hébreu plusieurs pronoms masculins pour des pronoms féminins.

## CHAPITRE XIV.

Menaces contre ceux qui consultent les faux prophètes, et qui demeurent dans leurs dérèglemens. Sévérité de la justice du Seigneur sur tout autre pays ; restes épargnés d'entre les habitans de Jérusalem.

1. Et venerunt ad me viri seniorum Israel : et sederunt coram me.

2. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

3. Fili hominis, viri isti posuerunt immunditias suas in cordibus

1. QUELQUES-UNS des plus anciens d'Israël étant venus me voir, s'assirent devant moi.

2. Alors le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit :

3. Fils de l'homme, ceux que vous voyez, ont dans le cœur leurs impuretés ordinaires, ils sont pleins

*d'attachement pour leurs idoles ;* " et ils se sont affermis dans cette iniquité scandaleuse, quoique le contraire paroisse sur leur visage : " comment donc répondrai-je aux demandes qu'ils me font? "

4. C'est pourquoi parlez-leur, et leur dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Tout homme de la maison d'Israël qui a renfermé ses impuretés dans son cœur, et qui s'est affermi dans son iniquité scandaleuse *et dans son attachement impie pour les idoles*, quoiqu'il fasse paroître le contraire sur son visage, " et qui viendra trouver le prophète " pour savoir par lui ma réponse, je lui répondrai moi qui suis le Seigneur, " selon toutes ses impuretés *qu'il cache en lui-même, et qui me sont néanmoins très-connues ;*

5. Afin que la maison d'Israël, *interprétant ma réponse selon ses désirs*, soit surprise dans *le dérèglement de son cœur*, par lequel *ceux qui la composent* se sont retirés de moi pour suivre toutes leurs idoles.

6. C'est pourquoi dites à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : *Si vous voulez n'être point séduits, et connoître mes voies,*

suis, et scandalum iniquitatis suæ statuerunt contra faciem suam : numquid interrogatus respondebo eis?

4. Propter hoc loquere eis, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Homo, homo de domo Israel, qui posuerit immunditias suas in corde suo, et scandalum iniquitatis suæ statuerit contra faciem suam, et venerit ad prophetam interrogans per eum me : ego Dominus respondebo ei in multitudine immunditiarum suarum :

5. Ut capiatur domus Israel in corde suo, quo recesserunt a me in cunctis idolis suis.

6. Propterea dic ad domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Convertimini, et re-

‡ 3. C'est le sens de l'hébreu : ont dans leurs cœurs leurs idoles impures. *Infr. ‡ 7.*

*Ibid.* Ou plutôt : et ils ont toujours devant leurs yeux ces idoles qui sont le scandale de leur iniquité, c'est-à-dire, qui sont pour eux une pierre de scandale qui les précipite dans l'iniquité.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu à la lettre : Numquid requirar requirar, vraisemblablement pour Numquid requirendo requirar? Est-ce donc sincèrement qu'ils viennent m'interroger et me consulter en vous interrogeant? C'est-à-dire, האדרש, Numquid requirar, pour Numquid requirendo.

‡ 4. Hébr. autr. qui a dans son cœur ses idoles impures, et qui a toujours devant ses yeux le scandale de son iniquité. *Supr. ‡ 3. et Infr. ‡ 7.*

*Ibid.* Autr. un prophète, c'est-à-dire, un de ces faux prophètes qui séduisoient le peuple. *Infr. ‡ 9. et 10.*

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, נענית לי בה, respondebor ei per eam, peut-être pour נענה לי בי, respondebitur ei per me, comme au ‡ 7.



cedite ab idolis vestris, et ab universis contaminationibus vestris avertite facies vestras.

7. Quia homo, homo de domo Israel, et de proselytis quicumque advena fuerit in Israel, si alienatus fuerit a me, et posuerit idola sua in corde suo, et scandalum iniquitatis suæ statuerit contra faciem suam, et venerit ad prophetam, ut interroget per eum me : ego Dominus respondebo ei per me.

8. Et ponam faciem meam super hominem illum, et faciam eum in exemplum, et in proverbium, et disperdam eum de medio populi mei : et scietis quia ego Dominus.

9. Et propheta cum erraverit, et locutus fuerit verbum : ego Dominus decepi prophetam illum : et extendam manum meam super illum, et delebo

convertissez-vous, et quittez vos idoles, " et détournez vos visages de toutes vos abominations; *sans cela, " je vous abandonnerai à la corruption de votre cœur, et je vous exterminerai ;*

7. Car si un homme de la maison d'Israël, quel qu'il puisse être, ou un étranger d'entre les prosélytes qui sont en Israël, s'éloigne de moi, et garde toujours *l'amour de ses idoles dans son cœur, et que s'étant affermi dans son iniquité scandaleuse, quoiqu'il fasse paroître le contraire sur son visage, " il vienne trouver le prophète " pour savoir de lui ma réponse, moi qui suis le Seigneur, je répondrai à cet homme par moi-même, et par les maux que je lui ferai souffrir ; "*

8. Car je regarderai cet homme dans ma colère, j'en ferai un exemple de ma justice ; je le rendrai l'objet des insultes des hommes, je l'exterminerai du milieu de mon peuple ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

9. Et lorsqu'un prophète tombera dans l'erreur, et répondra *fausement*, c'est moi qui suis le Seigneur, qui aurai trompé ce prophète, *en l'abandonnant à ses propres ténèbres, et faisant arriver le contraire de ce qu'il aura dit.* Mais j'étendrai

Supr. XIII. 3.  
et seqq.

‡ 6. On lit dans l'hébreu le même mot *avertite*, qui se trouve dans le membre suivant ; et comme là il est joint avec *facies vestras*, il y a tout lieu de présumer qu'ici il étoit joint avec **לְבַבְכֶם**, *cor vestrum* : détachez vos cœurs de vos idoles. Ce mot a pu facilement être omis par les copistes.

*Ibid.* C'est le sens de l'hébreu.

‡ 7. Hébr. autr. et conserve toujours devant ses yeux le scandale de son iniquité (*Supr.* ‡ 3.), et qu'il vienne, etc.

*Ibid.* Autr. un prophète. *Supr.* ‡ 4.

*Ibid.* Hébr. litt. *respondebitur ei per me* : ce sera par moi qu'il lui sera répondu ; ce sera moi qui permettrai qu'un esprit de mensonge le séduise par la bouche de ce prophète. *Infr.* ‡ 9.

la main sur lui, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple d'Israël.

10. Ils porteront tous deux la peine de leur iniquité, et le peuple qui a désiré d'être séduit, et le prophète qui en a été le séducteur ; "

11. Afin que la maison d'Israël *instruite par ces châtimens*, ne s'égaré plus à l'avenir en se retirant de moi, et qu'elle ne se corrompe plus par tous les crimes par lesquels elle a violé ma loi ; mais qu'ils soient tous mon peuple *fidèle*, et que je sois leur Dieu, dit le Seigneur des armées. "

12. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

13. Fils de l'homme, lorsqu'un pays aura péché contre moi, et qu'il se sera endurci dans le violement de mes préceptes, j'étendrai ma main sur ce pays, je briserai la force *que l'abondance du pain donne à ses habitans*, j'y enverrai la famine, et j'y ferai mourir les hommes avec les bêtes.

14. Si *trois personnes aussi justes que ces trois hommes, Noé, Daniel et Job*, se trouvent au milieu de ce pays, ils délivreront leurs âmes par leur propre justice, dit le Seigneur des armées ; " *mais ils ne délivreront pas les autres qui seront coupables.*

15. Si j'envoie en ce pays des bêtes farouches pour le détruire, et qu'il devienne inaccessible, sans que

eum de medio populi mei Israel.

10. Et portabunt iniquitatem suam : juxta iniquitatem interrogantis, sic iniquitas prophetæ erit :

11. Ut non erret ultra domus Israel a me, neque polluat in universis prævaricationibus suis : sed sint mihi in populum, et ego sim eis in Deum, ait Dominus exercituum.

12. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

13. Fili hominis, terra cum peccaverit mihi, ut prævaricetur prævaricans, extendam manum meam super eam, et conteram virgam panis ejus : et immittam in eam famem, et interficiam de ea hominem et jumentum.

14. Et si fuerint tres viri isti in medio ejus, Noe, Daniel, et Job : ipsi justitia sua liberabunt animas suas, ait Dominus exercituum.

15. Quod si et bestias pessimas induxero super terram ut vastem

‡ 10. Litt. et l'iniquité de celui qui consulte, et l'iniquité du prophète seront également punies.

‡ 11. Hébr. le Seigneur Dieu.

‡ 14. Hébr. le Seigneur Dieu.

eam, et fuerit in via, eo quod non sit pertransiens propter bestias :

16. Tres viri isti, si fuerint in ea, vivo ego, dicit Dominus Deus, quia nec filios, nec filias liberabunt, sed ipsi soli liberabuntur, terra autem desolabitur.

17. Vel si gladium induxero super terram illam, et dixero gladio : Transi per terram : et interfecero de ea hominem et jumentum :

18. Et tres viri isti fuerint in medio ejus : vivo ego, dicit Dominus Deus, non liberabunt filios neque filias : sed ipsi soli liberabuntur.

19. Si autem et pestilentiam immisero super terram illam, et effudero indignationem meam super eam in sanguine, ut auferam ex ea hominem et jumentum :

20. Et Noe, et Daniel et Job fuerint in medio ejus : vivo ego, dicit Dominus Deus, quia filium et filiam non liberabunt, sed ipsi justitia sua liberabunt animas suas.

personne puisse y passer à cause des bêtes,

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que s'il " y a en ce pays *trois personnes aussi justes que ces trois hommes*, ils ne délivreront, ni leurs fils, ni leurs filles, *si elles sont criminelles* ; mais qu'eux seuls seront délivrés, et que le pays sera détruit.

17. Si je fais venir l'épée sur ce pays, et si je dis à l'épée : Passez au travers de ce pays ; et que j'y tue les hommes et les bêtes ;

18. Si ces trois hommes *justes* s'y trouvent en même temps, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, qu'ils ne délivreront, ni leurs fils, ni leurs filles, mais qu'eux seuls seront délivrés.

19. Si j'envoie la peste contre ce pays, et si je répands mon indignation sur lui par un arrêt sanglant, " pour en exterminer les hommes avec les bêtes,

20. Et que *trois personnes justes comme Noé, Daniel et Job*, s'y trouvent en même temps, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, qu'ils ne délivreront ni leurs fils, ni leurs filles, *si elles sont coupables*, mais qu'ils ne délivreront que leurs propres ames par leur justice.

¶ 16. L'hébreu ne répète pas *si*, qui n'est devenu nécessaire, que parce que les copistes ont omis dans l'hébreu au commencement du ¶ la conjonction *Et* que l'on voit au ¶ 18. où le *si* n'est pas exprimé, parce que la conjonction oblige de le sous-entendre.

¶ 19. On lit dans l'hébreu, **בַּדָּם**, *in sanguine, ou per sanguinem*,

21. Cependant voici ce que dit le Seigneur Dieu : Si j'envoie tout ensemble contre Jérusalem ces quatre plaies mortelles, l'épée, la famine, les bêtes farouches, et la peste, pour y faire mourir les hommes avec les bêtes ;

22. Il en restera néanmoins quelques-uns qui se sauveront, et qui en feront sortir leurs fils et leurs filles ; et ils viendront vous " trouver ; et vous verrez quelle a été leur conduite, et leurs œuvres criminelles, qui m'auront obligé de les traiter ainsi ; et vous vous consolerez des maux que j'aurai fait tomber sur Jérusalem, et de toute l'affliction dont je l'aurai accablée.

23. Ils vous consoleront, *dis-je*, lorsque vous verrez quelle a été leur voie, et quelles ont été leurs œuvres ; et vous reconnoîtrez que ce n'aura pas été sans un juste sujet que j'aurai fait fondre sur Jérusalem tous les maux dont je l'aurai affligée, dit le Seigneur Dieu.

† 22. C'est-à-dire, vous autres qui êtes ici maintenant en captivité.

21. Quoniam hæc dicit Dominus Deus : Quod et si quatuor judicia mea pessima, gladium, et famem, ac bestias malas, et pestilentiam, immisero in Jerusalem, ut interficiam de ea hominem et pecus :

22. Tamen relinquetur in ea salvatio educeantium filios et filias : ecce ipsi ingredientur ad vos, et videbitis viam eorum et adinventiones eorum, et consolabimini super malo quod induxi in Jerusalem, in omnibus quæ importavi super eam.

23. Et consolabuntur vos, cum videritis viam eorum, et adinventiones eorum : et cognoscetis quod non frustra fecerim omnia quæ feci in ea, ait Dominus Deus.

## CHAPITRE XV.

Prophétie contre les habitans de Jérusalem comparés au bois de la vigne qui n'est bon qu'à brûler.

1. LE Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

2. Fils de l'homme, que fera-t-on du bois de la vigne ? Si on le compare à tous les autres arbres qui sont

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, quid fiet de ligno vitis, ex omnibus lignis ne-



morum, quæ sunt inter ligna silvarum ?

3. Numquid tolletur de ea lignum, ut fiat opus, aut fabricabitur de ea paxillus, ut dependeat in eo quodcumque vas ?

4. Ecce igni datum est in escam : utramque partem ejus consumpsit ignis, et medietas ejus redacta est in favillam : numquid utile erit ad opus ?

5. Etiam cum esset integrum, non erat aptum ad opus : quanto magis cum illud ignis devoraverit, et combusserit, nihil ex eo fiet operis ?

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quomodo lignum vitis inter ligna silvarum, quod dedi igni ad devorandum, sic tradam habitatores Jerusalem.

7. Et ponam faciem meam in eos : de igne egredientur, et ignis consumet eos : et scietis quia ego Dominus, cum posuero faciem meam in eos,

8. Et dederò terram inviam et desolatam :

dans les bois et dans les forêts, " *il est infiniment au-dessous d'eux.*

3. *En effet*, peut-on en prendre, *comme des autres*, pour quelque ouvrage de bois, ou peut-on en faire seulement une cheville, pour y pendre quelque chose dans une maison ?

4. On le met dans le feu pour en être la pâture ; la flamme en consume l'un et l'autre bout ; et le milieu est réduit en cendre ; " *après cela*, sera-t-il bon à quelque chose ?

5. Lors même qu'il étoit entier, il n'étoit bon à rien ; combien plus sera-t-il inutile à toutes sortes d'ouvrages, après que le feu l'aura dévoré ?

6. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Comme, entre les arbres des forêts, le bois de la vigne est celui que j'ai particulièrement destiné à être consumé par le feu, ainsi je livrerai *au feu* les habitans de Jérusalem ;

7. Et je les regarderai *dans ma colère* ; ils sortiront d'un feu, et ils tomberont dans un autre qui les consumera ; " et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je les aurai regardés *dans ma colère*,

8. Et que j'aurai rendu leur pays désert et inaccessible, " parce qu'ils

† 2. Hébr. autr. Quel avantage aura le bois d'une vigne entre tous les arbres branchus qui sont entre les arbres des forêts ?

† 4. Hébr. autr. et le milieu est tout en feu : la flamme consume les branches et racines ; et le milieu, la souche forme une masse de feu.

† 7. C'est-à-dire, s'ils échappent à l'épée, ils périront par la famine, etc. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, וְנִתְּנוּ, de igne, peut-être pour an ex igne : sortiront-ils du feu où je les aurai jetés ? non ; mais le feu les consumera.

† 8. Hébr. litt. et que j'aurai rendu leur pays désolé.

ont violé ma loi, dit le Seigneur Dieu.

eo quod prævaricatorum extiterint, dicit Dominus Deus.

## CHAPITRE XVI.

Le Seigneur ordonne à son prophète de représenter à Jérusalem l'état misérable d'où il l'a tirée, la gloire à laquelle il l'a élevée, l'infidélité dont elle s'est rendue coupable, les excès auxquels elle s'est portée, les vengeances qu'il va exercer sur elle. Son infidélité surpasse celle de Samarie et celle de Sodome. Rétablissement de ces trois sœurs. Renouveau de l'alliance du Seigneur avec Jérusalem.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, faites connaître à Jérusalem ses abominations et son ingratitude ;

3. Et pour les lui rendre plus sensibles, vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu à Jérusalem : Votre race et votre origine vient de la terre de Chanaan ; votre père étoit Amorrhéen, et votre mère Céthéenne ; " leur impiété les avoit rendus semblables à ces peuples.

4. Lorsque vous êtes venue au monde, au jour de votre naissance, on ne vous a point coupé, comme aux autres enfans, le conduit par où vous receviez la nourriture dans le sein de votre mère ; vous ne fûtes point lavée dans l'eau " qui vous auroit été alors si salutaire, ni purifiée avec le sel, " ni enveloppée de langes.

5. On vous a regardée d'un œil

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, notas fac Jerusalem abominaciones suas.

3. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus Jerusalem : Radix tua et generatio tua de terra Chanaan ; pater tuus Amorrhæus, et mater tua Cethæa.

4. Et quando nata es, in die ortus tui, non est præcisus umbilicus tuus : et aqua non es lota in salutem ; nec sale salita, nec involuta pannis.

5. Non pepercit su-

‡ 3. L'hébreu se peut prononcer : Héthéenne ; c'est ainsi que ce nom se lit dans la Genèse, x. 15.

‡ 4. Hébr. autr. vous ne fûtes point lavée dans l'eau pour vous nettoyer. On lit dans l'hébreu, יעטל, mot qui ne se trouve qu'ici ; on suppose qu'il peut signifier *ad lenimen* ou *ad munditiem*.

*Ibid.* Autr. ni frottée avec le sel. On croit qu'on frottoit ainsi le corps des enfans nouveau-nés, d'une eau où l'on avoit détrempe du sel, pour affermir leur chair trop tendre.

per te oculus ut faceret tibi unum de his, misertus tui, sed projecta es super faciem terræ in abjectione animæ tuæ in die, qua nata es.

6. Transiens autem per te, vidi te conculcari in sanguine tuo, et dixi tibi, cum esses in sanguine tuo : Vive : dixi, inquam, tibi : In sanguine tuo vive.

7. Multiplicatam quasi germen agri dedi te, et multiplicata es, et grandis effecta, et ingressa es, et pervenisti ad mundum muliebrem : ubera tua intumuerunt, et pilus tuus germinavit : et eras nuda, et confusione plena.

8. Et transivi per te, et vidi te : et ecce tempus tuum, tempus amantium : et expandi amictum meum super te, et operui ignominiam tuam : et juravi tibi, et ingressus sum pactum tecum, ait Dominus Deus, et facta es mihi.

9. Et lavi te aqua, et emundavi sangui-

sans pitié, et on n'a point eu compassion de vous, pour vous rendre quelqu'une de ces assistances ; mais on vous a jetée sur la terre nue au jour de votre naissance, comme une personne pour qui l'on n'avoit que du mépris. "

6. Pour moi, passant auprès de vous, je vous vis foulée aux pieds, " dans votre sang ; et je vous dis, lorsque vous étiez couverte de votre sang : Vivez ; quoique vous soyez, vous dis-je, couverte de votre sang, vivez. "

7. Depuis ce temps, je vous ai fait croître comme l'herbe qui est dans les champs ; vous avez crû, vous êtes devenue grande, vous vous êtes avancée en âge, vous êtes venue au temps où les filles pensent à se parer ; " votre sein s'est formé, vous avez été en état d'être mariée, et vous étiez alors toute nue et pleine de confusion. "

8. Mais j'ai passé auprès de vous, et je vous ai considérée ; j'ai vu que le temps où vous étiez étoit le temps d'être aimée ; j'ai étendu sur vous mon vêtement, " et j'ai couvert votre ignominie ; je vous ai juré de vous protéger ; j'ai fait alliance avec vous, dit le Seigneur Dieu ; et vous êtes devenue comme une personne qui étoit à moi, et que j'avois prise pour mon épouse.

9. Je vous ai lavée dans l'eau ; je vous ai purifiée de ce qui pouvoit

‡ 5. Hébr. autr. que du dégoût.

‡ 6. Hébr. autr. exposée à être foulée aux pieds.

Ibid. Hébr. autr. Lors, dis-je, que vous étiez couverte de votre sang, je vous ai dit : Vivez. Cette répétition ne se trouve pas dans le grec des Septante, et n'est peut-être qu'une faute de copiste.

‡ 7. On lit dans l'hébreu, בעדי עדים, ad ornatum ornamentorum, peut-être pour בעתי נדתך, ad tempora menstrui tui : aux temps des accidens impurs de votre sexe. La suite favorise ce sens.

Ibid. Hébr. litt. nue et découverte.

‡ 8. C'est-à-dire, je vous ai prise pour mon épouse.

vous souiller ; et j'ai répandu sur vous une huile *de parfums*.

10. Je vous ai donné des robes en broderie, " et une chaussure magnifique ; " je vous ai ornée du lin le plus beau ; " et je vous ai revêtue des habillemens les plus fins et les plus riches. "

11. Je vous ai parée des ornemens les plus précieux ; je vous ai mis des bracelets aux mains, et un collier autour de votre cou.

12. Je vous ai donné un ornement *d'or*, pour vous mettre sur le front, " et des pendans d'oreilles, et une couronne éclatante sur votre tête.

13. Vous avez été parée d'or et d'argent, et vêtue de fin lin et de robes en broderies de diverses couleurs ; " vous vous êtes nourrie de la plus pure farine, de miel et d'huile, *que vous avez eus en abondance* ; vous avez acquis une parfaite beauté, et vous êtes parvenue jusqu'à être reine ;

14. Et votre nom est devenu célèbre parmi les peuples, à cause de l'éclat de votre visage, et parce que vous étiez devenue parfaitement belle, par la beauté que j'avois moi-même mise en vous, dit le Seigneur Dieu.

15. Et après cela, vous avez mis

‡ 10. C'est le sens de l'hébreu.

*Ibid.* Litt. couleur de bleu céleste. Le mot hébreu peut signifier une sorte de pourpre.

*Ibid.* Litt. je vous ai donné une ceinture du lin le plus beau. D. Calmet croit que le mot hébreu se doit entendre du coton.

*Ibid.* Hébr. autr. je vous ai couverte d'un voile de soie ; ou, selon quelques-uns, d'un voile fait avec des cheveux.

‡ 12. Hébr. je vous ai donné un ornement pour vous mettre au nez. Les femmes de l'Orient s'attachoient des anneaux au nez. Voyez la *Dissertation sur les habits des Hébreux*, à la tête du livre de l'Écclésiastique, tom. XII.

‡ 13. Hébr. autr. de fin lin (ou, de coton), de soie, et d'ouvrages en broderie. *Supr.* ‡ 10.

nem tuum ex te : et unxi te oleo.

10. Et vestivi te discoloribus, et calceavi te ianthino : et cinxi te bysso, et indui te subtilibus.

11. Et ornavi te ornamento, et dedi armillas in manibus tuis, et torquem circa collum tuum.

12. Et dedi in aurem super os tuum, et circulos auribus tuis, et coronam decoris in capite tuo.

13. Et ornata es auro et argento, et vestita es bysso et polymito, et multicoloribus : similam, et mel, et oleum comedisti, et decora facta es vehementer nimis : et profecisti in regnum.

14. Et egressum est nomen tuum in gentes propter speciem tuam : quia perfecta eras in decore meo, quem posueram super te, dicit Dominus Deus.

15. Et habens fidu-



ciam in pulchritudine tua, fornicata es in nomine tuo : et exposuisti fornicationem tuam omni transeunti, ut ejus fieres.

16. Et sumens de vestimentis tuis, fecisti tibi excelsa hinc inde consuta : et fornicata es super eis, sicut non est factum, neque futurum est.

17. Et tulisti vasa decoris tui de auro meo, atque argento meo, quæ dedi tibi, et fecisti tibi imagines masculinas, et fornicata es in eis.

18. Et sumpsisti vestimenta tua multicoloria, et operuisti illas : et oleum meum, et thymiama meum posuisti coram eis.

19. Et panem meum quem dedi tibi, similam, et oleum, et mel, quibus enutrivisti te, posuisti in conspectu eorum in odorem suavitatis : et factum est, ait Dominus Deus.

vosre confiance en votre beauté; vous vous êtes abandonnée à la fornication dans votre gloire; " et vous vous êtes prostituée à tous les passans, pour être asservie à leur passion et à leur attachement pour les idoles."

16. Vous l'avez porté si loin, cet attachement, que vous avez pris de vos riches vêtemens, et les avez cousus l'un à l'autre, pour en faire les ornemens de vos hauts lieux, " où vous vous êtes plongée dans la fornication d'une manière qu'on n'a jamais vue, et qu'on ne verra jamais.

17. Vous avez pris ce qui servoit, à vous parer, qui étoit fait de mon or et de mon argent, et que je vous avois donné, et vous en avez formé des images d'hommes, auxquelles vous vous êtes prostituée, en les adorant comme des dieux.

18. Vous avez pris vos vêtemens brodés" de diverses couleurs, et vous en avez couvert vos idoles pour les parer; et vous avez mis mon huile et mes parfums devant elles.

19. Vous leur avez présenté comme un sacrifice d'agréable odeur le pain que je vous avois donné, et la plus pure farine, l'huile et le miel dont je vous avois nourrie; voilà ce que vous avez fait; et j'en suis témoin, dit le Seigneur Dieu. "

ψ 15. Hébr. autr. contre votre honneur.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, יתן לך, *ipsi erat*. L'interprète chaldéen suppose יתן לך, et non *decebat*, contre la décence : expression parallèle à celle qui précède : contre votre honneur.... contre la décence.

ψ 16. Hébr. autr. et vous en avez fait des hauts lieux ornés d'étoffes différentes.

ψ 18. C'est le sens de l'hébreu.

ψ 19. Selon le style des Hébreux la fin de ce verset pourroit se joindre avec le commencement du suivant de cette manière : Et il est encore arrivé, dit le Seigneur Dieu, que vous avez pris, etc. On retrouve la même construction aux ψ 23. et 24.

20. *Vous avez été encore plus loin; car vous avez pris vos fils et vos filles que vous m'aviez enfantés, et vous les avez sacrifiés à ces idoles, en les faisant dévorer au feu pour les honorer. Ne comprenez-vous pas combien est grand ce crime par lequel vous vous êtes ainsi prostituée à des dieux étrangers?* "

21. *Vous avez immolé mes enfans; et en les consacrant à vos idoles, vous les leur avez abandonnés comme des victimes que vous leur avez dévoués.* "

22. *Et après toutes ces abominations et ces prostitutions, vous ne vous êtes point souvenue des bontés que j'ai eues pour vous dans les jours de votre jeunesse, lorsque vous étiez toute nue, " pleine de confusion, et foulée aux pieds " dans votre sang, et que je vous pris pour mon épouse.*

23. *Et après toutes ces méchancetés ( malheur, malheur à vous, dit le Seigneur Dieu, que vous avez abandonné, et que vous outragez toujours de plus en plus );*

24. *Après toutes ces méchancetés, dis-je, vous avez bâti pour vous un lieu infâme; et vous vous êtes préparé dans toutes les places publiques une maison d'impudicité.*

25. *Vous avez dressé à l'entrée de toutes les rues la marque publique de votre prostitution, " en dressant des autels à vos idoles; vous avez rendu votre beauté abominable, en*

20. *Et tulisti filios tuos et filias tuas, quas generasti mihi: et immolasti eis ad devorandum. Numquid parva est fornicatio tua?*

21. *Immolasti filios meos, et dedisti, illos consecrans, eis.*

22. *Et post omnes abominationes tuas, et fornicationes, non es recordata dierum adolescentiæ tuæ, quando eras nuda, et confusione plena, conculcata in sanguine tuo.*

23. *Et accidit post omnem malitiam tuam (væ, væ tibi, ait Dominus Deus),*

24. *Et ædificasti tibi lupanar, et fecisti tibi prostibulum in cunctis plateis.*

25. *Ad ostium caput viæ ædificasti signum prostitutionis tuæ: et abominabilem fecisti decorem tuum: et di-*

‡ 20. et 21. On lit dans l'hébreu au commencement du ‡ 21., וְטָמַאתְּ, et immolasti, peut-être pour quia immolasti, en ce sens: Etoit-ce donc peu pour vous de vous être ainsi prostituée, pour que vous immolassiez encore mes enfans, et que vous les abandonnassiez à vos idoles en les leur consacrant?

‡ 22. Hébr. litt. nue et découverte.

Ibid. Hébr. autr. et exposée à être foulée aux pieds.

‡ 25. Hébr. autr. Vous avez élevé à l'entrée de toutes les rues un lieu public pour vos prostitutions.

visisti pedes tuos omni transeunti, et multiplicasti fornicationes tuas.

26. Et fornicata es cum filiis Ægypti vicinis tuis magnarum carniū : et multiplicasti fornicationem tuam ad irritandum me.

27. Ecce ego extendam manum meam super te, et auferam justificationem tuam : et dabo te in animas odientium te filiarum Palæstinarum, quæ erubescunt in via tua scelerata.

28. Et fornicata es in filiis Assyriorum, eo quod necdum fueris expleta : et postquam fornicata es, nec sic es satiata.

29. Et multiplicasti

*faisant servir à multiplier vos crimes la gloire et les richesses dont je vous ai comblée ; vous vous êtes abandonnée à tous les passans, en adorant tous les dieux étrangers qui sont venus à votre connoissance ; et vous avez ainsi multiplié les crimes de votre honteuse fornication ;*

26. *Car vous vous êtes prostituée aux enfans de l'Égypte qui sont vos voisins, qui ont de grands corps " et un grand amour pour les idoles ; et à leur exemple, vous avez commis infamie sur infamie, impiété sur impiété, pour irriter de plus en plus ma colère.*

27. *Mais je vais étendre ma main sur vous ; je vous ôterai les cérémonies, les sacrifices, et tout ce qui servoit à vous justifier ; je vous ôterai même le pain que j'avois coutume de vous donner ; " et je vous livrerai à la passion des filles de la Palestine, qui vous haïssent, qui rougissent elles-mêmes de l'impunité criminelle de votre conduite, et qui auroient honte d'imiter cette fureur qui vous porte à sacrifier tous les jours à de nouvelles divinités ; "*

28. *Car n'étant pas encore satisfaite d'adorer les dieux des Égyptiens, vous vous êtes prostituée aux enfans des Assyriens ; vous avez adoré les idoles ; et après cette prostitution, vous n'avez pas encore été contente.*

29. *Vous avez poussé plus loiu*

† 26. *Magnarum carniū Ægyptii dicantur ob turpitudinis magnitudinem. Hieron. Infr. xxiii. 20.*

† 27. C'est le sens de l'hébreu : je vous ôterai votre droit, ce que l'époux doit à son épouse pour sa nourriture et son entretien. Voyez la note suivante.

*Ibid.* Hébr. autr. Alors j'ai étendu ma main sur vous ; je vous ai ôté votre droit, et je vous ai livrée à la passion des filles de la Palestine, etc. Mais n'étant pas encore satisfaite, etc. Les Philistins avoient souvent été les instrumens des vengeances du Seigneur contre les Juifs.

vosre fornication ; et vous avez commis crimes sur crimes dans une terre semblable à celle de Chanaan " avec les Chaldéens , avant qu'ils vous eussent emmenée en captivité ; et après cela même , vous n'avez pas été satisfaite , et vous avez recherché de nouveaux dieux pour les adorer .

30. Jérusalem , comment purifierai-je " maintenant votre cœur , dit le Seigneur Dieu , puisque toutes ces actions que vous faites , sont les actions d'une femme prostituée , et qui a essuyé toute honte ? "

31. Car au lieu de cacher vos désordres , vous vous êtes bâti un lieu infâme à l'entrée de toutes les rues , et vous vous êtes fait une retraite d'impudicité " dans toutes les places publiques ; vous n'avez pas été comme une courtisane qui dédaigne ce qu'on lui offre , pour se mettre à plus haut prix ; "

32. Mais comme une femme adultère , qui cherche des étrangers en se retirant de son mari , et qui les paie pour satisfaire ses mauvais désirs .

33. On donne une récompense à toutes les femmes prostituées ; mais vous avez payé vous-même tous ceux qui vous aimoient , et vous leur faisiez des présens , afin qu'ils vinsent de tous côtés pour commettre avec vous une infamie détestable .

34. Ainsi il vous est arrivé dans

‡ 29. Les Chananéens s'étant appliqués particulièrement au trafic , on appeloit Chananéens les trafiquans ; et une terre de Chanaan étoit une terre de trafic telle que fut celle des Chaldéens .

‡ 30. Hébr. litt. comment circoncirai-je ?

Ibid. Hébr. autr. et qui est sans retenue .

‡ 31. C'est le sens de l'hébreu .

Ibid. On lit dans l'hébreu , סלקל , *spornendo* ; les Septante ont lu סלקל , *colligendo* : comme une courtisane qui recueille le prix de ses désordres .

fornicationem tuam in terra Chanaan cum Chaldæis : et nec sic satiata es .

30. In quo munda-  
bo cor tuum , ait Do-  
minus Deus , cum fa-  
cias omnia hæc opera  
mulieris meretricis et  
procacis ?

31. Quia fabricasti  
lupanar tuum in capi-  
te omnis viæ , et excel-  
sum tuum fecisti in  
omni platea : nec facta  
es quasi meretrix fas-  
tidio augens pretium ,

32. Sed quasi mu-  
lier adultera , quæ su-  
per virum suum indu-  
cit alienos .

33. Omnibus mere-  
tricibus dantur mer-  
cedes : tu autem de-  
disti mercedes cunctis  
amatoribus tuis , et  
dona donabas eis , ut  
intrarent ad te undi-  
que ad fornicandum  
tecum .

34. Factumque est



in te contra consuetudinem mulierum in fornicationibus tuis, et post te non erit fornicatio : in eo enim quod dedisti mercedes, et mercedes non accepisti, factum est in te contrarium.

35. Propterea, meretrix, audi verbum Domini.

36. Hæc dicit Dominus Deus : Quia effusum est æs tuum, et revelata est ignominia tua in fornicationibus tuis super amatores tuos, et super idola abominationum tuarum in sanguine filiorum tuorum, quos dedisti eis :

37. Ecce ego congregabo omnes amatores tuos, quibus commista es : et omnes quos dilexisti, cum universis quos oderas : et congregabo eos super te undique, et nudabo ignominiam tuam coram eis, et videbunt omnem turpitudinem tuam.

38. Et judicabo te judiciis adulterarum, et effundentium sanguinem : et dabo te in

vos prostitution tout le contraire de ce qui arrive aux femmes prostituées ; et il n'y aura point de fornication semblable à la vôtre ; " car ayant payé vous-même le prix de vos crimes, au lieu de le recevoir, vous avez fait tout le contraire de ce que les autres font.

35. C'est pourquoi écoutez la parole du Seigneur, femme prostituée.

36. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez dissipé tout votre argent, " et que vous avez découvert votre ignominie dans l'excès de vos fornications, attirant ainsi ceux que vous aimiez, et que vous l'avez fait paroltre dans les abominations que vous avez commises en l'honneur de vos idoles, en leur donnant le sang " de vos enfans que vous leur avez sacrifiés,

37. Je vais assembler contre vous tous ceux qui vous aimoient, auxquels vous vous êtes prostituée, tous ceux pour qui vous avez brûlé de passion, comme sont les Chaldéens et les Assyriens, avec tous ceux que vous haïssiez, c'est-à-dire, les Iduméens et les Philistins ; je les assemblerai tous de toutes parts ; je leur découvrirai votre honte, et toute votre infamie paroitra devant eux.

38. Je vous jugerai comme on juge les femmes adultères, et celles qui ont répandu le sang ; et je ferai répandre le vôtre dans ma juste co-

Infr. xxiii.  
9. 10.

‡ 34. On lit dans l'hébreu : *Et post te non meretrix, ou non fornicatum fuit ; c'est-à-dire, וְאַחֲרַיִךְ, et post te.*

‡ 36. Litt. votre airain. La plupart des nouveaux interprètes traduisent l'hébreu : Parce que vous avez répandu vos souillures.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, וְכַדְמִי, et *juxta sanguines*, pour *et in sanguinibus* ; en ce sens : dans l'excès de vos fornications avec ceux que vous aimiez et avec vos idoles abominables, et dans l'effusion du sang de vos enfans que vous leur avez sacrifiés.

*lère, comme feroit un mari outragé dans un transport de fureur et de jalousie.*

39. Je vous livrerai entre les mains de vos ennemis; ils détruiront votre ville et votre temple, dont vous avez fait un lieu infâme; et ils renverseront mon sanctuaire dont vous avez fait votre retraite d'impudicité; " ils vous arracheront vos vêtements; ils vous emporteront ce qui servoit à vous parer; et ils vous laisseront toute nue, pleine de honte et d'ignominie. "

40. Ils amèneront contre vous une multitude de peuples, qui vous traiteront comme une femme adultère; ils vous assommeront à coups de pierres; ils vous perceront de leurs épées;

4. Reg. xxv.  
9.

41. Ils mettront le feu dans vos maisons, et les brûleront; ils exerceront contre vous des jugemens sévères aux yeux d'un grand nombre de femmes, *c'est-à-dire, des nations*; et vous cesserez de vous prostituer, " et vous ne récompenserez plus ceux avec qui vous vous corrompiez.

42. Je pousserai encore ma vengeance plus loin; et en voici le dernier effort: Je ferai cesser mon indignation à votre égard; mon zèle et ma jalousie se retirera de vous; je ne vous regarderai plus comme mon épouse; je me tiendrai en paix sur tout ce qui vous regarde; et je ne me mettrai plus en colère contre tous vos désordres,

43. Parce que vous ne vous êtes point souvenue des biens dont je

sanguinem furoris et zeli.

39. Et dabo te in manus eorum, et destruent lupanar tuum, et demolientur prostibulum tuum: et denudabunt te vestimentis tuis, et auferent vasa decoris tui: et derelinquent te nudam, plenamque ignominia:

40. Et adducent super te multitudinem, et lapidabunt te lapidibus, et trucidabunt te gladiis suis.

41. Et comburent domos tuas igni, et facient in te judicia in oculis mulierum plurimarum: et desines fornicari, et mercedes ultra non dabis.

42. Et requiescet indignatio mea in te: et auferetur zelus meus a te, et quiescam, nec irascar amplius:

43. Eo quod non fueris recordata die-

‡ 39. Ou plutôt: ils détruiront vos lieux infâmes, et ils renverseront vos retraites d'impudicité; c'est-à-dire, ces lieux-là même dont il est parlé aux ‡ 24. et 25., et au ‡ 31., et qui ne sont autre chose que des lieux consacrés uniquement au culte des idoles.

*Ibid.* Hébr. litt. nue et découverte.

‡ 41. Hébr. et je ferai cesser vos prostitutions.

rum adolescentiæ tuæ, et provocasti me in omnibus his: quapropter et ego vias tuas in capite tuo dedi, ait Dominus Deus, et non feci juxta scelera tua in omnibus abominationibus tuis.

44. Ecce omnis qui dicit vulgo proverbium, in te assumet illud, dicens: Sicut mater, ita et filia ejus.

45. Filia matris tuæ es tu, quæ projecit virum suum et filios suos: et soror sororum tuarum es tu, quæ projecerunt viros suos et filios suos: mater vestra Cethæa, et pater vester Amorrhæus.

46. Et soror tua major, Samaria, ipsa et filia ejus, quæ habitant ad sinistram tuam: soror autem tua minor te, quæ habitat a dex-

*vous ai comblée dans les jours de votre jeunesse, et que vous m'avez irrité par tous ces excès auxquels vous vous êtes portée avec tant de malignité. C'est pourquoi j'ai fait retomber sur votre tête les désordres de votre vie, dit le Seigneur Dieu. Mais ce châtement n'est pas suffisant; et je ne vous ai pas encore traitée selon la mesure des crimes que vous avez commis dans toutes les abominations que vous avez faites.*

44. On dit d'ordinaire: Telle mère, telle fille; mais ceux qui se servent de ce proverbe, le diront de vous.

45. Vous êtes vraiment la fille de votre mère, qui a abandonné le vrai Dieu son époux, et qui a sacrifié ses enfans aux idoles; et vous êtes la sœur de vos sœurs, qui ont pareillement abandonné leurs époux et leurs enfans; votre mère est Céthéenne, et votre père est Amorrhéen. Vous avez succédé à ces peuples qui ont possédé cette terre avant vous; et depuis que vous occupez leur pays, vous avez imité leurs mœurs corrompues.

46. Votre sœur plus grande que vous est Samarie, avec les dix tribus ses filles, qui habitent à votre main gauche; votre sœur plus petite, qui habite à votre main droite, est Sodome, avec les villes des

Ÿ 45. Le pronom *tuo* est omis dans l'hébreu.

Ÿ 45. Voyez la note sur le Ÿ 3.

Ÿ 46. Les expressions du texte sont équivoques; elles pourroient signifier *aînée* et *ainée*; mais Sodome étoit au contraire plus ancienne que Jérusalem et Samarie; c'est ce qui donne lieu de croire que le texte signifie ici simplement *plus grande* et *plus petite*; parce que le royaume de Samarie étoit en effet *plus grand* que celui de Jérusalem; et que la province de Sodome étoit *plus petite*. Dans cette mystérieuse parabole, ces trois sœurs peuvent représenter les trois grandes portions du peuple de Dieu. Jérusalem coupable peut représenter les chrétiens prévaricateurs, comme le remarque saint Jérôme sur ce chapitre même; Samarie, les

*Moabites et des Ammonites, qui sont comme ses filles, ces peuples ayant tiré leur origine des filles de Lot qui étoient sorties de cette ville."*

47. Et vous n'avez pas seulement marché dans leur voie et commis les mêmes excès qu'elles ont commis ; mais vous les avez presque surpassées dans tous les crimes de votre vie :

48. En effet, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que ce qu'a fait Sodome votre sœur, et ses filles, n'est pas si criminel que ce que vous et vos filles avez fait.

49. Voici quelle a été l'iniquité de Sodome votre sœur : c'a été l'orgueil, l'excès des viandes, l'abondance de toutes choses, et l'oisiveté où elle étoit, elle et ses filles ; elles ne tendoient point la main au pauvre et à l'indigent.

50. Et se trouvant ainsi dans la prospérité, elles se sont élevées et elles-mêmes, et elles ont commis des abominations devant moi ; c'est pourquoi je les ai détruites, comme vous avez vu.

51. Samarie ainsi n'a pas fait la moitié des crimes que vous avez commis ; mais vous avez surpassé l'une et l'autre ; par vos excès, et vous avez justifié vos sœurs par

tris tuis, Sodoma, et filias ejus.

47. Sed nec in viis earum ambulasti, neque secundum scelera earum fecisti pauxillum minus : pene sceleratiora fecisti illis in omnibus viis tuis.

48. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non fecit Sodoma soror tua, ipsa, et filias ejus, sicut fecisti tu, et filias tuas.

49. Ecce hæc fuit iniquitas Sodomæ sororia tuæ, superbia, saturitas panis et abundantia, et otium apertius, et filiarum ejus : et manum in egeno et pauperi non porrigebant.

50. Et elevata sunt, et fecerunt abominationes coram me : et abstuli eas sicut vidisti.

51. Et Samaria dimidium : peccatorum tuorum non peccavit : sed vicisti eas scelerebus tuis, et justificasti

Gen. xix. 24.

schismatiques grecs qui ont en effet imité le schisme de Samarie ; Sodome, les Juifs intrédules qui sont comparés au peuple de Sodome, par Is. l. 17. 20. et par Jérémie. xxxi. 26. Voyez la préface, p. 50.

46. Ou plutôt : les filles de Sodome pourroient être les villes mêmes de la Pentapole dont elle étoit la capitale. *Infra* v. 53.

47. Au lieu de ces mots de la Vulgate *pauxillum minus*, on lit dans l'hébreu *וּפְאִיִּלְלָהּ* : quasi *parvum fastidium*, peut-être pour *פְּאִיִּלְלָהּ*, *fastidisti* : vous avez méprisé cela comme des minuties.

51. On lit dans l'hébreu *וּפְרַוְרְתִּי* : *præcelsus* et peut-être pour *וּפְרַוְרְתִּי* : *præ illa* : vous l'avez surpassée.



sorores tuas in omnibus abominationibus tuis, quas operata es.

52. Ergo et tu porta confusionem tuam, quæ vicisti sorores tuas peccatis tuis, sceleratius agens ab eis: justificatæ sunt enim a te: ergo et tu confundere, et porta ignominiam tuam, quæ justificasti sorores tuas.

53. Et convertam restituens eas conversione Sodomorum cum filiabus suis, et conversione Samariæ, et filiarum ejus: et convertam reversionem tuam in medio earum:

54. Ut portes ignominiam tuam, et confundaris in omnibus quæ fecisti consolans eas.

55. Et soror tua Sodoma, et filiæ ejus revertentur ad antiquitatem suam: et Samaria, et filiæ ejus revertentur ad anti-

toutes les abominations que vous avez faites.

52. Portez donc vous-même votre confusion, vous qui avez surpassé vos sœurs par vos péchés, vous rendant encore plus criminelle qu'elles, qui sont justes en comparaison de vous; confondez-vous, dis-je, et portez votre ignominie, vous qui avez justifié vos deux sœurs, en les faisant paroître moins coupables que vous, quoiqu'elles le soient beaucoup.

53. Cependant je les rétablirai toutes deux, en faisant revenir un jour les captifs de Sodome et de ses filles, aussi-bien que les captifs de Samarie et de ses filles; et je vous rétablirai aussi vous-même, ô Jérusalem, et je vous convertirai au milieu d'elles, "

54. Afin que touchée de vos crimes, vous portiez avec douleur votre ignominie, qui est la juste peine de votre impiété, et que vous soyez chargée de confusion de tout ce que vous avez fait pour les excuser, et les consoler de leurs désordres, en les surpassant par les vôtres.

55. Alors votre sœur Sodome et ses filles retourneront à leur ancien état; Samarie et ses filles retourneront aussi à leur ancien état; et vous et vos filles vous retournerez de même dans votre premier état.

ψ 53. Hébr. Mais je ferai revenir leurs captifs, savoir, les captifs de Sodome et de ses filles, etc. Ce texte prouve qu'Ezéchiel ne parle pas ici de l'ancienne Sodome dont le sort fut d'être consumée avec ses habitans par le feu du ciel. Il paroît que cette ville avoit été rétablie, et qu'ensuite ses habitans ayant irrité le Seigneur par de nouveaux crimes avoient été subjugués et emmenés en captivité, peut-être par Salmanassar ou par Asarhaddon.

Ibid. Hébr. autr. et je ferai revenir aussi, ô Jérusalem, vos captifs au milieu d'elles; afin que, ou, en sorte que vous portiez, etc. On lit dans l'hébreu, ושבת שביתך, et captivitatem captivitatum tuarum, pour ושבת שביתך, et reducam captivitatem tuam.

56. Vous ne vous êtes point souvenue de la ruine de votre sœur Sodome, au temps de votre gloire ; vous n'avez point appréhendé d'avoir le même sort, "

57. Avant que votre méchanceté eût été découverte, comme elle l'a été dans ce temps, où vous êtes devenue un objet d'insulte aux filles de Syrie, et à toutes les filles de la Palestine qui vous environnent de toutes parts. "

58. C'est pourquoi vous avez porté le poids de vos crimes, et de votre propre ignominie, " dit le Seigneur Dieu : mais après cela, je vous rétablirai ;

59. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vous traiterai " pendant un certain temps comme vous le méritez, ayant méprisé les promesses que je vous avois jurées, " et ayant été assez méchante pour violer l'alliance que j'avois faite avec vous ;

60. Et après cela je me souviendrai de l'alliance que j'avois faite avec vous au jour de votre jeunesse, et je contracterai avec vous une nouvelle alliance qui durera éternellement.

61. Vous vous souviendrez alors avec douleur des dérèglemens de votre vie ; et vous serez couverte de

quiritatem suam : et tu, et filiæ tuæ, revertimini ad antiquitatem vestram.

56. Non fuit autem Sodoma soror tua audita in ore tuo, in die superbiæ tuæ,

57. Antequam revelaretur malitia tua : sicut hoc tempore in opprobrium filiarum Syriæ, et cunctarum in circuitu tuo filiarum Palæstinarum quæ ambiunt te per gyrum.

58. Scelus tuum et ignominiam tuam tu portasti, ait Dominus Deus.

59. Quia hæc dicit Dominus Deus : Et faciam tibi, sicut despexisti juramentum, ut irritum faceres pactum :

60. Et recordabor ego pacti mei tecum in diebus adolescentiæ tuæ : et suscitabo tibi pactum sempiternum.

61. Et recordaberis viarum tuarum, et confunderis, cum re-

‡ 56. Autrement et à la lettre : on ne vous a pas même entendue nommer Sodome votre sœur ; vous la regardiez avec tant d'horreur, que vous ne daigniez pas même prononcer son nom.

‡ 57. Hébr. autr. comme elle l'est dans ce temps où vous êtes devenue un objet d'insulte pour les filles de Syrie, et pour toutes celles qui l'environnent, de même que pour les filles de la Palestine qui vous méprisent et vous insultent de toutes parts.

‡ 58. Hébr. et de vos abominations.

‡ 59. On lit dans l'hébreu, וַעֲשֶׂה, pour Et faciam ; les rabbins en conviennent.

Ibid. Ou plutôt et selon l'hébreu : les sermens que vous aviez faits,

ceperis sorores tuas te majores cum minoribus tuis : et dabo eas tibi in filias, sed non ex pacto tuo :

62. Et suscitabo ego pactum meum tecum, et scies quia ego Dominus :

63. Ut recorderis, et confundaris, et non sit tibi ultra aperire os præ confusione tua, cum placatus tibi fuero in omnibus quæ fecisti, ait Dominus Deus.

confusion, dans ce souvenir qui vous frappera vivement, lorsque vous recevrez avec vous vos sœurs aînées et vos sœurs puînées ; car je vous les donnerai pour être vos filles, non par une alliance qui vienne de vous, et à laquelle vous ayez part, comme celle que j'ai faite avec Moïse ;

62. Mais j'établirai alors mon alliance avec vous, et cette alliance sera fondée sur ma parole, comme celle que j'ai faite avec Abraham ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, et que je donne tout ce que je promets ;

63. Car je vous donnerai un cœur contrit et humilié, comme je vous l'ai promis, afin que vous repassiez votre vie dans votre souvenir, et que vous en soyez confondue, sans oser seulement ouvrir la bouche, dans la confusion que vous en aurez, lorsque je serai rentré en grâce avec vous, " en vous pardonnant tout ce que vous avez fait contre moi, dit le Seigneur Dieu.

ψ 63. Autr. lorsque je m'apaiseraï, que je me rendrai propice à votre égard.

## CHAPITRE XVII.

Parabole d'un aigle qui coupe la tête d'un cédre, et plante une vigne ; cette vigne étend ses branches vers un second aigle, et est arrachée par le premier. Explication de cette parabole. Rejéton du cédre planté sur la montagne d'Israël.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, propone ænigma, et narra parabolam ad domum Israel,

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, proposez cette énigme, et rapportez cette parabole à la maison d'Israël.

3. Vous leur parlerez de cette sorte : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Un aigle puissant, qui avoit de grandes ailes et un corps très-long, plein de plumes, diversifiées par la variété des couleurs, " vint sur le mont Liban, et emporta la moelle " d'un cèdre.

4. Il arracha les branches naissantes " de cet arbre, et les porta au pays de Chanaan; il les mit dans une ville de gens de trafic,

5. Et en ayant pris de la graine, " il la mit en terre comme une semence, afin qu'elle prit racine, et qu'elle s'affermît sur les grandes eaux; " et il la planta sur la face de la terre, où elle prit racine. "

6. Lorsqu'elle eut poussé, elle crut et devint une vigne assez étendue, mais basse, dont les branches regardoient cet aigle avec respect, et dont les racines étoient sous lui, et lui étoient soumises comme à leur maître et à leur seigneur. Lors donc qu'il s'en fut ainsi formé une vigne, elle porta du bois et du fruit, " et elle produisit des rejetons.

7. Il parut ensuite un autre " ai-

3. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Aquila grandis magnarum alarum; longo membrorum ductu; plena plumis, et varietate, venit ad Libanum, et tulit medullam cedri.

4. Summitatem frondium ejus avulsit : et transportavit eam in terram Chanaan; in urbe negotiatorum posuit illam.

5. Et tulit de semine terræ, et posuit illud in terra pro semine, ut firmaret radicem super aquas multas : in superficie posuit illud.

6. Cumque germi-nasset, crevit in vineam latiore humili statura, respicientibus ramis ejus ad eam, et radices ejus sub illa erant : facta est ergo vinea, et fructificavit in palmites, et emisit propagines.

7. Et facta est aquila

‡ 3. Hébr. autr. Un grand aigle, qui avoit de grandes ailes garnies de longues plumes, et dont le corps étoit tout couvert de plumes diversifiées comme un ouvrage en broderie.

Ibid. Hébr. autr. la plus haute tige.

‡ 4. Hébr. litt. la tête de ses autres branches.

‡ 5. Litt. de la graine du pays.

Ibid. Le mot *radicem* n'est pas dans l'hébreu, où on lit simplement  $\text{רפ}$ , que l'on suppose signifier *tulit*; ce qui seroit une répétition peu naturelle; en comparant ce texte avec celui du ‡ 8., on peut soupçonner qu'il faudroit lire  $\text{בט}$ , *bono*, en ce sens : *in agro seminis bono super aquas multas* : dans un champ propre aux semences et de bonne terre sur les grandes eaux.

Ibid. L'hébreu pourroit signifier *Saphsaphah nomen ejus* : ce champ étoit appelé Saphsaphah, c'est-à-dire, objet de grande observation, sur lequel les yeux des Chaldéens et des Egyptiens étoient attentifs.

‡ 6. Hébr. litt. elle porta des branches.

‡ 7. On lit dans dans l'hébreu,  $\text{אחת}$ , *una*, pour  $\text{אחרת}$ , *altera*.



altera grandis, magnis alis, multisque plumis: et ecce vinea ista quasi mittens radices suas ad eam, palmites suos extendit ad illam, ut irrigaret eam de areolis germinis sui.

8. In terra bona super aquas multas plantata est: ut faciat frondes, et portet fructum, ut sit in vineam grandem.

9. Dic: Hæc dicit Dominus Deus: Ergone prosperabitur? nonne radices ejus evellat, et fructus ejus distringet, et siccabit omnes palmites germinis ejus, et arescet: et non in brachio grandi neque in populo multo, ut evelleret eam radicitus?

10. Ecce plantata est: ergone prospera-

gle, qui étoit grand, à longues ailes, et chargé de plumes; et alors cette vigne sembla porter ses racines, et étendre ses branches vers ce second aigle, "et implorer son secours, afin qu'il l'arrosât des eaux fécondes qu'il pouvoit lui procurer."

8. Cette vigne étoit déjà plantée dans une bonne terre, sur le bord des grandes eaux, afin qu'elle poussât du bois, et qu'elle portât du fruit, et qu'elle devint une grande vigne; mais elle méprisa, comme on vient de dire, celui qui l'avoit plantée, et chercha du secours pour se révolter contre lui.

9. Après cela, dites-leur: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Cette vigne donc réussira-t-elle? et au contraire ce premier aigle, qui se verra méprisé par cette vigne qu'il a lui-même plantée, n'en arrachera-t-il pas les racines, n'en abattra-t-il pas le fruit, n'en fera-t-il pas mourir tous les rejetons, afin qu'elle sèche, et qu'elle soit déracinée entièrement, sans qu'il ait besoin pour cela d'employer toute la force de son bras, ni beaucoup de peuple?"

10. La voilà plantée, cette vigne, par le secours d'autrui; espère-t-

¶ 7. On lit dans l'hébreu, כפנה, que l'on suppose signifier *inflexit*; peut-être faudroit-il lire dans le même sens כפה, *flaxit*, ou כופפה, *flexit*: Cette vigne tourna ses racines, et étendit ses branches, etc.

*Ibid.* Litt. des eaux qui arrosent les planches de ses plantes. Le prophète semble faire allusion à la manière dont les Egyptiens arrosoient leurs terres, en tirant de l'eau du Nil par des machines, et la répandant dans des rigoles faites exprès qui la conduisoient dans les champs et dans les jardins.

¶ 9. On lit dans l'hébreu, טעלה, *Prosperabitur*, pour *Ergone prosperabitur*.

*Ibid.* Autrement et à la lettre: sans qu'il ait besoin d'employer, etc. pour la déraciner entièrement. En comparant ce texte avec celui du ¶ 17, on a lieu de soupçonner qu'au lieu de תטול, *ad tollendum*, il faudroit lire *ne tollatur*, en ce sens: et quand on viendroit avec un bras puissant, et avec beaucoup de peuple, on ne l'empêcheroit pas de la déraciner entièrement.

elle donc pouvoir s'affermir *par elle-même*? lorsqu'un vent brûlant l'aura frappée, ne mourra-t-elle pas, " et ne séchera-t-elle pas, avec toutes les eaux dont elle avoit été arrosée? "

11. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit :

12. Dites à ce peuple qui m'irrite *sans cesse* : Ne savez-vous pas ce que cette énigme signifie ? *Le voici* : Le roi de Babylone, ajouterez-vous, qui est figuré par le premier aigle, vient à Jérusalem, qui est représentée par le mont Liban. Il en prendra le roi Jéchonias, et les princes, qui sont aussi figurés par la moelle et les branches naissantes du cédre : " et il les emmenera avec lui à Babylone, représentées par cette ville de trafic du pays de Chanaan.

13. Il choisira ensuite Sédécias prince de la race royale, qu'il fera régner dans le pays, et qu'il y établira comme une vigne qu'il planteroit de sa main ; il fera alliance avec lui, et lui fera prêter serment de fidélité ; il transportera ensuite les plus vaillans hommes hors du pays, "

14. Afin que le royaume de ce prince demeure bas et foible sans pouvoir s'élever, et qu'ainsi il demeure fidèle dans les conditions qui lui ont été prescrites, et qu'il les garde inviolablement. "

bitur ? nonne cum tetigerit eam ventus u-nens, siccabitur, et in areis germinis sui arescet ?

11. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

12. Dic ad domum exasperantem : Nescitis quid ista significant ? Die : Ecce venit rex Babylonis in Jerusalem, et assumet regem, et principes ejus, et adducet eos ad semetipsum in Babylonem.

13. Et tollet de semine regni, ferietque cum eo fœdus, et ab eo accipiet jusjurandum : sed et fortes terræ tollet,

14. Ut sit regnum humile, et non elevetur, sed custodiat pactum ejus, et servet illud.

¶ 10. On lit dans l'hébreu *siccabitur siccandò*, pour *siccandò siccabitur*.

*Ibid.* Litt. au milieu des planches, des couches, où elle a poussé sa tige.

¶ 12. Ou selon l'hébreu, figurés par la plus haute tige et par la tête des autres branches.

¶ 12.-13. Ce qui est compris dans ces deux versets, doit s'entendre du passé ; c'est même ainsi que l'exprime l'hébreu : Le roi de Babylone est venu, etc. Cette partie de la parabole étoit accomplie, lorsque le prophète parloit.

¶ 14. Hébr. autr. et qu'ainsi il garde son alliance, en sorte qu'elle demeure ferme.

15. Qui recedens ab eo, misit nuntios ad Ægyptum, ut daret sibi equos, et populum multum. Numquid prosperabitur, vel consequetur salutem, qui fecit hæc? et qui dissolvit pactum, numquid effugiet?

16. Vivo ego, dicit Dominus Deus : quoniam in loco regis, qui constituit eum regem, cujus fecit irritum juramentum, et solvit pactum quod habebat cum eo, in medio Babylonis morietur.

17. Et non in exercitu grandi, neque in populo multo faciet contra eum Pharaon prælium : in jactu aggeris, et in extructione vallorum, ut interficiat animas multas.

18. Spreverat enim juramentum ut solveret foedus, et ecce dedit manum suam : et

15. Mais ce prince se révoltant " contre lui, comme cette vigne ingrate s'étoit révoltée contre le premier aigle qui l'avoit plantée, a envoyé des ambassadeurs au roi d'Egypte figuré par le second aigle, afin qu'il lui donnât des chevaux et de grandes troupes, pour le soutenir contre le roi de Babylone. Celui donc qui s'est conduit de cette sorte, réussira-t-il dans ses desseins, et y trouvera-t-il sa sûreté? " après avoir violé les conditions qu'il avoit jurées, échappera-t-il à ses ennemis?

16. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, qu'il sera emmené au pays même de ce prince qui l'avoit établi roi, dont il a rompu l'alliance, en violant le serment qu'il avoit prêté, et qu'il mourra au milieu de Babylone.

17. Et Pharaon, dont il a imploré le secours, ne viendra point avec une grande armée et un grand peuple, combattre contre le roi de Babylone, " qui élèvera des terrasses contre Jérusalem, et qui bâtitira des forts autour de cette ville, pour y tuer un grand nombre d'hommes, sans que personne s'y oppose. C'est ce qu'éprouvera Sédécias ;

18. Car ce prince, après avoir violé la parole qu'il avoit donnée, et rompu l'alliance qu'il avoit faite avec le roi de Babylone, s'est allié "

ψ 15. C'est le sens de l'hébreu.

Ibid. Hébr. litt. et échappera-t-il?

ψ 17. Autr. Et Pharaon, quoiqu'avec une grande armée et un grand peuple, ne fera rien, ne réussira point dans le combat contre le roi de Babylone. Pharaon se mit en marche pour secourir Jérusalem ; mais Nabuchodonosor alla au-devant de lui, et l'obligea de se retirer. Jerem. xxxvii. 4. et seqq.

ψ 18. Litt. a donné la main en signe d'alliance.

à l'Égypte ; mais , quoiqu'il ait fait toutes ces choses pour sa sûreté , il ne la trouvera point. "

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je jure par moi-même que je ferai retomber sur la tête de ce prince le violement de sa parole qu'il a méprisée , et la rupture de l'alliance qu'il avoit faite. "

Supr. XII.  
13.  
Inf. XXXII. 3.

20. J'étendrai mon rets sur lui , et je le prendrai dans mon filet ; je l'emmènerai dans Babylone ; et je lui prononcerai là son arrêt , à cause de la perfidie " dans laquelle il est tombé en me méprisant , moi qu'il avoit pris à témoin de sa fidélité.

21. Tous les déserteurs qui l'ont suivi , avec toutes ses troupes , tomberont par l'épée ; " et ceux qui échapperont , " seront dispersés de tous côtés ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé , et qui fais arriver tout ce que j'ai dit.

22. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Mais moi , je prendrai de la moelle " du plus grand cédre , et je

cum omnia hæc fecerit , non effugiet.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Vivo ego , quoniam juramentum quod sprexit , et fœdus quod prævaricatus est , ponam in caput ejus.

20. Et expandam super eum rete meum , et comprehendetur in sagena mea : et adducam eum in Babylo-nem , et judicabo eum ibi in prævaricatione qua despexit me.

21. Et omnes profugi ejus cum universo agmine suo , gladio cadent : residui autem in omnem ventum dispergentur : et scietis quia ego Dominus locutus sum.

22. Hæc dicit Dominus Deus : Et summam ego de medulla

† 18. Litt. mais après avoir fait toutes ces choses , il n'échappera point.

‡ 19. Hébr. litt. le violement de mon serment et la rupture de mon alliance , c'est-à-dire , du serment et de l'alliance dont il m'avoit pris à témoin. Infr. † 20.

‡ 20. La préposition in manque dans l'hébreu.

‡ 21. L'hébreu pourroit signifier : et judicabo eum.... et omnes profugos ejus : je lui prononcerai son arrêt , ainsi qu'à tous les déserteurs de son armée. Alors au lieu de ככל , cum omnibus agminibus ejus , on pourroit dire וכל , et universa agmina ejus : et toutes ses troupes tomberont par l'épée.

Ibid. Litt. qui resteront.

‡ 22. Hébr. austr. de la plus haute tige du grand cédre. Quelques-uns prétendent expliquer ceci de Zorobabel ; mais la plupart l'expliquent de Jésus-Christ même qui , selon la chair , tire son origine de David , et des rois successeurs de ce prince. C'est lui qui est planté sur une montagne élevée ; et cette montagne est son Eglise élevée au-dessus de toutes les autres sociétés par les divines prérogatives qui la distinguent. Isai. II. 2. Mich. IV. 1.;



cedri sublimis, et ponam : de vertice ramorum ejus tenerum distringam, et plantabo super montem excelsum et eminentem.

23. In monte sublimi Israel plantabo illud, et crumpet in germen, et faciet fructum, et erit in cedrum magnam : et habitabunt sub ea omnes volucres, et universum volatile sub umbra frondium ejus nidificabit.

24. Et scient omnia ligna regionis, quia ego Dominus humiliavi lignum sublime, et exaltavi lignum humile : et siccavi lignum viride, et frondere feci lignum aridum. Ego Dominus locutus sum, et feci.

la mettrai à part ; " je couperai du haut de ses branches une greffe tendre, et je la planterai sur une montagne haute et élevée.

23. Je la planterai sur la haute montagne d'Israël ; elle poussera un rejeton, portera du fruit, et deviendra un grand cèdre ; tous les oiseaux habiteront sous ce cèdre ; et tout ce qui vole, fera son nid " sous l'ombre de ses branches.

24. Et tous les arbres de cette terre sauront que c'est moi qui suis le Seigneur qui ai humilié le grand arbre, et qui ai élevé l'arbre bas et foible ; qui ai séché l'arbre vert ; et qui ai fait reverdir l'arbre sec. C'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé et qui ai fait ce que j'avois dit. "

‡ 22. On lit dans l'hébreu, ונתתי, et dabo, ou comme l'exprime la Vulgate, et ponam ; mais il est facile de voir que cette expression suspendue est peu naturelle, et que plus loin on trouve un adjectif תר, tenerum, qui laisse à désirer son substantif : c'est ce qui donne lieu de présumer qu'il faudroit lire ונתתי, et palmitem de vertice ramorum ejus tenerum distringam.

‡ 23. Hébr. habitera.

‡ 24. Hébr. et qui ferai ce que j'ai dit.

## CHAPITRE XVIII.

On ne dira plus dans Israël que le fils porte l'iniquité du père ; mais chacun portera seul la peine de son péché. Si l'impie fait pénitence, il ne mourra point ; si le juste abandonne la justice, il périra. Exhortation à la pénitence.

1. LE Seigneur me parla de nouveau, et me dit :

2. D'où vient que vous vous servez parmi vous de cette parabole, et que vous l'avez tournée en proverbe dans Israël : " Les pères, dites-vous, ont mangé les raisins verts, et les dents des enfans en ont été agacées, *comme si vous vouliez faire entendre que les enfans innocens sont punis pour les péchés de leurs pères ?*

3. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que cette parabole ne passera plus parmi vous en proverbe dans Israël, " *et que je rendrai à chacun selon ses œuvres ;*

4. Car toutes les ames sont à moi, *et me sont également chères ;* l'ame du fils est à moi, comme l'ame du père ; l'ame qui a péché, mourra elle-même, *et une autre ne portera point la peine qui lui est due.*

5. Si un homme est juste, s'il agit selon l'équité et la justice,

6. S'il ne mange point de viandes *immolées* sur les montagnes, et s'il ne lève point les yeux vers les idoles de la maison d'Israël ; s'il ne viole point la femme de son prochain,

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Quid est quod inter vos parabolam vertitis in proverbium istud in terra Israel, dicentes : Patres comederunt uvam acerbam, et dentes filiorum obstupescunt ?

3. Vivo ego, dicit Dominus Deus, si erit ultra vobis parabola hæc in proverbium in Israel.

4. Ecce omnes animæ, meæ sunt : ut anima patris, ita et anima filii mea est : anima quæ peccaverit, ipsa morietur.

5. Et vir si fuerit justus, et fecerit iudicium et justitiam ;

6. In montibus non comederit, et oculos suos non levaverit ad idola domus Israel : et uxorem proximi sui

† 2. Hebr. austr. D'où vient que vous vous servez de ce proverbe dans Israël, etc.

† 5. Hebr. austr. que l'on ne se servira plus parmi vous de ce proverbe dans Israël.

non violaverit, et ad mulierem menstruatam non accesserit :

7. Et hominem non contristaverit, pignus debitori reddiderit, per vim nihil rapuerit: panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento :

8. Ad usuram non commodaverit, et amplius non acceperit: ab iniquitate averterit manum suam, et iudicium verum fecerit inter virum et virum :

9. In præceptis meis ambulaverit, et iudicia mea custodierit ut faciat veritatem: hic justus est, vita vivet, ait Dominus Deus.

10. Quod si genuerit filium latronem effundentem sanguinem, et fecerit unum de istis,

11. Et hæc quidem omnia non facientem, sed in montibus comedentem, et uxorem proximi sui polluentem :

12. Egenum et pauperem contristantem, rapientem rapinas, pignus non reddentem, et ad idola levantem oculos suos, abominationem facientem :

s'il ne s'approche point de sa propre femme lorsqu'elle a la maladie ordinaire à son sexe;

7. S'il n'attriste *et ne blesse* " personne, s'il rend à son débiteur le gage qu'il lui avoit donné, " s'il ne prend rien du bien d'autrui par violence; s'il donne de son pain à celui qui a faim, s'il couvre de vêtements ceux qui étoient nus; "

8. S'il ne prête point à usure, et ne reçoit point plus qu'il n'a donné; s'il détourne sa main de l'iniquité, et s'il rend un jugement équitable entre deux hommes *qui plaident ensemble devant lui* ;

9. S'il marche dans *la voie de mes préceptes*, et garde mes ordonnances, pour agir selon *la justice et la vérité*; celui-là est juste, et il vivra très-certainement, dit le Seigneur Dieu.

10. Si cet homme a un fils qui soit un voleur, et *un homicide*, qui répande le sang, et qui commette quelque'une de ces fautes *que je viens de rapporter*,

11. Quand même il ne les commettrait pas toutes; qui mange sur les montagnes *des viandes immolées aux idoles*, qui viole la femme de son prochain;

12. Qui attriste *et opprime* " le foible et le pauvre, qui prene par violence le bien d'autrui, qui ne rende point le gage à son débiteur, *quoiqu'il en ait un pressant besoin*; qui lève les yeux vers les idoles, qui commette des abominations;

7. Hébr. antr. s'il n'opprime personne.

Ibid. On lit dans l'hébreu, חבלתו חרב, *pignus ejus debitor*, pour חבלת חרב, *pignus debitoris*.

Ibid. On lit dans l'hébreu, בגד, *vestimentum*, pour *vestimento*.

7. C'est le sens de l'hébreu: qui opprime.

13. Qui prête à usure, et qui reçoive plus qu'il n'a prêté, vivra-t-il après cela ? Non certes, il ne vivra point; il mourra très-certainement, puisqu'il a fait toutes ces actions détestables *qui méritent la mort*; et son sang sera sur sa tête, " *sans qu'il puisse rejeter la cause de sa mort sur l'iniquité de ses pères.*

14. Si cet homme a un fils qui, voyant tous les crimes que son père avoit commis, en soit saisi de crainte, " et se garde bien de l'imiter;

15. Qui ne mange point *des viandes immolées* sur les montagnes, et qui ne lève point les yeux vers les idoles de la maison d'Israël; qui ne viole point la femme de son prochain;

16. Qui n'attriste *et n'opprime* personne, qui ne retienne point le gage à son débiteur, qui ne prenne point par violence le bien d'autrui; qui donne de son pain au pauvre, qui habille celui qui étoit nu;

17. Qui détourne sa main de toute injustice à l'égard du pauvre, qui ne prête point à usure, et ne reçoive rien au delà de ce qu'il a prêté; qui observe mes ordonnances, et qui marche dans *la voie de mes préceptes*, celui-là ne mourra point à cause de l'iniquité de son père; mais il vivra très-certainement.

18. Son père qui avoit opprimé

13. Ad usuram dantem, et amplius accipientem; numquid vivet? non vivet: cum universa hæc detestanda fecerit, morte morietur: sanguis ejus in ipso erit.

14. Quod si genuerit filium, qui videns omnia peccata patris sui quæ fecit, timuerit, et non fecerit simile eis:

15. Super montes non comederit, et oculos suos non levaverit ad idola domus Israel, et uxorem proximi sui non violaverit:

16. Et virum non contristaverit, pignus non retinuerit, et rapinam non rapuerit, panem suum esurienti dederit, et nudum operuerit vestimento:

17. A pauperis injuria averterit manum suam, usuram et superabundantiam non acceperit, judicia mea fecerit, in præceptis meis ambulaverit: hic non morietur in iniquitate patris sui, sed vita vivet.

18. Pater ejus quia

ψ 13. On lit dans l'hébreu,  $\text{פְּדוּת}$ , *sanguines ejus*, pour  $\text{יְדוּת}$ , *sanguis ejus*.

ψ 14. On lit deux fois dans l'hébreu,  $\text{נִרְיָ}$ , qui signifie proprement, *et timuerit*; les bibles hébraïques supposent que le second est pour  $\text{נִרְיָ}$ , *et viderit*. C'est assez évidemment tout le contraire; et il est à présumer que c'est une faute échappée aux soins des éditeurs, qui ont transposé leur remarque.

ψ 16. C'est le sens de l'hébreu: *qui n'opprime.*



calumniatus est, et vim fecit fratri, et malum operatus est in medio populi sui, ecce mortuus est in iniquitate sua.

19. Et dicitis : Quare non portavit filius iniquitatem patris ? Videlicet, quia filius iudicium et justitiam operatus est, omnia præcepta mea custodivit, et fecit illa, vivet vita.

20. Anima quæ peccaverit, ipsa morietur : filius non portabit iniquitatem patris, et pater non portabit iniquitatem filii : justitia justi super eum erit, et impietas impii erit super eum.

21. Si autem impius egerit penitentiam ab omnibus peccatis suis, quæ operatus est, et custodierit omnia præcepta mea, et fecerit iudicium et justitiam, vita vivet, et non morietur.

22. Omnium iniquitatum ejus, quas ope-

les autres par des calomnies, " et qui avoit commis des actions criminelles au milieu de son peuple, est mort à cause de sa propre iniquité ; et le fils n'en portera pas la peine.

19. Si vous dites : " Pourquoi le fils n'a-t-il pas porté l'iniquité " de son père ? C'est parce que le fils a agi selon l'équité et selon la justice ; qu'il a gardé tous mes préceptes, et qu'il les a pratiqués ; c'est pourquoi il vivra très-certainement.

20. L'ame qui a péché, mourra elle-même : le fils ne portera point l'iniquité " du père, et le père ne portera point l'iniquité " du fils ; la justice du juste sera sur lui, et l'impie de l'impie " sera sur lui ; *chacun recevra selon ses œuvres.*

21. Si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il avoit commis, s'il garde tous mes préceptes, et s'il agit selon l'équité et la justice, il vivra certainement, et ne mourra point.

22. Je ne me souviendrai plus de toutes les iniquités qu'il avoit com-

Deut. xxiv.  
16.  
4. Reg. xiv.  
6.  
2. Par. xxv.  
4.

¶ 18. Autrement et selon l'hébreu : qui avoit opprimé les autres ; qui avoit pris par violence le bien de son frère ; et qui avoit commis, etc.

¶ 19. On lit dans l'hébreu, וְאָמַרְתֶּם, Et dicitis : peut-être pour *Andicetis* ? Direz-vous ?

¶ 19. et 20. On lit dans l'hébreu, בְּעוֹן, in iniquitate ; pour *iniquitatem*.

¶ 20. On lit dans l'hébreu, וְרָשָׁע, pour *impii* ; les rabbins en conviennent : le sens au fond est le même ; mais le génie de la langue demande cette correction ; et il est avantageux de remarquer ces fautes de copistes, avouées par les rabbins. Ce qui prouve qu'en effet on a dû lire וְרָשָׁע, *impii*, c'est que dans le même verset on vient de lire וְצַדִּיק, *justi*, dans une semblable construction.

mises; " il vivra dans les œuvres de justice qu'il aura faites. "

*Infr.* xxxiii.  
11.  
2. *Petr.* iii.  
9.

23. *En effet, est-ce que je veux la mort de l'impie ?* dit le Seigneur Dieu; et ne veux-je pas plutôt qu'il se convertisse, et qu'il se retire de sa mauvaise voie, et qu'il vive ?

24. Mais si le juste se détourne de sa justice, et qu'il vienne à commettre l'iniquité, et toutes les abominations que l'impie commet d'ordinaire, " vivra-t-il alors ? " *Non; il ne vivra point* : toutes les œuvres de justice qu'il avoit faites, seront oubliées, et il mourra dans la perfidie où il est tombé, et dans le péché qu'il a commis.

*Infr.* xxxiii.  
20.

25. Après cela, vous dites : La voie du Seigneur n'est pas juste. Ecoutez donc, maison d'Israël : Est-ce ma voie, qui n'est pas juste, et ne sont-ce pas plutôt les vôtres, qui sont corrompues ? " et n'est-ce pas à votre mauvaise conduite que vous devez attribuer les maux que vous souffrez ?

26. Car lorsque le juste se sera détourné de sa justice, qu'il aura

ratus est, non recordabor : in justitia sua, quam operatus est, vivet.

23. Numquid voluntatis meæ est mors impii, dicit Dominus Deus, et non ut convertatur a viis suis, et vivat ?

24. Si autem averterit se justus a justitia sua, et fecerit iniquitatem secundum omnes abominationes quas operari solet impius, numquid vivet ? omnes justitiæ ejus quas fecerat, non recordabuntur : in prævaricatione qua prævaricatus est, et in peccato suo quod peccavit, in ipsis morietur.

25. Et dixistis : Non est æqua via Domini. Audite ergo, domus Israel : Numquid via mea non est æqua, et non magis viæ vestræ pravæ sunt ?

26. Cum enim averterit se justus a justitia

† 22. Hébr. autr. Toutes les iniquités qu'il avoit commises seront oubliées.

† *Ibid.* C'est-à-dire, il trouvera une vie nouvelle dans les œuvres de justice qu'il pratiquera, de même qu'il avoit trouvé la mort dans son iniquité.

† 23. On lit dans l'hébreu, *Numquid beneplacitum est mihi (in) morte impii*; la préposition manque : on la trouve exprimée dans le second membre de ce verset : *nonne in conversione ejus*; on la voit encore dans une phrase semblable qui est à la fin de ce chapitre et au chap. xxxiii.

† 11.

† 24. On lit dans l'hébreu, עשה הרשע יעשה, pour *facienda fecerit impius*.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, וחי, et vivet, pour וחי, an vivet ?

† 25. Hébr. litt. qui ne sont pas justes.

sua, et fecerit iniquitatem, morietur in eis : in injustitia quam operatus est, morietur.

27. Et cum averterit se impius ab impietate sua, quam operatus est, et fecerit iudicium et justitiam : ipse animam suam vivificabit.

28. Considerans enim, et avertens se ab omnibus iniquitatibus suis, quas operatus est, vita vivet, et non morietur.

29. Et dicunt filii Israel : Non est æqua via Domini. Numquid viæ meæ non sunt æquæ, domus Israel, et non magis viæ vestræ pravæ ?

30. Idcirco unumquemque juxta vias suas iudicabo, domus Israel, ait Dominus Deus. Convertimini, et agite pœnitentiam ab omnibus iniquitatibus vestris, et non erit vobis in ruinam iniquitas.

31. Projicite a vobis omnes prævaricationes vestras, in quibus prævaricati estis, et

commis l'iniquité, et qu'il sera mort en cet état, " il mourra dans les œuvres injustes qu'il a commises.

27. Et lorsque l'impie se sera détourné de l'impïété où il avoit vécu, et qu'il agira selon l'équité et la justice, il rendra ainsi la vie à son ame, *qu'il avoit fait mourir par son péché.*

28. Comme il a considéré son état, et qu'il s'est détourné de toutes les œuvres d'iniquité qu'il avoit commises, il vivra certainement, " et ne mourra point.

29. Après cela, les enfans d'Israël disent encore : La voie du Seigneur n'est pas juste. Sont-ce mes voies, qui ne sont pas justes, maison d'Israël ? ne sont-ce pas plutôt les vôtres, qui sont corrompues ? " *et n'est-ce pas cette corruption, qui attire sur vous les maux que vous souffrez ?*

30. C'est pourquoi, maison d'Israël, *ne tenez plus ce langage, et soyez assurée que je jugerai chacun* " selon ses voies, dit le Seigneur Dieu. *Ainsi convertissez-vous, et faites pénitence de toutes vos iniquités ; et l'iniquité n'attirera plus votre ruine.*

31. Ecartez loin de vous toutes les prévarications dont vous vous êtes rendus coupables, et faites-vous un cœur nouveau, et un esprit nou-

*Matt. III. 2.  
Luc. III. 3.*

‡ 26. Vulg. litt. *in eis* : l'hébreu peut signifier *post hæc*, c'est-à-dire, après qu'il se sera ainsi détourné de la justice, et qu'il aura ainsi commis l'iniquité.

‡ 28. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, וַיִּחַי pour וַיִּתֵּן, *vivendo*, qui se trouve au ‡ 19. et 21.

‡ 29. Hébr. litt. *qui ne sont pas justes.*

‡ 30. Hébr. litt. *chacun de vous.*

veau ; et vous vivrez ; et pourquoi en effet , mourrez-vous , maison d'Israël ? est-ce que je désire votre mort ? Non.

Supr. v. 23.  
Infr. xxxiii,  
11.  
2. Pet. iii. 9.

32. Je ne veux point la mort de celui qui meurt , dit le Seigneur Dieu : retournez donc à moi , et vivez ; c'est ce que je souhaite , c'est ce que je demande de vous. "

ψ 32. C'est-à-dire , revenez à moi , afin que vous viviez.

facite vobis cor novum et spiritum novum : et quare moriemini , domus Israel ?

32. Quia nolo mortem morientis , dicit Dominus Deus : revertimini , et vivite.

## CHAPITRE XIX.

Cantique lugubre sur le désastre des princes de Juda représentés sous le symbole de deux lionceaux , et sur la désolation de Jérusalem représentée sous le symbole d'une vigne.

1. Et vous , *Ezéchiël* , faites un grand deuil " sur les princes d'Israël , *Joachaz et Joakim* , "

2. Et dites-leur : Pourquoi *Jérusalem* votre mère , qui est *furieuse et cruelle* comme une lionne , s'est-elle reposée parmi les lions , " et pourquoi a-t-elle nourri ses petits au milieu des lionceaux , *pour les faire devenir lions eux-mêmes* ?

3. En effet , elle a produit parmi les lions " *Joachaz* un de ses lionceaux ; et il est devenu lion ; il s'est instruit à prendre la proie , et à dévorer les hommes.

4. Les peuples d'*Egypte* ont entendu parler de lui " et de ses vio-

1. Et tu assume planctum super principes Israel ,

2. Et dices : Quare mater tua leona inter leones cubavit , in medio leunculorum enutrivit catulos suos ?

3. Et eduxit unum de leunculis suis , et leo factus est : et didicit capere prædam , hominemque comedere.

4. Et audierunt de eo gentes , et non abs-

ψ 1. Autr. chantez un cantique lugubre. Infr. xxvii. 2.

Ibid. Ou plutôt Joachin , c'est-à-dire , Jéchonias , Infr. ψ 9. Ou plutôt encore le ψ suivant suppose qu'au lieu de נְשִׂימָה , principes , on a dû lire , נְשִׂימָה , principem , comme on le lit dans le grec des Septante. Ce cantique lugubre regarde en général le roi de Juda ; le prophète rappelle ce qui est arrivé à Joachaz emmené en Egypte , et à Jéchonias emmené à Babylone , et il annonce la ruine de Jérusalem sous Sédécias.

ψ 2. Ces lions sont les rois des nations dont elle imita la conduite.

ψ 3. Litt. elle a fait sortir de sa retraite , et elle a produit au dehors.

ψ 4. On lit dans l'hébreu , וַיִּשְׁמְעוּ אֵלָיו , et audierunt ad eum.



que vulneribus suis ceperunt eum : et adduxerunt eum in catenis in terram Ægypti.

5. Quæ cum vidisset quoniam infirmata est, et periit expectatio ejus : tulit unum de leunculis suis, leonem constituit eum.

6. Qui incedebat inter leones, et factus est leo : didicit prædam capere, et homines devorare :

7. Didicit viduas facere : et civitates eorum in desertum adducere : et desolata est terra, et plenitudo ejus, a voce rugitus illius.

8. Et convenerunt adversus eum gentes undique de provinciis, et expanderunt super eum rete suum : in vulneribus earum captus est,

lonces, et ils l'ont pris, non sans en recevoir beaucoup de blessures ; " et ils l'ont emmené enchaîné " en Égypte.

5. Mais sa mère voyant qu'elle étoit sans force, et que ses espérances étoient ruinées par la perte de ce fils qui étoit fort et puissant comme un lion, prit un autre " de ses lionceaux nommé Joakim, et l'établit pour être lion. "

6. Il marcha parmi les lions ; et il devint un lion aussi cruel que le premier : il s'instruisit à prendre la proie, et à dévorer les hommes.

7. Il apprit à faire des veuves, " et à rendre les villes désertes ; et au bruit de son rugissement, toute la terre fut désolée.

8. Alors les peuples de toutes les provinces voisines s'assemblèrent " contre lui, les Chaldéens, les Syriens, les Moabites, et les Ammonites : " ils jetèrent sur lui leurs filets ; et ils le prirent, non sans recevoir des blessures ; " mais enfin

‡ 4. L'hébreu pourroit se traduire : il a été pris dans leur fosse, dans le piège qu'ils lui avoient tendu.

Ibid. Hébr. autr. avec des freins.

‡ 5. On lit dans l'hébreu, אחר, unum, pour אחר, alterum, comme l'expriment les Septante.

Ibid. L'auteur de la paraphrase suppose que le prophète parle ici du successeur immédiat de Joachaz qui fut Joakim son frère ; D. Calmet croit que ce seroit plutôt de Jéchonias, fils et successeur de Joakim : Joakim fut établi sur le trône, non par sa nation, mais par le roi d'Égypte ; mais ce fut la nation juive qui mit sur le trône Jéchonias ; et le ‡ 9. qui suit paroît ne convenir qu'à lui.

‡ 7. On lit dans l'hébreu, וידע אלמנותיו, et cognovit viduas ejus ; l'interprète chaldéen lisoit וירע ארמנותיו, et male affecit palatia ejus, peut-être qu'il faudroit lire eorum, comme dans le membre suivant : il ravagea leurs palais, et rendit leurs villes désertes.

‡ 8. On lit dans l'hébreu, ויתנו, et dederunt, peut-être pour ונתנו, et convenerunt : et ensuite מסביב circumquaque, pour מסביב, undequaque.

Ibid. L'auteur de la paraphrase suppose que le prophète parle ici de l'expédition dont il est parlé au 14<sup>e</sup> livre des Rois, xxiv. 2.

Ibid. Hébr. autr. et il fut pris dans leur fosse ou dans leur piège. Supr. ‡ 4.

*ils eurent l'avantage sur lui , ils se saisirent de sa personne ,*

9. Et ils le mirent dans une cage ; " ils le menèrent au roi de Babylone chargé de chaînes ; et ils le renfermèrent dans une prison , afin qu'on n'entendit plus à l'avenir son rugissement sur les montagnes d'Israël. "

10. *Tel a été le sort de vos princes , ô Israël ; et voici quel sera celui de Jérusalem votre mère. Elle étoit comme une vigne qui avoit été plantée dans votre sang , " et par vos travaux , sur le bord des eaux ; elle avoit crû sur les grandes eaux , et elle avoit poussé son bois et son fruit en abondance.*

11. Les branches solides qui en étoient sorties , étoient devenues les sceptres des princes ; sa tige s'étoit élevée au milieu de ses branches ; et elle s'étoit vue dans une grande hauteur parmi la multitude de ses branches.

12. Mais ensuite elle a été arrachée avec colère et jetée contre terre ; un vent brûlant a séché son fruit ; ses branches si vigoureuses ont perdu leur force , " elles sont devenues toutes sèches , et le feu l'a dévorée.

9. Et miserunt eum in caveam , in catenis adduxerunt eum ad regem Babylonis : miseruntque eum in carcerem , ne audiretur vox ejus ultra super montes Israel.

10. Mater tua quasi vinea in sanguine tuo super aquam plantata est : fructus ejus et frondes ejus creverunt ex aquis multis.

11. Et factæ sunt ei virgæ solidæ in sceptra dominantium , et exaltata est statura ejus inter frondes : et vidit altitudinem suam in multitudine palmium suorum.

12. Et evulsa est in ira , in terramque projecta , et ventus urens siccavit fructum ejus : marcuerunt , et arefactæ sunt virgæ roboris ejus : ignis comedit eam.

ψ 9. Quelques-uns traduisent l'hébreu : ils lui mirent un collier et le chargèrent de chaînes , et le menèrent au roi de Babylone.

ψ 8. et 9. Dans ces deux versets l'auteur de la paraphrase suppose encore que le prophète parle ici de Joakim ; mais ce dernier verset montre assez qu'il s'agit ici de Jéchonias. Il paroît que Joakim après avoir été pris fut relâché , puisque selon Jérémie , il dut mourir devant les portes de Jérusalem (*Jerem. xxii. 18. 19.*) ; mais Jéchonias ayant été emmené à Babylone , y fut renfermé dans une prison , et ne revint plus dans la Judée. (*Ibid. 24. 27. et 4. Reg. xxiv. 10. 12. 15. xxv. 27.*)

ψ 10. On lit dans l'hébreu , כַּדְמָה , *in sanguine tuo* ; l'interprète chaldéen lisoit כַּדְמָה , *similis facta est* : Votre mère étoit semblable à une vigne ; elle étoit plantée sur le bord des eaux.

ψ 12. Hébr. autr. ont été arrachées.

13. Et nunc transplantata est in desertum, in terra invia et sitienti :

14. Et egressus est ignis de virga ramorum ejus, qui fructum ejus comedit : et non fuit in ea virga fortis, sceptrum dominantium. Planctus est, et erit in planctum.

13. *C'est l'état où Jérusalem se trouve maintenant : car elle a été transplantée par Nabuchodonosor dans un pays où elle éprouve une misère aussi extrême que si elle étoit dans un désert, dans une terre sans eaux et sans routes. "*

14. Et il est sorti, *en la personne d'Ismaël, prince de la race royale de Juda, une flamme du bois de ses branches, qui, en tuant Godolias, et dissipant les autres Juifs, a dévoré les restes de son fruit ; "* en sorte qu'elle n'a plus poussé de bois assez fort pour porter le sceptre de ceux qui ont gouverné *ses provinces. "* Tout ceci est digne de larmes, et il deviendra un sujet de larmes *pour tout Israël. "*

ψ 13. Hébr. autr. dans une terre sèche et sans eaux. Ce que le prophète exprime ici au passé, n'étoit pas encore entièrement accompli, et ne le fut qu'après la prise de Sédécias, lorsque la ville de Jérusalem fut consumée par le feu et le reste de ses habitans emmené à Babylone ; après quoi s'éleva Ismaël, dont il est parlé au verset suivant.

ψ 14. Voyez dans Jérémie, xli. et suiv.

*Ibid.* Ou plutôt : pour devenir un sceptre de princes.

*Ibid.* Ou plutôt et selon l'hébreu : Voilà le cantique lugubre que le Seigneur m'a ordonné de chanter (Supr. ψ 1.) ; et il servira de cantique lugubre pour les enfans d'Israël.

## CHAPITRE XX.

Le Seigneur reproche aux Israélites leurs infidélités et celles de leurs pères depuis la sortie d'Egypte jusqu'alors. Il leur annonce ses vengeances. Il promet de les ramener dans leur pays et de les attacher à son service. Prophétie contre la forêt du midi, c'est-à-dire, contre la Judée.

1. Et factum est in anno septimo, in quinto, in decima mensis : venerunt viri de senioribus Israel, ut interrogarent Dominum, et sederunt coram me :

1. LE dixième jour du cinquième mois de la septième année depuis que le roi Joachin eut été emmené à Babylone, il arriva que quelques-uns des anciens d'Israël vinrent pour consulter le Seigneur ; et ils s'assirent devant moi, me priant de leur découvrir ses volontés.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
593.

2. Alors le Seigneur me parla en ces termes :

3. Fils de l'homme, parlez aux anciens d'Israël, et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Etes-vous venus pour me consulter, vous *hommes impies et scélérats, qui avez abandonné ma loi*? Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne vous répondrai point, *parce que je sais que vous n'avez nul désir de faire ma volonté.*

4. Si vous les jugez, fils de l'homme, si vous les jugez, *et si vous entrez en dispute avec eux,* "représentez-leur *l'ingratitude et les abominations de leurs pères, qu'ils ont imitées ;*

5. Et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je choisis Israël, que je levai ma main pour *protéger* " la race de la maison de Jacob, que je leur apparus dans l'Égypte, et que je levai ma main en leur faveur, en disant *avec serment* : Je suis le Seigneur votre Dieu, *et je serai votre protecteur ;*

6. En ce jour-là, je levai ma main pour les tirer " *de la servitude de l'Égypte, et pour les conduire dans une terre que j'avois choisie pour eux, où coulent des ruisseaux de*

2. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

3. Fili hominis, loquere senioribus Israel, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Numquid ad interrogandum me vos venistis ? vivo ego quia non respondebõ vobis, ait Dominus Deus.

4. Si judicas eos, si judicas, fili hominis, abominationes patrum eorum ostende eis.

5. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : In die, qua elegi Israel, et levavi manum meam pro stirpe domus Jacob, et apparui eis in terra Ægypti, et levavi manum meam pro eis, dicens : Ego Dominus Deus vester :

6. In die illa levavi manum meam pro eis, ut educerem eos de terra Ægypti, in terram quam provideram

¶ 4. Hébr. autr. Soyez leur juge, fils de l'homme ; soyez leur juge. La même expression reviendra dans le même sens, au chap. xxii. ¶ 2. et au chap. xxiii. ¶ 36.

¶ 5. On lève la main pour protéger et pour affirmer ; la paraphrase réunit les deux sens. Voyez la note sur le verset suivant.

¶ 6. Autr. pour leur promettre avec serment de les tirer, etc. C'est-à-dire que ce verset paroît être susceptible de deux sens différens comme le précédent. On lève la main pour affirmer quand on promet, ou quand on menace. Il y a ici une promesse, et au ¶ 25. on verra reparoître la même expression avec une menace. Ceux qui ne voient dans cette élévation de la main qu'une simple marque de protection, prétendent qu'il n'y a dans ce texte ni promesse ni menace, mais une simple exposition de ce que Dieu a fait par sa puissance. Voyez la note sur le ¶ 23.



eis, fluentem lacte et melle : quæ est egregia inter omnes terras.

7. Et dixi ad eos : Unusquisque offensiones oculorum suorum abjiciat, et in idolis Ægypti nolite pollui : ego Dominus Deus vester.

8. Et irritaverunt me, nolueruntque me audire : unusquisque abominationes oculorum suorum non projecit, nec idola Ægypti reliquerunt. Et dixi ut effunderem indignationem meam super eos, et implerem iram meam in eis, in medio terræ Ægypti.

9. Et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus, in quarum medio erant, et inter quas apparui eis ut educrem eos de terra Ægypti.

10. Ejeci ergo eos de terra Ægypti, et eduxi eos in desertum.

11. Et dedi eis præcepta mea, et judicia

lait et de miel, et qui excelle au-dessus de toutes les terres.

7. Je leur dis alors : Que chacun éloigne de soi les scandales " de ses yeux ; et ne vous souillez point par les idoles de l'Égypte ; ne les prenez point pour vos dieux ; car c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

8. Mais ils m'ont irrité, et ils n'ont point voulu m'écouter, ils n'ont point rejeté les abominations de leurs yeux, et ils n'ont point quitté les idoles de l'Égypte. C'est pourquoi j'avois résolu de répandre mon indignation sur eux, et de satisfaire ma colère dans leur punition, au milieu même de l'Égypte.

9. Mais je ne l'ai pas fait pour la gloire de mon nom, " afin qu'il ne fût pas violé au milieu des nations parmi lesquelles ils étoient, et devant " lesquelles je leur avois apparu pour les faire sortir de l'Égypte. Ainsi je les épargnois, afin que ces nations ne pussent dire que j'avois été infidèle dans mes promesses, ou trop foible pour les exécuter.

10. Je les ai donc retirés " de l'Égypte, et je les ai conduits dans le désert.

11. Je leur ai proposé mes lois et mes ordonnances, afin que celui

Lev. XVIII. 5.  
Rom. x. 5.

ψ 7. Hébr. litt. les abominations de ses yeux, c'est-à-dire, les idoles. Infr. ψ 8.

✱ 9. Ou plutôt et à la lettre : Mais j'ai fait, j'ai agi alors pour la gloire de mon nom.

Ibid. C'est le sens de l'hébreu : aux yeux desquelles, etc.

ψ 10. Hébr. litt. je les ai donc fait sortir.

qui les garde, y trouve la vie. "

*Exod.* xx. 8.  
xxx. 13. *et*  
*seqq.*  
*Deut.* v. 12.  
*et seqq.*

12. Je leur ai prescrit encore mes sabbats, " afin qu'ils fussent *comme un signe de l'alliance qui est entre moi et eux, et qu'ils sussent que c'est moi qui suis le Seigneur qui les sanctifie, en les prenant pour mon peuple,*

13. Mais après cela, les enfans d'Israël m'ont irrité dans le désert; ils n'ont point marché dans *la voie de mes préceptes; ils ont rejeté mes ordonnances que je leur avois données, afin que l'homme qui les garderoit, y trouvât la vie; "* et ils ont entièrement profané mes sabbats. Je résolus donc de répandre ma fureur sur eux dans le désert, et de les exterminer.

14. Mais je ne l'ai pas fait, à cause de *la gloire de mon nom, "* afin qu'il ne fût pas déshonoré devant les peuples, du milieu desquels, et aux yeux desquels " je les avois fait sortir *de l'Égypte. Je me contentai seulement de les châtier.*

15. J'ai donc élevé ma main sur eux dans le désert, *pour les punir de leurs révoltes continuelles; et je leur ai juré "* que je ne les ferois

*mea ostendi eis, quæ faciens homo, vivet in eis.*

12. Insuper sabbata mea dedi eis, ut essent signum inter me et eos, et scirent quia ego Dominus sanctificans eos.

13. Et irritaverunt me domus Israel in deserto : in præceptis meis non ambulaverunt : et judicia mea projecerunt, quæ faciens homo vivet in eis : et sabbata mea violaverunt vehementer. Dixi ergo ut effunderem furorem meam super eos in deserto, et consumerem eos.

14. Et feci propter nomen meum, ne violaretur coram gentibus, de quibus ejeci eos in conspectu earum.

15. Ego igitur levavi manum meam super eos in deserto, ne inducerem eos in ter-

ψ 11. Autrement et à la lettre : dans lesquelles l'homme trouvera la vie en les gardant.

ψ 12. C'est-à-dire, non-seulement le sabbat, ou le repos du septième jour, mais encore les fêtes dans lesquelles on devoit observer le même repos.

ψ 13. Litt. ils ont rejeté mes ordonnances dans lesquelles l'homme trouvera la vie en les gardant.

ψ 14. Voyez la note sur le ψ 9.

*Ibid.* L'hébreu lit simplement : devant les peuples aux yeux desquels, etc. *Supr.* ψ 9.

ψ 15. L'auteur de la paraphrase réunit ici deux sens : on pourroit traduire simplement : J'ai donc élevé ma main contre eux dans le désert et je leur ai juré que, etc. Autr. Car j'ai élevé ma main contre eux dans le désert, pour protester avec serment de ne les point faire entrer, etc. Mais mon œil les a regardés, etc.

ram, quam dedi eis fluentem lacte et melle, præcipuam terrarum omnium :

16. Quia judicia mea projecerunt, et in præceptis meis non ambulaverunt, et sabbata mea violaverunt : post idola enim cor eorum gradiebatur.

17. Et pepercit oculus meus super eos ut non interficerem eos : nec consumpsi eos in deserto.

18. Dixi autem ad filios eorum in solitudine : In præceptis patrum vestrorum nolite incedere, nec judicia eorum custodiatis, nec in idolis eorum polluamini.

19. Ego Dominus Deus vester : in præceptis meis ambulate, judicia mea custodite, et facite ea.

20. Et sabbata mea sanctificate, ut sint signum inter me et vos, et sciatis quia ego sum Dominus Deus vester.

point entrer dans la terre que je leur avois promise, et que j'ai donnée à leurs enfans ; " terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel, et qui est la première et la plus excellente de toutes les terres.

16. J'ai, dis-je, juré que je ne leur donnerois point cette terre, parce qu'ils avoient rejeté mes ordonnances, qu'ils n'avoient point marché dans la voie de mes préceptes, qu'ils avoient violé mes sabbats, et que leur cœur idolâtre couroit encore après leurs " idoles.

17. Mon œil néanmoins les a regardés avec compassion ; et je me suis retenu, pour ne leur point ôter à tous la vie, et pour ne pas faire périr toute leur race ; ainsi je ne les ai point tous exterminés dans le désert ; mais je me suis contenté de faire mourir les pères qui étoient les plus coupables.

18. J'ai dit ensuite à leurs enfans dans la solitude : Ne marchez point dans la voie qu'on vous a montrée, ne suivez point les préceptes de vos pères, ne gardez point leurs coutumes, et ne vous souillez point par le culte de leurs idoles, qui ne sont point vos Dieux ;

19. Car c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu. Marchez donc dans la voie de mes préceptes ; révérez mes ordonnances, et gardez-les. "

20. Sanctifiez mes sabbats ; observez-les avec exactitude, afin qu'ils soient comme un signe de l'alliance qui est entre moi et vous, un gage du repos éternel que je vous donne, et que vous sachiez que c'est

‡ 15. A la lettre, que je leur ai depuis donnée en la donnant à leurs enfans. Le pronom *eis* n'est pas dans l'hébreu.

‡ 16. C'est le sens de l'hébreu.

‡ 19. Litt. gardez mes ordonnances, et observez-les.

moi qui suis le Seigneur votre Dieu, que vous devez seul adorer, et auquel vous devez obéir.

21. Mais leurs enfans n'ont point profité de ces remontrances ; ils m'ont aigri contre eux ; ils n'ont point marché dans la voie de mes préceptes ; ils n'ont ni révééré, ni gardé mes ordonnances que je leur avois données, afin que celui qui les observeroit y trouvât la vie ; et ils ont violé mes sabbats. Je les ai menacés de répandre ma fureur sur eux dans le désert, et de satisfaire ma colère, en les punissant de leurs désobéissances et de leurs révoltes.

22. Mais j'ai retenu ma main, et je les ai épargnés pour la gloire de mon nom, afin qu'il ne fût pas déshonoré devant les nations du milieu desquelles et aux yeux desquelles je les avois fait sortir.

23. J'ai encore élevé ma main sur eux dans la solitude, pour les disperser parmi les nations, et les envoyer bien loin en divers climats, comme j'avois dessein de le faire,

24. Parce qu'ils n'avoient pas observé mes ordonnances, qu'ils avoient rejeté mes préceptes, qu'ils avoient violé mes sabbats, et que leurs yeux s'étoient attachés aux idoles de leurs pères ; mais je me suis retenu. Cependant je n'ai pas voulu laisser leurs crimes impunis."

ψ 21. Autr. ils n'ont point gardé mes ordonnances, et ne les ont point observées, ces ordonnances dans lesquelles l'homme trouvera la vie en les gardant.

Ibid. Hébr. autr. Je résolu donc, etc. Supr. ψ 8. et 13.

ψ 22. Autr. et j'ai agi pour la gloire de mon nom. Supr. ψ 9.

Ibid. L'hébreu lit simplement : devant les nations aux yeux desquelles je les avois fait sortir de l'Égypte. Supr. ψ 9. et 14.

ψ 23. et 24. Hébr. autr. J'ai donc élevé ma main contre eux dans le désert, et j'ai fait serment de les disperser, etc., parce qu'ils n'avoient pas

21. Et exacerbaverunt me filii : in præceptis meis non ambulaverunt, et judicia mea non custodierunt ut facerent ea : quæ cum fecerit homo, vivet in eis : et sabbata mea violaverunt. Et comminatus sum ut effunderem furorem meum super eos, et implerem iram meam in eis in deserto.

22. Averti autem manum meam, et feci propter nomen meum, ut non violaretur coram gentibus, de quibus ejeci eos in oculis earum.

23. Iterum levavi manum meam in eos in solitudine, ut dispergerem illos in nationes, et ventilarem in terras :

24. Eo quod judicia mea non fecissent, et præcepta mea reprobasent, et sabbata mea violassent, et post idola patrum suorum fuissent oculi eorum.



25. Ergo et ego dedi eis præcepta non bona, et judicia in quibus non vivent.

26. Et pollui eos in muneribus suis, cum offerrent omne quod aperit vulvam, propter delicta sua; et scient quia ego Dominus.

27. Quamobrem loquere ad domum Israel, filii hominis, et dices ad eos: Hæc

25. C'est pourquoi je leur ai donné des préceptes imparfaits, et des ordonnances où ils ne trouveront point la vie, *en les assujettissant à une multitude de cérémonies qui ne sont que des ombres et des figures, et en permettant qu'ils s'assujettissent eux-mêmes aux cérémonies profanes des gentils.* "

26. Et ainsi je les ai vus souillés dans leurs présens, lorsque, pour l'expiation de leurs péchés, ils offroient à leurs fausses divinités tout ce qui sort le premier du sein de la mère. *Irrité de leurs impiétés, j'ai dit en moi-même: Ils sauront un jour que c'est moi qui suis le Seigneur, et que c'est à moi seul qu'on doit sacrifier.* "

27. C'est pourquoi, fils de l'homme, parlez aux enfans d'Israël, et dites-leur: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Après que vos

observé mes ordonnances, etc. *A la vue de leurs infidélités, je leur ai déclaré que s'ils perséveroient à s'élever contre moi, je les disperserois enfin parmi les peuples. Levit. xxvi. 33. Deut. xxviii. 36. et seqq. (Ps. cv. 26. et 27.) D'ailleurs je leur ai aussi donné, etc. Autrement: Mais j'ai retenu ma main, etc. Car j'avois levé ma main contre eux dans le désert, pour faire serment de les disperser parmi les nations, etc. Mais d'ailleurs je leur ai aussi donné, etc. Supr. v. 15. Le mot itorum du v. 23. et le mot ergo du v. 25. ne sont point dans l'hébreu. L'hébreu dit au v. 23., *Etiam*; au v. 25., *Et etiam*. L'élévation de la main paroît ici marquer le serment, parce qu'ici Dieu parle moins de ce qu'il fit, que de ce dont il menaça; car on ne voit pas qu'il ait alors dispersé les Israélites; mais il les menaça d'être dispersés, s'ils perséveroient dans leurs infidélités.*

v. 25. C'est ainsi que le P. de Carrières a su réunir dans sa paraphrase les deux principaux sens qui partagent les interprètes, dont les uns entendent ceci des lois cérémonielles et figuratives que Dieu donna aux Juifs; et les autres l'expliquent des cérémonies profanes et impies auxquelles les Juifs s'abandonnèrent. D. Galmet préfère ce dernier sens, et traduit à la lettre: Je leur ai donné des préceptes qui ne sont pas bons, et des ordonnances où ils ne trouveront point la vie; *c'est-à-dire, je les ai abandonnés à une loi perverse qu'ils se sont forgée, à des préceptes pernicioeux qu'ils se sont imposés, et où ils trouveront leur perte et leur malheur; ils ont quitté ma loi pour adorer des idoles, et j'ai permis qu'ils pratiquassent les règles de la religion qu'ils ont choisie.* Voyez la note suivante.

v. 26. Autrement et selon l'hébreu: Et j'ai permis qu'ils se souillassent dans leurs offrandes impies, en faisant passer par le feu tous leurs premiers-nés *on l'honneur de leurs fausses divinités, pour y trouver leur ruine, et afin qu'éprouvant mes vengeances, ils sachent que c'est moi qui suis le Seigneur. Infr. v. 31.*

pères m'ont déshonoré avec mépris,

28. Moi qui les avois fait entrer dans la terre que j'avois juré de leur donner, ils m'ont encore blasphémé en ceci : " ils ont vu *d'un œil impie et sacrilège* toutes les collines élevées, et tous les arbres chargés de bois et de feuilles; ils m'y ont immolé leurs victimes, *contre la défense expresse que je leur en avois faite*; et ainsi ils y ont attiré ma colère par leurs offrandes, *au lieu de satisfaire à ma justice. Ils ont encore porté plus loin leur impiété, car ils y ont brûlé les odeurs les plus excellentes en l'honneur de leurs idoles*, et ils y ont fait leurs oblations de liqueurs *à ces fausses divinités.*

29. Je leur ai dit alors : Quel est ce haut lieu où vous allez *sacrifier, qui est-ce qui l'a consacré à cet usage*? Et jusqu'à cette heure, ce nom de haut lieu est demeuré *parmi vous à toutes les collines élevées, aussi-bien que la coutume d'aller à ces lieux sacrilèges y offrir vos sacrifices, soit à moi, soit à vos idoles, sans que toutes les remontrances de mes prophètes aient pu vous en empêcher.*

30. C'est pourquoi dites à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous vous souillez, *en marchant dans la même voie où ont marché vos pères, et vous vous*

dicit Dominus Deus : Adhuc et in hoc blasphemaverunt me patres vestri, cum sprevisset me contemnentibus :

28. Et induxissem eos in terram super quam levavi manum meam ut darem eis : viderunt omnem collem excelsum, et omne lignum nemorosum, et immolaverunt ibi victimas suas : et dederunt ibi irritationem oblationis suæ, et posuerunt ibi odorem suavitatis suæ, et libaverunt libationes suas.

29. Et dixi ad eos : Quid est excelsum, ad quod vos ingredimini? et vocatum est nomen ejus Excelsum usque ad hanc diem.

30. Propterea dic ad domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Certe in via patrum vestrorum vos pollui-

† 27. et 28. Hébr. autr. Vos pères m'ont encore outragé en ceci par les transgressions dont ils se sont rendus coupables contre moi : je les ai fait entrer dans la terre touchant laquelle j'avois levé la main, et j'avois juré de la leur donner; ils ont vu, etc.

mini, et post offendicula eorum vos fornicamini :

31. Et in oblatione donorum vestrorum, cum traducitis filios vestros per ignem, vos polluimini in omnibus idolis vestris usque hodie : et ego respondebo vobis, domus Israel ? Vivo ego, dicit Dominus Deus, quia non respondebo vobis.

32. Neque cogitatio mentis vestræ fiet, dicentium : Erimus sicut gentes, et sicut cognationes terræ, ut colamus ligna et lapides.

33. Vivo ego, dicit Dominus Deus, quoniam in manu forti, et in brachio extento, et in furore effuso, regnabo super vos.

34. Et educam vos de populis, et congregabo vos de terris, in quibus dispersi estis : in manu valida, et in brachio extento, et in furore effuso, regnabo super vos.

35. Et adducam vos in desertum populo-

abandonnez à la fornication des idoles " où ils sont tombés ;

31. Vous vous souillez par l'oblation de vos dons, en faisant passer vos enfans par le feu, et les immolant à l'idole de Moloch, et par toutes vos idoles que vous honorez jusqu'aujourd'hui ; et après cela vous croyez que je vous répondrai, enfans d'Israël ? Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne vous répondrai point.

32. Vous ne parviendrez point au but que vous vous proposez dans votre esprit, lorsque vous dites : Nous serons comme les nations, et comme les autres peuples de la terre, et nous adorerons " comme eux le bois et la pierre, afin d'être comblés de biens, comme ils le sont.

33. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que, puisque vous ne voulez pas que je règne sur vous avec douceur et avec bonté, je régnerai sur vous avec une main forte, avec un bras étendu, et dans toute l'effusion de ma fureur.

34. Je vous retirerai du milieu des peuples chez qui vous vous êtes réfugiés ; je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés ; et je régnerai sur vous avec une main forte, avec un bras étendu, et dans toute l'effusion de ma fureur. "

35. Je vous menerai ensuite dans un désert écarté de tous les peuples,

‡ 30. C'est le sens de l'hébreu.

‡ 32. Hébr. litt. nous servirons.

‡ 34. Hébr. autr. où vous avez été dispersés lorsque j'ai régné sur vous avec une main forte, avec un bras étendu et dans toute l'effusion de ma fureur. L'hébreu ne répète pas ces mots regnabo super vos, qui semblent être venus du verset suivant.

où vous n'aurez aucun secours à espérer ; et étant là l'un devant l'autre, j'entrerai en jugement avec vous.

36. Comme je suis entré en jugement avec vos pères dans le désert où je les conduisis en sortant de l'Égypte ; ainsi je vous jugerai, dit le Seigneur Dieu ; et je vous punirai comme j'ai puni vos pères, mêlant toujours à mes châtimens des effets de ma bonté ;

37. Car je vous assujettirai à mon sceptre ; et ensuite je vous ferai entrer dans les liens de mon alliance d'une manière toute nouvelle, comme j'y fis alors entrer vos pères.

38. Je séparerai d'avec vous les violateurs de ma loi, et les impies, comme je séparerai alors vos pères des Égyptiens ; je les ferai sortir, ces impies, de la terre étrangère où ils demeurent, et où ils se croient en sûreté ; je les ferai périr, et ils n'entreront point dans la terre d'Israël. Et pour vous, voyant les châtimens que j'exercerai sur eux, vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur. "

rum, et judicabor vobiscum ibi facie ad faciem.

36. Sicut iudicio contendi adversum patres vestros in deserto terræ Ægypti, sic iudicabo vos, dicit Dominus Deus.

37. Et subjiciam vos sceptro meo, et inducam vos in vinculis fœderis.

38. Et eligam de vobis transgressores et impios, et de terra incolatus eorum educam eos, et in terram Israel non ingredientur : et scietis quia ego Dominus.

† 33.-38. Ou plutôt et selon l'hébreu : Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je régnerai sur vous avec une main forte, pour posséder les restes de mon peuple (Is. xi. 11.), avec un bras étendu, pour faire cesser devant eux tous les obstacles (Is. xiv. 26.) et dans l'effusion de ma fureur sur leurs ennemis. (Jer. xv. 12.) Je vous retirerai du milieu des peuples où je vous ai moi-même chassés dans les jours de ma colère (Jerem. xxix. 14.) ; je vous rassemblerai des pays où vous avez été dispersés au temps de mon indignation ; et je régnerai sur vous avec une main forte pour posséder les restes de mon peuple, avec un bras étendu pour faire cesser devant eux tous les obstacles, et dans l'effusion de ma fureur sur leurs ennemis. Je vous amènerai dans un lieu désert et sans peuples, dans la terre même de vos pères réduite alors en solitude (Supr. v. 14.) ; et là face à face, je serai votre juge, votre prince, votre Roi. (Is. xxxiii. 22.) Comme je suis devenu le juge et le prince de vos pères dans le désert où je les conduisis en les retirant de l'Égypte ; ainsi je serai alors votre juge, dit le Seigneur Dieu ; je régnerai au milieu de vous. Je vous ferai passer sous mon sceptre, et je vous ferai entrer dans les liens de mon alliance. Alors je séparerai de vous les rebelles et les prévaricateurs ; je les ferai sortir de leur pays et de leurs demeures ; ils n'entreront point dans la terre d'Israël. Et voyant ainsi sur vous l'accomplissement de mes promesses et les effets de ma miséricorde, vous saurez que c'est moi qui



39. Et vos, domus Israel, hæc dicit Dominus Deus : Singuli post idola vestra ambulate, et servite eis. Quod si et in hoc non audieritis me, et nomen meum sanctum pollueritis ultra in muneribus vestris et in idolis vestris :

40. In monte sancto meo, in monte excelso Israel, ait Dominus Deus, ibi serviet mihi omnis domus Israel : omnes, inquam in terra, in qua placebunt mihi, et ibi quæram primitias vestras et initium decimarum

39. Maison d'Israël, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Suivez chacun vos idoles, et les servez; *mais cessez de vous dire mon peuple, et de me regarder comme votre Dieu.* Si en cela même vous ne m'écoutez point, et si vous profanez encore mon saint nom, en m'offrant vos présents comme à votre Dieu, et continuant de servir vos idoles, *je vous perdrai; mais je n'anéantirai pas pour cela les promesses que j'ai faites à vos pères;*"

40. Car je ferai, dit le Seigneur Dieu, que toute la maison d'Israël, *que ces promesses regardent véritablement,* me servira sur ma montagne sainte, sur la haute montagne d'Israël. *Ils me serviront tous dans la terre que je leur avois promise, et dans laquelle ils me seront agréables par leur fidélité à observer ma loi;*" et c'est là que j'accepte-

suis le Seigneur. On lit dans l'hébreu, **בנין**, *ingredietur*, pour *ingredietur*. La Judée réduite en un désert par les Babyloniens est le lieu où Dieu a ramené les Juifs au temps de Cyrus et sous ses successeurs; et c'est là que Jésus-Christ est venu exercer un jugement terrible, comme il le dit lui-même (*Joan. ix. 39.*), lorsque faisant entrer les uns par sa grace dans les liens de son alliance, il a, par un juste jugement, séparé d'avec eux les rebelles et les prévaricateurs, les a fait sortir ensuite de cette terre même où ils demeuroient, et ne les a point fait entrer dans la vraie terre d'Israël, qui est son Eglise.

‡ 39. Hébr. autr. Pour vous, maison d'Israël, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Suivez chacun vos idoles, et servez-les, si vous le voulez. Mais après, et lorsque le temps que j'ai marqué sera venu, je proteste que vous m'obéirez; et alors vous ne profanerez plus mon saint nom, par les offrandes impies que vous offrez à des faux dieux, et par le culte sacrilège que vous rendez à vos idoles; car toute la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu, me servira, etc. Le mot *post* n'est pas exprimé dans l'hébreu; mais il y est sous-entendu, ou peut-être même omis. Dans le style des Hébreux, l'expression *si non* renferme une affirmation. Le temps viendra où toute la maison d'Israël, toute la nation juive, convertie à Jésus Christ, le servira sur la montagne sainte, qui est son Eglise.

‡ 40. On lit dans l'hébreu, **כלה**, *totalitas ejus*, au féminin, pour **כלו**, *totalitas ejus*, au masculin, selon les rabbins, parce que dans l'hébreu le mot *domus* est masculin. Peut-être faudroit-il lire **כלם**, *totalitas eorum*; car dans l'hébreu on lit au pluriel selon les rabbins, *servient*, et la Vulgate même va dire au pluriel *placebunt*. Peut-être qu'au lieu de **בארץ**, *in terra*, il faudroit lire *in terra mea*, ou comme l'exprime l'interprète chaldéen, **בארץ חיים**, *in terra viventium* : ils me serviront tous dans ma terre, ou dans la terre des vivans.

rai vos prémices, et les offrandes de vos dîmes, *et que je me plairai dans tout le culte saint que vous me rendrez.* "

41. *Alors je vous recevrai comme une oblation d'excellente odeur, lorsque je vous aurai retirés d'entre les peuples infidèles, et que je vous aurai rassemblés des pays où vous avez été dispersés; et je serai sanctifié parmi vous aux yeux des nations, qui reconnoîtront combien je suis juste et fidèle dans mes promesses.*

42. *Vous le reconnoîtrez aussi vous-mêmes; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je vous aurai fait rentrer dans la terre d'Israël, dans la terre pour laquelle j'avois levé la main, en jurant à vos pères de la leur donner.*

43. *Vous vous souviendrez alors avec douleur du dérèglement de vos voies, de tous les crimes dont vous vous êtes souillés; vous vous déplairez à vous-mêmes, en vous représentant devant les yeux toutes les actions criminelles que vous avez faites.*

44. *Et vous saurez, maison d'Israël, que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je vous aurai comblés de biens " pour la gloire de mon nom, au lieu de vous traiter selon vos voies, " et selon vos crimes détestables, dit le Seigneur Dieu.*

ψ 40. Hébr. autr. et là j'accepterai vos oblations *volontaires*, les prémices que vous m'offrirez, et toutes les choses que vous me consacrerez.

ψ 44. Hébr. lorsque j'aurai agi envers vous.

*Ibid.* Litt. selon vos mauvaises voies.

vestrarum in omnibus sanctificationibus vestris.

41. In odorem suavitatis suscipiam vos, cum eduxero vos de populis, et congrega-vero vos de terris, in quas dispersi estis, et sanctificabor in vobis in oculis nationum.

42. Et scietis quia ego Dominus, cum induxero vos ad terram Israel, in terram pro qua levavi manum meam, ut darem eam patribus vestris.

43. Et recordabimini ibi viarum vestrarum, et omnium scelerum vestrorum, quibus polluti estis in eis: et displicebitis vobis in conspectu vestro in omnibus malitiis vestris, quas fecistis.

44. Et scietis quia ego Dominus, cum benefecero vobis propter nomen meum, et non secundum vias vestras malas, neque secundum scelera vestra pessima, domus Israel, ait Dominus Deus.

45. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

46. Fili hominis, pone faciem tuam contra viam austri, et stila ad africanum, et propheta ad saltum agri meridiani :

47. Et dices saltui meridiano : Audi verbum Domini : hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego succendam in te ignem, et comburam in te omne lignum viride, et omne lignum aridum : non extinguetur flamma succensionis : et comburetur in ea omnis facies ab austro usque ad aquilonem.

48. Et videbit universa caro, quia ego Dominus succendi eam, nec extinguetur.

49. Et dixi : A, a, a, Domine Deus : ipsi dicunt de me : Numquid non per parabolas loquitur iste ?

45. Le Seigneur me parla encore, et me dit : "

46. Fils de l'homme, tournez le visage du côté du midi ; parlez vers le vent d'Afrique, " et prophétisez au *grand bois* du champ du midi. "

47. Dites au bois qui est du côté du midi, à l'égard de *Babylone* : Ecoutez la parole du Seigneur ; voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais allumer en vous un feu qui vous consumera ; je brûlerai tous vos arbres, les verts et les secs indifféremment, sans que la flamme de cet embrasement puisse s'éteindre ; et toute la beauté du pays sera consumée, tous les visages seront brûlés, depuis le midi jusqu'au septentrion ; "

48. Et toute chair verra que c'est moi qui suis le Seigneur, que c'est moi qui ai mis le feu à ce bois, sans que personne puisse l'éteindre.

49. Je dis alors : Hélas ! hélas ! hélas, " Seigneur Dieu ! à quoi servira de tenir à ce peuple ce discours figuré ? Ils me disent sans cesse : Celui-ci ne parle-t-il pas toujours en paraboles, et d'une manière obscure, à laquelle on ne comprend rien ?

¶ 45. L'hébreu commence ici le chapitre suivant, et en effet, la prophétie qui commence le chap. suivant, selon la Vulgate, est une suite de celle-ci dont elle est l'explication.

¶ 46. Hébr. vers la région du midi.

*Ibid.* Cette région méridionale, et ce bois du midi, c'est la Judée, située au midi de la Mésopotamie où étoit alors Ezéchiel. *Infr.* XXI. 2.

¶ 47. Autr. toutes les faces, tous les côtés du pays, seront brûlés depuis, etc.

¶ 49. Ces trois interjections n'en font qu'une dans l'hébreu.

## CHAPITRE XXI.

Menaces contre la terre d'Israël. Epée du Seigneur préparée contre son peuple. Nabuchodonosor délibère s'il doit marcher contre les Ammonites ou contre Jérusalem. La couronne est ôtée à Sédécias. Prophétie contre les Ammonites et contre les Babyloniens.

1. Alors le Seigneur me parla de cette manière :

2. Fils de l'homme, puisque cela est ainsi, n'usez plus de paraboles, en parlant à ce peuple. Tournez le visage contre Jérusalem; parlez au sanctuaire, et prophétisez contre la terre d'Israël; c'est elle qui est ce bois que je veux détruire.

3. Vous direz donc à la terre d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous; je vais tirer mon épée hors du fourreau, et je tuerai du milieu de vous le juste et l'impie; le juste pour le purifier, et l'impie pour le punir.

4. Et parce que je dois exterminer du milieu de vous le juste et l'impie, mon épée sortira hors du fourreau, pour attaquer toute chair, depuis le midi de votre terre jusqu'au septentrion,

5. Afin que toute chair sache que c'est moi, qui suis le Seigneur, et que c'est moi qui ai tiré mon

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam ad Jerusalem : et stilla ad sanctuaria, et propheta contra humum Israel :

3. Et dices terræ Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, et ejiciam gladium meum de vagina sua, et occidam in te justum et impium.

4. Pro eo autem quod occidi in te justum et impium, idcirco egrédietur gladius meus de vagina sua ad omnem carnem ab austro usque ad aquilonem :

5. Ut sciat omnis caro, quia ego Dominus eduxi gladium

⚡ 3. Hébr. litt. je retrancherai, j'enlèverai de cette terre ou par la mort, ou par la captivité.

⚡ 4. Hébr. litt. Et parce que je dois retrancher et enlever. Peut-être qu'au lieu de *הכרתיו*, *succidi*, il faudroit lire *succidisti* : parce que vous avez retranché du milieu de vous par vos violences le juste comme l'impie. Dieu reproche plusieurs fois à Jérusalem et à ses rois d'avoir répandu le sang innocent. *Ezech.* vii. 23. ix. 9. xvi. 56. xxii. 2. etc.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, *צפונה* pour *צפונה*, *ad aquilonem*.

⚡ 5. Hébr. litt. Et toute chair saura que, etc.



meum de vagina sua irrevocabilem.

6. Et tu, fili hominis, ingemisce in contritione lumborum, et in amaritudinibus ingemisce coram eis.

7. Cumque dixerint ad te : Quare tu gemis? dices : Pro auditu : quia venit, et tabescet omne cor, et dissolventur universæ manus, et infirmabitur omnis spiritus, et per cuncta genua fluent aquæ : ecce venit, et fiet, ait Dominus Deus.

8. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

9. Fili hominis, propheta, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Loquere : Gladius, gladius exacutus est, et limatus.

10. Ut cædat victimas, exacutus est : ut splendeat, limatus est : qui moves sceptrum filii mei, succidisti omne lignum.

11. Et dedi eum ad levigandum, ut tenea-

épée hors du fourreau, pour ne plus l'y remettre. "

6. Vous donc, fils de l'homme, poussez des soupirs jusqu'à vous rompre les reins, et gémissiez en leur présence dans l'amertume de votre cœur.

7. Et lorsqu'ils vous diront : Pourquoi soupirez-vous? vous leur direz : *Je soupire*, parce que j'entends l'ennemi qui vient. " Tous les cœurs sécheront " de crainte, toutes les mains seront sans force, tous les esprits s'abattront, et l'eau que la peur les empêchera de retenir, coulera le long des genoux. Le voici qui vient, cet ennemi; et ce que j'ai prédit, arrivera bientôt, dit le Seigneur Dieu.

8. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

9. Fils de l'homme, prophétisez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parlez, et dites : L'épée, l'épée du Seigneur est aiguisée; elle est polie.

10. Elle est aiguisée, pour tuer les victimes de ma fureur; elle est polie, pour jeter un grand éclat. C'est vous, ô épée, qui renverserez le sceptre de mon fils Israël; c'est vous qui couperez par le pied tous les arbres de la terre de Juda, et qui en exterminerez tous les habitants. "

11. J'ai donné " cette épée à polir pour la tenir à la main; elle est ai-

‡ 5. C'est-à-dire, jusqu'à ce qu'elle ait exécuté mes vengeances.

‡ 7. Litt. *Je soupire* sur ce que j'entends; car voici l'ennemi, il vient: tous les cœurs, etc.

*Ibid.* Hébr. litt. se fondront.

‡ 10. On lit dans l'hébreu, *אין נשית*, *vel gaudebimus*, peut-être pour *תנשלתי*, *dejiciens*, parallèle au mot suivant *תאסתי*, *abjiciens*: elle renversera le sceptre de mon fils; elle abattra tous les arbres.

‡ 11. On lit dans l'hébreu, *ויתתי*, *Et dedit*, pour *Et dedi*.

guisée, elle est polie, afin qu'elle soit " dans la main de celui qui doit faire le carnage.

12. Criez, fils de l'homme, et poussez des hurlemens, parce que cette épée est tirée contre mon peuple, et contre tous les princes d'Israël qui fuiront devant elle; ils sont tous livrés à cette épée avec mon peuple; " frappez-vous donc la cuisse dans l'excès de votre douleur,

13. Parce que cette épée agira par mon ordre, lors même qu'elle brisera le sceptre de Juda, que j'ai établi, et qui ne subsistera plus, dit le Seigneur Dieu. "

14. Vous donc, fils de l'homme, prophétisez; frappez de vos mains, l'une contre l'autre; " que cette épée meurtrière double et triple sa violence; que Nabuchodonosor vienne deux et trois fois contre ce peuple. C'est là cette épée qui doit faire un si grand carnage, qui frappera les esprits d'étonnement, "

15. Qui fera sécher les cœurs, et qui multipliera les meurtrés et les ruines parmi mon peuple. Je jetterai l'épouvante à toutes leurs portes devant cette épée perçante, polie pour briller, et affilée " pour tuer.

tur manu : iste exacutus est gladius, et iste limatus est, ut sit in manu interficientis.

12. Clama, et ulula, fili hominis, quia hic factus est in populo meo, hic in cunctis ducibus Israel qui fugerant : gladio traditi sunt cum populo meo, ideirco plaude super femur,

13. Quia probatus est : et hoc, cum sceptrum subverterit, et non erit, dicit Dominus Deus.

14. Tu ergo, fili hominis, propheta, et percute manu ad manum : et duplicetur gladius, ac triplicetur gladius interfectorum : hic est gladius occisionis magnæ, qui obstupescere eos facit,

15. Et corde tabescere : et multiplicat ruinas. In omnibus portis eorum dedi conturbationem gladii acuti, et limati ad ful-

¶ 11. Hébr. litt. afin qu'elle soit donnée.

¶ 12. Hébr. autr. Ils seront tous saisis de crainte avec mon peuple devant cette épée.

¶ 13. Hébr. autr. Car ce carnage affreux fera une terrible épreuve. Mais que sera-ce, si cette épée rejette même le sceptre de Juda, en sorte qu'il ne soit plus? dit le Seigneur Dieu. On lit dans l'hébreu : *Quia probatio*. On sous-entend le verbe *est*, ou le pronom qui en tient lieu, et qui peut avoir été omis par les copistes; après quoi l'hébreu continue, *quid autem si*, etc.

¶ 14. Soit en signe d'applaudissement aux vengeances du Seigneur (*Infr.* ¶ 17.), soit en signe de douleur et d'indignation sur les infidélités du peuple. *Infr.* xxii. 13.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, *הווררת*, que l'on suppose signifier *penetralia petens*; peut-être pour *הווררת*, *torrorem afferens*: qui les frappera de terreur.

¶ 15. C'est ainsi que plusieurs traduisent l'hébreu.

gendum, amicti ad cædem.

16. Exacuere, vade ad dexteram, sive ad sinistram, quocumque faciei tuæ est appetitus.

17. Quin et ego plaudam manu ad manum, et implebo indignationem meam: ego Dominus locutus sum.

18. Et factus est sermo Domini ad me, dicens:

19. Et tu, fili hominis, pone tibi duas vias, ut veniat gladius regis Babylonis: de terra una egredientur ambæ: et manu capiet conjecturam: in capite viæ civitatis conjiciet.

20. Viam pones ut veniat gladius ad Rabbath filiorum Ammon, et ad Judam in Jerusalem munitissimam.

16: *O épée, aiguissez votre pointe; allez à droite ou à gauche, partout où le désir des meurtres vous appellera.* "

17. *Je vous applaudirai moi-même, en frappant des mains; et je satisferai par vous ma colère. C'est moi qui suis le Seigneur, qui ai parlé, et qui ai prononcé cet arrêt contre mon peuple.*

18. Alors le Seigneur me parla de nouveau, et me dit:

19. Fils de l'homme, représentez-vous "deux chemins par où l'épée du roi de Babylone pourra venir; car c'est entre ses mains que j'ai remis mon épée: faites que ces chemins sortent tous deux d'un même pays; et ce prince étant dans une ville à la tête de ces deux chemins, tirera au sort dans la main, pour reconnoître lequel il doit prendre."

20. Vous figurerez un chemin à gauche, par où cette épée iroit attaquer Rabbath au pays des Ammonites; et un autre à droite, par où elle viendra en Juda, pour assiéger la très-forte ville de Jérusalem; "

† 16. Hébr. autr. Attache-toi à la droite; applique-toi à la gauche; frappe partout où ta face se présentera. On lit dans l'hébreu, מַעֲדוֹת, *constitutæ*, au pluriel féminin, quoique *facies tuæ* qui précède, soit au masculin dans l'hébreu: peut-être faudroit-il lire, הִעֲמַדְתָּ, *statuisti* ou *statueris*: c'est-à-dire, *quocumque faciem tuam statueris*: partout où tu porteras tes regards.

† 19. C'est-à-dire, tracez.

*Ibid.* L'hébreu pourroit se traduire à la lettre: Et de la main choisissez à la tête du chemin, choisissez une ville. On y lit וַיִּדְבַּר בְּרָא, *et manu elige*.... et plus loin בְּרָא, *elige*; car on suppose que tel est ici le sens; peut-être faudroit-il lire, וַיִּתְבַּאֲרֶה, *et declarent se*, et ensuite בְּאֵר, *declara*: et qu'elles s'expliquent par le soin que vous prendrez de marquer au haut de chaque voie la ville vers laquelle elle doit conduire.

† 20. Nabuchodonosor en sortant de la Chaldée devoit prendre sa route par Damas située au nord de la Judée; et de là Rabbath se trouvoit à sa gauche, et Jérusalem à sa droite. *Infr.* † 22. On lit dans l'hébreu deux fois תָּא, qui est la marque de l'accusatif, pour לָא, *ad*.

21. Car le roi de Babylone s'est ainsi arrêté à la tête de deux chemins, dont l'un conduit à Rabbath, et l'autre à Jérusalem; il a mêlé " des flèches dans un carquois, pour en tirer un augure de la marche qu'il doit prendre; il a interrogé ses idoles; il a consulté les entrailles des bêtes mortes. "

22. Le sort est tombé sur Jérusalem, et lui a fait prendre la droite, afin qu'il mène avec lui contre cette ville l'appareil d'un siège, " qu'il n'ait que le sang et le carnage dans la bouche, " qu'il excite les cris et les frémissemens de son armée, " qu'il dresse des machines " contre les portes de la ville, qu'il fasse de grandes levées de terre, pour y dresser ses machines, et qu'il bâtit des forts " autour de ses murs pour s'en rendre maître.

23. Cette consultation des oracles paroîtra un jeu " aux enfans d'Israël; ils ne croiront pas que le roi de Babylone pense sérieusement à venir les attaquer; et ils s'imagineront que ce prince imite dans son oisiveté le repos des Juifs aux jours de sabbat, auxquels ils n'osent rien entreprendre. " Mais le sou-

21. Stetit enim rex Babylonis in bivio, in capite duarum viarum, divinationem quærens, commiscens sagittas: interrogavit idola, exta consuluit.

22. Ad dexteram ejus facta est divinatione super Jerusalem, ut ponat arietes, ut aperiat os in cæde, ut clevet vocem in ululatu, ut ponat arietes contra portas, ut comportet aggerem, ut ædificet munitiones.

23. Eritque quasi consulens frustra oraculum in oculis eorum, et sabbatorum otium imitans: ipse autem recordabitur iniquitatis ad capiendum.

¶ 21. On lit dans l'hébreu, קלקל, *torsit*, peut-être pour בלבל, *miscuit*.

*Ibid.* Hébr. autr. il a regardé le foie des victimes.

¶ 22. Litt. pour dresser les beliers contre cette ville. Quelques-uns traduisent l'hébreu: pour placer les chefs de ses troupes devant cette ville.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, ברצח, *in cædem*, peut-être pour בצרח, *in clamorem*: qu'il ouvre la bouche pour donner à haute voix ses ordres.

*Ibid.* C'est le sens de l'hébreu.

*Ibid.* Litt. des beliers.

*Ibid.* Le mot hébreu pourroit s'entendre d'un mur qui enfermeit la ville.

¶ 23. Litt. paroîtra vaine.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, *jurantes juramenta eis*. Il faut observer qu'on vient de voir *quasi consulens oraculum frustra*; il y a lieu de présumer qu'au lieu de שבעי, *jurantes*, il faudroit lire ונשבעי, *et jurans*, en sous-entendant *quasi* qui précède, et au lieu de להם, *eis*, peut-être לרין, *in vanum*, parallèle à l'expression *frustra*: comme un homme qui consulte inutilement des oracles, et qui prononce des sermens en vain.



24. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod recordati estis iniquitatis vestræ, et revelastis prævaricationes vestras, et apparuerunt peccata vestra in omnibus cogitationibus vestris : pro eo, inquam, quod recordati estis, manu capiemiini.

25. Tu autem, profane, impie dux Israël, cujus venit dies in tempore iniquitatis præfinita :

26. Hæc dicit Dominus Deus : Aufer cidarim, tolle coronam : nonne hæc est quæ humilem sublevavit, et sublimem humiliavit ?

27. Iniquitatem, iniquitatem, iniquitatem ponam eam : et hoc non factum est, donec veniret cujus est iudicium, et tradam ei.

venir de l'iniquité de *Sédécias* qui lui a manqué de fidélité, et de Jérusalem qui s'est révoltée contre lui, le déterminera à venir la prendre.

24. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu *aux habitans de cette ville* : Parce que vous avez rendu si publique la mémoire " de vos iniquités, que vous avez découvert vos perfidies, et que vos péchés et vos pensées criminelles ont paru devant tout le monde ; parce que, dis-je, vous avez signalé la mémoire " de vos crimes, vous serez pris *par vos ennemis*.

25. Mais vous, profane *Sédécias*, vous, prince impie d'Israël, le jour est venu, *le jour* que Dieu avoit marqué pour la punition de vos injustices ; "

26. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : *Otez-lui la tiare, " ôtez-lui la couronne ; n'est-ce pas cette couronne qui a élevé les petits, et humilié les grands, sans consulter la raison, ni l'équité ? Je punirai cette mauvaise conduite.*

27. J'en ferai voir l'injustice, l'injustice, dis-je, l'extrême injustice ; mais j'attendrai jusqu'à ce que soit venu celui à qui appartient *d'en faire le jugement ; alors* je lui remettrai *cette tiare et cette couronne, et je réunirai pour toujours en sa personne le sacerdoce et la royauté.* "

Ÿ 24. C'est le sens de l'hébreu.

Ÿ 25. Hébr. autr. Vous dont le jour est venu, et dont l'iniquité est arrivée à sa fin, montée à son comble. *Infr. xxxv. 5.*

Ÿ 26. C'est ainsi que quelques-uns traduisent, en supposant que le prophète parle ici tout ensemble et du grand-prêtre, et du roi ; d'autres croient qu'il ne parle que du roi, et traduisent : *Otez-lui le diadème ; ôtez-lui la couronne.*

Ÿ 27. C'est ainsi que plusieurs expliquent ce texte en le rapportant à Jésus-Christ, après l'avènement duquel le Seigneur acheva de punir les iniquités des Juifs par le châtement le plus rigoureux, qui subsiste encore. Hébr. autr. et cette couronne ne subsistera plus jusqu'à ce que soit venu celui à qui appartient le jugement, etc. *Sédécias* fut le dernier roi de Juda ; et la couronne dont il fut privé, ne fut rendue qu'à

28. Et vous, fils de l'homme, prophétisez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux enfans d'Ammon, pour les couvrir d'opprobres, *en punition des insultes qu'ils ont faites aux Juifs au jour de leur ruine.* " Vous leur direz donc : Epée, épée, sors du fourreau, pour verser le sang des enfans d'Ammon; sois tranchante et claire pour les tuer, " et pour briller dans tout leur pays.

29. Pendant que les enfans d'Ammon n'ont que de fausses visions sur la marche de Nabuchodonosor, et que leurs devins ne leur disent que des mensonges, *en les assurant que ce prince ne tournera point ses armes contre eux; sors, épée, pour tomber tout d'un coup sur la tête des impies Ammonites, et les couvrir de plaies au jour qui a été marqué pour la punition de leurs injustices.* "

30. Et après cela, *ô épée, rentre dans ton fourreau; prince de Babylone,* " retourne au lieu où tu as été crée; et je te jugerai dans la terre de ta naissance; *je punirai ta ton orgueil et ta cruauté.*

31. Je répandrai mon indignation sur toi; j'allumerai contre toi le feu

28. Et tu, fili hominis, propheta, et dic : Hæc dicit Dominus Deus ad filios Ammon, et ad opprobrium eorum : et dicces : Mucro, mucro, evagina te ad occidendum, lima te ut interficias et fulgeas,

29. Cum tibi viderentur vana, et divinerentur mendacia : ut dareris super colla vulneratorum impiorum : quorum venit dies in tempore iniquitatis præfinita.

30. Revertere ad vaginam tuam, in loco in quo creatus es : in terra nativitatis tuæ judicabo te,

31. Et effundam super te indignationem

Jésus-Crist, à qui le Seigneur a donné le trône de David son père. Luc. 1. 32.

¶ 28. Ou plutôt : aux enfans d'Ammon, pour répondre à leurs insultes, *c'est-à-dire, aux insultes qu'ils ont faites, etc.* Ces prophéties contre les Ammonites s'exécutèrent cinq ans après la prise de Jérusalem.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, לְהַכִּיל, ad capiendum, ou ad consumendum, peut-être pour לְהַדְהִיל, ad splendendum, pour répandre son éclat.

¶ 29. Hébr. autr. *C'est ce que le Seigneur ordonne à son épée, pendant qu'il n'y a que de fausses visions pour toi, peuple impie, pendant qu'il n'y a pour toi que des divinations de mensonge, afin qu'elle te fasse tomber sur le cou des impies Israélites qui ont été tués, et auxquels tu as insulté, lorsque leur jour étoit venu, et que leur iniquité étoit arrivée à sa fin, montée à son comble. Supr. ¶ 25. Infr. xxxv. 5.*

¶ 30. Cette dernière prophétie regarde non-seulement Nabuchodonosor, mais encore ses successeurs et la monarchie même des Babylo niens, qui, après avoir été l'instrument des vengeances du Seigneur contre tant de peuples, fut elle-même ensuite détruite par Cyrus.

meam : in igne furoris mei sufflabo in te, daboque te in manus hominum insipientium, et fabricantium interitum.

32. Igni eris cibus, sanguis tuus erit in medio terræ, oblivioni traderis : quia ego Dominus locutus sum.

de ma fureur, et je t'abandonnerai entre les mains *des Perses et des Mèdes, que tu regardes comme des hommes insensés, et qui, selon toi, ont en vain conspiré ta mort.*"

32. *Cependant tu seras la pâture du feu qu'ils allumeront pour te consumer; la terre nagera dans ton sang, et ton nom tombera dans un éternel oubli; car c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé, et qui ai prononcé contre toi cet arrêt, qui ne manquera pas de s'exécuter.*

ψ 31. Hébr. autr. entre les mains d'hommes ardents et appliqués à fabriquer ta perte.

## CHAPITRE XXII.

Crimes qui se commettent dans Jérusalem et qui hâtent sa ruine. La maison d'Israël est devenue comme un mauvais métal que le Seigneur purifiera par le feu. Ses prêtres, ses princes, ses prophètes, son peuple sont tous corrompus; il n'y a personne qui arrête la colère du Seigneur.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Et tu, fili hominis, nonne judicas, nonne judicas civitatem sanguinum ?

3. Et ostendes ei omnes abominationes suas, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Civitas effundens sanguinem in medio sui, ut veniat tempus ejus :

1. Le Seigneur me dit encore ces paroles :

2. Et vous, fils de l'homme, ne jugerez-vous point, ne reprendrez-vous " point la ville de Jérusalem, qui est pleine de sang et de meurtres ?

3. Et ne lui ferez-vous point voir toutes ses abominations ? *C'est à quoi votre ministère vous engage. Vous lui direz donc : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est là la ville qui répand le sang au milieu d'elle, afin que le temps de sa des-*

ψ 2. Litt. ne jugerez-vous point, ne jugerez-vous point, ne reprendrez-vous point la ville, etc. Hébr. autr. faites la fonction de juge, faites, dis-je, la fonction de juge à l'égard de cette ville de sang.

truction arrive *bientôt*; et *c'est cette ville* qui a dressé des idoles contre elle-même, pour se souiller, et pour *hâter sa ruine*.

4. *Oui, Jérusalem*, vous vous êtes rendue criminelle par le sang que vous avez répandu; vous vous êtes souillée par les idoles que vous avez faites; et *par ces crimes*, vous avez avancé vos *derniers* jours, et vous avez hâté le temps de votre ruine; " *car c'est pour cela* que je vous ai rendue l'opprobre des nations, et l'objet des insultes de toute la terre;

5. *De sorte que* les peuples voisins et les peuples éloignés triompheront de vous, parce que vous vous êtes remplie d'infamie; et vous deviendrez fameuse par la grandeur et par l'éclat de votre chute, *comme vous vous êtes signalée par l'excès de votre malice* ; "

6. *Car* les princes d'Israël se sont appuyés chacun sur *la force de son bras*, " pour répandre au milieu de vous le sang *sans aucune crainte*.

7. Ils ont traité au milieu de vous d'une manière outrageuse leur père et leur mère; ils ont accablé par leurs calomnies " l'étranger au milieu de vous; et ils ont affligé chez vous la veuve et les orphelins.

8. *Et vous, peuple insensé*, vous avez méprisé mon sanctuaire, et vous avez violé mes sabbats.

9. Des calomniateurs ont été au

et quæ fecit idola contra semetipsam, ut pollueretur.

4. In sanguine tuo, qui a te effusus est, deliquisti : et in idolis tuis, quæ fecisti, polluta es : et appropinquare fecisti dies tuos, et adduxisti tempus aunorum tuorum : propterea dedi te opprobrium gentibus, et irrisionem universis terris.

5. Quæ juxta sunt, et quæ procul a te, triumphabunt de te : sordida, nobilis, grandis interitu.

6. Ecce principes Israel singuli in brachio suo fuerunt in te, ad effundendum sanguinem.

7. Patrem et matrem contumeliis affecerunt in te, advenam calumniati sunt in medio tui, pupillum et viduam contristaverunt apud te.

8. Sanctuaria mea sprevisi, et sabbata mea polluisti.

9. Viri detractores

‡ 4. On lit dans l'hébreu, וַתָּבוֹא עַד, et venisti usque ad, pour וַתָּבִיא תָּע, et adduxisti tempus.

‡ 5. Hébr. autr. ô vous qui avez souillé votre nom, et qui deviendrez fameuse par votre chute.

‡ 6. L'hébreu pourroit aussi signifier : chacun pour sa race, chacun au nom de sa famille. C'est le sens des Septante.

‡ 7. Hébr. autr. ils ont opprimé.



fuerunt in te ad effundendum sanguinem, et super montes comederunt in te : scelus operati sunt in medio tui.

10. Verecundiora patris discooperuerunt in te : immunditiam menstruatæ humiliaverunt in te :

11. Et unusquisque in uxorem proximi sui operatus est abominationem, et socer nurrum suam polluit nefarie, frater sororem suam filiam patris sui oppressit in te.

12. Munera acceperunt apud te ad effundendum sanguinem : usuram et superabundantiam accepisti, et avaræ proximos tuos calumniabaris : meique oblita es, ait Dominus Deus :

13. Ecce complosi manus meas super avaritiam tuam, quam fecisti, et super sanguinem qui effusus est in medio tui.

14. Numquid sustinebit cor tuum, aut prævalebunt manus tuæ, in diebus quos ego faciam tibi? ego

milieu de vous, pour répandre le sang *innocent*; ils ont mangé sur les montagnes au milieu de vous, *les victimes qu'ils y avoient immolées à leurs idoles*; ils ont commis au milieu de vous le crime, *au lieu de la justice qui devoit y régner*.

10. Ils ont violé parmi vous la femme de leur propre père; ils n'ont point épargné chez vous la femme en son impureté ordinaire; *mais ils s'en sont approchés contre ma défense*.

11. Chacun d'eux a déshonoré la femme de son prochain par une action abominable; le beau-père a corrompu par un horrible inceste sa belle-fille; le frère a fait violence à sa propre sœur, à la fille de son père, au milieu de vous.

12. Ils ont reçu des présents au milieu de vous, afin de répandre le sang; vous avez reçu un profit et un intérêt illégitime; vous avez calomnié vos frères, pour satisfaire votre avarice; et vous m'avez mis en oubli, dit le Seigneur Dieu, *moi qui défends tous ces crimes*.

13. C'est pourquoi j'ai frappé des mains, en me déclarant contre *les excès de votre avarice*, et contre le sang qui a été répandu au milieu de vous.

14. Votre cœur soutiendra-t-il *ma colère*, ou vos mains prévaudront-elles *contre moi*, dans le temps des maux que je ferai fondre sur vous? *Non sans doute; car c'est*

‡ 10. On lit dans l'hébreu,  $\text{הִלֵּךְ}$ , *discooperuit*, pour  $\text{הִלֵּךְ}$ , *discooperuerunt*.

‡ 12. Hébr. autr. vous avez opprimé.

‡ 14. Hébr. autr. auront-elles encore quelque force? *Supr. xxi. 7.*

moi qui suis le Seigneur. *Ainsi j'ai parlé, et je ferai ce que j'ai dit.*

15. Je vous disperserai parmi les nations; je vous écarterai en divers pays; et je ferai cesser en vous votre impureté.

16. Je me rendrai maître de vous " à la vue des nations; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

17. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

18. Fils de l'homme, la maison d'Israël s'est changée pour moi en écume; " ils sont tous comme de l'airain, de l'étain, du fer et du plomb *qu'on jette* au milieu du fourneau; et ils sont devenus comme l'écume de l'argent, " *qu'il faut purifier par le feu.*

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous êtes devenus tous comme de l'écume, je vous rassemblerai tous au milieu de Jérusalem,

20. Comme on jette tout ensemble l'argent, l'airain, le fer, l'étain et le plomb, au milieu du fourneau; je l'embraserai, pour vous y faire passer par le feu. " C'est ainsi que je vous rassemblerai dans ma fureur et dans ma colère; je me satisferai, *en vous punissant*; et je vous éprou-

ψ 16. On lit dans l'hébreu, וְנִחַלְתָּ, *et hereditabis, ou possidebis*, pour *et hereditabo, ou possidebo* : Je vous reprendrai pour mon héritage, après avoir paru vous abandonner.

ψ 18. C'est-à-dire, comme un mauvais métal.

*Ibid.* C'est-à-dire, comme un mauvais argent, altéré par l'alliage de divers autres métaux.

ψ 20. Hébr. autr. Comme on jette tout ensemble l'argent, etc. au milieu du fourneau, pour y allumer ensuite le feu et faire fondre ces métaux : C'est ainsi que, etc. La particule *sicut* qui manque assez visiblement dans l'hébreu au commencement du verset, se trouve exprimée dans la version des Septante. C'est-à-dire, qu'au lieu de קִבְצָת, *congregatio*, ils ont lu כְּקִבְצָת, *sicut congregatio*, ou *sicut congregatur*.

Dominus locutus sum, et faciam.

15. Et dispergam te in nationes, et ventilabo te in terras, et deficere faciam immunditiam tuam a te.

16. Et possidebo te in conspectu gentium: et scies quia ego Dominus.

17. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis. versa est mihi domus Israel in scoriam: omnes isti æs, et stannum, et ferrum, et plumbum in medio fornacis: scoria argenti facti sunt.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Eo quod versi estis omnes in scoriam, propterea ecce ego congregabo vos in medio Jerusalem,

20. Congregatione argenti, et æris, et stanni, et ferri, et plumbi, in medio fornacis: ut succendam in ea ignem ad conflandum. Sic congregabo in furore meo, et

in ira mea, et requiescam : et conflagabo vos.

21. Et congregabo vos, et succendam vos in igne furoris mei, et conflagabimini in medio ejus.

22. Ut conflatur argentum in medio fornacis, sic eritis in medio ejus : et scietis quia ego Dominus, cum effuderim indignationem meam super vos.

23. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

24. Fili hominis, dic ei : Tu es terra imunda, et non compluta in die furoris.

25. Conjuratio prophetarum in medio ejus : sicut leo rugiens, rapiensque prædam,

verai, " en vous faisant passer par le feu.

21. Je vous rassemblerai, *dis-je*, je vous embraserai par les flammes de ma fureur ; et vous serez éprouvés " au milieu de Jérusalem.

22. Vous serez au milieu de cette ville comme est l'argent que l'on éprouve " au milieu du fourneau, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai répandu mon indignation sur vous. "

23. Le Seigneur me dit encore ces paroles :

24. Fils de l'homme, dites à Jérusalem : Vous êtes une terre impure, " qui n'a point été arrosée de pluies au jour de la fureur ;

25. Parce que les faux prophètes ont conjuré ensemble au milieu d'elle, pour y débiter leurs mensonges ; " ils ont dévoré les âmes,

† 20. On lit dans l'hébreu, וְהִנַּחְתִּי, et *requiescam*, peut-être pour וְהִפַּחְתִּי, et *sufflabo*, relativement à l'expression du membre précédent לְפַחַת, ad *sufflandum*, de même que le mot *conflagabo* qui suit répond à l'expression ad *conflandum* qui précède. Peut-être qu'il y a là une conjonction superflue, et que la leçon primitive auroit été : sic congregabo in ira mea, in furore meo sufflabo, et conflagabo vos : C'est ainsi que je vous rassemblerai dans ma colère, que je soufflerai sur vous dans ma fureur, et que je vous ferai fondre pour vous purifier dans le creuset de la tribulation.

‡ 21. Hébr. litt. vous serez fondus.

‡ 22. Hébr. litt. que l'on fait fondre.

*Ibid.* Hébr. litt. vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, qui ai répandu, etc.

‡ 24. Hébr. litt. qui n'est point purifiée. On lit dans l'hébreu, à la lettre : Dic ei : Tu terra non mundata ipsa, on sous-entend *es*. Peut-être qu'au lieu de לֹא אֶת אֶרֶץ, *ei* : Tu terra, il faudroit lire לְהִאֲרֹץ זֹאת, *terra huic*, ou de terra hac : Dites de cette terre : Elle n'est point purifiée. Au lieu de מְטֻחָה, *mundata*, les Septante ont lu מְטֻחָה, *imbre irrigata*, ce qui convient assez avec l'expression suivante, et non compluta : C'est une terre qui n'a point été arrosée ni abreuvée par la pluie dans le jour de ma fureur.

‡ 25. Au lieu de קֶשֶׁר נְבִיאִים, *Conjuratio prophetarum ejus*, les Septante ont lu אֲשֶׁר נְשִׂיאֶיהָ, *Cujus duces*. C'est une terre dont les principaux chefs qui sont au milieu d'elle, sont comme un lion rugissant, etc.

comme un lion qui rugit et qui ravit sa proie; ils ont reçu de grands biens, et des récompenses *pour faire le mal*; et ils ont multiplié les veuves au milieu d'elle.

26. Ses prêtres ont méprisé ma loi; " ils ont violé mon sanctuaire; ils n'ont point fait de discernement entre les choses saintes et les profanes; ils n'ont point voulu comprendre " la différence de ce qui est pur d'avec ce qui est impur; ils ont détourné " leurs yeux de mes sabbats; et *enfin* j'étois indignement déshonoré au milieu d'eux;

Mich. III. 11.  
Soph. III. 3.

27. Car ses princes étoient au milieu d'elle, comme des loups toujours attentifs à ravir leur proie, à répandre le sang, à perdre les âmes, et à courir après le gain, pour satisfaire leur avarice.

28. Ses prophètes mettoient l'enduit sur la muraille, sans rien mêler qui la rendit ferme; " *ils excusoient les méchants, au lieu de les reprendre avec vigueur*; ils avoient de vaines visions; et ils prophétisoient le mensonge, en disant: Voici ce que dit le Seigneur Dieu; quoique le Seigneur n'eût point parlé.

29. Ceux du peuple aussi inventoient des impostures et des calomnies; " ils ravissoient *le bien d'au-*

animas devoraverunt, opes et pretium acceperunt, viduas ejus multiplicaverunt in medio illius.

26. Sacerdotes ejus contempserunt legem meam, et polluerunt sanctuaria mea: inter sanctum et profanum non habuerunt distantiam: et inter pollutum et mundum non intellexerunt: et a sabbatis meis avertunt oculos suos, et coinquinabar in medio eorum.

27. Principes ejus in medio illius, quasi lupi rapientes prædam ad effundendum sanguinem, et ad perdendas animas, et avare ad sectanda lucra.

28. Prophetæ autem ejus liniebant eos absque temperamento, videntes vana, et divinantes eis mendacium, dicentes: Hæc dicit Dominus Deus, cum Dominus non sit locutus.

29. Populi terræ calumniabantur calumniam, et rapiebant

Le Seigneur distingue ici au  $\psi$  25. selon cette leçon des Septante les principaux chefs, *duces*; au  $\psi$  26. les prêtres; au  $\psi$  27. les chefs du second rang, *principes*; au  $\psi$  28. les prophètes; au  $\psi$  29. le peuple.

$\psi$  26. Hébr. autr. ont enfreint ma loi.

*Ibid.* Litt. ils n'ont point compris; ou selon l'hébreu: ils n'ont point connu.

*Ibid.* Hébr. litt. ils ont caché, *couvert* leurs yeux.

$\psi$  28. Hébr. autr. Ses prophètes ont enduit la muraille avec un mauvais mortier.

$\psi$  29. Hébr. autr. opprimoient *leurs frères*.



violenter : egenum et pauperem affligebant, et advenam opprimebant calumnia absque iudicio.

30. Et quæsi vi de eis virum qui interponeret sepem, et staret oppositus contra me pro terra, ne dissiparem eam : et non inveni.

31. Et effudi super eos indignationem meam, in igne iræ meæ consumpsi eos : viam eorum in caput eorum reddidi, ait Dominus Deus.

*trui* par violence ; ils affligeoient le foible et le pauvre, et ils opprimoient les étrangers par des calomnies, " *les jugeant et les condamnant* sans aucune forme de justice.

30. J'ai cherché un homme parmi eux qui se présentât comme une haie *entre moi et eux*, qui s'opposât à moi " pour la défense de cette terre, *qui apaisât ma colère contre elle*, afin que je ne la détruississe point ; et je n'en ai point trouvé.

31. C'est pourquoi j'ai répandu mon indignation sur eux ; je les ai consumés dans le feu de ma colère ; et j'ai fait retomber leurs crimes sur leur tête, dit le Seigneur Dieu.

✧ 29. Hébr. austr. ils opprimoient les étrangers.

✧ 30. Hébr. litt. qui se tint *comme* sur la brèche devant moi.

## CHAPITRE XXIII.

Samarie et Jérusalem représentées sous le symbole de deux sœurs Oolla et Ooliba. Oolla devenue infidèle porte la peine de son infidélité. Ooliba devenue plus infidèle qu'Oolla boira jusqu'à la dernière goutte la coupe d'Oolla. Elles ont commis les mêmes crimes ; elles porteront aussi les mêmes peines.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, duæ mulieres filiæ matris unius fuerunt,

3. Et fornicatæ sunt in Ægypto, in adolescentia sua fornicatæ sunt : ibi subacta sunt ubera earum, et fractæ sunt mammæ pubertatis earum.

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, une même mère a eu deux filles,

3. Qui sont tombées dans la fornication en Egypte, et qui s'y sont prostituées dans leur jeunesse ; c'est là que leur sein a été déshonoré, " et que leur virginité a été corrompue.

✧ 3. On lit dans l'hébreu, שמה מעכו, *illuc subacta sunt*, pour שם המעכו, *ibi subacta sunt*.

4. La plus grande s'appeloit Oolla, et la plus petite s'appeloit Ooliba; elles ont été à moi; et elles m'ont enfanté des fils et des filles. Celle qui s'appelle Oolla, *c'est-à-dire, tente*, est Samarie; et celle qui s'appelle Ooliba, *c'est-à-dire, mon tabernacle est en elle*, est Jérusalem, où mon tabernacle est en effet."

5. Oolla s'est donc élevée contre moi par sa fornication, *en adorant les veaux d'or à Dan et à Béthel*; et ensuite elle a aimé d'un amour furieux ceux qu'elle aimoit; les dieux des Assyriens ses voisins,"

6. Vêtus d'hyacinthe et de pourpre, qui étoient princes, magistrats, et propres à allumer sa passion," tous hommes de cheval, et montés sur des chevaux.

7. Elle s'est abandonnée dans sa fornication à ces hommes choisis, qui étoient tous enfans des Assyriens; et elle s'est souillée par ses in-

4. Nomina autem earum, Oolla major, et Ooliba soror ejus minor: et habui eas, et pepererunt filios et filias. Porro earum nomina, Samaria Oolla, et Jerusalem Ooliba.

5. Fornicata est igitur super me Oolla, et insanivit in amatoribus suis, in Assyrios propinquantes,

6. Vestitos hyacintho, principes, et magistratus, juvenes cupidinis, universos equites, ascensores equorum.

7. Et dedit fornicationes suas super eos electos, filios Assyriorum universos: et in

¶ 2.-4. Les Hébreux sortis d'une même souche, nés d'Abraham et de Sara, n'ont fait qu'un peuple, et sont demeurés unis jusqu'au schisme arrivé après la mort de Salomon. Alors ce royaume fut séparé en deux, dont une partie composée de la tribu de Juda et de celle de Benjamin fut nommée le royaume de Juda, dont Jérusalem étoit la capitale; et l'autre composée des dix autres tribus s'appeloit le royaume d'Israël, et sa capitale fut dans la suite Samarie. Ces deux royaumes sortis d'une même souche sont les deux sœurs sorties d'une même mère. Oolla qui est l'aînée, et dont le nom signifie *tente*, représente Samarie, ou le royaume d'Israël, au milieu duquel fut d'abord placé le tabernacle du Seigneur jusqu'à la mort du grand-prêtre Héli. Ooliba qui est la jeune, et dont le nom signifie, *ma tente est en elle*, représente Jérusalem, ou le royaume de Juda, au milieu duquel fut placé le tabernacle du Seigneur depuis la mort du grand-prêtre Héli. Ces deux grandes portions de l'ancien Israël ont été quelquefois comparées aux deux grandes portions du nouvel Israël, les Orientaux et les Occidentaux; l'église grecque qui a imité le schisme de Samarie, et l'église latine qui jouit des prérogatives de Jérusalem. Les infidélités des deux sœurs Oolla et Ooliba peuvent représenter celles des chrétiens prévaricateurs, dont les châtimens sont tracés sous le symbole des châtimens de ces deux sœurs. Saint Jérôme applique en effet aux mauvais chrétiens ce chapitre même, ainsi que le chapitre xvi, où sont également comparées les deux sœurs. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la préface.

¶ 5. Autr. les Assyriens dont elle recherchoit l'alliance, et qui s'approchoient d'elle, qui venoient vers elle. Infr. ¶ 12.

¶ 6. Hébr. autr. et des jeunes hommes qui avoient une mine avantageuse. Infr. ¶ 12.

omnibus in quos insanivit, in immunditiis eorum polluta est.

8. Insuper et fornicationes suas, quas habuerat in Ægypto, non reliquit : nam et illi dormierunt cum ea in adolescentia ejus, et illi confregerunt ubera pubertatis ejus, et effuderunt fornicationem suam super eam.

9. Propterea tradidi eam in manus amatorum suorum, in manus filiorum Assur, super quorum insanivit libidine.

10. Ipsi discooperuerunt ignominiam ejus, filios et filias ejus tulerunt, et ipsam occiderunt gladio : et factæ sunt famosæ mulieres, et judicia perpetraverunt in ea.

11. Quod cum vidisset soror ejus Ooliba, plusquam illa insanivit libidine : et fornicationem suam super fornicationem sororis suæ,

12. Ad filios Assyriorum præbuit impudenter, ducibus et magistratibus ad se ve-

famies avec tous ceux dont elle étoit follement amoureuse."

8. Elle n'a pas même quitté alors sa fornication par laquelle elle s'étoit prostituée aux Egyptiens ; car ils l'avoient aussi corrompue dans sa jeunesse ; ils avoient déshonoré son sein lorsqu'elle étoit vierge ; et ils avoient répandu sur elle leur fornication, *en l'engageant dans le culte de leurs idoles.*

9. C'est pourquoi je l'ai livrée entre les mains de ceux qu'elle avoit aimés, entre les mains des Assyriens, dont elle avoit été passionnée jusqu'à la fureur.

10. Ce sont eux qui ont découvert son ignominie, *en la dépouillant de tous ses ornemens*, qui ont enlevé ses fils et ses filles, qui l'ont tuée elle-même avec l'épée, qui par les jugemens qu'ils ont exercés sur elle, l'ont rendue l'exemple des femmes fameuses *par leurs crimes et par leur punition.*"

11. Sa sœur Ooliba, après l'avoir vue pâmée de la sorte, *au lieu de profiter de cet exemple, et de se corriger*, a porté encore plus loin qu'elle la fureur de sa passion *pour les idoles.*

12. Elle s'est prostituée sans aucune honte aux *dieux des enfans des Assyriens*, par une fornication *et une idolâtrie* qui a surpassé en-

✧ 7. Hébr. autr. et elle s'est souillée dans le culte de toutes les idoles de tous ceux dont elle étoit follement amoureuse.

✧ 10. Hébr. autr. et elle a été alors livrée à des exacteurs qui ont exercé sur elle des jugemens terribles. On lit dans l'hébreu, וַתִּתֵּן, et facta est, et les mêmes mots שָׁם לְנָשִׁים, que l'on prend pour nomen inter mulieres, peuvent également signifier ibi (ou hinc) exactoribus.

Supr. xvi.  
37.

core celle de sa sœur; " *elle s'est prostituée* à des officiers de guerre, à des magistrats qui venoient vers elle avec des habits de différentes couleurs, " à des cavaliers qui étoient montés sur leurs chevaux, et à des jeunes hommes qui avoient tous une mine avantageuse; *elle a adoré tous les dieux qu'on lui représentoit sous ces différentes figures.*

13. Ainsi j'ai vu ces deux sœurs marcher dans la même voie, et dans les mêmes dérèglemens.

14. Mais Ooliba a augmenté encore les excès de sa fornication; car ayant vu des hommes peints sur la muraille, des images des Chaldéens tracées avec des couleurs, "

15. Qui avoient leurs baudriers sur les reins, et sur la tête des tiaras de différentes couleurs, qui paroisoient tous des officiers de guerre, et avoient l'air des enfans de Babylone et du pays des Chaldéens, où *en effet* ils sont nés;

16. Elle s'est laissé emporter à la concupiscence de ses yeux; elle a conçu pour eux une folle passion; et elle leur a envoyé ses ambassadeurs en Chaldée, *pour faire alliance avec eux, et pour embrasser le culte de leurs idoles.*

‡ 11. et 12. Hébr. austr. Sa sœur Ooliba, après avoir vu *et son infidélité et son châtement*, s'est corrompue en portant même plus loin qu'elle la fureur de sa passion, et se livrant à une fornication qui a surpassé celle de sa sœur. Elle a aimé d'un amour furieux les enfans d'Assur, c'est-à-dire, *les Assyriens*; et elle s'est portée à rechercher leur alliance: *elle a aimé, dis-je, les Assyriens, des officiers de guerre, etc.*

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, מכלול, *veste varia*; l'interprète syrien lisoit תכלת, *hyacintho*, comme au verset 6. : *vêtu d'hyacinthe et de pourpre.*

‡ 14. Quelques-uns croient que le mot hébreu doit s'entendre de l'indigo, couleur vive, et qui tire sur le bleu céleste.

nientibus, indutis veste varia, equitibus qui vectabantur equis, et adolescentibus forma cunctis egregia.

13. Et vidi quod polluta esset via una ambarum.

14. Et auxit fornicationes suas: cumque vidisset viros depictos in pariete, imagines Chaldæorum expressas coloribus,

15. Et accinctos balteis renes, et tiaras tinctas in capitibus eorum, formam ducum omnium, similitudinem filiorum Babylonis, terræque Chaldæorum, in qua orti sunt,

16. Insanivit super eos concupiscentia oculorum suorum, et misit nuntios ad eos in Chaldæam.



17. Cumque venissent ad eam filii Babylonis ad cubile mamarum, polluerunt eam stupris suis, et polluta est ab eis, et saturata est anima ejus ab illis.

18. Denudavit quoque fornicationes suas, et discooperuit ignominiam suam: et recessit anima mea ab ea, sicut recesserat anima mea a sorore ejus.

19. Multiplicavit enim fornicationes suas, recordans dies adolescentiæ suæ, quibus fornicata est in terra Ægypti.

20. Et insanivit libidine super concubitum eorum, quorum carnes sunt ut carnes asinorum: et sicut fluxus equorum fluxus eorum.

21. Et visitasti scelus adolescentiæ tuæ, quando subacta sunt in Ægypto ubera tua, et confractæ sunt mam-

17. Et les enfans de Babylone étant venus vers elle, et s'étant approchés de la couche de sa prostitution, *en s'approchant de ses temples et de ses autels sacrilèges*, ils l'ont déshonorée par leurs cérémonies infâmes; " et elle a été corrompue par eux; et son ame s'est rassasiée et dégoûtée " d'eux. *Elle a fait de nouveau alliance avec les Egyptiens.* "

18. Elle leur a exposé à nu ses fornications, et elle leur a découvert son ignominie, *en leur découvrant sa passion pour les idoles. Pour moi, voyant ces excès, je l'ai abandonnée*, et je me suis retiré d'avec elle, comme je m'étois retiré d'avec sa sœur;

19. Car elle a multiplié les crimes de sa fornication, en se souvenant " des jours de sa jeunesse, pendant lesquels elle s'étoit prostituée dans l'Égypte *au culte des idoles.*

20. Et elle s'est portée à ce culte impie avec plus de fureur qu'une femme impudique n'a de passion pour se joindre à ceux dont la chair est comme la chair des ânes, " et dont l'alliance est comme celle qu'on auroit avec des chevaux.

21. *C'est ainsi, fille de Jérusalem, que vous avez été passionnée pour les dieux des nations, et que vous avez renouvelé " les crimes de votre jeunesse, les crimes que vous*

‡ 17. Litt. par leurs infamies.

Ibid. Hébr. litt. son ame s'est retirée d'eux, s'est dégoûtée d'eux.

Ibid. Voyez le verset 20.

‡ 19. Hébr. autr. en renouvelant la mémoire. Supr. xxi. 24.

‡ 20. Hébr. autr. Et elle a surpassé dans l'ardeur de sa passion les concubines de ces hommes dont la chair est comme la chair des ânes, etc. Il semble désigner par-là les Egyptiens. Voyez au chap. xvi. ‡ 26. On lit irrégulièrement dans l'hébreu, וְתַעֲנַבָּהּ, pour et adamavit, comme on le lit au ‡ 16. Les rabbins, au lieu de ramener la leçon du ‡ 20. à celle du ‡ 16., voudroient que l'on rendit celle du ‡ 16. semblable à celle du ‡ 20.

‡ 21. Autr. C'est ainsi que vous avez attiré sur vous la visite des crimes

avez commis lorsque votre sein a été déshonoré dans l'Égypte, et que votre virginité y a été corrompue " par ce culte impie et sacrilège.

22. C'est pourquoi, ô Ooliba, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais susciter contre vous tous ceux que vous aimiez, dont votre ame s'est rassasiée jusqu'à vous en dégouter ; " et je les assemblerai contre vous de toutes parts,

23. Les enfans de Babylone, les plus fameux d'entre les Chaldéens, les souverains et les princes, " tous les enfans d'Assyrie, les jeunes hommes les mieux faits, " les chefs et les principaux officiers de guerre, les princes des princes, et les plus considérables d'entre tous ceux qui montent à cheval ; " j'assemblerai, dis-je, tous ces adorateurs des faux dieux, pour lesquels vous avez eu tant de passion ;

24. Et ils viendront à vous avec une multitude de roues et de charriots, avec une foule de peuple ; "

mæ pubertaris tuæ.

22. Propterea, Ooliba, hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego suscitabo omnes amatores tuos contra te, de quibus satiata est anima tua : et congregabo eos adversum te in circuitu,

23. Filios Babylo-nis, et universos Chaldæos, nobiles, tyrannosque et principes, omnes filios Assyriorum, juvenes forma egregia, duces et magistratus universos, principes principum, et nominatos ascensores equorum.

24. Et venient super te instructi curru et rota, multitudo popu-

de votre jeunesse ; vous avez obligé le Seigneur à rechercher vos infidélités depuis votre jeunesse, et à en tirer vengeance.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, לַמַּעַן, *propter*, pour בַּמַּעַן ou לַמַּעַן, *quando subacta sunt* ; car ce sont ici du reste les mêmes expressions qu'au v. 3. avec cette seule différence, que l'hébreu transpose les deux phrases au lieu que la Vulgate ne les transpose pas. On peut remarquer que ce que la Vulgate appelle dans ces deux versets, *mammæ pubertatis*, paroît être dans l'hébreu la partie voluptueuse, *amores pubertatis*, c'est-à-dire, *labra matricis*.

v. 22. Voyez au verset 17.

v. 23. Hébr. litt. tous les Chaldéens, Pécod, Suah et Koah, tous les enfans d'Asur. Quelques-uns croient que ces trois noms hébreux peuvent être les noms des trois parties principales de l'empire des Chaldéens.

*Ibid.* Autr. Ces jeunes hommes d'une mine avantageuse. *Supr.* v. 6. et 12.

*Ibid.* Autrement et selon l'hébreu : les plus considérables de la nation et tous ces hommes montés sur des chevaux. *Supr.* v. 6. et 12.

v. 24. L'hébreu peut signifier : *Et venient super te (a) spinato currus et globus cum cætu populorum* : Des charriots de guerre et des pelotons de cavalerie viendront sur vous de la région des épines avec une multitude de gens rassemblés de différens peuples. La particule א, dont l'omission a répandu l'obscurité dans ce texte, se trouve exprimée dans la

lorum : lorica , et clypeo , et galea armabuntur contra te undique : et dabo coram eis iudicium , et iudicabunt te iudiciis suis :

25. Et ponam zelum meum in te , quem exercent tecum in furore : nasum tuum et aures tuas præcedent : et quæ remanserint , gladio concident : ipsi filios tuos et filias tuas capient : et novissimum tuum devorabitur igni .

26. Et denudabunt te vestimentis tuis , et tollent vasa gloriæ tuæ .

27. Et requiescere faciam scelus tuum de te , et fornicationem tuam de terra Ægypti : nec levabis oculos tuos ad eos , et Ægypti non recordaberis amplius .

et ils vous attaqueront de toutes parts , étant armés de cuirasses , " de boucliers et de casques : je leur donnerai le pouvoir de vous juger ; et ils vous jugeront selon leurs lois .

25. Je les rendrai les exécuteurs de ma colère contre vous ; et ils l'exerceront dans leur fureur . Ils vous couperont le nez et les oreilles , " comme à une femme adultère que son mari a surprise dans le crime ; et ce qui restera de votre peuple , tombera par l'épée . Ils prendront vos fils et vos filles ; et le feu dévorera tout ce qui sera resté de vous .

26. Ils vous dépouilleront de vos vêtemens ; ils enleveront vos meubles précieux . "

27. Je ferai cesser vos crimes en vous ; et vous ne commettrez plus la fornication que vous avez apprise en Egypte : vous ne leverez plus vos yeux vers ces idoles que vous aviez prises pour vos dieux ; " et vous ne vous souviendrez plus de l'idolâtrie que vous aviez apprise en Egypte ;

version des Septante qui au lieu de מִן הַצִּיָּן , *a spineto* , ont lu מִן הַצְּפוֹן , *ab aquilone* , comme on le lit au chapitre 1<sup>er</sup> verset 4 . Il est dit plusieurs fois que l'armée de Nabuchodonosor devoit venir de l'aquilon , parce qu'elle devoit venir de la Chaldée par l'aquilon . Mais le mot hébreu מִן הַצִּיָּן qui fait la plus grande difficulté de ce texte , est composé de l'article הַ , et du mot צִיָּן (*sin*) que l'on peut regarder comme le singulier du mot צִיָּיִם (*sinnim*) , employé au livre des Proverbes , xxii . 5 . , où la Vulgate l'exprime par *arma* , et les Septante par *spinæ* ; en sorte que le mot מִן הַצִּיָּן ici employé peut signifier la région des armes , *armamentum* , ou la région des épines , *spinetum* ; l'une et l'autre signification peut également désigner la Chaldée , qui étoit alors pour les Juifs une région épineuse , dont les armes leur étoient formidables . On lit dans l'hébreu , וּבִקְהָל , *et cum cætu* ; les Septante n'ont point cette conjonction *et* qui paroît ici superflue .

*Ibid.* Le mot hébreu peut signifier une sorte de bouclier .

‡ 25. C'est-à-dire , ils vous défigureront et vous ôteront tout ce qui contribuoit à votre beauté et à votre éclat .

‡ 26. Litt. les instrumens de votre gloire .

‡ 27. Selon l'hébreu , on pourroit traduire : vers les Egyptiens qui vous ont corrompue et souillée par leur idolâtrie .

28. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais vous livrer entre les mains de ceux que vous haïssez maintenant, après les avoir follement aimés, entre les mains de ceux dont votre ame s'est rassasiée jusqu'à vous en dégoûter, " entre les mains des Chaldéens.

29. Ils vous traiteront avec haine; ils enleveront le fruit de tous vos travaux; ils vous laisseront toute nue et pleine d'ignominie;" et la honte de votre fornication, vos crimes et vos infamies, seront découverts.

30. Ils vous traiteront " de cette sorte, parce que vous vous êtes prostituée aux nations parmi lesquelles vous vous êtes souillée par le culte de leurs idoles.

31. Vous avez marché dans la voie de votre sœur *Samarie*; et je vous mettrai en main la coupe dont elle a bu, et dont elle a été enivrée;

32. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous boirez de la coupe de votre sœur, de cette coupe large et profonde dont elle a bu; et vous deviendrez comme elle l'objet des insultes et des railleries des hommes, en buvant dans cette coupe grande et vaste."

33. Vous serez enivrée par cette coupe; vous serez remplie de douleur par cette coupe d'affliction et de tristesse, par cette coupe de votre sœur *Samarie*.

34. Vous la boirez, et vous la viderrez jusqu'à la lie;" vous en man-

28. Quia hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego tradam te in manus eorum quos odisti : in manus, de quibus satiata est anima tua,

29. Et agent tecum in odio, et tollent omnes labores tuos, et dimittent te nudam, et ignominia plenam : et revelabitur ignominia fornicationum tuarum, scelus tuum, et fornicationes tuæ.

30. Fecerunt hæc tibi, quia fornicata es post gentes, inter quas polluta es in idolis earum.

31. In via sororis tuæ ambulasti, et dabo calicem ejus in manu tua.

32. Hæc dicit Dominus Deus : Calicem sororis tuæ bibes profundum et latum : eris in derisum, et in subsannationem, quæ est capacissima.

33. Ebrietate, et dolore repleberis : calice mœroris, et tristitiæ, calice sororis tuæ *Samarie*.

34. Et bibes illum, et epotabis usque ad

† 28. Voyez au verset 17.

† 29. Hébr. litt. nue et découverte.

† 30. On lit dans l'hébreu, *פועו*, *faciendo*, ou *fecit*, pour *פועו*, *fecerunt*.

† 32. C'est le sens de l'hébreu.

† 34. Hébr. litt. vous la sucerez, vous en tirerez jusqu'à la dernière goutte.



feces, et fragmenta ejus devorabis, et ubera tua lacerabis : quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

35. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quia oblita es mei, et projecisti me post corpus tuum, tu quoque porta scelus tuum et fornicationes tuas.

36. Et ait Dominus ad me, dicens : Fili hominis, numquid judicas Oollam et Oolibam, et annuntias eis scelera earum ?

37. Quia adulteratæ sunt, et sanguis in manibus earum, et cum idolis suis fornicatæ sunt : insuper et filios suos quos genuerunt mihi, obtulerunt eis ad devorandum.

38. Sed et hoc fecerunt mihi : Polluerunt sanctuarium meum in die illa, et sabbata mea profanaverunt.

39. Cumque immolarent filios suos idolis suis, et ingrederentur sanctuarium meum in die illa ut polluerent illud, etiam hæc fece-

rez même les morceaux, après les avoir rompus avec les dents, comme font les ivrognes dans l'excès de leurs débauches ; et vous vous déchirez le sein dans les douleurs extrêmes que vous souffrirez infailliblement, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu ; et ce que j'ai dit, ne manquera pas d'arriver.

35. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous m'avez oublié, et que vous m'avez rejeté derrière vous, pour ne plus penser à moi, portez aussi votre crime énorme et le poids de votre fornication.

36. Le Seigneur me dit aussi : Fils de l'homme, ne jugerez-vous point Oolla et Ooliba, et ne leur déclarerez-vous point leurs méchancetés ?

37. Car ce sont des femmes adultères, qui ont les mains pleines de sang, et qui se sont prostituées à leurs idoles : elles ont pris même les enfans qu'elles avoient engendrés pour moi, et elles les ont offerts à leurs idoles, pour être dévorés par le feu en leur honneur. Elles devoient, sans doute, se contenter d'avoir commis ces crimes énormes si opposés à la sainteté de ma loi.

38. Mais elles m'ont fait encore cet outrage : Elles ont violé mon sanctuaire, en y entrant ce jour-là même ; elles ont profané mes jours de sabbat par leurs impiétés.

39. Et lorsqu'elles sacrifioient leurs enfans à leurs idoles, et qu'elles entroient dans mon sanctuaire en ce jour-là pour le profaner, elles m'ont fait même cette injure au milieu de ma maison. "

✧ 39. Hébr. autr. Lorsqu'elles sacrifioient leurs enfans à leurs idoles,

40. Et dans le temps qu'elles me déshonoroient ainsi, elles ont fait chercher des hommes qui venoient de bien loin, auxquels elles avoient envoyé des ambassadeurs, et lorsqu'ils sont venus, elles leur ont rendu toutes sortes d'honneurs; et pour les mieux recevoir, vous avez eu soin de vous laver, vous avez mis du fard sur votre visage, et vous vous êtes parée de vos ornemens les plus précieux;

41. Vous vous êtes reposée sur un lit parfaitement beau, et on a mis devant vous une table magnifiquement ornée; on a fait brûler dessus, en l'honneur des idoles, mon encens et mes parfums, qui ne devoient servir qu'à m'honorer;

42. Et on y entendoit la voix d'une multitude de gens qui étoient dans la joie; et *Oolla et Ooliba* choisissant quelques-uns de cette foule d'hommes qu'on faisoit venir du désert, elles leur mettoient leurs bracelets aux mains, et des couronnes éclatantes sur la tête, adorant avec eux les dieux de leur pays."

runt in medio domus meæ.

40. Miserunt ad viros venientes de longe, ad quos nuncium miserant: itaque ecce venerunt: quibus te lavisti, et circumlinisti stibio oculos tuos, et ornata es mundo muliebri.

41. Sedisti in lecto pulcherrimo, et mensa ornata est ante te: thymiama meum, et unguentum meum posuisti super eam.

42. Et vox multitudinis exultantis erat in ea: et in viris, qui de multitudine hominum adducebantur, et veniebant de deserto, posuerunt armillas in manibus eorum, et coronas speciosas in capitibus eorum.

elles entroient en ce jour-là même dans mon sanctuaire pour le profaner ainsi. Voilà ce qu'elles ont fait au milieu même de ma maison.

¶ 40. Litt. elles ont envoyé vers des hommes, etc.

¶ 41. Cela peut s'entendre de ces lits sur lesquels on étoit couché à table.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, לפניך, ante cam, pour לפניך, ante te, si ce n'est que peut-être il fallût prendre en tierce personne tous les verbes qui sont ici en seconde; le sens alors seroit: et alors ils sont venus vers celle qui s'étoit lavée pour les recevoir, qui avoit fardé ses yeux, qui s'étoit couverte de ses parures; elle s'étoit assise sur un lit éclatant de gloire; une table étoit dressée devant elle; et sur cette table elle avoit posé mon encens et mes parfums. Alors au lieu de עיניך, oculos tuos, il faudroit lire oculos suos.

¶ 42. Hébr. antr. Et on entendoit la voix d'une multitude de gens qui étoient dans la joie à cette table, et qui accompagnoient des hommes tirés de la foule, et qu'on faisoit venir du désert de l'Arabie; et ils mettoient des bracelets aux mains de ces femmes, et des couronnes éclatantes sur leur tête. Peut-être qu'au lieu de כה ואל, in ea, et ad, il faudroit

43. Et dixi ei, quæ attrita est in adultèriis : Nunc fornicabitur in fornicatione sua etiam hæc.

44. Et ingressi sunt ad eam quasi ad mulierem meretricem : sic ingrediebantur ad Oollam et Oolibam, mulieres nefarias.

45. Viri ergo justi sunt : hi judicabunt eas judicio adulterarum, et judicio effundentium sanguinem : quia adulteræ sunt, et sanguis in manibus earum.

46. Hæc enim dicit Dominus Deus : Adduc ad eas multitudinem, et trade eas in tumultum, et in rapinam.

43. Je dis alors *en parlant* de cette femme qui a vieilli dans l'adultère : Cette *vieille* prostituée continuera-t-elle encore maintenant de s'abandonner à ses désordres ? " *Oui, répondis-je en même temps.*

44. *Car ils sont entrés* " chez elle comme on entre chez une femme débauchée ; c'est ainsi qu'ils sont entrés chez ces femmes *perdues et criminelles*, Oolla et Ooliba, *toutes vieilles qu'elles sont.*

45. Ces hommes donc, *qui ont été les instrumens de leurs crimes*, seront aussi à leur égard *les instrumens de ma justice* ; " et ce sont eux qui les " jugeront comme on juge les adultères, comme on juge celles qui répandent le sang ; parce qu'en effet, ce sont des adultères *qui ont abandonné le vrai Dieu qui les avoit prises pour ses épouses*, et que leurs mains sont pleines du sang de leurs enfans, *qu'elles ont immolés à leurs idoles.*

46. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Faites venir contre ces deux femmes *prostituées* une multitude d'hommes ; et livrez-les en proie dans ce tumulte de guerre. "

lire *בהן אל*, *inter eas ad*, qui étoient dans la joie au milieu d'elles, et qui accompagnoient, etc. Car la suite du verset revient aux deux femmes. On lit dans l'hébreu, *סוכאים*, que les rabbins prennent pour *סכאים*, *Sabæos* : la Vulgate suppose *וכאים* et *venientes* ; ce seroit peut-être la simple répétition du mot *סוכאים*, *adductos*.

¶ 43. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, *עת יזנה*, que l'on suppose être pour *עתה יזנו*, *Nunc fornicabuntur (in) fornicationibus ejus ipsius* : Maintenant ils s'abandonneront aux désordres de leurs passions avec cette femme même. Peut-être faudroit-il lire *התזנה*, *Numquid fornicabitur fornicationibus suis et ipsa?* Continuera-t-elle elle-même les désordres de sa passion ?

¶ 44. On lit dans l'hébreu, *ויבוא*, *Et venit*, pour *Et venerunt*.

¶ 45. Autrement et à la lettre : Ces hommes-là sont justes en comparaison de ces femmes criminelles. C'est ainsi que ci-devant Ezéchiel a dit que *Samarie* et *Sodome* paroissent justes, en comparaison de Jérusalem devenue beaucoup plus coupable que ses deux sœurs. *Supr. xvi. 51. et 52.*

*Ibid.* On lit dans l'hébreu irrégulièrement, *אותם*, pour *אותן*, *cas.*

¶ 46. Hébr. litt. livrez-les à l'agitation et au pillage.

47. Que les peuples prennent des pierres, et qu'ils les lapident comme des adultères; qu'ils les percent " de leurs épées, comme des homicides; qu'ils tuent leurs fils et leurs filles; qu'ils mettent le feu dans leurs maisons, et qu'ils les brûlent."

48. C'est ainsi que j'abolirai de dessus la terre les crimes de Jérusalem et de Samarie, et que toutes les femmes, c'est-à-dire, toutes les nations apprendront à ne pas imiter les abominations de celles-ci."

49. Car, ô villes infidèles, vos ennemis feront retomber sur vous votre crime; vous porterez la peine qui vous est due pour le péché que vous avez commis dans le culte de vos idoles; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu, lorsque je vous aurai ainsi châtiées.

\* 47. Hébr. litt. qu'ils les tranchent. On lit dans l'hébreu, נָרַבְּ, et succidat, pour et succidant.

Ibid. C'est-à-dire qu'ils consomment leurs maisons par le feu.

† 48. Hébr. litt. vos crimes, vos abominations.

47. Et lap. aentur lapidibus populorum, et confodiantur gladiis eorum: filios et filias earum interficient, et domos earum igne succendent.

48. Et auferam scelus de terra, et discent omnes mulieres ne faciant secundum scelus earum.

49. Et dabunt scelus vestrum super vos, et peccata idolorum vestrorum portabitis: et scietis quia ego Dominus Deus.

## CHAPITRE XXIV.

Chaudière enrouillée et pleine de chair; figure de Jérusalem assiégée par les Chaldéens. Le Seigneur annonce à Ezéchiel la perte de ce qu'il avoit de plus cher, et lui défend d'en faire aucun deuil, pour figurer l'état où se trouveroient les enfans d'Israël après la ruine du temple.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
591.

1. Le dixième jour du dixième mois de la neuvième année de la captivité de Jéchonias, le Seigneur m'adressa sa parole, et me dit :

2. Fils de l'homme, marquez bien ce jour, et écrivez-le, parce que c'est en ce jour que le roi de Babylone a rassemblé ses troupes " de-

1. Et factum est verbum Domini ad me, in anno nono, in mense decimo, decima die mensis, dicens :

2. Fili hominis, scribe tibi nomen diei hujus: in qua confirmatus est rex Babylo-

‡ 2. Hébr. litt. s'est approché, est venu sur, etc.



nis adversum Jerusalem hodie.

3. Et dices per proverbium ad domum irritatricem parabolam, et loqueris ad eos: Hæc dicit Dominus Deus: Pone ollam, pone, inquam, et mitte in eam aquam.

4. Congere frusta ejus in eam, omnem partem bonam, femur et armum, electa et ossibus plena.

5. Pinguissimum pecus assume, compone quoque strues ossium sub ea: efferbuit coctio ejus, et discocta sunt ossa illius in medio ejus.

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Væ civitati sanguinum, ollæ cujus rubigo in ea est, et rubigo ejus non exivit de ea: per partes et per partes suas ejice eam: non cecidit super eam sors.

vant Jérusalem, et qu'il a formé le siège de cette ville.

3. Vous parlerez en figure à la maison d'Israël, qui ne cesse point de m'irriter; et vous lui direz cette parabole: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Mettez une marmite sur le feu; mettez, dis-je, sur le feu une chaudière, et de l'eau dedans.

4. Remplissez-la de viande de tous les meilleurs endroits; mettez - y la cuisse, l'épaule, les morceaux choisis et pleins d'os."

5. Prenez la chair des bêtes les plus grasses; mettez au-dessous les os rangés les uns sur les autres; faites-la ensuite bouillir à gros bouillons, jusqu'à faire cuire les os mêmes au milieu de la chaudière. Puis vous direz à ce peuple:

6. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Malheur à la ville de Jérusalem; malheur à cette ville de sang, qui est comme une marmite tout enrouillée, dont la rouille n'est point sortie, quoiqu'on l'ait mise au feu; c'est pourquoi jetez toutes les pièces de viande qui y sont, les unes après les autres, sans en réserver aucune; car c'est ainsi que les corps morts des grands et des petits qui sont au milieu de cette ville seront jetés dehors, sans qu'on jette le sort sur les habitans, pour en réserver quelques-uns."

‡ 4. Hébr. autr. remplissez-la des os choisis d'entre les plus moelleux.

‡ 5. Hébr. litt. Prenez des bêtes choisies, les meilleures, les plus grasses.

Ibid. On lit dans l'hébreu, **וְעוֹצְמוֹת**, ossa.

‡ 6. Quelques-uns pensent que l'hébreu doit s'entendre des morceaux de la marmite même, réduite en pièces par l'ardeur du feu; et non des morceaux de viande qui avoient été mis dedans; mais il faut remarquer que le texte hébreu emploie ici le même mot **נְתִיבָה**, frusta ejus, que l'on a vu au ‡ 4., ou il signifie bien certainement les morceaux de viande. Au ‡ 4. l'ordre est donné de les mettre dans la marmite; et ici l'ordre est donné de les en retirer. On a vu au chap. xi. ‡ 7. et suiv. comment

7. Car son sang est au milieu d'elle, *exposé à la vue de tout le monde, puisqu'elle l'a répandu sur les pierres les plus luisantes et les plus polies*, et non sur la terre, où il auroit pu être couvert de poussière.

8. *Aussi*, pour faire tomber mon indignation sur elle *d'une manière proportionnée à ses crimes*, et pour me venger d'elle selon qu'elle le mérite, j'ai répandu son sang sur les pierres les plus luisantes, afin qu'il n'y ait rien qui le couvre, *et qui le cache aux yeux des passans.*

9. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur à la ville de sang, dont je ferai un grand bûcher. "

10. Mettez les os *de ses habitans* les uns sur les autres, afin que je les fasse brûler dans le feu : la chair *en* sera consumée : on en arrangera toutes les pièces, et on les fera cuire ensemble ; et les os seront réduits à rien. "

11. Mettez aussi la chaudière vide sur les charbons ardents, " afin qu'elle s'échauffe, que l'airain se brûle, " que son ordure se fonde au dedans, et que sa rouille se consume.

12. On s'est efforcé avec grande peine de la nettoyer ; mais sa rouille

7. Sanguis enim ejus in medio ejus est, super limpidissimam petram effudit illum : non effudit illum super terram, ut possit operiri pulvere.

8. Ut superinducerem indignationem meam, et vindicta ulciscerer, dedi sanguinem ejus super petram limpidissimam, ne operiretur.

9. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Væ civitati sanguinum, cujus ego grandem faciam pyram.

10. Congere ossa, quæ igne succendam : consumerentur carnes, et coquetur universa compositio, et ossa tabescent.

11. Pone quoque eam super prunas vacuam, ut incalescat, et liquefiat æs ejus : et confletur in medio ejus in quinamentum ejus, et consumatur rubigo ejus.

12. Multo labore sudatum est, et non

en effet Dieu en fit sortir ceux qui n'y périrent point. On lit dans l'hébreu, נפל, *cecidit*, pour ינפל, *cadut*.

¶ 9. Autr. à laquelle je vais préparer un grand bûcher.

¶ 10. Hébr. autr. Multipliez le bois ; allumez le feu ; consommez la chair ; faites tarir le jus *des viandes* ; que les os *même* soient brûlés. C'est-à-dire, que dans l'hébreu on lit ici העצים, *ligna*, et non העצמים, *ossa* ; les os ne brûlent pas facilement ; ils étoient mis avec les chairs dans la marmite.

¶ 11. On lit dans l'hébreu, גחליםיה, *prunas ejus*, pour גחלים.

*Ibid.* C'est le sens de l'hébreu.

Nahum, III.  
1.  
1. Habac. II.  
12.

exivit de ea nimia rubigo ejus, neque per ignem.

13. Immunditia tua execrabilis : quia mundare te volui, et non es mundata a sordibus tuis : sed nec munda-beris prius, donec quiescere faciam indignationem meam in te.

14. Ego Dominus locutus sum : Veniet, et faciam : non trans-eam, nec parcam, nec placabor : juxta vias tuas, et juxta adin-ventiones tuas judica-babo te, dicit Domi-nus.

15. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

16. Fili hominis, ecce ego tollo a te de-siderabile oculorum

y est si enracinée, qu'elle n'a pu même en sortir par le feu.

13. Votre impureté est aussi exé-crable, *ô Jérusalem*, parce que j'ai voulu vous purifier *par le feu des tribulations*, et que vous n'a-vez point quitté vos ordures; mais *vous vous êtes tellement endurcie dans le mal*, que vous ne devien-drez point pure, non plus *que cette marmite enrouillée*, jusqu'à ce que j'aie fait reposer sur vous mon indignation, et que je vous aie en-tièrement détruite."

14. C'est moi qui suis le Sei-gneur qui ai parlé *de la sorte*. Je *ferai ce que j'ai dit*, et je le ferai *bientôt*; car le temps de ma ven-geance est venu; je vais agir; je ne laisserai plus les fautes *de Jérusalem* impunies; je ne pardonnerai plus à *ses habitans*; je ne m'apaiserai plus *par ses sacrifices*; " mais je vous jugerai selon vos voies, et selon le dérèglement de vos œuvres, dit le Seigneur.

15. Le Seigneur me dit encore ces paroles :

16. Fils de l'homme, je vais vous frapper d'une plaie, et vous ravir ce qui est le plus agréable à vos yeux :

¶ 12. et 13. Hébr. autr. *On a pris beaucoup de peine pour ôter cette rouille; mais cette quantité de rouille dont elle est couverte, n'en est point sortie; c'est au feu qu'il faut mettre cette rouille. Dans cet attache-ment à votre impureté est votre crime; mais parce que j'ai voulu vous purifier par les avertissemens et les reproches de mes prophètes, et que vous n'avez point quitté vos impuretés, maintenant vous ne serez plus purifiée jusqu'à ce que j'aie fait reposer sur vous mon indignation, et que je vous aie fait porter le poids de mes vengeances. On lit dans l'hébreu au § 12.,*

*תאנים הלאה*, que l'on suppose signifier *molestiis fatigavit se*, ou *fatiga-tum est*; peut-être faudroit-il lire, *מארת הלאה*, *inhærens rubigo ejus*: sa rouille est comme une lèpre inhérente. Au lieu de *neque per ignem*, on lit dans l'hébreu, *in igne rubigo ejus*; le mot *באש*, pris pour *in igne*, peut également signifier *fetor*: sa rouille n'est que puanteur.

¶ 14. Hébr. autr. Je ne me retirerai plus *sans avoir exercé mes ven-geances*; je n'épargnerai plus *les habitans de cette ville*; je ne me repentirai plus *de mes résolutions*; mais on vous jugera selon vos voies, etc.

mais vous ne ferez point de plaintes funèbres, vous ne pleurerez point, et les larmes ne couleront point sur votre visage.

17. Vous soupirez en secret, et vous ne ferez point le deuil comme on le fait pour les morts. Votre couronne demeurera liée sur votre tête, et vous aurez vos souliers à vos pieds; vous ne vous couvrirez point le visage, et vous ne mangerez point des viandes qu'on donne à ceux qui sont dans le deuil.

18. Je parlai donc le matin au peuple; je lui annonçai ce que le Seigneur m'avoit dit; et le soir ma femme mourut, comme je l'avois prédit. Le lendemain au matin, je fis ce que Dieu m'avoit ordonné; je ne pleurai point, et je ne pris aucune marque de deuil.

19. Alors le peuple me dit: Pourquoi ne nous découvrez-vous pas ce que signifie ce que vous faites?

20. Je leur répondis: Le Seigneur m'a adressé sa parole, et m'a dit:

21. Dites à la maison d'Israël: Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je vais profaner mon sanctuaire, dont vous faites l'ornement superbe de votre empire; ce sanctuaire qui est ce que vos yeux aiment le plus, et dont la ruine est l'objet des crain-

tuorum in plaga: et non planges, neque plorabis, neque fluent lacrymæ tuæ.

17. Ingemisco tacens, mortuorum luctum non facies: corona tua circumligata sit tibi, et calceamenta tua erunt in pedibus tuis, nec amictu ora velabis, nec cibos lugentium comedes.

18. Locutus sum ergo ad populum mane, et mortua est uxor mea vespere: fecique mane sicut præceperat mihi.

19. Et dixit ad me populus: Quare non indicas nobis quid ista significant, quæ tu facis?

20. Et dixi ad eos: Sermo Domini factus est ad me, dicens:

21. Loquere domui Israel: Hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego polluam sanctuarium meum, superbiam imperii vestri, et desiderabile oculorum ves-

‡ 17. Les Hébreux portoient une espèce de bandeau dont ils se seroient la tête. Voyez la *Dissertation sur les habits des Hébreux*, à la tête de l'*Ecclésiastique*, tom. xii.

*Ibid.* Ou à la lettre: la bouche; selon l'hébreu: le dessus de la lèvre.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, אֲנִישֵׁי, *hominum*, pour אֲנִישֵׁי לִגְעָתִים, *lugentium*, qui se trouve dans Osée, ix. 4., où la même expression revient, *panis lugentium*. Voyez la *Dissertation sur les funérailles*, à la tête de l'*Ecclésiastique*, tom. xii.

‡ 19. Hébr. litt. Ne vous découvrez-vous point?

*Ibid.* Hébr. litt. *quid ista nobis*: on sous-entend *sint*: ce que sont par rapport à nous, ce que nous marquent ces choses.



rorum, et super quo pavet anima vestra : filii vestri, et filia vestra, quas reliquistis, gladio cadent.

22. Et facietis sicut feci : Ora amictu non velabitis, et cibos lugentium non comedetis.

23. Coronas habebitis in capitibus vestris, et calceamenta in pedibus : non plangetis, neque flebitis, sed tabescetis in iniquitatibus vestris, et unusquisque gemet ad fratrem suum.

24. Eritque Ezechiël vobis in portentum : juxta omnia quæ fecit, facietis cum venerit istud : et scietis quia ego Dominus Deus.

25. Et tu, fili hominis, ecce in die, qua tollam ab eis fortitudinem eorum, et gaudium dignitatis, et desiderium oculorum eorum, super quo re-

tes de votre ame ; " vos fils et vos filles qui seront restés, tomberont par l'épée.

22. Et vous ferez comme j'ai fait : vous ne vous couvrirez point le visage, " et vous ne mangerez point des viandes qu'on donne à ceux qui sont dans le deuil. "

23. Vous aurez des couronnes " sur vos têtes, et des souliers " à vos pieds ; vous ne ferez point de plaintes funèbres, et vous ne verserez point de larmes ; mais vous sécherez dans vos maux, qui seront la punition de vos iniquités ; et chacun de vous regardant son frère, jettera en secret de grands soupirs, sans que vous osiez faire éclater votre douleur, de peur d'irriter votre vainqueur.

24. Et le Seigneur a ajouté que la conduite qu'Ezéchiël tiendra à la mort de sa femme, vous sera comme un signe pour l'avenir ; car lorsque ce temps-là sera arrivé, vous ferez les mêmes choses qu'il a faites ; et alors vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu, puisque je les ai connues, et que je vous les ai annoncées par avance.

25. Vous donc, fils de l'homme, quand ce jour sera venu, auquel je leur ôterai leur force, et la joie que leur donnoit ce qui faisoit leur gloire et leur dignité ; que je leur ravirai ce que leurs yeux aimoient le plus, ce qui faisoit le repos de

‡ 21. Hébr. autr. ce que vos yeux ont de plus cher, et ce que votre ame croit devoir être plus épargné.

‡ 22. C'est-à-dire, la bouche, ou le dessus de la lèvre. Supr. ‡ 17.

Ibid. On trouve encore ici dans l'hébreu, אֲנָשִׁים, hominum, pour אֲנָשִׁים, lugentium. Supr. ‡ 17.

‡ 23. Hébr. litt. vos couronnes.... vos souliers. C'est-à-dire, vous porterez à l'ordinaire le bandeau dont vous ceignez vos têtes, et que l'on quitte néanmoins dans le deuil ; vous garderez de même à vos pieds vos souliers.

leurs ames, *c'est-à-dire*, leurs fils et leurs filles; "

26. En ce jour-là, lorsqu'un homme qui sera échappé du péril, viendra vous dire des nouvelles " de Jérusalem, et vous apprendre sa ruine ;

27. Quand ce jour-là, dis-je, sera arrivé, votre bouche s'ouvrira *hardiment*, pour parler de la ruine de cette ville avec celui qui sera échappé du carnage par sa fuite. Vous en parlerez aussi à ce peuple; et vous ne demeurerez plus dans le silence, de peur de passer pour un faux prophète; mais vous leur représenterez avec assurance que cette ruine de Jérusalem est la punition de leurs crimes et l'accomplissement de vos prophéties; et alors ils verront eux-mêmes que j'ai raison de dire que vous leur serez un signe pour l'avenir; et vous tous, " enfans d'Israël, vous saurez un jour que c'est moi qui suis le Seigneur, qui prédis les choses futures, et qui accomplis ce que je prédis.

‡ 25. Ou plutôt: ce que leurs yeux avoient de plus cher, et ce que leurs ames estimoient davantage, *c'est-à-dire*, leur temple (Supr. ‡ 21.); et outre cela leurs fils et leurs filles.

‡ 26. Hébr. litt. *ad auditum aurium*, אָזְנִים, pour אָזְנֵי, *aurium tuarum*: pour faire retentir à vos oreilles de fâcheuses nouvelles.

‡ 27. C'est-à-dire, que le verbe qui va suivre est au pluriel; nos traductions vulgaires ne peuvent le faire sentir sans paraphrase, parce qu'on y lit également *vous* au singulier et au pluriel.

quiescunt animæ eorum, filios et filias eorum :

26. In die illa cum venerit fugiens ad te, ut annuntiet tibi :

27. In die, inquam, illa aperietur os tuum cum eo qui fugit: et loqueris, et non silebis ultra: erisque eis in portentum, et scietis quia ego Dominus.

---

 CHAPITRE XXV.

Prophéties contre les Ammonites et les Moabites, qui se sont réjouis des maux de la maison de Juda, et contre les Iduméens et les Philistins qui ont satisfait sur elle leur haine.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra filios Ammon, et prophetabis de eis.

3. Et dices filiis Ammon : Audite verbum Domini Dei, Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dixisti : Euge, euge, super sanctuarium meum, quia pollutum est : et super terram Israel, quoniam desolata est, et super domum Juda, quoniam ducti sunt in captivitatem :

4. Idcirco ego tradam te filiis orientalibus in hereditatem, et collocabunt caulas

1. LE SEIGNEUR me parla encore de cette sorte : "

2. Fils de l'homme, tournez votre visage contre les enfans d'Ammon, et prophétisez contre eux. "

3. Et vous direz aux enfans d'Ammon : Ecoutez la parole du Seigneur Dieu ; Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez jeté des cris de joie contre mon sanctuaire, lorsqu'il a été profané ; contre la terre d'Israël, lorsqu'elle a été désolée ; et contre la maison de Juda, lorsqu'ils ont été emmenés captifs ;

4. Je vous livrerai aux *Chaldéens*, peuples qui habitent du côté de l'orient, afin que vous deveniez leur héritage ; " et ils établiront sur votre

ψ 1. Ce chapitre et les sept suivans contiennent une suite de prophéties qui regardent les nations étrangères ; elles sont distinguées, non selon l'ordre des dates, comme celles qui précèdent, mais selon les différentes nations auxquelles elles se rapportent : Ammonites et Moabites, Iduméens et Philistins, Tyriens et Sidoniens, Egyptiens. Ces prophéties remplissent le vide que laisse le silence du prophète à l'égard de la maison d'Israël, depuis le commencement du dernier siège de Jérusalem, jusqu'au jour où il reçut la nouvelle de la prise de cette ville. *Supr.* xxiv. 26. 27. *Infr.* xxxiii. 21. et 22.

ψ 2. Ces prophéties contre les Ammonites, les Moabites, etc., ont le même objet que celles de Jérémie contre les mêmes peuples ; elles regardent l'irruption que Nabuchodonosor fit sur ces peuples cinq ans après la ruine de Jérusalem. Elles sont sans date ; mais elles semblent être postérieures à la ruine de cette ville, c'est-à-dire, au plus tôt de la douzième année depuis la transmigration de Jéchonias.

ψ 4. Autr. Je vous livrerai aux *Arabes*, peuples qui habitent du côté de

terre les parcs de leurs troupeaux, et ils y dresseront leurs tentes; ils mangeront eux-mêmes vos blés, et ils boiront votre lait.

5. J'abandonnerai Rabbath, *ville capitale de votre pays*, pour être la demeure des chameaux des Chaldéens, " et la terre que possèdent les enfans d'Ammon, pour être la retraite des bestiaux de ces peuples étrangers, qui deviendront vos maîtres; " et alors vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur, et qu'on ne m'insulte point impunément;

6. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que vous avez battu des mains, et frappé du pied, pour marquer la joie que vous ressentiez de la ruine de mon peuple, et que vous vous êtes réjouis de tout votre cœur, " en voyant les maux de la terre d'Israël;

7. J'étendrai ma main sur vous, je vous livrerai en proie aux nations, " je vous ferai passer au fil de l'épée; " je vous effacerai du nombre des peuples, " je vous exterminerai de dessus la terre, je vous réduirai en poudre; " et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

8. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que Moab et Séir " ont

suas in te, et ponent in te tentoria sua : ipsi comedent fruges tuas, et ipsi bibent lac tuum.

5. Daboque Rabbath in habitaculum camelorum, et filios Ammon in cubile pecorum : et scietis quia ego Dominus.

6. Quia hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod plausisti manu, et percussisti pede, et gavisa es ex toto affectu super terram Israel :

7. Idcirco ecce ego extendam manum meam super te, et tradam te in direptionem gentium, et interficiam te de populis, et perdam de terris, et conteram : et scies quia ego Dominus.

8. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo

l'orient, afin que vous deveniez leur héritage. Les Chaldéens étoient plutôt considérés comme peuples septentrionaux. Il n'est pas hors de vraisemblance qu'après que les Chaldéens eurent désolé et dépeuplé le pays des Ammonites, les Arabes y soient entrés; toute la suite convient particulièrement aux mœurs des Arabes.

¶ 5. Ou plutôt, des Arabes. (*Sap. v. 4.*) Les chameaux étoient la monture des Arabes.

*Ibid.* Ou qui entrèrent sur vos terres réduites en solitude.

¶ 6. Hébr. autr. de tout votre cœur et avec un souverain mépris.

¶ 7. On lit dans l'hébreu, *בבן*, in eibum, pour *בבן*, in prædam.

*Ibid.* Hébr. autr. je vous retrancherai du nombre des peuples.

*Ibid.* Hébr. autr. je vous perdrai.

¶ 8. C'est-à-dire, l'Idumée, dont il est parlé ensuite. *Infr. v. 12. et seqq.*



quod dixerunt Moab et Seir : Ecce sicut omnes gentes, domus Juda :

9. Idcirco ecce ego aperiam humerum Moab de civitatibus, de civitatibus, inquam, ejus, et de finibus ejus, inclytas terræ Bethjesimoth, et Beelmeon et Cariathaim,

10. Filiis orientis cum filiis Ammon, et dabo eam in hereditatem : ut non sit ultra memoria filiorum Ammon in gentibus.

11. Et in Moab faciam judicia : et soient

dit avec joie et avec complaisance : Enfin la maison de Juda, qui se croyoit invincible sous la protection de son Dieu, est devenue comme toutes les autres nations; elle a été vaincue et assujettie à ses ennemis ;

9. Pour vous punir d'avoir dit cela, vous allez voir que j'ouvrirai ce qu'il y a de plus fort " dans Moab ; que j'ouvrirai ses villes, les plus belles villes de ses provinces " et de son pays, Bethjésimoth, Béelmeon, et Cariathaim ;

10. Je les ouvrirai, dis-je, ces villes, aux peuples de Chaldée qui sont du côté de l'orient ; je traiterai les Moabites comme j'ai traité les enfans d'Ammon ; je les livrerai aux Chaldéens ; je leur livrerai Moab pour être leur héritage, comme je leur ai livré les enfans d'Ammon, afin qu'à l'avenir le nom des enfans d'Ammon soit effacé de la mémoire des peuples,

11. Et que j'exerce aussi sur Moab la rigueur de mes jugemens ; " et

‡ 9. Litt. Pépaulé, ce qui couvre, ce qui fortifie, ce qui soutient.

Ibid. Litt. de ses frontières. L'hébreu n'exprime ni *inquam*, ni *et* ; on y lit *מקצוהו מערים מהערים*, *a civitatibus, a civitatibus ejus, ab extremo ejus* ; peut-être pour *מקצוהו ערים מהערים*, *ad nudandum urbes ejus ab extremo ejus* : pour mettre à nu leurs villes en abattant toutes leurs murailles, depuis une extrémité jusqu'à l'autre.

‡ 10. et 11. Autrement : Comme je traiterai les enfans d'Ammon en les livrant aux Arabes, peuples de l'orient, pour être leur héritage, en sorte que le nom des enfans d'Ammon soit effacé d'entre les peuples ; ainsi je traiterai Moab, et j'exercerai sur lui la rigueur de mes jugemens. Ce texte paroît avoir souffert de la main des copistes. 1° Il paroît que l'expression *filiis orientis* est transposée, et que sa place seroit avant *hereditatem* comme au ‡ 4. 2° Au lieu de *cum filiis Ammon*, l'hébreu peut signifier *super* ou *contra filios Ammon*. 3° Au lieu de *ונתתיק*, *et dabo eam*, il semble qu'il faudroit lire *et dabo eos*, conformément à l'expression du ‡ 4. 4° Cette conjonction nécessaire dans l'hébreu pour convertir le préterit en futur, paroît supposer auparavant un autre verbe qui régissoit *super filios Ammon*, et qui aura disparu. Peut-être auroit-on lu : *Extendam manum meam super filios Ammon, et dabo eos filiis orientis in hereditatem*. Voyez au ‡ 13. et au ‡ 16. une expression semblable.

ils sauront *tous* que c'est moi qui suis le Seigneur.

12. Voici *encore* ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que l'Idumée s'est satisfaite, en se vengeant des enfans de Juda, et qu'elle est tombée dans le péché, en souhaitant avec ardeur de se venger d'eux ; "

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'étendrai ma main sur l'Idumée; j'en exterminerai les hommes et les bêtes; je la réduirai en un désert, *en détruisant tout à Thémán, " qui est du côté du midi; et ceux qui sont à Dédan, qui est au septentrion, tomberont par l'épée.*

14. J'exercerai ma vengeance sur l'Idumée, par la main de mon peuple d'Israël, " et ils traiteront Edom selon ma colère et ma fureur; et les Iduméens sauront que je sais punir *les coupables*, dit le Seigneur Dieu.

15. Voici *encore* ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que les princes de la Palestine ont exécuté les desseins de leur vengeance, et qu'ils se sont vengés de tout leur cœur, " en

quia ego Dominus.

12. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod fecit Idumæa ultionem ut se vindicaret de filiis Juda, peccavitque delinquens, et vindictam expetivit de eis :

13. Idcirco hæc dicit Dominus Deus : Extendam manum meam super Idumæam, et auferam de ea hominem et jumentum, et faciam eam desertam ab austro : et qui sunt in Dedan, gladio cadent.

14. Et dabo ultionem meam super Idumæam per manum populi mei Israel : et facient in Edom juxta iram meam, et furorem meum : et scient vindictam meam, dicit Dominus Deus.

15. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod fecerunt Palæstini vindictam, et ulti se sunt toto animo,

‡ 12. Hébr. autr. A cause de ce que l'Idumée a fait, et parce qu'elle a satisfait sa vengeance sur les enfans de Juda, et qu'elle est tombée dans le péché en se vengeant d'eux, etc. On lit dans l'hébreu, **וַיִּשְׂמְרוּ אֶת-עֲוֹנוֹתָם**, et *deliquerunt delinquendo*, peut-être pour *et delinquendo deliquerunt*, ou **וַיִּשְׂמְרוּ אֶת-עֲוֹנוֹתָם**, et *deliquerunt delictum*, dans le même sens selon le style des Hébreux.

‡ 13. C'est le sens de l'hébreu, qui peut se traduire : je la réduirai en un désert depuis Thémán; et jusqu'à Dédan, ils tomberont par l'épée.

‡ 14. Cette prophétie fut accomplie après le retour de la captivité, au temps des Machabées. 1. *Mach.* v. 65. et 2. *Mach.* x. 16,

‡ 15. Hébr. autr. de *tout leur cœur* et avec mépris.

interficietas, et implentes inimicitias veteres :

16. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego extendam manum meam super Palæstinos, et interficiam interfectores, et perdam reliquias maritimæ regionis.

17. Faciamque in eis ultiones magnas, arguens in furore : et scient quia ego Dominus, cum dederò vindictam meam super eos.

tuant *les Israélites*, pour satisfaire leur inimitié ancienne ; "

16. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'étendrai ma main sur les peuples de la Palestine ; je ferai un carnage de ces meurtriers, " et je perdrai les restes de la côte de la mer.

17. J'exercerai sur eux des jugemens rigoureux, en les reprenant dans ma fureur ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque je me serai *enfin* vengé d'eux, *comme je le leur avois prédit*.

† 15. On lit dans l'hébreu, אִיבָה, *inimicitia*, pour בְּאִיבָה, *per inimicitiam*.

† 16. Hébr. autr. j'exterminerai les Céréthéens. C'est le propre nom des peuples de la Palestine. Voyez la *Dissertation sur l'origine des Philistins*, à la tête des deux premiers livres des Rois, tom. v.

## CHAPITRE XXVI.

Tyr, pour s'être réjouie de la ruine de Jérusalem, sera elle-même détruite par Nabuchodonosor. Sa ruine saisira de crainte tous les peuples maritimes.

1. Et factum est in undecimo anno, pri-

1. Le premier jour du mois " de la onzième année *de la captivité de*

Avant l'ère chr. vulg. 588.

† 1. Le texte original, non plus que les versions, n'exprime pas le nombre de ce mois. La onzième année dont il est ici parlé, est l'année même où Jérusalem fut prise, le neuvième jour du quatrième mois. Quelques-uns croient que cette prophétie est antérieure à cet événement ; d'autres la croient postérieure. On lit dans le manuscrit alexandrin de la version des Septante : le premier jour du premier mois de la douzième année. Cela suppose qu'au lieu de בְּעֶשְׂתֵּי עָשָׂרָה, *in undecimo*, on a lu בְּשֵׁתֵי עָשָׂרָה, *in duodecimo* ; et qu'ensuite on a lu, selon le style des Hébreux, בְּאֶחָד בְּאֶחָד לְחֹדֶשׁ, *in primo* (on sous-entend *mense*), *in prima mensis*. Cette prophétie paroît postérieure à la prise de Jérusalem qui n'arriva qu'au neuvième jour du quatrième mois ; peut-être même à l'incendie du temple, qui n'est que du dixième jour du cinquième mois ; et ces deux époques tendent également à placer cette prophétie au commencement de la douzième année.

*Jéchonias*, le Seigneur me dit ces paroles :

2. Fils de l'homme : Parce que Tyr a dit de Jérusalem avec des cris de joie : Les portes de cette ville si pleine de peuple sont brisées ; ses peuples viendront à moi ; " et je m'agrandirai de ses ruines, je m'en emparerai " maintenant qu'elle est déserte ;

3. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens contre vous, ô Tyr ; et je ferai monter contre vous plusieurs peuples, comme la mer fait monter ses flots. "

4. Ils détruiront les murs de Tyr, et ils abattront ses tours ; j'en raclerai jusqu'à la poussière ; et je la rendrai comme une pierre luisante et toute nue.

5. Elle deviendra au milieu de la mer un lieu pour servir à sécher les rets, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu ; et elle sera livrée en proie aux nations, comme je l'ai dit.

6. Ses filles qui sont dans les champs seront aussi passées au fil de l'épée ; ses villes seront ruinées : "

ma mensis, factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pro eo quod dixit Tyrus de Jerusalem : Euge, confractæ sunt portæ populorum, conversa est ad me : implebor, deserta est.

3. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego super te, Tyre, et ascendere faciam ad te gentes multas, sicut ascendit mare fluctuans.

4. Et dissipabunt muros Tyri, et destruent turres ejus : et radam pulverem ejus de ea, et dabo eam in limpidissimam petram.

5. Siccatio sagenarum erit in medio maris, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus : et erit in direptionem gentibus.

6. Filiæ quoque ejus, quæ sunt in agro, gladio interficientur : et

ψ 2. On lit dans l'hébreu, *confracta est* ; ce qui se rapporte à Jérusalem ; et cela donne lieu de soupçonner qu'au lieu de דלתות, *portæ*, il faudrait peut-être lire רכלות, *negotatio*, relativement à l'expression du chapitre suiv. ψ 3., en sorte que le sens seroit : *negotatio populorum conversa est ad me* : cette ville est brisée ; le trafic des peuples qui commerçoient avec elle, se tournera vers moi.

*Ibid.* Au lieu de אמלאה, *implebor*, les Septante ont lu המלאה, *quæ plena erat* : celle qui étoit pleine de peuples, est maintenant déserte.

ψ 3. Autr. comme une mer qui s'élève avec ses flots. La prophétie contenue dans ce chapitre et dans les deux suivans, regarde le siège de Tyr par Nabuchodonosor après la prise de Jérusalem. Voyez l'histoire des peuples voisins des Juifs, tom. xii.

ψ 6. Les filles de Tyr sont les villes de sa dépendance.



scient quia ego Dominus.

7. Quia hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego adducam ad Tyrum Nabuchodonosor regem Babylonis ab aquilone, regem regum, cum equis, et curribus, et equitibus, et cœtu, populoque magno.

8. Filias tuas quæ sunt in agro, gladio interficiet : et circumdabit te munitionibus, et comportabit aggerem in gyro : et elevabit contra te clypeum.

9. Et vineas, et arietes temperabit in muros tuos, et turres tuas destruet in armatura sua.

10. Inundatione equorum ejus operiet te pulvis eorum : a sonitu equitum, et rotarum, et carruum, movebuntur muri tui, cum ingressus fuerit portas tuas quasi per introitum urbis dissipatæ.

11. Ungulis equorum suorum concalcabit omnes plateas tuas : populum tuum gladio cædet, et statuas tuas nobiles in terram corruent.

et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

7. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais faire venir des pays du septentrion à Tyr Nabuchodonosor roi de Babylone, ce roi des rois ; *il viendra avec des chevaux, des chariots de guerre, de la cavalerie, et de grandes troupes composées de divers peuples.*

8. Il fera tomber par le fer vos filles qui sont dans les champs ; il vous environnera de forts et de terrasses ; et il levera le bouclier contre vous, *pour vous attaquer.*

9. Il dressera contre vos murs ses mantelets et ses beliers ; " et il détruira vos tours par *la force de ses armes.* "

10. La multitude de ses chevaux vous couvrira d'un nuage de poussière ; et le bruit de sa cavalerie, des roues et des chariots, fera trembler vos murailles, lorsqu'il entrera dans vos portes, comme *un conquérant entre par la brèche d'une ville qu'il a prise.*

11. Le pavé de toutes vos rues sera foulé par les pieds de ses chevaux ; il fera passer votre peuple par le tranchant de l'épée ; et il renversera par terre vos belles statues, " *qui sont l'ornement de votre ville.*

† 9. Hébr. litt. ses machines de cordes. Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, tom. vi.

*Ibid.* Le mot hébreu peut s'entendre des instrumens qui sont d'usage à la sape.

† 11. Hébr. litt. les statues de votre force, c'est-à-dire, *les statues de vos dieux que vous regardez comme la force et le soutien de votre ville.*

12. Ils feront leur butin de vos richesses, pilleront vos marchandises, renverseront vos murailles, ruineront vos maisons magnifiques, et ils jetteront au milieu des eaux *qui vous environnent*, les pierres, le bois et la poussière même de vos bâtimens.

Jer. vii. 34.

13. Je ferai cesser tous vos concerts de musique ; " et on n'entendra plus *parmi vous* le son de vos harpes.

14. Je vous rendrai *unie* comme une pierre lissée ; *je vous égalerai à la terre* ; et vous deviendrez un lieu à sécher les rets ; et vous ne serez plus rebâtie *avec la même magnificence* ; " parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu, *et que ce que j'ai dit ne manque jamais d'arriver*.

15. Voici ce que le Seigneur Dieu dit à Tyr : Les îles ne trembleront pas au bruit de votre chute, et aux cris lugubres de ceux qui seront tués dans le carnage qui se fera au milieu de vous ?

16. Tous les princes *qui règnent sur les côtes* de la mer descendront de leurs trônes, *lorsqu'ils apprendront la nouvelle* ; ils quitteront les marques de leur grandeur ; " ils jetteront leurs habits *superbes et éclatans* par la variété de leurs couleurs, " *et se revêtiront d'habits de deuil* ; ils seront remplis de frayeur ; "

ψ 15. Hébr. autr. je ferai cesser le bruit de vos cantiques *ou de vos concerts*.

ψ 14. Voyez l'histoire des peuples voisins des Juifs, tom. xii.

ψ 16. Hébr. litt. leurs manteaux.

Ibid. Hébr. litt. leurs habits en broderie.

Ibid. Litt. ils se revêtiront de frayeur.

12. Vastabunt opes tuas, diripient negotiationes tuas : et destruent muros tuos, et domos tuas præclaras subvertent : et lapides tuos, et ligna tua, et pulverem tuum in medio aquarum ponent.

13. Et quiescere faciam multitudinem canticorum tuorum ; et sonitus cithararum tuarum non audietur amplius.

14. Et dabo te in limpidissimam petram, siccatio sagnarum eris, nec ædificaberis ultra : quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

15. Hæc dicit Dominus Deus Tyro : Numquid non a sonitu ruinæ tuæ, et gemitu interfectorum tuorum, cum occisi fuerint in medio tui, commovebuntur insulæ ?

16. Et descendent de sedibus suis omnes principes maris : et auferent exuvias suas, et vestimenta sua varia abjicient, et induentur stupore : in terra sedebunt, et attoniti super repentino

casu tuo admirabuntur :

17. Et assumentes super te lamentum, dicent tibi : Quomodo periisti, quæ habitas in mari, urbs inclyta, quæ fuisti fortis in mari cum habitatoribus tuis, quos formidabant universi ?

18. Nunc stupebunt naves in die pavoris tui, et turbabuntur insulæ in mari, eo quod nullus egredietur ex te.

19. Quia hæc dicit Dominus Deus : Cum dederò te urbem desolatam, sicut civitates quæ non habitantur : et adduxero super te abyssum, et operuerint te aquæ multæ :

20. Et detrahero te

ils s'assièrent sur la terre, *comme des personnes affligées* ; et frappés d'un profond étonnement de votre chute soudaine,

17. Ils feront sur vous des plaintes mêlées de pleurs, et vous diront : Comment êtes-vous tombée si malheureusement, vous qui habitiez dans la mer, "ô ville superbe, vous qui étiez si forte sur la mer," avec tous vos habitans "qui s'étoient rendus "redoutables à tout le monde?"

18. Les vaisseaux maintenant trembleront, en vous voyant vous-même saisie de frayeur ; "et les îles qui sont situées dans la mer où il semble qu'elles n'aient rien à craindre, seront épouvantées, en voyant que personne ne sort de vos portes."

19. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je vous aurai rendue toute déserte, comme les villes qui ne sont plus habitées, que j'aurai fait fondre une tempête "sur vous, et que je vous aurai couverte d'un déluge d'eaux ;

20. Lorsque je vous aurai préci-

¶ 17. On lit dans l'hébreu, *habitata a maribus* ; mais le mot מימים, peut également signifier *a diebus* ; on sous-entend *multis*, רבים, et peut-être que les copistes l'ont omis.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, היתה חזקה, *fuit fortis*, pour היתה החזקה, *fuisti fortis* : vous qui étiez la ville forte au milieu de la mer.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, וישביו, *et habitatores ejus*, pour וישבין, *et habitatores tui*.

*Ibid.* C'est le sens de l'hébreu, *qui dabant terrorem suum*.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, לכל יושביו, *omnibus habitantibus eam*. La Vulgate n'exprime pas ce dernier mot qui n'est peut-être qu'une répétition du mot qu'on vient de lire dans la phrase précédente ; ou peut-être faudroit-il lire, לכל היבשה, *omni aridæ*, c'est-à-dire, *omni terræ*.

¶ 18. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, האין יום מפלתך, *insulæ die ruinæ tuæ*, peut-être pour העמים ממפלתך *populi a ruina tua* : les peuples trembleront en voyant votre ruine.

*Ibid.* Hébr. autr. en vous voyant sortir pour aller en captivité.

¶ 19. Litt. un abîme, une mer. (*Supr.* ¶ 3.) C'est-à-dire, un grand peuple.

pitée avec ceux qui descendent dans la fosse profonde, pour vous joindre à la multitude des morts éternels ; lorsque je vous aurai placée au fond de la terre avec ceux qui sont descendus dans le tombeau, pour être toujours inhabitée comme les solitudes de plusieurs siècles ; et qu'en même temps j'aurai rétabli Jérusalem et mon temple, où je fais éclater ma gloire dans la terre d'Israël, qui est la terre des vivans ; "

21. Je vous réduirai à rien ; vous ne serez plus ; et quoiqu'on vous cherche, on ne vous trouvera plus jamais, dit le Seigneur Dieu.

cum his qui descendunt in lacum ad populum sempiternum, et collocavero te in terra novissima sicut solitudines veteres cum his qui deducuntur in lacum, ut non habiteris : porro cum dederō gloriam in terra viventium,

21. In nihilum redigam te, et non eris : et requisita non invenieris ultra in sempiternum, dicit Dominus Deus.

ψ 20. Ou simplement : et qu'en même temps je ferai éclater ma gloire dans la terre des vivans, au milieu des hommes qui vivent sur la terre.

---

## CHAPITRE XXVII.

Cantique lugubre sur la ruine de Tyr. Description de sa beauté, de sa force, de ses richesses, de l'étendue de son commerce. Sa chute répandra l'étonnement parmi tous les peuples maritimes.

1. LE Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Vous donc, fils de l'homme, faites une plainte lugubre sur la chute de Tyr ;

3. Et vous direz à cette ville qui est située près de la mer, " qui est le siège du commerce et du trafic des peuples de tant d'îles différentes : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : O Tyr, vous avez dit en vous-même avec une vaine complaisance : Je suis une ville d'une beauté parfaite ;

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Tu ergo, fili hominis, assume super Tyrum lamentum :

3. Et dices Tyro, quæ habitat in introitu maris, negotiationi populorum ad insulas multas : Hæc dicit Dominus Deus : O Tyre, tu dixisti : Perfecti decoris ego sum,

ψ 3. Litt. à l'entrée de la mer.



4. Et in corde maris sita. Finitimi tui qui te ædificaverunt, impleverunt decorem tuum :

5. Abietibus de Sanir extruxerunt te cum omnibus tabulatis maris : cedrum de Libano tulerunt ut facerent tibi malum.

6. Quercus de Basan dolaverunt in remos tuos : et transtra tua fecerunt tibi ex ebore iadico, et prætoriola de insulis Italiæ.

7. Byssus varia de Ægypto texta est tibi in velum ut poneretur in malo : hyacinthus et purpura de insulis Elisa facta sunt operimentum tuum.

8. Habitatores Sidonis et Aradii fuerunt remiges tui : sapientes tui, Tyre, facti sunt gubernatores tui.

9. Senes Giblii et prudentes ejus habuerunt nautas ad minis-

4. Et je suis d'une force extraordinaire, étant placée au milieu de la mer. " Les peuples voisins qui vous ont bâtie, n'ont rien oublié pour vous embellir.

5. Ils ont fait tout le corps et les divers étages de votre vaisseau " de sapin de Sanir; ils ont pris un cèdre du Liban, pour vous faire un mât.

6. Ils ont mis en œuvre les chênes de Basan, pour faire vos rames; ils ont employé l'ivoire des Indes, pour faire vos bancs; et ce qui vient des îles situées vers l'Italie, pour faire vos chambres et vos magasins. "

7. Le fin lin d'Égypte tissu en broderie " a composé la voile qui a été suspendue à votre mât; l'hyacinthe et la pourpre des îles d'Elisa " dans la Grèce, ont fait votre pavillon.

8. Les habitans de Sidon et d'Arad " ont été vos rameurs; et vos sages, ô Tyr, sont devenus vos pilotes.

9. Les vieillards de Gébal " et les plus habiles d'entre eux ont donné leurs matelots, pour vous servir dans

✧ 4. Hébr. austr. Vos confins sont au milieu de la mer; ceux qui vous ont bâtie, etc. C'est-à-dire, que l'empire de Tyr s'étendoit jusque sur les eaux, où elle faisoit voguer ses navires.

✧ 5. L'hébreu lit simplement : Ils ont fait tous vos planchers, tous vos étages, de sapin de Sanir. Sanir est cette montagne que les Hébreux nommoient Hermon (Deut. III. 9.), située à l'orient du Jourdain, sur les confins de la Syrie, de même que le Liban à l'occident.

✧ 6. Hébr. austr. ils ont employé pour faire vos bancs l'ivoire et le buis des îles de Kitthim, c'est-à-dire de la Macédoine. Les Hébreux donnent le nom d'îles à tous les pays occidentaux où l'on ne va de chez eux que par mer. On lit dans l'hébreu; שן בתי אשורim, dente filia Assurim, peut-être pour שן בתאשורim, ebore in buxis, ou ebore et buxis.

✧ 7. Hébr. Le fin lin (ou le coton) tissu en broderie d'Égypte, a composé la voile qui a été destinée à vous servir d'étendard.

Ibid. C'est-à-dire, de l'Elide dans le Péloponèse.

✧ 8. Arad est une île célèbre sur les côtes de Phénicie.

✧ 9. Gébal est une ville de Phénicie, nommée autrement Biblos.

tout l'équipage de votre vaisseau ; " tous les navires de la mer et tous les matelots ont été engagés dans votre commerce *et* votre trafic.

10. Les Perses, ceux de Lydie, et ceux de Libye " étoient vos gens de guerre dans votre armée; et ils ont suspendu en vous leurs boucliers et leurs casques, pour vous servir d'ornement *pendant la paix*.

11. Les Aradiens, " avec leurs troupes, étoient tout autour de " vos murailles : et les pygmées, " qui étoient sur vos tours, *pour les garder et les défendre*, ont suspendu leurs carquois le long de vos murs, afin qu'il ne manquât rien à votre beauté.

12. Les Carthaginois " trafiquoient avec vous, en vous apportant toutes sortes de richesses, et remplissoient vos marchés " d'argent, de fer, d'étain, et de plomb.

13. La Grèce, " l'Espagne fondée par Thubal, " et la Cappadoce dont

terium variæ supellectilis tuæ : omnes naves maris, et nautæ earum, fuerunt in populo negotiationis tuæ.

10. Persæ, et Lydii, et Libyes erant in exercitu tuo viri bellatores tui : clypeum et galeam suspende-runt in te pro ornatu tuo.

11. Filii Aradii cum exercitu tuo erant super muros tuos in circuitu : sed et pygmæi, qui erant in turribus tuis, pharetras suas suspenderunt in muris tuis per gyrum : ipsi compleverunt pulchritudinem tuam.

12. Carthaginenses negotiatores tui, a multitudine cunctarum divitiarum : argento, ferro, stanno, plumboque, repleverunt nudinas tuas.

13. Græcia, Thubal, et Mosoch, ipsi

‡ 9. Hébr. autr. ont été au milieu de vous, pour faire les réparations nécessaires à votre navire.

‡ 10. L'hébreu lit : Paras, Lud et Phut. Paras signifie les Perses; Lud, les Lydiens; et Phut, un peuple d'Afrique.

‡ 11. Voyez au ‡ 8.

Ibid. Litt. sur vos murailles.

Ibid. L'hébreu lit : Gamadim. Ce mot dérive de gamad, גמדי, qui signifie une coudée; ce qui a donné lieu de le rendre par celui de pygmées, qui signifie en grec des hommes d'une coudée. Ce ne sont pas ici les pygmées fabuleux; quelques-uns croient que le prophète parle des Gamadéens, peuple de Phénicie.

‡ 12. L'hébreu lit : Tharsis trafiquoit avec vous. D. Calmet croit que Tharsis signifie Tharse en Cilicie.

Ibid. Hébr. litt. in argento..... dederunt nudinas tuas : construction à remarquer pour l'intelligence des versets suivans.

‡ 13. L'hébreu lit : Javan, qui est l'Ionie.

Ibid. D. Calmet croit que Thubal signifie les Tybaréniens; et Mosoch, les Cappadociens ou les Mosques.

institores tui : mancipia, et vasa ærea advexerunt populo tuo.

14. De domo Thogorma, equos, et equites, et mulos adduxerunt ad forum tuum.

15. Filii Dedan negotiatores tui : insulæ multæ, negotiatio manus tuæ : dentes eburneos et hebeninos commutaverunt in pretio tuo.

16. Syrus negotiator tuus propter multitudinem operum tuorum : gemmam, et purpuram, et scutulata, et byssum, et sericum, et chodchod proposuerunt in mercatu tuo.

17. Juda et terra Israel ipsi institores tui, in frumento primo, balsamum, et mel, et oleum, et resinam proposuerunt in nundinis tuis.

*les habitans descendent de Mosoch, entretenoient aussi votre commerce, et amenoient à votre peuple des esclaves et des vases d'airain.*

14. On a amené de Thogorma, *ville de Phrygie,* dans vos marchés, des chevaux, des cavaliers " et des mulets.

15. Les enfans de Dédan *situés dans l'île de Rhodes* " ont trafiqué avec vous ; votre commerce s'est étendu en plusieurs îles ; et ils vous ont donné, en échange de vos marchandises, des dents d'ivoire et de l'ébène. "

16. Les Syriens ont été engagés dans votre trafic, à cause de la multitude de vos ouvrages *qui leur ont plu ;* et ils ont exposé en vente dans vos marchés, des perles, " de la pourpre, *des étoffes chargées de petits écussons en broderie,* " du fin lin, de la soie, " et toutes sortes de marchandises précieuses. "

17. Les peuples de Juda et d'Israël " ont entretenu aussi leur commerce avec vous ; et ils ont apporté dans vos marchés le plus pur froment, " le baume, le miel, l'huile et la résine.

ψ 14. D. Calmet croit que *Thogorma* est la Sarmatie.

*Ibid.* Quelques-uns croient que le mot hébreu signifie des chevaux de monture.

ψ 15. C'est le sens des Septante, qui ont peut-être lu dans le texte, *Redan*. D. Calmet croit que les enfans de Dédan pourroient être les descendans de Dédan, fils de Jeosan, qui s'établit dans l'Arabie.

*Ibid.* Litt. des dents (ou selon l'hébreu, des cornes) d'ivoire et d'ébène.

ψ 16. Litt. des pierres précieuses. Le mot hébreu est traduit ailleurs par *l'escarboucle*. *Exod.* xxviii. 18.

*Ibid.* C'est le sens de l'hébreu : des étoffes en broderie.

*Ibid.* Plusieurs croient que le mot hébreu signifie le corail.

*Ibid.* Litt. et du chodchod. C'est le mot hébreu כדכד, que les Septante et saint Jérôme ont conservé, n'en sachant pas la signification. La plupart des nouveaux interprètes croient que c'est une pierre précieuse. Ce mot est traduit ailleurs par le jaspe. *Is.* liv. 12. On lit dans l'hébreu, *in carbunculo*.... *dederunt in nundinis tuis*, בעזבוניך, peut-être pour עזבוניך, *nundinas tuas*, comme au ψ 12.

ψ 17. Litt. Juda et la terre d'Israël.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, בזהתי מניית, *in frumentis Minnith* ; les Sep-

18. *Le peuple de Damas* trafiquoit avec vous; et en échange de vos ouvrages si différens, il vous apportoit de grandes richesses, du vin excellent, " et des laines d'une couleur vive et éclatante.

19. *La tribu de Dan, " les peuples de la Grèce," et ceux de Mosel* ont exposé en vente dans vos marchés des ouvrages de fer poli: " et vous avez fait un trafic de casse " et de cannes d'excellente odeur.

20. *Ceux de Dédan* " trafiquoient avec vous pour les housses magnifiques de chevaux " qui se faisoient chez vous.

21. *L'Arabie et tous les princes de Cédar* étoient aussi engagés dans votre commerce; et ils venoient vous amener leurs agneaux, leurs bœufs et leurs boucs. "

22. *Les habitans de Saba et de Réma, " villes de l'Arabie-Heureuse,* venoient de même vendre et acheter avec vous; et ils exposoient dans vos marchés tous les plus ex-

18. *Damascenus negotiator tuus* in multitudine operum tuorum, in multitudine diversarum opum, in vino pingui, in lanis coloris optimi.

19. *Dan, et Græcia, et Mosel, in nundinis tuis proposuerunt ferrum fabrefactum: stacte et calamus in negotiatione tua.*

20. *Dedan institores tui in tapetibus ad sedendum.*

21. *Arabia, et universi principes Cedar, ipsi negotiatores manus tuæ: cum agnis, et arietibus, et hædis; venerunt ad te negotiatores tui.*

22. *Venditores Saba et Reema, ipsi negotiatores tui: cum universis primis aromatis, et lapide pretio-*

tante semblent avoir *בַּחֵט וְלֶרֶט*, in frumento et stacte, le froment, la myrrhe.

‡ 18. Hébr. litt. *de vin de Chelbon, fort connu des anciens.*

‡ 19. Quelques-uns croient que *Dan* marque ici simplement la ville de ce nom bâtie vers les sources du Jourdain: d'autres le cherchent ailleurs; ce seroit peut-être le mont Ida.

*Ibid.* L'hébreu lit: *Javan, c'est-à-dire l'Ionie.*

*Ibid.* On ignore quel est ce pays; ce seroit peut-être la Carie.

*Ibid.* C'est le sens de l'hébreu, où on lit *עָשָׂה*, *mitidum*; les Septante ont lu *עָשָׂה*, *factum*; avec la conjonction *וְ*, *et*, jointe au mot suivant: c'est aussi le sens que suppose la Vulgate; du fer fait, *c'est-à-dire*, du fer en barres, par opposition au fer lorsqu'il sort de la mine.

*Ibid.* C'est le sens du mot hébreu, qui est traduit ainsi dans l'Exode, xxx. 24.

‡ 20. *Dédan* peut marquer ici les descendans de Dédan, fils de Regma et petit-fils de Chus, différens de ceux dont il est parlé au ‡ 15.

*Ibid.* C'est le sens de l'hébreu.

‡ 21. On lit dans l'hébreu, *בְּנֵי סַחְרִיךְ*, in eis negotiatores tui, peut-être pour *בְּמַטְחָרִיךְ*, pro mercaturis tuis, amenant à vos marchés leurs agneaux, etc.

‡ 22. L'hébreu se peut lire: *Regma. Gen. x. 7.*



so, et auro, quod proposuerunt in mercatu tuo.

23. Haran, et Chene, et Eden, negotiatores tui : Saba, Assur, et Chelmad, venditores tui.

24. Ipsi negotiatores tui multifariam involucris hyacinthi, et polymitorum, gazarumque pretiosarum, quæ obvolutæ et astrictæ erant funibus : cedros quoque habebant in negotiationibus tuis.

25. Naves maris, principes tui in negotiatione tua : et repleta es, et glorificata nimis in corde maris.

26. In aquis multis adduxerunt te remiges tui : ventus auster contrivit te in corde maris.

27. Divitiæ tuæ, et thesauri tui, et mul-

cellens parfums, les pierres précieuses, et l'or de leur pays.

23. Haran, Chéné et Eden " entroient pareillement dans votre trafic ; Saba, Assur, et Chelmad " venoient vous vendre leurs marchandises.

24. Ils entretenoient un grand trafic avec vous ; et ils vous apportoient des balles d'hyacinthe, d'ouvrages en broderie, et de meubles précieux qui étoient enveloppés et liés de cordes : " ils trafiquoient encore avec vous pour des bois de cédre.

25. Les vaisseaux " ont entretenu votre principal commerce ; vous avez été comblée de biens, et élevée dans la plus haute gloire, au milieu de la mer, où vous étiez placée.

26. Vos rameurs vous ont conduite sur les grandes eaux ; mais le vent du midi " vous a brisée au milieu de la mer.

27. Vos richesses, vos trésors, votre équipage si grand et si magni-

‡ 23. Haran ou Charres, ville de Mésopotamie ; Chene ou Chalanne, selon quelques-uns Ctésiphon, sur le Tigre ; Eden, province dans laquelle étoit situé le paradis terrestre.

Ibid. Saba peut désigner ici les descendans de Saba, fils de Jecsan, différens de ceux de Saba, fils de Regma, dont il est parlé au verset précédent ; Assur peut désigner les Assyriens ; Chelmad, les Septante s'entendent de la Carmanie.

‡ 24. Hébr. autr. des balles de laines de couleur d'hyacinthe, et d'ouvrages en broderie ; et des cassettes de vêtemens précieux liées et fermées avec des cordes. On ne fermoit pas les coffres ni les cassettes à la clef, mais avec des cordes liées d'une manière artificieuse.

‡ 25. Litt. les vaisseaux de la mer. Hébr. litt. les vaisseaux de Tharsis ; ce qui peut s'entendre des vaisseaux de Tharse en Cilicie, ou en général des vaisseaux de long cours.

‡ 26. Ou plutôt et selon l'hébreu : un vent brûlant ; tel que celui du midi, selon l'expression de la Vulgate ; ou tel qu'il s'élevoit de l'orient, selon l'expression de l'hébreu. Ce vent brûlant représente Nabuchodonosor.

fique, " vos matelots et vos pilotes, qui dispoient de tout ce qui servoit à votre grandeur et à votre usage ; " vos gens de guerre qui combattoient pour vous, avec toute la multitude de peuple qui étoit au milieu de vous, tomberont tous ensemble au fond de la mer au jour de votre ruine.

28. Les cris et les plaintes de vos pilotes épouvanteront les flottes entières. "

29. Tous ceux qui tenoient la rame descendront de leurs vaisseaux; les matelots avec tous leurs pilotes se tiendront sur la terre, n'osant demeurer sur la mer.

30. Ils déploreront vos maux avec de grandes plaintes ; ils crieront dans leur douleur, ils se jetteront de la poussière sur la tête, ils se couvriront de cendre.

31. Ils se raseront les cheveux, se vêtiront de cilices; et dans l'amertume de leur cœur, ils verseront des larmes sur vous, avec un regret sensible et cuisant.

32. Ils feront sur vous des plaintes lugubres, " ils déploreront votre malheur, en disant : Où trouvera-t-on une ville semblable à Tyr, qui

tiple instrumentum tuum, nautæ tui et gubernatores tui, qui tenebant suppellectilem tuam, et populo tuo præerant : viri quoque bellatores tui, qui erant in te, cum universa multitudine tua, quæ est in medio tui, cadent in corde maris in die ruinæ tuæ.

28. A sonitu clamoris gubernatorum tuorum conturbabuntur classes :

29. Et descendent de navibus suis omnes qui tenebant remum : nautæ et universi gubernatores maris in terra stabunt.

30. Et ejulabunt super te voce magna, et clamabunt amare : et superjacent pulverem capitibus suis, et cinere conspergentur.

31. Et radent super te calvitium, et accingentur ciliciis : et plorabunt te in amaritudine animæ ploratu amarissimo.

32. Et assument super te cæmèn lugubre, et plangent te : Quæ est ut Tyrus,

¶ 27. Hébr. autr. Vos richesses, vos marchandises, et votre commerce.

Ibid. Hébr. autr. vos matelots et vos pilotes, ceux qui étoient employés à vos réparations, et ceux qui étoient engagés dans votre trafic. Supr. ¶ 9.

¶ 28. L'hébreu lit : les bourgades qui vous environnent.

¶ 32. Hébr. autr. Leurs enfans chanteront sur vous des cantiques lugubres.

quæ obmutuit in medio maris?

33. Quæ in exitu negotiationum tuarum de mari implesti populos multos : in multitudine divitiarum tuarum , et populorum tuorum , ditasti reges terræ.

34. Nunc contrita es a mari : in profundis aquarum opes tuæ , et omnis multitudo tua , quæ erat in medio tui , ceciderunt.

35. Universi habitatores insularum obstupuerunt super te : et reges earum omnes tempestate percussi mutaverunt vultus.

36. Negotiatores populorum sibilaverunt super te : ad nihilum deducta es , et non eris usque in perpetuum.

est devenue muette et sans défense, " elle qui étoit située au milieu de la mer, où elle paroissoit inaccessible et imprenable ?

33. O Tyr , qui , par votre grand commerce sur la mer , avez comblé de biens tant de nations différentes , qui , par la multitude de vos richesses et par l'abondance de vos peuples , " avez enrichi les rois de la terre ,

34. La mer maintenant vous a brisée ; " vos richesses sont au fond de ses eaux ; et toute cette multitude de peuple qui étoit au milieu de vous , est tombée et a péri avec vous.

35. Vous êtes devenue un sujet de surprise et d'étonnement à tous les habitans des îles ; et tous leurs rois abattus par cette tempête qui vous a submergée , ont changé de visage."

36. Les marchands de tous les peuples vous ont considérée comme l'objet de leurs railleries et de leurs insultes : " vous êtes réduite dans le néant ; et vous ne serez jamais rétablie dans le lieu et dans l'éclat où vous étiez.

\* 32. On lit dans l'hébreu כִּדְמָה , sicut silens , peut-être pour חִדְמָה , quæ siluit , qui est devenue muette , c'est-à-dire , qui est ruinée , qui est tombée dans le silence de la mort.

‡ 33. Hébr. austr. et par l'étendue de votre trafic.

‡ 34. On lit dans l'hébreu , מִיְמֵי , a maribus , peut-être pour in maribus , au milieu des mers.

‡ 35. Hébr. et tous leurs rois ont frémi de crainte , et le trouble a paru sur leur visage.

‡ 36. Litt. ont sifflé sur vous ; ce qui pourroit marquer plutôt la surprise et l'étonnement.

## CHAPITRE XXVIII.

Prophétie de la ruine du prince de Tyr. Cantique lugubre sur la ruine de ce prince. Prophétie de la désolation de Sidon. Promesse du rétablissement d'Israël.

1. Le Seigneur me dit encore ces paroles :

2. Fils de l'homme, dites au prince de Tyr : " Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que votre cœur s'est élevé, et que vous avez dit *en vous-même* : Je suis Dieu ; je suis assis sur la chaire de Dieu, *me trouvant* au milieu de la mer, *qui me rend comme un Dieu inaccessible à tous les efforts des hommes ; parce que vous avez parlé de la sorte, quoique vous ne soyez qu'un homme, et non pas un Dieu ; et parce que votre cœur s'est élevé, comme si c'étoit le cœur d'un Dieu ;*

3. Car vous avez cru être plus sage que Daniel, " et qu'il n'y avoit point de secret qui vous fût caché ; "

4. *Selon vous, vous vous êtes rendu puissant par votre sagesse et votre prudence, et vous avez amassé de l'or et de l'argent dans vos trésors par votre adresse et votre industrie ; "*

5. Vous avez accru votre puissance

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, dic principi Tyri : Hæc dicit Dominus Deus : *Ecce quod elevatum est cor tuum, et dixisti : Deus ego sum, et in cathedra Dei sedi in corde maris : cum sis homo, et non Deus : et dedisti cor tuum quasi cor Dei :*

3. Ecce sapientior es tu Daniele : omne secretum non est absconditum a te :

4. In sapientia et prudentia tua fecisti tibi fortitudinem, et acquisisti aurum et argentum in thesauris tuis :

5. In multitudine

† 2. D. Calmet croit que ce prince de Tyr, auquel s'adresse cette prophétie, est Ithobal.

† 3. Litt. car, *selon vous*, vous êtes plus sage que Daniel. Daniel vivoit alors à la cour du roi de Babylone, en réputation du plus éclairé de cet empire ; il y avoit quatorze ou quinze ans qu'il avoit expliqué à Nabuchodonosor le songe de la statue composée de divers métaux, ce qui avoit été le commencement de sa grande réputation.

*Ibid.* On lit dans l'hebreu, *לָתַעַרְתָּ*, *latuerunt te*, pour *חָרַעַם מִמֶּךָ*, *absconditum a te*.

† 4. Autr. c'est par votre sagesse et votre prudence, que vous vous êtes rendu puissant, et que vous avez amassé de l'or et de l'argent dans vos trésors.



sapientis tue, et in negotiatione tua multiplicasti tibi fortitudinem : et elevatum est cor tuum in robore tuo :

6. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Eo quod elevatum est cor tuum quasi cor Dei :

7. Idcirco ecce ego adducam super te alienos, robustissimos gentium : et nudabunt gladios suos super pulchritudinem sapientiæ tuæ, et polluent decorem tuum.

8. Interficiant, et detrahent te : et morieris in interitu occisorum in corde maris.

9. Numquid dicens loqueris : Deus ego sum, coram interficientibus te : cum sis homo, et non Deus, in manu occidentium te ?

10. Morte incircumcisorum morieris in manu alienorum, quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

11. Et factus est sermo Domini ad me, dicens : Fili hominis, leva planctum super regem Tyri :

12. Et dices ei : Hæc dicit Dominus Deus : Tu signaculum simi-

par l'étendue de votre sagesse, et par la multiplication de votre commerce, et votre cœur s'est élevé dans votre force ;

6. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que votre cœur s'est élevé, comme si c'étoit le cœur d'un Dieu,

7. Je ferai venir contre vous des étrangers, les plus puissans d'entre les peuples ; et ils viendront l'épée à la main exterminer votre sagesse avec tout son éclat, et ils souilleront votre beauté.

8. Ils vous tueront, et vous précipiteront du trône où vous êtes assis ; et vous mourrez dans le carnage de ceux qui seront tués au milieu de la mer.

9. Direz-vous encore, lorsque vous serez devant vos meurtriers, lorsque vous serez sous la main de ceux qui vous ôteront la vie, *direz-vous encore* : Je suis un Dieu, vous qui n'êtes qu'un homme, et non pas un Dieu ?

10. Vous mourrez de la mort des incircumcisé et par la main des étrangers, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu, et qui ai prononcé cet arrêt contre vous.

11. Le Seigneur m'adressa encore sa parole, et me dit : Fils de l'homme, faites un grand deuil sur le roi de Tyr ;

12. Et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous étiez le sceau, ou l'image de Dieu, et vous

† 8. Hébr. litt. Ils vous feront descendre dans la perdition, dans la mort.

† 11. Ou plutôt : faites une plainte lugubre. *Supr.* XLVII. 2.

*portiez en vous-même les caractères de la ressemblance du Très-Haut; " vous étiez plein de sagesse, et parfait en beauté.*

13. Vous avez été dans les délices du paradis " de Dieu ; votre vêtement étoit enrichi de toute sorte de pierres précieuses : la sardoine, le topaze, le jaspé, " la chrysolite, l'onix, le béryl, " le saphir, l'escarboucle, l'émeraude " et l'or, ont été employés pour relever votre beauté ; et les instrumens les plus excellens ont été préparés pour *solenniser* le jour auquel vous avez été créé. "

14. Vous étiez, *par votre grandeur et votre puissance, comme un chérubin qui étend ses ailes, et qui protège les autres :* " je vous ai établi sur la montagne sainte de Dieu, *et vous avez marché au milieu*

litudinis, plenus sapientia, et perfectus decore :

13. In deliciis paradisi Dei fuisti : omnis lapis pretiosus operimentum tuum : sardius, topazius, et jaspis, chrysolythus, et onyx, et beryllus, sapphirus, et carbunculus, et smaragdus, aurum opus decoris tui : et foramina tua, in die qua conditus es, præparata sunt.

14. Tu cherub extensus, et protegens : et posui te in monte sancto Dei : in medio lapidum ignitorum ambulasti.

ψ 12. La plupart des pères regardent ici la description de la puissance et de la ruine du roi de Tyr comme une figure de la gloire et de la chute de Lucifer ; c'est le sentiment auquel s'est attaché ici l'auteur de la paraphrase. On lit ici dans l'hébreu, תכנית, *dispositionis*, pour תבנית, *similitudinis*.

ψ 13. Hébr. litt. du jardin de Dieu.

*Ibid.* La plupart des nouveaux interprètes croient que le mot hébreu oit s'entendre du diamant.

*Ibid.* L'hébreu lit *jaspé*. La plupart des nouveaux interprètes l'entendent du jaspe.

*Ibid.* La version des Septante ajoute à ces neuf pierres précieuses, le ligure, l'agate et l'améthyste ; et ce sont précisément les douze pierres qui brilloient sur le rational du grand-prêtre.

*Ibid.* Hébr. autr. la sardoine, etc. ; l'émeraude et l'or ; l'ouvrage de vos tambours et de vos flûtes a été préparé pour *solenniser*, etc. C'est-à-dire qu'on lit dans l'hébreu, מלאכת תוף, *opus tympanorum tuorum* ; ce qui conduit à prendre dans la même construction le mot suivant ונקבך, *et foraminum tuorum* ; mais le verbe suivant est au pluriel, *præparata sunt* ; ce qui donne lieu de soupçonner qu'il faudroit lire מלאכתך, *opus tuum* ; et alors les deux mots suivans seroient au nominatif, *tympana tua et foramina tua* : tous ces précieux matériaux ont été employés dans vos ouvrages ; vos tambours et vos flûtes ont été préparés, etc.

ψ 14. Hébr. litt. Vous étiez dans votre gloire comme un des chérubins oints de l'huile sacrée, et qui couvrent l'arche sainte ; et je vous ai établi sur la montagne sainte de Dieu pour y protéger mon peuple. C'est-à-dire, que dans l'hébreu on lit ממשח, *unctus* ; au lieu de quoi la Vulgate suppose מטשך, *extensus*.

des pierres précieuses et étincelantes dont vous étiez revêtu.

15. Perfectus in viis tuis a die conditionis tuæ, donec inventa est iniquitas in te.

15. Vous étiez parfait dans vos voies au jour de votre création; et vous êtes demeuré dans cet état heureux, jusqu'à ce que l'iniquité a été trouvée en vous."

16. In multitudine negotiationis tuæ repleta sunt interiora tua iniquitate, et peccasti: et ejeci te de monte Dei, et perdidisti te, o cherub protegens, de medio lapidum ignitorum.

16. Mais comme dans la multiplication de votre commerce, vos entrailles ont été remplies d'iniquité, "vous êtes tombé dans le péché; et je vous ai chassé" de la montagne de Dieu, de cette montagne élevée où vous vous croyiez en sûreté; je vous ai exterminé, ô chérubin qui protégez les autres, "du milieu des pierres précieuses et étincelantes dont vous étiez environné.

17. Et elevatum est cor tuum in decore tuo: perdidisti sapientiam in decore tuo, in terram projecisti te: ante faciem regum dedi te ut cernerent te.

17. Car votre cœur s'est élevé dans votre éclat; ainsi vous avez perdu la sagesse dans votre beauté: je vous ai précipité en terre; je vous ai exposé devant la face des rois, afin qu'ils jetassent les yeux sur vous, et qu'ils craignissent de vous imiter;

18. In multitudine iniquitatum tuarum, et iniquitate negotia-

18. Car vous avez violé la sainteté de votre demeure par la multitude de vos iniquités, et par les in-

† 12.-15. Les éloges qui sont ici donnés au roi de Tyr, et les caractères qui lui sont attribués, pourroient peut-être dans un premier sens très-imparfait se rapporter à Hiram, roi de Tyr, qui fut lié d'amitié avec David et avec Salomon, et qui contribua à la construction du temple du Seigneur. Les reproches et les menaces tomberoient alors sur ses successeurs. Mais les expressions du prophète sont visiblement mystérieuses; les saints pères l'ont bien compris, et ont tâché de pénétrer ce mystère. Les uns ont cru voir dans le roi de Tyr le symbole du démon; les autres pénétrant plus avant, ont cru reconnoître l'image de quelque homme également distingué par l'éminence de son rang, et par l'excès de ses prévarications. Saint Optat, évêque de Milève, croyoit y voir particulièrement Donat, le faux évêque de Carthage, auteur du schisme des donatistes; et saint Augustin qui fait mention de cette vue, ajoute que Tyr pourroit bien signifier quelque autre chose que Carthage. Aug.... de unit. Eccli. n. 42.

† 16. Hébr. litt. de violence, d'infraction. On lit dans l'hébreu irrégulièrement,  $\text{רָמַד}$ , repleverunt, pour  $\text{מָלַד}$ , repletum est, interius tuum. Ibid. Hébr. autr. je vous ai chassé comme profane et souillé.

Ibid. Autr. & vous qui étiez semblable à un des chérubins qui couvrent l'archo sainte.

justices de votre commerce ; c'est pourquoi je ferai sortir du milieu de vous un feu qui vous dévorera , et je vous réduirai en cendre sur la terre , aux yeux de tous ceux qui vous verront.

19. Tous ceux qui vous considéreront parmi les peuples , en seront frappés d'étonnement ; *ils seront saisis de frayeur , en voyant que vous avez été anéanti , et que vous ne serez plus pour jamais ce que vous avez été.*

20. Le Seigneur me parla encore , et me dit ;

21. Fils de l'homme , tournez votre visage contre Sidon , et prophétisez contre cette ville.

22. Dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous , ô Sidon , *qui avez été étroitement liée à Tyr , et qui avez eu part à ses crimes , aussi-bien qu'à son commerce ; je serai glorifié au milieu de vous , par les châtimens dont je vous frapperai ; et vos habitans sauront que je suis le Seigneur , lorsque j'aurai exercé mes jugemens sur eux , et que j'aurai fait éclater ma puissance et ma sainteté au milieu d'eux , par la sévérité avec laquelle je punirai leurs péchés. Elle sera extrême , cette sévérité ;*

25. Car j'enverrai la peste dans Sidon , et je ferai couler le sang dans ses rues : ses habitans tomberont de tous côtés au milieu d'elle , et périront par l'épée ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

24. Sidon ne sera plus à la maison d'Israël un sujet de chute et

tionis tuæ , polluisti sanctificationem tuam : producam ergo ignem de medio tui , qui comedat te , et dabo te in cinerem super terram in conspectu omnium videntium te.

19. Omnes , qui viderint te in gentibus , obstupescunt super te : nihili factus es , et non eris in perpetuum.

20. Et factus est sermo Domini ad me , dicens :

21. Fili hominis , pone faciem tuam contra Sidonem , et prophetabis de ea ,

22. Et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te , Sidon , et glorificabor in medio tui : et scient quia ego Dominus , cum fecero in ea judicia , et sanctificatus fuero in ea.

23. Et immittam ei pestilentiam , et sanguinem in plateis ejus ; et corruent interfecti in medio ejus gladio per circuitum : et scient quia ego Dominus.

24. Et non erit ultra domui Israel of-



fendiculum amaritudinis, et spina dolorem inferens undique per circuitum eorum qui adversantur eis : et scient quia ego Dominus Deus.

25. Hæc dicit Dominus Deus : Quando congregavero domum Israel de populis, in quibus dispersi sunt, sanctificabor in eis coram gentibus : et habitabunt in terra sua, quam dedi servo meo Jacob :

26. Et habitabunt in ea securi : et ædificabunt domos, et plantabunt vineas, et habitabunt confidenter, cum fecero judicia in omnibus qui adversantur eis per circuitum : et scient quia ego Dominus Deus eorum.

d'affliction, ni une épine qui pique et qui blesse tous ceux qui l'environnent et qui la combattent. *Ses habitans seront exterminés*; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu. "

25. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque j'aurai rassemblé *ceux qui composent* la maison d'Israël d'entre *tous* les peuples parmi lesquels je les ai dispersés, je serai sanctifié en eux, aux yeux des nations *qui verront éclater parmi eux les effets de ma puissance, de ma vérité, et de ma sainteté*; car ils habiteront dans leur terre que j'avois donnée à mon serviteur Jacob ;

26. Et ils y habiteront sans aucune crainte. Ils bâtiront des maisons, ils planteront des vignes, et ils vivront dans une pleine assurance, lorsque j'aurai exercé mes jugemens sur tous ceux qui sont autour d'eux et qui les combattent; et ils sauront, *par les biens dont je les comblerai*, que c'est moi qui suis le Seigneur leur Dieu, *qui venge les crimes, et qui accomplit avec fidélité tout ce que j'ai promis.* "

¶ 24. Ou plutôt et selon l'hébreu : Et alors il n'y aura plus de pointe qui pique la maison d'Israël, ni d'épine qui la blesse, de la part de tous ceux qui les environnoient, et qui les attaquoient; et alors ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu. Car voici, etc. *Infr.* ¶ 26.

¶ 26. On pourroit rappeler ici la prophétie qui paroît être hors de son rang à la fin du chapitre suivant, ¶ 17. et suiv. Elle marque la liaison qui se trouve entre les prophéties prononcées contre Tyr et contre l'Egypte.

## CHAPITRE XXIX.

Prophétie contre le roi d'Égypte. Désolation de l'Égypte, et son rétablissement. Autre prophétie de la désolation de l'Égypte. Promesses en faveur d'Israël.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
589.

1. LE onzième " jour du dixième mois de la dixième " année de la captivité de Jéchonias, le Seigneur me parla, et me dit :

2. Fils de l'homme, tournez le visage contre Pharaon, roi d'Égypte, " et prophétisez tout ce qui doit arriver à lui et à l'Égypte.

3. Parlez-tui, et dites-tui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, Pharaon, roi d'Égypte, grand dragon, " qui vous couchez au milieu de vos fleuves, " et qui dites : Le fleuve est à moi; j'en dispose comme il me plaît : et c'est moi-même qui me suis créé, " et qui me suis élevé à ce haut degré de puissance où je me trouve, et d'où personne ne sauroit me faire déchoir.

1. IN anno decimo, decimo mense, undecima die mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra Pharaonem, regem Ægypti, et propheta-bis de eo, et de Ægypto universa.

3. Loquere, et dicces : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Pharaon rex Ægypti, draco magne, qui cubas in medio fluminum tuorum, et dicis : Meus est fluvius, et ego feci me-metipsum.

ψ 1. L'hébreu lit : le douzième ; les Septante, le premier.

*Ibid.* L'édition romaine de la version des Septante dit, de la douzième année, et saint Jérôme lisoit ainsi dans cette version. Mais ce paroît être une faute de copiste, parce que dans le chapitre suivant on trouvera une date de la onzième année.

ψ 2. Ce roi d'Égypte est Pharaon Ephrée, dont parle Jérémie, XLIV. 30.

ψ 3. Le mot hébreu signifie un grand poisson, une baleine ; D. Calmet croit qu'il signifie ici un crocodile, animal qui se trouve principalement dans le Nil.

*Ibid.* Hébr. litt. de vos ruisseaux, de vos canaux, c'est-à-dire, des canaux du Nil.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, יַאֲרֵי, fluvius meus, et עָשִׂיתָנִי, feci me. L'interprète syrien lisoit feci eum. Les Septante lisoient fluvii, et feci eos : les fleuves au milieu desquels j'habite, sont à moi ; et c'est moi qui les ai faits. Ces fleuves sont les canaux qui servoient à distribuer les eaux du Nil. Voyez le ψ 9.

4. Et ponam frenum in maxillis tuis : et agglutinabo pisces fluminum tuorum squamis tuis : et extraham te de medio fluminum tuorum, et universi pisces tui squamis tuis adhærebunt.

5. Et projiciam te in desertum, et omnes pisces fluminis tui : super faciem terræ cades : non colligeris, neque congregaberis : bestiis terræ, et volatilibus cœli, dedi te ad devorandum.

6. Et scient omnes habitatores Ægypti, quia ego Dominus : pro eo quod fuisti baculus arundineus domui Israel.

7. Quando apprehenderunt te manu, et confractus es, et lacerasti omnem humerum eorum : et in nitentibus eis super te, comminutus es, et dissolvisti omnes renes eorum.

4. *Vous vous trompez, prince superbe. Je vous mettrai un frein " aux mâchoires ; et j'attacherai à vos écailles les poissons de vos fleuves, c'est-à-dire les peuples nombreux sur lesquels vous vous appuyez ; et je vous entraînerai du milieu de vos fleuves, qui font votre force et vos richesses ; et tous vos poissons demeureront attachés à vos écailles, et périront avec vous ;*

5. *Car je vous jetterai dans le désert avec tous les poissons de votre fleuve. Je vous chasserai de votre pays, vous et votre peuple ; je vous ferai emmener captif dans un royaume éloigné. Vous y tomberez mort sur la face de la terre ; on ne vous relevera point, et on ne vous ensevelira point ; mais je vous donnerai en proie aux bêtes de la terre, et aux oiseaux du ciel ;*

6. Et tous les habitans de l'Égypte sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, qui vous traite ainsi, parce que vous avez été à la maison d'Israël un appui aussi foible qu'un roseau, quoique vous vous fussiez vanté de les délivrer de leurs ennemis.

7. *Mais lorsqu'ils se sont attachés à vous, en vous prenant avec la main " pour se soutenir, vous vous êtes rompu ; vous leur avez déchiré toute l'épaule ; et lorsqu'ils pensoient s'appuyer sur vous, vous leur avez manqué ; vous vous êtes éclaté en pièces ; et les laissant tomber ; vous leur avez rompu " tous les reins.*

Is. XXXVI. 6.

† 4. Hébr. autr. Je mettrai des hameçons dans votre mâchoire. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, חחיים, pour חמים, hamos.

† 7. On lit dans l'hébreu, בכפך, manu tua ; les rabbins supposent qu'il faut lire simplement בכך, manu, comme la Vulgate l'exprime : les Septante lisoient, בכפם, manu sua.

Ibid. On lit dans l'hébreu, כתף, humerum ; les Septante et l'interprète syrien lisoient חכה, manum, toute la main.

Ibid. On lit dans l'hébreu, וזעמדת, et stabilivisti, pour המעדת et vacillare fecisti ; ou comme l'exprime la Vulgate, et dissolvisti.

8. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais faire tomber la guerre sur vous, et je tuerai parmi vous les hommes avec les bêtes.

9. Le pays d'Égypte sera réduit en un désert et en une solitude affreuse : j'en chasserai tous les habitans ; et alors ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, qui vous traite de la sorte, parce que vous avez dit : Le fleuve est à moi ; et c'est moi qui l'ai fait, et qui ai élevé l'Égypte à la grandeur et à la puissance où elle se trouve. "

10. Je viens donc à vous et à vos fleuves, prince superbe ; et je changerai le pays d'Égypte en des solitudes, après que la guerre l'aura ravagé, depuis la tour de Syène, " jusqu'aux confins de l'Éthiopie.

11. Ce pays ne sera plus battu par le pied des hommes, ni par le pied des bêtes ; et il ne sera point habité pendant quarante ans.

12. Je mettrai le pays d'Égypte au rang des pays déserts, et ses villes au rang des villes détruites ; et elles seront désolées pendant quarante ans ; j'écarterai les Égyptiens parmi les nations, et je les disperserai en divers pays, d'où je les ramènerai ensuite ;

8. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego adducam super te gladium : et interficiam de te hominem et jumentum.

9. Et erit terra Ægypti in desertum, et in solitudinem : et scient quia ego Dominus, pro eo quod dixeris : Fluvius meus est, et ego feci eum.

10. Idcirco ecce ego ad te, et ad flumina tua : daboque terram Ægypti in solitudines, gladio dissipatam, a turre Syenes, usque ad terminos Æthiopiæ.

11. Non pertransibit eam pes hominis, neque pes jumenti gradietur in ea : et non habitabitur quadraginta annis.

12. Daboque terram Ægypti desertam in medio terrarum desertarum, et civitates ejus in medio urbium subversarum, et erunt desolatæ quadraginta annis : et dispergam Ægyptios in nationes, et ventilabo eos in terras.

\* 9. On lit dans l'hébreu, וַיַּעַשׂ, *feci*, pour *feci eum*. Les Septante ont encore là ici le pluriel comme au verset 3. : *Fluvii mei sunt, et ego feci eos*.

† 10. On plutôt et selon l'hébreu : depuis Migdol au septentrion, jusqu'à Syène au midi, et jusqu'aux confins de l'Éthiopie qui borne la partie méridionale de l'Égypte. Syène étoit la dernière ville de l'Égypte en tirant vers l'Éthiopie. Migdol signifie tour.



13. Quia hæc dicit Dominus Deus : Post finem quadraginta annorum congregabo Ægyptum de populis, in quibus dispersi fuerant.

14. Et reducam captivitatem Ægypti, et collocabo eos in terra Phathures, in terra natiuitatis sue, et erunt ibi in regnum humile.

15. Inter cetera regna erit humillima, et non elevabitur ultra super nationes, et imminuam eos ne imperent gentibus.

16. Neque erunt ultradomui Israelin confidentia, docentes iniquitatem, ut fugiant, et sequantur eos : et scient quia ego Dominus Deus.

17. Et factum est in vigesimo et septimo anno, in primo, in una mensis : factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, Nabuchodonosor rex Babylonis servire fe-

13. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Après que quarante ans seront passés, je rassemblerai les Egyptiens du milieu des peuples parmi lesquels ils avoient été dispersés. "

14. Je ramènerai les captifs d'Égypte ; je les établirai dans la terre de Phathurès, " dans la terre de leur naissance ; et ils deviendront un royaume bas et humilié.

15. L'Égypte sera le plus faible de tous les royaumes ; elle ne s'élèvera plus à l'avenir au-dessus des nations : j'humilierai ses rois, et je les affaiblirai, afin qu'ils ne dominent plus sur les peuples.

16. Ils ne seront plus l'appui et la confiance des enfans d'Israël ; et ils ne leur enseigneront plus l'iniquité, en les portant à me fuir, et à les suivre ; " et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu, et non pas les idoles qu'ils leur faisoient adorer.

17. Le premier jour du premier mois de la vingt-septième année de la captivité de Jéchonias, " le Seigneur me dit encore ces paroles :

18. Fils de l'homme, Nabuchodonosor, roi de Babylone, m'a rendu, avec son armée, un grand service au

† 11.-13. Voyez l'Abrégé de l'histoire profane, tom. XII.

† 14. On connoît un canton de ce nom dans la Haute-Égypte.

† 16. Hébr. austr. Ils ne seront plus aux enfans d'Israël un sujet de confiance qui renouvelle la mémoire de l'iniquité, qu'ils ont autrefois commise en se tournant vers ces peuples, en marchant après eux pour se mettre sous leur protection.

† 17. C'est l'année même de la prise de Tyr, ou l'année suivante. Cette prophétie datée de la vingt-septième année entre celles qui ont pour date la dixième et la onzième, semble être hors de son rang ; peut-être se trouvoit elle à la fin du chapitre précédent, d'où elle aura pu être transportée ici.

siège de Tyr, où elle a beaucoup souffert; car toutes les têtes de ses gens en ont perdu les cheveux, et toutes les épaules de ses soldats en sont écorchées: et néanmoins ni lui, ni son armée, n'ont eu de récompense pour le service qu'il m'a rendu à la prise de Tyr, parce qu'elle n'a point été livrée au pillage."

19. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je vais donner à " Nabuchodonosor, roi de Babylone, le pays d'Égypte: il en prendra tout le peuple; il en fera son butin, et il en partagera les dépouilles. Son armée recevra ainsi sa récompense;

20. Et il sera payé du service qu'il m'a rendu dans le siège de cette ville." Je lui ai abandonné l'Égypte, parce qu'il a travaillé pour moi, dit le Seigneur Dieu.

21. En ce jour-là, je ferai reflourir le règne et la puissance de la maison d'Israël," et je vous ouvrirai la bouche au milieu d'eux; vous leur parlerez avec une entière liberté; et ouvrant leur cœur à ces paroles, ils vous écouteront avec une parfaite docilité; et alors ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, qui prédis

cit exercitum suum servitute magna adversus Tyrum: omne caput decalvatum, et omnis humerus depilatus est: et merces non est reddita ei, neque exercitui ejus, de Tyro, pro servitute qua servivit mihi adversus eam.

19. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego dabo Nabuchodonosor regem Babylonis in terra Ægypti: et accipiet multitudinem ejus, et deprædabitur manubias ejus, et diripiet spolia ejus: et erit merces exercitui illius,

20. Et operi quo servivit adversus eam: dedi ei terram Ægypti, pro eo quod laboraverit mihi, ait Dominus Deus.

21. In die illo pululabit cornu domui Israel, et tibi dabo apertum os in medio eorum: et scient quia ego Dominus.

† 18. Ou parce que les Tyriens se voyant pressés, montèrent sur des vaisseaux avec tout ce qu'ils avoient de plus précieux, et se retirèrent en d'autres îles.

† 19. C'est le sens de l'hébreu.

† 20. Hébr. autr. Je lui ai donné l'Égypte pour être comme la récompense du service qu'il m'a rendu, parce qu'ils ont travaillé pour moi, dit le Seigneur Dieu. Ce pluriel se rapporte au nom collectif, *exercitus*, du verset précédent.

† 21. C'est le sens de l'hébreu. Quelques-uns rapportent l'accomplissement de ceci au temps de la naissance de Zorobabel; d'autres au temps de l'élevation de Jéchonias. 4. Reg. xxv. 27. et seqq.

*les choses futures, et qui les accomplis comme je les ai prédites.*

## CHAPITRE XXX.

Désolation prochaine de l'Égypte. L'Éthiopie en sera saisie d'effroi. Le Seigneur achevera de briser le bras de Pharaon, et fortifiera le bras du roi de Babylone.

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, propheta, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Ululate : væ, væ diei :

3. Quia juxta est dies, et appropinquat dies Domini : dies nubis, tempus gentium erit.

4. Et veniet gladius in Ægyptum : et erit pavor in Æthiopia, cum ceciderint vulnerati in Ægypto, et ablata fuerit multitudo illius, et destructa fundamenta ejus.

5. Æthiopia, et Libya, et Lydi, et omne reliquum vulgus, et Chub, et filii terræ

1. LE Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, prophétisez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : *Peuples de l'Égypte*, poussez des cris et des hurlemens ; dites : *Malheur, malheur à nous en ce jour-là qui n'est pas éloigné ;*

3. Car le jour de votre ruine est proche ; il est proche ce jour de la colère du Seigneur, ce jour de nuage, qui sera le temps des nations, le temps où elles auront l'avantage sur vous. "

4. En effet, l'épée va venir fondre sur l'Égypte ; et la frayeur saisira l'Éthiopie, et les soldats qu'elle a amenés à son secours, lorsqu'ils tomberont en foule dans l'Égypte percés de coups, " lorsque la multitude du peuple de l'Égypte périra, " et qu'elle sera détruite jusqu'aux fondemens.

5. L'Éthiopie, la Libye, les Lydiens, " tous les autres peuples ses voisins qui étoient venus pour la défendre, et Chub, " et les enfans

‡ 3. Ou plutôt : le temps des nations, c'est-à-dire le temps de la vengeance du Seigneur sur les nations.

‡ 4. Ou plutôt : la frayeur saisira l'Éthiopie, lorsque les Égyptiens tomberont en foule percés de coups.

*Ibid.* Litt. sera enlevée par la mort ou par la captivité.

‡ 5. Voyez au chap. xxvii. ‡ 10.

*Ibid.* C'est-à-dire, les Cubiens qui habitoient dans la Maréote.

de la terre d'Israël, avec laquelle j'ai fait mon alliance, dit le Seigneur, et qui sont venus, malgré ma défense, chercher leur sûreté chez les Egyptiens, tomberont avec eux sous le tranchant de l'épée des Babylo niens ;

6. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ceux qui soutenoient l'Égypte, seront enveloppés dans sa chute ; et l'orgueil de son empire sera détruit : ils tomberont dans l'Égypte par l'épée depuis la tour de Syène, dit le Seigneur Dieu des armées, jusqu'à l'autre extrémité de l'Égypte."

7. Ses provinces seront mises au nombre des provinces désolées, et ses villes au rang des villes désertes ;

8. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai mis le feu dans l'Égypte, et que tous ceux qui la soutenoient seront réduits en poudre.

9. En ce jour-là, je ferai sortir de devant ma face, des messagers qui viendront sur des vaisseaux, pour détruire la fierté de l'Éthiopie, en lui annonçant la défaite des Egyptiens leurs alliés ; et les Éthiopiens seront saisis de frayeur, au jour où ils apprendront la ruine de l'Égypte, laquelle est très-certaine, parce que ce jour viendra très-assurément ;"

ψ 6. Hébr. autr. les Egyptiens tomberont par l'épée depuis Migdol au septentrion jusqu'à Syène au midi, dit le Seigneur Dieu. Voyez au chap. précéd. ψ 10.

ψ 9. On lit dans l'hébreu, נַחֲמִי, *in navibus* ; les Septante ont lu נַחֲמִי, *currentes*, et cette expression paroît mieux convenir, parce que des vaisseaux qui seroient partis de l'Égypte pour aller vers l'Éthiopie, auroient été obligés de remonter le fleuve, ce qui les auroit beaucoup retardés. En ce jour-là, des messagers partiront de devant moi, et courront vers l'Éthiopie pour en ébranler la confiance.

*Ibid.* Hébr. litt. car voici qu'il vient, ce jour terrible.

foederis, cum eis gladio cadent.

6. Hæc dicit Dominus Deus : Et corruent fulcientes Ægyptum, et destruetur superbia imperii ejus : a turre Syenes gladio cadent in ea, ait Dominus Deus exercituum.

7. Et dissipabuntur in medio terrarum desolataram, et urbes ejus in medio civitatum desertarum erunt.

8. Et scient quia ego Dominus, cum dederò ignem in Ægypto, et attriti fuerint omnes auxiliatores ejus.

9. In die illa egredientur nuntii a facie mea in trieribus, ad conterendam Æthiopiæ confidentiam : et erit pavor in eis in die Ægypti, quia absque dubio veniet.



10. Hæc dicit Dominus Deus : Cessare faciam multitudinem Ægypti in manu Nabuchodonosor regis Babylonis.

11. Ipse et populus ejus cum eo, fortissimi gentium, adducuntur ad disperendam terram : et evaginabunt gladios suos super Ægyptum, et implebunt terram interfectis.

12. Et faciam alveos fluminum aridos, et tradam terram in manus pessimorum : et dissipabo terram, et plenitudinem ejus manu alienorum : ego Dominus locutus sum.

13. Hæc dicit Dominus Deus : Et disperdam simulachra, et cessare faciam idola de Memphis, et dux de terra Ægypti non erit amplius : et dabo terrorem in terra Ægypti.

14. Et disperdam terram Phathures, et dabo ignem in Taphnis, et faciam judicia in Alexandria.

15. Et effundam in-

10. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'anéantirai cette multitude d'hommes qui est dans l'Égypte, par la main de Nabuchodonosor roi de Babylone.

11. Je le ferai venir, lui et son peuple, eux qui sont les plus puissans des nations, pour perdre l'Égypte ; ils viendront l'attaquer l'épée à la main, et ils rempliront la terre de corps morts.

12. Je sécherai le lit de ses fleuves, et je livrerai ses champs fertiles entre les mains des plus méchans de tous les hommes ; " je détruirai cette terre, avec tout ce qu'elle contient, par la main des étrangers ; c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé ; et je ferai ce que j'ai dit.

13. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'exterminerai les statues, et j'anéantirai les idoles de Memphis : " il n'y aura plus à l'avenir de princes du pays d'Égypte ; et je répandrai la terreur dans toutes ses terres.

14. Je ruinerai le pays de Phathures ; " je mettrai le feu dans Taphnis ; " j'exercerai mes jugemens dans Alexandria. "

15. Je répandrai mon indignation

Zach. XIII. 2.

‡ 12. L'hébreu lit simplement : des méchans, de ceux qui font le mal.

‡ 13. C'étoit la capitale de la basse Égypte, et le centre de l'idolâtrie égyptienne.

‡ 14. Voyez au chapitre précédent, ‡ 14.

Ibid. Hébr. autr. Tans ; ville qui étoit la capitale de l'Égypte au temps de Moïse.

Ibid. L'hébreu lit : dans No. D. Calmet croit que ce pourroit être Diospolis ; c'est ainsi que les Septante l'ont entendu dans ce verset. Voyez dans Jérémie, XLVI. 25.

sur Damiette, " qui est la force de l'Égypte ; je ferai mourir cette multitude de peuple d'Alexandrie, "

16. Et je mettrai le feu dans l'Égypte. Damiette sera dans les douleurs, comme une femme qui est en travail : Alexandrie sera ravagée, " et Memphis sera tous les jours dans l'angoisse et le serrement de cœur. "

17. Les jeunes hommes d'Héliopolis et de Bubaste " seront passés au fil de l'épée, et les femmes emmenées captives.

18. Le jour deviendra tout noir à Taphnis, " lorsque j'y briserai le sceptre d'Égypte, et que j'y détruirai le faste de sa puissance ; elle sera couverte d'un nuage, et ses filles seront emmenées captives.

19. J'exercerai dans l'Égypte la rigueur de mes jugemens ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

20. Le septième jour du premier mois de la onzième année de la captivité de Jéchonias, le Seigneur me dit encore ces paroles :

21. Fils de l'homme, j'ai rompu

dignationem meam super Pelusium robur Ægypti, et interficiam multitudinem Alexandriae,

16. Et dabo ignem in Ægypto : quasi parturiens dolebit Pelusium, et Alexandria erit dissipata, et in Memphis angustiae quotidianae.

17. Juvenes Heliopoleos et Bubasti gladio cadent, et ipsae captivae ducentur.

18. Et in Taphnis nigrescet dies, cum contrivero ibi sceptrum Ægypti, et defecerit in ea superbia potentiae ejus : ipsam nubes operiet : filiae autem ejus in captivitatem ducentur.

19. Et judicia faciam in Ægypto : et scient quia ego Dominus.

20. Et factum est in undecimo anno, in primo mense, in septima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

21. Fili hominis,

ψ 15. Litt. sur Péluse ; ville sur les ruines de laquelle fut bâtie Damiette.

Ibid. Hébr. de No ou Diospolis.

ψ 16. Hébr. autr. No ou Diospolis sera fendue et déchirée.

Ibid. On lit dans l'hébreu, צרי יומם, angustiae per diem, peut-être pour לצברים, in acervos ; expression qui seroit parallèle à la précédente להבקע, in dissectionem. No ou Diospolis sera fendue et déchirée, et Memphis sera réduite en un monceau de ruines.

ψ 17. Ces deux villes sont nommées dans l'hébreu, On et Phi-beseth.

ψ 18. C'est celle que les géographes nomment Daphnae Pelusiae, différente de Tanis dont il est parlé au ψ 14.

brachium Pharaonis regis Ægypti confregi: et ecce non est obvolutum ut restitueretur ei sanitas, ut ligaretur pannis, et fasciaretur linteolis, ut recepto robore posset tenere gladium.

22. Propterea hæc dicit Dominus Deus: Ecce ego ad Pharaonem regem Ægypti, et comminuam brachium ejus forte, sed confractum: et dejiciam gladium de manu ejus.

23. Et dispergam Ægyptum in gentibus, et ventilabo eos in terris.

24. Et confortabo brachia regis Babylonis, daboque gladium meum in manu ejus: et confringam brachia Pharaonis, et gement gemitibus interfecti coram facie ejus.

25. Et confortabo brachia regis Babylonis, et brachia Pharaonis concident: et scient quia ego Dominus, cum dederó gladium meum in manu regis Babylonis, et extenderit eum super terram Ægypti.

le bras de Pharaon, roi d'Égypte: " et il n'a point été pansé pour être guéri; il n'a point été lié avec des bandes, ni enveloppé dans du linge," afin qu'ayant repris sa force, il pût tenir l'épée *comme auparavant*; mais cette plaie ne l'a point corrigé.

22. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu: Je viens à Pharaon, roi d'Égypte; et j'acheverai de briser son bras qui a été fort, mais qui est rompu; et je lui ferai tomber l'épée de la main; *je lui ôterai la puissance royale.*

23. J'écarterai les Égyptiens en diverses nations, et je les disperserai parmi les peuples.

24. Je fortifierai en même temps les bras du roi de Babylone; je mettrai mon épée entre ses mains: je briserai les bras de Pharaon; et les siens pousseront des cris et des soupirs, étant tués à ses propres yeux.

25. Je fortifierai les bras du roi de Babylone; et les bras de Pharaon seront sans aucune force; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai mis mon épée entre les mains du roi de Babylone, et qu'il la tirera sur le pays d'Égypte.

Ÿ 21. Cela peut s'entendre de la victoire que Nabuchodonosor avoit remportée sur lui, lorsqu'il lui enleva tout ce qu'il possédoit entre le Nil et l'Euphrate. 4. Reg. xxiv. 7.

Ibid. On lit dans l'hébreu à la lettre, *ad ponendam fasciam, ad alligandum illud*; c'est-à-dire, לָשׂוּם, *ad ponendam*, peut-être pour לָא שׂוּם, *non est posita fascia ad alligandum eum*: on n'y a point appliqué une bande pour le lier.

26. J'écarterai les Egyptiens en diverses nations, et je les disperserai parmi les peuples; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

26. Et dispergam Ægyptum in nationes, et ventilabo eos in terras : et scient quia ego Dominus.

## CHAPITRE XXXI.

Le Seigneur exhorte le roi d'Égypte à considérer la puissance du roi d'Assyrie, qui, quoique beaucoup plus grande, avoit néanmoins été détruite, et lui annonce le même sort.

1. Le premier jour du troisième mois de la onzième année de la captivité de Jéchonias, le Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, dites à Pharaon roi d'Égypte et à son peuple : A qui ressemblez-vous dans votre grandeur, et à qui vous comparez-vous ?

3. Considérez Assur; il étoit comme un cèdre sur le Liban; son bois étoit beau, ses branches étendues, sa tige haute; et au milieu de ses branches épaisses et touffues, il en sortoit une qui s'élevoit au-dessus de toutes les autres."

4. Les pluies " l'avoient nourri; un grand amas d'eaux " l'arrosant, l'avoit fait pousser en haut; les fleuves couloient tout autour de ses racines; et il avoit envoyé ses ruisseaux à tous les arbres de la campagne, pour leur communiquer les eaux qu'il avoit en abondance."

1. Et factum est in anno undecimo, tertio mense, una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, dic Pharaoni regi Ægypti, et populo ejus : Cui similis factus es in magnitudine tua ?

3. Ecce Assur quasi cedrus in Libano, pulcher ramis, et frondibus nemorosus, excelsusque altitudine, et inter condensas frondes elevatum est cacumen ejus.

4. Aquæ nutrierunt illum : abyssus exaltavit illum : flumina ejus manabant in circuitu radicum ejus, et rivus suos emisit ad universa ligna regionis.

† 3. Autr. ses branches étoient belles, ses rameaux étoient touffus; il avoit beaucoup de hauteur, et son sommet s'élevoit au milieu de ses branches épaisses. L'hébreu pourroit signifier : ses rameaux touffus formoient ombrage.

\* 4. Litt. les eaux.

Ibid. Litt. un abîme.

Ibid. Dans l'hébreu, le nom qui signifie *abyssus*, est réputé féminin;



5. Propterea elevata est altitudo ejus super omnia ligna regionis : et multiplicata sunt arbusta ejus, et elevati sunt rami ejus præ aquis multis.

6. Cumque extendisset umbram suam, in ramis ejus fecerunt nidos omnia volatilia cœli, et sub frondibus ejus genuerunt omnes bestię saltuum, et sub umbraculo illius habitabat cœtus gentium plurimarum.

7. Eratque pulcherrimus in magnitudine sua, et in dilatatione arbustorum suorum : erat enim radix illius juxta aquas multas.

8. Cedri non fuerunt altiores illo in paradiso Dei, abietes non adæquaverunt summitatem ejus, et pla-

5. C'est pourquoi il avoit surpassé en hauteur " tous les arbres du pays ; son bois avoit poussé fortement, et ses branches s'étoient élevées, " à cause des grandes eaux qui l'arrosoient.

6. Et comme il jetoit son ombre fort loin, " tous les oiseaux du ciel avoient fait leurs nids sur ses branches ; toutes les bêtes des forêts avoient fait leurs petits sous ses rameaux, et un grand nombre de nations " habitoient sous l'ombre de ses feuilles.

7. Il étoit parfaitement beau dans sa grandeur, et dans l'étendue de son bois, parce que sa racine étoit près des grandes eaux.

8. Il n'y avoit point de cédres dans le jardin " de Dieu, dans le jardin le plus excellent, qui fussent plus hauts que celui-là : les sapins ne l'égalotent point dans sa hauteur, " ni

de là vient que les pronoms qui se trouvent ensuite dans l'hébreu sont féminins, ainsi que le verbe שלחה, *emisit*, qui alors se rapporte à *abyssus* : ce qui donne lieu de soupçonner qu'au lieu de הלה, *vadens*, on auroit pu lire הלכה ou הוליכה, *duxit*, comme l'exprime la version des Septante ; et au lieu de מטעה, *plantationis ejus*, ou *radicum ejus*, comme l'exprime la Vulgate, avec le pronom féminin, on auroit pu lire *plantationis ejus*, au masculin, en le rapportant à cet arbre : un abîme d'eaux profondes l'avoit fait pousser en haut, avoit fait couler ses fleuves autour des plants et rejetons de cet arbre, et avoit dirigé ses canaux vers tous les arbres de la campagne.

ψ 5. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, גבהא, pour גביה, *elevata est*.

*Ibid.* Hébr. autr. ses branches s'étoient multipliées, et ses rameaux s'étoient étendus. On y lit סרעפתו, pour סעפתו, *frondes ejus*, comme on le lit au verset suivant.

ψ 6. Ces mots, *Cumque extendisset*, sont placés à la fin du verset précédent dans l'hébreu où se trouvent omis les deux suivans, *umbram suam*.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, כל, *totalitas*, pour קהל, *cœtus*.

ψ 8. C'est le sens de l'hébreu.

*Ibid.* Hébr. autr. pour la beauté de ses branches.

les platanés dans l'étendue de ses branches : " il n'y avoit point d'arbre dans le jardin de Dieu qui ressemblât à celui - là , ni qui lui fût comparable en beauté.

9. Comme je l'avois fait si beau , et qu'il avoit poussé tant de branches et si épaisses , tous les arbres les plus délicieux qui étoient dans le jardin " de Dieu lui portoient envie , et voyoient avec peine sa grandeur et sa puissance.

10. Mais voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que ce cèdre s'est élevé dans sa hauteur , " qu'il a poussé si haut la pointe de ses rameaux verts et touffus , et que son cœur s'est élevé dans sa grandeur ;

11. Je l'ai livré entre les mains du peuple de Babylone , le plus fort d'entre les peuples , qui le traitera comme il lui plaira ; je l'ai rejeté , comme son impiété le méritoit."

12. J'ai dit dans ma colère : Des étrangers , et les plus cruels " de tous les peuples , le couperont par le pied , et le jetteront sur les montagnes ; ses branches tomberont de toutes parts le long des vallées ; ses rameaux " seront rompus sur toutes les roches de la terre ; " et tous les peu-

tani non fuerunt æquæ frondibus illius : omne lignum paradisi Dei non est assimilatum illi , et pulchritudini ejus.

9. Quoniam speciosum feci eum , et multis condensisque frondibus , et æmulata sunt eum omnia ligna voluptatis , quæ erant in paradiso Dei.

10. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod sublimatus est in altitudine , et dedit summitatem suam virentem atque condensam , et elevatum est cor ejus in altitudine sua :

11. Tradidi eum in manu fortissimi gentium , faciens faciet ei : juxta impietatem ejus ejeci eum.

12. Et succident eum alieni , et crudelissimi nationum , et projicient eum super montes , et in cunctis convallibus corruent rami ejus : et confringentur arbusta ejus in

‡ 8. Hébr. autr. de ses rameaux. On y lit irrégulièrement , פראתיו , pour frondes ejus , comme on le lit aux ‡ 5. et 6.

‡ 9. C'est le sens de l'hébreu.

‡ 10. On lit dans l'hébreu , נבחת בקומה , sublimatus es in altitudine , pour sublimatus est in altitudine sua.

‡ 11. On lit dans l'hébreu , ברשעו , in impietate ejus , pour כרשעו , juxta impietatem ejus. Cela pourroit se joindre au verbe précédent , en sous-entendant ensuite une préposition que l'interprète syrien exprime : ille traitera avec rigueur selon son impiété , parce que je l'ai rejeté. L'interprète syrien suppose ו , et , peut-être pour כי , quia.

‡ 12. Hébr. autr. les plus puissans et les plus redoutables.

Ibid. On lit encore ici et au ‡ suiv. dans l'hébreu irrégulièrement , פראתיו , pour פארתיו , frondes ejus.

Ibid. Hébr. autr. dans le lit de tous les torrens du pays. On lit dans

universis rupibus terræ : et recedent de umbraculo ejus omnes populi terræ, et relinquent eum.

13. In ruina ejus habitaverunt omnia volatilia cœli, et in ramis ejus fuerunt universæ bestię regionis.

14. Quamobrem non elevabuntur in altitudine sua omnia ligna aquarum, nec ponent sublimitatem suam inter nemorosa atque frondosa : nec stabunt in sublimitate sua omnia quę irrigantur aquis : quia omnes traditi sunt in mortem ad terram ultimam, in medio filiorum hominum, ad eos qui descendunt in lacum.

15. Hęc dicit Dominus Deus : In die quando descendit ad inferos, induxi læctum : operui eum abyssum, et prohibui flumina ejus, et coercui aquas multas : con-

ples du monde se retireront de dessous son ombre, et l'abandonneront.

13. Tous les oiseaux du ciel habiteront dans ses ruines, et toutes les bêtes de la terre se retireront dans ses branches.

14. C'est pourquoi tous les arbres plantés sur les eaux, *profitant de cet exemple*, ne s'élèveront plus dans leur grandeur ; ils ne pousseront plus la pointe de leurs rameaux au-dessus des branches les plus épaisses ; et tous ceux qui seront arrosés des eaux, ne se soutiendront plus dans leur élévation, parce qu'ils *verront que les superbes Assyriens* ont tous été livrés à la mort, et jetés au fond de la terre, au milieu des plus pauvres d'entre les enfans des hommes, parmi ceux du peuple qui descendent au fond de la fosse, et qui y sont ensevelis sans honneur."

15. Voici ce que dit le Seigneur Dieu, *touchant le roi d'Assur* : Au jour où il est descendu aux enfers, j'ai fait faire un grand deuil dans tout son royaume ; je l'ai couvert de l'abîme, " j'ai arrêté les fleuves qui l'arrosaient ; " et j'en ai retenu les grandes eaux, *afin qu'elles ne*

l'hébreu, אֲבִיסָה, *abissus* ; les Septante lisent *plagis*, dans toutes les contrées du pays.

¶ 14. Autrement et selon l'hébreu à la lettre : en sorte que tous les arbres plantés sur les eaux ne s'élèveront plus dans leur grandeur ; ils ne porteront plus leur tige au-dessus de leurs branches épaisses, et tous ces arbres arrosés des eaux ne se soutiendront plus dans leur élévation ; car ils ont tous été livrés à la mort, *tous ces arbres superbes ; ils ont été précipités au fond de la terre, etc. Infr. ¶ 17.*

¶ 15. On lit dans l'hébreu, הִאֲבַרְתִּי כַסְתִּי, *lugere feci, operui super eum abyssum*. Les Septante n'ont point lu ce mot כַסְתִּי, *operui*, qui interrompt et obscurcit la phrase, et qui semble être une variante des quatre lettres précédentes. Le sens pourroit être : j'ai couvert de deuil, à l'occasion de sa ruine, l'abîme qui le nourrissoit de ses eaux. *Supr. ¶ 4.*

*Ibid.* Hébr. autr. les fleuves dont cet abîme l'arrosait : le pronom *ejus* féminin dans l'hébreu se rapporte au mot *abyssus*, comme au ¶ 4.

*l'arrosassent plus : le Liban s'est aussi attristé de sa chute ; et tous les arbres des champs ont tremblé de crainte."*

16. J'ai épouvanté les nations par le bruit de sa ruine, lorsque je le conduisois dans l'enfer avec ceux qui étoient descendus au fond de la fosse ; et tous les arbres du jardin de délices, les plus grands et les plus hauts du Liban, qui avoient été arrosés d'eau, se sont consolés au fond de la terre, en y voyant descendre le prince qui les avoit humiliés, avec ses soldats et ses capitaines ;

17. Car ils descendront " aussi eux-mêmes dans l'enfer parmi ceux qui ont été tués par l'épée ; et chacun d'eux, qui lui avoit servi de bras et d'appui, sera assis sous son ombre au milieu des nations. "

18. A qui donc ressemblez-vous, roi d'Égypte, vous qui êtes si grand et si élevé parmi tous les arbres du jardin de délices ? A ces arbres ? Oui, c'est à eux-mêmes que vous ressemblez ; après avoir été élevé et humilié comme eux, vous serez enfin précipité avec tous ces arbres délicieux au fond de la terre ; vous dormirez " au milieu des incirconcis, avec ceux qui sont morts par l'épée ; tel sera le sort de Pharaon et de tout son peuple, " dit le Seigneur Dieu.

¶ 15. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, עֲלֵפָה, pour עֲלֵפִי, le singulier pour le pluriel, *doliquium passa sunt*, sont tombés en faiblesse.

¶ 17. Hébr. autr. Car ils sont aussi descendus eux-mêmes, etc.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, וַזָּרְעוּ יִשְׁבוּ, et *semen ejus sederunt*, ou et *brachium ejus*, peut-être pour וַנִּזְעוּ יִשְׁבוּ, et *expirabunt qui sedebant* : et ceux qui étoient assis sous son ombre au milieu des nations, périront.

¶ 18. Hébr. litt. vous serez couché.

*Ibid.* Autr. *cet arbre si grand et si élevé*, c'est Pharaon et tout son peuple.

*tristatus est super eum Libanus, et omnia ligna agri concussa sunt.*

16. A sonitu ruinae ejus commovi gentes, cum deducerem eum ad infernum cum his qui descendebant in lacum : et consolata sunt in terra infima omnia ligna voluptatis egregia atque præclara in Libano, universa quæ irrigabantur aquis.

17. Nam et ipsi cum eo descendunt in infernum ad interfectos gladio : et brachium uniuscujusque sedebit sub umbraculo ejus in medio nationum.

18. Cui assimilatus es, o inclyte atque sublimis inter ligna voluptatis ? Ecce deductus es cum lignis voluptatis ad terram ultimam : in medio incircumcisorum dormies, cum eis qui interfecti sunt gladio : ipse est Pharaon, et omnis multitudo ejus, dicit Dominus Deus.



## CHAPITRE XXXII.

Cantique lugubre sur la ruine de Pharaon. Autre cantique lugubre sur la ruine du peuple de l'Égypte.

1. Et factum est, duodecimo anno, in mense duodecimo, in una mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, assume lamentum super Pharaonem regem Ægypti, et dices ad eum : Leoni gentium assimilatus es, et draconi qui est in mari : et ventilabas cornu in fluminibus tuis, et conturbabas aquas pedibus tuis, et concalcabas flumina earum.

3. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Expandam super te rete meum in multitudine populorum multorum, et extraham te in in sagena mea.

4. Et projiciam te in terram, super faciem agri abjiciam te : et

1. Il arriva, le premier jour du douzième mois de la douzième "année de la captivité de Jéchonias, que le Seigneur me fit entendre sa parole, en me disant :

2. Fils de l'homme, faites une plainte lugubre sur Pharaon, roi d'Égypte, et dites-lui : Vous avez été semblable au lion " des nations, et au dragon " qui est dans la mer ; vous frappiez de la corne " tout ce qui étoit dans vos fleuves : vous en troubliez les eaux avec les pieds, et vous renversiez " tous les fleuves par vos violences.

3. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'assemblerai contre vous une multitude de peuples que je ferai venir de Chaldée ; j'étendrai sur vous mon rets, et je vous entraînerai dans mon filet.

4. Je vous jetterai hors de votre royaume ; et vous y mourrez, comme un poisson qui est jeté sur la

Avant Père  
chr. vulg.  
587.

¶ 1. Le manuscrit alexandrin de la version des Septante, dit de la onzième année. C'est-à-dire, qu'au lieu de בִּשְׁתֵּי עָשָׂרָה, in duodecimo, on auroit lu בְּאַחַד עָשָׂרָה, in undecimo ; et cette leçon pourroit convenir avec celle du ¶ 17. Voyez la note sur le ¶ 17.

¶ 2. On lit dans l'hébreu, כַּפִּיר, leo, pour כַּכַּפִּיר, sicut leo, ou leoni comme l'exprime la Vulgate.

Ibid. L'expression de l'hébreu peut s'entendre du crocodile.

Ibid. On lit dans l'hébreu, וַתִּגַּח, que l'on exprime par erumpere, en le prenant de גָּח, erumpere ; mais le même mot peut signifier cornu petebas, en le prenant de נִגַּח, cornu petere.

Ibid. Litt. vous fouliez.

terre; et je vous laisserai *sans sépulture* au milieu des champs : je ferai reposer sur vous les oiseaux du ciel; et je rassasierai de votre corps toutes les bêtes de la terre.

5. Je répandrai sur les montagnes *des morceaux de* votre chair, et je remplirai les collines de vos membres ensanglantés. "

6. J'arroserai la terre de votre sang noir et pourri, le long des montagnes; " et les vallées seront remplies *de ce qui sera sorti* de vous.

Isai. XIII. 10.  
Joel. II. 10.  
III. 15.  
Matth. XXIV.  
19.

7. J'obscurcirai le ciel, à votre mort, et je ferai noircir les étoiles; je couvrirai le soleil d'une nuée, et la lune ne répandra plus sa lumière.

8. Je ferai que toutes les étoiles du ciel " pleureront sur votre perte; et je répandrai les ténèbres sur votre terre, dit le Seigneur Dieu, lorsque ceux qui étoient à vous tomberont au milieu des champs, percés *de coups et couverts de plaies*, " dit le Seigneur Dieu.

9. Je ferai frémir " le cœur de plusieurs peuples, lorsque j'aurai répandu *la nouvelle de* votre ruine parmi les nations *les plus reculées*,

habitare faciam super te omnia volatilia cœli, et saturabo de te bestias universæ terræ.

5. Et dabo carnes tuas super montes, et implebo colles tuos sanie tua.

6. Et irrigabo terram fetore sanguinis tui super montes, et valles implebuntur ex te.

7. Et operiam, cum extinctus fueris, cœlum, et nigrescere faciam stellas ejus : solem nube tegam, et luna non dabit lumen suum.

8. Omnia luminaria cœli mœrere faciam super te : et dabo tenebras super terram tuam : dicit Dominus Deus, cum ceciderint vulnerati tui in medio terræ, ait Dominus Deus.

9. Et irritabo cor populorum multorum, cum induxero contritionem tuam in gen-

✧ 5. On lit dans l'hébreu, דמותך, *celsitudine tua*, peut-être pour עצמותי, *ossibus tuis*, et je remplirai les collines de vos os.

✧ 6. On lit dans l'hébreu, צפתך מדמך, *sanie tua de sanguine tuo*, peut-être pour מדמך צפתך, *de sanguine tuo, sanies tua* : j'arroserai la terre de votre sang; la pourriture qui sortira de vous, se répandra sur les montagnes. On y lit אל, *ad*, pour על, *super*.

✧ 8. Autrement et selon l'hébreu : que tous les astres du ciel seront obscurcis et couverts de deuil sur votre perte.

*Ibid.* Ces mots, *cum ceciderint vulnerati tui in medio terræ*, ne sont ni dans l'hébreu, ni dans la version des Septante, ni dans quelques éditions latines.

✧ 9. C'est le sens de l'hébreu.

tibus super terras quas nescis.

10. Et stupescere faciam super te populos multos : et reges eorum horrore nimio formidabunt super te, cum volare cœperit gladius meus super facies eorum : et obstupescient repente singuli pro anima sua in die ruinæ tuæ.

11. Quia hæc dicit Dominus Deus : Gladius regis Babylonis veniet tibi.

12. In gladiis fortium dejiciam multitudinem tuam : inexpugnabiles omnes gentes hæc : et vastabunt superbiam Ægypti, et dissipabitur multitudo ejus.

13. Et perdam omnia jumenta ejus, quæ erant super aquas plurimas : et non conturbabit eas pes hominis ultra, neque ungula jumentorum turbabit eas.

14. Tunc purissimas reddam aquas eorum, et flumina eorum quasi oleum adducam, ait Dominus Deus :

*et que je t'aurai portée en des pays que vous ne connoissez pas, où vous serez emmenés captifs. "*

10. Je frapperai d'étonnement les peuples par la vue de votre perte ; et leurs rois en seront pénétrés de frayeur et d'épouvante, lorsque mon épée nue passera et étincellera " devant leurs yeux ; et il n'y aura personne d'eux qui ne tremble pour lui-même au jour de votre ruine ;

11. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : L'épée du roi de Babylone viendra fondre sur vous.

12. Je renverserai vos troupes si nombreuses par les armes des forts ; tous ces peuples *que j'armerai contre vous* sont des peuples invincibles ; " ils détruiront l'orgueil de l'Égypte, et toute la multitude de ses gens sera dissipée.

13. Je ferai périr toutes les bêtes qu'elle nourrissoit *dans les prairies* qui sont le long des grandes eaux ; ces eaux ne seront plus troublées à l'avenir par le pied des hommes, et l'ongle des bêtes ne les troublera plus.

14. Je rendrai alors leurs eaux très-pures, " et je ferai couler leurs fleuves comme l'huile, *avec douceur et tranquillité*, dit le Seigneur Dieu ;

✧ 9. On lit dans l'hébreu, שָׁבֵרָךְ, *contritionem tuam*, peut-être pour שְׁבִיתָךְ, *captivitatem tuam* : lorsque j'aurai amené vos captifs au milieu des nations sur des terres que vous ne connoissez pas.

✧ 10. On lit dans l'hébreu, בְּעוֹפְפִי, que l'on suppose signifier, *cum volare fecero* : l'interprète syrien semble avoir lu בְּבִרְקִי, *cum fulgurare fecero*, ou du moins il l'a pris en ce sens : lorsque je ferai étinceler mon épée devant leurs yeux.

✧ 12. Hébr. autr. les plus puissans des nations. ●

✧ 14. Hébr. litt. je ferai reposer et purifier leurs eaux.

15. Lorsque j'aurai désolé le pays d'Égypte, lorsque toute sa terre qui étoit si abondante, sera déserte, " lorsque j'en aurai frappé tous les habitans ; et ils sauront alors que c'est moi qui suis le Seigneur.

16. Voilà le deuil que vous ferez ; car on pleurera ainsi Pharaon ; les filles des nations le pleureront ; on fera par toute la terre le deuil de l'Égypte et de tout son peuple, dit le Seigneur Dieu. "

Avant l'ère  
chr. vulg.  
587.

17. Le quinzième jour du mois " de la douzième année de la captivité de Jéchonias, le Seigneur me parla encore, et me dit :

18. Fils de l'homme, chantez un cantique lugubre sur tout le peuple de l'Égypte ; précipitez-la elle-même avec les filles des nations les plus fortes dans la terre la plus basse, avec ceux qui descendent au fond de la fosse, et qui sont ensevelis dans le tombeau. "

15. Cum dederò terram Ægypti desolatam : deseretur autem terra a plenitudine sua, quando percussero omnes habitatores ejus : et scient quia ego Dominus.

16. Planctus est, et plangent eum : filiae gentium plangent eum : super Ægyptum, et super multitudinem ejus plangent eum, ait Dominus Deus.

17. Et factum est in duodecimo anno, in quintadecima mensis, factum est verbum Domini ad me, dicens :

18. Fili hominis, cane lugubre super multitudinem Ægypti : et detrahe eam ipsam, et filias gentium robustarum, ad terram ultimam, cum his qui descendunt in lacum.

ψ 15. Autr. lorsque la terre sera désolée dans toute son étendue et sa plénitude.

ψ 16. Autrement et selon l'hébreu : Voilà les plaintes lugubres que j'ai voulu que vous fissiez sur Pharaon (Supr. ψ 2.), et on fera sur lui ces mêmes plaintes ; les filles des nations feront ces mêmes plaintes sur l'Égypte ; elles feront ces mêmes plaintes sur tout son peuple, dit le Seigneur Dieu.

ψ 17. Le nombre du mois n'est pas exprimé ; on suppose que c'est le même douzième mois dont il est parlé au ψ 1. La version des Septante dit : Le quinzième jour du premier mois ; ce qui suppose qu'ils ont lu le mot בְּאוֹרֵךְ, in primo, on sous-entend mense ; et ce premier mois, étant postérieur au douzième de la prophétie précédente, confirmeroit la leçon du manuscrit alexandrin qui date de la onzième année la prophétie précédente.

ψ 18. On lit dans l'hébreu, אֶתָּהּ, ou אֶתָּהּ, que l'on suppose signifier eam, ou comme la Vulgate l'exprime, ipsam ; mais alors il faudroit lire אֶתָּהּ, cum, parce que le mot hébreu qui signifie multitudinem est masculin, et qu'en effet le pronom joint au verbe précédent est masculin dans l'hébreu. Le mot אֶתָּהּ pourroit signifier tu ; le sens seroit : tu et filiae gentium robustarum : vous et les filles des nations puissantes, précipitez-la dans la terre la plus basse ; vous, en annonçant sa ruine ; et les filles des nations puissantes, en l'exécutant. On lit dans l'hébreu, אֶתָּהּ, que l'on suppose être pour אֶתָּהּ, illustrium ou robustarum, peut-être



19. Quo pulchrior es? descende, et dormi cum incircumcisis.

20. In medio interfectorum gladio cadent : gladius datus est : attraxerunt eam, et omnes populos ejus.

21. Loquentur ei potentissimi robustorum de medio inferni, qui cum auxiliatoribus ejus descenderunt, et dormierunt incircumcisi, interfecti gladio.

22. Ibi Assur, et omnis multitudo ejus : in circuitu illius sepulchra ejus : omnes interfecti, et qui ceciderunt gladio.

23. Quorum data sunt sepulchra in novissimis lacis : et facta est multitudo ejus per

19. En quoi, ô peuple de l'Égypte, êtes-vous meilleur et plus estimable que les autres peuples? en quoi avez-vous mérité d'avoir un meilleur sort? Vous descendrez donc avec eux dans le tombeau; et vous mourrez avec les incirconcis que vous avez imités.

20. Tel sera le sort des Égyptiens: ils périront tous par l'épée; ils seront ensevelis parmi la foule de ceux qui ont été tués; " car l'épée a été tirée " contre l'Égypte; elle sera précipitée en terre " avec tous ses peuples, et leur roi tombera avec eux.

21. Les plus puissans d'entre les forts viendront lui parler du milieu de l'enfer, eux qui sont descendus avec ceux qui étoient venus à son secours, et qui ayant été passés au fil de l'épée, sont morts incirconcis.

22. Assur " est là avec tout son peuple; " ses sépulcres sont autour de lui; ils ont tous été tués; ils sont tombés par l'épée.

23. Ils ont été ensevelis au plus profond de l'abîme; " et tout son peuple est enseveli autour de son sépulcre; toute cette foule de morts

seroit-ce pour  $\text{וְיִתְּנָהּ}$ , *detrahe eam*, ou *deduc eam*; c'est-à-dire, la répétition du même verbe qui précède, et qui fait allusion à la marche funèbre d'un corps que l'on conduit au tombeau : Conduisez-la, vous et les filles des nations, conduisez-la vers la terre la plus basse avec ceux qui descendent au fond de la fosse.

† 20. A la lettre et selon l'hébreu : ils tomberont tous au milieu de ceux qui ont été tués par l'épée.

*Ibid.* Litt. l'épée a été donnée à celui qui doit s'en servir contre l'Égypte.

*Ibid.* Litt. elle sera entraînée dans l'enfer avec tout son peuple.

† 22. C'est-à-dire, le roi des Assyriens.

*Ibid.* Dans l'hébreu de ce verset et des suivans, les pronoms masculins et féminins paroissent mêlés et confondus; cela peut venir en partie de ce que les uns se rapportent au prince et les autres à la nation; peut-être aussi de quelque méprise de copiste.

† 23. Hébr. litt. aux côtés de la fosse, rangés ainsi tout autour de leur prince.

qui ont péri par l'épée, " qui autrefois avoient répandu la terreur " dans la terre des vivans.

24. Là est Elam " et tout son peuple, autour de son sépulcre ; là se trouve cette foule de morts qui ont été passés au fil de l'épée, qui sont descendus incirconcis aux lieux les plus bas de la terre, eux qui avoient répandu la terreur dans la terre des vivans, et qui ayant été défaits, ont porté leur ignominie avec ceux qui descendent au fond de la fosse.

25. Ils ont mis son lit parmi tous ces peuples au milieu de ceux qui ont été tués ; ses sépulcres sont autour de lui. " Tous ceux-là sont des

gyrum sepulchri ejus : universi interfecti, cadentesque gladio, qui dederant quondam formidinem in terra viventium.

24. Ibi Ælam, et omnis multitudo ejus per gyrum sepulchri sui : omnes hi interfecti, ruentesque gladio : qui descenderunt incircumcisi ad terram ultimam : qui posuerunt terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendant in lacum.

25. In medio interfectorum posuerunt cubile ejus in universis populis ejus : in

ψ 23. Ces mots *universi interfecti, cadentesque gladio*, sont, dans l'hébreu, une répétition de ceux que l'on vient de voir au ψ précédent : *omnes interfecti et qui ceciderunt gladio*. Peut-être qu'au lieu de ces mots ainsi répétés כולם חללים נפלים כחרב, *omnes interfecti, cadentes gladio*, il faudroit lire כלם ערלים מחללי חרב, *omnes incircumcisi, interfecti gladio*, comme on le lit au ψ 25. immédiatement avant la phrase parallèle à celle qui termine le ψ 23. : *dederunt enim terrorem suum in terra viventium*.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, חמתית, *formidinem* ou *terrorem* : les Septante ont lu *formidinem suam* ou *terrorem suum*, comme dans les versets suivans.

ψ 24. C'est-à-dire, le roi des Elamites, peuples voisins des Assyriens, auxquels ont succédé les Perses, en sorte que les Elamites ont depuis été pris pour les Perses. Les Elamites avoient été anciennement très-puissans, comme on le voit dans la Genèse, xiv. 1. et suiv.

ψ 25. Cette phrase est semblable à celles des ψ 22. et 26. où la Vulgate met le pluriel *sepulchra*. Selon l'hébreu, le pronom est masculin dans l'expression *in circuitu ejus*, comme se rapportant au prince ; et féminin dans l'expression *sepulchrum illius*, comme se rapportant à la nation. Ou plutôt il est assez visible que le ψ 25. renferme une répétition de ce qu'on vient de lire au ψ 24., et cette répétition n'est point dans la version des Septante ; ce qui donne lieu de conjecturer que dans l'hébreu elle vient de quelques méprises de copiste. Ces premiers mots, *in medio interfectorum posuerunt cubile ejus*, sont la conclusion de ce qui vient d'être dit au ψ précédent. Tout le reste paroît être une répétition des mêmes mots dans l'hébreu avec très-peu de différence. Ainsi au ψ 24.,

circuitu ejus sepulchrum illius : omnes hi incircumcisi, interfectique gladio : dederunt enim terrorem suum in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum his qui descendunt in lacum : in medio interfectorum positi sunt.

26. Ibi Mosoch et Thubal, et omnis multitudo ejus : in circuitu ejus sepulchra illius : omnes hi incircumcisi, interfectique et cadentes gladio : quia dederunt formidinem suam in terra viventium.

27. Et non dormient cum fortibus, cadentibusque et incircumcisis, qui descenderunt ad infernum cum armis suis, et posuerunt gladios suos sub capi-

incirconcis ; et ils ont été passés au fil de l'épée, parce qu'ils avoient répandu la terreur dans la terre des vivans ; et ils sont tombés honteusement avec ceux qui descendent au plus profond de la fosse ; ils ont été mis dans la foule de ceux qui avoient été tués.

26. Là est Mosoch et Thubal, avec tout son peuple ; et ses sépulcres sont autour de lui. Tous ceux-là sont des incirconcis qui sont tombés sous l'épée, parce qu'ils avoient répandu la terreur dans la terre des vivans

27. Ils ne dormiront point avec les vaillans hommes qui sont tombés morts dans le combat, et qui étoient incirconcis, qui sont descendus dans l'enfer avec leurs armes, et qui ont été mis dans le tombeau avec leurs épées sous leurs têtes, pour

on lit וְכָל הַמּוֹנָה, et omnis multitudo ejus ; au  $\psi$  25., בְּכָל הַמּוֹנָה, in omni multitudine ejus ; au  $\psi$  24., סְבִיבוֹת קְבֻרָתָהּ, per circuitus sepulchri illius ; au  $\psi$  25., סְבִיבוֹתָיו קְבֻרָתָהּ, per circuitus ejus sepulchra illius ; au  $\psi$  24., כָּל־מִי יִשְׁחָט, omnes tui interfecti ; au  $\psi$  25., כָּל־עֲרֵרִים, omnes tui incircumcisi ; au  $\psi$  24., הַנִּפְלִיִּם בַּחֶרֶב, cadentes gladio ; au  $\psi$  25., חָלְלֵי חֶרֶב, interfecti gladio ; au  $\psi$  24., אֲשֶׁר נָתַנוּ חֲתִיתָם, qui dederunt terrorem suum ; au  $\psi$  25., כִּי נָטַן חֲטִיטָם, quia datus est terror eorum ; au  $\psi$  24. et au  $\psi$  25. également in terra viventium, et portaverunt ignominiam suam cum descendantibus in lacum ; au commencement du  $\psi$  25., חָלְלֵם בְּתוֹךְ חָלְלֵם נָתַן, in medio interfectorum dederunt ; à la fin, חָלְלֵם בְּתוֹךְ נָתַן, in medio interfectorum datus est.

$\psi$  26. C'est-à-dire, les princes de Mosoch et de Thubal. Voyez au chap. xxvii.  $\psi$  13.

$\psi$  27. La version des Septante n'a point la négation qui semble obscurcir ce texte : on y lit simplement, Et dormient ; ou plus littéralement, Et recumbent. Dans l'hébreu on lit וְלֹא, Et non, peut-être pour וְאֵלֶּה, Et isti : Ceux-là sont demeurés couchés avec les vaillans hommes ; ou comme l'expriment les Septante, avec les géans, qui, etc.

Ibid. On lit dans l'hébreu, מֵעַרְלִים, ex incircumcisis ; les Septante ont lu מֵעוֹלָם, a seculo, avec les géans qui sont tombés morts depuis si long-temps.

marque de leur valeur. Ceux-ci seront privés de ces honneurs; et leurs iniquités ont pénétré jusque dans leurs os; "elles ont été cause qu'ils ont été ensevelis sans aucune distinction, parce qu'ils avoient opprimé mon peuple, et qu'ils étoient devenus la terreur des forts d'entre ce peuple qui habite dans la terre des vivans.

28. *Peuple d'Egypte*, vous serez donc vous-même aussi réduit en poudre au milieu des incirconcis, et vous dormirez avec ceux qui ont été passés au fil de l'épée.

29. Là est l'Idumée, ses rois et tous ses chefs, qui ont été mis avec leur armée " parmi ceux qui ont été tués par l'épée, qui ont dormi avec les incirconcis, et avec ceux qui sont descendus au fond de la fosse.

30. Là sont tous les princes de l'aquilon, et tous les hommes violens " qui ont été conduits avec ceux qui avoient été tués, étant tout tremblans et tout confus, malgré leur fierté; " ils sont morts incirconcis, avec ceux qui avoient péri par l'épée; et ils ont porté leur confusion avec ceux qui descendent au fond de la fosse.

31. Pharaon les a vus, et il s'est consolé de la foule de tout son peuple, " qui a été tué par le tranchant

tibus suis : et fuerunt iniquitates eorum in ossibus eorum : quia terror fortium facti sunt in terra viventium.

28. Et tu ergo in medio incircumcisorum contereris, et dormies cum interfectis gladio.

29. Ibi Idumæa, et reges ejus, et omnes duces ejus, qui dati sunt cum exercitu suo cum interfectis gladio: et qui cum incircumcisis dormierunt, et cum his qui descendunt in lacum.

30. Ibi principes aquilonis omnes, et universi venatores: qui deducti sunt cum interfectis, paventes, et in sua fortitudine confusi: qui dormierunt incircumcisi cum interfectis gladio, et portaverunt confusionem suam cum his qui descendunt in lacum.

31. Vidit eos Pharaon, et consolatus est super universa multi-

‡ 27. On lit dans l'hébreu, וַתְּהִי, et fuit, pour וַתְּהִינָה, et fuerunt. On y lit ensuite עֲוֹנוֹתָם, iniquitates eorum, peut-être pour צַנּוֹתָם, clypei eorum: on a mis leurs épées sous leurs têtes, et leurs boucliers ont été posés sur leurs os.

‡ 29. Hébr. autr. malgré leur puissance. Voyez le verset suivant.

‡ 30. L'hébreu lit: et tous les Sidoniens.

Ibid. Hébr. autr. après avoir répandu la terreur, et se trouvant alors confondus malgré leur puissance.

‡ 31. On lit dans l'hébreu, הַמִּטְנָה, multitudo ejus, avec le pronom



tudine sua, quæ interfecta est gladio : Pharaon, et omnis exercitus ejus, ait Dominus Deus.

32. Quia dedi terrorem meum in terra viventium, et dormivit in medio incircumcisorum cum interfectis gladio, Pharaon, et omnis multitudo ejus, ait Dominus Deus.

de l'épée; Pharaon les a vus avec toute son armée, dit le Seigneur Dieu; *et ils ont eu la foible consolation de les avoir pour compagnons de leurs malheurs.*

32. J'ai répandu ma terreur dans la terre des vivans " *par ces exemples de ma justice; et tous les hommes ont été effrayés, en voyant que Pharaon avec tout son peuple a dormi au milieu des incirconcis, avec ceux qui avoient été tués par l'épée,* dit le Seigneur Dieu.

féminin; les Septante ont lu **המוןם**, *multitudo eorum*; il s'est consolé en voyant la multitude de ces hommes de différens peuples qui ont été tués par l'épée; car on lit dans l'hébreu au pluriel: *qui interfecti sunt gladio.*

‡ 32. Les Septante lisent: Car j'ai répandu sa terreur, j'ai permis qu'il répandit la terreur dans la terre des vivans; et c'est pourquoi Pharaon avec tout son peuple, etc. On lit dans l'hébreu, **תורתו**, *terrorem ejus*. Les rabbins supposent qu'il faut lire *terrorem meum*.

## CHAPITRE XXXIII.

Ezéchiël est établi sentinelle pour la maison d'Israël. Le Seigneur ne veut point la perte de la maison d'Israël, mais sa conversion. En vain les enfans d'Israël se flattent-ils de demeurer en possession de leur terre tandis qu'ils irritent le Seigneur. Ils écoutent Ezéchiël sans profiter de ses avertissemens.

1. ET factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, loquere ad filios populi tui, et dices ad eos : Terra, cum induxero super eam gladium, et tulerit populus terræ virum unum de

1. LE Seigneur me dit encore ces paroles : "

2. Fils de l'homme, parlez aux enfans de votre peuple, et dites-leur : Lorsque j'aurai fait venir l'épée sur une terre, et que le peuple de cette terre, prenant l'un des derniers d'entre eux, " l'aura établi pour leur ser-  
vir de sentinelle ;

‡ 1. Ici recommencent les prophéties qui regardent la maison d'Israël. Celle qui suit, semble d'abord n'avoir point de date; mais le texte des ‡ 21. et 22. insinue qu'elle est *du soir de devant le jour* où un fugitif vint annoncer au prophète la prise de Jérusalem, et on y voit que cette nouvelle lui fut annoncée *le cinquième jour du dixième mois de la douzième année* depuis la captivité de Jéchonias.

‡ 2. Hébr. autr. l'un d'entre eux.

3. Et que cet homme ensuite, voyant l'épée qui vient fondre sur ce pays-là, sonne de la trompette, " et en avertisse le peuple ;

4. Si celui qui a entendu le son de la trompette ne se tient pas sur ses gardes, et que l'épée survenant l'emporte *et le tue*, quel que puisse être cet homme, son sang retombera sur sa tête, *et lui seul sera coupable de sa mort* ;

5. Car il a entendu le son de la trompette, et il ne s'est pas tenu sur ses gardes ; il sera donc responsable de son sang ; mais s'il se tient sur ses gardes, il sauvera sa propre vie.

6. Si, au contraire, la sentinelle voyant venir l'épée, ne sonne point de la trompette, et que le peuple ne se tenant point sur ses gardes, l'épée vienne, et leur ôte la vie, " ils seront surpris dans leur iniquité ; *ils périront comme ils le méritent* ; mais néanmoins je redemanderai leur sang à la sentinelle, *comme étant responsable de leur perte*.

Supr. III. 17.

7. Or, fils de l'homme, vous êtes celui que j'ai établi pour servir de sentinelle à la maison d'Israël ; vous écouterez donc les paroles de ma bouche, *et vous leur annoncerez ce que je vous aurai dit, sous peine d'être puni* ;

8. Car si, lorsque je dirai à l'im-

novissimis suis, et constituerit eum super se speculatorem :

3. Et ille viderit gladium venientem super terram, et cecinerit buccina, et annuntiaverit populo :

4. Audiens autem, quisquis ille est, sonitum buccinæ, et non se observaverit, veneritque gladius, et tulerit eum, sanguis ipsius super caput ejus erit.

5. Sonum buccinæ audivit, et non se observavit : sanguis ejus in ipso erit : si autem se custodierit, animam suam salvabit.

6. Quod si speculator viderit gladium venientem, et non insouerit buccina, et populus se non custodierit, veneritque gladius, et tulerit de eis animam : ille quidem in iniquitate sua captus est : sanguinem autem ejus de manu speculatoris requiram.

7. Et tu, fili hominis, speculatorem dedi te domui Israel : audiens ergo ex ore meo sermonem, annuntiabis eis ex me.

8. Si me dicente ad

‡ 3. Hébr. autr. du cor. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique des Hébreux*, tom. IX.

‡ 6. Litt. et enlève une ame d'entre eux, *c'est-à-dire l'un d'entre eux* ; celui-là sera pris dans son iniquité ; mais je redemanderai son sang à la sentinelle.

impium, Impie, morte morieris, non fueris locutus ut se custodiat impius a via sua : ipse impius in iniquitate sua morietur : sanguinem autem ejus de manu tua requiram.

9. Si autem annuntiante te ad impium ut a viis suis convertatur, non fuerit conversus a via sua : ipse in iniquitate sua morietur : porro tu animam tuam liberasti.

10. Tu ergo, fili hominum, dic ad domum Israel : Sic locuti estis, dicentes : Iniquitates nostræ et peccata nostra super nos sunt, et in ipsis nos tabescimus : quomodo ergo vivera poterimus ?

11. Dic ad eos : Vivo ego, dicit Dominus Deus : nolo mortem impii, sed ut convertatur impius a via sua, et vivat. Convertimini, convertimini a viis vestris pessimis : et quare moriemini, domus Israel ?

12. Tu itaque, fili hominis, dic ad filios

pie : Impie, vous mourrez très-certainement, *si vous ne quittez votre impiété ; si, dis-je, vous ne parlez point à l'impie, afin qu'il se retire de sa mauvaise voie, et qu'il meure* ensuite dans son iniquité ; je vous redemanderais son sang à vous-même.

9. Mais si vous avertissez l'impie qu'il se convertisse, et qu'il quitte sa *mauvaise* voie ; et que lui néanmoins ne se convertisse point, et qu'il ne la quitte point, il mourra dans son iniquité ; et *pour vous*, vous aurez délivré votre ame.

10. Vous donc, fils de l'homme, dites à la maison d'Israël : Voici la manière dont vous avez coutume de parler : Nos iniquités, dites-vous, et nos péchés sont sur nous ; *nous en portons la peine ; nous séchons et nous languissons dans les maux que nos crimes nous ont attirés* : comment donc pourrions-nous vivre, et comment pourrions-nous éviter la mort à laquelle Dieu nous a condamnés ?

11. Dites-leur donc ces paroles : Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que je ne veux point la mort de l'impie ; mais que *je veux que l'impie se convertisse, qu'il quitte sa mauvaise voie, et qu'il vive. Convertissez-vous, convertissez-vous ; quittez vos voies toutes corrompues, pourquoi mourrez-vous, maison d'Israël ? Je ne veux point votre mort ; je souhaite au contraire que vous vous convertissiez, et que vous ayez la vie.*

12. Vous donc, fils de l'homme, dites aux enfans de votre peuple : En

† 8. Autrement et à la lettre : il mourra dans son iniquité ; mais je vous redemanderai, etc.

quelque jour que le juste pèche, sa justice *passée* ne le délivrera point; et en quelque jour que l'impie se convertisse, son impiété *passée* ne lui nuira point; et en quelque jour que le juste vienne à pécher, il ne pourra point vivre dans sa justice *précédente*, ni être sauvé par elle-même, s'il persévère dans son péché."

13. Si après que j'aurai dit au juste qu'il vivra, il met sa confiance dans sa propre justice, et commet l'iniquité, toutes ses œuvres de justice<sup>12</sup> seront mises en oubli, et il mourra dans l'iniquité qu'il aura commise.

14. Si donc, après que j'aurai dit à l'impie: Vous mourrez très-certainement, il fait pénitence de son péché, et agit selon la droiture et la justice;

15. Si cet impie rend le gage qu'on lui avoit confié, s'il restitue le bien qu'il avoit ravi, s'il marche dans *la voie des commandemens de Dieu*, qui sont la source de la vie, et s'il ne fait rien d'injuste, il vivra très-assurément, et ne mourra point:

16. Tous les péchés qu'il avoit commis, ne lui seront point imputés; il

populi tui: Justitia justi non liberabit eum in quacumque die peccaverit: et impietas impii non nocebit ei, in quacumque die conversus fuerit ab impietate sua: et justus non poterit vivere in justitia sua, in quacumque die peccaverit.

13. Etiamsi dixero justo quod vita vivat, et confusus in justitia sua fecerit iniquitatem: omnes justitiæ ejus oblivioni tradentur, et in iniquitate sua, quam operatus est, in ipsa morietur.

14. Si autem dixero impio, Morte morieris: et egerit pœnitentiam a peccato suo, feceritque judicium et justitiam,

15. Et pignus restituerit ille impius, rapinamque reddiderit, in mandatis vitæ ambulaverit, nec fecerit quidquam injustum: vita vivet, et non morietur:

16. Omnia peccata ejus, quæ peccavit,

ψ 12. Hébr. litt. *impietas autem impii, non corrumpet in ea in die qua converterit se ab impietate sua, et justus non poterit vivere in ea in die qua peccaverit.* Le parallèle de ces deux phrases donne assez lieu de comprendre que cette expression *in ea*, dans le second membre, suppose le mot *justitia* qui a disparu du commencement de la phrase; de même que dans le premier membre de ce parallèle, l'expression *in ea* répond au mot *impietas* qui est à la tête de la phrase en nominatif absolu, selon le style des Hébreux; il y a donc tout lieu de présumer que la leçon primitive étoit: *et justitia justi non poterit vivere in ea, in die qua peccaverit.*

ψ 13. On lit dans l'hébreu, צדקתו, pour *justitiæ ejus*; les rabbins en conviennent; et de même au ψ 16., חטאתו, pour *peccata ejus.*



non imputabuntur ei :  
judicium et justitiam  
fecit, vita vivet.

17. Et dixerunt filii  
populi tui : Non est  
æqui ponderis via Do-  
mini : et ipsorum via  
injusta est.

18. Cum enim re-  
cesserit justus a justitia  
sua, feceritque ini-  
quitates, morietur in  
eis.

19. Et cum recesserit  
impious ab impietate  
sua, feceritque ju-  
dicium et justitiam,  
vivet in eis.

20. Et dicitis : Non  
est recta via Domini.  
Unamquemque juxta  
vias suas judicabo de  
vobis, domus Israel.

21. Et factum est  
in duodecimo anno,  
in decimo mense, in  
quinta mensis, trans-  
migrationis nostræ,  
venit ad me qui fugerat  
de Jerusalem, di-  
cens : Vastata est civi-  
tas.

22. Manus autem  
Domini facta fuerat ad  
me vespere, antequam  
veniret qui fugerat :  
aperuitque os meum  
donec veniret ad me  
mane : et aperto ore

a fait ce qui étoit droit et juste, et  
ainsi il vivra très-certainement. "

17. Après cela, les enfans de votre  
peuple ont répondu : La voie du Sei-  
gneur n'est pas juste et équitable ;  
mais c'est leur voie même qui est in-  
juste ; "

18. Car lorsque le juste aura aban-  
donné sa propre justice, et qu'il aura  
commis des œuvres d'iniquité, il  
trouvera la mort. "

19. Au contraire, lorsque l'impie  
aura quitté son impiété, et qu'il aura  
fait ce qui étoit droit et juste, il vivra  
dans sa justice. *Que peut-on voir de  
plus juste ?*

20. Et néanmoins vous dites : La  
voie du Seigneur n'est pas droite.  
Maison d'Israël, *vous verrez un jour  
qu'elle est droite, cette voie ; car  
je jugerai chacun de vous selon ses  
propres voies, et je lui rendrai se-  
lon ses œuvres.*

21. Le cinquième jour du dixième  
mois, la douzième année depuis que  
*le roi Jéchonias et nous, avons été  
emmenés captifs par les Babylo-  
niens, un homme qui avoit fui de  
Jérusalem vint me trouver, et me dit :  
La ville de Jérusalem a été ruinée.*

22. Or, la main du Seigneur s'é-  
toit fait sentir à moi, le soir de devant  
le jour qu'arriva cet homme qui avoit  
fui de Jérusalem ; et le Seigneur m'a-  
voit ouvert la bouche jusqu'à ce que  
cet homme vint me trouver le matin ;  
et la bouche m'ayant été ouverte,

Supr. xviii.  
29.

Ibid. 30.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
587.

ψ 15. et 16. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, *וְחַיָּוּ חַיָּו*, pour  
*vita vivet*, comme on le lit au ψ 13.

ψ 17. Hébr. litt. *et ipsi, via eorum non recta est* ; peut-être qu'au lieu  
de *וְחַיָּוּ חַיָּו*, et *ipsi*, il faudroit lire *וְחַיָּוּ חַיָּו*, et *ecce*, dans le même sens.

ψ 18. Hébr. *iniquitatem..... in eis*, *בְּהֵם*, assez visiblement pour *בְּהֵם*,  
*in ea* ; car dans l'hébreu le mot précédent n'a point de pluriel.

je ne demeurai plus dans le silence, et je parlai avec une entière liberté."

23. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

24. Fils de l'homme, ceux qui habitent dans ces maisons ruinées qui sont restées sur la terre d'Israël, au lieu de s'humilier sous ma main, et de reconnoître que je les ai justement frappés, disent maintenant, par une orgueilleuse présomption: Abraham n'étoit qu'un seul homme, et il a reçu et possédé cette terre comme son héritage; nous autres, nous sommes en grand nombre, nous la recevrons donc encore plutôt que lui de la main du Seigneur, et nous la posséderons."

25. Dites-leur donc ceci; Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Posséderez-vous cette terre comme votre héritage, vous qui, contre ma défense expresse, mangez les viandes avec le sang, qui levez les yeux vers vos idoles, qui sont la source de toutes vos impuretés, et qui répandez le sang des hommes?

26. Vous avez toujours été prêts à tirer l'épée; vous avez commis "

23. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

24. Fili hominis, qui habitant in ruinosis his super humum Israel, loquentes aiunt: Unus erat Abraham, et hereditate possedit terram: nos autem multi sumus: nobis data est terra in possessionem.

25. Idcirco dices ad eos: Hæc dicit Dominus Deus: Qui in sanguine comeditis, et oculos vestros levatis ad immunditias vestras, et sanguinem funditis, numquid terram hereditate possidebitis?

26. Stetistis in gladiis vestris: fecistis

‡ 22. C'est ce que le Seigneur avoit promis au prophète. *Supr.* xxiv. 27.

‡ 24. Autr. Abraham n'étoit qu'un seul homme, et il a reçu cette terre pour la posséder comme son héritage; elle lui a été promise lorsqu'il étoit encore seul et sans postérité; mais pour nous, nous sommes en grand nombre, et c'est à nous qu'elle a été donnée pour la posséder; les hommes pourroient-ils nous ôter cette possession?

‡ 25. C'est le sens de l'hébreu, qui se peut traduire à la lettre: Vous mangerez les viandes avec le sang contre ma défense expresse, vous levez les yeux vers vos idoles; vous répandez le sang de vos frères, et après cela vous posséderez cette terre, vous demeurerez en possession de cette terre?

‡ 26. On suppose que tel peut être le sens de cette expression extraordinaire: *Stetistis in gladiis vestris*. Peut-être qu'au lieu de על חרבכם, in gladio vestro, il faudroit lire על רחבכם, in platea vestra: Vous vous êtes présentés dans vos places, et vous y avez commis des abominations en y adorant vos idoles.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu irrégulièrement, עשיתן, pour fecistis.

abominationes, et unusquisque uxorem proximi sui polluit : et terram hereditate possidebitis?

27. Hæc dices ad eos : Sic dicit Dominus Deus : Vivo ego, quia qui in ruinosis habitant, gladio cadent : et qui in agro est, bestiis tradetur ad devorandum : qui autem in præsiidiis et speluncis sunt, peste morientur.

28. Et dabo terram in solitudinem, et in desertum : et deficiet superba fortitudo ejus : et desolabuntur montes Israel, eo quod nullus sit qui per eos transeat.

29. Et scient quia ego Dominus, cum dederò terram eorum desolatam et desertam, propter universas abominationes suas, quas operati sunt.

30. Et tu, fili hominis, filii populi tui, qui loquuntur de te juxta muros, et in ostiis domorum, et dicunt unus ad alterum, vir ad proximum suum loquentes : Venite, et audiamus quis sit ser-

des abominations ; chacun de vous a violé la femme de son prochain ; et après cela, vous posséderez cette terre comme votre héritage ? Non, vous ne la posséderez point.

27. Mais vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je jure par moi-même que ceux qui habitent dans ces lieux ruinés, périront par l'épée ; que ceux qui sont dans les champs, seront livrés aux bêtes pour en être dévorés ; et que ceux qui se sont retirés dans les lieux forts, et dans les cavernes, mourront de peste.

28. Je réduirai cette terre en une solitude et en un désert ; sa force altière et superbe sera détruite ; et les montagnes d'Israël seront désolées, sans qu'il y ait plus personne qui y passe ;

29. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai rendu ainsi cette terre déserte et abandonnée, à cause de toutes les abominations qu'ils y ont commises.

30. Quant à vous, fils de l'homme, les enfans de votre peuple, qui parlent de vous le long des murs, et aux portes de leurs maisons, où ils se tiennent à rien faire, se disent l'un à l'autre : " Allons entendre quelle est aujourd'hui la parole qui sort de la bouche du Seigneur, et ce qu'Ezéchiël annonce de sa part.

‡ 28. et 29. Hébr. autr. Un lieu de désolation et un objet d'étonnement.

‡ 30. On lit dans l'hébreu irrégulièrement  $\text{אחיו}$ , pour *unus*. Dans la version des Septante, on ne trouve point *unus ad alterum*, mais seulement l'expression suivante, *vir ad fratrem suum* ; selon l'hébreu, ce sont peut-être en effet deux leçons différentes réunies par les copistes.

31. *Ainsi* ils viennent à vous, comme un peuple qui s'assemble en foule pour entendre ma parole, et ils s'asseyent devant vous comme étant mon peuple, *disposé à faire ma volonté*; mais ils écoutent vos paroles, et ils n'en font rien; parce qu'*au lieu de les recevoir avec respect*, ils les changent en des cantiques qu'ils repassent dans leur bouche, pendant que leur cœur suit leur avarice et leurs autres passions.

32. Vous êtes, à leur égard, comme un air de musique qui se chante d'une manière douce et agréable, " *sans que ceux qui l'écoutent, en retirent aucun fruit*; c'est ainsi qu'ils entendent vos paroles avec plaisir, sans faire néanmoins ce que vous leur dites.

33. Mais quand ce qui aura été prédit par vous, sera arrivé, comme il est tout près d'arriver; " c'est alors qu'ils sauront qu'il y aura eu un prophète parmi eux, *qui leur aura dit la vérité*.

‡ 32. Hébr. autr. Vous êtes à leur égard comme un homme qui chante des airs gracieux, qui a la voix belle, et qui touche bien son instrument.

‡ 33. Autr. comme il arrive *même* maintenant.

mo egrediens a Domino.

31. Et veniunt ad te, quasi si ingrediatur populus, sedent coram te populus meus: et audiunt sermones tuos, et non faciunt eos: quia in canticum oris sui vertunt illos, et avaritiam suam sequitur cor eorum.

32. Et es eis quasi carmen musicum, quod suavi dulcique sono canitur: et audiunt verba tua, et non faciunt ea.

33. Et cum venerit quod prædictum est (ecce enim venit), tunc scient quod prophetes fuerit inter eos.

---

## CHAPITRE XXXIV.

Prophétie contre les mauvais pasteurs d'Israël. Le Seigneur vient juger et les pasteurs et les brebis. Il rassemblera son troupeau, et le fera paître lui-même. Il suscitera au milieu d'elles le pasteur unique. Il fera avec elles une alliance de paix.

1. LE Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, prophétisez touchant les pasteurs et les princes

1. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, propheta de pastoribus



Israel : propheta, et dices pastoribus : Hæc dicit Dominus Deus : Væ pastoribus Israel, qui pascebant semetipsos : nonne greges a pastoribus pascuntur?

3. Lac comedebatis, et lanis operiebamini : et quod crassum erat, occidebatis : gregem autem meum non pascebatis.

4. Quod infirmum fuit, non consolidastis, et quod ægrotum non sanastis : quod confractum est, non alligastis : et quod abjectum est, non reduxistis, et quod perierat, non quæstistis : sed cum austeritate imperabatis eis, et cum potentia.

5. Et dispersæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor : et factæ sunt in devorationem omnium bestiarum agri, et dispersæ sunt.

d'Israël : prophétisez, et dites aux pasteurs : " Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Malheur aux pasteurs d'Israël qui se païssoient eux-mêmes, *au lieu de paître leurs troupeaux.* Cependant les pasteurs ne paissent-ils pas leurs troupeaux, *n'est-ce pas à leur occupation ordinaire, et leur principal devoir?*

3. Pour vous, au lieu de vous en acquitter, vous faisiez tout le contraire ; car vous mangiez le lait de mon troupeau, et vous vous couvriez de sa laine ; vous preniez les brebis les plus grasses, pour les tuer ; et vous ne vous mettiez point en peine de paître mon troupeau.

4. Vous n'avez point travaillé à fortifier celles qui étoient foibles, ni à guérir celles qui étoient malades ; vous n'avez point bandé les plaies de celles qui étoient blessées ; vous n'avez point relevé celles qui étoient tombées ; " et vous n'avez point cherché celles qui s'étoient perdues ; mais vous vous contentiez de les dominer avec une rigueur sévère et pleine d'empire.

5. Ainsi mes brebis ont été dispersées, parce qu'elles n'avoient point de pasteur ; elles ont été dispersées en divers lieux, " et elles sont devenues la proie de toutes les nations, qui, comme des bêtes sauvages, les ont dévorées.

‡ 2. Hébr. litt. et dices ad eos pastoribus ; au lieu de לרעים, pastoribus, l'interprète syrien a lu הרעים, pastores au vocatif : Pasteurs, voici ce que dit le Seigneur Dieu. On le lit ainsi au ‡ 9.

‡ 4. Hébr. autr. vous n'avez point ramené celles qui avoient été poussées hors du troupeau.

‡ 5. L'hébreu et la Vulgate répètent ainsi à la fin de ce verset l'expression et dispersæ sunt ; la version des Septante joint ces mots au verset suivant où elle n'exprime point erraverunt. Le mot ישגו, erraverunt, pourroit avoir été confondu avec אצא, oves meæ, qui se trouve exprimé dans l'hébreu au ‡ 6., mais qui y manque au ‡ 5. où la version des Septante l'exprime, de manière que dans cette version ces deux versets commencent également par ces mots, Et dispersæ sunt oves meæ.

6. Mes troupeaux ont erré partout sur les montagnes, et sur toutes les collines élevées; mes troupeaux ont été dispersés sur toute la face de la terre, sans qu'il y eût personne pour aller les chercher, sans, dis-je, qu'il y eût personne qui se mit en peine de les chercher.

7. C'est pourquoi, ô pasteurs! écoutez la parole du Seigneur :

8. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que, parce que mes troupeaux ont été livrés en proie, et que mes brebis ont été exposées à être dévorées par les bêtes sauvages, comme n'ayant point de pasteur; puisque mes pasteurs n'ont point cherché mes troupeaux, mais qu'ils n'ont eu soin que de se paître eux-mêmes, sans se mettre en peine de paître mes troupeaux;

9. Vous, dis-je, ô pasteurs! écoutez la parole du Seigneur :

10. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens moi-même à ces pasteurs; j'irai chercher mon troupeau, et je le reprendrai d'entre leurs mains; je les empêcherai à l'avenir de continuer à paître mon troupeau; je ferai que ces pasteurs ne se paîtront plus eux-mêmes; je délivrerai mon troupeau de leur violence, et il ne deviendra plus leur proie;

11. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viendrai moi-même cher-

6. Erraverunt greges mei in cunctis montibus, et in universo colle excelso: et super omnem faciem terræ dispersi sunt greges mei, et non erat qui requireret, non erat, inquam, qui requireret.

7. Propterea, pastores, audite verbum Domini :

8. Vivo ego, dicit Dominus Deus : quia pro eo quod facti sunt greges mei in rapinam, et oves meæ in devorationem omnium bestiarum agri, eo quod non esset pastor : neque enim quæsierunt pastores mei gregem meum, sed pascebant pastores semetipsos, et greges meos non pascebant :

9. Propterea, pastores, audite verbum Domini :

10. Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ipse super pastores : requiram gregem meum de manu eorum, et cessare faciam eos, ut ultra non pascant gregem, nec pascant amplius pastores semetipsos : et liberabo gregem meum de ore eorum, et non erit ultra eis in escam :

11. Quia hæc dicit Dominus Deus : Ecce

ego ipse requiram oves meas, et visitabo eas.

12. Sicut visitat pastor gregem suum, in die quando fuerit in medio ovium suarum dissipatarum : sic visitabo oves meas, et liberabo eas de omnibus locis, in quibus dispersæ fuerant in die nubis et caliginis.

13. Et educam eas de populis, et congregabo eas de terris, et inducam eas in terram suam : et pascam eas in montibus Israel, in rivis, et in cunctis sedibus terræ.

14. In pascuis uberimis pascam eas, et in montibus excelsis Israel erunt pascua earum : ibi requiescent in herbis virentibus, et in pascuis pinguibus pascentur super montes Israel.

15. Ego pascam oves meas, et ego eas accubare faciam, dicit Dominus Deus.

16. Quod perierat, requiram : et quod abjectum erat, reducam,

cher mes brebis, et je les visiterai moi-même.

12. Comme un pasteur visite son troupeau, lorsqu'il se trouve au milieu de ses brebis dispersées ; ainsi je visiterai mes brebis, et je les " délivrerai de tous les lieux où elles avoient été dispersées dans les jours de nuage et d'obscurité où elles ont été livrées à leurs ennemis, en punition de leurs péchés.

13. Je les " retirerai d'entre les peuples qui s'en sont rendus les maîtres ; je les rassemblerai des divers pays où ils les ont emmenées captives ; et je les ferai revenir dans leur propre terre et je les ferai paître sur les montagnes d'Israël, le long des ruisseaux et dans tous les lieux du pays les plus habités."

14. Je les menerai paître dans les pâturages les plus fertiles ; les hautes montagnes d'Israël seront le lieu de leur pâture ; " elles s'y reposeront sur les herbes vertes, et elles paîtront sur les montagnes d'Israël dans les pâturages les plus gras.

15. Je ferai moi-même paître mes brebis ; je les " ferai reposer moi-même, dit le Seigneur Dieu.

16. J'irai chercher celles qui étoient perdues ; je releverai celles qui étoient tombées ; " je banderai

† 12. On lit dans l'hébreu, *וְיִבְרָאֵם*, eos, peut-être pour *וְיִבְרָאֵם*, eas, comme les Septante et la Vulgate le supposent.

† 13. L'hébreu dans ce verset met les pronoms au masculin, eos, en les rapportant aux enfans d'Israël auparavant désignés sous le nom de brebis ; la version des Septante a conservé ces pronoms masculins.

*Ibid.* Autr. et dans tous les lieux habitables du pays.

† 14. L'hébreu met encore ici les pronoms au masculin, eos, eorum ; mais cependant les verbes suivans sont au féminin.

† 15. L'hébreu met encore ici le pronom masculin eos.

† 16. Hébr. autr. je ramènerai celles qui avoient été poussées hors du troupeau.

les plaies de celles qui étoient blessées; je fortifierai celles qui étoient foibles; je conserverai " celles qui étoient grasses et fortes; et je les " conduirai dans la droiture et dans la justice.

17. Mais vous, mes brebis, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens moi-même pour être le juge entre les brebis et les brebis, entre les bœliers et les boucs.

18. Ne devoit-il pas vous suffire, " *ô brebis grasses de mon peuple!* de vous nourrir en d'excellens pâturages, sans fouler aux pieds ce qui en restoit? *C'est cependant ce que vous avez fait; et ce qui n'est pas moins criminel, c'est qu'après avoir bu de l'eau claire, vous avez troublé le reste avec vos pieds.*

19. Ainsi les plus maigres d'entre mes brebis étoient presque réduites à mourir de faim et de soif, parce qu'elles ne païssoient que ce que vous aviez foulé aux pieds, et qu'elles ne buvoient que l'eau que vos pieds avoient troublée.

20. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur Dieu vous dit : Je viens moi-même juger entre les brebis grasses et les brebis maigres; et vous devez vous attendre à être punies, *brebis grasses;*

21. Parce que vous heurtiez de l'épaule, et que vous choquiez de vos cornes toutes les brebis maigres, jusqu'à ce que vous les eussiez *chassées et dispersées* dehors.

¶ 16. On lit dans l'hébreu, אֲשַׁמֵּד, *perdam*, pour אֲשַׁמֵּר, *custodiam*, comme le supposent les Septante et la Vulgate.

Ibid. On lit dans l'hébreu, אֲרַעְנָהּ, *pascam eam*, pour וְאֲרַעְנָן, *et pascam eas*.

ψ 18. Hébr. litt. Etoit-ce trop peu pour vous de, etc. On lit dans l'hébreu : *An parum vobis (quod) pascuum bonum paveritis?* La conjonction וְ, *quod*, y est omise.

et quod confractum fuerat, alligabo : et quod infirmum fuerat, consolidabo, et quod pingue et forte, custodiam : et pascam illas in iudicio.

17. Vos autem, greges mei, hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego iudico inter pecus et pecus, arietum et hircorum.

18. Nonne satis vobis erat pascua bona depasci? insuper et reliquias pascuarum vestrarum conculcastis pedibus vestris : et cum purissimam aquam biberetis, reliquam pedibus vestris turbabatis.

19. Et oves meæ his quæ conculcata pedibus vestris fuerant, pascebantur : et quæ pedes vestri turbaverant, hæc bibebant.

20. Propterea hæc dicit Dominus Deus ad vos : Ecce ego ipse iudico inter pecus pingue, et macilentum :

21. Pro eo quod lateribus et humeris impinguebatis, et cornibus vestris ventilabatis omnia infirma pe-



cora, donec dispergerentur foras :

22. Salvabo gregem meum, et non erit ultra in rapinam, et iudicabo inter pecus et pecus.

23. Et suscitabo super eas pastorem unum qui pascet eas, servum meum David : ipse pascet eas, et ipse erit eis in pastorem.

24. Ego autem Dominus ero eis in Deum, et servus meus David princeps in medio eorum : ego Dominus locutus sum.

25. Et faciam cum eis pactum pacis, et cessare faciam bestias pessimas de terra : et qui habitant in deserto, securi dormient in saltibus.

26. Et ponam eos in circuitu collis mei benedictionem : et de-

22. *C'est ce qui n'arrivera plus, car je sauverai mon troupeau; il ne sera plus exposé en proie; et je jugerai entre les brebis et les brebis.*

23. Je susciterai sur elles le pasteur unique *que j'ai choisi* pour les paître; *j'enverrai* le vrai David, le bien-aimé, " mon serviteur; lui-même aura soin de les *faire* paître; et il leur tiendra lui-même lieu de pasteur.

24. Mais moi, qui suis le Seigneur, je serai leur Dieu; et le vrai David mon serviteur sera au milieu d'elles comme leur prince; c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé, *et ce que j'ai dit, ne manquera point d'arriver.*

25. Je ferai avec mes brebis une alliance de paix; j'exterminerai de la terre les bêtes les plus cruelles; " et ceux qui habitent dans le désert, dormiront en assurance au milieu des bois. "

26. Je les comblerai de bénédictions autour de ma colline *et de ma montagne sainte*; " je ferai tomber

Isai. xl. 11.  
Osee, iii. 5.  
Joan. i. 45.  
x. 11. 14.

✧ 23. C'est-à-dire, Jésus-Christ même nommé *David*, non-seulement parce qu'il étoit fils de David selon la chair, et qu'il possédoit éminemment et dans la réalité toutes les qualités que l'Écriture donne à David comme figure du Messie; mais encore parce que le nom de *David* en hébreu signifie *bien-aimé*; car Jésus-Christ est vraiment le bien-aimé de Dieu et des hommes. C'est de lui que Dieu son Père dit : *Voici mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toute mon affection.* (Matt. iii. 17. etc.) Le Pasteur est unique, parce que, selon la remarque de saint Augustin, tous ceux qu'il rend participans de son autorité et de sa sollicitude pour paître ses brebis, ne forment en lui et avec lui qu'un seul pasteur. *Aug. Serm. 46. n. 50.*

✧ 25. L'hébreu lit simplement : les bêtes cruelles.

*Ibid.* Hébr. autr. et ils habiteront avec confiance dans le désert, et ils dormiront en assurance au milieu des bois. On lit dans l'hébreu, *ביעורים*, pour *in saltibus*; les rabbins en conviennent.

✧ 26. L'hébreu coupe cette phrase en deux en cette manière : *et dabo eos, et circuitus collis mei benedictio*; peut-être qu'au lieu de *וננתתי*, *Et dabo*, il faudroit lire, *וננחיתני*, *Et ducam* : Je les conduirai, *je serai leur pasteur*, et la bénédiction environnera ma colline.

les pluies en leur temps; et ce seront des pluies de bénédiction."

27. Les arbres des champs porteront leur fruit; la terre donnera son germe; "mes brebis habiteront sans crainte dans leur pays; et elles sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai brisé leurs chaînes, et rompu leur joug," et que je les aurai arrachées d'entre les mains de ceux qui les dominoient avec empire.

28. Elles ne seront plus en proie aux nations, et les bêtes de la terre ne les dévoreront plus; mais elles habiteront dans une pleine assurance, sans avoir plus rien à craindre.

29. Je leur susciterai une plante de grand nom; "la vraie vigne qui porte le vin pur, et qui sera pour eux une source de vie et de gloire; de sorte qu'ils ne seront plus consumés par la famine sur la terre, et ils ne seront plus en opprobre parmi les nations.

30. Ils sauront alors que je serai avec eux, moi qui suis le Seigneur leur Dieu, et qu'ils seront mon peuple, eux qui sont la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

Joan. x. 11.

31. Mais vous que j'appelle mes brebis, vous que je regarde comme les brebis de mon pâturage, vous êtes

ducam imbrem in tempore suo : pluviae benedictionis erunt.

27. Et dabit lignum agri fructum suum, et terra dabit germen suum, et erunt in terra sua absque timore : et scient quia ego Dominus, cum contrivero catenas jugi eorum, et eruero eos de manu imperantium sibi.

28. Et non erunt ultra in rapinam in gentibus, neque bestiae terrae devorabunt eos : sed habitabunt confidenter absque ullo terrore.

29. Et suscitabo eis germen nominatum : et non erunt ultra imminuti fame in terra, neque portabunt ultra opprobrium gentium.

30. Et scient quia ego Dominus Deus eorum cum eis, et ipsi populus meus domus Israel, ait Dominus Deus.

31. Vos autem, greges mei, greges pascuae meae, homines

‡ 26. Le mot hébreu ימים, peut également signifier *pluviae* et *pluviae meae* : je ferai descendre la pluie sur eux dans son temps, et mes pluies seront des pluies de bénédiction : et *pluviae meae benedictio erunt*.

‡ 27. Hébr. litt. ses productions.

*Ibid.* Litt. lorsque j'aurai brisé les chaînes de leur joug. On prétend que l'hébreu signifie ou les liens de cuir qui attachent le joug aux cornes de l'animal, ou les pièces de bois qui composent le joug.

‡ 29. Au lieu de שלום, *ad nomen*, les Septante ont lu שלם, *pacis* : une plante de paix. Cette plante célèbre, ou plante de paix, est le Messie, Jésus-Christ même, qui est l'auteur de notre paix, et dont le nom est au-dessus de tout nom.

estis : et ego Dominus  
Deus vester, dicit Do-  
minus Deus.

des hommes ; et moi je suis le Sei-  
gneur votre Dieu *qui veut bien*  
*aussi être votre pasteur*, dit le Sei-  
gneur Dieu tout-puissant ; *soyez*  
*donc dociles à ma voix, et soumis*  
*à mes ordres.*

## CHAPITRE XXXV.

Prophétie contre l'Idumée. Elle sera réduite en solitude pour avoir répandu  
le sang des Israélites, et s'être réjouie de leurs malheurs.

1. **Et factus est sermo Domini ad me, dicens :**

2. **Fili hominis, pone faciem tuam adversum montem Seir, et prophetabis de eo, et dices illi :**

3. **Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, mons Seir, et extendam manum meam super te, et dabo te desolatum atque desertum.**

4. **Urbes tuas demoliar, et tu desertus eris : et scies quia ego Dominus :**

5. **Eo quod fueris inimicus sempiternus, et concluderis filios Israel in manus gladii in tempore afflictionis eorum, in tempore iniquitatis extremæ.**

6. **Propterea vivo ego, dicit Dominus**

1. **Le Seigneur me dit encore ces paroles :**

2. **Fils de l'homme, tournez le visage contre l'Idumée, contre la montagne de Séir ; prophétisez contre elle, et dites-lui :**

3. **Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, montagne de Séir ; j'étendrai ma main sur vous, et je vous rendrai toute déserte et abandonnée. "**

4. **Je détruirai vos villes ; vous serez déserte ; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur :**

5. **Parce que vous avez été l'éternel ennemi des enfans d'Israël, que vous les avez livrés à la puissance de l'épée " dans le temps de leur affliction, lorsque leur iniquité étoit à son comble, et que je les punissois avec sévérité par les armes des Chaldéens.**

6. **C'est pourquoi je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je**

† 5. Hébr. autr. un lieu de désolation et un objet d'étonnement.

† 5. On lit dans l'hébreu, וַתִּגַּד, et effuderis, pour וַתִּסְגַּר, et conclu-

c ris.

vous livrerai au glaive qui répandra votre sang; et que le sang de vos frères, que vous avez répandu, vous poursuivra pour répandre le vôtre; en effet, parce que vous avez haï les Juifs qui étoient votre sang, vous serez aussi persécutée par les Juifs qui sont votre sang. "

7. Et je rendrai la montagne de Séir toute déserte et abandonnée; " et j'en écarterai tous ceux qui y passoient, et y repassoient.

8. Je remplirai ses montagnes des corps de ses enfans qui auront été tués : et ils tomberont percés de coups d'épée le long de vos collines, de vos vallées et de vos torrens.

9. Je vous réduirai en des solitudes éternelles; vos villes ne seront plus habitées; et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur Dieu, qui punis vos crimes.

10. Parce que vous avez dit, en parlant des royaumes d'Israël et de Juda : Deux nations et deux pays seront à moi, et je les posséderai comme mon héritage; quoique le Seigneur fût présent dans Israël, comme son protecteur éternel; "

11. Pour cette raison, je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je vous traiterai selon cette co-

Deus : quoniam sanguini tradam te, et sanguis te persequetur : et cum sanguinem oderis, sanguis persequetur te.

7. Et dabo montem Seir desolatum atque desertum : et auferam de eo euntem et redeuntem.

8. Et implebo montes ejus occisorum suorum : in collibus tuis, et in vallibus tuis atque in torrentibus, interfecti gladio cadent.

9. In solitudines sempiternas tradam te, et civitates tuæ non habitabuntur : et scietis quia ego Dominus Deus.

10. Eo quod dixeris : Duæ gentes et duæ terræ meæ erunt, et hereditate possidebo eas : cum Dominus esset ibi :

11. Propterea vivo ego, dicit Dominus Deus, quia faciam

¶ 6. Cela fut accompli sous Judas Machabée. 1. Mach. v. 3. et 2. Mach. x. 16. On lit dans l'hébreu à la lettre : Quia sanguini faciam te, et sanguis persequetur te : si non sanguinem odisti, et sanguis persequetur.

¶ 7. On lit dans l'hébreu, *שׁוֹמְמוֹת וְשׁוֹמְמוֹת*, que l'on suppose signifier in desolationem et solitudinem, peut-être pour *שׁוֹמְמוֹת*, et stuporem, comme on le lit au § 3., un lieu de désolation et un objet d'étonnement. On trouve ces deux expressions ainsi réunies dans Ezéchiël, vi. 14. xxxiii. 28. et 29.

¶ 10. On lit dans l'hébreu à la lettre : et Dominus ibi fecit, *שׁוֹמְמוֹת*, peut-être pour *שׁוֹמְמוֹת*, desolavit eam; car l'hébreu dit aussi dans la phrase précédente; et hereditate possidebo eam, en sous-entendant terram : je posséderai cette terre comme mon héritage; car le Seigneur l'a désolée. On va voir la même pensée dans le § 12.



juxta iram tuam, et secundum zelum tuum, quem fecisti odio habens eos : et notus efficiar per eos cum te judicavero.

12. Et scies quia ego Dominus audiivi universa opprobria tua, quæ locutus es de montibus Israël, dicens : Deserti, nobis ad devorandum dati sunt.

13. Et insurrexistis super me ore vestro, et derogastis adversum me verba vestra : ego audiivi.

14. Hæc dicit Dominus Deus : Lætante universa terra, in solitudinem te redigam.

15. Sicuti gavisus es super hereditatem domus Israel, eo quod fuerit dissipata, sic faciam tibi : dissipatus eris, mons Seir, et Idumæa omnis : et scient quia ego Dominus.

lère et cette envie pleine de haine que vous avez témoignée contre les Israélites ; et que ce que je ferai parmi eux, me fera connoître *pour ce que je suis*, lorsque j'aurai exercé mes jugemens contre vous. "

12. Vous saurez alors que c'est moi qui suis le Seigneur, et que j'ai entendu toutes les paroles d'insultes que vous avez prononcées contre les montagnes d'Israël, en disant : Ce sont des montagnes désertes " qui nous ont été abandonnées pour les dévorer.

13. *Quand vous avez parlé de la sorte*, votre bouche s'est élevée contre moi, *qui suis le Dieu et le protecteur d'Israël* : vous avez prononcé contre moi des paroles insolentes, " et je les ai entendues.

14. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque toute la terre *d'Israël* " sera dans la joie, je vous réduirai en un désert. "

15. Comme vous avez vu avec joie la ruine des terres de la maison d'Israël, je vous traiterai de même ; vous serez ruinée, montagne de Séir, et toute l'Idumée sera détruite *avec tous ses habitans* ; et alors ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, *et qu'on ne m'offense point impunément*.

¶ 11. Hébr. austr. et je me ferai connoître au milieu d'eux par les jugemens que j'exercerai contre vous *par eux*.

¶ 12. On lit dans l'hébreu, **אֲמַשׁ**, pour **אֲמַשׁ**, *desolati sunt* ; les rabbins en conviennent : Ces montagnes sont désolées ; elles nous sont livrées, afin que nous les dévorions.

¶ 13. Hébr. austr. vous avez multiplié vos discours contre moi.

¶ 14. Cela pourroit aussi s'entendre de tous les pays voisins. On lit dans l'hébreu, **אֲמַשׁ**, *secundum lætari* ; les Septante semblent avoir lu *in lætando* ; dans le même sens, *cum lætabitur*.

*Ibid.* Hébr. austr. je vous plongerai dans la désolation.

## CHAPITRE XXXVI.

Promesses du retour des enfans d'Israël et du rétablissement de leur terre. Ce ne sera point à cause de leurs mérites, mais pour la gloire du Seigneur. Il leur donnera un cœur nouveau. Les biens dont il les comblera, le feront reconnoître pour le Seigneur.

*Supr. vi. 3.*

1. **MAIS VOUS, fils de l'homme, prophétisez aux montagnes d'Israël, et dites-leur : Montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur :**

2. **Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce que l'Iduméen votre ennemi a dit de vous, avec des cris de joie : Ces hauteurs éternelles des monts d'Israël nous ont été données pour notre héritage, à nous qui sommes les neveux de Jacob, et nous allons nous en emparer, maintenant qu'elles sont désertes et abandonnées par ses enfans ;**

3. **Prophétisez, et dites : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Vous, montagnes d'Israël, parce que vous avez été désolées, que vous avez été foulées aux pieds de tous les passans, " que vous avez été l'héritage des autres nations, que vous êtes devenues la fable et l'objet des railleries de tous les peuples ;**

4. **Parce que, „ dis-je, vous avez été traitées de la sorte, montagnes d'Israël, écoutez la parole du Seigneur Dieu : Voici ce que dit le Seigneur Dieu aux montagnes, aux collines, aux torrens, aux vallées, aux déserts, " aux maisons ruinées**

ψ 3. Hébr. austr. Parce que vous avez été désolées et dévorées de toutes parts.

ψ 4. Hébr. austr. aux lieux désolés et ruinés, et aux villes abandon-

1. Tu autem, fili hominis, propheta super montes Israel, dicces : Montes Israel, audite verbum Domini.

2. Hæc dicit Dominus Deus : Eo quod dixerit inimicus de vobis : Euge, altitudines sempiternæ in hereditatem datæ sunt nobis :

3. Propterea vaticinare, et dic : Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod desolati estis, et conculcati per circuitum, et facti in hereditatem reliquis gentibus, et ascendistis super labium linguæ et opprobrium populi :

4. Propterea, montes Israel, audite verbum Domini Dei : Hæc dicit Dominus Deus montibus et collibus, torrentibus, vallibusque et desertis, pa-

rietinis et urbibus derelictis, quæ depopulatae sunt, et subsannatae a reliquis gentibus per circuitum :

5. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Quoniam in igne zeli mei locutus sum de reliquis gentibus, et de Idumæa universa, quæ dederunt terram meam sibi in hereditatem cum gaudio, et toto corde ; et ex animo et eiecerunt eam ut vastarent :

6. Idcirco vaticinare super humum Israel, et dices montibus et collibus, jugis et vallibus : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego in zelo meo et in furore meo locutus sum, eo quod confusionem gentium sustineritis.

7. Idcirco hæc dicit Dominus Deus ; Ego levavi manum meam, ut gentes quæ in circuitu vestro sunt, ipsæ confusionem suam portent :

8. Vos autem, mon-

et aux villes désertes *de mon peuple*, qui ont été dépeuplées et déchirées de toutes parts par les railleries des autres peuples :

5. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu : Comme j'ai parlé dans l'ardeur de ma colère contre les autres peuples, et contre *ceux qui habitent l'Idumée*, " qui se sont emparés de la terre qui étoit à moi, dans toute la joie de leur ame, et de tout leur cœur, " pour en faire leur héritage ; et qui en ont chassé les habitans, pour la ravager *et pour la détruire* ; "

6. Prophétisez aussi à la terre d'Israël, et dites aux montagnes, aux collines, aux coteaux " et aux vallées : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : J'ai parlé maintenant dans mon zèle et dans ma fureur *contre les nations qui vous ont insultés*, parce que vous avez été chargés d'opprobres parmi les nations.

7. Voici donc ce que dit le Seigneur Dieu : J'ai juré " que les nations qui sont autour de vous, porteront aussi elles-mêmes leur confusion *à leur tour*.

8. Et vous, montagnes d'Israël,

nées qui ont été exposées au mépris (ou au pillage) et aux insultes de tous les autres peuples qui les environnent.

† 5. Litt. et contre toute l'Idumée. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, כִּלְכַל, pour כִּלְכַל, *totalitas ejus*.

*Ibid.* Hébr. antr. dans toute la joie de leur cœur, et avec le souverain mépris qu'ils ont conçu dans leur ame.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, *propter ejectionem ejus*, אֶשְׂרַחֵם, *ad prædam* ; peut-être faudroit-il lire, selon le style ordinaire des Hébreux, *propter ejiciam*, אֶשְׂרַחֵם, c'est-à-dire, *propterea quod cjecta est ad prædam* : parce qu'elle a été livrée en proie.

† 6. Hébr. antr. aux torrens. C'est la même expression qu'au § 4.

† 7. Litt. J'ai levé la main, et j'ai juré que, etc.

poussez" vos branches, et portez votre fruit pour mon peuple d'Israël ; car le temps où il doit venir *vous habiter de nouveau*, est proche.

9. Et voilà que je viens *moi-même* à vous, et je me retournerai vers vous : vous serez labourées, et vous recevrez la semence ; *et vous ne serez plus dans la désolation où vous êtes maintenant.*

10 Je multiplierai les hommes en vous ; *j'y ferai croître* toute la maison d'Israël : " les villes seront habitées, et les lieux ruinés seront rétablis.

11. Je vous remplirai d'hommes et de bêtes ; ils multiplieront, et ils s'accroîtront *chez vous* : je vous ferai habiter comme auparavant ; je vous donnerai de plus grands biens que vous n'en aviez eu au commencement : et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

12. Je ferai venir sur vous des hommes *d'entre* mon peuple d'Israël ; ils vous posséderont comme leur héritage : vous serez, *dis-je*, leur héritage, et à l'avenir, vous ne vous

tes Israel, ramos vestros germinetis, et fructum vestrum afferatis populo meo Israel : prope enim est ut veniat :

9. Quia ecce ego ad vos, et convertar ad vos, et arabimini, et accipietis sementem.

10. Et multiplicabo in vobis homines, omnemque domum Israel : et habitabuntur civitates, et ruinosæ instaurabuntur.

11. Et replebo vos hominibus et jumentis, et multiplicabuntur, et crescent : et habitare vos faciam sicut a principio, bonisque donabo majoribus quam habuistis ab initio : et scietis quia ego Dominus.

12. Et adducam super vos homines, populum meum Israel, et hereditate possidebunt te : et eris eis in

‡ 8. Litt. vous pousserez vos branches, et vous porterez votre fruit, etc.

‡ 10. On lit dans l'hébreu, *omnem*, כל, *domum Israel, omnem eam*, כלה ; mais dans l'hébreu le nom qui signifie *domus* est masculin ; ce qui donne lieu de présumer que selon le style des Hébreux, ce seroit plutôt כלם, *omnes eos*, parce que le mot *domus* est un nom collectif qui s'accorde avec le pluriel. Quant à la répétition du mot כל, *omnis*, négligée dans la Vulgate, peut-être qu'au lieu du premier que la Vulgate exprime seul, on auroit lu originairement כל, qui est la marque de l'accusatif comme on le lit au ‡ 12. où se trouve une phrase semblable, et alors le sens de l'hébreu seroit *domum Israel omnem*, ce qui rentre dans le sens de la Vulgate.

‡ 12. Autr. Je ferai venir sur vous des hommes, je ferai venir sur vous mon peuple d'Israël.



hereditatem, et non addes ultra ut absque eis sis.

13. Hæc dicit Dominus Deus : Pro eo quod dicunt de vobis : Devoratrix hominum es, et suffocans gentem tuam :

14. Propterea homines non comedes amplius, et gentem tuam non necabis ultra, ait Dominus Deus :

15. Nec auditam faciam in te amplius confusionem gentium, et opprobrium populorum nequaquam portabis, et gentem tuam non amittes amplius, ait Dominus Deus.

16. Et factum est verbum Domini ad me, dicens :

17. Fili hominis, domus Israel habitaverunt in humo sua, et polluerunt eam in viis suis et in studiis suis :

trouverez plus sans être habitée par eux. "

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Parce qu'on a dit de vous que vous étiez une terre qui devoit les hommes, " qui étouffoit son propre peuple, "

14. Vous ne dévorerez plus les hommes à l'avenir, et vous ne ferez plus mourir votre peuple, " dit le Seigneur Dieu.

15. Je ne ferai plus entendre parmi vous les reproches et la confusion dont les nations vous couvroient ; vous ne porterez plus l'opprobre des nations ; et vous ne perdrez plus votre peuple, " dit le Seigneur Dieu.

16. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

17. Fils de l'homme, les enfans d'Israël ont habité dans leur terre ; ils l'ont souillée par le dérèglement de leurs affections et de leurs œuvres ; leur voie est devenue à mes yeux

† 12. Hébr. autr. *et non addes ultra ut orbes eos* : et vous ne leur ravirez plus leurs enfans. Cela est relatif à ce qui va être dit dans les trois versets suivans.

† 13. On lit dans l'hébreu, *לכם אכלת*, *de vobis, Devoratrix*, peut-être pour *לך מאכלת*, *de te, Devoratrix*. Le singulier au lieu du pluriel nos traductions vulgaires qui disent *vous* au singulier comme au pluriel, ne peuvent faire sentir cette différence. On lit aussi irrégulièrement *אתי*, pour *את*, *tu* ; les rabbins en conviennent.

*Ibid.* Hébr. litt. *et orbatrix gentis tuæ*, une terre qui ravissoit les enfans de son peuple. Au lieu de *גויך*, *gentis tuæ*, les rabbins voudroient qu'on lût *גויך*, *gentium tuarum* ; mais le singulier paroît mieux convenir.

† 14. On lit dans l'hébreu, *תכשלי*, *cadere facies*, pour *תשכלי*, *orbabis* ; les rabbins en conviennent : vous ne ferez plus périr les enfans de votre peuple.

† 15. On lit encore ici dans l'hébreu, *תכשלי*, *cadere facies*, pour *תשכלי*, *orbabis* ; les rabbins n'en conviennent pas ; mais l'interprète chaldéen le suppose : vous ne ferez plus périr les enfans de votre peuple.

comme l'impureté d'une femme qui souffre l'incommodité ordinaire à son sexe.

18. C'est pourquoi j'ai répandu mon indignation sur eux, à cause du sang qu'ils avoient répandu sur la terre, et de leurs idoles par lesquelles ils l'avoient déshonorée.

19. Je les ai écartés en divers pays, et je les ai dispersés parmi les peuples; je les ai jugés, et je leur ai rendu selon leurs voies et selon leurs œuvres.

20. Mais, au lieu de profiter de ces châtimens, ils ont vécu parmi les peuples où ils étoient allés, *comme ces peuples mêmes; il se sont abandonnés comme eux au culte des idoles*; et ils y ont déshonoré mon saint nom, lorsqu'après cela, on disoit d'eux: C'est le peuple du Seigneur; ce sont là ceux qui sont sortis de sa terre, qui commettent impunément toutes sortes de crimes.

21. Alors je les aurois abandonnés, *comme ils le méritoient*; mais j'ai voulu épargner la sainteté de mon nom, que la maison d'Israël avoit déshonoré " parmi les nations où ils étoient allés; car ces nations n'auroient pas manqué de dire que c'étoit par foiblesse que je les laissois sous la puissance de leurs ennemis. Ainsi, malgré leur indignité, j'ai résolu de les délivrer et de les combler de mes bienfaits.

• ¶ 20. On lit dans l'hébreu, וַיִּבְּרוּ, *Et ingressus est*, pour וַיִּבְּרוּ, *Et ingressi sunt*. On y lit ensuite la répétition du même mot וַיִּבְּרוּ, *ingressi sunt*, que la Vulgate exprime par *introierunt*, au même sens: peut-être faudroit-il lire וַיִּבְּרוּ, *abducti sunt*, ils sont venus au milieu des nations parmi lesquelles ils ont été emmenés.

• ¶ 21. On lit dans l'hébreu, וַיִּלְלֵהוּ, *polluerat illud*, pour וַיִּלְלֵהוּ, *polluerant illud*; les rabbins en conviennent; le mot *domus*, étant un nom collectif, se joint au pluriel dans l'hébreu; et la Vulgate met aussi littéralement au pluriel le verbe suivant *ingressi sunt*.

juxta immunditiam menstruatæ facta est via eorum coram me.

18. Et effudi indignationem meam super eos pro sanguine, quem fuderunt super terram, et in idolis suis polluerunt eam.

19. Et dispersi eos in gentes, et ventilati sunt in terras: juxta vias eorum et ad inventiones eorum judicavi eos.

20. Et ingressi sunt ad gentes, ad quas introierunt, et polluerunt nomen sanctum meum, cum diceretur de eis: Populus Domini iste est, et de terra ejus egressi sunt.

21. Et pepercit nomini sancto meo, quod polluerat domus Israel in gentibus, ad quas ingressi sunt.

22. Idcirco dices domui Israël : Hæc dicit Dominus Deus : Non propter vos ego faciam , domus Israel , sed propter nomen sanctum meum , quod polluistis in gentibus , ad quas intrastis .

23. Et sanctificabo nomen meum magnam , quod pollutum est inter gentes , quod polluistis in medio earum , ut sciant gentes quia ego Dominus , ait Dominus exercituum , cum sanctificatus fuero in vobis coram eis .

24. Tollam quippe vos de gentibus , et congregabo vos de universis terris : et adducam vos in terram vestram .

25. Et effundam super vos aquam mundam , et mundabimini ab omnibus inquinamentis vestris , et ab universis idolis vestris mundabo vos .

26. Et dabo vobis cor novum , et spiritum novum ponam in medio vestri : et auferam cor lapideum de carne vestra , et dabo vobis cor carneum .

27. Et spiritum meum ponam in medio vestri : et faciam ut in præceptis meis

22. C'est pourquoi vous direz à la maison d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce n'est pas pour vous , maison d'Israël , que je ferai ce que je dois faire *en votre faveur* ; mais c'est pour *la gloire de mon saint nom* , que vous avez déshonoré parmi les nations où vous étiez allés .

23. Et je sanctifierai mon grand nom , qui a été souillé parmi les nations , que vous avez déshonoré au milieu d'elles ; afin que les nations sachent que c'est moi qui suis le Seigneur , dit le Seigneur des armées , lorsque j'aurai été sanctifié à leurs yeux *par les merveilles que je ferai* au milieu de vous *pour vous sauver* ;

24. Car je vous retirerai d'entre les peuples ; je vous rassemblerai de tous les pays où vous avez été dispersés ; et je vous ramènerai dans votre terre .

25. Je répandrai sur vous de l'eau pure , et vous serez purifiés de toutes vos souillures ; et je vous purifierai *des ordures* " que vous avez contractées par le culte de toutes vos idoles .

26. Je vous donnerai un cœur nouveau , et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous ; j'ôterai de votre chair le cœur de pierre *qui y est* ; et je vous donnerai un cœur de chair , *un cœur sensible à mon amour* .

27. Je mettrai mon esprit au milieu de vous ; je ferai que vous marcherez dans *la voie de mes préceptes* , que vous garderez mes or-

ÿ 25. C'est le sens de l'hébreu : de toutes vos ordures , c'est-à-dire , de toutes vos idoles .

donnances, et que vous les pratiquerez. "

28. Vous habiterez dans la terre que j'ai donnée à vos pères; vous serez mon peuple, et moi je serai votre Dieu.

29. Je vous délivrerai de toutes vos souillures; j'appellerai le froment, et je le multiplierai *dans votre terre*; et je ne vous frapperai plus *de la plaie* de la famine.

30. Je multiplierai *chez vous* le fruit des arbres, et les semences des champs, afin qu'à l'avenir vous ne portiez plus l'opprobre *de la stérilité* et de la famine devant les nations.

31. Vous vous ressouviendrez alors *avec douleur* de vos voies toutes corrompues, et de vos affections déréglées; vos iniquités et vos crimes" vous déplairont.

32. Ce n'est point pour vous que je ferai ceci, dit le Seigneur Dieu: je veux bien que vous le sachiez. *Ne vous en glorifiez donc point; mais* soyez confus, et rougissez de

ambuletis, et judicia mea custodiat et operemini.

28. Et habitabit in terra quam dedi patribus vestris: et eritis mihi in populum, et ego ero vobis in Deum.

29. Et salvabo vos ex universis inquinamentis vestris: et vocabo frumentum, et multiplicabo illud: et non imponam vobis famem.

30. Et multiplicabo fructum ligni, et gemina agri, ut non portetis ultra opprobrium famis in gentibus.

31. Et recordabimini viarum vestrarum pessimarum, studiorumque non bonorum: et displicebunt vobis iniquitates vestrae et scelera vestra.

32. Non propter vos ego faciam, ait Dominus Deus, notum sit vobis: confundimini, et erubescite super viis

‡ 25.-27. Les saints pères et la plupart des interprètes reconnoissent que ces grandes promesses n'ont reçu leur accomplissement que dans l'alliance nouvelle dont Jésus-Christ est le médiateur, et dont le caractère distinctif est cet enseignement intérieur par lequel Dieu répandant son Esprit en nous, nous donne un cœur nouveau et un esprit nouveau, c'est-à-dire, de nouvelles affections et de nouveaux sentimens, conformes aux vérités que la foi nous enseigne, et aux règles que l'Évangile nous prescrit. Saint Augustin a souvent employé ce texte contre les pélagiens pour prouver que c'est Dieu même qui par l'impression de sa grace sur nos cœurs, fait que nous marchons dans la voie de ses préceptes, par le libre consentement de notre volonté; en sorte que c'est Dieu qui, en conservant et perfectionnant même notre liberté, opère véritablement en nous par sa grace le vouloir et le faire selon son bon plaisir, comme saint Paul nous l'enseigne. *Philipp. II. 13.*

‡ 31. Hébr. litt. et vos abominations.



vestris, domus Israel.

33. Hæc dicit Dominus Deus : In die qua mundavero vos ex omnibus iniquitatibus vestris, et inhabitari fecero urbes, et instauravero ruinosas :

34. Et terra deserta fuerit exulta, quæ quondam erat desolata in oculis omnis viatoris :

35. Dicent : Terra illa inculta, facta est ut hortus voluptatis : et civitates desertæ, et destitutæ atque suffossæ, munitæ sederunt.

36. Et scient gentes quæcumque derelictæ fuerint in circuitu vestro, quia ego Dominus ædificavi dissipata, plantavi que inculta, ego Dominus locutus sum, et fecerim.

37. Hæc dicit Dominus Deus : Adhuc in hoc invenient me domus Israel, ut faciam eis : Multiplicabo eos sicut gregem hominum,

38. Ut gregem sanctum, ut gregem Jerusalem in solemnitatibus ejus : sic erunt civitates desertæ, plene gregibus hominum : et scient quia ego Dominus.

honte pour les excès de votre vie, maison d'Israël.

33. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Lorsque je vous aurai purifiés de toutes vos iniquités, que j'aurai repeuplé vos villes, et rétabli les lieux ruinés ;

34. Lorsque cette terre, qui paroissoit déserte et toute désolée aux yeux des passans, aura commencé d'être cultivée de nouveau,

35. On dira : Cette terre " qui étoit inculte est devenue comme un jardin de délices ; et les villes qui étoient désertes, abandonnées et ruinées, sont maintenant rebâties et fortifiées.

36. Et tout ce qui restera des peuples qui vous environnent, reconnoitra que c'est moi qui suis le Seigneur, qui ai rétabli les lieux ruinés de cette terre, et qui en ai cultivé " de nouveau les champs incultes ; que c'est moi, *dis-je*, qui suis le Seigneur qui ai parlé, et qui ai fait ce que j'avois dit.

37. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Les enfans d'Israël me trouveront encore favorable en ceci, et je leur ferai encore cette grâce : Je les multiplierai comme un troupeau d'hommes *consacrés au Seigneur*,

38. Comme un troupeau saint, comme le troupeau de *victimes que l'on amène en foule à Jérusalem* dans ses fêtes solennelles ; c'est ainsi que les villes d'Israël, qui étoient désertes, seront remplies de troupeaux *innombrables* d'hommes ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

‡ 35. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, וְיִלְדוּ, pour וְיִלְדוּ, *illa*.

‡ 36. Litt. qui ai planté.

---

 CHAPITRE XXXVII.

Rétablissement d'Israël représenté sous la figure d'une multitude d'os secs qui revivent. Réunion d'Israël et de Juda. Un seul roi les commandera. Le sanctuaire du Seigneur sera fixé au milieu d'eux.

1. Un jour la main du Seigneur fut sur moi; et m'ayant mené dehors par l'esprit du Seigneur, " elle me laissa au milieu d'une campagne qui étoit toute pleine d'os.

2. Elle me mena tout autour de ces os; il y en avoit une très-grande quantité qui étoient sur la face de la terre, et extrêmement secs.

3. Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, croyez-vous que ces os puissent revivre? " Je lui répondis : Seigneur Dieu, vous le savez; vous savez ce que vous en voulez faire.

4. Et il me dit : Prophétisez sur ces os, et dites-leur : Vous, os secs, écoutez la parole du Seigneur.

5. Voici ce que le Seigneur Dieu dit à ces os : Je vais envoyer un esprit en vous, et vous vivrez.

6. Je ferai naître des nerfs sur vous; j'y formerai des chairs et des muscles; j'étendrai de la peau par-dessus; et je vous donnerai un esprit, et vous vivrez : et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

1. Facta est super me manus Domini, et eduxit me in spiritu Domini : et dimisit me in medio campi, qui erat plenus ossibus.

2. Et circumduxit me per ea in gyro : erant autem multa valde super faciem campi, siccaque vehementer.

3. Et dixit ad me : Fili hominis, putasne vivent ossa ista? Et dixi : Domine Deus, tu nosti.

4. Et dixit ad me : Vaticinare de ossibus istis : et dices eis : Ossa arida, audite verbum Domini.

5. Hæc dicit Dominus Deus ossibus his : Ecce ego intromittam in vos spiritum, et vivetis.

6. Et dabo super vos nervos, et succrescere faciam super vos carnes, et super extendam in vobis cutem : et dabo vobis spiritum, et vivetis,

† 1. Hébr. autr. et le Seigneur m'ayant mené dehors en esprit, me laissa, etc.

† 3. Hébr. litt. Ces os revivront-ils?

et scietis quia ego Dominus.

7. Et prophetavi sicut præceperat mihi : factus est autem sonitus, prophetante me, et ecce commotio : et accesserunt ossa ad ossa, unumquodque ad juncturam suam.

8. Et vidi, et ecce super ea nervi et carnes ascenderunt : et extenta est in eis cutis desuper, et spiritum non habebant.

9. Et dixit ad me : Vaticinare ad spiritum, vaticinare, fili hominis, et dices ad spiritum : Hæc dicit Dominus Deus : A quatuor ventis veni, spiritus, et insuffla super interfectos istos, et reviviscant.

10. Et prophetavi sicut præceperat mihi : et ingressus est in ea spiritus, et vixerunt : steteruntque super pedes suos exercitus grandis nimis valde.

11. Et dixit ad me : Fili hominis, ossa hæc universa, domus Israël est : ipsi dicunt : Aruerunt ossa nostra, et periit spes nostra, et abscissi sumus.

12. Propterea vaticinare, et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego aperiam tumulos ves-

7. Je prophétisai donc comme *le Seigneur* me l'avoit commandé ; et lorsque je prophétisois, on entendit un bruit, et aussitôt il se fit un *grand* remuement parmi ces os ; ils s'approchèrent l'un de l'autre ; et chacun se plaça dans sa jointure.

8. Je vis tout d'un coup que des nerfs se formèrent *sur ces os*, des chairs les environnèrent, et de la peau s'étendit par-dessus ; mais *l'esprit qui devoit les animer*, n'y étoit point encore.

9. Alors le Seigneur me dit : Prophétisez à l'esprit ; prophétisez, fils de l'homme, et dites à l'esprit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Esprit, venez des quatre vents, et soufflez sur ces morts afin qu'ils revivent.

10. Je prophétisai donc comme *le Seigneur* me l'avoit commandé ; et en même temps l'esprit entra dans ces os ; ils devinrent vivans et animés ; ils se tinrent tout-droits sur leurs pieds, et il s'en forma une grande armée.

11. Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, tous ces os *desséchés* sont *l'image de l'état où se trouve* la maison d'Israël : Nos os, disent-ils, sont devenus tout secs ; notre espérance est perdue ! et nous sommes retranchés, *et éloignés de notre terre pour toujours*.

12. Prophétisez donc, et dites-leur : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : O mon peuple ! je vais ouvrir *vos prisons que vous regardez comme vos tombeaux* ; je vous ferai

sortir de ces lieux que vous regardez comme vos sépulcres; et je vous ferai entrer de nouveau dans la terre d'Israël.

13. Et vous saurez, ô mon peuple! que c'est moi qui suis le Seigneur, lorsque j'aurai ouvert vos sépulcres, et que je vous aurai fait sortir de vos tombeaux;

14. Que j'aurai répandu mon esprit en vous, que vous serez rentrés dans la vie, et que je vous aurai fait vivre en paix et en repos sur votre terre; vous saurez alors que c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé, et qui ai fait ce que j'avois dit, dit le Seigneur Dieu.

15. Le Seigneur me dit encore ces paroles :

16. Fils de l'homme, prenez un morceau de bois, et écrivez dessus : Pour Juda et pour les enfans d'Israël qui lui sont unis; prenez encore un autre morceau de bois, et écrivez dessus : Ce bois est pour Joseph, pour Ephraïm, pour toute la maison d'Israël, et pour ceux qui lui sont unis."

17. Puis approchez ces deux morceaux de bois l'un de l'autre pour

tros, et educam vos de sepulchris vestris, populus meus : et inducam vos in terram Israel.

13. Et scietis quia ego Dominus, cum aperuero sepulchra vestra, et eduxero vos de tumulis vestris, popule meus :

14. Et dederero spiritum meum in vobis, et vixeritis, et requiescere vos faciam super humum vestram : et scietis quia ego Dominus locutus sum, et feci, ait Dominus Deus.

15. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

16. Et tu, fili hominis, sume tibi lignum unum, et scribe super illud : Judæ, et filiorum Israel sociorum ejus : et tolle lignum alterum, et scribe super illud : Joseph ligno Ephraim, et cunctæ domui Israel sociorumque ejus.

17. Et adijunge illa unum ad alterum tibi

† 4.-14. Cette résurrection et ce rétablissement des enfans d'Israël a reçu un premier accomplissement au temps de la délivrance des Juifs captifs à Babylone, et de leur rétablissement dans la Judée sous Cyrus; mais elle ne sera pleinement accomplie que par la conversion future des Juifs et leur rétablissement dans l'Église. La suite confirme ces deux sens.

† 16. Autrement et selon l'hébreu à la lettre : Pour Joseph, bois d'Ephraïm et de toute la maison d'Israël qui lui est unie. La tribu d'Ephraïm, l'un des fils de Joseph, fut le centre du royaume des dix tribus, qui sont comprises sous le nom de maison d'Israël distinguée de la maison de Juda. On lit deux fois dans l'hébreu de ce verset, חֲבֵרָו, pour חֲבֵרָיו, sociorum ejus; les rabbins en conviennent.



in lignum unum : et erunt in unionem in manu tua.

18. Cum autem dixerint ad te filii populi tui loquentes : Nonne indicas nobis quid in his tibi velis ?

19. Loqueris ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego assumam lignum Joseph, quod est in manu Ephraim, et tribus Israel, quæ sunt ei adjunctæ : et dabo eas pariter cum ligno Juda, et faciam eas in lignum unum : et erunt unum in manu ejus.

20. Erunt autem ligna super quæ scripseris in manu tua, in oculis eorum,

21. Et dices ad eos : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego assumam filios Israel de medio nationum, ad quas abierunt : et congregabo eos undique, et adducam eos ad humum suam.

22. Et faciam eos in gentem unam in terra in montibus Israel, et rex unus erit omnibus imperans : et non erunt ultra duæ gentes, nec dividantur amplius in duo regna.

‡ 19. C'est le sens de l'hébreu.

*Ibid.* C'est le sens de l'hébreu.

‡ 22. Ce roi est Jésus-Christ à qui seul cette prophétie peut convenir dans la rigueur de la lettre.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, *erit*, pour *erunt*; les rabbins en conviennent.

les unir; et ils deviendront en votre main comme un seul morceau de bois.

18. Et lorsque les enfans de votre peuple vous diront : Ne nous découvrirez-vous point ce que signifie ce que vous faites ?

19. Vous leur direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre le bois de Joseph, qui est dans la main d'Ephraïm, et les tribus d'Israël qui lui sont unies, et je les joindrai " ainsi que lui avec le bois de Juda, pour n'en faire plus qu'un de ces deux; et ils seront dans ma " main comme un seul bois.

20. Vous tiendrez à la main devant leurs yeux ces morceaux de bois sur lesquels vous aurez écrit, et vous leur direz :

21. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je vais prendre les enfans d'Israël du milieu des nations où ils étoient allés; je les rassemblerai de toutes parts; je les ramènerai en leur pays;

22. Et je n'en ferai plus qu'un seul peuple dans leurs terres et sur les montagnes d'Israël; il n'y aura plus qu'un seul roi " qui les commandera tous; et à l'avenir ils ne seront " plus divisés en deux peuples, ni en deux royaumes.

Joan. x. 16.

23. Ils ne se souilleront plus à l'avenir par leurs idoles, par leurs abominations, et par toutes leurs iniquités : je les retirerai sains et saufs de tous les lieux " où ils avoient péché, et je les purifierai ; et ils seront mon peuple, et je serai leur Dieu.

*Isai. xl. 11.*  
*Jer. xxiii. 15.*  
*Dan. ix. 24.*  
*Joan. x. 16.*

24. Mon serviteur David " régnera sur eux ; ils n'auront plus tous qu'un seul pasteur ; ils marcheront dans la voie de mes ordonnances ; ils garderont mes commandemens, et ils les pratiqueront.

25. Ils habiteront sur la terre que j'ai donnée à mon serviteur Jacob, que vos pères ont habitée ; ils l'habiteront eux et leurs enfans, et les enfans de leurs enfans, jusqu'à jamais ; et mon serviteur David sera leur prince pour toujours. "

*Psal. cix. 4.*  
*Cxvi. 2.*  
*Joan. xii. 34.*

26. Je ferai avec eux une alliance de paix ; mon alliance avec eux sera éternelle ; je les établirai sur un ferme

23. Neque polluentur ultra in idolis suis, et abominationibus suis, et cunctis iniquitatibus suis : et salves eos faciam de universis sedibus, in quibus peccaverunt, et emundabo eos : et erunt mihi populus, et ego ero eis Deus.

24. Et servus meus David rex super eos ; et pastor unus erit omnium eorum : in judiciis meis ambulabunt, et mandata mea custodient, et facient ea.

25. Et habitabunt super terram quam dedi servo meo Jacob, in qua habitaverunt patres vestri : et habitabunt super eam ipsi, et filii eorum, et filii filiorum eorum, usque in sempiternum : et David servus meus princeps eorum in perpetuum.

26. Et percutiam illis fœdus pacis : pactum sempiternum erit

ψ 23. On lit dans l'hébreu, *מְשׁוֹבְתֵיהֶם*, *habitationibus eorum* ; les Septante semblent avoir lu *מְשׁוֹבְתֵיהֶם*, *aversionibus eorum* : je les sauverai en les retirant de tous les égaremens dans lesquels ils ont péché.

ψ 24. C'est Jésus-Christ même qui est ce vrai David promis ici. *Supr. xxxiv. 23.*

ψ 19.-25. Cette prophétie a reçu son premier accomplissement, lorsqu'après la captivité de Babylone, ceux d'entre les enfans d'Israël et de Juda qui retournèrent dans leur patrie, se réunirent en un seul peuple, au milieu duquel parut ensuite le vrai David, le bien-aimé qui est Jésus-Christ. Mais elle ne sera pleinement accomplie que lorsque le peuple juif, représenté par la maison d'Israël, viendra tout entier se réunir au peuple chrétien représenté par la maison de Juda, en sorte qu'il n'y aura plus alors qu'un seul troupeau et un seul pasteur, selon l'expression de Jésus-Christ même. *Joan. x. 16.*

eis : et fundabo eos, et multiplicabo, et dabo sanctificationem meam in medio eorum in perpetuum.

27. Et erit tabernaculum meum in eis : et ero eis Deus, et ipsi erunt mihi populus.

28. Et scient gentes quia ego Dominus sanctificator Israel, cum fuerit sanctificatio mea in medio eorum in perpetuum.

fondement ;" je les multiplierai , et j'établirai pour jamais mon sanctuaire au milieu d'eux.

27. Mon tabernacle sera chez eux ; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.

28. Et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur et le sanctificateur d'Israël, lorsque mon sanctuaire se conservera pour jamais au milieu d'eux, et que je les sanctifierai pour toujours.

¶ 26. On lit dans l'hébreu, ונתתים, et dabo eos t peut-être pour ונתתים, et ducam eos : je les conduirai ; l'interprète chaldéen lisoit וברכתים, et benedicam eis, et je les bénirai.

## CHAPITRE XXXVIII.

Prophétie contre Gog. Ce prince viendra avec une armée nombreuse pour piller les enfans d'Israël récemment revenus de leur captivité. Le Seigneur exterminera ce prince et son armée.

1. Et factus est sermo Domini ad me, dicens :

2. Fili hominis, pone faciem tuam contra

1. Le Seigneur me parla encore, et me dit :

2. Fils de l'homme, tournez le visage vers Gog, " vers la terre de Ma-

*Infr. xxxix.*

*1. Apoc. xx. 7.*

¶ 2. Comme ce nom est mystérieux, les interprètes sont partagés sur sa signification. Quelques-uns pensent que dans le sens littéral et immédiat c'est Cambyse fils et successeur de Cyrus ; plusieurs croient que c'est Antiochus Epiphane. Saint Ambroise pensoit que ce nom pouvoit désigner les Goths qui de son temps menaçoient l'empire romain : *Gog iste Gothus est* ; et sous ce point de vue il semble que l'on pourroit dire que *Gog et Magog* représentent les Goths et les Lombards, qui pénétrèrent jusque dans le sein de l'Italie, où ils causèrent de grands maux, et où leur puissance s'éteignit. Mais tous conviennent du rapport manifeste qui se trouve entre cette prophétie et celle de saint Jean dans l'Apocalypse, xx. 7. et suiv., où reparoissent les mêmes noms de *Gog et Magog* sous lesquels saint Jean paroît désigner l'Antechrist et son peuple ; en sorte que cette prophétie d'Ezéchiel touchant l'irruption et la défaite de Gog, paroît être un symbole de la persécution et de la ruine de l'Antechrist. Voyez la *Dissertation sur Gog et Magog* à la tête d'Ezéchiel.

gog, vers ce prince et ce chef de Mosoch et de Thubal," et prophétisez sur lui.

3. Et vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, Gog, prince et chef" de Mosoch et de Thubal.

4. Je vous ferai tourner de toutes parts, "selon ma volonté; et je vous mettrai un frein aux mâchoires, pour vous conduire où je voudrai; je vous ferai sortir de votre pays, vous et toute votre armée, les chevaux et les cavaliers tous couverts de cuirasses," qui viendront en grandes troupes, armés de lances, "de boucliers et d'épées.

5. Les Perses, les Ethiopiens, et ceux de Libye," seront avec eux tous couverts de boucliers, et le casque en tête.

6. Gomer et toutes ses troupes, la maison de Thogorma, "qui habite vers l'aquilon, et toutes ses forces, et plusieurs autres peuples seront avec vous.

7. Préparez-vous, disposez-vous à marcher avec toute cette troupe nombreuse qui s'est rassemblée auprès de vous : et soyez le chef dont ils prennent l'ordre.

8. Mais vous serez vous-même visité, après les avoir commandés

Gog, terram Magog, principem capitis Mosoch et Thubal : et vaticinare de eo.

3. Et dices ad eum : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego ad te, Gog, principem capitis Mosoch et Thubal :

4. Et circumagam te, et ponam frenum in maxillis tuis : et educam te, et omnem exercitum tuum, equos et equites vestitos loriceis universos, multitudinem magnam, hastam et clypeum arripientium et gladium.

5. Persæ, Æthiopes, et Libyes cum eis, omnes scutati et galeati.

6. Gomer et universa agnina ejus, domus Thogorma, latera aquilonis et totum robur ejus, populi que multi tecum.

7. Præpara, et instrue te, et omnem multitudinem tuam, quæ coacervata est ad te : et esto eis in præceptum.

8. Post dies multos visitaberis : in novis-

ψ 2. Hébr. autr. vers ce prince de Ros, de Mosoch et de Thubal. Voyez la Dissertation.

ψ 3. Hébr. Prince de Ros, de Mosoch, etc.

ψ 4. On lit dans l'hébreu, ושובבתיך, et reducam te, pour ושובבתיך, et circumducam te.

Ibid. Hébr. autr. armés de toutes pièces.

Ibid. Le mot hébreu peut s'entendre d'une sorte de boucliers.

ψ 5. Hébr. autr. Les Perses, et avec eux les Ethiopiens et les Libyens. Voyez la Dissertation.

ψ 6. Voyez la Dissertation.



simo annorum venies ad terram, quæ reversa est a gladio, et congregata est de populis multis ad montes Israël, qui fuerunt deserti jugiter : hæc de populis educta est, et habitabunt in ea confidenter universi.

9. Ascendens autem quasi tempestas venies, et quasi nubes, ut operias terram tu, et omnia agmina tua, et populi multi tecum.

10. Hæc dicit Dominus Deus : In die illa, ascendent sermones super cor tuum, et cogitabis cogitationem pessimam :

11. Et dices : Ascendam ad terram absque muro : veniam ad quiescentes habitantes que secure : hi omnes habitant sine muro : vectes et portæ non sunt eis :

12. Ut diripias spolia, et invadas prædam, ut inferas manum tuam super eos qui deserti fuerunt, et postea restituti, et super populum qui est congregatus ex genti-

*durant un long temps, et après avoir long-temps abusé de cette puissante armée ; car dans les dernières années de votre règne, vous viendrez en une terre habitée par une nation qui a été sauvée de l'épée, qui a été tirée d'entre plusieurs peuples, et rassemblée aux montagnes d'Israël qui, pendant soixante-dix ans, avoient été toujours désertes et abandonnées ; en une terre dont les habitants avoient été retirés d'entre les peuples parmi lesquels ils avoient été dispersés, et où tout le monde ensuite a été rétabli dans une pleine assurance, y étant sous ma protection.*

9. Vous y viendrez alors, et vous y paroltrez comme une tempête et comme un tourbillon " qui s'élève pour couvrir la terre, vous et toutes vos troupes, et plusieurs peuples avec vous.

10. Or, voici ce que dit le Seigneur Dieu : En ce temps-là, vous formerez des desseins injustes dans votre cœur, et vous prendrez une résolution très-criminelle ;

11. En disant : Je viendrai dans un pays qui est sans murailles et sans défense ; j'attaquerai des gens qui sont en paix, qui se croient dans une pleine assurance, qui habitent tous en des villes sans murailles, où il n'y a ni barres ni portes.

12. Vous ne penserez qu'à vous enrichir des dépouilles de ces gens sans défense, à vous rassasier du butin et du pillage que vous ferez sur eux, et à porter votre main cruelle contre ceux qui, après avoir été abandonnés à leurs ennemis, " avoient été rétablis dans leur pays ; contre un

† 9. Litt. comme une nuée.

† 12. Hébr. autr. qui avoient été désolés par leurs ennemis.

peuple qui avoit été rassemblé *du milieu* des nations où il avoit été dispersé, et qui commençoit à habiter et à posséder *de nouveau* cette terre qui est située au milieu du monde, et qui doit être la source de son salut. "

13. Mais Saba, Dédan, les gens de trafic de Tharsis, " et tous ses princes cruels comme des lions, bien loin de ménager un pays qu'ils devoient respecter, vous diront : Ne venez-vous pas pour prendre les dépouilles " de ce peuple ? Nous voyons que vous avez rassemblé vos troupes si nombreuses, pour faire un grand butin, " pour prendre l'argent et l'or de cette terre, pour en emporter les meubles, et tout ce qu'il y a de précieux, et pour piller les richesses infinies qui s'y trouvent. " Et vous laissant persuader par ces discours, vous prendrez la résolution d'y aller tout ravager.

14. C'est pourquoi prophétisez, fils de l'homme, et dites à Gog : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : En ce jour-là, lorsque mon peuple d'Israël demeurera en paix et dans une pleine assurance, comme vous le saurez sans doute, "

bus, qui possidere cœpit, et esse habitator umbilici terræ.

13. Saba, et Dedan, et negotiatores Tharsis, et omnes leones ejus dicent tibi : Numquid ad sumenda spolia tu venis ? ecce ad diripiendam prædam congregasti multitudinem tuam, ut tollas argentum et aurum, et auferas suppellectilem atque substantiam, et diripias manubias infinitas.

14. Propterea vaticinare, fili hominis, et dices ad Gog : Hæc dicit Dominus Deus : Numquid non in die illo, cum habitaverit populus meus Israel confidenter, scies ?

¶ 12. L'auteur de la Paraphrase suit ici l'opinion de ceux qui ont cru que Jérusalem pouvoit être regardée comme le centre du monde, et qui prenoient en ce sens le texte du ps. LXXIII. ¶ 12. L'hébreu peut se traduire à la lettre : qui se faisoit de nouvelles possessions, et qui habitoit de nouveau le Thabor de la terre. Ce mot hébreu *Thabor* se dit d'une montagne qui s'élève seule au milieu d'une plaine ; telle étoit la situation de Jérusalem.

¶ 13. Voyez la Dissertation.

*Ibid.* Autrement et à la lettre : Venez-vous pour prendre les dépouilles de ce peuple ?

*Ibid.* Hébr. autr. et lorsque vous avez rassemblé vos troupes si nombreuses, étoit-ce donc pour, etc.

*Ibid.* Hébr. litt. et pour en enlever de grandes et riches dépouilles.

¶ 14. Litt. N'arrivera-t-il pas que, lorsque mon peuple d'Israël habitera dans son pays avec une pleine assurance, vous le saurez ? vous viendrez alors, etc. On lit dans l'hébreu, עתה, scies : les Septante ont lu עתה, exurgas : vous vous éveillerez, vous vous levez ; vous viendrez alors, etc.

15. Et venies de loco tuo a lateribus aquilonis, tu, et populi multi tecum, ascensores equorum universi, cœtus magnus, et exercitus vehemens.

16. Et ascendes super populum meum Israel quasi nubes, ut operias terram : in novissimis diebus eris, et adducam te super terram meam : ut sciant gentes me, cum sanctificatus fuero in te in oculis eorum, o Gog.

17. Hæc dicit Dominus Deus : tu ergo ille es, de quo locutus sum in diebus antiquis, in manu servorum meorum prophetarum, Israel, qui prophetaverunt in diebus illorum temporum, ut adducerem te super eos.

18. Et erit in die illa, in die adventus Gog super terram Is-

15. Vous viendrez alors de votre pays, des climats de l'aquilon, vous et plusieurs peuples avec vous, tous montés à cheval en grandes troupes, et avec une puissante armée;

16. Et vous viendrez fondre sur mon peuple d'Israël, comme un tourbillon; vous marcherez avec la même rapidité pour couvrir toute la terre où il habite; vous serez dans les derniers jours de votre vie au milieu de la Judée; et je vous ferai venir sur ma terre, afin que les nations me connoissent, lorsque j'aurai fait paroître en vous ma puissance et ma sainteté à leurs yeux, en me servant de vous, ô Gog! pour punir les péchés de mon peuple, et vous punissant ensuite vous-même selon la grandeur de vos crimes;

17. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : C'est vous qui êtes celui dont j'ai parlé dans les siècles passés, par mes serviteurs les prophètes d'Israël, qui ont prophétisé en ce temps-là, que je devois vous faire venir contre eux.

18. En ce jour-là, en ce jour de l'arrivée de Gog sur la terre d'Israël, dit le Seigneur Dieu, mon indigna-

† 16. Hébr. autr. vous viendrez fondre sur mon peuple d'Israël, et vous serez dans les derniers jours de votre vie, comme un tourbillon qui viendra pour couvrir toute la terre où habite mon peuple.

Ibid. Ou simplement : en exerçant sur vous, ô Gog! mes jugemens, et punissant vos crimes. Infr. † 18.

† 17. Hébr. litt. N'est-ce pas vous qui êtes, etc.

Ibid. Vulg. litt. In diebus illorum temporum : hébr. in diebus illis, annis, ou comme le lisent les Septante, et annis : dans ces jours et dans ces années où ils ont vécu.

Ibid. Voyez la Dissertation.

tion *contre mon peuple* " passera jusqu'à la fureur.

19. Je parlerai dans mon zèle et dans le feu de ma colère; parce qu'en ce temps-là, il y aura un grand trouble et un grand renversement dans la terre d'Israël.

*Math.* xxiv.

29.

*Luc.* xxi. 25.

20. Les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bêtes de la campagne, tous les reptiles qui se meuvent sur la terre, et tous les hommes qui sont sur la face de la terre, trembleront devant ma face : les montagnes seront renversées; les haies seront arrachées, " et toutes les murailles tomberont par terre. *Et après que j'aurai ainsi châtié mon peuple par les mains de Gog,*

21. J'appellerai contre Gog " l'épée qui le percera sur toutes mes montagnes, dit le Seigneur Dieu; je mettrai la division entre les peuples qui composeront son armée; et ils tourneront tous l'un contre l'autre la pointe de leurs épées.

22. J'exercerai mes jugemens sur eux par la peste, par le sang répandu, par les pluies violentes, et par les grosses pierres; " et je répandrai du ciel des pluies de feu et de soufre sur Gog, sur son armée, et sur tous les peuples qui seront avec lui.

rael, ait Dominus Deus, ascendet indignatio mea in furore meo.

19. Et in zelo meo, in igne iræ meæ locutus sum : quia in die illa erit commotio magna super terram Israel.

20. Et commovebuntur a facie mea pisces maris, et volucres cœli, et bestiæ agri, et omne reptile quod movetur super humum, cunctique homines qui sunt super faciem terræ : et subvertentur montes, et cadent sepes, et omnis murus corruet in terram.

21. Et convocabo adversus eum in cunctis montibus meis gladium, ait Dominus Deus : gladius uniuscujusque in fratrem suum dirigetur.

22. Et judicabo eum peste, et sanguine, et imbre vehementi, et lapidibus immensis : ignem et sulphur pluam super eum, et super exercitum ejus, et super populos multos, qui sunt cum eo.

ψ 18. Ou plutôt : *contre les ennemis de mon peuple*. Voyez le texte de Joël rapporté dans la Dissertation.

ψ 20. Autrement et à la lettre : *s'abattront*.

ψ 19.-21. Autrement et selon l'hébreu : *Je parlerai dans mon zèle et dans le feu de ma colère, et je protesterai qu'il y aura un grand trouble dans la terre d'Israël, etc., mais qu'ensuite j'appellerai contre Gog, etc.*

ψ 22. Voyez la Dissertation sur la pluie de pierres, à la tête du livre de Josué, tom. iv.



23. Et magnificabor, et sanctificabor : et notus ero in oculis multarum gentium, et scient quia ego Dominus.

23. Ainsi je ferai voir ma grandeur ; je signalerai ma toute-puissance et ma sainteté ; et je me ferai connoître aux yeux de plusieurs peuples ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

## CHAPITRE XXXIX.

Suite de la prophétie contre Gog. Le Seigneur le fera venir sur les montagnes d'Israël, où il le fera périr avec son armée. Les Israélites enleveront ses dépouilles. La gloire du Seigneur éclatera au milieu des nations. Il répandra ses miséricordes sur son peuple.

1. Tu autem, fili hominis, vaticinare adversum Gog, et dices : Hæc dicit Dominus Deus : Ecce ego super te, Gog, principem capitis Mosoch et Thubal :

2. Et circumagam te, et educam te, et ascendere te faciam de lateribus aquilonis : et adducam te super montes Israel.

3. Et percutiam arcum tuum in manu sinistra tua, et sagittas tuas de manu dextera tua dejiciam.

4. Super montes Israel cades tu, et omnia agmina tua, et populi tui, qui sunt tecum : feris, avibus,

1. Vous donc, fils de l'homme, ne vous laissez point d'annoncer ces choses ; prophétisez contre Gog, et dites lui : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, Gog, prince et chef" de Mosoch et de Thubal.

2. Je vous ferai tourner de toutes parts, comme je le voudrai ;" je vous tirerai de votre pays ;" je vous ferai venir des climats de l'aquilon ; et je vous amènerai sur les montagnes d'Israël.

3. Je briserai votre arc dans votre main gauche, et je ferai tomber vos flèches de votre main droite.

4. Vous tomberez vous-même sur les montagnes d'Israël, vous et toutes vos troupes, et tout votre peuple" qui est avec vous ; c'est là que je vous ai livré aux bêtes farouches,

† 1. Hébr. autr. Prince de Ros, de Mosoch, etc. *Supr.* xxxviii. 2.

† 2. On lit encore ici dans l'hébreu, וְשׁוֹבְבֶתֶךָ, Et réducam te, pour וְסוֹבְבֶתֶךָ, Et circumagam te.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, וְשִׁשְׁאֲתֶיךָ, que l'on suppose signifier et sextabo te, pour וְהוֹצֵאתֶיךָ, et educam te.

† 4. Autrement et selon l'hébreu : Et tous les peuples qui sont avec vous.

aux oiseaux, " et à tout ce qui vole en l'air, et aux bêtes de la terre, afin qu'ils vous dévorent.

5. Vous tomberez donc certainement au milieu des champs, parce que c'est moi qui ai parlé, dit le Seigneur Dieu, et que ce que j'ai dit, ne manque jamais d'arriver.

6. J'enverrai aussi le feu sur Magog, et sur ceux de ses alliés qui habitent en assurance dans les îles; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur.

7. Je ferai connoître mon saint nom au milieu de mon peuple d'Israël, par les châtimens que j'exercerai sur vous, ô Magog! je ne laisserai plus profaner mon saint nom; et les nations sauront que c'est moi qui suis le Seigneur, le Saint d'Israël.

8. Voici le temps où je pourrai dire: Ce que j'ai prédit est arrivé, dit le Seigneur Dieu; voici le jour dont j'avois parlé.

9. Les habitans des villes d'Israël en sortiront pour poursuivre leurs ennemis; ils brûleront et réduiront en cendre les armes, les boucliers, les lances, les arcs, et les flèches, les bâtons ou les javelots qu'ils portoient à la main, et les piques; et ils les consumeront par le feu pendant sept ans.

10. Durant tout ce temps, ils n'apporteront point de bois des

omni que volatili, et bestiis terræ, dedit te ad devorandum.

5. Super faciem agrorum cadēs : quia ego locutus sum, ait Dominus Deus.

6. Et immittam ignem in Magog, et in his qui habitant in insulis confidenter : et scient quia ego Dominus.

7. Et nomen sanctum meum notum faciam in medio populi mei Israel, et non polluam nomen sanctum meum, amplius : et scient gentes quia ego Dominus, Sanctus Israel.

8. Ecce venit, et factum est, ait Dominus Deus : hæc est dies, de quo locutus sum.

9. Et egredientur habitatores de civitatibus Israel, et succendent et comburent arma, clypeum et hastas, arcum et sagittas, et baculos manuum et contos : et succendent ea igni septem annis.

10. Et non portabunt ligna de regionibus

¶ 4. Hébr. autr. Je vous ai livré aux oiseaux voraces, et aux oiseaux de toute aile, c'est-à-dire, de toute espèce. La conjonction que jointe à omni, dans la Vulgâte, n'est pas dans l'hébreu, où on lit omnis alæ, expression qui se joint à la précédente, où la conjonction est également omise; אִיבִים, avibas; pour אִיבֵי כָל, et avibus omnis alæ, id est, omnis generis.

¶ 9. Le mot hébreu pourroit signifier une espèce de bouclier.

Ibid. Le nombre sept se prend quelquefois pour un nombre indéterminé.

bus, neque succident de saltibus : quoniam arma succendent igni, et deprædabuntur eos, quibus prædæ fuerant, et diripient vastatores suos, ait Dominus Deus.

11. Et erit in die illa, dabo Gog locum nominatum sepulchrum in Israël : vallem viatorum ad orientem maris, quæ obstupescere faciet prætereuntes : et sepelient ibi Gog, et omnem multitudinem ejus, et vocabitur vallis multitudinis Gog.

12. Et sepelient eos domus Israël, ut mudent terram septem mensibus.

13. Sepeliet autem eum omnis populus terræ : et erit eis nominata dies, in qua glorificatus sum, ait Dominus Deus.

14. Et viros jugiter constituent instrantes terram, qui sepeliant et requirant eos qui remanserant super fa-

champs, et ils n'en couperont point dans les forêts; parce qu'ils feront du feu de ces armes, qu'ils feront leur proie de ceux dont ils avoient été la proie, et qu'ils pilleront ceux qui les avoient pillés," dit le Seigneur Dieu.

11. En ce jour-là je donnerai à Gog dans Israël un lieu célèbre pour lui servir de sépulcre, qui est la vallée des passans à l'orient de la mer de *Génézareth*, " où tous ceux qui passeront, seront frappés d'étonnement de sa *défaite*; ils enseveliront là Gog avec toutes ses troupes; " et ce lieu s'appellera la vallée des troupes de Gog.

12. La maison d'Israël les ensevelira *en ce lieu-là* durant sept " mois, pour purger la terre de la *puanteur de ces corps morts*.

13. Tout le peuple du pays les ensevelira; et ce jour où j'aurai signalé ma gloire *par la défaite de leurs ennemis*, leur sera un jour célèbre; dit le Seigneur Dieu.

14. Et ils établiront des hommes qui visiteront le pays sans cesse, pour rechercher et pour ensevelir ceux qui seroient *encore* demeurés *étendus sur la face de la terre*, afin

‡ 10. Hébr. autr. qu'ils enleveront les déponilles de ceux qui étoient venus pour enlever leurs déponilles, et qu'ils pilleront ceux qui étoient venus pour les piller.

‡ 11. L'auteur de la paraphrase suit ici l'opinion de ceux qui rapportent les guerres de Gog au temps des Machabées, et qui croient que la *défaite* dont il est ici parlé pourroit être celle que Judas et Jonathas firent esuyer aux nations infidèles au pays de Galaad. 1. *Mach.* v. En supposant que Gog soit Cambyse, D. Calmet croit que la mer dont parle ici le prophète, est la mer Méditerranée.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu irrégulièrement, מלכות, pour *multitudinem ejus*; c'est-à-dire avec un pronom féminin au lieu du masculin; les rabbins en conviennent.

‡ 12. Voyez la note sur le ‡ 9.

de la purifier de la corruption de ces corps morts; et ils commenceront à faire cette recherche après leur victoire; et ils la continueront pendant sept mois."

15. Ils parcourront tout le pays; et lorsqu'ils auront trouvé l'os d'un homme mort, ils mettront auprès une marque, " afin que ceux qui sont chargés d'ensevelir les morts, le trouvent, et l'ensevelissent dans la vallée des troupes de Gog.

16. Or, la ville de Jérusalem recevra le nom d'Amona, qui signifie multitude, à cause du grand nombre d'ennemis que ses habitans auront exterminés; " et ils purifieront le pays de ces corps morts qui l'infectoient.

17. Voici donc, ô fils de l'homme! ce que dit le Seigneur Dieu: Dites à tous les oiseaux, à tout ce qui vole dans l'air, et à toutes les bêtes de la terre: Venez tous ensemble; hâtez-vous; accourez de toutes parts à la victime que je vous immole, à cette grande victime qui a été égorgée sur

ciem terræ, ut emundent eam: post menses autem septem quærere incipient.

15. Et circuibunt peragrantes terram: cumque viderint os hominis, statuent juxta illud titulum, donec sepeliant illud pollinctores in valle multitudinis Gog.

16. Nomen autem civitatis Amona, et mundabunt terram.

17. Tu ergo, fili hominis, hæc dicit Dominus Deus: Dic omni volucris, et universis avibus, cunctisque bestiis agri: Convenite, properate, concurrите undique

¶ 14. Quelques-uns traduisent l'hébreu: depuis le commencement des sept mois. On peut traduire dans le sens de la Vulgate: depuis la fin des sept mois, c'est-à-dire, après les sept mois. L'hébreu ne dit pas, quærere incipient, mais simplement quærent.

¶ 15. On lit dans l'hébreu, וַיִּבְנֶה ..... וַיִּבְנֶה, et videbit..... et ædificabit, pour et videbunt,..... et ædificabunt.

¶ 16. Ou que le Seigneur a été exterminés en faveur de ses habitans. A peine trouve-t-on dans l'histoire quelque vestige d'un premier accomplissement de ces prophéties contre Gog et son armée; on sait seulement que Cambyse portant la guerre en Egypte, dut passer en Judée avec ses troupes dans un temps où les Juifs qui y étoient rentrés depuis peu, n'avoient pas encore pu s'y fortifier; et qu'à son retour de l'Egypte, il mourut, suivant Hérodote, à Ecbatane de Syrie, c'est-à-dire, près du mont Carmel en Judée. Quant à Antiochus Epiphane, les Machabées défirent une partie de ses troupes en Judée; mais pour lui, ce fut en Médie qu'il périt, en revenant de la Perse; en sorte que si cette prophétie a reçu un premier accomplissement, il semble que ce seroit plutôt au temps de Cambyse. Mais il est plus vraisemblable que cette prophétie renferme un sens mystérieux qui regarde le nouvel Israël, l'Eglise même de Jésus-Christ, ainsi que les chapitres suivans qui tous jusqu'au dernier sont remplis de prédictions mystérieuses dont on chercheroit en vain l'accomplissement dans l'ancien Israël. Voyez la Dissertation citée.



ad victimam meam, quam ego immolo vobis, victimam grandem super montes Israel : ut comedatis carnem, et bibatis sanguinem.

18. Carnes fortium comedetis, et sanguinem principum terræ bibetis : arietum, et agnorum, et hircorum, taurorumque et altilium, et pinguium omnium.

19. Et comedetis adipem in saturitatem, et bibetis sanguinem in ebrietatem, de victima, quam ego immolabo vobis :

20. Et saturabimini super mensam meam de equo, et equite forti, et de universis viris bellatoribus, ait Dominus Deus.

21. Et ponam gloriam meam in gentibus : et videbunt omnes gentes iudicium meum, quod fecerim, et manum meam, quam posuerim super eos.

22. Et scient domus Israel, quia ego Dominus Deus eorum, a die illa, et deinceps.

23. Et scient gentes quoniam in iniquitate sua capta sit domus Israel, eo quod dereliquerint me, et abscon-

les montagnes d'Israël, afin que vous en mangiez la chair, et que vous en buviez le sang ;

18. Que vous mangiez la chair des forts, et que vous buviez le sang des princes de la terre, des beliers, des agneaux, des boucs, des taureaux, des oiseaux domestiques, et de tout ce qu'il y a de plus délicat. "

19. Et vous mangerez de la chair, jusqu'à vous en rassasier, et vous boirez le sang de la victime que je vous immolerai, jusqu'à vous enivrer.

20. Et vous vous rassasiez sur le *champ de bataille, qui sera comme ma table et mon autel*, de la chair des chevaux, de la chair des cavaliers les plus braves, et de tous les hommes de guerre, dit le Seigneur Dieu.

21. J'établirai ma gloire parmi les nations, *en punissant ainsi les ennemis de mon peuple ;* car toutes les nations verront le jugement que j'aurai exercé contre eux, et elles reconnoîtront ma main puissante, que j'aurai appesantie sur eux.

22. Et les enfans d'Israël sauront depuis ce jour-là, et dans tous les temps qui suivront, que c'est moi qui suis le Seigneur leur Dieu.

23. Les peuples *étrangers* sauront alors que la maison d'Israël sera devenue captive, *non à cause de ma foiblesse, mais à cause de son iniquité*, parce qu'ils m'avoient aban-

† 18. Hébr. autr. des taureaux, tous animaux gras et semblables à ceux de Basan (pays situé au delà du Jourdain.)

donné, et que je leur avois caché mon visage, et les avois livrés entre les mains de leurs ennemis, qui les ont tous fait passer au fil de l'épée, *par un ordre exprès de ma justice;*

24. Car je les ai traités selon leur impureté et selon leur crime; et j'ai détourné d'eux mon visage; *parce qu'ils avoient péché.*

25. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur Dieu : *Comme j'ai puni les enfans d'Israël lorsqu'ils ont péché, maintenant qu'ils se sont convertis, qu'ils sont revenus à moi, je ramènerai aussi les captifs de Jacob; j'aurai compassion de toute la maison d'Israël; et je deviendrai jaloux de l'honneur de mon saint nom que les nations ont blasphémé, en m'accusant de n'avoir pu sauver mon peuple, qu'ils n'avoient vaincu que parce que je le leur avois livré.*

26. Et pour les enfans d'Israël, ils porteront *eux-mêmes* leur confusion; et *ils sentiront le poids* de tous leurs péchés, par lesquels ils avoient violé ma loi; *ils en feront pénitence*, lorsqu'ils habiteront en leur pays dans une pleine assurance, sans crainte de personne;

27. Lorsque je les aurai ramenés d'entre les peuples, que je les aurai rassemblés des pays de leurs ennemis, et que j'aurai été sanctifié au milieu d'eux aux yeux de plusieurs nations *d'entre lesquelles je les aurai retirés.*

28. Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur leur Dieu, en voyant qu'après les avoir fait transporter parmi les nations, *pour les punir de leurs péchés*, je les aurai

derim faciem meam ab eis : et tradiderim eos in manu hostium, et ceciderint in gladio universi.

24. Juxta immunditiam eorum et scelus feci eis, et abscondi faciem meam ab illis.

25. Propterea hæc dicit Dominus Deus : Nunc reducam captivitatem Jacob, et miserabor omnis domus Israel : et assumam zelum pro nomine sancto meo.

26. Et portabunt confusionem suam, et omnem prævaricationem, qua prævaricati sunt in me, cum habitaverint in terra sua confidenter neminem formidantes :

27. Et reduxero eos de populis, et congregavero de terris inimicorum suorum, et sanctificatus fuero in eis; in oculis gentium plurimarum.

28. Et scient quia ego Dominus Deus eorum, eo quod transtulerim eos in nationes, et congregaverim eos

¶ 26. On lit dans l'hébreu,  $\text{וְנִסְּוּ}$ , irrégulièrement pour  $\text{וְנִסְּוּוּ}$ , et portabunt; les rabbins en conviennent.

super terram suam,  
et non dereliquerim  
quemquam ex eis ibi.

fait revenir tous ensemble dans leur pays, sans laisser aucun d'eux dans cette terre étrangère, *pour accomplir la promesse que je leur en avois faite.*

29. Et non abscondam  
ultra faciem meam ab  
eis, eo quod effude-  
rim spiritum meum  
super omnem domum  
Israel, ait Dominus  
Deus.

29. Je ne leur cacherai plus alors mon visage, parce que je répandrai mon esprit sur toute la maison d'Israël, dit le Seigneur Dieu.

## CHAPITRE XL.

Description du temple montré en esprit à Ezéchiel. Description des portes, vestibules et parvis du peuple et des prêtres, et du vestibule du temple.

1. In vigesimo quinto anno transmigratio-  
nis nostræ, in exordio  
anni, decima mensis,  
quartodecimo anno  
postquam percussa est  
civitas : in ipsa hac  
die, facta est super me  
manus Domini, et ad-  
duxit me illuc.

1. LA vingt-cinquième année de notre captivité, au commencement de l'année, *c'est-à-dire*, le dixième jour du premier mois, quatorze ans après la ruine de la ville de Jérusalem, ce jour-là même la main du Seigneur fut sur moi, et il me mena *en esprit* à Jérusalem. "

2. In visionibus Dei  
adduxit me in terram  
Israel, et dimisit me  
super montem excel-  
sum nimis : super  
quem erat quasi ædi-  
ficium civitatis ver-  
gentis ad austrum.

2. Il me mena, *dis-je*, en une vision divine, au pays d'Israël; et il me mit sur une fort haute montagne, sur laquelle étoit *un temple, qui, par sa grandeur et sa situation, paroissoit* comme le bâtiment d'une ville tournée vers le midi. "

† 1. Litt. Il me mena là, *c'est-à-dire*, à l'endroit que je vais marquer.

† 2. Le mot *vergentis* n'est pas dans l'hébreu : on y lit seulement  $\text{בְּיָמֵינוּ}$ , *ab austro* : au lieu de quoi les Septante ont lu  $\text{בְּיָמֵינוּ}$ , *ex adverso*, vis-à-vis de moi. D. Calmet croit avec quelques-uns, que ce temple, tel qu'il est décrit dans toute la suite, est le même qui fut brûlé par les Chaldéens, et que Dieu le représenta aux yeux du prophète, non-seulement pour assurer le peuple juif, que ce temple seroit rétabli, mais encore afin qu'étant revenus de captivité, ils le rebâtissent sur ce modèle autant qu'il seroit

3. Il me fit entrer dans ce bâtiment; et je rencontrai d'abord un homme dont le regard brilloit comme de l'airain étincelant; il tenoit d'une main un cordeau de fin lin; il portoit dans l'autre une canne pour mesurer; et il se tenoit devant la porte, *comme pour m'attendre.*

4. Cet homme me parla donc, et me dit : Fils de l'homme, voyez bien de vos yeux, écoutez bien de vos oreilles; et gravez dans votre cœur et dans votre esprit tout ce que je vais vous montrer, parce qu'on vous a amené ici pour vous le faire voir; *voyez-le donc, et annoncez ensuite à la maison d'Israël tout ce que vous aurez vu.*

5. En même temps, je vis au dehors une muraille de clôture qui environnoit la maison de tous côtés; et cet homme tenoit à la main une canne pour mesurer, qui avoit six coudées et un palme de long; il mesura la largeur de la muraille, qui étoit d'une toise, et la hauteur qui étoit aussi d'une toise.

3. Et introduxit me illuc : et ecce vir cujus erat species quasi species æris, et funiculus lineus in manu ejus, et calamus mensuræ in manu ejus : stabat autem in porta.

4. Et locutus est ad me idem vir : Fili hominis, vide oculis tuis, et auribus tuis audi, et pone cor tuum in omnia quæ ego ostendam tibi : quia ut ostendantur tibi, adductus es huc : annuntia omnia quæ tu vides, domui Israel.

5. Et ecce murus forinsecus in circuitu domus undique : et in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum, et palmo : et mensus est latitudinem ædificii calamo uno, altitudinem quoque calamo uno.

en leur pouvoir. La plupart des interprètes reconnoissent avec les saints docteurs, que ce temple qui ressemble à une ville, représente sous des symboles mystérieux l'Eglise de Jésus-Christ, qui est elle-même en même temps une ville dont les citoyens sont les disciples de Jésus-Christ, et un temple où Dieu a établi sa demeure pour toujours, comme le prophète le marque expressément au chap. XLIII. v. 17. La formation de l'Eglise par la conversion des gentils a sans doute contribué à vérifier au moins une partie de ces prophéties; la conversion future des Juifs suivie de celle d'une multitude innombrable de gentils de toute nation dans toute la terre, achevera la construction de ce temple mystérieux, dont on taille les pierres sur la terre, et dont l'édifice n'aura sa consommation que dans le ciel.

v. 3. C'est-à-dire, d'un ange sous la figure d'un homme.

v. 5. Hébr. autr. six coudées en coudée et palme; c'est-à-dire six coudées subdivisées chacune en six palmes. La coudée hébraïque avoit vingt pouces et demi ou environ : les six coudées hébraïques donnent environ dix pieds trois pouces. Voyez la *Dissertation sur la coudée hébraïque*, à la tête d'Ézéchiel.

*Ibid.* Litt. d'une canne, c'est-à-dire de cette mesure de six coudées; et ainsi dans la suite. Ce mur haut de six coudées et large d'autant, régnoit



6. Et venit ad portam quæ respiciebat viam orientalem, et ascendit per gradus ejus : et mensus est limen portæ calamo uno latitudinem, id est, limen unum calamo uno in altitudine :

7. Et thalamum uno calamo in longum, et uno calamo in latum : et inter thalamos, quinque cubitos :

8. Et limen portæ juxta vestibulum portæ, intrinsecus calamo uno.

9. Et mensus est vestibulum portæ oc-

6. Il vint ensuite à la porte qui regardoit vers l'orient, et il y monta par les degrés; " il mesura le seuil de la porte, qui avoit une toise de largeur, c'est-à-dire que le seuil étoit large d'une toise. "

7. Il mesura aussi les chambres, qui avoient une toise de long, et une toise de large; " et il y avoit entre les chambres *une muraille épaisse de cinq coudées.*

8. Le seuil de la porte près du vestibule au dedans de la porte, avoit une toise. "

9. Il mesura le vestibule de la porte, qui avoit huit coudées, " et

tout autour du coupeau de la montagne, comme une espèce de parapet; c'étoit un simple avant-mur. Voyez les lettres *AAAA*, dans le *plan du temple de Jérusalem*, à la suite des deux derniers livres des Rois, tom. vi. Ici et dans toute la suite de ce livre, comme ces descriptions ont des difficultés qui arrêtent les plus habiles interprètes, je ne ferai presque que copier le commentaire de D. Calmet, et renvoyer aux plans qu'il y a joints.

¶ 6. Quoiqu'on eût aplani tout le sommet de la montagne, on y avoit laissé une pente raisonnable; en sorte que l'on montoit d'un parvis à l'autre par un nombre de degrés. Il y avoit quatre grandes portes dans le temple; à l'orient, au septentrion, à l'occident et au midi. Voyez le plan, *MMMM*.

*Ibid.* Cette répétition qui paroît superflue, *id est, limen unum calamo uno in latitudinem*, n'est pas dans la version des Septante; ces mots *id est*, ne sont pas dans l'hébreu, en sorte que la répétition y est encore plus frappante, et pourroit venir d'une méprise de copiste. Le seuil de la porte avoit toute la largeur du mur, et étoit par conséquent épais de six coudées.

¶ 7. Ces chambres étoient pour l'ornement du vestibule, et pour le logement des portiers et des gardes. Il y en avoit trois de chaque côté du portique. *Infr.* ¶ 10. Voyez le plan, *MMMM*.

¶ 8. Hébr. autr. Le seuil de la porte près du vestibule, de la porte intérieure, avoit une canne ou une toise. La porte intérieure et la porte près du vestibule ne sont qu'une même chose. Cette porte qui donnoit dans le parvis, vis-à-vis la première porte par laquelle on entroit de dehors dans le vestibule, étoit égale en largeur à la première; elle avoit six coudées d'épaisseur. Ce qui fait le ¶ 8. de la Vulgate est la fin du ¶ 7. selon l'hébreu, où on lit au ¶ 8. : Il mesura le vestibule de la porte intérieure, lequel étoit d'une canne. Mais ce paroît être encore une répétition du commencement du verset suivant et de la fin du précédent.

¶ 9. C'est-à-dire, huit coudées de large. Le vestibule étoit au dedans,

le frontispice qui en avoit deux : " le vestibule de la porte étoit au dedans de la porte même.

10. La porte qui regardoit vers l'orient avoit trois chambres d'un côté, et trois chambres d'un autre; et les trois chambres et les trois frontispices des deux côtés étoient d'une même mesure.

11. Il mesura la largeur du seuil de la porte, qui étoit de dix coudées, " et la longueur de la porte, qui étoit de treize coudées. "

12. Il y avoit devant les chambres un rebord d'une coudée; " une coudée finissoit ces rebords, " qui se répondoient *les uns aux autres*; et les chambres d'un côté et d'autre étoient de six coudées.

13. Il mesura la porte avec tout l'espace qui étoit depuis le toit d'une chambre jusqu'au toit de l'autre; et il trouva qu'il étoit de la largeur

to cubitorum, et frontem ejus duobus cubitis : vestibulum autem portæ erat intrinsecus.

10. Porro thalami portæ ad viam orientalem, tres hinc et tres inde : mensura una trium, et mensura una frontium ex utraque parte.

11. Et mensus est latitudinem liminis portæ decem cubitorum : et longitudinem portæ, tredecim cubitorum :

12. Et marginem ante thalamos, cubiti unius : et cubitus unus finis utrimque : thalami autem, sex cubitorum erant hinc et inde.

13. Et mensus est portam a tecto thalami, usque ad tectum ejus, latitudinem vi-

et en entrant dans le temple; la largeur de la porte d'un jambage à l'autre étoit de huit coudées sur treize de haut. *Infr.* ¶ 11.

¶ 9. Ce vestibule avoit deux coudées de largeur de plus que la porte; car aux deux côtés de la porte en dedans, il y avoit un frontispice d'une coudée de chaque côté.

¶ 11. Hébr. litt. de l'entrée.

*Ibid.* C'étoit à cause de l'embrasure de la porte qui, n'ayant à son ouverture du dehors que huit coudées, s'élargissoit en entrant, et prenoit une coudée de chaque côté, pour donner du jour et du jeu aux portes.

*Ibid.* On prend communément ici sa longueur pour la hauteur, en supposant qu'il s'agit de la porte proprement dite. D. Calmet suppose donc qu'elle avoit treize coudées de haut sur huit de large. Mais les Hébreux savent bien distinguer la hauteur d'avec la longueur. Il y a donc lieu de présumer que la porte se prend ici comme au ¶ 13. pour le vestibule qui y étoit joint, et que comme au ¶ 13. on trouve sa largeur, *latitudinem*, ici est marquée, sa longueur, *longitudinem*.

¶ 12. On pourroit aussi l'appeler une banquette, parce qu'elle s'étendoit par le bas tout le long du portique.

*Ibid.* C'étoit leur mesure fixe et déterminée; ils avoient une coudée en tout sens. Ce rebord ou cette banquette servoit comme de base aux palmiers qu'on mit en guise de pilastres entre chaque chambre. *Infr.* ¶ 16.

ginti-quinque cubitorum : ostium contra ostium.

14. Et fecit frontes per sexaginta cubitos : et ad frontem atrium portæ undique per circuitum.

15. Et ante faciem portæ, quæ pertingebat usque ad faciem vestibuli portæ interioris, quinquaginta cubitos.

16. Et fenestras obliquas in thalamis, et in frontibus eorum, quæ

de vingt-cinq coudées : " et les portes des chambres étoient vis-à-vis l'une de l'autre.

14. Il fit voir que la mesure des frontispices étoit de soixante coudées, " et il ajouta aux mesures des frontispices le vestibule de la porte qui régnoit tout autour, qu'il mesura aussi. "

15. Devant la face de la porte qui s'étendoit jusqu'à la face du vestibule de la porte intérieure, il y avoit cinquante coudées, "

16. Et des fenêtres de biais " aux chambres et aux frontispices " qui étoient au dedans de la porte tout

‡ 13. Sous le nom de *porte*, il faut entendre ici le portique ou le vestibule. Sa largeur depuis le fond d'une chambre, jusqu'au fond de la chambre opposée, étoit de vingt-cinq coudées, savoir : douze pour les deux chambres, dont chacune avoit six coudées de profondeur ; et douze pour la largeur de l'allée entre chaque chambre, y compris les deux coudées pour le rebord ou la banquette qui étoit devant ces chambres. Voilà vingt-quatre coudées ; ajoutez une demi-coudée de chaque côté de la porte, sur des retraites qui pouvoient être au-dessus de ces chambres dans l'épaisseur du mur qui portoit leur plafond. Voyez le plan, MMMM.

‡ 14. D. Calmet pense qu'il faut entendre ceci de la hauteur des frontispices de tout le vestibule ; en sorte que cette pièce auroit eu soixante coudées de haut ; savoir quinze pour les chambres, et le reste pour les corniches, les frises et les fenêtres qui étoient au-dessus. Voyez le plan MMMM. Il y a quelque lieu de présumer qu'au lieu de שַׁעַר, *Et fecit*, il faudroit lire מַדְבָּר, *Et mensus est* ; mais comme on ne pouvoit pas mesurer d'en bas une hauteur de soixante coudées, il semble que ce seroit plutôt une longueur ; le P. Houbigant, par cette raison, l'entend de la longueur des portiques qui formoient une des ailes de l'enceinte extérieure.

*Ibid.* Hébr. litt. et jusqu'au frontispice du parvis de la porte tout autour. Il mesura tout le dedans du vestibule, depuis la porte du dehors jusqu'à celle qui donnoit entrée dans le parvis d'Israël.

‡ 15. Autr. Depuis la face de la première porte, jusqu'à la face du vestibule de la porte intérieure, il y avoit cinquante coudées : savoir douze pour les deux murs des deux portes, dix-huit pour les trois chambres à côté du vestibule, vingt pour les quatre séparations d'entre ces chambres. Voyez le plan MMMM. On lit dans l'hébreu, וְעַל פְּנֵי, *et ante faciem*, pour *et a facie*.

‡ 16. Ou plutôt, des fenêtres treillisées, ou fermées de jalousies. Ces fenêtres étoient au-dessus des chambres du vestibule ; elles pouvoient être au nombre de six de chaque côté.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu irrégulièrement, מִלְּחֻמֹּתָם, pour *frontibus eorum*.

autour d'un côté et d'autre; il y avoit aussi "au dedans des vestibules des fenêtres tout autour, et devant les frontispices des palmes peintes."

17. Il me mena aussi au parvis de dehors, où je vis des chambres; et le parvis étoit pavé de pierres de tous côtés; et il y avoit trente chambres autour du pavé."

18. Et le pavé au frontispice des portes étoit plus bas, selon la longueur des portes."

19. Et il mesura la largeur depuis la face de la porte d'en bas jusqu'au frontispice du parvis intérieur par

erant intra portam undique per circuitum : similiter autem erant et in vestibulis fenestræ per gyrum intrinsecus, et ante frontes pictura palmarum.

17. Et eduxit me ad atrium exterius : et ecce gazophylacia, et pavementum stratum lapide in atrio per circuitum : triginta gazophylacia in circuitu pavimenti.

18. Et pavementum in fronte portarum, secundum longitudinem portarum erat inferius.

19. Et mensus est latitudinem a facie portæ inferioris usque

‡ 16. Autr. il y avoit ainsi au dedans des vestibules des fenêtres tout autour : c'est-à-dire, que cet ornement se voyoit de même dans tous les autres vestibules.

*Ibid.* On plutôt, des palmes représentées, non en peinture, mais en relief; c'étoient des espèces de colonnes ou de pilastres qui ornoient le mur de séparation, qui étoit entre chaque chambre du vestibule. Le tronc du palmier étoit comme le fût de la colonne, et les branches en étoient comme le chapiteau. Ces pilastres sont simplement nommés *palmiers* dans le texte original.

‡ 17. C'est le sens de l'hébreu. Dans plusieurs de ces chambres, on serroit les choses nécessaires pour le service du temple, par exemple, le bois, le sel, le vin, l'huile, etc., pour les sacrifices.

*Ibid.* Ces trente chambres étoient apparemment quinze à droite et autant à gauche du vestibule. Quelques-uns veulent que les chambres aient été seulement au second étage et au-dessus des galeries, qu'ils prétendent avoir occupé tout le bas, par un vaste péristyle, soutenu de trois rangs de colonnes. D. Calmet pense qu'il y avoit des appartemens dans le premier comme dans le second étage; mais qu'ils n'occupoient qu'environ le tiers de l'espace de cinquante coudées que ce bâtiment avoit de profondeur; le reste étoit en galeries soutenues de deux rangs de colonnes. Voyez le plan, *NNNN* et *OOOO*.

‡ 18. L'hébreu est plus clair : Et le pavé qui étoit aux côtés des portes, vis-à-vis la longueur des portes, ce pavé, *dis-je*, étoit plus bas, *ou au-dessous*. Il étoit vis-à-vis et de même largeur que le pavé du vestibule de la porte qui lui répondoit; mais il pouvoit être quelque peu plus bas que le plain-pied de ce vestibule.



ad frontem atrii interioris extrinsecus, centum cubitos ad orientem, et ad aquilonem.

20. Portam quoque, quæ respiciebat viam aquilonis atrii exterioris, mensus est tam in longitudine, quam in latitudine :

21. Et thalamos ejus tres hinc et tres inde : et frontem ejus, et vestibulum ejus secundum mensuram portæ prioris, quinquaginta cubitorum longitudinem ejus, et latitudinem viginti-quinque cubitorum.

22. Fenestræ autem ejus, et vestibulum, et sculpturæ secundum mensuram portæ, quæ respiciebat ad orientem : et septem graduum erat ascensus ejus, et vestibulum ante eam.

23. Et porta atrii interioris contra portam aquilonis, et orientalem : et mensus

le dehors; et il y avoit cent coudées vers l'orient et vers l'aquilon."

20. Il mesura aussi la longueur et la largeur de la porte du parvis extérieur" qui regardoit vers l'aquilon,

21. Et ses chambres, dont il y en avoit trois d'un côté et trois d'un autre, et son frontispice et son vestibule *qu'il trouva être selon la mesure de la première porte ;* et il y avoit cinquante coudées de long, et vingt-cinq coudées de large *à ce parvis extérieur."*

22. Ses fenêtres, son vestibule, et sa sculpture " étoient de la même mesure que celle de la porte qui regardoit vers l'orient ; on y montoit par sept degrés, et il y avoit au-devant un vestibule.

23. Et la porte du parvis intérieur étoit vis-à-vis de l'autre porte, du côté de l'aquilon, et du côté de l'orient : " et ayant mesuré l'espace

‡ 19. Il mesura la largeur du portique d'Israël, depuis la face de la porte orientale ou de la porte d'en bas, jusqu'à la porte du parvis intérieur, ou du parvis des prêtres ; et ce parvis mesuré d'orient en occident, avoit cent coudées de long, non compris la longueur du vestibule. Voyez le plan, DDDD. Au lieu de ces mots *et ad aquilonem*, les Septante ont lu *et duxit me ad aquilonem* : et il me mena du côté de l'aquilon.

‡ 20. C'est-à-dire, du parvis d'Israël.

‡ 21. C'est-à-dire, de la porte orientale dont il vient d'être parlé. *Supr. ‡ 6. et seqq.* Hébr. litt. *Et thalami ejus..... et frontes ejus et vestibula ejus, fuit, פתח, peut-être pour פתח, fuerunt.*

*Ibid.* Il faudroit dire : A la porte de ce parvis extérieur. *Supr. ‡ 13. et 15.*

‡ 22. Hébr. autr. et ses palmiers. *Supr. ‡ 16.*

‡ 23. Les trois portes du parvis des prêtres étoient vis-à-vis, et répondoient en ligne directe aux trois portes du parvis extérieur. On lit dans

d'une porte à l'autre , il y trouva cent coudées. "

24. Il me mena aussi vers le midi ; et je vis une porte qui regardoit vers le midi ; il en mesura le frontispice et le vestibule , qui étoit de même mesure que les autres.

25. Et ses fenêtres , avec les vestibules autour , " étoient comme les autres fenêtres ; elles avoient " cinquante coudées de long , et vingt-cinq coudées de large.

26. On y montoit par sept degrés : le vestibule étoit devant la porte : " et il y avoit un frontispice des palmes " de sculpture ; une d'un côté , l'autre de l'autre.

27. Et la porte du parvis intérieur étoit du côté du midi ; " et ayant mesuré l'espace d'une porte jusqu'à l'autre du côté du midi , il trouva cent coudées.

28. Il me fit entrer aussi dans le

est a porta usque ad portam centum cubitos.

24. Et eduxit me ad viam australem , et ecce porta quæ respiciebat ad austrum : et mensus est frontem ejus , et vestibulum ejus , juxta mensuras superiores :

25. Et fenestras ejus , et vestibula in circuitu , sicut fenestras ceteras : quinquaginta cubitorum longitudine , et latitudine viginti-quinque cubitorum.

26. Et in gradibus septem ascendebatur ad eam : et vestibulum ante fores ejus : et cælatæ palmæ erant , una hinc , et altera inde , in fronte ejus.

27. Et porta atrii interioris in via australi : et mensus est a porta usque ad portam in via australi , centum cubitos.

28. Et introduxit

l'hébreu , *ad aquilonem* , וּלְמִקְדָּיִם , et *ad orientem* , peut-être pour כָּל־קְדָיִם , sicut *ad orientem* ; les Septante l'ont pris en ce sens.

‡ 23. Des trois portes du parvis du peuple aux trois portes du parvis des prêtres , qui leur répondoient , il y avoit cent coudées ; elles étoient toutes également éloignées les unes des autres. Voyez le plan , DDDD.

‡ 25. Hébr. austr. Et les fenêtres de cette porte et de son vestibule qu'elles environnoient tout autour , étoient , etc. *Supr.* ‡ 16.

*Ibid.* Ou plutôt : Elle avoit , cette porte , cinquante coudées , etc.

‡ 26. On lit dans l'hébreu à la lettre : et vestibula ejus ante facies eorum , לְפָנֵיהֶם , sans que l'on sache à quoi pourroit se rapporter ce pronom pluriel masculin ; les Septante ont la לְפָנֵיהֶם , *interius* : et il y avoit des vestibules en dedans.

*Ibid.* C'est-à-dire , des palmiers en forme de pilastres. *Supr.* ‡ 1°.

‡ 27. Austr. et à la porte du parvis intérieur qui étoit du côté du midi , ayant mesuré , etc.

me in atrium interius ad portam australem : et mensus est portam juxta mensuras superiores :

29. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus eisdem mensuris : et fenestras ejus, et vestibulum ejus in circuitu, quinquaginta cubitos longitudinis, et latitudinis viginti-quinque cubitos :

30. Et vestibulum per gyrum longitudinae viginti-quinque cubitorum, et latitudine quinque cubitorum :

31. Et vestibulum ejus ad atrium exterius, et palmas ejus in fronte : et octo gradus erant, quibus ascendebatur per eam.

32. Et introduxit me in atrium interius per viam orientalem : et mensus est portam secundum mensuras superiores :

33. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, sicut supra : et fenestras ejus, et vestibula ejus in circuitu, longitudo-

parvis intérieur *qui étoit* à la porte du midi : et il prit la mesure de la porte, comme celle des autres.

29. Il prit aussi les mêmes mesures de la chambre, du frontispice, du vestibule, des fenêtres, et du vestibule *qui étoit* tout autour ; " et il trouva cinquante coudées de long, et vingt-cinq de large.

30. Le vestibule qui régnoit tout autour, avoit vingt-cinq coudées de long, et cinq" de large.

31. Le vestibule alloit au parvis extérieur ; " et il y avoit des palmes au frontispice, et huit degrés pour y monter.

32. Puis il me fit entrer dans le parvis intérieur, par le chemin qui regarde l'orient ; et il mesura la porte selon les mesures dont nous avons déjà parlé.

33. Il en mesura la chambre, le frontispice et le vestibule, comme il est dit auparavant, les fenêtres aussi, et le vestibule tout autour, qui avoient cinquante coudées de long, et vingt-cinq de large. "

ψ 29. Hébr. autr. des fenêtres de cette porte et de son vestibule qu'elles environnoient tout autour.

ψ 30. Le parallèle de ce verset à tous des précédens, donne lieu de présumer qu'il faudroit lire : vingt cinq coudées de long et cinquante de large. Supr. ψ 15. 21. 25. 29. Infr. ψ 33. 36.

ψ 31. Le vestibule du parvis des prêtres alloit au parvis extérieur ou au parvis d'Israël ; on passoit par ce vestibule pour aller de l'un à l'autre parvis.

ψ 33. Hébr. autr. il mesura aussi les fenêtres de cette porte, et de

34. Et il en mesura le vestibule qui regardoit le parvis extérieur : " et il y avoit des palmes de côté et d'autre, qui étoient gravées " au frontispice : et on y montoit par huit degrés.

35. Il me mena ensuite vers la porte qui regardoit l'aquilon ; et il en prit les mesures, comme il avoit fait les précédentes.

36. Il en mesura la chambre, le frontispice, le vestibule et les fenêtres tout autour, qui avoient " cinquante coudées de long, et vingt-cinq de large.

37. Son vestibule regardoit " vers le parvis extérieur ; et il y avoit de côté et d'autre des palmes gravées " au frontispice ; et on y montoit par huit degrés.

38. Et en chaque chambre du trésor, il y avoit une porte au frontispice de l'entrée ; " c'étoit là qu'ils lavoient l'holocauste.

ne quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti-quinque cubitorum :

34. Et vestibulum ejus, id est, atrii exterioris : et palmæ cælatæ in fronte ejus, hinc et inde : et in octo gradibus ascensus ejus.

35. Et introduxit me ad portam quæ respiciebat ad aquilonem : et mensus est secundum mensuras superiores :

36. Thalamum ejus, et frontem ejus, et vestibulum ejus, et fenestras ejus per circuitum, longitudine quinquaginta cubitorum, et latitudine viginti-quinque cubitorum.

37. Et vestibulum ejus respiciebat ad atrium exterius : et cælatura palm. rum in fronte ejus hinc et inde : et in octo gradibus ascensus ejus.

38. Et per singula gazophylacia ostium in frontibus portarum : ibi lavabant holocaustum.

son vestibule qu'elles environnoient tout autour ; et il trouva cinquante coudées, etc.

ψ 34. Hébr. autr. Le vestibule alloit au parvis extérieur. *Supr.* ψ 31.

*Ibid.* Le mot *cælatæ* n'est pas dans l'hébreu.

ψ 36. Autr. et il trouva cinquante coudées, etc.

ψ 37. Voyez la note sur le ψ 31.

*Ibid.* L'hébreu lit simplement : des palmiers en relief, en forme de pilastres.

ψ 38. Hébr. litt. Et chaque chambre et son ouverture dans les frontispices des portes, c'étoit là qu'ils lavoient l'holocauste. Il veut dire



39. Et in vestibulo portæ, duæ mensæ hinc, et duæ mensæ inde, ut immoletur super eas holocaustum, et pro peccato, et pro delicto.

40. Et ad latus exterius, quod ascendit ad ostium portæ, quæ pergit ad aquilonem, duæ mensæ : et ad latus alterum ante vestibulum portæ, duæ mensæ.

41. Quatuor mensæ hinc, et quatuor mensæ inde : per latera portæ octo mensæ erant, super quas immolabant.

42. Quatuor autem mensæ ad holocaustum, de lapidibus quadratis extractæ : longitudine cubiti unius et dimidii, et latitudine cubiti unius et dimidii, et altitudine cubiti unius : super quas ponant vasa, in quibus immolatur holocaustum et victima,

43. Et labia earum palmi unius, reflexa intrinsecus per circuitum : super mensas autem carnes oblationis.

39. Au vestibule de la porte, il y avoit deux tables d'un côté, et deux tables de l'autre, afin d'y immoler les holocaustes, et les victimes pour les péchés et pour les fautes.

40. Et au côté de dehors, qui monte vers l'entrée de la porte qui regarde vers l'aquilon, il y avoit deux tables ; et de l'autre côté, devant le vestibule de la porte, il y en avoit encore deux :

41. Quatre tables d'un côté, et quatre tables de l'autre au côté de la porte, qui étoient en tout huit tables, sur lesquelles on immoloit *les sacrifices*.

42. Les quatre tables pour l'holocauste étoient faites de pierres carrées, " qui avoient une coudée et demie de long, une coudée et demie de large, et une coudée de hauteur ; et on mettoit dessus les vases " où l'on immoloit l'holocauste et la victime.

43. Elles avoient un bord d'un palme, qui se courboit en dedans tout autour ; " et on mettoit sur les tables les chairs de l'oblation.

qu'on lavoit les holocaustes dans ces chambres qui étoient aux deux côtés du vestibule septentrional du parvis des prêtres. Moïse avoit ordonné qu'on immolât les victimes à la gauche, ou au septentrion de l'autel. *Levit. 1. 11. Voyez le plan, Q.*

† 42. Hébr. autr. de pierres de taille. Voyez le plan, *dddd.*

*Ibid.* Ou plutôt : les instrumens avec lesquels on immoloit les holocaustes et les autres victimes.

† 43. Le palme étoit de quatre doigts. Ce rebord s'élevoit au-dessus de la surface de la table, pour empêcher que les instrumens qu'on y

44. Au dehors de la porte intérieure, " étoient les chambres des chantres qui logeoient au parvis intérieur qui étoit à côté de la porte qui regarde vers l'aquilon : leur face étoit tournée vers le midi, il y en avoit une à côté de la porte orientale, qui regardoit vers l'aquilon, et une qui regardoit vers le midi.

45. Et cet homme me dit : Cette chambre qui regarde le midi, sera pour les prêtres qui veillent à la garde du temple. "

46. Et cette autre chambre qui regarde vers l'aquilon, sera pour les prêtres qui veillent pour le ministère de l'autel. " Ceux-ci sont les fils de Sadoc, qui sont ceux d'entre les en-

mettoit, et les pièces de victimes qu'on y préparoit, ne tombassent par terre, et ne fussent gâtées.

¶ 44. L'auteur de la paraphrase suppose que la dernière partie de ce verset se rapporte aux versets suivans ; D. Calmet croit qu'elle se rapporte à la première partie du même verset. Les chantres occupoient deux ailes du parvis intérieur ; celle qui étoit au côté gauche en entrant de la porte septentrionale et qui regardoit le midi ; et celle qui étoit au côté droit en entrant de la porte orientale du même parvis intérieur. Ces deux ailes se joignoient à l'encognure des côtés oriental et septentrional. Voyez le plan, SS. Au commencement de ce verset, on lit dans l'hébreu, וַיְהִי כִּי אָבָרָה אֶת הַבַּיִת, et *adduxit me* : Alors il m'amena à la porte intérieure. Ici les Septante ont lu ces deux mots, et *ecce*, qui annoncent ce qui va suivre. Au lieu de שָׂרִיִּם, *cantorum*, les Septante ont lu שְׁנַיִם, *duo* : il y avoit dans le parvis intérieur deux chambres, dont l'une, etc. Car au lieu de אֶשֶׁר, *quod*, les Septante ont lu אֶחָד, *unum*, par opposition au second אֶחָד, *unum*, qui vient ensuite. Au lieu de וּפְנֵיהֶם, et *facies eorum*, les Septante ont lu וּפְנֵיהָ, et *facies ejus (cubiculi)* : au côté septentrional de la porte, il y avoit une chambre qui regardoit vers le midi. Au lieu de הַקִּדְיִם, *orientis*, les Septante ont lu הַמִּדְיָנִים, *meridiei* : l'autre chambre, située au côté méridional de la porte, regardoit l'aquilon. On va voir ces deux chambres bien distinguées dans les deux versets suivans.

¶ 45. D. Calmet pense que le texte met ici une chambre pour une suite de plusieurs chambres, et pour une aile de bâtiment entière. L'aile qui étoit au côté méridional de la porte d'orient, étoit destinée pour le logement des prêtres qui veilloient à la garde du temple, c'est-à-dire, qui avoient la garde des choses les plus sacrées de la maison de Dieu. Voyez le plan, S.

¶ 46. L'aile qui étoit à la droite de ceux qui entroient dans le parvis par le vestibule méridional, et qui regardoit vers le septentrion, étoit

44. Et extra portam interiorem, gazophylacia cantorum in atrio interiori, quod erat in latere portæ respicientis ad aquilonem : et facies eorum contra viam australem, una ex latere portæ orientalis, quæ respiciebat ad viam aquilonis.

45. Et dixit ad me : Hoc est gazophylacium, quod respicit viam meridianam, sacerdotum erit, qui excubant in custodiis templi.

46. Porro gazophylacium quod respicit ad viam aquilonis, sacerdotum erit, qui excubant ad mi-

nisterium altaris. Isti sunt filii Sadoc, qui accedunt de filiis Levi ad Dominum ut ministrent ei.

47. Et mensus est atrium longitudine centum cubitorum, et latitudine centum cubitorum per quadrum: et altare ante faciem templi.

48. Et introduxit me in vestibulum templi: et mensus est vestibulum quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde: et latitudinem portæ trium cubitorum hinc, et trium cubitorum inde:

49. Longitudinem autem vestibuli viginti cubitorum, et latitudinem undecim cubitorum, et octo gradibus ascendebatur ad eam. Et columnæ erant in frontibus: una hinc, et altera inde.

destinée pour le logement des prêtres chargés du ministère de l'autel des holocaustes. Voyez le plan, S.

¶ 47. C'est-à-dire, depuis une aile du bâtiment jusqu'à l'autre. Voyez le plan, FFF.

¶ 48. Le vestibule du temple avoit la même longueur du septentrion au midi, que le temple, c'est-à-dire, vingt coudées. La porte avoit quatorze coudées d'ouverture (cela est exprimé dans les Septante), et le mur de la porte cinq coudées d'épaisseur. Ce qui restoit du mur aux deux côtés de la porte, étoit de trois coudées de chaque côté, qui réunies aux quatorze coudées d'ouverture, donnent les vingt coudées de longueur du vestibule. Voyez le plan, I.

¶ 49. C'est-à-dire, vingt coudées de long du septentrion au midi, et onze de large de l'orient à l'occident. Dans le temple de Salomon le vestibule n'avoit que dix coudées de large. Les Septante de l'édition de Bâle ne lisent ici que dix; ce qui paroît être la véritable leçon. Voyez le plan, J.

*Ibid.* L'hébreu se peut lire: dix degrés. C'est ainsi que lisoient les Septante. Symmaque, de même que saint Jérôme, ne lisoient que huit. Aquila et Théodotion lisoient, onze. Voyez le plan, YY.

*Ibid.* Ce sont ces deux grosses colonnes d'airain, dont on peut voir la description au III<sup>e</sup> livre des Rois, VII. 15. et suiv. et au II<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, III. 15. et suivans.

fans de Lévi qui approchent le Seigneur pour le servir.

47. Il mesura aussi le parvis, qui avoit cent coudées de long, et cent coudées de large en carré; et l'autel qui étoit devant la face du temple.

48. Il me fit entrer dans le vestibule du temple; et il en mesura l'entrée, qui avoit cinq coudées d'un côté, et cinq coudées de l'autre; et la largeur de la porte, qui avoit trois coudées d'un côté, et trois coudées de l'autre."

49. Le vestibule avoit vingt coudées de long, et onze de large; et on y montoit par huit degrés. Il y avoit au front deux colonnes, une d'un côté, et l'autre de l'autre."

## CHAPITRE XLI.

Description du Saint, du sanctuaire, et des chambres contiguës au temple.

1. APRÈS avoir ainsi mesuré les parvis et les batimens extérieurs du temple, il me fit entrer dans le temple même : il mesura les poteaux de l'entrée du temple, qui avoient chacun six coudées de large, selon la largeur de l'ancien tabernacle. "

2. Il mesura la largeur de l'ouverture de la porte, qui étoit de dix coudées; et l'un et l'autre des côtés de la porte avoit chacun cinq coudées par dedans. Il mesura aussi la longueur du temple, qui étoit de quarante coudées, et sa largeur de vingt.

3. Puis il entra dans le lieu du temple le plus intérieur; il y mesura un poteau de la porte, qui étoit large de deux coudées; la hauteur de la porte étoit de six coudées, et la largeur de sept. "

1. Et introduxit me in templum, et mensus est frontes, sex cubitos latitudinis hinc, et sex cubitos inde, latitudinem tabernaculi.

2. Et latitudo portæ, decem cubitorum erat : et latera portæ, quinque cubitis hinc, et quinque cubitis inde : et mensus est longitudinem ejus quadraginta cubitorum, et latitudinem viginti cubitorum.

3. Et introgressus intrinsecus, mensus est in fronte portæ duos cubitos : et portam, sex cubitorum : et latitudinem portæ, septem cubitorum.

¶ 1. et 2. Il y avoit au milieu du mur qui séparoit le vestibule du Saint, une porte de la largeur de dix coudées; la muraille avoit six coudées d'épaisseur, de même que le seuil et les montans de la porte; et aux deux côtés de la porte, depuis l'embrasure, il y avoit cinq coudées de muraille; le reste du mur occupoit toute la largeur du Saint, *latitudinem tabernaculi*. Le mot hébreu **דְּאֵילֵי הַפְּתָח**, traduit ici par *frontes*, se prend pour *postes*; et peut-être qu'au lieu de **הַמִּזְבֵּחַ**, *tabernaculi*, il faudroit lire **הַפְּתָח**, *postis*; il mesura les poteaux de l'entrée du temple; ils avoient six coudées de largeur d'un côté, et six coudées de largeur de l'autre; telle étoit la largeur de chaque poteau.

¶ 3. Ou plutôt, la muraille qui séparoit le Saint d'avec le sanctuaire, avoit deux coudées d'épaisseur, et par conséquent les montans et le seuil de la porte avoient la même mesure. L'ouverture de la porte étoit de six coudées, et ce qui restoit de muraille aux deux côtés de la porte,



4. Et mensus est longitudinem ejus viginti cubitorum, et latitudinem ejus viginti cubitorum, ante faciem templi : et dixit ad me : Hoc est Sanctum sanctorum.

5. Et mensus est parietem domus sex cubitorum : et latitudinem lateris quatuor cubitorum undique per circuitum domus.

6. Latera autem, latus ad latus, bis triginta tria : et erant eminentia, quæ ingrederentur per parietem domus, in lateribus per circuitum, ut continerent, et non attingerent parietem templi.

7. Et platea erat in

4. Puis il mesura sur la face du temple " une longueur de vingt coudées, et une largeur aussi de vingt coudées; et il me dit : C'est ici le Saint des saints.

5. Puis il mesura l'épaisseur de la muraille du temple, qui étoit de six coudées, et la largeur des chambres bâties *en dehors*, tout autour du temple, dont chacune étoit de quatre coudées.

6. Ces chambres étoient l'une auprès de l'autre, en deux rangs, l'une dessus, et l'autre au-dessous, dont chacun contenoit trente-trois chambres; " il y avoit des arc-boutans qui s'avançoient tout autour de la muraille du temple, et qu'on avoit disposés pour servir d'appui à la charpenterie de ces chambres, sans qu'elles touchassent à la muraille du temple.

7. Il y avoit aussi un espace, et

étoit de sept coudées de chaque côté; ce qui remplissoit les vingt coudées de la largeur du temple. On trouve dans la version des Septante, la répétition qui paroît manquer dans l'hébreu, *septem cubitorum inde, et septem cubitorum inde.*

¶ 4. Ou plutôt, du sanctuaire.

¶ 6. L'hébreu, le chaldéen, et les Septante de l'édition royale ne marquent qu'une fois trente-trois; et la plupart des commentateurs croient qu'il n'y avoit que trente-trois chambres par étage. En ce sens on pourroit donner seize chambres de quatre coudées en carré sur les deux côtés et sur le derrière du temple, sur un espace de cent soixante-douze coudées qu'on peut compter ainsi : Soixante coudées de la longueur du temple répétée deux fois, vingt pour la largeur du temple, et douze pour les deux grands murs du septentrion et du midi; autant pour le mur d'orient, qu'il faut compter deux fois; ajoutez deux espaces de quatre coudées en carré au coin, qui ne touchent le temple que par la pointe de leur carré; en tout cent soixante-douze coudées. Reste une dix-septième chambre qu'il ne sera pas malaisé de prendre sur cet espace; car les trente-trois chambres de quatre coudées en carré, n'occupent qu'une longueur de cent trente-deux coudées; ainsi on pourra encore trouver de la place pour un mur de séparation entre ces chambres, d'une coudée d'épaisseur. Voyez le plan, *aaa*. L'hébreu semble distinguer le mur du temple d'avec un second mur qui environnoit le temple; le sens seroit : Ces chambres venoient s'appuyer sur un mur qui environnoit le temple pour ces chambres tout autour, afin qu'elles eussent des soutiens, et que ces soutiens ne fussent point pris sur le mur du temple.

dans cet espace, un degré fait en rond, qui alloit d'étage en étage, montant jusqu'à la chambre la plus haute, toujours en tournant." C'est pourquoi le temple étoit plus large en haut qu'en bas : " et ainsi, passant de l'étage le plus bas à celui du milieu, on montoit jusqu'au plus haut. "

8. Je considérai les chambres hautes qui étoient autour de cet édifice; et elles avoient par le bas la mesure d'une canne, ou de six coudées, "

9. Et l'épaisseur du mur extérieur qui les enfermoit étoit de cinq coudées : " et la maison intérieure étoit enfermée dans une autre enceinte de bâtiment. "

10. Entre le bâtiment de ces pe-

rotundum, ascendens sursum per cochleam, et in cœnaculum templi deferebat per gyrum : idcirco latius erat templum in superioribus : et sic de inferioribus ascendebatur ad superiora in medium.

8. Et vidi in domo altitudinem per circuitum, fundata latera ad mensuram calami sex cubitorum spatium :

9. Et latitudinem per parietem lateris foriasecus quinque cubitorum : et erat interior domus in lateribus domus :

10. Et inter gazo-

¶ 7. Hébr. Et elle s'élargissoit et tournoit à mesure qu'elle s'élevoit pour les chambres des côtés; car la maison tournoit en s'élevant d'une élévation qui régnoit tout autour de la maison. La muraille du temple donnoit à chaque étage, à mesure qu'ils montoient, un plus grand espace par les retraites qui se faisoient dans l'épaisseur de la maîtresse muraille. Voyez le III<sup>e</sup> livre des Rois, vi. 6.

*Ibid.* Ou plutôt, ces édifices qui étoient attachés au temple, s'élargissoient à chaque étage, et étoient plus larges dans le second étage qu'au premier.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, הַתְּתוֹנָה, *inferius*; au lieu de quoi la Vulgate suppose מִתְּתוֹנָה, *de inferiari*.

¶ 8. Hébr. Je vis dans cet édifice une élévation tout autour, depuis le fondement des ailes, de la hauteur d'une canne pleine, ou de six coudées après d'elle. Il parle d'un tertre haut de six coudées, sur lequel le temple étoit élevé au-dessus du rez de chaussée. Ce tertre ou cette hauteur s'élevoit depuis les fondemens des côtés du temple jusqu'à la hauteur de six coudées. On lit dans l'hébreu, מִסְדוֹת, *a fundamentis*; les rabbins prétendent qu'il faudroit lire, מוֹסְדוֹת, *fundamenta*.

¶ 9. Le mur extérieur des trois étages qui régnoient autour du temple, avoit cinq coudées d'épaisseur, une coudée de moins que le mur intérieur du temple.

*Ibid.* Hébr. la muraille extérieure des appartemens contigus au temple, avoit cinq coudées, ainsi que le lieu séparé de ces mêmes appartemens qui joignoient le temple. Il y avoit une distance de cinq coudées entre ces appartemens, et un mur qui séparoit le temple des logemens des prêtres. Voyez le verset suivant et le plan, FF. On lit dans l'hébreu, וְאֵשֶׁר, *et quod*, peut-être pour כְּאֵשֶׁר, *secundum quod*, ou simplement, *secundum*, selon le lieu séparé, etc.

phylacia latitudinem viginti cubitorum in circuitu domus undique :

11. Et ostium lateris ad orationem : ostium unum ad viam aquilonis, et ostium unum ad viam australem : et latitudinem loci ad orationem, quinque cubitorum in circuitu.

12. Et ædificium, quod erat separatum, versumque ad viam respicientem ad mare, latitudinis septuaginta cubitorum : paries autem ædificii, quinque cubitorum latitudinis

tites chambres et celui du temple, il y avoit un espace de vingt coudées."

11. Et les portes de toutes ces chambres étoient tournées vers *le lieu de la prière*, l'une du côté du septentrion, et l'autre du côté du midi ; " et la largeur du lieu destiné pour la prière, étoit de cinq coudées tout autour. "

12. L'édifice qui étoit séparé *du temple*, et tourné du côté du chemin qui regarde vers la mer, avoit soixante-dix coudées de largeur ; mais la muraille qui enfermoit tout l'édifice, et qui avoit cinq coudées d'épaisseur, étoit longue de quatre-vingt-dix. "

✧ 10. Ou plutôt : entre le bâtiment des chambres des prêtres et celui du temple, il y avoit un espace de vingt coudées. Pour marquer un plus grand respect de la maison du Seigneur, et pour la séparer d'une manière plus sensible de tous les appartemens où les prêtres demeuroient, on bâtit un mur aux deux côtés de ce saint lieu à une distance de cinq coudées du temple, et à vingt coudées des appartemens des prêtres, qui étoient vis-à-vis. Voyez le plan, *LLL*.

✧ 11. Hébr. Quant aux portes de ces ailes, vis-à-vis le lieu séparé, il y en avoit une au nord et une au midi. Ces trois étages qui environnoient le temple des trois côtés, n'avoient que deux portes pour y entrer, l'une au midi et l'autre au septentrion, et joignant le vestibule du temple. On montoit du vestibule à droite et à gauche par deux escaliers à vis, pratiqués dans l'épaisseur du mur et à l'extrémité des trois étages, et par le moyen de ces escaliers on entroit dans chacun de ces trois côtés par autant de portes. Voyez le plan, *bb*.

*Ibid.* Hébr. et la largeur du lieu séparé étoit de cinq coudées tout autour. Entre le temple et la muraille de séparation, il y avoit cinq coudées ; et de là jusqu'aux appartemens des prêtres vingt coudées. Tout ce parvis avoit cent coudées de large ; le temple en occupoit cinquante, ajoutez vingt-cinq de chaque côté, savoir : cinq pour le lieu séparé, et vingt pour l'espace depuis la muraille de séparation jusqu'aux appartemens des prêtres ; en tout cent coudées. Voyez le plan, *FFF*.

✧ 12. Hébr. L'édifice ou le mur qui étoit au devant de la séparation, du côté de la mer ou de l'occident, avoit soixante-dix coudées de large ; le mur de cet édifice avoit cinq coudées de large, et quatre-vingt-dix de long. Le mur qui environnoit l'espace séparé tout autour du temple, avoit cinq coudées de large, et apparemment autant de haut. Il avoit soixante-dix coudées de large du côté de l'occident, savoir : cinquante coudées pour la largeur du temple et des bâtimens contigus ; cinq de chaque côté pour le lieu séparé ; cinq de chaque côté pour l'épaisseur de la muraille ; en tout soixante-dix coudées. Le même mur avoit quatre-vingt-dix coudées de long d'orient en occident, savoir : quatre-vingts coudées pour la longueur du temple et des bâtimens

13. Il mesura la longueur de la maison du Seigneur, qui se trouva de cent coudées; " et il mesura de même l'édifice qui en étoit séparé, avec ses murailles, " où il se trouva aussi cent coudées de long.

14. La place qui étoit devant la face du temple, entre l'édifice qui en étoit séparé du côté de l'orient, se trouva encore de cent coudées. "

15. Il mesura aussi la longueur de l'édifice qui étoit vis-à-vis du temple, et qui en étoit séparé par derrière; et les galeries, avec les chambres qui étoient des deux côtés de cet édifice, avoient cent coudées, " y compris le temple intérieur et les vestibules du parvis.

per circuitum : et longitudo ejus nonaginta cubitorum.

13. Et mensus est domus longitudinem, centum cubitorum : et quod separatum erat ædificium, et parietes ejus, longitudinis centum cubitorum.

14. Latitudo autem ante faciem domus, et ejus quod erat separatum contra orientem, centum cubitorum.

15. Et mensus est longitudinem ædificii contra faciem ejus quod erat separatum ad dorsum : ethecas ex utraque parte centum cubitorum : et templum interius, et vestibula atrii :

qui y étoient joints, cinq pour la largeur du lieu séparé, et cinq pour le mur; en tout quatre-vingt-dix coudées. Voyez le plan, GHIL.

ψ 13. Le temple pris depuis le mur qui l'environnoit du côté de l'occident et jusqu'au frontispice du vestibule, avoit cent une coudées; cinq pour le mur de séparation; cinq pour le lieu séparé, neuf pour le mur et les chambres attenantes au temple; soixante pour le sanctuaire et le Saint; dix pour le vestibule; douze pour les deux grandes murailles d'occident et d'orient du temple; en tout cent une. Voyez le plan, GHIL.

Ibid. Hébr. la séparation, l'édifice et ses murailles, aussi cent coudées de long. D. Calmét ne doute point que cette séparation ne signifie le terrain qui étoit entre les chambres des prêtres et le mur de séparation; ce terrain joint à l'édifice du temple environné du mur de séparation, donne cent coudées. Voyez le plan, FF.

ψ 14. Autr. La largeur du terrain qui étoit devant le temple à l'orient, et de l'édifice séparé, étoit aussi de cent coudées. Le parvis des prêtres ayant cent coudées en carré, non compris les appartemens qui l'environnoient, il est clair que le terrain qui étoit à l'orient du temple, et les édifices qui lui faisoient face du même côté, ne pouvoient manquer d'avoir aussi cent coudées du septentrion au midi, depuis un angle jusqu'à l'autre. Voyez le plan, FF.

ψ 15. Autr. Il mesura aussi la longueur de l'édifice, vis-à-vis de celui qui étoit séparé, et qui étoit par derrière lui, et les galeries des deux côtés; tout cela avoit cent coudées. Le terme *cethca* de la Vulgate paroît formé sur le mot hébreu אֶתְחָא. La signification littérale d'*cethca*, ou plutôt *cetheta*, comme on le lit dans les exemplaires les plus corrects de saint Jérôme, est un balcon, ainsi que ce père l'explique lui-même dans



16. Limina, et fenestras obliquas, et ethecas in circuitu per tres partes, contra uniuscujusque limen, stratumque ligno per gyrum in circuitu : terra autem usque ad fenestras, et fenestræ clausæ super ostia :

17. Et usque ad domum interiorem, et forinsecus per omnem parietem in circuitu

16. Il mesura encore les portes, les fenêtres qui étoient de biais, et les portiques qui environnoient le temple de trois côtés, vis-à-vis de chaque porte; et tout cela étoit revêtu de bois à l'entour; or, la terre alloit jusqu'aux fenêtres, et les fenêtres étoient fermées au-dessus des portes;

17. Et il y en avoit jusqu'à la maison intérieure dans tout le mur d'alentour, tant au dedans qu'au dehors, avec mesure et proportion."

son commentaire : mais au chap. suiv.  $\psi$  3. et 5. il traduit *athikim* par des portiques, et il paroît que c'est sa vraie signification. Le prophète veut donc dire que la muraille qui alloit du septentrion au midi derrière le temple, et derrière les appartemens des prêtres et ses galeries, avoit cent coudées. En effet étant parallèle et de même étendue que la face orientale des appartemens dont on a parlé au  $\psi$  14., il devoit avoir comme elle cent coudées de long. On lit dans l'hébreu irrégulièrement אַתּוּקִיּוֹת, pour *ecthetas ejus*, ou *porticus ejus*.

$\psi$  16. D. Calmet pense qu'il faut joindre à ce verset la fin du précédent, et traduire l'hébreu : *Il mesura le temple intérieur, les portiques du parvis, les seuils des portes, les fenêtres bouchées, treillissées, fermées de jalousies, et les athikims, les galeries, tout autour des trois côtés du temple; car le quatrième côté qui étoit celui de l'occident, derrière le temple, n'avoit point de galeries continuées; c'étoit une simple muraille.* Après avoir marqué toutes les dimensions des trois ailes qui régnoient autour du temple, et de tout ce qui étoit au dehors de ce saint lieu, ils entrèrent dans l'intérieur, et en mesurèrent toutes les parties : premièrement, le portique du parvis, c'est-à-dire, le portique qui étoit devant le Saint, et qui donnoit sur le parvis des prêtres; mais comme il a déjà spécifié ses dimensions, *Supr.* xl. 48. 49., il ne le répète pas ici. Il mesure ensuite les seuils, tant ceux du vestibule que ceux du temple; puis les fenêtres treillissées qui s'ouvroient au-dessus des palmiers, et autres ornemens qui tenoient lieu de piliers ou de pilastres tout autour du temple.

*Ibid.* Hébr. *Il mesura, vis-à-vis le seuil, ce qui étoit couvert de bois tout autour.* Il prit toutes les dimensions du temple intérieur, qui est désigné ici par une chose qui lui étoit propre; c'est qu'il étoit planchéié et revêtu de bois de toutes parts, au lieu que le vestibule étoit pavé de marbre.

*Ibid.* D. Calmet aime mieux dire que l'ange mesura la terre, c'est-à-dire, le pavé et toute la hauteur jusqu'aux fenêtres, lesquelles prenoient jour au-dessus des appartemens qui étoient aux côtés et par-dérrière le temple, et qui s'élevoient à la hauteur de quinze coudées. 3. *Reg.* vi. 10. On lit dans l'hébreu, וְהָאָרֶץ, et *terra*, peut-être pour אֶרֶץ, de *terra*; ou אֶרֶץ, comme on le lit au  $\psi$  20. dans le même sens.

*Ibid.* Austr. *Il mesura depuis la terre jusqu'aux fenêtres, et les fenêtres fermées, treillissées, qui étoient au-dessus des portes.* Les fenêtres du Saint et du sanctuaire prenoient jour au-dessus des portes, et au moins à quinze coudées du pavé.

$\psi$  17. Austr. et dans la maison intérieure et au dehors il mesura tout le mur d'alentour tant au dedans qu'au dehors. La maison intérieure mar-

18. Il y avoit aussi des chérubins travaillés en sculpture, et des palmes, " en sorte qu'il y avoit une palme entre chaque chérubin; et ces chérubins avoient chacun deux faces;

19. La face d'un homme tournée du côté d'une de ces palmes, et la face d'un lion tournée de l'autre côté vers l'autre palme; et cet ordre étoit régulièrement observé tout autour du temple. "

20. Ces chérubins et ces palmes en sculpture se voyoient sur la muraille du temple, depuis la terre jusqu'au haut de la porte. "

21. La porte du temple étoit carrée, " et la face du sanctuaire répondoit à celle du temple, étant en regard l'une devant l'autre. "

22. L'autel des parfums, qui étoit de bois, avoit trois coudées de hauteur, et deux de largeur; ses cornes, "

intrinsecus et forinsecus, ad mensuram.

18. Et fabri facta cherubim et palmæ: et palma inter cherub et cherub, duasque facies habebat cherub:

19. Faciem hominis juxta palmam ex hac parte, et faciem leonis juxta palmam ex alia parte, expressam per omnem domum in circuitu.

20. De terra usque ad superiora portæ, cherubim, et palmæ cælatæ erant in pariete templi.

21. Limen quadrangulum, et facies sanctuarii, aspectus contra aspectum.

22. Altaris lignei trium cubitorum altitudo, et longitudo

que le sanctuaire, le lieu le plus reculé du temple, et le dehors ou la partie extérieure par rapport au sanctuaire, est le Saint. Voyez le plan, GH. Ces expressions, en dedans et en dehors, marquent encore ici le sanctuaire et le Saint.

ψ 18. C'est-à-dire, des palmiers en relief qui servoient de colonnes ou de pilastres.

ψ 19. C'est-à-dire, tout autour du sanctuaire et du Saint.

ψ 20. Les palmiers et les chérubins avoient la même hauteur que la porte; les fenêtres ne commençoient qu'au-dessus de la porte et des ornemens dont on a parlé. On lit dans l'hébreu, וְקִיר, et paries, pour in pariete.

ψ 21. C'est-à-dire, n'étoit pas ronde par le haut.

Ibid. D. Calmet voudroit traduire ainsi ce verset suivant l'hébreu: Quant au temple, ses poteaux, les montans de ses portes, étoient carrés, et la face du sanctuaire avoit les deux aspects l'un comme l'autre. C'est-à-dire, les montans des portes n'étoient point taillés, et élargis, soit en dedans ou en dehors, par des embrasures, pour donner plus de jeu aux battans des portes. Ils étoient taillés en angles droits, et les battans n'étoient pas pendus dans le milieu de l'épaisseur du poteau, mais aux angles, comme il se pratique encore aujourd'hui dans certains appartemens où l'on met double porte, ainsi qu'il y en avoit dans le temple. Infr.

ψ 23. L'hébreu répète au commencement de ce verset le mot חֲזִיכָל, Templum.

ψ 22. Litt. ses angles. Les Septante: ses cornes. Voyez dans l'Exode, xxx. 2.

ejus duorum cubitorum, et anguli ejus, et longitudo ejus, et parietes ejus lignei. Et locutus est ad me : Hæc est mensa coram Domino.

23. Et duo ostia erant in templo, et in sanctuario.

24. Et in duobus ostiis ex utraque parte bina erant ostiola, quæ in se invicem plicabantur, bina enim ostia erant ex utraque parte ostiorum.

25. Et cælata erant in ipsis ostiis templi cherubim, et sculpturæ palmarum, sicut in parietibus quoque expressæ erant: quamobrem et grossiora erant ligna in vestibuli fronte forinsecus.

26. Super quæ fenestræ obliquæ, et similitudo palmarum

sa surface et ses côtés étoient de bois. Et l'ange me dit: Voilà la table qui doit être devant le Seigneur, et devant la porte de son sanctuaire.

23. Il y avoit double porte dans le temple et dans le sanctuaire, *chaque porte ayant deux battans.* "

24. Et chaque battant avoit encore une petite porte à deux battans qui se fermoient l'un sur l'autre; car il y avoit une double porte du côté de chaque battant de la grande porte. "

25. Et il y avoit des chérubins et des palmes travaillés en sculpture aux portes mêmes du temple, comme on en voyoit à ses murailles; c'est pourquoi il y avoit de grosses pièces de bois au frontispice du vestibule par le dehors, *sur lesquelles ces ouvrages de sculpture étoient travaillés;* "

26. Et au-dessus desquelles étoient des fenêtres de biais, et des figures de palmes de chaque côté sur les cha-

ψ 23. La porte qui alloit du Saint au sanctuaire, étoit fermée par une double porte à deux battans, dont l'une s'ouvroit en dedans du sanctuaire, et l'autre en dedans du Saint.

ψ 24. D. Calmet trouve plus simple de traduire l'hébreu : Deux battans à chaque porte; deux portes tournantes, deux à une porte, et deux à l'autre. Le prophète veut simplement dire que les deux portes dont il vient de parler, avoient chacune deux battans.

ψ 25. et 26. Selon l'hébreu D. Calmet joint la dernière partie de ce verset au verset suivant : Et il y avoit une poutre de bois au dehors devant le vestibule, et des fenêtres treillissées, et des palmiers de côté et d'autre, aux côtés du vestibule et des ais du temple et des poutres. Tout ceci regarde le vestibule, et non pas le temple. Le vestibule étoit revêtu de madriers, ou d'ais solides tout autour. (Il les appelle poutres à cause de leur épaisseur et de leur solidité.) On y avoit fait en sculpture des palmiers d'espace en espace; et au-dessus on avoit fait des fenêtres treillissées, de même que dans le temple. Au commencement du ψ 25. dans l'hébreu on lit au féminin singulier : ועשויה, pour le masculin pluriel ועשוים, et facti, en le rapportant au mot cherubim qui est masculin dans l'hébreu.

piteaux des pilastres du vestibule , aussi-bien que sur les côtés du temple , et dans toute l'étendue des murailles.

hinc atque inde in humerulis vestibuli , secundum latera domus , latitudinemque parietum.

## CHAPITRE XLII.

Description et usage des appartemens qui étoient vis-à-vis du temple dans le parvis des prêtres. Dimension de toute l'étendue du parvis intérieur.

1. L'ANGE me fit ensuite passer dans le parvis extérieur *du temple* , par le chemin qui conduit au septentrion , et me fit entrer dans les chambres du trésor , à l'opposite de l'édifice séparé *du temple* , et de la maison qui regardoit vers le nord.

2. La longueur de la face de ce bâtiment , depuis la porte septentrionale , étoit de cent coudées , sur cinquante de largeur."

3. Il avoit vue , d'un côté , sur le parvis intérieur de vingt coudées ; et de l'autre , sur le parvis extérieur

1. Et eduxit me in atrium exterius per viam ducentem ad aquilonem , et introduxit me in gazophylacium quod erat contra separatum ædificium , et contra ædem vergentem ad aquilonem.

2. In facie longitudinis , centum cubitos ostii aquilonis ; et latitudinis quinquaginta cubitos :

3. Contra viginti cubitos atrii interioris , et contra pavi-

ψ 1. C'est-à-dire au dehors du temple dans le parvis des prêtres , nommé ici parvis extérieur par rapport à l'enceinte du temple.

*Ibid.* Ou simplement selon l'hébreu : dans les chambres.

*Ibid.* L'édifice séparé du temple marque le mur de séparation qui séparoit le temple de tous les autres édifices et qui le renfermoit tout autour ; vis-à-vis de ce mur , du côté du septentrion et du midi , il y avoit des logemens dont le prophète va faire la description , et montrer la destination et l'usage. Voyez le plan , LLSS.

ψ 2. En remontant de l'orient au couchant depuis la porte septentrionale du parvis des prêtres , le bâtiment où étoient ces chambres , avoit cent coudées de longueur et cinquante de profondeur. Voyez le plan RS.



mentum stratum lapide atri exterioris, ubi erat porticus juncta portici triplici.

4. Et ante gazophylacia deambulatio decem cubitorum latitudinis, ad interiora respiciens viæ cubiti unius. Et ostia eorum ad aquilonem :

5. Ubi erant gazophylacia in superioribus humiliora : quia supportabant porticus, quæ ex illis eminebant de inferioribus, et de mediis ædificii.

pavé de pierres, " où étoit la galerie jointe à trois autres. "

4. Devant les chambres du trésor, il y avoit une allée de dix coudées de large, " qui regardoit du côté intérieur, vers un sentier d'une coudée ; " et leurs portes étoient du côté du nord. "

5. Ces chambres du trésor étoient plus basses en haut qu'en bas, parce qu'elles étoient soutenues sur les galeries qui sailloient en dehors, et qui, s'élevant du premier étage, passaient par celui du milieu de l'édifice. "

✧ 3. L'aile septentrionale du parvis des prêtres regardoit du côté du midi sur cet espace de vingt coudées dont on a parlé ci-devant, XL. 10.; de l'autre côté elle regardoit sur le parvis extérieur ou sur le parvis du peuple, qui étoit pavé de pierres. Voyez le plan, RSFE. Le mot *cubitos* n'est pas dans l'hébreu : et il semble qu'au lieu de *העשרים*, *viginti*, les Septante aient lu *השערים*, *portas*, mais en changeant totalement le sens de la phrase, de manière qu'il seroit difficile d'en tirer un sens plus avantageux.

*Ibid.* On peut entendre l'hébreu, ou de trois galeries de profondeur et vis-à-vis l'une de l'autre ; ou de trois galeries l'une sur l'autre qui formoient trois étages ; ou enfin, ce que D. Calmet estime plus probable, de trois galeries qui régnoient le long des trois faces du parvis des prêtres ; car la face occidentale n'étoit pas toute remplie de galeries comme les trois autres. Hébr. litt. *Porticus ante faciem portici in tribus*. Voyez le plan, RRR.

✧ 4. Le bâtiment qui est décrit ici avoit cinquante coudées de profondeur : en prenant sur cette étendue une galerie de dix coudées, il restera encore quarante coudées pour les chambres, pour l'épaisseur du mur, et pour la place des colonnes. Le gros mur du dehors avoit six coudées d'épaisseur ; celui de devant qui étoit en arcade, en avoit autant : en donnant au mur de la chambre deux coudées d'épaisseur, il en restera encore vingt-six pour la place des chambres.

*Ibid.* Hébr. vers la partie intérieure, un chemin d'une coudée ; ou, vers le chemin intérieur une coudée. C'est-à-dire, outre la largeur de l'allée qui avoit dix coudées, il y avoit un rebord d'une coudée, qui régnoit dans toute la longueur de l'allée. Ce rebord étoit sur le modèle de celui que nous avons vu dans le grand vestibule, et qui servoit comme de base aux pilastres qui étoient contre le mur de ses chambres, ou peut-être de siège pour s'asseoir.

*Ibid.* Les portes de ces appartemens étoient au nord, par rapport à l'ange et à Ezéchiel qui étoient dans le parvis au midi.

✧ 5. Hébr. Les chambres d'en haut étoient retranchées, parce que les portiques en consumoient plus que les chambres inférieures et que celles du milieu. Les portiques du second et du troisième étage étant moins hauts, les chambres devoient par conséquent être plus basses que

6. Car il y avoit trois étages; et leurs colonnes n'étoient point comme les colonnes des parvis, "parce qu'elles étoient élevées depuis la terre de cinquante coudées, en passant par l'étage d'en bas, et par celui du milieu."

7. L'enceinte extérieure des chambres du trésor, qui étoient dans le chemin du parvis extérieur de devant ces chambres, avoit cinquante coudées de long,"

8. Parce que la longueur de ce bâtiment des chambres du parvis extérieur étoit de cinquante coudées, et que sa longueur, vis-à-vis de la face du temple, étoit de cent coudées."

9. Et il y avoit sous ces chambres du trésor une entrée du côté de l'o-

6. Tristega enim erant, et non habebant columnas, sicut erant columnæ atriorum : propterea eminebant de inferioribus, et de mediis a terra cubitis quinquaginta:

7. Et peribolus exterior secundum gazophylacia quæ erant in via atrii exterioris ante gazophylacia : longitudo ejus quinquaginta cubitorum,

8. Quia longitudo erat gazophylaciorum atrii exterioris, quinquaginta cubitorum : et longitudo ante faciem templi, centum cubitorum.

9. Et erat subter gazophylacia hæc in-

celles du premier étage; ainsi les chambres du milieu étoient plus basses que celles d'en bas, et celles du dernier étage encore plus basses que celles du milieu.

¶ 6. Autr. elles n'avoient point de colonnes comme les appartemens d'en bas. Il y avoit devant les chambres d'en haut, des allées ou des portiques, mais point de colonnes; les portiques prenoient jour par des croisées.

*Ibid.* Selon l'hébreu : c'est pourquoi elle étoit consumée, retranchée, plus que les chambres d'en bas et du milieu. L'étage d'en haut étoit plus bas que les autres, à cause qu'il n'y avoit point de colonnes, mais de simples galeries. Ces mots, cinquante coudées, ne sont pas dans l'hébreu; ils semblent y être venus de la fin du ¶ suiv. On ne lit nulle part que ces appartemens aient eu cinquante coudées; D. Calmet ne leur en donne que trente.

¶ 7. D. Calmet aimeroit mieux traduire l'hébreu : Le mur de séparation qui tendoit au dehors à côté des chambres, et qui donnoit sur le parvis extérieur, c'est-à-dire, sur le parvis du peuple, devant ces chambres, avoit cinquante coudées de long. Le mur de cet appartement avoit cinquante coudées de profondeur. Le verset suivant donne lieu de penser que c'est là le vrai sens de ce texte. Il dit que les appartemens du parvis extérieur et ceux du parvis intérieur, avoient la même mesure, et avoient cinquante coudées de profondeur.

¶ 8. L'ange passe du côté septentrional du parvis au côté méridional; et en passant par-devant le temple, il mesure la largeur des appartemens qui étoit de cent coudées. Voyez ci-devant, xli. 14., et le plan, FRR.

troitus ab oriente ingredientium in ea de atrio exteriori.

10. In latitudine periboli atrii, quod erat contra viam orientalem, in faciem ædificii separati, et erant ante ædificium gazophylacia.

11. Et via ante faciem eorum, juxta similitudinem gazophylaciorum, quæ erant in via aquilonis : secundum longitudinem eorum, sic et latitudo eorum : et omnis introitus eorum, et similitudines, et ostia eorum.

12. Secundum ostia gazophylaciorum, quæ erant in via respiciente ad notum, ostium in capite viæ : quæ via erat ante vestibulum separatum per viam orientalem ingredientibus.

rient, pour ceux qui y venoient du parvis extérieur."

10. Dans la largeur de l'enceinte du parvis qui étoit à l'opposite du chemin vers l'orient, et de la face de l'édifice séparé du temple, il y avoit encore des chambres vis-à-vis de cet édifice."

11. Et il y avoit aussi une allée le long de ces chambres, comme il y en avoit une le long des chambres qui étoient du côté du nord ; leur longueur étoit la même, aussi-bien que leur largeur, leur entrée, leur figure, et leurs portes.

12. Telles qu'étoient les portes des chambres du trésor, situées dans l'allée qui regardoit vers le midi, telle étoit aussi une porte que l'on voyoit à la tête de l'allée qui étoit devant le vestibule séparé, pour servir à ceux qui entroient par l'orient."

¶ 9. Les appartemens qui étoient à l'orient du temple et qui avoient cent coudées du septentrion au midi (*verset précéd.*) avoient dans le milieu de leur longueur un vestibule magnifique, par lequel on entroit du parvis extérieur dans le parvis des lévites. Voyez le plan, *M.* On lit dans l'hébreu irrégulièrement, ומתחת השכות לשכות pour ומתחת השכות לשכות, et de subter cubicula. On lit ensuite המכוא, introitus : les rabbins lisent המכוא, introducens, mais cette leçon paroît moins convenable.

¶ 10. D. Calmet traduit l'hébreu : Telle étoit la largeur du mur de séparation du parvis, en tirant vers l'orient, vis-à-vis du bâtiment des chambres. La largeur de l'édifice qui étoit à l'opposite et à l'orient du temple, depuis le terrain du parvis intérieur jusqu'au parvis extérieur, étoit de cinquante coudées. Le texte hébreu ne paroît pas bien sain en cet endroit. Comparez à ce verset le ¶ 7.

¶ 11. Voyez au ¶ 4.

¶ 12. L'appartement qui étoit au midi du temple, étoit tout semblable à celui qui étoit du côté du nord ; et le mur qui séparoit l'autel des autres édifices, avoit du côté du midi une porte pareille à celle qui étoit dans le même mur du côté de l'orient, pour ceux qui entroient dans l'enceinte de ce mur. La porte du midi étoit à la tête du chemin, ou de l'entrée qui venoit du midi ; elle étoit à un coin du mur, au lieu que la

13. Et l'ange me dit : Ces chambres du trésor " qui sont au septentrion , et celles qui sont au midi , étant toutes devant le temple qui en est séparé , sont des chambres saintes ; et c'est où mangent les prêtres qui approchent du Seigneur dans le sanctuaire ; " c'est là qu'ils mettront le saint des saints , c'est-à-dire, les victimes , et l'oblation qui est faite pour le péché , et pour la faute ; " car ce lieu est saint.

14. Quand les prêtres seront entrés , ils ne sortiront point du lieu saint dans le parvis extérieur avec les habits destinés au ministère du temple ; mais ils auront soin de les resserrer dans ces chambres , parce que ces habits sont saints , et ils reprendront leurs vêtements ordinaires , avant d'aller trouver le peuple.

15. Lorsque l'ange eut achevé de mesurer la maison intérieure , il me fit sortir par la porte qui regardoit vers l'orient ; et il mesura toute cette enceinte.

16. Il mesura donc le côté de l'orient avec la mesure de la canne qu'il avoit ; et il trouva cinq cents

13. Et dixit ad me : Gazophylacia aquilonis , et gazophylacia austri , quæ sunt ante ædificium separatum : hæc sunt gazophylacia sancta , in quibus vescuntur sacerdotes , qui appropinquant ad Dominum in sancta sanctorum : ibi ponent sancta sanctorum , et oblationem pro peccato et pro delicto : locus enim sanctus est.

14. Cum autem ingressi fuerint sacerdotes , non egredientur de sanctis in atrium exterius : et ibi reponent vestimenta sua , in quibus ministrant , quia sancta sunt : vestienturque vestimentis aliis , et sic procedent ad populum.

15. Cumque complisset mensuras domus interioris , eduxit me per viam portæ quæ respiciebat ad viam orientalem : et mensus est eam undique per circuitum.

16. Mensus est autem contra ventum orientalem calamo men-

porte de l'orient étoit au milieu de la longueur du même mur. Le texte paroît estropié en cet endroit par la négligence des copistes. Voyez le plan , LL.

ψ 13. Ou simplement selon l'hébreu : ces chambres.

Ibid. Hébr. autr. et c'est où les prêtres qui approchent du Seigneur mangeront le saint des saints ; c'est-à-dire , les choses les plus sacrées comme les viandes des victimes qui avoient été offertes sur l'autel , et que les prêtres seuls avoient droit de manger , et cela seulement dans le temple. Voyez le plan , SS.

Ibid. Autr. et selon l'hébreu : l'oblation non sanglante , les victimes pour le péché , et les victimes pour la faute.



suræ, quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

17. Et mensus est contra ventum aquilonis quingentos calamos in calamo mensuræ per gyrum.

18. Et ad ventum australem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ per circuitum.

19. Et ad ventum occidentalem mensus est quingentos calamos in calamo mensuræ.

20. Per quatuor ventos mensus est murum ejus undique per circuitum, longitudinem quingentorum cubitorum, et latitudinem quingentorum cubitorum, dividentem in-

mesures " de cette canne tout autour.

17. Il mesura le côté du septentrion; et il trouva cinq cents mesures " de cette canne tout autour.

18. Il mesura le côté du midi; et il trouva cinq cents mesures " de cette canne tout autour.

19. Il mesura le côté de l'occident; et il trouva cinq cents mesures " de cette canne tout autour.

20. Il mesura la muraille de toutes parts, selon les quatre vents, en tournant tout autour; et il trouva qu'elle avoit cinq cents coudées de longueur, et cinq cents coudées de largeur; c'étoit ce mur qui séparoit le sanctuaire d'avec le lieu destiné pour tout le monde. "

¶ 16.-19. Ou plutôt l'hébreu se peut lire : et il trouva cinq cents coudées selon la mesure de cette canne tout autour. Toutes les dimensions marquées jusqu'ici reviennent à cette mesure. Voyez ci-après au ¶ 20. et le plan, *CCCC*. On lit dans l'hébreu, *quinque cubitos*, *חמורת*, *calamorum* : les rabbins supposent qu'il faut lire, *quinque centum*, *חמורת*, *calamorum*, c'est-à-dire, *quingentos calamos*. La version des Septante supprime le mot *calamos* qui forme ici difficulté, et y substitue au moins dans quelques versets et dans quelques exemplaires, le mot *cubitos*, qui paroît former un sens plus convenable. La Vulgate même favorise ce sens au ¶ 20. qui est une récapitulation de ces quatre ¶ 16.-19., puisqu'elle y répète deux fois *quingentorum cubitorum*; car l'hébreu dit seulement *quingentorum*, de manière que ceux qui y tiennent pour la leçon de l'hébreu sous-entendent le mot *calamorum* des quatre versets précédens. La version des Septante met d'abord *quingentorum* simplement, et ensuite *quingentorum cubitorum*. Saint Jérôme avoue qu'en mettant dans sa version, qui est notre Vulgate, le mot *cubitorum*, qui n'est pas dans l'hébreu, il a suivi les Septante et l'ancienne Vulgate qui en étoit la version. Plusieurs interprètes pensent que le mot *calamos* dans les quatre versets 16.-19. vient de la main des copistes, et que la leçon primitive étoit *quingentos cubitos*. Le P. Houbigant propose de lire *quinque et centum calamos*, cent cinq mesures, ce qui feroit six cent trente coudées. Le nombre de cinq cents coudées, qui est un nombre plein, paroît mieux convenir.

¶ 20. C'est-à-dire, le lieu saint, le lieu qui étoit consacré au Seigneur, et où il n'étoit permis ni aux païens, ni aux étrangers, ni aux impurs de

ter sanctuarium et vulgi locum.

se présenter , d'avec celui où tout le monde indifféremment pouvoit entrer ; hommes , femmes , purs , impurs , gentils et autres.

## CHAPITRE XLIII.

Le Seigneur rentre dans son temple. Il déclare qu'il y demeurera toujours , et que la maison d'Israël ne profanera plus son nom. Description de l'autel des holocaustes. Cérémonies à observer pour la consécration de cet autel.

1. ENSUITE il me mena à la porte du temple , qui regardoit vers l'orient.

2. Et tout d'un coup , parut la gloire du Dieu d'Israël , laquelle entra dans le temple par le côté de l'orient ; le bruit qu'elle faisoit étoit semblable au bruit des grandes eaux ; et la terre étoit tout éclairée par la présence de sa majesté.

3. Et la vision que j'eus alors étoit semblable à celle que j'avois eue , lorsqu'il vint pour perdre la ville ; " il me parut dans la même forme que je l'avois vu près du fleuve de Chobar ; et je tombai sur mon visage , saisi de crainte et de respect , comme j'avois fait à la première vision.

4. La majesté du Seigneur entra donc dans le temple par la porte qui

1. Et duxit me ad portam , quæ respiciebat ad viam orientalem.

2. Et ecce gloria Dei Israel ingrediebatur per viam orientalem : et vox erat ei quasi vox aquarum multarum , et terra splendebat a majestate ejus.

3. Et vidi visionem secundum speciem quam videram , quando venit ut disperderet civitatem : et species secundum aspectum , quem videram juxta fluvium Chobar : et cecidi super faciem meam.

4. Et majestas Domini ingressa est tem-

Supr. 1. 1.

‡ 3. On lit dans l'hébreu à la lettre : *Et secundum visionem , visionem quam vidi , secundum visionem quam vidi*. Il est assez visible que les copistes ont doublé par méprise ces quatre mots : *secundum visionem quam vidi* ; et il y a lieu de présumer qu'au commencement du verset , au lieu de וַיִּכְתְּבֵנָהּ , et *secundum visionem* , on aura lu וַיִּרְאֶהָ , *Et vidi* , comme l'exprime la Vulgâte dont la leçon est très-naturelle : *Et vidi visionem secundum visionem quam vidēram*. On lit ensuite , כִּבְרוֹאִי , *quando veni* , pour כִּבְרוֹאִי , *quando venit*.

plum per viam portæ, quæ respiciebat ad orientem.

5. Et elevavit me spiritus, et introduxit me in atrium interius, et ecce repleta erat gloria Domini domus.

6. Et audivi loquentem ad me de domo, et vir qui stabat juxta me,

7. Dixit ad me : Fili hominis, locus solii mei, et locus vestigiorum pedum meorum, ubi habito in medio filiorum Israel in æternum : et non polluent ultra domus Israel nomen sanctum meum, ipsi et reges eorum in fornicationibus suis, et in ruinis regum suorum, et in excelsis.

8. Qui fabricati sunt limen suum juxta limen meum, et postes suos juxta postes meos : et murus erat inter

regardoit l'orient. *C'étoit celle-là même par laquelle il en étoit sorti.*

5. Et l'esprit me releva, et me fit entrer dans le parvis intérieur ; et je vis que la maison étoit remplie de la gloire du Seigneur.

6. Alors je l'entendis qui me parloit du dedans de la maison ; et l'homme qui étoit proche de moi, "

7. Me dit : Fils de l'homme, *c'est ici le lieu de mon trône, " le lieu où je poserai mes pieds, et où je demeurerai pour jamais au milieu des enfans d'Israël ; et la maison d'Israël ne profanera plus mon saint nom à l'avenir, ni eux, ni leurs rois, par leurs idolâtries, " par les sépulcres de leurs rois placés près de mon sanctuaire, " ni par les hauts lieux consacrés à leurs idoles. "*

8. Ils ont fait leur porte contre ma porte, et les poteaux de l'entrée de leur maison proche des miens ; et *ainsi il y avoit un mur entre moi et eux ; " et ce mur étoit leur impiété*

‡ 6. Hébr. autr. et l'homme qui m'avoit accompagné jusqu'alors, étoit proche de moi. Et le Seigneur me dit : Fils de l'homme, etc. C'est le sens du chaldéen, des Septante et des autres interprètes.

‡ 7. La version des Septante offre le verbe qui paroît assez sensiblement omis ici : on y lit : Vous avez vu le lieu : *Vidisti locum* ; ce qui suppose qu'ils lisoient : *נתן, Vidisti.*

*Ibid.* Litt. par leurs fornications par lesquelles ils se prostituoient aux idoles.

*Ibid.* Hébr. litt. par les cadavres de leurs rois enterrés dans l'enceinte de ma sainte montagne. Les sépulcres royaux étoient dans les jardins des rois, et dans l'étendue de la montagne de Sion, dont le mont Moria sur lequel le temple étoit bâti, faisoit partie.

*Ibid.* L'hébreu ne dit point *et in excelsis*, mais simplement *במותם*, qui peut signifier *excelsis suis*, ou *in morte eorum*, ni par les cadavres de leurs rois après leur mort ; les Septante ont lu *בתוכם*, *in medio eorum*, ni par les cadavres de leurs rois au milieu d'eux.

‡ 8. Autr. et il n'y avoit qu'un mur entre moi et eux. La maison des rois de Juda étoit voisine du temple, et ils l'y avoient presque jointe

qui me séparoit d'eux ; car ils ont profané mon saint nom par les abominations qu'ils ont commises : c'est pourquoi je les ai détruits dans ma colère.

9. Qu'ils rejettent donc maintenant loin d'eux leur idolâtrie ; " qu'ils éloignent loin de moi les sépulcres " de leurs rois ; et je demeurerai toujours au milieu d'eux.

10. Mais vous, " fils de l'homme, montrez le temple " que je viens de tracer, à la maison d'Israël, afin qu'en voyant sa grandeur et sa majesté, ils reçoivent la confusion de leurs iniquités, qui ont été cause de sa destruction ; qu'ils mesurent eux-mêmes toute sa structure ; "

11. Et qu'ils rougissent de toutes les choses criminelles qu'ils ont faites dans ce temple saint. Montrez-leur la figure de la maison du Seigneur, et de tous ses bâtimens, ses sorties, ses entrées, et tout son dessin, toutes les ordonnances qui doivent y être observées, tout l'ordre qu'il faut y garder, " toutes les lois qui y sont prescrites. Représentez toutes ces choses devant leurs yeux,

me et eos : et polluerunt nomen sanctum meum in abominatibus quas fecerunt : propter quod consumpsi eos in ira mea.

9. Nunc ergo repellant procul fornicationem suam, et ruinas regum suorum a me : et habitabo in medio eorum semper.

10. Tu autem, fili hominis, ostende domui Israel templum, et confundantur ab iniquitatibus suis, et metiantur fabricam :

11. Et erubescant ex omnibus quæ fecerunt. Figuram domus, et fabricæ ejus, exitus et introitus, et omnem descriptionem ejus, et universa præcepta ejus, cunctumque ordinem ejus, et omnes leges ejus ostende eis, et scribes

par une galerie de communication ; il nous semble que c'est de quoi le Seigneur se plaint dans cet endroit, comme d'un manque de respect pour la majesté de sa maison.

‡ 9. Litt. leur fornication. *Supr.* ‡ 7.

*Ibid.* Hébr. litt. les cadavres de leurs rois. *Supr.* ‡ 7.

‡ 10. On lit dans l'hébreu, ואתה, Tu, pour ואתה, Tu autem.

*Ibid.* Hébr. litt. annoncez à la maison d'Israël le temple que vous avez vu, racontez-leur ce qui vous a été montré. On y lit אמת בית, domum, pour אל בית, domui.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, תכנית, dispositionem, pour תכנתו, dispositionem ejus. Au lieu de ומדרו, et metiantur, les Septante semblent avoir lu ומחזרו, et aspectum ejus : annoncez-leur le temple, décrivez-leur son aspect et sa disposition.

‡ 11. Ces mots cunctumque ordinem ejus, dans l'hébreu, sont la répétition de ceux qui ont été exprimés par ceux-ci, omnem descriptionem ejus ; et la version des Septante n'a point cette répétition, qui paroît venir des copistes.



in oculis eorum : ut custodiant omnes descriptiones ejus , et præcepta illius , et faciant ea.

12. Ista est lex domus in summitate montis : omnis finis ejus in circuitu , sanctum sanctorum est : hæc est ergo lex domus.

13. Istæ autem mensuræ altaris in cubito , verissimo , qui habebat cubitum et palmum : in sinu ejus erat cubitus , et cubitus in latitudine : et definitio ejus usque ab labium ejus , et in circuitu palmus unus : hæc quoque erat fossa altaris.

14. Et de sinu terræ usque ad crepidinem novissimam duo cubi-

afin qu'ils gardent exactement tout ce que vous *leur* aurez décrit , qu'ils pratiquent et observent tous les préceptes qui la regardent.

12. Telle est la règle qu'on doit garder en *bâtissant* la maison de Dieu sur le haut de la montagne : Toute son étendue dans son circuit sera très-sainte ; telle est donc la loi qu'il faut observer dans *le bâtiment* de cette maison. "

13. Or , voici quelles sont les mesures de l'autel *pour les holocaustes* , en le mesurant avec la coudée à bonne mesure , qui avoit une coudée et un palme ; " son enfoncement étoit profond d'une coudée , et avoit aussi une coudée de largeur ; " et sa clôture , jusqu'à son bord et tout à l'entour , étoit d'un palme ; " telle étoit donc la fosse de l'autel , où l'on mettoit le feu qui devoit consumer les victimes.

14. Du bas de la terre , jusqu'au dernier rebord *d'en haut* , il y avoit deux coudées de hauteur ; et ce re-

¶ 12. Ces mots , *Hæc est ergo lex domus* , sont encore une répétition qui n'est point dans la version des Septante.

¶ 13. Hébr. autr. en coudées partagées en deux zéreth , et en six palmes. On lit dans l'hébreu à la lettre *In cubitis cubiti , cubiti et palmi*. Il y a lieu de présumer qu'au lieu de cette répétition du mot *cubiti* , פדמ , on auroit pu lire פדמ , et *zereth* , ou *semicubiti*. Voyez la *Dissertation sur la coudée hébraïque* , à la tête de ce livre.

*Ibid.* Autr. Son fondement avoit une coudée de profondeur , etc. Ce fondement ou cette base étoit au-dessus du plain-pied du parvis , et débordoit d'une coudée tout autour de l'autel , en sorte que l'autel ayant douze coudées en tous sens , le fondement devoit avoir quatorze coudées sur chaque face. C'est au-dessus de ce fondement que s'élevoit l'autel , et on le doit comprendre dans le compte de sa hauteur.

*Ibid.* C'étoit un rebord de la hauteur de quatre doigts , qui s'élevoit à l'extrémité , et tout autour du fondement dont on a parlé. Saint Jérôme semble avoir cru , et la chose est assez vraisemblable , que ce rebord étoit pratiqué tout autour de la base de l'autel , pour recevoir le sang qu'on y répandoit , d'où il s'écouloit sous la terre par des conduits faits exprès : *Hæc quoque fossa altaris*. Mais les Septante joignent ces mots à ce qui suit , dans un sens fort opposé : Et voici la hauteur de l'autel. Le chaldéen : Voici la disposition de l'autel. Ce qui paroît plus juste. Au lieu de *palmus* , on lit dans l'hébreu , *zereth* , c'est-à-dire , *semicubitus* ; le zéreth étoit la demi-coudée , qui contenoit trois palmes. Voyez la *Dissertation* citée.

bord avoit une coudée de large ; " et de ce rebord qui étoit le plus petit, quoique le plus élevé, jusqu'au rebord d'en bas, qui étoit le plus grand, il y avoit quatre coudées ; et ce rebord avoit aussi une coudée de large. "

15. L'autel appelé Ariel, qui étoit dessus, avoit quatre coudées de hauteur ; " et de cet autel, s'élevoient en haut quatre cornes.

16. Ariel avoit douze coudées de long, et douze coudées de large ; et étoit ainsi carré, ayant ses côtés égaux.

17. Son rebord étoit de quatorze coudées de long et de quatorze coudées de large, à mesurer ses quatre côtés d'un angle à l'autre : " la couronne ou la corniche, qui régnoit

ti, et latitudo cubiti unius : et a crepidine minore usque ad crepidinem majorem quatuor cubiti, et latitudo cubiti unius.

15. Ipse autem Ariel quatuor cubitorum : et ab Ariel usque ad sursum, cornua quatuor.

16. Et Ariel duodecim cubitorum in longitudine per duodecim cubitos latitudinis : quadrangulatum æquis lateribus.

17. Et crepido quatuordecim cubitorum longitudinis, per quatuordecim cubitos latitudinis in quatuor

‡ 14. Autr. Du bas de la terre, jusqu'au premier rebord (à la lettre, jusqu'au rebord inférieur), il y avoit deux coudées de hauteur, etc. Ou depuis ce fondement qui étoit au rez de chaussée, il y avoit deux coudées de haut, jusqu'à un rebord d'une coudée qui régnoit tout autour de l'autel. Le prophète ne marque pas distinctement si c'étoit comme un rebord ajouté à la partie d'en bas, et dont l'épaisseur devoit se compter à part ; ou si c'étoit une simple retraite prise dans l'épaisseur de l'autel, qui n'ajoutoit rien à sa hauteur.

*Ibid.* Or ce second rebord, quoiqu'il n'eût qu'une coudée de large, non plus que le premier, et qu'il dût être moins grand par son étendue, supposé que ce ne fût qu'une retraite qui régnaît sur une moindre longueur que le premier, est cependant appelé le plus grand, apparemment parce qu'il étoit au-dessus du premier, et qu'il s'éloignoit davantage du plain-pied et de la première base.

‡ 15. Depuis le rebord marqué au verset précédent, jusqu'au-dessus de l'autel, il y avoit quatre coudées. Ainsi toute la hauteur de l'autel depuis le fondement pouvoit être de douze coudées, savoir : Le fondement d'une coudée ; depuis le fondement jusqu'au premier rebord, une coudée ; ce premier rebord d'autant ; de là jusqu'au second rebord, quatre coudées ; ce second rebord d'une coudée ; de là jusqu'au haut de l'autel, quatre coudées ; en tout douze coudées. Le prophète donne ici à l'autel le nom d'Ariel, c'est-à-dire, lion de Dieu, parce que comme un lion il devoit les victimes qu'on offroit tous les jours. On lit dans l'hébreu, וְהָרֵאֵל, pour וְהָרֵאֵל, Ariel autem.

‡ 17. L'autel avoit deux rebords (*Supr.* ‡ 14.), et chacun de ces rebords avoit quatorze coudées de long sur chaque face, parce qu'il débordoit d'une coudée de chaque côté, au delà de l'épaisseur de l'autel, qui en avoit douze en carré.

angulis ejus : et corona in circuitu ejus dimidii cubiti, et sinus ejus unius cubiti per circuitum, gradus autem ejus versi ad orientem.

18. Et dixit ad me : Fili hominis, hæc dicit Dominus Deus : Hi sunt ritus altaris, in quacumque die fuerit fabricatum, ut offeratur super illud holocaustum, et effundatur sanguis.

19. Et dabis sacerdotibus et levitis, qui sunt de semine Sadoc, qui accedunt ad me, ait Dominus Deus, ut offerant mihi vitulum de armento pro peccato.

20. Et assumens de sanguine ejus, pones super quatuor cornua ejus, et super quatuor angulos crepidinis, et super coronam in circuitu : et mundabis illud, et expiabis.

21. Et tolles vitu-

autour, avançoit d'une demi-coudée, " et son enfoncement étoit d'une coudée tout autour. " Or, ses degrés étoient tournés vers l'orient."

18. Et *l'ange* me dit : Fils de l'homme, voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce sont ici les cérémonies qu'on doit observer à l'égard de l'autel, aussitôt qu'il aura été bâti, afin qu'on offre dessus l'holocauste, et qu'on répande *tout autour* le sang *des victimes*.

19. Et vous les donnerez aux prêtres et aux lévites " qui sont de la race de Sadoc, qui s'approchent de mon autel, " dit le Seigneur Dieu, afin qu'ils me sacrifient un veau du troupeau pour le péché, *en observant ce qui suit*.

20. Vous prendrez " du sang de ce veau ; et vous en mettrez sur les quatre cornes de l'autel, et sur les quatre coins de son rebord, et sur la corniche tout autour ; et vous le purifierez et le sanctifierez *de la sorte*.

21. Vous emporterez ensuite le

‡ 17. Cette couronne étoit au haut et au-dessus de l'autel, elle le bordoit tout autour ; de même à proportion que la table des pains de proposition, etc.

*Ibid.* Autr. et son fondement ou sa base étoit d'une coudée tout autour. Il répète ce qu'il a déjà dit au ‡ 13.

*Ibid.* On montoit au haut de l'autel du côté de l'orient, ayant le visage tourné à l'occident. Ces degrés s'élevoient apparemment jusqu'au haut de l'autel, et étoient couverts des deux côtés à une certaine hauteur, de manière que le prêtre ne fût point exposé en montant à découvrir sa nudité. *Exod.* xx. 26.

‡ 19. Ou plutôt et selon l'hébreu : aux prêtres-lévites ou de la race de Lévi. Il n'y avoit point de simples lévites dans la famille de Sadoc, qui étoit une des familles sacerdotales.

*Ibid.* Litt. de moi.

‡ 20. Ceci s'adresse, non à Ezéchiel, mais au prêtre qui devoit faire la consécration de l'autel.

veau qui aura été offert pour le péché; et vous le brûlerez dans un lieu de la maison tout séparé, hors le sanctuaire. "

22. Le second jour, vous offrirez pour le péché un jeune bouc qui soit sans tache : et on purifiera l'autel comme on l'a déjà purifié avec le veau.

23. Et lorsque vous aurez achevé de le purifier, vous offrirez un veau du troupeau, qui soit sans tache, et un belier du troupeau, qui soit de même sans aucune tache.

24. Vous les offrirez en la présence du Seigneur; et les prêtres répandront du sel sur eux, et les offriront en holocauste au Seigneur.

25. Sept jours de suite vous offrirez chaque jour un bouc pour le péché; et l'on offrira de même un veau et un belier du troupeau qui soient sans tache.

26. Ils feront la purification et la consécration de l'autel pendant sept jours, et ils l'empliront *de leurs offrandes.* "

27. Et les sept jours étant accomplis, les prêtres offriront le huitième jour, et dans la suite, vos holocaustes sur l'autel *que vous aurez ainsi purifié*, et les hosties qu'ils offrent pour la paix; " et je serai récon-

lum, qui oblatuſ fuerit pro peccato : et combures eum in ſeparato loco domus extra ſanctuarium.

22. Et in die ſecunda offeres hircum caprarum immaculatum pro peccato, et expiabunt altare, ſicut expiaverunt in vitulo.

23. Cumque compleveris expians illud, offeres vitulum de armento immaculatum, et arietem de grege immaculatum.

24. Et offeret̄ eos in conſpectu Domini : et mittent ſacerdotes ſuper eos ſal, et offerent eos holocauſtum Domino.

25. Septem diebus facies hircum pro peccato quotidie : et vitulum de armento, et arietem de pecoribus, immaculatos offerent.

26. Septem diebus expiabunt altare, et mundabunt illud : et implebunt manum ejus.

27. Expletis autem diebus, in die octava et ultra, facient ſacerdotes ſuper altare holocauſta veſtra, et quæ pro pace offerunt : et

✠ 21. C'est-à-dire, hors du lieu ſaint, hors de l'enclos du temple.

✠ 26. Litt. ils rempliront ſa main. Autrement ſelon les Septante, ſuivis de pluſieurs interprètes : Ils rempliront leurs mains *des victimes qu'ils offriront en rentrant dans l'exercice de leur miniſtère.* Dans la conſécration des prêtres, on rempliſſoit leurs mains, en les mettant dans l'exercice de leur charge, par l'oblation des victimes.

✠ 27. C'est à-dire, les hosties pacifiques qu'on offroit à Dieu pour le



placatus ero vobis, ait  
Dominus Deus.

cilié " avec vous, dit le Seigneur  
Dieu.

louer, pour le reconnoître, en action de graces, par pure dévotion, pour satisfaire à un vœu.

¶ 27. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, וַיִּצְטַחְתִּי, pour וַיִּצְטַחְתִּי, et placatus ero, ou benevolus fiam : et je mettrai mon affection en vous.

## CHAPITRE XLIV.

Porte orientale qui demeure fermée. Reproches contre les Israélites qui ont introduit des étrangers dans le temple. Prêtres exclus du ministère sacré. La race de Sadoc confirmée dans le sacerdoce. Règlement pour les prêtres dans le temps de leur service.

1. Et convertit me ad viam portæ sanctuarii exterioris, quæ respiciebat ad orientem, et erat clausa.

2. Et dixit Dominus ad me : Porta hæc clausa erit : non aperietur, et vir non transibit per eam, quoniam Dominus Deus Israel ingressus est per eam : eritque clausa

3. Principi. Princeps ipse sedebit in ea, ut comedat panem coram Domino : per viam portæ vestibuli ingredietur, et per viam ejus egredietur.

1. L'ANGE me fit ensuite retourner vers le chemin de la porte du sanctuaire extérieur, laquelle regardoit vers l'orient : et elle étoit fermée. "

2. Et le Seigneur me dit : Cette porte demeurera fermée ; " elle ne sera point ouverte, et nul homme n'y passera, parce que le Seigneur Dieu d'Israël est entré par cette porte ; et elle demeurera fermée

3. Pour le prince même. Cependant le prince s'y assiera pour manger le pain qui aura été offert devant le Seigneur ; mais il ne passera point par cette porte ; il entrera dans le temple, et il en sortira par la porte du vestibule. "

¶ 1. C'est-à-dire, la porte orientale du parvis des prêtres, appelé ici sanctuaire extérieur, par rapport au sanctuaire intérieur qui est le temple même. *Supr.* XLII. 1.

¶ 2. C'est-à-dire, cette porte sera ordinairement fermée ; on ne l'ouvrira qu'en certains jours marqués (*Infr.* XLVI. 1. et seqq.), et en ces jours même personne n'y passera.

¶ 3. Hébr. autr. Le prince s'y assiera près de cette porte, pour manger le pain devant le Seigneur, c'est-à-dire, pour participer aux sacrifices pacifiques dont on mangcoit les chairs dans le temple ; il viendra par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par le même chemin ; il viendra s'asseoir près de cette porte, ou même à l'entrée du vestibule, sans jamais

4. Et il m'amena par le chemin de la porte du septentrion, à la vue du temple; alors je vis que la gloire du Seigneur avoit rempli la maison du Seigneur; et je tombai sur mon visage, *étant saisi de crainte et de respect.*

5. Et le Seigneur me dit : Fils de l'homme, mettez bien dans votre cœur, regardez de vos yeux, et écoutez de vos oreilles toutes les choses que je vous dis, lesquelles concernent toutes les cérémonies de la maison du Seigneur, et tous ses divers réglemens; et appliquez votre cœur à considérer les chemins du temple, et toutes les sorties du sanctuaire."

6. Vous direz à la maison d'Israël, qui ne cesse point de m'irriter : "Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Contentez-vous, maison d'Israël, d'avoir commis tant de crimes; " *et n'en commettez pas de nouveaux.*

7. *Contentez-vous d'avoir introduit dans mon sanctuaire*" des étrangers incirconcis de cœur et de chair, qui souillent et profanent ma mai-

4. Et adduxit me per viam portæ aquilonis in conspectu domus : et vidi, et ecce implevit gloria Domini domum Domini : et cecidi in faciem meam.

5. Et dixit ad me Dominus : Fili hominis, pone cor tuum, et vide oculis tuis, et auribus tuis audi omnia quæ ego loquor ad te de universis cæremoniis domus Domini, et de cunctis legibus ejus : et pones cor tuum in viis templi per omnes exitus sanctuarii.

6. Et dices ad exasperantem me domum Israel : Hæc dicit Dominus Deus : Sufficiant vobis omnia scelera vestra, domus Israel :

7. Eo quod inducitis filios alienos incircumcisos corde, et incircumcisos carne, ut

*passer au delà de cette porte qui donne entrée au parvis des prêtres à l'orient, et par laquelle nul homme ne passera. Le mot principi que l'hébreu place à la tête de ce verset convient beaucoup mieux à la fin du précédent. Il paroît qu'au lieu de ces mots אַתְּ הַנְּשִׂיאַ, principi, les Septante ont lu אַךְ הַנְּשִׂיאַ, utique princeps : C'est pourquoi le prince même s'y assiéra, et y restera pour manger le pain, etc. Car le grec ne répète point dans ce verset le mot princeps.*

ψ 5. Hébr. litt. Les entrées du temple et toutes les sorties du sanctuaire, *c'est-à-dire, tout ce qui regarde le dedans et le dehors du temple.* On lit dans l'hébreu, מוֹצְאֵי, exitus, peut-être pour מוֹבְאֵי, inductos, relativement à ce qui est dit au ψ 7. Le sens alors seroit : appliquez votre cœur à considérer à l'entrée du temple ceux que l'on introduit dans ce sanctuaire intérieur, qui ne doit être accessible qu'aux prêtres.

ψ 6. Avant le mot exasperantem, les Septante ont lu domum, qui paroît y manquer, et qui est répété après.

*Ibid.* Hébr. litt. tant d'abominations.

ψ 7. C'est-à-dire, dans mon temple.

sint in sanctuario meo, et pollutant domum meam : et offertis panes meos, adipem et sanguinem : et dissolvitis pactum meum in omnibus sceleribus vestris.

8. Et non servastis præcepta sanctuarii mei : et posuistis custodes observationum mearum in sanctuario meo vobismetipsis.

9. Hæc dicit Dominus Deus : Omnis alienigena incircumciscus corde, et incircumciscus carne, non ingreditur sanctuarium meum : omnis filius alienus qui est in medio filiorum Israel.

10. Sed et levitæ, qui longe recesserunt a me in errore filiorum Israel, et erraverunt a me post idola sua, et portaverunt iniquitatem suam :

11. Erunt in sanctuario meo æditui, et janitores portarum domus, et ministri do-

son ; de m'avoir offert, *par leur ministère*, des pains, de la graisse et du sang *des victimes* ; " et d'avoir rompu mon alliance par tous vos crimes ;

8. Vous qui n'avez point observé mes ordonnances touchant mon sanctuaire, et qui avez établi, pour garder ce que j'ai prescrit à l'égard de ce sanctuaire qui m'appartient, tels ministres qu'il vous a plu, *et non pas ceux que j'avois choisis* ; "

9. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu : Tout étranger incircumcisc de cœur et de chair n'entrera point dans mon sanctuaire, ni tout enfant étranger qui est au milieu des enfans d'Israël.

10. Les lévites " mêmes qui se sont retirés loin de moi, en s'abandonnant à l'erreur des enfans d'Israël, et qui se sont égarés en me quittant pour courir après leurs idoles, et qui ont déjà porté la peine de leur iniquité, *ayant été emmenés captifs avec le reste du peuple*,

11. Feront *simplement* la fonction de trésoriers dans mon sanctuaire, de portiers et d'officiers dans ma maison ; ils tueront les bêtes

† 7. Autr. vous qui avez introduit dans mon sanctuaire des étrangers, etc. ; vous qui, tandis que vous m'offriez des pains, de la graisse et du sang, violiez mon alliance par toutes vos abominations ; vous qui n'avez point observé, etc. On lit dans l'hébreu, ויפרו, *et dissolvant*, pour *et dissolvitis*.

† 8. On lit dans l'hébreu, לשמרי, *in custodes*, pour *custodes* ; ou plutôt selon l'interprète syrien, c'est une transposition du mot לשמרי, *in custodes*, dont la place naturelle paroît être plus loin, avant *vobismetipsis* ; et vous avez pris les gardes attachés à la garde de mon sanctuaire, pour en faire vos propres gardes.

† 10. C'est-à-dire, les prêtres mêmes descendans de Lévi. *Infr.*

† 13.

destinées pour l'holocauste, et les victimes du peuple, et se tiendront en sa présence prêts à le servir ; " *mais ils ne m'y offriront point de sacrifice pour le peuple.*

12. Parce qu'ils lui ont prêté leur ministère en présence de ses idoles, et qu'ils sont devenus à la maison d'Israël une occasion de scandale, pour la faire tomber dans l'iniquité ; c'est pour cela que j'ai levé la main sur eux, dit le Seigneur Dieu, et ils porteront leur iniquité. "

13. Ils ne s'approcheront point de moi pour faire les fonctions du sacerdoce en ma présence ; et ils n'approcheront d'aucun de mes sanctuaires qui sont près du Saint des saints ; " *mais ils porteront leur confusion et les crimes qu'ils ont commis, par cette privation de l'exercice de leurs fonctions.*

14. Et je les établirai portiers " du temple, et les emploierai dans les offices et les services *les plus bas* qu'on est obligé d'y rendre.

15. Mais pour les prêtres et les lévites " de la race de Sadoc, qui ont observé *fidèlement* les cérémonies de mon sanctuaire, lorsque les enfans d'Israël s'éloignoient de moi, ce seront eux qui s'approcheront de

mus : ipsi mactabunt holocausta, et victimas populi : et ipsi stabunt in conspectu eorum, ut ministrent eis.

12. Pro eo quod ministraverunt illis in conspectu idolorum suorum, et facti sunt domui Israel in offendiculum iniquitatis : idcirco levavi manum meam super eos, ait Dominus Deus, et portabunt iniquitatem suam :

13. Et non appropinquabunt ad me ut sacerdotio fungantur mihi, neque accedent ad omne sanctuarium meum juxta Sancta sanctorum : sed portabunt confusionem suam, et scelera sua quæ fecerunt.

14. Et dabo eos janitores domus in omni ministerio ejus, et in universis quæ fient in ea.

15. Sacerdotes autem et levitæ filii Sadoc, qui custodierunt cæremonias sanctuarii mei, cum errarent filii Israel a me, ipsi

‡ 10. et 11. Hébr. autr. Les lévites mêmes, qui se sont retirés loin de moi, etc., porteront la peine de leur iniquité. (Infr. ‡ 12.) Ils seront dans mon sanctuaire comme de simples officiers, préposés aux portes du temple, et appliqués à divers offices dans maison ; ils tueront, etc.

‡ 12. Autr. C'est pour cela que j'ai levé la main contre eux, et que j'ai juré, dit le Seigneur Dieu, qu'ils porteront la peine de leur iniquité.

‡ 13. Autr. d'aucune des choses saintes ou très-saintes.

‡ 14. Hébr. litt. gardes du temple.

‡ 15. Ou plutôt et selon l'hébreu : les prêtres-lévites, c'est-à-dire, de la race de Lévi. Supr. XLIII. 19.



accedent ad me ut ministrent mihi : et stabunt in conspectu meo, ut offerant mihi adipem et sanguinem, ait Dominus Deus.

16. Ipsi ingredientur sanctuarium meum, et ipsi accedent ad mensam meam, ut ministrent mihi, et eustodiant cæremónias meas.

17. Cumque ingredientur portas atrii interioris, vestibus lineis induentur : nec ascendet super eos quidquam laneum, quando ministrant in portis atrii interioris et intrinsecus.

18. Vittæ liææ erunt in capitibus eorum, et feminalia lineæ erunt in lumbis eorum, et non accingentur in sudore.

19. Cumque egredientur atrium exterius ad populum, exuent se vestimentis suis, in quibus ministraverant, et reponent ea in gazophylacio sanctuarii, et vestient se vestimentis aliis : et non sanctificabunt

moi, pour me servir de ministres ; et ils se tiendront en ma présence, pour m'offrir la graisse et le sang des victimes, dit le Seigneur Dieu,

16. Ce seront eux qui entreront dans mon sanctuaire, et qui approcheront de ma table, "pour me servir, et pour garder mes cérémonies.

17. Lorsqu'ils entreront dans les portes du parvis intérieur, "ils seront vêtus de robes de lin ; et ils n'auront rien sur eux qui soit de laine, en faisant les fonctions de leur ministère aux portes du parvis intérieur et au dedans.

18. Ils auront des bandelettes de lin à leur tête, et des caleçons "de lin sur leurs reins ; et ils ne se ceindront point d'une manière qui leur excite la sueur.

19. Lorsqu'ils sortiront dans le parvis extérieur, "pour aller parmi le peuple, ils quitteront les habits dont ils étoient revêtus en faisant les fonctions de leur ministère, et les remettront dans la chambre du sanctuaire ; ils se vêtiront d'autres habits ; et ils prendront garde à ne pas sanctifier le peuple, en l'approchant avec leurs habits sacrés."

‡ 16. C'est-à-dire, de la table des pains de proposition.

‡ 17. C'est-à-dire du parvis des prêtres.

‡ 18. Ou plutôt, de larges ceintures à peu près de la forme d'une jupe, mais plus courtes.

‡ 19. L'hébreu répète deux fois *in atrium exterius* : mais cette répétition paroît inutile, et ne se trouve ni dans les Septante, ni dans la Vulgate. La préposition *in* est exprimée dans le grec et dans l'hébreu.

*Ibid.* Les laïcs qui touchoient les habits sacrés, étoient obligés de se purifier et d'expier leur faute. *Exod.* xxx. 29. *Infr.* xlvi. 20.

20. Ils ne se raseront point la tête, et ne laisseront point non plus croître leurs cheveux; mais ils auront soin de les couper *de temps en temps*, pour les tenir courts.

21. Nul prêtre ne boira de vin, lorsqu'il doit entrer dans le parvis intérieur."

Lev. xxi. 14.

22. Ils n'épouseront ni une veuve, ni une femme répudiée, mais des filles de la race de la maison d'Israël; et ils pourront néanmoins épouser aussi une veuve qui sera veuve d'un prêtre.

23. Ils enseigneront à mon peuple la différence qu'il y a entre ce qui est saint et ce qui est profane, et lui apprendront à discerner ce qui est pur d'avec ce qui est impur.

24. Lorsqu'il se sera élevé quelque différend, ils le jugeront, en se tenant attachés à mes jugemens; ils observeront mes lois et mes ordonnances dans toutes mes fêtes solennelles, et ils sanctifieront *exactement* mes jours de sabbat.

25. Ils n'entreront point où est un homme mort, pour n'en être pas souillés, à moins que ce ne soit leur père ou leur mère, leur fils ou leur fille, leur frère, ou leur sœur qui n'ait point eu un second mari;"

populum in vestibus suis.

20. Caput autem suum non radent, neque comam nutriunt: sed tondentes attendent capita sua.

21. Et vinum non bibet omnis sacerdos, quando ingressurus est atrium interius.

22. Et viduam et repudiatam non accipient uxores, sed virgines de semine domus Israel: sed et viduam quæ fuerit vidua a sacerdote, accipient.

23. Et populum meum docebunt quid sit inter sanctum et pollutum, et inter mundum et immundum ostendent eis.

24. Et cum fuerit controversia, stabunt in iudiciis meis, et iudicabunt: leges meas et præcepta mea in omnibus solemnitatibus meis custodient, et sabbata mea sanctificabunt.

25. Et ad mortuum hominem non ingredientur, ne polluantur, nisi ad patrem et matrem, et filium et filiam, et fratrem et

‡ 21. Hébr. autr. Lorsqu'il entrera, ou lorsqu'il sera entré dans le parvis intérieur, *c'est-à-dire, dans le parvis des prêtres.*

‡ 24. Après le mot *stabunt*, le texte hébreu ajoute לִשְׁפֹט, *ad iudicandum*, au lieu de quoi les rabbins lisent לְמִשְׁפֹּט, *ad iudicium*: mais au fond le sens est le même: ils se présenteront pour en juger suivant mes ordonnances, et ils en jugeront.

‡ 25. On lit dans l'hébreu, יָבוֹא, *ingredietur*, pour *ingredientur*. *Ibid.* Hébr. autr. ou leur sœur qui n'ait point été mariée.

sororem, quæ alterum virum non habuerit : in quibus contaminabuntur.

26. Et postquam fuerit emundatus, septem dies numerabuntur ei.

27. Et in die introitus sui in sanctuarium ad atrium interius, ut ministret mihi in sanctuario, offeret pro peccato suo, ait Dominus Deus.

28. Non erit autem eis hereditas : ego hereditas eorum : et possessionem non dabitis eis in Israel, ego enim possessio eorum.

29. Victimam et pro peccato, et pro delicto ipsi comedent : et omne votum in Israel ipsorum erit.

30. Et primitiva omnium primogenitorum, et omnia libamenta ex omnibus quæ offeruntur, sacerdotum erunt : et primi-

car *autrement* ils deviendroient impurs."

26. Et après qu'un d'entre eux aura été purifié de *quelqu'une de ces impuretés qu'il avoit contractées*, on lui comptera encore sept jours, *avant qu'il exerce les fonctions de son ministère.*

27. Et le jour qu'il entrera dans le sanctuaire *qui est au parvis intérieur*, pour me servir de ministre dans le sanctuaire, il fera une oblation pour son péché, dit le Seigneur Dieu."

28. Ils n'auront point d'héritage ; car je suis moi-même leur héritage ; et vous ne leur donnerez point de partage dans *la terre, comme au peuple d'Israël*, parce que c'est moi qui suis leur partage.

29. Ils mangeront les victimes qui seront offertes pour le péché et pour la faute ; et tout ce qu'Israël offrira par vœu leur appartiendra.

30. Les prémices de tous les premiers-nés, et les prémices de toutes les choses *différentes* qui sont offertes, appartiendront aux prêtres ; vous donnerez aussi au prêtre les prémices de ce qui sert à vous nour-

Num. XVIII.  
20.  
Deut. XVIII.  
1.

Exod. XXII.  
29.

‡ 25. Autrement et à la lettre : à moins que ce ne soit leur père, etc., dont ils pourront s'approcher, quoiqu'en se souillant.

‡ 27. Ces mots, ait Dominus Deus, sembleroient mieux convenir à la fin du ‡ suiv.

‡ 28. On lit dans l'hébreu, וְהָיְתָה לָהֶם לְנַחֲלָה, Et erit eis in hereditatem, peut-être pour Et non erit eis hereditas, comme le suppose la Vulgate.

‡ 29. Autrement et selon l'hébreu : les offrandes non sanglantes, et les victimes pour le péché et pour la faute.

‡ 30. Hébr. austr. Toutes les prémices, tous les premiers-nés, et toutes les offrandes que vous élevez en présence du Seigneur, appartiendront aux prêtres. Les offrandes élevées sont le pain, la farine, les fruits qu'on apportoit au temple, la poitrine et l'épaule des hosties pacifiques.

rir, " afin qu'il prie Dieu pour vous, et que le Seigneur répande la bénédiction sur votre maison.

tiva ciborum vestrorum dabitur sacerdoti, ut reponat benedictionem domui tuæ.

Lev. xii, 8.

31. Les prêtres ne mangeront, ni d'aucun oiseau, ni d'aucune autre bête qui sera morte d'elle-même, ou qui aura été prise par quelque bête.

31. Omne morticinum, et captum a bestia, de avibus et de pecoribus non comedent sacerdotes.

† 30. Hébr. les prémices de votre pâte. On donnoit aux prêtres une partie de la pâte qu'on pétrissoit. Num. xv. 20.

## CHAPITRE XLV.

Place pour la ville sainte. Partage du prince. Balances et mesures justes. Tributs dus au prince. Sacrifices du commencement de l'année sainte. Solennité de Pâque. Fête des tabernacles.

1. LORSQUE vous commencerez à partager la terre au sort, " séparez-en les prémices pour le Seigneur; c'est-à-dire, choisissez d'abord un lieu qui soit sanctifié et séparé du reste de la terre, qui ait vingt-cinq mille mesures de longueur, et dix mille de largeur; " et il sera saint

1. CUMQUE cœperitis terram dividere sortito, separate primitias Domino, sanctificatum de terra, longitudine viginti-quinque millia, et latitudine decem millia: sancti-

† 1. L'hébreu peut se traduire : Lorsque vous ferez échoir la terre en héritage à ceux qui doivent la posséder, séparez-en, etc. Il ne paroît point que la division de la terre d'Israël se soit jamais faite telle que le Seigneur la prescrit dans ces derniers chapitres, soit que les Juifs n'aient pu la faire, en étant peut-être empêchés par leurs ennemis, comme l'ont cru quelques interprètes; soit que Dieu même ait voulu par-là nous faire entendre que toutes ces choses étoient dites en figure, et ne devoient s'accomplir parfaitement que dans l'Eglise, et d'une manière spirituelle, comme les meilleurs interprètes l'ont aussi pensé. Je répète que dans le calcul des dimensions qui vont suivre, je ne fais que copier le commentaire de D. Calmet. Si l'on y trouve quelques difficultés, je tâcherai de les dissiper en offrant un autre plan à la fin de ce livre.

*Ibid.* C'est-à-dire (selon D. Calmet), vingt-cinq mille coudées au septentrion et autant au midi du temple du Seigneur, qui sera au milieu de cette longueur; et dix-mille coudées au couchant et autant à l'orient du même temple, qui se trouvera aussi au milieu de cette largeur. (*Infr.* XLVIII. 10.) Ainsi cet espace avoit cinquante mille coudées de long sur vingt mille de large. Tout ce terrain étoit destiné pour le temple, pour la ville sainte, pour la demeure du prince, des prêtres, des lévites, et même du peuple qui devoit s'y habituer. C'est ce qu'on voit expliqué plus en détail au chap. XLVIII. Voyez la carte, EE, FF, GG.



ficatum erit in omni termino ejus per circuitum.

2. Et erit ex omni parte sanctificatum quingentos per quingentos, quadrifariam per circuitum : et quinquaginta cubitis in suburbana ejus per gyrum.

3. Et a mensura ista mensurabis longitudinem - viginti quinque millium : et latitudinem decem millium : et in ipso erit templum, Sanctumque sanctorum.

4. Sanctificatum de terra erit sacerdotibus ministris sanctuarii, qui accedunt ad ministerium Domini : et erit eis locus in domos, et in sanctuarium sanctitatis.

dans toute son étendue, comme étant tout consacré au Seigneur.

2. De tout cet espace, vous en séparerez, pour le lieu saint, un lieu carré, qui aura cinq cents mesures de chaque côté tout à l'entour; et cinquante coudées encore aux environs, pour les faubourgs. "

3. Vous mesurerez donc avec cette mesure une place de vingt-cinq mille de longueur, et de dix mille de largeur; " et dans cette place, sera le temple et le Saint des saints.

4. Cette terre ainsi sanctifiée sera pour les prêtres qui sont les ministres du sanctuaire, et qui s'approchent pour s'acquitter des fonctions du ministère du Seigneur; et ce lieu sera destiné pour leurs maisons, et pour le sanctuaire très-saint. "

Après ces mots, *viginti quinque millia*, le texte hébreu répète le mot  $\text{לְאָרְצוֹ}$ , *longitudine*, vraisemblablement pour  $\text{לְאָרְצוֹ}$ , *cubitorum*.

¶ 2. Hébr. autr. De cet espace on prendra cinq cents coudées en carré pour le lieu saint, et cinquante tout autour pour une place libre et dégagée. Le temple avoit cinq cents coudées en carré (*Supr. XLII. 6.*), et la place qui étoit tout autour du temple, entre le mur du parvis du peuple et un autre mur, haut de six coudées, qui environnoit toute la croupe de la montagne (*Supr. XL. 5.*), étoit de cinquante coudées, en sorte que ce dernier mur avoit à chacun de ses quatre côtés, six cents coudées de long. Voyez la carte, *A*. On lit dans l'hébreu,  $\text{וְהָיָה}$ , *Erit*, pour  $\text{וְהָיָה}$ , *Et erit*.

¶ 3. Autr. Vous mesurerez donc depuis cet espace la longueur de vingt-cinq mille mesures et la largeur de dix mille, etc. Du centre de ces cinq cents coudées, qui étoit le milieu du temple, on comptoit la longueur de vingt-cinq mille coudées du septentrion au midi et du midi au septentrion, et la largeur de dix mille coudées de l'orient à l'occident et de l'occident à l'orient, en sorte que cette longueur de vingt-cinq mille et cette largeur de dix mille devoient se compter deux fois. *Infr. XLVIII. 20.* Voyez la carte, *A B C D E*.

¶ 4. Ce sera dans cet espace qu'on bâtira le temple, les logemens des ministres du Seigneur, le palais du prince et la ville sainte. Mais les prêtres n particulier auront pour demeure le lieu saint, le temple renfermé ans une étendue de six cents coudées en carré, y compris l'espace qui toit autour du parvis des prêtres. *Infr. XLVIII. 11.* Voyez la carte, *A*.

5. Il y aura vingt-cinq mille *mesures* de longueur, et dix mille de largeur, pour les lévites qui servent au temple; " et ils auront aussi eux-mêmes vingt chambres dans le lieu où est le trésor. "

6. Et vous donnerez à la ville, pour son étendue, cinq mille *mesures* de large, et vingt-cinq mille de long, " selon ce qui est séparé pour le sanctuaire: " et ce sera pour toute la maison d'Israël.

7. Vous désignerez aussi le partage du prince, qui s'étendra de part et d'autre, le long de ce qui a été séparé pour le lieu saint, et pour la place de la ville, et vis-à-vis de ce lieu saint, et de cette place, depuis un côté de la mer *Méditerranée* jusqu'à l'autre, et depuis un côté de l'orient jusqu'à l'autre; et la longueur de ce qui lui appartiendra sera égale à ces deux autres portions que vous aurez marquées pour les prêtres et pour le peuple, depuis les bornes de l'occident, jusqu'aux bornes de l'orient. "

ψ 5. Les lévites prendront une étendue de vingt-cinq mille coudées du septentrion au midi, et de dix mille de l'orient à l'occident pour leur partage. Au milieu de ce terrain sera le temple, et autour du temple la ville sainte en carré, *Infr.* XLVIII. 13.-17., et outre cela une seconde ville pour les artisans qui ne seront pas de la tribu de Lévi. *Infr.* XLVIII. 19. Voyez la carte, *B C D E*.

*Ibid.* Autrement et selon l'hébreu : Et outre cela ils auront en leur possession vingt chambres dans le temple, pour s'y loger pendant qu'ils seront occupés au service du Seigneur.

ψ 6. Dans le partage des lévites on prenoit une étendue de dix mille coudées de large, savoir cinq mille du côté du couchant, et autant du côté de l'orient, sur une longueur de vingt-cinq mille coudées du septentrion au midi, pour le logement du peuple qui devoit habiter la ville sainte. *Infr.* XLVIII. 15. 18. 19. Voyez la carte, *FF*.

*Ibid.* Hébr. Vous donnerez à la ville pour son étendue, etc., le long de l'espace séparé pour le sanctuaire. La ville de ces Israélites étoit le long et vis-à-vis du temple du Seigneur, et de la ville où demeuroient les lévites. Voyez la carte, *EE. FF*.

ψ 7. La largeur de ce partage se prendra du septentrion au midi, sa

5. Viginti-quinque autem millia longitudinis, et decem millia latitudinis erunt levitis, qui ministrant domui : ipsi possidebunt viginti gazophylacia.

6. Et possessionem civitatis dabitur quinque millia latitudinis, et longitudinis viginti-quinque millia, secundum separationem sanctuarii, omni domui Israel.

7. Principi quoque hinc et inde in separationem sanctuarii, et in possessionem civitatis, contra faciem separationis sanctuarii, et contra faciem possessionis urbis, a latere maris usque ad mare, et a latere orientis usque ad orientem: longitudinis autem juxta unamquamque partem a termino occidentali usque ad terminum orientalem.

8. De terra erit ei possessio in Israël : et non depopulabuntur ultra principes populum meum : sed terram dabunt domui Israël secundum tribus eorum.

9. Hæc dicit Dominus Deus : Sufficiat vobis, principes Israël : iniquitatem et rapinas intermittite, et iudicium et justitiam facite : separate confinia vestra a populo meo, ait Dominus Deus.

10. Statera justa, et ephi justum, et bathus justus erit vobis.

11. Ephi et bathus æqualia, et unius mensuræ erunt : ut capiat decimam partem cori bathus, et decimam partem cori ephi : juxta mensuram

8. Il aura *ainsi* son partage de la terre dans Israël; et les princes ne pilleront plus à l'avenir mon peuple; mais ils distribueront la terre à la maison d'Israël, selon *la grandeur* de chaque tribu.

9. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Qu'il vous suffise, ô princes d'Israël! *d'avoir fait tant d'injustices et de violences; soyez contents de cette portion que je vous donne; et cessez de commettre l'iniquité "pour vous agrandir, et de piller mon peuple pour vous enrichir; rendez la justice, et agissez selon l'équité; séparez vos terres d'avec celles de mon peuple,"* dit le Seigneur Dieu.

10. Que votre balance soit juste; que l'éphi et le bath soient aussi pour vous de justes mesures.

11. L'éphi et le bath seront égaux et d'une même mesure, en sorte que le bath tiendra la dixième partie du cor, et que l'éphi tiendra de même la dixième partie du cor; leur poids sera égal, par rapport à la mesure du cor."

longueur de l'occident en orient. Pour s'en faire une idée, il faut jeter les yeux sur la carte, GG., et sur le ¶ 21. du chap. XLVIII., où l'on voit que le partage du prince étoit en deux pièces égales, qui dans leur total avoient vingt-cinq mille coudées de long sur vingt mille de large; et chaque portion en particulier avoit douze mille cinq cents coudées de long sur vingt mille de large. (Selon le calcul de D. Calmet, le texte peut signifier : la longueur sera conforme à chacune des autres parties depuis les bornes de l'occident jusqu'aux bornes de l'orient. Cette expression ne détermine point le nombre des coudées.)

¶ 9. Hébr. autr. la violence.

*Ibid.* La plupart des interprètes traduisent l'hébreu : Otez vos exactions de dessus mon peuple. Plus littéralement : vos expulsions, vos violences.

¶ 11. Le *chomer* et le *cor* contenoient environ trois cents pintes; l'*éphi* et le *bath*, environ trente pintes. L'*éphi* servoit pour les grains, et le *bath* pour les liqueurs; l'hébreu répète ici deux fois *chomer*, et ne nomme point le *cor*; mais il a été facile aux copistes de confondre הכור ou הכר, *corus*, avec החמר, *chomer*; il y a lieu de présumer que le *chomer* servoit aux grains, et le *cor* aux liqueurs; en sorte que le *bath* étoit la dixième partie du *cor*, et l'*éphi* la dixième partie du *chomer*. Voyez les ¶ 13. et 14.

Exod. xxx.  
13.  
Lev. xxvii.  
25.  
Num. iii. 47.

12. Le sicle doit avoir vingt oboles; " et vingt sicles, vingt-cinq sicles, et quinze sicles, *c'est-à-dire, soixante sicles, font la mine.* "

13. Et voici quelles seront les prémices que vous offrirez: " La sixième partie de l'éphi, prise sur un cor de froment, et la sixième partie de l'éphi prise sur un cor d'orge. "

14. Quant à la mesure de l'huile, c'est le bath d'huile qui est la dixième partie du cor, " car les dix baths font le cor, et le cor est rempli de dix baths. "

15. *On offrira* un belier d'un troupeau de deux cents bêtes, de celles que le peuple d'Israël nourrit pour les sacrifices, " pour les holocaustes, pour les oblations pacifiques, afin qu'il serve à les ex-

cori erit æqua libratio eorum.

12. Siclus autem viginti obolos habet: porro viginti sicli, et viginti-quinque sicli, et quindecim sicli, minam faciunt.

13. Et hæ sunt primitiæ, quas tolletis: Sextam partem ephi de coro frumenti, et sextam partem ephi de coro hordei.

14. Mensura quoque olei, bathus olei, decima pars cori est: et decem bathi eorum faciunt, quia decem bathi implent eorum.

15. Et arietem unum de grege ducentorum, de his quæ nutriunt Israel in sacrificium, et in holocaustum, et in pacifica, ad expian-

‡ 12. Hébr. Le sicle est de vingt gérah ou oboles. Le sicle réduit à notre monnoie valoit environ trente-deux sous six deniers.

*Ibid.* Hébr. autr. *une pièce de vingt sicles, une de vingt-cinq sicles, et une de quinze sicles, feront chez vous une mine.* La mine ainsi composée de soixante sicles valoit environ quatre-vingt dix-sept livres dix sous de notre monnoie.

‡ 13. Ceci s'adresse aux enfans d'Israël: Voici le tribut que vous paierez à votre prince. *Infr.* ‡ 16.

*Ibid.* Cette sixième partie de l'éphi est la soixantième du cor, ou selon l'hébreu, du chomer.

‡ 14. Hébr. autr. Quant au droit sur l'huile, ce sera un bath d'huile que vous offrirez; et le bath est la dixième partie du cor; car, etc.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu à la lettre: *Et statutum olei, bathus olei, decimum bathi de coro: decem bathi chomer, quia decem bathi chomer.* Cette répétition qui ne se trouve point dans la version des Septante est assez visiblement une faute de copiste, qui vient vraisemblablement d'une variante; car le sens naturel de ce texte comparé au verset précédent donne lieu de présumer que la leçon primitive étoit: *Et statutum olei, bathus olei, decimum de coro: quia decem bathi eorum:* Quant au droit sur l'huile, ce sera un bath d'huile, *c'est-à-dire*, un dixième sur un cor; car les dix baths font le cor. On a pu confondre aisément dans l'hébreu, חכר, *chorus*, avec חמר, *chomer*; ce qui aura pu faire naître deux leçons différentes dont la seconde aura prévalu sur la première. On trouve de même le cor employé pour l'huile, au iii<sup>e</sup> livre des Rois.

‡ 15. Hébr. litt. pour les offrandes.



dum pro eis, ait Dominus Deus.

16. Omnis populus terræ tenebitur primitiis his principi in Israël.

17. Et super principem erunt holocausta, et sacrificium, et libamina, in solemnitatibus, et in calendis, et in sabbatis, et in universis solemnitatibus domus Israël: ipse faciet pro peccato sacrificium, et holocaustum, et pacifica, ad expiandum pro domo Israël.

18. Hæc dicit Dominus Deus: In primo mense, una mensis, sumes vitulum de armento immaculatum, et expiabis sanctuarium.

19. Et tollet sacerdos de sanguine quod erit pro peccato: et ponet in postibus domus, et in quatuor angulis crepidinis altaris, et in postibus portæ atrii interioris.

20. Et sic facies in septima mensis, pro unoquoque qui ignoravit, et errore deceptus est: et expiabis pro domo.

*pier et à les purifier*, dit le Seigneur Dieu.

16. Tout le peuple du pays sera obligé de payer ces prémices à celui qui sera prince en Israël.

17. Et le prince sera chargé d'offrir les holocaustes, les sacrifices et les oblations de liqueurs, " les jours solennels, les premiers jours de chaque mois, les jours du sabbat, et tous les jours solennisés par la maison d'Israël; il offrira, pour le péché, le sacrifice, " l'holocauste et les victimes pacifiques, pour l'expiation de la maison d'Israël.

18. Voici ce que dit le Seigneur Dieu: Le premier mois, " et le premier jour de ce mois, vous prendrez un veau du troupeau, qui soit sans tache, et vous vous en servirez pour expier *et pour purifier* le sanctuaire.

19. Le prêtre prendra du sang du sacrifice qu'on offrira pour le péché; et il en mettra sur les poteaux de la porte du temple, aux quatre coins du rebord de l'autel, " et aux poteaux de la porte du parvis intérieur.

20. Vous ferez la même chose le septième jour du mois, pour tous ceux qui ont péché par ignorance; et qui ont été trompés par une erreur *et une faiblesse humaine*; et vous expierez ainsi pour le temple.

‡ 17. Hébr. litt. Les holocaustes, les offrandes de farine, et les libations.

‡ Ibid. Hébr. il offrira l'hostie pour le péché, l'offrande de farine, l'holocauste, etc.

‡ 18. C'est-à-dire, de l'année sainte. *Infr.* ‡ 21.

‡ 19. Il y avoit plus d'un rebord à l'autel, *Supr.* XLIII. 14.; on mettoit du sang ou sur les coins de chacun des rebords, ou seulement sur celui d'en haut.

21. Le premier mois, et le quatorzième jour de ce mois, vous solenniserez la fête de Pâque; on mangera les pains sans levain sept jours durant.

22. Et le prince offrira en ce jour-là, pour lui-même et pour tout le peuple du pays, un veau *en sacrifice* pour le péché.

23. Il offrira en holocauste au Seigneur, pendant la solennité des sept jours, sept veaux, et sept beliers sans tache, chaque jour, durant les sept jours; et il offrira aussi chaque jour un jeune bouc pour le péché.

24. Il joindra dans son sacrifice" un éphi *de farine* à chaque veau, et un éphi *de farine* à chaque bœuf; et il ajoutera un hin" d'huile à chaque éphi *de farine*.

25. Le septième mois, et le quinzième jour de ce mois, il fera, en cette fête solennelle" sept jours de suite, les mêmes choses qui ont été dites auparavant, soit pour l'expiation du péché, soit pour l'holocauste, ou pour le sacrifice des oblations" et de l'huile.

21. In primo mense, quartadecima die mensis, erit vobis Paschæ solemnitas : septem diebus azyma comedentur.

22. Et faciet princeps in die illa pro se, et pro universo populo terræ, vitulum pro peccato.

23. Et in septem dierum solemnitate faciet holocaustum Domino septem vitulos, et septem arietes immaculatos, quotidie septem diebus : et pro peccato hircum caprarum quotidie.

24. Et sacrificium ephi per vitulum, et ephi per arietem faciet : et olei hin per singula ephi.

25. Septimo mense, quintadecima die mensis in solemnitate, faciet sicut supra dicta sunt per septem dies, tam pro peccato, quam pro holocausto, et in sacrificio, et in oleo.

ψ 24. Hébr. autr. *Il joindra l'offrande d'un éphi de farine, etc.*

*Ibid.* Le hin étoit la sixième partie du bath, et contenoit environ cinq pintes.

ψ 25. C'est-à-dire, dans la fête des tabernacles.

*Ibid.* Hébr. soit pour l'hostie pour le péché, soit pour la victime de l'holocauste, soit pour l'offrande de farine, et pour l'oblation de l'huile.

## CHAPITRE XLVI.

Règlement pour l'ouverture de la porte orientale du parvis des prêtres.  
Par quelle porte le roi et le peuple doivent entrer et sortir du temple.  
Diverses sortes de sacrifices. Dons du prince. Cuisines du temple.

1. HÆC dicit Dominus Deus : Porta atrii interioris, quæ respicit ad orientem, erit clausa sex diebus, in quibus opus sit : die autem sabbati aperietur, sed et in die calendarum aperietur.

2. Et intrabit princeps per viam vestibuli portæ deforis, et stabit in limine portæ : et facient sacerdotes holocaustum ejus, et pacifica ejus : et adorabit super limen portæ, et egredietur : porta autem non claudetur usque ad vesperam.

3. Et adorabit populus terræ ad ostium portæ illius in sabbatis, et in calendis coram Domino.

4. Holocaustum autem hoc offeret princeps Domino : in die sabbati sex agnos immaculatos, et arietem immaculatum.

5. Et sacrificium ephi per arietem : in

1. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : La porte du parvis intérieur, laquelle regarde vers l'orient, sera fermée les six jours où l'on travaille ; mais on l'ouvrira le jour du sabbat, et on l'ouvrira encore le premier jour de chaque mois.

2. Le prince viendra *au temple* par le chemin du vestibule de la porte de dehors ; et il s'arrêtera à l'entrée de la porte ; et les prêtres offriront pour lui l'holocauste et le sacrifice de paix ; il adorera sur le pas de cette porte, puis il sortira ; et la porte ne sera point fermée jusqu'au soir, afin que le peuple puisse voir ce qui se fait dans le temple pour le culte du Seigneur.

3. Et le peuple du pays adorera aussi le Seigneur devant cette porte, les jours du sabbat, et les premiers jours de chaque mois.

4. Or, le prince offrira au Seigneur cet holocauste ; savoir, le jour du sabbat, six agneaux qui soient sans tache, et un belier de même sans tache,

5. Avec l'oblation " d'un éphi de farine pour le belier, et ce que sa

ψ 1. Voyez au chap. XLIV. ψ 1. et 2.

ψ 2. Autr. Le prince viendra par le chemin du vestibule de la porte de dehors ; il s'approchera de la porte extérieure du vestibule, ou même jusqu'à l'entrée du vestibule ; et il s'arrêtera près de la porte, sans pouvoir passer par cette porte qui donne entrée au parvis des prêtres. Supr. XLIV. 3.

ψ 5. C'est le sens de l'hébreu.

main offrira *volontairement* en sacrifice pour chaque agneau, et un hin d'huile pour chaque éphi de farine.

6. Et le premier jour de chaque mois, il offrira un veau du troupeau qui soit sans tache, " avec six agneaux et six " beliers, qui n'aient point non plus de tache.

7. Et il offrira en sacrifice un éphi de farine pour le veau, avec un éphi de farine pour chaque belier; " il donnera pour chaque agneau ce que sa main pourra trouver *selon ses facultés*, et un hin d'huile pour chaque éphi de farine.

8. Lorsque le prince doit entrer dans le temple, il entrera par le vestibule " de la porte orientale, et il sortira par le même endroit.

9. Mais lorsque le peuple du pays entrera pour se présenter devant le Seigneur aux jours solennels, celui qui sera entré par la porte du septentrion, pour adorer, sortira par la porte du midi; et celui qui sera entré par la porte du midi, sortira par la porte du septentrion. Nul ne retournera par la porte par laquelle il sera entré; mais il sortira " par l'autre qui lui est opposée.

10. Mais le prince étant au milieu

agnis autem sacrificium quod dederit manus ejus, et olei hin per singula ephi.

6. In die autem calendarum vitulum de armento immaculatum: et sex agni et arietes immaculati erunt.

7. Et ephi per vitulum, ephi quoque per arietem faciet sacrificium: de agnis autem, sicut invenerit manus ejus: et olei hin per singula ephi.

8. Cumque ingressurus est princeps, per viam vestibuli portæ ingrediatur, et per eandem viam exeat.

9. Et cum intrabit populus terræ in conspectu Domini in solemnitatibus, qui ingreditur per portam aquilonis, ut adoret, egrediatur per viam portæ meridianæ: porro qui ingreditur per viam portæ meridianæ, egrediatur per viam portæ aquilonis: non revertetur per viam portæ, per quam ingressus est, sed e regione illius egredietur.

10. Princeps autem

† 6. On lit dans l'hébreu le pluriel תמימים, *integros*, pour תמים, *integrum*.

*Ibid.* Hébr. un belier.

‡ 7. Hébr. Pour le belier.

‡ 8. Litt. Par le chemin du vestibule de la porte. *Supr.* † 2.

‡ 9. On lit dans l'hébreu, יצא, *egredientur*, pour *egredietur*; les rabbins en conviennent.

*Supr.* XLIV.  
5.



in medio eorum cum ingredientibus ingredietur, et cum egredientibus egredietur.

11. Et in nundinis, et in solemnitatibus erit sacrificium ephi per vitulum, et ephi per arietem : agnis autem erit sacrificium sicut invenerit manus ejus : et olei hin per singula ephi.

12. Cum autem fecerit princeps spontaneum holocaustum, aut pacifica voluntaria Domino, aperietur ei porta quæ respicit ad orientem, et faciet holocaustum suum, et pacifica sua, sicut fieri solet in die sabbati : et egredietur, claudeturque porta postquam exierit.

13. Et agnum ejusdem anni immaculatum faciet holocaustum quotidie Domino : semper mane faciet illud.

14. Et faciet sacrificium super eo cata mane mane sextam partem ephi, et de oleo

d'eux *tous*, entrera avec ceux qui entrent, et sortira " avec ceux qui sortent, *non par la même porte, mais par la porte orientale, qui est entre les deux portes par où passe le peuple.*

11. Aux jours de foire, et aux fêtes solennelles, on offrira en sacrifice " un éphi *de farine* pour un veau, et un éphi *de farine* pour un belier; pour les agneaux, chacun offrira en sacrifice ce que sa main trouvera *selon son pouvoir*; et l'on joindra un hin d'huile à chaque éphi *de farine.*

12. Or, quand le prince offrira volontairement au Seigneur un holocauste, ou un sacrifice pacifique, on lui ouvrira la porte qui regarde vers l'orient; et il offrira son holocauste et ses victimes pacifiques, comme il a coutume de le faire le jour du sabbat; et il sortira ensuite, et on fermera la porte après qu'il sera sorti.

13. Il offrira tous les jours au Seigneur un agneau de la même année, qui sera sans tache; et il l'offrira toujours au matin. "

14. Et il offrira tous les matins " en sacrifice " pour cet agneau la sixième partie d'un éphi *de farine*, et la troisième partie d'un hin "

‡ 10. On lit encore ici dans l'hébreu, יָצֵא, *egredietur*, pour *egredietur*; mais les rabbins n'en avertissent pas.

‡ 11. Hébr. autr. Aux jours de fête et aux jours de solennités, on présentera pour offrande un éphi, etc.

‡ 13. On lit deux fois ici dans l'hébreu, פָּעִים, *facies*, pour *faciet*; et de même au commencement du ‡ suiv.

‡ 14. Cette expression de la Vulgate, *cata mane mane*, est composée du grec κατὰ et du latin *mane* : id est *per singula matutina.*

*Ibid.* Hébr. litt. en offrande.

*Ibid.* La sixième partie de l'éphi contenoit environ cinq pintes; la troisième partie du hin contenoit un peu plus de trois chopines.

d'huile, afin qu'elle soit mêlée avec la farine; c'est là le sacrifice " qu'il est obligé, selon la loi, d'offrir au Seigneur, et qui doit être perpétuel, et de chaque jour.

15. Il immolera donc l'agneau, et offrira le sacrifice " et l'huile tous les matins; et cet holocauste sera éternel.

16. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Si le prince fait quelque don à l'un de ses fils, ce don lui demeurera en héritage, à lui et à ses enfans, qui le posséderont par droit de succession. "

17. Mais s'il fait un legs " de son bien propre à l'un de ses serviteurs, il ne lui appartiendra que jusqu'à l'année du jubilé; et alors il retournera au prince, et la propriété en appartiendra à ses enfans. "

18. Le prince ne prendra rien par violence de l'héritage du peuple, ni de ses biens; mais il donnera de son bien propre un héritage à ses enfans; c'est ce que je veux qu'il soit observé, afin que mon peuple ne soit point chassé et dépouillé de ce qu'il possède légitimement.

19. Or, l'ange me fit passer par une entrée qui étoit à côté de la porte, dans les chambres du sanctuaire,

tertiam partem hin, ut misceatur similæ : sacrificium Domino legitimum, juge atque perpetuum.

15. Faciet agnum, et sacrificium et oleum cata mane mane, holocaustum sempiternum.

16. Hæc dicit Dominus Deus : Si dederit princeps donum alicui de filiis suis : hereditas ejus, filiorum suorum erit : possidebunt eam hereditarie.

17. Si autem dederit legatum de hereditate sua uni servorum suorum, erit illius usque ad annum remissionis, et revertetur ad principem : hereditas autem ejus, filiis ejus erit.

18. Et non accipiet princeps de hereditate populi per violentiam, et de possessione eorum : sed de possessione sua hereditatem dabit filiis suis : ut non dispergatur populus meus unusquisque a possessione sua.

19. Et introduxit me per ingressum qui erat ex latere portæ, in ga-

ψ 14. Hébr. litt. l'oblation.

ψ 15. Hébr. l'offrande de farine. On lit dans l'hébreu, וְשָׂרָה, Et facient; les rabbins supposent qu'il faut lire וְשָׂרָה, facient; peut-être faudroit-il lire וְשָׂרָה, Et faciet.

ψ 16. Hébr. autr. ce don fera partie de l'héritage qu'il laissera à ses enfans; ils le posséderont par droit d'héritage.

ψ 17. Hébr. un don, un présent.

Ibid. Hébr. litt. utique hereditas ejus, filiorum ejus, eis erit. Les Septante ont lu simplement hereditas filiorum ejus; le sens seroit donc : ainsi l'héritage de ses enfans leur demeurera.

zophylacia sanctuarii ad sacerdotes, quæ respiciebant ad aquilonem : et erat ibi locus vergens ad occidentem.

20. Et dixit ad me : Iste est locus ubi coquent sacerdotes pro peccato, et pro delicto : ubi coquent sacrificium, ut non efferant in atrium exterius, et sanctificetur populus.

21. Et eduxit me in atrium exterius, et circumduxit me per quatuor angulos atrii : et ecce atriolum erat in angulo atrii, atriola singula per angulos atrii.

22. In quatuor angulis atrii atriola disposita, quadraginta cubitorum per longum, et triginta per latum : mensuræ unius quatuor erant.

où logeoient les prêtres, et qui regardoient le septentrion ; et il y avoit là un lieu *particulier* qui étoit tourné vers le couchant. "

20. Alors il me dit : C'est ici le lieu où les prêtres feront cuire les *vian-*  
*des des* victimes immolées pour le péché et pour la faute, et les autres oblations du sacrifice, " afin qu'ils ne les portent point dans le parvis extérieur, et que ces choses saintes ne soient point exposées au peuple. "

21. Et il me fit sortir dans le parvis extérieur, et me mena aux quatre coins du parvis ; et je vis qu'il y avoit une petite place à chacun des quatre coins de ce parvis. "

22. Or, ces petites places, ainsi disposées à ces quatre coins du parvis, " avoient quarante coudées de long, sur trente de large, étant toutes quatre d'une seule et même mesure.

¶ 19. Le prophète entra par la porte septentrionale du parvis des prêtres, où il avoit reçu tous les ordres qu'on a lus depuis le chap. XLIV. v. 4. et suiv. De cette porte (voyez le plan du temple selon D. Calmet, Q), il entra du vestibule, par une porte qui étoit à côté, dans les appartemens des prêtres qui étoient le long de cette aile (plan, S), à la droite du vestibule en s'avançant vers le couchant. A l'extrémité de cette enfilade de chambres, il remarqua tout à l'occident le lieu où l'on cuisoit les chairs des victimes pour le péché. (*Infr.* v. 20.) Voyez le plan, T. Ce plan est placé à la suite des deux derniers livres des Rois, tom. VI.

¶ 20. C'est le sens de l'hébreu : et les offrandes de farine.

*Ibid.* Litt. de peur que le peuple n'en soit sanctifié, et que la sainteté extérieure qu'il contractera par l'attouchement de ces choses saintes, ne le mette hors d'état de satisfaire aux devoirs communs de la société, et ne l'oblige à se purifier de la souillure qu'il aura contractée à l'approche, quoique involontaire, de ces chairs sanctifiées.

¶ 21. Voyez le plan, PPPP.

¶ 22. Hébr. autr. Aux quatre coins du parvis, il y avoit ainsi des places ou cours liées au bâtiment (ou selon les Septante ; de petites cours), qui avoient, etc. C'est-à-dire qu'au lieu de קטרות, *ligatu*, les Septante ont lu קטנות, *parva*.

23. Et il y avoit une muraille qui enfermoit chacune de ces quatre petites places; on voyoit aussi les cuisines bâties sous les portiques tout autour."

24. Et il me dit : C'est ici la maison des cuisines, où les ministres de la maison du Seigneur feront cuire les victimes destinées pour le peuple.

23. Et paries per circuitum ambiens quatuor atriola : et culinæ fabricatæ erant subter porticus per gyrum.

24. Et dixit ad me : Hæc est domus culinæ, in qua coquent ministri domus Domini victimas populi.

¶ 23. Hébr. Il y avoit un rang tout autour de ces quatre places ou cours, et les cuisines étoient au-dessous de ces rangs tout autour. Les Septante ont cru qu'il y avoit des portiques tout autour : D. Calmet incline plutôt à croire qu'il y avoit des rangs de fourneaux dans lesquels on faisoit le feu, ou des foyers sur lesquels on mettoit les chaudières.

## CHAPITRE XLVII.

Eaux qui sortent de dessous la porte orientale du temple, et qui se grossissant à mesure qu'elles avancent, vont se rendre dans la mer Morte, dont elles adoucissent les eaux. Limites de la terre d'Israël.

1. ENSUITE il me fit revenir vers la porte de la maison du Seigneur; et je vis des eaux qui sortoient de dessous la porte vers l'orient; car la face de la maison regardoit vers l'orient : or, ces eaux descendoient au côté droit du temple, vers le midi de l'autel. "

1. Et convertit me ad portam domus, et ecce aquæ egrediebantur subter limen domus ad orientem : facies enim domus respiciebat ad orientem : aquæ autem descende-

¶ 1. Ezéchiël, après avoir fait le tour du parvis du peuple (*Supr.* XLVI. 21.), est ramené par la porte septentrionale dans le parvis des prêtres; et étant arrivé à la porte du temple, il vit une fontaine qui avoit sa source sous cette porte qui regardoit vers l'orient; et l'eau de cette fontaine passant au midi de l'autel des holocaustes, couloit du couchant à l'orient, et alloit se rendre dans la ville de Cédron, et de là à la mer Morte. Tous les interprètes conviennent que ces eaux ne furent jamais réellement dans le temple, de la manière dont elles sont ici décrites. Quelques prophètes parlent d'une semblable fontaine (*Joël*, III. 18. *Zach.* XIV. 8.), et quelques auteurs assurent qu'il y avoit des sources dans le temple; mais les premiers doivent s'expliquer, de même qu'Ezéchiël, dans un sens figuré; et les seconds parlent des eaux qu'on avoit amenées dans Jérusalem et dans le temple peu de temps avant sa destruction. Ces eaux marquées par les prophètes, doivent s'entendre de la grace de Jésus-Christ,



bant in latus templi dextrum ad meridiem altaris.

2. Et eduxit me per viam portæ aquilonis : et convertit me ad viam foras portam exteriorem, viam quæ respiciebat ad orientem : et ecce aquæ redundantes a latere dextro.

3. Cum egrederetur vir ad orientem, qui habebat funiculum in manu sua, et mensus est mille cubitos : et traduxit me per aquam usque ad talos.

4. Rursumque mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad genua.

5. Et mensus est mille, et traduxit me per aquam usque ad renes. Et mensus est mille, torrentem quem non potui pertransire : quoniam intumuerant aquæ profundi torrentis, qui non potest transvadari.

6. Et dixit ad me : Certe vidisti, fili hominis. Et eduxit me,

2. Et il me fit sortir par la porte du septentrion, et me fit tourner par le chemin de dehors la porte, vers le chemin qui regardoit vers l'orient; et je vis que les eaux venoient en abondance du côté droit."

3. L'homme qui me conduisoit sortant donc vers l'orient, et ayant un cordeau à la main, mesura un espace de mille coudées, " qu'il me fit passer dans l'eau, dont j'avois jusqu'à la cheville des pieds.

4. Il mesura un autre espace de mille coudées, qu'il me fit aussi passer dans l'eau; et j'en avois jusqu'aux genoux.

5. Il mesura un autre espace de mille coudées, qu'il me fit encore passer dans l'eau; et j'en avois jusqu'aux reins. Enfin il mesura un autre espace de mille coudées; et je trouvai que c'étoit alors comme un torrent que je ne pus passer, parce que les eaux s'étoient tellement enflées, et le fleuve étoit devenu si profond, qu'on ne pouvoit le passer à gué."

6. Alors il me dit : Certes vous l'avez bien vu, " fils de l'homme, combien ce fleuve est devenu grand.

de la doctrine de l'Évangile, de l'effusion de l'Esprit-Saint, des eaux sacrées du baptême.

‡ 2. La porte orientale étant fermée (*Supr.* XLIV. 2.), il fallut faire le tour par la porte septentrionale pour parvenir au dehors de cette porte orientale, afin de suivre le cours de l'eau qui alloit de ce côté-là.

‡ 3. C'est-à-dire, le chemin de mille coudées le long du cours de ces eaux.

‡ 5. Hébr. autr. Parce que les eaux s'étoient tellement enflées que l'on ne pouvoit qu'y nager, et que c'étoit un torrent que l'on ne pouvoit passer à gué.

‡ 6. Hébr. litt. L'avez-vous bien vu?

Et il me fit aussitôt sortir de l'eau, en me menant au bord du torrent.

7. M'étant donc tourné, j'aperçus une très-grande quantité d'arbres des deux côtés sur le bord de ce torrent;

8. Et il me dit : Ces eaux qui, en sortant, amassent des monceaux de sable vers l'orient, et qui descendent dans la plaine du désert, entreront dans la mer, et en sortiront; et les eaux de la mer seront adoucies."

9. Et tout animal vivant qui rampe, vivra partout où viendra le torrent; "et il y aura une grande quantité de poissons où ces eaux viendront se rendre; et tout ce qui sera abreuvé de l'eau de ce torrent, sera guéri et vivra.

10. Les pêcheurs se tiendront sur ces eaux; et depuis Engaddi jusqu'à Engallim, "on séchera des filets; il y aura beaucoup d'espèces différentes de poissons, et en très-grande abondance, comme il y en a dans la grande mer."

11. Mais dans ses rivages" et dans les marais qu'elle forme, les eaux

et convertit ad ripam torrentis.

7. Cumque me convertissem, ecce in ripa torrentis ligna multa nimis ex utraque parte.

8. Et ait ad me : Aquæ istæ, quæ egrediuntur ad tumulos sabuli orientalis, et descendunt ad plana deserti, intrabunt mare, et exhibunt, et sanabuntur aquæ.

9. Et omnis anima vivens, quæ serpit, quocumque venerit torrens, vivet : et erunt pisces multi satis, postquam venerint illuc aquæ istæ : et sanabuntur et vivent omnia ad quæ venerit torrens.

10. Et stabunt super illas piscatores : ab Engaddi usque ad Engallim siccatio sagnarum erit : plurimæ species erunt piscium ejus, sicut pisces maris magni, multitudinis nimie.

11. In littoribus autem ejus, et in palus-

✧ 8. Hébr. austr. Ces eaux sortent vers la frontière orientale; elles descendent dans la plaine; elles entreront dans la mer Morte; elles s'y déchargeront, et les eaux de cette mer deviendront saines et douces.

✧ 9. Austr. Et tout animal vivant qui rampe partout où viendra le torrent, vivra.

✧ 10. Engaddi étoit sur le bord de la mer Morte, et s'approchoit de Jéricho. Engallim, ou selon l'hébreu, Enaglaïm, n'est nommé qu'ici; queques-uns mettent ce lieu près de l'embouchure du Jourdain dans la mer Morte. On lit dans l'hébreu, וְהָיָה יַעַמְדוֹ, Et erit, stabunt, pour Et erit, et stabunt : c'est-à-dire, ut stent.

Ibid. C'est-à-dire, dans la mer Méditerranée.

✧ 11. C'est-à-dire, les rivages de la mer Morte.

tribus non sanabuntur, quia in salinas dabuntur.

12. Et super torrentem orietur in ripis ejus ex utraque parte omne lignum pomiferum : non defluet folium ex eo, et non deficiet fructus ejus : per singulos menses afferet primitiva, quia aquæ ejus de sanctuario egredientur : et erunt fructus ejus in cibum, et folia ejus ad medicinam.

13. Hæc dicit Dominus Deus : Hic est terminus in quo possidebitis terram in duodecim tribubus Israel : quia Joseph duplicem funiculum habet.

14. Possidebitis autem eam singuli æque ut frater suus : super quam levavi manum meam ut darem patribus vestris : et cadet terra hæc vobis in possessionem.

15. Hic est autem terminus terræ : Ad plagam septentrionalem a mari magno via

ne seront point adoucies, " parce qu'elles seront destinées pour les salines.

12. Il s'élèvera aussi sur les bords, et aux deux côtés du torrent, toutes sortes d'arbres fruitiers : leurs feuilles ne tomberont point, et ils ne manqueront jamais de fruits ; ils en porteront de nouveaux tous les mois, parce que les eaux du torrent seront sorties du sanctuaire : leurs fruits serviront" pour nourrir *les peuples*, et leurs feuilles pour *les guérir*.

13. Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Ce " sont ici les bornes selon lesquelles vous posséderez la terre, *et la partagerez* entre les douze tribus d'Israël. *Je dis douze, quoique la tribu de Lévi n'y ait point de part*, parce que Joseph a pour lui un double partage, à cause de ses deux enfans, *Ephraïm et Manassé*.

14. Vous posséderez donc tous également, et chacun autant que son frère, de cette terre, sur laquelle j'ai levé *et fait éclater* ma main puissante, pour la donner à vos pères ; " c'est cette terre qui vous tombera en partage.

15. Or, voici quelles sont les bornes de cette terre : Du côté du septentrion, depuis la grande mer, " en venant par Héthalon à Sedada,

‡ 11. On lit dans l'hébreu,  $\aleph \eta \eta$ , et non, pour le simple non.

‡ 12. On lit dans l'hébreu,  $\eta \eta \eta$ , et erunt ; les rabbins lisent et erit, en lisant au singulier *fructus ejus*, de même qu'on trouve ensuite au singulier *folium ejus*. Les arbres mystérieux peuvent représenter les justes que David représente sous le même symbole dès le commencement du livre des Psaumes.

‡ 13. On lit dans l'hébreu irrégulièrement,  $\eta \eta$ , pour  $\eta \eta$ , hic.

‡ 14. Autrement : touchant laquelle j'ai levé la main en protestant de la donner à vos pères. *Supr. xx. 15.*

‡ 15. C'est-à-dire, la mer Méditerranée.

16. A Emath, "à Bérotha, à Sabarim, qui est entre les confins de Damas et les confins d'Emath, et à la maison de Tichon" qui est sur les confins d'Auran :

17. Ses bornes seront depuis la mer Méditerranée jusqu'à la cour ou au village d'Enon, " qui fait les limites de Damas ; et depuis un côté du septentrion jusqu'à l'autre côté, Emath fera ses bornes du côté de l'aquilon. "

18. Sa région orientale se prendra du milieu d'Auran, du milieu de Damas, du milieu de Galaad, et du milieu de la terre d'Israël ; " le Jourdain la bornera, en tirant vers la mer Orientale. " Vous mesurerez aussi cette région qui est du côté de l'orient. "

19. Sa région méridionale se prendra depuis Thamar " jusqu'aux eaux de contradiction près de Cadès, et depuis le torrent d'Égypte, jusqu'à la grande mer ; c'est là la région qui doit s'étendre vers le midi. "

Hethalon, venientibus Sedada,

16. Emath, Berotha, Sabarim, quæ est inter terminum Damasci et confinium Emath, domus Tichon, quæ est juxta terminum Auran :

17. Et erit terminus a mari usque ad atrium Enon, terminus Damasci : et ab aquilone ad aquilonem, terminus Emath plaga septentrionalis.

18. Porro plaga orientalis de medio Auran, et de medio Damasci, et de medio Galaad, et de medio terræ Israel, Jordanis disterminans ad mare orientale : metiemini etiam plagam orientalem.

19. Plaga autem australis meridiana, a Thamar usque ad aquas contradictionis Cades, et torrens usque ad mare magnum et hæc est plaga ad meridiem australis.

ψ 16. C'est la fameuse ville d'Emèse en Syrie.

Ibid. Hébr. austr. et à Haser-Tichon.

ψ 17. Hébr. litt. jusqu'à Haser-Enon.

Ibid. Hébr. austr. et Saphon vers l'aquilon, et les limites d'Emath ; ce sera là la région qui s'étendra du côté de l'aquilon. L'interprète syrien a pris ainsi Saphon pour un nom de lieu. On lit dans l'hébreu,  $\text{לְנִי תִיכּוֹן}$ , et *plagam*, pour  $\text{לְנִי תִיכּוֹן}$ , hæc est *plaga*, comme aux ψ 19. et 20.

ψ 18. Hébr. austr. d'entre Auran et Damas, d'entre Galaad et la terre d'Israël.

Ibid. C'est-à-dire, la mer Morte.

Ibid. On lit dans l'hébreu,  $\text{לְנִי תִיכּוֹן}$ , et *plagam*, pour  $\text{לְנִי תִיכּוֹן}$ , hæc est *plaga*, comme aux ψ suivans.

ψ 19. Thamar étoit au midi de la mer Morte.

Ibid. On lit encore ici dans l'hébreu,  $\text{לְנִי תִיכּוֹן}$ , et *plagam*, pour  $\text{לְנִי תִיכּוֹן}$ , hæc est *plaga*, comme au ψ suivant.



20. Et plaga maris, mare magnum a confinio per directum, donec venias Emath : hæc est plaga maris.

21. Et dividetis terram istam vobis per tribus Israel :

22. Et mittetis eam in hereditatem vobis, et advenis qui accesserint ad vos, qui genuerint filios in medio vestrum : et erunt vobis sicut indigenæ inter filios Israel : vobiscum divident possessionem in medio tribuum Israel.

23. In tribu autem quacumque fuerit advena, ibi dabitis possessionem illi, ait Dominus Deus.

20. Sa région, du côté de la mer Méditerranée, " sera cette mer que j'appelle la grande mer, à prendre en droiture, depuis un bout jusqu'à Emath ; " ce sera là la région qui regardera vers la mer.

21. Vous partagerez entre vous cette terre, selon les tribus d'Israël ;

22. Et vous la prendrez " pour votre héritage, conjointement avec les étrangers qui viendront se joindre à vous, et qui auront des enfans au milieu de vous ; car vous les regarderez, et ils vivront au milieu des enfans d'Israël, comme s'ils étoient naturels du pays, partageant avec vous la terre, pour en posséder leur part au milieu des tribus d'Israël.

23. Et dans quelque tribu que se trouve un étranger, vous lui donnerez là son partage ; c'est ce que dit le Seigneur Dieu. "

ψ 20. C'est-à-dire, du côté de l'occident.

Ibid. C'est-à-dire, jusque vis-à-vis d'Emath.

\* 22. On lit dans l'hébreu, וְהָיָה תְּפִלָּה : *Et erit, cadere facietis*, pour *ut cadere faciat* : et vous la ferez échoir en héritage à vous et aux étrangers, etc.

ψ 23. Le partage de la terre d'Israël tel qu'il est prescrit à la fin de ce chapitre et dans le chapitre suivant, n'eut point d'accomplissement littéral au temps du retour des Juifs dans la Judée et sous les rois de Perse, et ne put pas même l'avoir, puisque la plus grande partie des douze tribus ne revint pas, et que les peuples étrangers qui occupoient la Samarie ne furent point chassés. C'est donc encore ici une description mystérieuse et symbolique ; et comme elle regarde principalement les douze tribus d'Israël, il paroît que ce partage n'aura son entier accomplissement que dans la conversion future des Juifs, à l'égard de qui tout ceci doit être entendu, non dans le sens littéral et immédiat, mais dans un sens spirituel couvert sous le voile de la lettre.

## CHAPITRE XLVIII.

La terre d'Israël partagée aux douze tribus. Portion consacrée pour le temple et pour la ville sainte. Partage des lévites et du prince. Noms des portes de la ville.

1. Et voici les noms des tribus qui posséderont la terre, depuis l'extrémité du nord, le long du chemin de Héthalon, lorsqu'on va à Emath. La cour ou le village d'Enan " sera la borne du côté de Damas vers l'aquilon, le long du chemin d'Emath; et la région orientale, et la mer Méditerranée borneront la première portion de la tribu de Dan.

2. Proche les bornes de la tribu de Dan, Aser aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer."

3. Proche les bornes d'Aser, Nephthali aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

4. Proche les bornes de Nephthali, Manassé aura son partage, depuis la

1. Et hæc nomina tribuum a finibus aquilonis juxta viam Héthalon pergentibus Emath, atrium Enan terminus Damasci ad aquilonem juxta viam Emath. Et erit ei plaga orientalis mare, Dan una.

2. Et super terminum Dan, a plaga orientali usque ad plagam maris, Aser una.

3. Et super terminum Aser, a plaga orientali usque ad plagam maris, Nephthali una.

4. Et super terminum Nephthali, a pla-

¶ 1. Autr. Et voici les noms des tribus selon qu'elles seront partagées : Depuis l'extrémité du nord, le long du chemin de Héthalon, lorsqu'on va à Emath, le village d'Enan (hébr. austr. Haser-Enan) étant la borne du côté de Damas vers l'aquilon, le long du chemin d'Emath, la région orientale et la mer Méditerranée borneront le partage de la tribu de Dan. Le mot hébreu צפונה, pris pour *ad aquilonem*, pourroit également signifier *ad Saphon*; ce nom désigneroit le lieu dont il est parlé au chap. précéd. selon l'interprète syrien; alors le sens de l'hébreu pourroit être : le village d'Enan, les confins de Damas, et de là vers Saphon à côté d'Emath. On lit ensuite dans l'hébreu, ויהיו, *Et erunt*, pour ויהי, *Et erit*; après quoi se trouve, לו פאת קדים, *ei plaga orientalis*, peut-être pour מפאת קדים, *a plaga orientali*, comme dans tous les ¶ suiv.; et au lieu de הים, *mare*, peut-être faudroit-il lire comme dans les ¶ suivans עד פאת הים, *usque ad plagam maris*, depuis la région orientale, jusqu'à celle de la mer; c'est-à-dire, de l'occident. Haser-Enan est le même lieu que Haser-Enon du chap. précédent.

¶ 2. et suiv. On lit dans l'hébreu, ימה, *ad mare*, pour הים *maris*.

ga orientali usque ad plagam maris, Manasse una.

5. Et super terminum Manasse, a plaga orientali usque ad plagam maris, Ephraïm una.

6. Et super terminum Ephraïm, a plaga orientali usque ad plagam maris, Ruben una.

7. Et super terminum Ruben, a plaga orientali usque ad plagam maris, Juda una.

8. Et super terminum Juda, a plaga orientali usque ad plagam maris, erunt primitiæ, quas separabitis viginti-quinque millibus latitudinis et longitudinis, sicuti singulæ partes a plaga orientali usque ad plagam maris : et erit sanctuarium in medio ejus.

9. Primitiæ quas separabitis Domino, longitudo viginti-quinque millibus, et

région orientale jusqu'à celle de la mer.

5. Proche les bornes de Manassé, Ephraïm aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

6. Proche les bornes d'Ephraïm, Ruben aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

7. Proche les bornes de Ruben, Juda aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

8. Proche les bornes de Juda, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer, seront les prémices que vous séparerez pour le Seigneur, qui auront vingt-cinq mille mesures de largeur et de longueur, selon l'étendue qu'ont tous les autres partages, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer ; et le sanctuaire sera au milieu de ce partage.

9. Les prémices que vous séparerez pour le Seigneur, auront vingt-cinq mille mesures de long sur dix mille de large.

Ÿ 8. (Je répète encore une fois, que pour le calcul de ces dimensions je copie le commentaire de D. Calmet.) Entre les lots de Juda et de Benjamin sera compris le terrain que vous mettrez à part comme les prémices et la portion du Seigneur, des prêtres et du prince. Tout ce terrain aura vingt-cinq mille coudées de largeur du nord au midi, et sa longueur sera de cinquante mille coudées de l'orient au couchant entre les tribus de Juda et de Benjamin. Les vingt-cinq mille coudées font environ douze mille cinq cents pas ou six lieues, en donnant deux coudées pour le pas. La terre promise a sans doute plus de longueur, quand on ne la prendroit que depuis le Jourdain jusqu'à la Méditerranée. Mais il falloit compter (selon D. Calmet) trois fois cette longueur pour concilier les différens passages du prophète. Le prince avoit deux portions de vingt-cinq mille coudées chacune; les prêtres et les lévites en avoient une autre de même étendue. Voyez la carte, *EE*, *FF*, *GG* (où il faut cependant remarquer que le graveur n'a pas observé l'égalité que D. Calmet avoit donnée à ces trois portions dans son dessin).

10. Or, ces prémices du sanctuaire des prêtres auront vingt-cinq mille *mesures* de longueur vers l'aquilon, dix mille *mesures* de largeur vers la mer, dix mille *mesures* aussi de largeur vers l'orient, et vingt-cinq mille *mesures* de longueur vers le midi ; et le sanctuaire du Seigneur sera au milieu.

11. Le sanctuaire sera pour les prêtres, pour ceux qui sont les enfans de Sadoc, qui ont gardé mes cérémonies, et qui ne se sont point égarés, lorsque les enfans d'Israël étoient dans l'égarément, comme les lévites s'y sont eux-mêmes laissés aller.

12. Et ils auront pour prémices, au milieu des prémices de la terre, " le Saint des saints, proche le partage des lévites.

13. Les lévites auront de même, proche le partage des prêtres, vingt-cinq mille *mesures* de longueur, sur dix mille de largeur. Toute la longueur de leur partage sera de vingt-cinq mille *mesures*, et la largeur de dix mille. "

Ÿ 10.-12. Hébr. austr. Voici ceux à qui appartiendront ces prémices consacrées au Seigneur : vous séparerez pour les prêtres vingt-cinq mille coudées de longueur vers l'aquilon, etc., et le sanctuaire du Seigneur sera au milieu de ce terrain. Le sanctuaire sera pour... les enfans de Sadoc... qui ne se sont point égarés, lorsque les enfans d'Israël étoient dans l'égarément, comme les autres lévites, ou enfans de Lévi, s'y sont laissés aller. Et ils auront pour prémices, etc. Les prêtres, les lévites et le prince se partageront tout ce terrain. Le temple sera au milieu, et les prêtres y auront leur logement ; les lévites posséderont la ville et ses faubourgs. Au Ÿ 10., le mot *longitudinis*, אַרְבָּעִים, est omis dans l'hébreu après *ad aquilonem*.

Ÿ 13. La ville qui sera le partage des lévites, environnera de tous côtés le temple, qui sera au milieu d'elle. Tout le partage des lévites aura

latitudo decem millibus.

10. Hæ autem erunt primitiæ sanctuarii sacerdotum : ad aquilonem longitudinis viginti-quinque millia, et ad mare latitudinis decem millia, sed et ad orientem latitudinis decem millia, et ad meridiem longitudinis viginti-quinque millia : et erit sanctuarium Domini in medio ejus.

11. Sacerdotibus sanctuarium erit de filiis Sadoc, qui custodierunt cæremonias meas, et non erraverunt cum errarent filii Israel, sicut erraverunt et levitæ.

12. Et erunt eis primitiæ de primitiis terræ Sanctum sanctorum, juxta terminum levitarum.

13. Sed et levitis similiter juxta fines sacerdotum viginti-quinque millia longitudinis, et latitudinis decem millia. Omnis longitudo viginti et



quinque millium, et latitudo decem millium.

14. Et non venundabunt ex eo, neque mutabunt : neque transferentur primitiæ terræ, quia sanctificatæ sunt Domino.

15. Quinque millia autem quæ supersunt in latitudine per viginti-quinque millia, profana erunt urbis in habitaculum et in suburbana : et erit civitas in medio ejus.

16. Et hæc mensuræ ejus : Ad plagam septentrionalem quingenta et quatuor millia : et ad plagam meridianam quingenta et quatuor millia : et ad

14. Et ils n'en pourront rien vendre ni changer : ces prémices de la terre ne seront point transférées à d'autres, " parce qu'elles sont sanctifiées et consacrées au Seigneur.

15. Les cinq mille mesures qui restent de largeur sur les vingt-cinq mille, seront censées comme profanes, et destinées aux édifices extérieurs de la ville, et à ses faubourgs ; et la ville sera placée au milieu. "

16. Or, voici quelles seront ses mesures : Vers sa région septentrionale, elle aura quatre mille cinq cents mesures ; et vers sa région méridionale, quatre mille cinq cents mesures : autant vers sa région orientale, et autant vers sa région occidentale. "

vingt-cinq mille coudées de long, et autant de large, y compris un terrain de cinq mille coudées (*Infr.* § 15.) qui servira comme de faubourg à la ville des artisans israélites à l'orient et au couchant. Mais la ville des lévites n'aura que dix-huit cents coudées de tour (*Infr.* § 35.), et quatre mille cinq cents coudées à chacun de ses quatre côtés. *Infr.* § 16.

§ 14. On lit dans l'hébreu, יטר, *mutabit*, pour יטרר, *mutabunt* ; et ensuite יעבור, *transiet*, ou selon les rabbins, יעביר, *transferet*, pour יעבירו, *transferent* : ils ne transporteront point à d'autres ces prémices de la terre.

§ 15. Le terrain des lévites avoit vingt-cinq mille coudées en carré (*Infr.* § 20.). Mais leur ville n'en occupoit que quatre mille cinq cents en carré. (*Infr.* § 16.) Il restoit encore (selon le calcul de D. Calmet) dix mille coudées à partager, dont cinq mille coudées de large sur vingt-cinq mille de long du côté de l'orient et de l'occident, étoient réservées pour une espèce de seconde ville, ou si l'on veut pour des faubourgs où demeuroient des laïcs, pour le service des prêtres et des lévites qui habitoient le temple et la ville, et un autre espace de mille coudées de large sur vingt-cinq mille de long, qui s'étendoit seulement du septentrion au midi, étoit pour des champs et des jardins destinés à la nourriture de ces laïcs. On lit dans l'hébreu, בתוכה, pour בתוכו, *in medio ejus*, le pronom féminin pour le masculin ; les rabbins en conviennent.

§ 16. Ces quatre mille cinq cents coudées étoient toute la largeur et la longueur de la ville, le temple y compris ; en sorte que la ville étoit carrée, et avoit toute cette longueur de diamètre, et dix-huit mille coudées de tour. (*Infr.* § 35.) Voyez la carte, *AB*. Dans l'hébreu, le

17. Les faubourgs de la ville auront, tant du côté du nord que du côté du midi, deux cent cinquante *mesures*; et ils auront *de même*, tant du côté de l'orient que du côté de la mer, deux cent cinquante *mesures*. "

18. Quant à ce qui restera sur la longueur, proche les prémices du sanctuaire, savoir, dix mille *mesures* vers l'orient et dix mille *mesures* vers l'occident, elles seront comme les prémices mêmes du sanctuaire; et les fruits que l'on en retirera seront destinés pour nourrir ceux qui rendent service à la ville. "

19. Or, ceux qui travailleront à rendre service à la ville, seront de toutes les tribus d'Israël.

20. Toutes les prémices qui contiendront un carré de vingt-cinq mille *mesures*, seront séparées pour être

plagam orientalem, quingenta et quatuor millia : et ad plagam occidentalem, quingenta et quatuor millia.

17. Erunt autem suburbana civitatis ad aquilonem ducenta quinquaginta, et ad meridiem ducenta quinquaginta, et ad orientem ducenta quinquaginta, et ad mare ducenta quinquaginta.

18. Quod autem reliquum fuerit in longitudine secundum primitias sanctuarii, decem millia in orientem, et decem millia in occidentem, erunt sicut primitiæ sanctuarii : et erunt fruges ejus in panes his qui serviunt civitati.

19. Servientes autem civitati, operabuntur ex omnibus tribubus Israel.

20. Omnes primitiæ viginti-quinque millium, per viginti-quin-

nombre *quinque*, וּמֵן, est répété deux fois mal à propos, après l'expression *ad plagam meridianam*; les rabbins en conviennent.

¶ 17. Ces faubourgs de deux cent cinquante coudées de largeur sur toute la longueur de la ville, sont fort différens de ceux dont il est parlé au ¶ 15. Ceux-ci se prenoient tout le long des quatre mille cinq cents coudées qui sont données à la ville au ¶ 16. Cet espace servoit comme de séparation entre la ville des lévites et celle des simples laïcs qui habitoient la seconde ville destinée à la demeure des artisans. Voyez la carte, *CCCC*.

¶ 18. Ce terrain sera privilégié comme le reste du partage des lévites; il sera regardé comme un héritage consacré; on ne pourra ni le vendre, ni l'échanger; il sera destiné pour servir au logement et à la subsistance du peuple qui habitera dans les faubourgs ou dans la seconde ville.

que millia in quadrum, separabuntur in primitias sanctuarii, et in possessionem civitatis.

21. Quod autem reliquum fuerit, principis erit ex omni parte primitiarum sanctuarii, et possessionis civitatis e regione viginti-quinque millium primitiarum usque ad terminum orientalem: sed et ad mare, e regione viginti-quinque millium usque ad terminum maris, similiter in partibus principis erit: et erunt primitiæ sanctuarii, et sanctuarium templi, in medio ejus.

22. De possessione autem levitarum, et de possessione civitatis in medio partium principis: erit inter terminum Juda, et inter

les prémices du sanctuaire et le partage de la ville. "

21. Quant à ce qui restera, ce sera pour le partage du prince, tout autour des prémices du sanctuaire, et du partage de la ville, vis-à-vis des vingt-cinq mille mesures des prémices, jusqu'aux bornes qui sont du côté de l'orient; et de même du côté de la mer, vis-à-vis des vingt-cinq mille mesures, jusqu'aux bornes de la mer, ce sera encore le partage du prince; et les prémices du sanctuaire avec le saint lieu du temple seront placées au milieu.

22. Or, ce qui restera du partage des lévites et du partage de la ville, au milieu des autres partages, et qui appartiendra au prince, sera entre les bornes de Juda et les bornes de Benjamin. "

‡ 20. Le partage qui comprenoit le temple, la ville sainte qui étoit la demeure des lévites, les faubourgs où demeuroient les artisans, et les champs des environs, avoient vingt-cinq mille coudées en carré. Voyez la carte, AEF.

‡ 21. et 22. Le partage du prince étoit à côté de celui des lévites à l'occident et à l'orient. Il y avoit de chaque côté vingt-cinq mille coudées de long de l'orient en occident sur douze mille cinq cents de large du nord au midi. L'espace étoit égal au-dessus et au-dessous entre la tribu de Juda et celle de Benjamin au nord et au midi; et le lot des lévites qui avoit Juda et Benjamin au nord et au midi; et le partage du prince à l'orient et à l'occident. (Voyez la carte, où il faut néanmoins observer que le graveur n'a mis qu'environ douze mille cinq cents de large, au lieu que le dessin de D. Calmet en mettoit vingt-cinq mille, conformément au texte du ‡ 8. qui donne aux prémices vingt-cinq mille mesures de largeur et de longueur. La fin du ‡ 21. dans l'hébreu pourroit signifier: La portion du prince aura ainsi la même étendue que les autres; mais les prémices du sanctuaire et le saint lieu du temple seront placés au milieu. On trouve encore ici dans l'hébreu, בתוכה, pour בתוכו, in medio ejus; l'article féminin pour le masculin. Le texte ne détermine point le nombre de coudées en longueur de l'orient à l'occident, mais seulement en largeur du nord au midi, relativement à la largeur des prémices.

23. Pour ce qui regarde les autres tribus, le partage de Benjamin sera depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

24. Et proche les bornes de Benjamin, Siméon aura son partage depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

25. Et proche les bornes de Siméon, Issachar aura son partage depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

26. Et proche les bornes d'Issachar, Zabulon aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à l'occidentale.

27. Et proche les bornes de Zabulon, Gad aura son partage, depuis la région orientale jusqu'à celle de la mer.

28. Et vers les bornes de Gad sera la région méridionale; " ses bornes seront depuis Thamar jusqu'aux eaux de contradiction près de Cadès. Son héritage s'étendra vers la grande mer, *c'est-à-dire vers la mer Méditerranée.*

29. C'est là la terre que vous distribuerez au sort " entre les tribus d'Israël: et tels seront leurs partages, dit le Seigneur Dieu.

30. Et voici quelles sont les sorties

terminum Benjamin, et ad principem pertinebit.

23. Et reliquis tribubus: a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Benjamin una.

24. Et contra terminum Benjamin, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Simeon una.

25. Et super terminum Simeonis, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Issachar una.

26. Et super terminum Issachar, a plaga orientali usque ad plagam occidentalem, Zabulon una.

27. Et super terminum Zabulon, a plaga orientali usque ad plagam maris, Gad una.

28. Et super terminum Gad, ad plagam austri in meridie: et erit finis, de Thamar usque ad aquas contradictionis Cades, hereditas contra mare magnum.

29. Hæc est terra quam mittetis in sortem tribubus Israel: et hæc partitiones earum, ait Dominus Deus.

30. Et hi egressus

‡ 28. C'est-à-dire, l'extrémité de la région méridionale.

‡ 29. Hébr. austr. que vous ferez échoir en héritage. On lit dans l'hébreu, מנחלה, de hereditate, peut-être pour בנחלה, in hereditatem, comme on le lit au chap. XLV. ‡ 1. et au chap. XLVII. ‡ 22.



civitatis : A plaga septentrionali, quingentos et quatuor millia mensurabis :

31. Et portæ civitatis ex nominibus tribuum Israel : portæ tres a septentrione, porta Ruben una, porta Juda una, porta Levi una.

32. Et ad plagam orientalem, quingentos et quatuor millia : et portæ tres, porta Joseph una, porta Benjamin una, porta Dan una.

33. Et ad plagam meridianam, quingentos et quatuor millia metieris : et portæ tres, porta Simeonis una, porta Issachar una, porta Zabulon una.

34. Et ad plagam occidentalem, quingentos et quatuor millia : et portæ eorum tres, porta Gad una, porta Aser una, porta Nephthali una.

35. Per circuitum, decem et octo millia : et nomen civitatis ex illa die, Dominus ibidem.

et les côtés de la ville ; vous mesurerez du côté du septentrion quatre mille cinq cents *mesures* ; "

31. Et les portes de la ville prendront leurs noms des tribus d'Israël : il y aura trois portes au septentrion ; la porte de Ruben, la porte de Juda et la porte de Lévi.

32. Vous mesurerez de même vers le côté de l'orient quatre mille cinq cents *mesures* ; et il y aura aussi trois portes de ce côté-là ; la porte de Joseph, la porte de Benjamin et la porte de Dan.

33. Vous mesurerez encore quatre mille cinq cents *mesures* vers le côté du midi ; et il y aura de même trois portes ; la porte de Siméon, la porte d'Issachar et la porte de Zabulon.

34. Vous mesurerez enfin quatre mille cinq cents *mesures* vers le côté du couchant ; et il y aura aussi trois portes ; la porte de Gad, la porte d'Aser et la porte de Nephthali.

35. Son circuit sera de dix-huit mille *mesures* ; et depuis ce jour cette ville s'appellera d'un nom qui signifie : Le Seigneur est avec elle. "

‡ 30. Chacun des quatre côtés de la ville avoit quatre mille cinq cents coudées de long (*Supr.* ‡ 16.) ; il y avoit trois portes à chaque face du mur ; et tout le contour de la ville étoit de dix-huit mille coudées. (*Infr.* ‡ 35.) Voyez la carte, B, DDDD.

‡ 35. On lit dans l'hébreu *ex die* pour *ex die illa*. Le mot איהוה, *illa*, est omis. On y lit aussi יהוה, *eo*, là ; les Septante ont pris les mêmes lettres au sens de *nomen ejus* ; les mêmes lettres pourroient aussi signifier *posuit eam* : Cette ville s'appellera יהוה איהוה, c'est-à-dire, le Seigneur l'a fondée. Ce nom mystérieux convient particulièrement à l'Eglise de Jésus-Christ : Dieu est au milieu d'elle ; et c'est lui-même qui l'a fondée.

**SUPPLÉMENT aux notes des chapitres XLV et XLVIII, sur les dimensions du terrain destiné aux prêtres, aux lévites et au prince.**

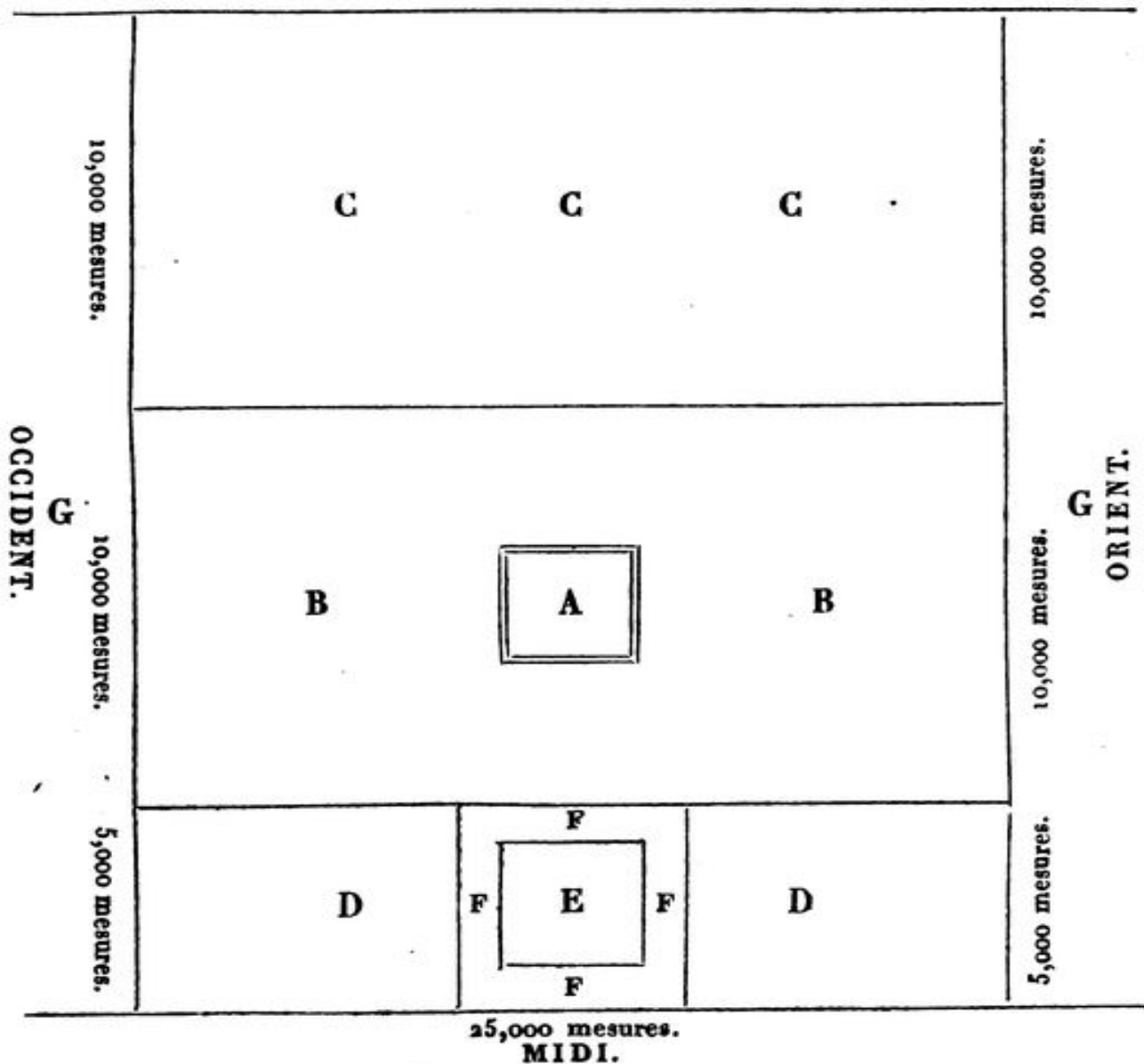
\* Explicat. des princ. prophéties de Jérémie, d'Ézéchiel et de Daniel, par M. l'abbé Joubert, tom. v, pag. 98 et suiv. Le plan est à la fin du volume.

J'avoue qu'en transcrivant le commentaire de D. Calmet sur les dimensions du terrain destiné aux prêtres, aux lévites et au prince, j'y ai trouvé plusieurs difficultés, dont je n'ai osé entreprendre de donner la solution; j'y soupçonne même quelques contradictions qui m'ont fait perdre toute espérance de pouvoir expliquer un commentaire qui m'a paru plus obscur que le texte. Le savant abbé Joubert, qui en jugeoit de même, a pris soin d'étudier cette partie du texte avec une attention particulière, et de tracer l'idée qu'il en a conçue \*; elle me paroit beaucoup plus conforme aux expressions du texte, excepté sur deux points, dont je vais parler. Voici donc à quoi je la réduirois.

**PLAN DU TERRAIN DES PRÉMICES.**

SEPTENTRION.

25,000 mesures.



EXPLICATION du plan qui représente le terrain des pré-  
mices.

- A. Le temple qui contenoit cinq cents mesures en carré, avec un circuit de cinquante coudées tout autour. XLII. 15.-20. XLV. 2.
- BB. Le terrain des prêtres, contenant vingt-cinq mille mesures de long sur dix mille de large. XLV. 1. 3. 4. XLVIII. 9.-12.
- CCC. Le terrain des lévites, contenant de même vingt-cinq mille mesures de long sur dix mille de large. XLV. 5. XLVIII. 13. et 14.
- DD. Le terrain des laïcs qui servent la ville, contenant vingt-cinq mille mesures de long sur cinq mille de large. XLV. 6. XLVIII. 15.-19.
- E. La ville, qui contenoit quatre mille cinq cents mesures en carré. XLVIII. 16.
- FFFF. Les faubourgs qui environnent la ville dans un espace de deux cent cinquante mesures de chaque côté. XLVIII. 17.
- GG. Le terrain du prince, à l'orient et à l'occident. XLV. 7. et 8. XLVIII. 21. et 22.

S'il y a dans le plan de *M. l'abbé Joubert* quelque difficulté, c'est principalement pour cette dernière partie qui concerne *le terrain du prince*. Ce savant interprète en avoit lui-même senti les inconvéniens; il a cru ne pouvoir les éviter. Il suppose que ce terrain étoit pris sur les quatre côtés de ce carré de vingt-cinq mille mesures, et qu'il y formoit en dedans une lisière qui régnoit tout autour, mais dont cependant la mesure n'est pas déterminée. Je préférerois de dire avec D. Calmet, que ce terrain n'étoit pris que hors du carré, et seulement au côté oriental et au côté occidental; sa mesure étoit de vingt-cinq mille de longueur du nord au midi; et sa largeur à l'orient, depuis le carré jusqu'au Jourdain; et à l'occident, depuis le carré jusqu'à la mer, comme je le marque ici.

Il y a dans le plan dessiné par *M. l'abbé Joubert*, un autre défaut que j'ai cru devoir également corriger; c'est qu'il restreint beaucoup le terrain de la ville et de ses faubourgs; il semble n'avoir pas assez considéré que cet emplacement devoit occuper en carré toute la largeur des cinq mille mesures, comme je l'ai exprimé ici. XLVIII. 16. et 17.

Il paroît que ce qui a pu tromper *M. l'abbé Joubert* sur la situation du terrain attribué au prince, c'est qu'il

supposoit que le partage de chaque tribu étoit également un carré de vingt-cinq mille mesures, qui remplissoit à peu près l'intervalle depuis la mer jusqu'au Jourdain. Mais il semble que l'étendue de terrain de chaque tribu, prise de l'orient à l'occident, n'étoit déterminée que par la mer d'un côté, et le Jourdain de l'autre. C'est au milieu d'une semblable étendue qu'est pris le carré des prémices; et l'excédant du côté de l'orient et du côté de l'occident est attribué au prince. Voilà ce qui me paroît de plus conforme aux expressions du texte:


FIN DU QUINZIÈME VOLUME.



---

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME.

*Nota.* Toutes les pièces nouvelles jointes à cette édition auront le signe suivant , et les titres dans nos tables seront en italique.

---

<b>A</b> VERTISSEMENT. . . . .	page j
Préface sur <i>Ézéchiél.</i> . . . . .	1
Dissertation sur les trois cent quatre-vingt-dix ans. . . . .	44
Dissertation sur le retour des dix tribus. . . . .	79
Dissertation sur Gog et Magog. . . . .	89
Dissertation sur la coudée hébraïque. . . . .	158
<i>ÉZÉCHIEL.</i> . . . . .	198

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.











